



RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
(DELIBERATIONS)



Séance du 28 juin 2013

TOME 1

SOMMAIRE

	Pages
- Feuille de présence	2
- Ordre du jour	3 à 7
- Délibérations N°s 13/378 à 13/426, 13/529 et 13/531	8 à 684

DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 21/06/2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 juin 2013

sous la Présidence de Madame AUBRY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Madame Martine AUBRY, Madame Véronique BACLE, Madame Isabelle BAERT, Monsieur Marc BODIOT, Madame Christiane BOUCHART, Madame Marie-Pierre BRESSON, Madame Catherine BULKE, Monsieur Alain CACHEUX, Monsieur Bernard CHARLES, Madame Catherine CULLEN, Madame Lise DALEUX, Monsieur Pierre de SAINTIGNON, Madame Michelle DEMESSINE, Monsieur Stanislas DENDIEVEL, Madame Dalila DENDOUGA, Madame Vinciane FABER, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Jean-Louis FREMAUX, Monsieur Gérard GAMBET, Mme Liliane GOVART, Monsieur Walid HANNA, Monsieur Franck HANOH, Madame Magalie HERLEM, Monsieur Michel IFRI, Madame Latifa KECHEMIR, Monsieur Pascal LABBEE, Madame Jaëlle LANOY, Madame Sylvie LEBLANC, Madame Evelyne LEDEZ, Madame Dominique LEMAHIEU, Madame Audrey LINKENHELD, Madame Isabelle MAHIEU, Monsieur Frédéric MARCHAND, Monsieur Jacques MUTEZ, Monsieur Akim OURAL, Monsieur Gilles PARGNEAUX, Monsieur Thierry PAUCHET, Monsieur Dominique PLANCKE, Monsieur Cyrille PRADAL, Monsieur Eric QUIQUET, Madame Marielle RENGOT, Monsieur Jacques RICHIR, Madame Françoise ROUGERIE, Monsieur Marc SANTRÉ, Madame Virginie TCHOFFO, Monsieur Henri THIOT, Monsieur Maurice THORÉ, Monsieur Philippe TOSTAIN, Monsieur Hugo VANDAMME, Monsieur Roger VICOT.

Etaient excusés : Madame Danielle CATTELIN, Madame Siham DJEDOU, Monsieur Yves DURAND, Monsieur Patrick KANNER, Madame Brigitte MAUROY, Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.

Pouvoirs : Monsieur Christian DECOCQ a donné pouvoir à Monsieur Thierry PAUCHET, Madame Sylviane DELACROIX a donné pouvoir à Monsieur Hugo VANDAMME, Monsieur Roger MALY a donné pouvoir à Madame Michelle DEMESSINE, Monsieur Alexis MASSART a donné pouvoir à Madame Isabelle MAHIEU, Madame Tokia SAIFI a donné pouvoir à Monsieur Pascal LABBEE.

ORDRE DU JOUR

TOME 1

<u>N°s</u> <u>Délibérations</u>	<u>TITRES</u>	<u>N°s</u> <u>Pages</u>
13/377 -	Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.	8
13/378 -	Conseils de quartier - Désignation des Conseillers de quartier.	55
13/379 -	SPL Euratechnologies - Marché pluriannuel.	70
13/380 -	Représentation de la Ville au sein de l'EPCC pour la gestion de l'Opéra de Lille - Modification.	84
13/381 -	Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - Avenant à la convention.	86
13/531	Funérailles de M. Pierre MAUROY - Frais d'obsèques.	91
<u>COMMUNE ASSOCIÉE D'HELLEMES</u>		
13/382 -	Commune associée d'Hellemmes - CITEO - Intervention sur Hellemmes.	92
13/383 -	Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Hellemmes Organisation Cyclisme.	97
13/384 -	Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association En Avant Hellemmes.	98
13/385 -	Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention à l'association Le Théâtre de la Baraque Foraine.	99
13/386 -	Commune associée d'Hellemmes - Avenant à la convention avec le Club Léo Lagrange.	100
<u>LOMME</u>		
13/387 -	Commune associée de Lomme - Subvention 2013.	109
13/388 -	Commune associée de Lomme - Plan Local de Santé - Axe 2 l'alimentation et le mouvement - Subvention.	109

13/389 -	Commune associée de Lomme - Modification exceptionnelle de tarif - Cours de musique et de danse.	111
13/390 -	Commune associée de Lomme - Modification de la rémunération des agents non titulaires des Accueils de Loisirs sans Hébergement.	112
13/391 -	Commune associée de Lomme - Etablissement d'accueil de la Petite Enfance - Prestation de service unique - Convention avec la C.A.F.	113
13/392 -	Commune associée de Lomme - Signature de la convention C.A.F "Loisirs Equitables Accessibles".	118
13/393 -	Commune associée de Lomme - Actualisation des tarifs.	127
13/394 -	Commune associée de Lomme - Création d'un office de restauration sur le site du groupe scolaire Ferry Demory/Curie Pasteur - Lot n° 1 du marché de travaux - Résiliation et relance d'une procédure.	132
13/395 -	Commune associée de Lomme - Cession de la propriété communale située 833, rue de Méteren, lieu dit "le Mont Noir" à Boeschèpe.	134
13/529 -	Commune associée de Lomme - Subvention exceptionnelle au Club Ronchinois Amis du Scrabble.	136
13/530 -	Commune associée de Lomme - Cession du bâtiment communal situé 1 rue Saint-Vincent de Paul à Lomme.	137

DÉVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21

13/396 -	Collecte de cartouches d'encre - Avenant à la convention entre la Ville et l'association Triporteurs à cartouches (TAC).	139
13/397 -	Agenda 21 - Reconduction de la convention avec l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA).	143

ECONOMIE

13/398 -	5ème PLIE (Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi) – Subvention 2013 à la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes et convention pluriannuelle 2012/2014.	164
13/399 -	Soutien aux activités de la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes - Subvention 2013.	200

13/400 - Subvention à l'association REUSSIR - la Mission Locale de Lille au titre de l'année 2013 - Convention annuelle. 364

FINANCES ET MOYENS

13/401 - Approbation du Compte Administratif - Villes de Lille, Hellemmes, Lomme – Exercice 2012. 437

13/402 - Programmes d'équipement de la section d'investissement - Clôture des autorisations de programme et crédits de paiement - Compte Administratif 2012. 459

13/403 - Approbation des comptes de gestion du Trésorier Principal – Exercice 2012 – Ville de Lille – Hellemmes - Lomme. 461

13/404 - Ville de Lille - Lomme - Hellemmes – Exercice 2012 – Affectation des résultats. 465

13/405 - Ville de Lille - Dotations complémentaires et nouvelles – Virements de crédits – Autorisations de programme et crédits de paiement – Ajustements – Budget Supplémentaire 2013. 467

13/406 - Exercice 2013 - Programmes d'équipement de la section d'investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement - Budget supplémentaire. 498

13/407 - Exercice 2013 - Section de fonctionnement - Autorisations d'engagement et crédits de paiement – Budget supplémentaire. 502

13/408 - Finances - Projet "Titres payables sur Internet" (TIPI) - Convention entre la Ville et l'Etat. 505

13/409 - Utilisation du reliquat de la surtaxe locale temporaire dans le cadre des travaux de la gare Lille Flandres. 512

13/410 - Actualisation des tarifs des services municipaux en 2013. 516

13/425 - Taxe sur la consommation finale d'électricité - Fixation du coefficient multiplicateur pour l'année 2014. 541

AMÉNAGEMENT DES PLACES PUBLIQUES

- 13/411 - Quartier des Bois-Blancs - Aménagement de la place Saint-Charles - Ajustement du coût d'opération - Autorisation de signature des marchés de travaux. 543
- 13/412 - Quartier de Moulins - Aménagement de la place Fernig et de l'avenue Louise Michel - Ajustement du coût d'opération - Autorisation de signature des marchés de travaux. 545

ESPACES VERTS

- 13/413 - Parc de la Citadelle - Aménagement de l'Esplanade du Champ de Mars - Autorisation de signature de la demande de permis d'aménager. 547

COORDINATION DES QUARTIERS

- 13/414 - Balades de l'été – Modalités d'organisation et de tarification pour 2013. 548
- 13/415 - Crédits décentralisés – Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers. 552

POLITIQUE DE LA VILLE

- 13/416 - Politique de la Ville - Coordination Emploi Adultes Relais et Emploi d'Avenir. 556
- 13/417 - Politique de la Ville - Subventions aux associations. 559
- 13/418 - Politique de la Ville - Subvention à l'association Itinéraires dans le cadre du soutien aux adultes relais médiateurs école. 570

SPORT

- 13/419 - Attribution de subventions d'organisation et exceptionnelles aux associations sportives lilloises. 587
- 13/420 - Clubs sportifs de haut niveau - Attribution de subventions - Année 2013 - Solde. 590
- 13/421 - Halle de Glisse de Lille Sud - Approbation des rapports annuels d'activité de l'Union des Centres de Plein Air - Exercices 2011 et 2012. 592

13/422 - Grand Projet Urbain - Construction de la piscine de Lille-Sud - Autorisation de signature des lots 1 et 3 - Exonération des droits de voirie pour les entreprises en charge des travaux. 664

ACTION FONCIÈRE

13/423 - Incorporation dans le patrimoine communal d'un bien présumé sans maître - Terrain sis au 39 rue de Bailleul. 667

13/424 - Grand Projet Urbain - Vente par la Ville au profit de Bouygues Immobilier d'un terrain sis à Lille rues Jules Breton et de Cannes. 669

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS - RSA

13/426 - Subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les exclusions. 671

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/377**

OBJET

**Compte rendu au Conseil Municipal
des arrêtés pris en vertu des articles
L.2122-22 et L.2122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 08/242 et n° 08/243 du 31/03/2008, n° 10/1108 du 17/12/2010, n° 11/468 du 27/06/2011 et n° 11/890 du 21 novembre 2011, le Conseil Municipal a accordé, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour les objets limités énumérés ci-dessous :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article (dérogation à l'obligation de dépôt des fonds disponibles au Trésor), et de passer à cet effet les actes nécessaires.
4. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :
 - des marchés et des accords-cadres de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur au seuil fixé au II, 2°, de l'article 26 du code des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 - des avenants aux marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services d'un montant supérieur ou égal au seuil fixé au II, 2°, de l'article 26 du code des marchés publics qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,
5. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
6. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
7. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
8. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

9. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
10. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
11. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
12. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
13. de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
14. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
15. d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, dans la limite des crédits inscrits au budget,
16. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tout type de contentieux, devant toute juridiction de première instance, d'appel et de cassation, administrative, judiciaire et pénale,
17. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 75 000 €,
18. de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
19. de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
20. d'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme dans la limite des crédits inscrits au budget,
21. d'exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme,
22. de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,
23. d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation. En conséquence, un tableau récapitulatif de ces décisions est annexé à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **PRENDRE ACTE** de ce rapport d'information.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Prend acte

Le Maire,
Martine AUBRY



(Handwritten signature of Martine Aubry)

Délégation de compétences au Maire conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du Conseil Municipal n° 08/242 et n° 08/243 du 31 mars 2008, n° 10/1108 du 17 décembre 2010, n° 11/468 du 27 juin 2011 et n° 11/890 du 21 novembre 2011

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture
N° 13/105	24-mai-13	Action Foncière	La Ville exerce son droit de préemption sur la vente de l'immeuble sis à Lille groupe Wannoschot à usage de garage (libre).	Offre de préemption : 15.000 €	24-mai-13
N° 13/106	28-mai-13	Culture	La Ville accorde la mise à disposition du 2ème étage du Tri Postal à l'Ecole Supérieure d'Art Nord/Pas-de-Calais les 16 et 17 mai 2013 pour l'organisation du concours d'entrée des écoles supérieures d'art.	Tarif : 910 €	29-mai-13
N° 13/107	29-mai-13	Action Foncière	La Ville accorde la mise à disposition du garage sis à Lille 276 rue Pierre Legrand à Mme Michèle FURLAN, à compter du 1er juin 2013 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction dans l'attente du projet de réalisation d'un programme de logements et de commerces.	Loyer trimestriel : 180 €	29-mai-13
N° 13/108	29-mai-13	Action Foncière	La Ville accorde la mise à disposition du garage sis à Lille 53 bis rue Laplace à M. Eric DELERUE, à compter du 1er juin 2013 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, dans l'attente du projet de création d'une offre de stationnement compensatoire.	Loyer trimestriel : 180 €	29-mai-13
N° 13/109	30-mai-13	Bibliothèque	La Ville renouvelle son adhésion à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) au titre de l'année 2013.	Cotisation annuelle : 260 €	30-mai-13
N° 13/110	30-mai-13	Bibliothèque	La Ville renouvelle son adhésion à l'Association des Directeurs des Bibliothèques municipales et intercommunales des Grandes Villes de France (ADBGV) au titre de l'année 2013.	Cotisation annuelle : 40 €	30-mai-13

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture
N° 13/111	30-mai-13	Bibliothèque	La Ville renouvelle son adhésion à l'Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèque (ADDNB) au titre de l'année 2013	Cotisation annuelle : 120 €	30-mai-13
N° 13/112	30-mai-13	Bibliothèque	La Ville renouvelle son adhésion à l'Association des Utilisateurs du Logiciel PortFolio au titre de l'année 2013.	Cotisation annuelle : 50 €	30-mai-13
N° 13/113	30-mai-13	Urbanisme	La Ville renouvelle son adhésion à l'association La Maison de l'Architecture et de la Ville (MAV) au titre de l'année 2013.	Cotisation annuelle : 300 €	30-mai-13
N° 13/114	30-mai-13	Urbanisme	La Ville renouvelle son adhésion à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADU) au titre de l'année 2013.	Cotisation annuelle : 100 €	30-mai-13
N° 13/115	31-mai-13	Solidarité - Santé	La Ville renouvelle son adhésion à l'association "Vivons en Forme" au titre de l'année 2013.	Cotisation annuelle : 6 000 €	31-mai-13
N° 13/116	05-juin-13	Mairie de quartier du Faubourg de Béthune	Une participation individuelle de 12 € sera réclamée aux personnes du quartier du Faubourg de Béthune s'inscrivant au voyage Louvre Lens et à Harnes dans le cadre de la Semaine Bleue		05-juin-13
N° 13/117	06-juin-13	Mairie de quartier de Lille-Sud	Une participation individuelle de 20 € est réclamée aux personnes du quartier de Lille-Sud s'inscrivant au repas dansant du 6 juin 2013.		06-juin-13
N° 13/118	07-juin-13	Palais des Beaux-Arts	L'accès à l'exposition Traits de génie et aux collections permanentes du Musée sera gratuit le 30 juin 2013 pour les adhérents de certaines associations, ainsi qu'à leurs accompagnants.		07-juin-13

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture
N° 13/119	10-juin-13	Direction des Initiatives Solidaires	La régie d'avance de la Direction des Initiatives Solidaires est modifiée dans le cadre de la mise en œuvre d'une bourse d'aide au Transport, conformément à la délibération n° 12/268 du 2 avril 2012.		11-juin-13
N° 13/120	10-juin-13	Centre d'Arts Plastiques et Visuels	La Ville renouvelle son adhésion à l'association "Images en Bibliothèques" au titre de l'année 2013.	Cotisation annuelle : 110 €	11-juin-13
N° 13/121	10-juin-13	Centre d'Arts Plastiques et Visuels	La Ville renouvelle son adhésion à l'association "PICTANOVO" (anciennement CRRAV, Centre Régional de Ressources Audiovisuelles) au titre de l'année 2013.	Cotisation annuelle : 30 €	11-juin-13
N° 13/122	11-juin-13	Action Foncière	La Ville accorde à la SNC Oscillium la mise à disposition d'une partie du terrain sis à Lille 2 quai de l'Ouest, d'une surface de 18,9 m², correspondant à l'implantation d'une bulle de vente, ainsi que 50 m² supplémentaires correspondant à 4 places de stationnement, pour une durée d'une année à compter du 25 février 2013.	loyer annuel : 847,47 €	11-juin-13
N° 13/123	11-juin-13	Action Foncière	Un avenant n° 1 au bail passé le 24 août 2011 avec M. Henri Maréchal prolonge jusqu'au 15 août 2013 l'occupation à titre précaire et révocable de l'immeuble sis à Lille 63 rue du Faubourg de Roubaix.		11-juin-13
N° 13/124	12-juin-13	CLSPD	La Ville renouvelle son adhésion au Forum pour la Sécurité Urbaine, au titre de l'année 2013.	Cotisation annuelle : 4 600 €	14-juin-13
N° 13/125	12-juin-13	CLSPD	La Ville renouvelle son adhésion à l'association "France Médiation" au titre de l'année 2013.	Cotisation annuelle : 200 €	14-juin-13



Le Maire de la Ville de Lille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Arrêté

Décision du Maire

N° 13/105

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.211-1 à L.211-5, L.213-1 à L.213-18 et R.213-1 à R.213-26 relatifs à l'exercice du droit de préemption urbain,

Vu la loi d'orientation pour la ville n°91-662 du 13 juillet 1991,

Vu la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains n° 2000-1208 du 13 décembre 2000,

Vu la délibération n°04 C 337 du 8/10/2004 par laquelle le conseil de Communauté a approuvé le Plan Local d'urbanisme,

Vu la délibération n° 04 C 338 du 08 octobre 2004 par laquelle le Conseil de Communauté a maintenu le droit de préemption urbain (D.P.U) dans les zones urbaines et aux zones d'urbanisation future (AUC et AUD) du PLU,

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 modifiée par délibérations n°11/468 du 27 juin 2011 et n° 11/890 du 21 novembre 2011 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien précisé dans l'article premier du présent arrêté,

Vu l'arrêté de délégation n°13 DP145 du 23/05/2013 conférant le droit de préemption par la Communauté Urbaine de Lille à la Commune de Lille et portant sur le présent bien,

Vu l'arrêté n° 10889 du 20 juillet 2012 portant délégation de signature à Monsieur Alain CACHEUX, Adjoint au Maire,

Vu l'avis des Domaines exprimé par France Domaine 59 en application de la réglementation en vigueur,

Considérant qu'il y a lieu que la Commune de Lille exerce le droit de préemption, à son profit, sur la vente du bien immobilier repris dans l'article 1 ci-dessous conformément à l'un des objectifs de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme,

En effet, ce site est inscrit en veille foncière dans le secteur Duray-Buisson par délibération n° 11/748 du 16 septembre 2011: il est idéalement situé pour accueillir un projet de logement social et ou intermédiaire en locatif ou en accession conformément aux objectifs du PLH ; ce projet répond à l'orientation de valorisation du sol bâti et du foncier, retenue dans le schéma de quartier approuvé par délibération du 23-11-2012. Ce secteur est pointé comme pouvant accueillir une offre nouvelle de logements

Considérant que l'immeuble, objet de la présente décision de préemption, est compris dans le secteur Duray-Buisson dont la mutation est subordonnée à la démolition de la batterie de garages existante en vue de la réalisation d'un programme de logements,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}: la Ville de Lille exerce son droit de préemption sur la vente du bien repris ci-dessous :

Immeuble sis à Lille groupe Wannoschot à usage de garage (libre)

Déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 2/04/ 2013

Nom du vendeur Indivision VAUGIN
Représenté par Maître Stephan PARIS, notaire à Marchiennes
Références cadastrales Section AS n° 209 pour une surface de 16 m²

ARTICLE 2: L'offre de préemption est réalisée par la Ville de Lille selon les conditions financières suivantes: 15 000 € (quinze mille euros) Elle est conforme au prix indiqué dans la DIA.

Conformément à l'article 1583 du Code Civil, la vente sera parfaite dès réception du présent arrêté par le vendeur ou son mandataire chez qui il a fait élection de domicile.

La vente au profit de la Commune de Lille sera constatée par acte authentique dressé par le notaire du vendeur.

Conformément aux dispositions de l'article L 213-15 du Code de l'Urbanisme, le vendeur conservera la jouissance du bien ainsi préempté jusqu'au paiement intégral du prix par la Commune de Lille.

ARTICLE 3 : La dépense en résultant, soit environ 16500 euros, y compris les frais inhérents à l'acquisition, sera imputée au chapitre 21, article 21318, fonction 070, opération foncière pour programme neuf QHABS n°1268.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

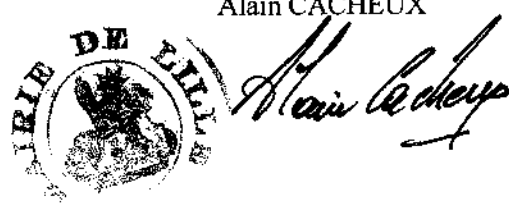
ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Affiché en Mairie le **24 MAI 2013**
Réception en Préfecture le

Hôtel de Lille, le **24 MAI 2013**

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Action Foncière
Alain CACHEUX

Par Délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Action Foncière
Alain CACHEUX





Le Maire de Lille,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n° 11/468 du 27 juin 2011 portant délégation de pouvoir du Conseil municipal de Lille au Maire de Lille à l'effet, notamment, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu l'arrêté n°10890 du 20 juillet 2012 portant délégation de fonctions et de signature du Maire de Lille à Madame Catherine CULLEN, douzième Adjointe au Maire,

Vu la délibération n° 05/635 du 26 septembre 2005 faisant de la Ville de Lille le locataire du Tri Postal sis à Lille avenue Willy Brandt,

Vu la délibération n° 12/847 du 17 décembre 2012 fixant les tarifs pour la location des espaces du Tri Postal,

DECIDE

Article 1 - Une convention de mise à disposition du deuxième étage du bâtiment Le Tripostal, sis à Lille, 22 avenue Willy Brandt, est passée avec l'école supérieure d'Art du Nord - Pas de Calais, lui accordant l'exploitation des lieux du 16 au 17 mai 2013 pour l'organisation du concours d'entrée des écoles supérieures d'Art.

Article 2 – Une tarification de 910 euros sera facturée à l'école supérieure d'Art du Nord - Pas de Calais.

Article 3 - Le Directeur Général des Services de la Ville de Lille est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et notifiée à l'intéressée. Copie en sera adressée au Préfet du Nord.

Est certifié le caractère exécutoire de la présente
décision,

Pour le Maire de Lille et par délégation,
La douzième adjointe,

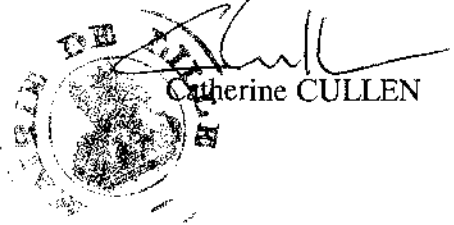
Affichée en Mairie le 28 MAI 2013

Reçue en Préfecture le 29 MAI 2013

Pour le Maire de Lille et par délégation,
La douzième adjointe,



Catherine CULLEN



Catherine CULLEN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Entre : **La Ville de Lille**

Adresse : Hôtel de Ville BP 667 59033 LILLE CEDEX

Représentée par : Mme Catherine Cullen, Maire Adjointe à la Culture

Et : **L'École Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais**

Adresse : 36bis rue des Ursulines 59200 TOURCOING

Représentée par : Mr Ronan Prigent, Directeur Général par intérim

Il est convenu ce qui suit :

La Ville de Lille met à disposition le deuxième étage du bâtiment « Le Tripostal », 22 avenue Willy Brandt à Lille, propriété de la Société Réseau Ferré de France dont elle est locataire, pour l'organisation d'un **Concours d'Entrée aux Écoles Supérieures d'Art**, au bénéfice de **l'École Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais**.

Article I : Durée d'utilisation

Cette mise à disposition prendra effet du **jeudi 16 au vendredi 17 mai 2013**.

La mise en place du mobilier aura lieu avant le début des épreuves, le concours les **16 et 17 mai**, et le démontage le **17 mai en fin d'après-midi**.

Article II : Tarif de location

La mise à disposition du **Tripostal** correspondant à l'exploitation pour "événements artistiques et culturels" pendant **2 jours** du deuxième étage, la présence d'un régisseur d'accueil et d'un agent de sécurité, un montant total de **910€ TTC (neuf cents dix euros)** sera facturé par le **pôle Culture** à **l'École Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais**.

Le règlement se faisant par mandat, **l'École Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais** devra mentionner lors du paiement les références indiquées sur le titre de recettes.

Article III : Responsabilité

Le Tri Postal est utilisé en cette occurrence comme un lieu public. Il convient de l'utiliser conformément à sa destination, en respectant les lieux et les matériels mis à disposition.

L'École Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais souscrita toutes polices nécessaires pour garantir ses biens ou le recours de tiers et sa responsabilité civile, pour tout accident pouvant découler de ses activités.

Aucun recours en responsabilité ne pourra être exercé contre la Ville de Lille, en cas de préjudice subi.

Une attestation justifiant des assurances souscrites et du paiement des primes correspondantes sera produite obligatoirement et préalablement à l'utilisation des locaux.

Article IV : Entretien

L'École Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais s'engage à faire une bonne utilisation des locaux sanitaires mis à disposition, d'y maintenir une bonne hygiène et de rendre les locaux propres à l'issue de la manifestation.

Article V : Sécurité

L'École Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais est responsable de l'organisation de la manifestation dans son ensemble et notamment, pour ce qui concerne l'accueil du public dans le bâtiment. Elle s'engage à respecter scrupuleusement la capacité d'accueil des espaces utilisés, à maintenir libres les sorties de secours, à prendre toutes les mesures concourant à la sécurité de ses personnels et du public. La Ville de Lille pourra, à tout moment, intervenir afin de vérifier que ces mesures de sécurité sont respectées.

L'École Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais mettra en poste en-dehors des horaires de travail de l'agent logé du Tripostal un agent d'accueil, afin d'assurer la continuité du service, la sécurité des personnes, du bâtiment et du matériel. Cette personne devra être connue et identifiée auprès du Régisseur Général du Tri Postal 48 heures avant l'ouverture de la manifestation.

Article VI : Utilisation

L'École Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais s'engage :

- à utiliser les locaux mis à sa disposition dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs,
- à veiller à ce qu'aucune dégradation n'intervienne du fait de sa présence ou de la présence de tiers.

L'École Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais sera tenue d'indemniser la Ville de Lille pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées.

Un constat d'état des lieux sera effectué à l'entrée et à l'issue de l'occupation.

L'École Supérieure d'Art du Nord-Pas de Calais fera son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

Article VII : Dénonciation

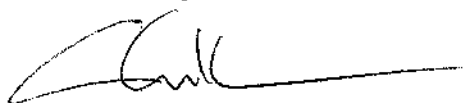
En cas de non-respect de la Convention par le signataire, la Ville de Lille, locataire en titre du bien, se réserve le droit de prendre toutes les mesures qu'elle estime nécessaires en vue de mettre fin à l'occupation le cas échéant, d'obtenir réparation du préjudice subi.

Pour faire valoir ce que de droit.
A Lille, le 26 avril 2013

Pour
La Ville de Lille

Catherine Cullen,
Maire Adjointe à la Culture de Lille

Pour
**L'École Supérieure
d'Art du Nord-Pas de Calais**
Ronan Prigent,
Directeur Général par intérim





Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008, modifiée par délibérations n°11/468 du 27 juin 2011 et n°11/890 du 21 novembre 2011, portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et l'arrêté n° 9681 du 6 février 2012 conférant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dominique PLANCKE, Conseiller Municipal Délégué ;

Considérant que la Ville a acquis en 2012 un garage situé à Lille, 276 rue Pierre Legrand en vue de la réalisation d'un programme de logements et de commerces ;

Considérant que dans l'attente de réalisation de ce projet, ce garage a été offert à la location moyennant un loyer trimestriel de 180 euros et que Madame Michèle FURLAN s'est présentée comme étant intéressée par sa prise à bail ;

DECIDE

Article 1 – La Ville de Lille accorde la mise à disposition du garage, situé 276 rue Pierre Legrand à Lille (parcelle CI 181) à Madame Michèle FURLAN. La location court à compter du 1^{er} juin 2013 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Article 2 – Le loyer trimestriel s'élève à 180 euros, payable par trimestre d'avance. La Ville récupérera auprès de Madame Michèle FURLAN, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La locataire s'acquittera directement de la taxe d'habitation auprès de l'administration fiscale.

Article 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 4 – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le **29 MAI 2013**

Réception en Préfecture le
Affiché en Mairie le **29 MAI 2013**
Le Conseiller Municipal Délégué



Dominique PLANCKE



Le Conseiller Municipal Délégué

Dominique PLANCKE

Contrat de location

Entre la **Ville de LILLE** représentée par son Maire, Madame Martine Aubry, agissant en vertu de la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008, modifiée par délibérations n° 11/468 du 27 juin 2011 et n° 11/890 du 21 novembre 2011, portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, domiciliée à l'Hôtel de Ville, Place Augustin Laurent, CS 30667, 59033 Lille Cedex.

Et **Madame Michèle FURLAN**, domiciliée 33, rue du Madagascar à Lille.

Préambule

Acquis en 2012 en vue de la réalisation d'un programme de logements et commerces, la Ville de Lille est propriétaire :

- d'un garage sis 276 rue Pierre Legrand figurant au cadastre à la section CI n°181 pour 15 m² ;
- et des 1/16^{ème} indivis de la voie d'accès audit garage figurant au cadastre à la section CI 192 pour 190 m².

Dans l'attente de la réalisation de ce projet, le bien peut être loué à Madame Michèle FURLAN.

Cela exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Descriptif du bien loué

Le bien loué est un garage sis 276 rue Pierre Legrand figurant au cadastre à la section CI n°181 pour 15 m² auquel on accède par la voie d'accès figurant au cadastre à la section CI 192 pour 190 m².

Durée de la location - résiliation

La présente location est consentie à titre précaire et révocable à partir du 1^{er} juin 2013, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Chacune des 2 parties a la faculté de mettre fin à la présente mise à disposition à tout moment sous réserve du respect d'un préavis d'un mois à compter de la réception d'un courrier de résiliation envoyé par lettre recommandée avec avis de réception.

La remise des clés du garage aura lieu le 30 mai 2013 à l'Hôtel de Ville, service Action Foncière – Gestion du Patrimoine Privé – 2^{ème} étage Porte B 136.

Loyer

La présente location est consentie moyennant un loyer trimestriel de 180 euros, payable par trimestre d'avance à la Caisse de Monsieur le Trésorier Principal de Lille - Municipale 72 rue Saint-Sauveur BP 99 – 59016 Lille Cedex, après réception d'un avis de somme à payer.

Le loyer sera révisé automatiquement et de plein droit le 1^{er} janvier de chaque année en tenant compte de l'indice de référence des loyers. L'indice de référence est celui du 1^{er} trimestre 2013, à savoir 124.25.

La première révision interviendra le 1^{er} janvier 2014.

Conditions

Le présent bail est fait sous les charges et conditions ordinaires et de droit et, en outre, sous les conditions suivantes que le preneur s'engage à respecter :

1 - Le preneur reconnaissant que l'immeuble ne recèle aucun vice apparent ou caché, prendra les lieux dans l'état où ils se trouvent sans pouvoir exiger aucun aménagement supplémentaire ni indemnité quelconque en raison du mauvais état éventuel du bâtiment ou de son équipement.

2 – Le preneur s'engage à :

- entretenir les lieux loués en bon état de réparations de toutes sortes et les rendre tels à la fin du bail ;
- prendre à sa charge sans délai toutes les réparations d'ordre locatif visées dans les lois 86-462 du 23 décembre 1986 et 89-462 du 6 juillet 1989 et précisées dans le décret 87-712 du 26 août 1987 qui deviendraient nécessaires par suite soit de défaut d'exécution des réparations locatives, soit de dégradations résultant de son fait ou de celui de son personnel ou de sa clientèle ou d'effraction, de vol, etc ... ;

3 - Tous les travaux ou branchements, même des menues réparations d'ordre locatif, que le preneur désirerait entreprendre à ses frais, devront être préalablement, et par écrit, autorisés par la Ville et être exécutés sous la surveillance des Services Techniques Municipaux. A défaut, la responsabilité de la Ville ne pourra être retenue en cas de sinistre. Le preneur est tenu de faire procéder à l'ensemble des vérifications et contrôles techniques sur le bâtiment et ses équipements (électricité, extincteurs,...), conformément à la législation et aux réglementations en vigueur (code du travail, règlement ERP...).

4 - Les améliorations, embellissements, aménagements divers, qui auraient été réalisés par le preneur resteront, à la fin de son occupation des lieux, propriété de la Ville.

5 - Le preneur supportera, sans restriction de date ni de délai et sans versement d'aucune indemnité, l'exécution des travaux que la Ville désirerait entreprendre dans l'immeuble.

Il devra se conformer aux prescriptions, règlements, ordonnances et arrêtés en vigueur, notamment en ce qui concerne la voirie, la salubrité, la police, la sécurité, l'inspection du travail, de façon que le bailleur ne puisse jamais être inquiété ou recherché.

6 – Le preneur veillera notamment au respect de la réglementation sur les troubles de voisinage avant, pendant et après les activités exercées dans les locaux. En cas de manquement à ces règles, la responsabilité pénale du preneur pourra être retenue.

7- Le preneur s'engage à n'entreposer aucun produit toxique ou inflammable comme le carburant par exemple. Le preneur s'engage à ne jamais laver ou réparer les véhicules dans le bien loué..

Le preneur laissera les locaux mis à sa disposition en bon état de propreté et s'engage à ne pas stationner dans l'aire de circulation . Il s'arrangera avec les occupants des autres garages pour laisser en bon état de propreté la voie d'accès commune.

8- Le preneur ne pourra sous-louer, ou mettre à disposition, même de manière temporaire tout ou partie des locaux faisant l'objet du présent bail, sans l'accord préalable et écrit de la Ville

9 - Le preneur utilisera les locaux qui lui sont loués dans le cadre de ses activités privées. Toute modification ou extension à d'autres activités est strictement interdite, sauf si la Ville l'a expressément autorisée.

Impôts

La Ville récupérera auprès de l'occupant, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

L'occupant s'acquittera directement de la Taxe d'Habitation auprès de l'Administration Fiscale.

Responsabilité et Assurances

Le locataire s'engage à maintenir son véhicule assuré notamment pour les dommages qu'il pourrait causer aux locaux loués ainsi qu'aux tiers. Par ailleurs, le locataire est responsable de tout dommage survenant du fait de l'utilisation du garage.

Ainsi, le locataire assure auprès d'une compagnie d'assurance, de son choix :

- les dommages corporels, matériels et immatériels, de quelque nature que ce soit pouvant être causés par son véhicule aux locaux loués ainsi qu'aux tiers (assurance auto obligatoire) ;
- les dommages pouvant être causés de son fait ou du fait de son occupation, notamment les risques incendie, explosions, dommages électriques, dégâts des eaux, vol, vandalisme. Il souscrira également une assurance risques locatifs ;
- sa responsabilité civile pour tous accidents et dommages, corporels, matériels et immatériels, de quelque nature que ce soit, susceptibles de survenir du fait de son occupation tant vis-à-vis de la Ville que des tiers.

Le locataire s'engage à fournir préalablement à la mise à disposition des lieux et chaque année les attestations d'assurances précisant les risques et montants garantis. La Ville peut à tout moment exiger du locataire la justification du paiement des primes d'assurances.

Le locataire ainsi que ses assureurs renoncent à tout recours contre la Ville et ses assureurs pour tous dommages corporels, matériels et immatériels, de quelque nature que ce soit.

Le locataire est informé que le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol de véhicule ou de dommages subis dans les lieux loués, la présente location n'impliquant de la part du propriétaire aucune obligation de surveillance ou de gardiennage.

Clause résolutoire

En cas de non-paiement d'un seul terme de loyer, la présente location sera résiliée de plein droit un mois après un commandement de payer demeuré sans effet et l'expulsion prononcée par simple ordonnance de référé.

Fait en trois exemplaires,

Lille, le

Pour le Maire de Lille et par délégation,
Le Conseiller Municipal Délégué à la
Gestion du Patrimoine Privé,

La locataire du garage

Dominique PLANCKE

Michèle FURLAN



Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Arrêté
Décision du Maire
N° 13/108

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008, modifiée par délibérations n°11/468 du 27 juin 2011 et n°11/890 du 21 novembre 2011, portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et l'arrêté n° 9681 du 6 février 2012 conférant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dominique PLANCKE, Conseiller Municipal Délégué ;

Considérant que la Ville a acquis en 2012 un garage situé à Lille, 53 bis rue Laplace, en vue de créer une offre de stationnement compensatoire en réponse aux besoins des habitants du quartier lors de la création de nouveaux programmes de logements ;

Considérant que dans l'attente de réalisation de ce projet, ce garage a été offert à la location moyennant un loyer trimestriel de 180 euros et que Monsieur Eric DELERUE s'est présenté comme étant intéressé par sa prise à bail ;

DECIDE

Article 1 – La Ville de Lille accorde la mise à disposition du garage, situé 53 bis rue Laplace à Lille (parcelle AY 266) à Monsieur Eric DELERUE. La location court à compter du 1^{er} juin 2013 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Article 2 – Le loyer trimestriel s'élève à 180 euros, payable par trimestre d'avance. La Ville récupérera auprès de Monsieur Eric DELERUE, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le locataire s'acquittera directement de la taxe d'habitation auprès de l'administration fiscale.

Article 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 4 – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le **29 MAI 2013**

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le

Le Conseiller Municipal Délégué

29 MAI 2013



Dominique PLANCKE



Le Conseiller Municipal Délégué

Dominique PLANCKE

Contrat de location

Entre la **Ville de LILLE** représentée par son Maire, Madame Martine Aubry, agissant en vertu de la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008, modifiée par délibérations n° 11/468 du 27 juin 2011 et n° 11/890 du 21 novembre 2011, portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, domiciliée à l'Hôtel de Ville, Place Augustin Laurent, CS 30667, 59033 Lille Cedex.

Et **Monsieur Eric DELERUE**, domiciliée 71, rue Laplace à Lille.

Préambule

Acquis en 2012 en vue de créer une offre de stationnement compensatoire en réponse aux besoins des habitants du quartier lors de la création de nouveaux programmes de logements, la Ville de Lille est propriétaire :

- d'un garage sis 53 bis, rue Laplace à Lille figurant au cadastre à la section AY n°266 pour 18 m² ;
- et des 1/12^{ème} indivis de la voie d'accès audit garage figurant au cadastre à la section AY 258 pour 358 m².

Dans l'attente de la réalisation de ce projet, le bien peut être loué à Monsieur Eric DELERUE.

Cela exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Descriptif du bien loué

Le bien loué est un garage sis 53 bis rue Laplace à Lille figurant au cadastre à la section AY 266 pour 18 m² auquel on accède par la voie d'accès figurant au cadastre à la section AY 258 pour 358 m².

Durée de la location - résiliation

La présente location est consentie à titre précaire et révocable à partir du 1^{er} juin 2013, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Chacune des 2 parties a la faculté de mettre fin à la présente mise à disposition à tout moment sous réserve du respect d'un préavis d'un mois à compter de la réception d'un courrier de résiliation envoyé par lettre recommandée avec avis de réception.

La remise des clés du garage aura lieu le 30 mai 2013 à l'Hôtel de Ville, service Action Foncière – Gestion du Patrimoine Privé – 2^{ème} étage Porte B 136.

Loyer

La présente location est consentie moyennant un loyer trimestriel de 180 euros, payable par trimestre d'avance à la Caisse de Monsieur le Trésorier Principal de Lille - Municipale 72 rue Saint-Sauveur BP 99 – 59016 Lille Cedex, après réception d'un avis de somme à payer.

Le loyer sera révisé automatiquement et de plein droit le 1^{er} janvier de chaque année en tenant compte de l'indice de référence des loyers (IRL). L'indice de référence est celui du 1^{er} trimestre 2013, à savoir 124.25.

La première révision interviendra le 1^{er} janvier 2014.

Conditions

Le présent bail est fait sous les charges et conditions ordinaires et de droit et, en outre, sous les conditions suivantes que le preneur s'engage à respecter :

1 - Le preneur reconnaissant que l'immeuble ne recèle aucun vice apparent ou caché, prendra les lieux dans l'état où ils se trouvent sans pouvoir exiger aucun aménagement supplémentaire ni indemnité quelconque en raison du mauvais état éventuel du bâtiment ou de son équipement.

2 – Le preneur s'engage à :

- entretenir les lieux loués en bon état de réparations de toutes sortes et les rendre tels à la fin du bail ;
- prendre à sa charge sans délai toutes les réparations d'ordre locatif visées dans les lois 86-462 du 23 décembre 1986 et 89-462 du 6 juillet 1989 et précisées dans le décret 87-712 du 26 août 1987 qui deviendraient nécessaires par suite soit de défaut d'exécution des réparations locatives, soit de dégradations résultant de son fait ou de celui de son personnel ou de sa clientèle ou d'effraction, de vol, etc ... ;

3 - Tous les travaux ou branchements, même des menues réparations d'ordre locatif, que le preneur désirerait entreprendre à ses frais, devront être préalablement, et par écrit, autorisés par la Ville et être exécutés sous la surveillance des Services Techniques Municipaux. A défaut, la responsabilité de la Ville ne pourra être retenue en cas de sinistre. Le preneur est tenu de faire procéder à l'ensemble des vérifications et contrôles techniques sur le bâtiment et ses équipements (électricité, extincteurs,...), conformément à la législation et aux réglementations en vigueur (code du travail, règlement ERP...).

4 - Les améliorations, embellissements, aménagements divers, qui auraient été réalisés par le preneur resteront, à la fin de son occupation des lieux, propriété de la Ville.

5 - Le preneur supportera, sans restriction de date ni de délai et sans versement d'aucune indemnité, l'exécution des travaux que la Ville désirerait entreprendre dans l'immeuble.

Il devra se conformer aux prescriptions, règlements, ordonnances et arrêtés en vigueur, notamment en ce qui concerne la voirie, la salubrité, la police, la sécurité, l'inspection du travail, de façon que le bailleur ne puisse jamais être inquiété ou recherché.

6 – Le preneur veillera notamment au respect de la réglementation sur les troubles de voisinage avant, pendant et après les activités exercées dans les locaux. En cas de manquement à ces règles, la responsabilité pénale du preneur pourra être retenue.

7- Le preneur s'engage à n'entreposer aucun produit toxique ou inflammable comme le carburant par exemple. Le preneur s'engage à ne jamais laver ou réparer les véhicules dans le bien loué..

Le preneur laissera les locaux mis à sa disposition en bon état de propreté et s'engage à ne pas stationner dans l'aire de circulation . Il s'arrangera avec les occupants des autres garages pour laisser en bon état de propreté la voie d'accès commune.

8- Le preneur ne pourra sous-louer, ou mettre à disposition, même de manière temporaire tout ou partie des locaux faisant l'objet du présent bail, sans l'accord préalable et écrit de la Ville

9 - Le preneur utilisera les locaux qui lui sont loués dans le cadre de ses activités privées. Toute modification ou extension à d'autres activités est strictement interdite, sauf si la Ville l'a expressément autorisée.

Impôts

La Ville récupérera auprès de l'occupant, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

L'occupant s'acquittera directement de la Taxe d'Habitation auprès de l'Administration Fiscale.

Responsabilité et Assurances

Le locataire s'engage à maintenir son véhicule assuré notamment pour les dommages qu'il pourrait causer aux locaux loués ainsi qu'aux tiers. Par ailleurs, le locataire est responsable de tout dommage survenant du fait de l'utilisation du garage.

Ainsi, le locataire assure auprès d'une compagnie d'assurance, de son choix :

- les dommages corporels, matériels et immatériels, de quelque nature que ce soit pouvant être causés par son véhicule aux locaux loués ainsi qu'aux tiers (assurance auto obligatoire) ;
- les dommages pouvant être causés de son fait ou du fait de son occupation, notamment les risques incendie, explosions, dommages électriques, dégâts des eaux, vol, vandalisme. Il souscrit également une assurance risques locatifs ;
- sa responsabilité civile pour tous accidents et dommages, corporels, matériels et immatériels, de quelque nature que ce soit, susceptibles de survenir du fait de son occupation tant vis-à-vis de la Ville que des tiers.

Le locataire s'engage à fournir préalablement à la mise à disposition des lieux et chaque année les attestations d'assurances précisant les risques et montants garantis. La Ville peut à tout moment exiger du locataire la justification du paiement des primes d'assurances.

Le locataire ainsi que ses assureurs renoncent à tout recours contre la Ville et ses assureurs pour tous dommages corporels, matériels et immatériels, de quelque nature que ce soit.

Le locataire est informé que le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol de véhicule ou de dommages subis dans les lieux loués, la présente location n'impliquant de la part du propriétaire aucune obligation de surveillance ou de gardiennage.

Clause résolutoire

En cas de non-paiement d'un seul terme de loyer, la présente location sera résiliée de plein droit un mois après un commandement de payer demeuré sans effet et l'expulsion prononcée par simple ordonnance de référé.

Fait en trois exemplaires,

Lille, le

Pour le Maire de Lille et par délégation,
Le Conseiller Municipal Délégué à la
Gestion du Patrimoine Privé,

Le locataire du garage

Dominique PLANCKE

Eric DELERUE



Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décision du Maire

Vu la délibération n° 11/468 du Conseil Municipal du 27 juin 2011 donnant pouvoir au Maire d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion de la Ville aux associations dont elle est membre

N° 13/109

Vu l'arrêté n° 10890 du 20 juillet 2012 portant délégation de fonctions et de signature du Maire de Lille à Madame Catherine CULLEN, 12^{ème} Adjointe au Maire, notamment la signature des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville de Lille décide de renouveler son adhésion à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) pour l'année 2013. L'ABF, association reconnue d'utilité publique, est un lieu d'échange constant sur tous sujets concernant les bibliothèques, leurs publics et leurs personnels qui regroupent les professionnels de bibliothèques.

ARTICLE 2 : Le coût annuel de l'adhésion pour la Ville de Lille s'élève à 260 €.

ARTICLE 3 : La dépense pour l'année 2013 sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011 de l'opération n° 216, code opération CBMAN, code service CG, fonction 321, article 6281

ARTICLE 4 - Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et notifiée à l'intéressée. Copie en sera adressée au Préfet du Nord et au Trésorier de Lille Municipale.

Hôtel de Ville, le **30 MAI 2013**

Est certifié le caractère exécutoire de la présente décision,

Pour le Maire de Lille et par délégation,
La douzième adjointe,

Affichée en Mairie le **30 MAI 2013**

Reçue en Préfecture le **30 MAI 2013**

Pour le Maire de Lille et par délégation,
La douzième adjointe,

Catherine CULLEN

Catherine CULLEN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décision du Maire

N° 13/110

Vu la délibération n° 11/468 du Conseil Municipal du 27 juin 2011 donnant pouvoir au Maire d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion de la Ville aux associations dont elle est membre

Vu l'arrêté n° 10890 du 20 juillet 2012 portant délégation de fonctions et de signature du Maire de Lille à Madame Catherine CULLEN, 12^{ème} Adjointe au Maire, notamment la signature des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville de Lille décide de renouveler son adhésion à l'Association des Directeurs des Bibliothèques municipales et intercommunales des Grandes Villes de France (ADBGV) pour l'année 2013. Cette association a pour but l'échange, la capitalisation et la diffusion d'informations, d'expériences et de savoir-faire, la réalisation ou le référencement d'outils répondants à des besoins communs, la représentation des directeurs auprès de tout partenaire institutionnel, public ou privé.

ARTICLE 2 : Le coût annuel de l'adhésion pour la Ville de Lille s'élève à 40 €.

ARTICLE 3 : La dépense pour l'année 2013 sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011 de l'opération n° 216, code opération CBMAN, code service CG, fonction 321, article 6281

ARTICLE 4 - Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et notifiée à l'intéressée. Copie en sera adressée au Préfet du Nord et au Trésorier de Lille Municipale.

Hôtel de Ville, le **30 MAI 2013**

Est certifié le caractère exécutoire de la présente décision,

Pour le Maire de Lille et par délégation,
La douzième adjointe,

Affichée en Mairie le **30 MAI 2013**

Reçue en Préfecture le **30 MAI 2013**

Pour le Maire de Lille et par délégation,
La douzième adjointe,

Catherine CULLEN



Catherine CULLEN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décision du Maire

Vu la délibération n° 11/468 du Conseil Municipal du 27 juin 2011 donnant pouvoir au Maire d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion de la Ville aux associations dont elle est membre

N° 13/AAA

Vu l'arrêté n° 10890 du 20 juillet 2012 portant délégation de fonctions et de signature du Maire de Lille à Madame Catherine CULLEN, 12^{ème} Adjointe au Maire, notamment la signature des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

DECIDE

ARTICLE 1 : La Ville de Lille décide de renouveler son adhésion à l'Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèque (ADDNB) pour l'année 2013. Cette association a pour but de développer les bibliothèques et les centres de ressources, proposer des services à distance et sur place, réfléchir à l'amélioration du service public.

ARTICLE 2 : Le coût annuel de l'adhésion pour la Ville de Lille s'élève à 120 €.

ARTICLE 3 : La dépense pour l'année 2013 sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011 de l'opération n° 216, code opération CBMAN, code service CG, fonction 321, article 6281

ARTICLE 4 - Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et notifiée à l'intéressée. Copie en sera adressée au Préfet du Nord et au Trésorier de Lille Municipale.

Hôtel de Ville, le **30 MAI 2013**

Est certifié le caractère exécutoire de la présente décision,

Pour le Maire de Lille et par délégation,
La douzième adjointe,

Affichée en Mairie le **30 MAI 2013**

Reçue en Préfecture le **30 MAI 2013**

Pour le Maire de Lille et par délégation,
La douzième adjointe,

Catherine CULLEN



Catherine CULLEN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décision du Maire

Vu la délibération n° 11/468 du Conseil Municipal du 27 juin 2011 donnant pouvoir au Maire d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion de la Ville aux associations dont elle est membre

N° 13/112

Vu l'arrêté n° 10890 du 20 juillet 2012 portant délégation de fonctions et de signature du Maire de Lille à Madame Catherine CULLEN, 12^{ème} Adjointe au Maire, notamment la signature des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Le renouvellement à l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association des Utilisateurs du Logiciel PortFolio pour l'année 2013. Cette association a pour but de regrouper tous les utilisateurs français du logiciel et d'organiser des échanges sur les différents modules de l'application Portfolio.

ARTICLE 2 : Le coût annuel de l'adhésion pour la Ville de Lille s'élève à 50 €.

ARTICLE 3 : La dépense pour l'année 2013 sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011 de l'opération n° 216, code opération CBMAN, code service CG, fonction 321, article 6281

ARTICLE 4 - Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et notifiée à l'intéressée. Copie en sera adressée au Préfet du Nord et au Trésorier de Lille Municipale.

Hôtel de Ville, le **30 MAI 2013**

Est certifié le caractère exécutoire de la présente décision,

Pour le Maire de Lille et par délégation,
La douzième adjointe,

Affichée en Mairie le **30 MAI 2013**

Reçue en Préfecture le **30 MAI 2013**

Pour le Maire de Lille et par délégation,
La douzième adjointe,

Catherine CULLEN



Catherine CULLEN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Le Maire de la Ville de Lille,

DECISION DU MAIRE

13/113

Vu les articles L. 2111-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu la délibération n° 11/468 du Conseil Municipal du 27 juin 2011 donnant pouvoir au Maire d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion de la Ville aux associations dont elle est membre.

Vu l'arrêté n° 11284 du 2/10/2012 donnant délégation de signature à Monsieur Stanislas DENDIEVEL.

DECIDE :

Article 1^{er}. – de renouveler l'adhésion de la Ville de Lille à l'association La Maison de l'Architecture et de la Ville (MAV) pour l'année 2013, cette adhésion permettant aux services de la Ville d'accéder de façon privilégiée aux manifestations proposées par cette association. Le coût annuel de l'adhésion pour la Ville, en tant que membre actif, s'élève à 300 € et sera à régler à la Maison de l'Architecture et de la Ville, sise place François Mitterrand 59777 Euralille.

Article 2 - Le Directeur Général des Services de la Ville de Lille et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville de Lille, le, **30 MAI 2013**

Est certifié le caractère exécutoire de la présente décision

Affichée en Mairie le **30 MAI 2013**

Reçue en Préfecture le **30 MAI 2013**

Par délégation du Maire,
Le Conseiller Municipal délégué
à la Qualité Architecturale

Stanislas DENDIEVEL

Par délégation du Maire,
Le Conseiller Municipal délégué
à la Qualité Architecturale

Stanislas DENDIEVEL

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication



Le Maire de la Ville de Lille,

DECISION DU MAIRE

13/114

Vu les articles L. 2111-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu la délibération n° 11/468 du Conseil Municipal du 27 juin 2011 donnant pouvoir au Maire d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion de la Ville aux associations dont elle est membre.

Vu l'arrêté : n°11284 du 2/10/2012 donnant délégation de signature à Monsieur Stanislas DENDIEVEL.

DECIDE :

Article 1^{er}. – de renouveler l'adhésion de la Ville de Lille à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADU) pour l'année 2013. Le coût annuel de l'adhésion pour la Ville, s'élève à 100 € et sera à régler à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole, sise Espace International, 299, boulevard de Leeds – F59777 EURALILLE.

Article 2 - Le Directeur Général des Services de la Ville de Lille et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville de Lille, le, **30 MAI 2013**

Est certifié le caractère exécutoire de la présente décision

Affichée en Mairie le **30 MAI 2013**

Reçue en Préfecture le **30 MAI 2013**

Par délégation du Maire,
Le Conseiller Municipal délégué
à la Qualité Architecturale

Stanislas DENDIEVEL



Par délégation du Maire,
Le Conseiller Municipal délégué
à la Qualité Architecturale

Stanislas DENDIEVEL



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication



DECISION DU MAIRE

N° 13/M 5

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 11/468 du 27 juin 2011 conférant délégation de compétences au Maire de décider le renouvellement de l'adhésion de la Ville aux associations dont elle est membre ;

Vu l'arrêté n° 9685 du 6 février 2012 conférant délégation de fonction et de signature à Madame Marielle RENGOT, Conseillère déléguée à la Santé, notamment la signature des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

DECIDE

Article 1 – De renouveler l'adhésion de la Ville de Lille à l'association « Vivons en Forme ». Dans le cadre du programme santé, la Délégation Santé a souhaité mettre en place un plan nutrition « **ENFANCE - FAMILLE - ALIMENTATION ET MODES DE VIE** » afin de mobiliser durablement l'ensemble des acteurs lillois sur la problématique alimentation et activité physique.

Vivons en Forme est un programme de prévention santé initié, coordonné et animé par l'association FLVS (Fleurbaix – Laventie « Ville Santé »). Son objectif est de prévenir l'obésité chez les enfants, garantir la santé et le bien-être de tous et contribuer à réduire les inégalités sociales de santé en matière d'alimentation et d'activité physique.

Le programme « Vivons en forme » repose sur une méthode qui s'appuie essentiellement sur la mobilisation communautaire. Il met à disposition des structures municipales, des outils et des actions concrètes :

- kit repas (brochure « les trucs malins pour cuisiner » à destination des parents et des acteurs)
- dispositif de communication (page Facebook contenant de nombreux événements, flash info mensuel qui développe un sujet en particulier et présente les actions mises en place dans les villes...)
- sensibilisation aux ateliers de l'éveil sensoriel au goût à destination des diététiciennes
- formation « Bien bouger et goûter » à destination des animateurs du péri scolaire.
- l'analyse et les recommandations sur les menus de la restauration scolaire en fonction de la législation et du GEMRCN
- les formations « restauration scolaire » à destination du personnel de la restauration scolaire
- les outils développés en format numérique et papier.

Article 2 – Le coût annuel de l'adhésion de la Ville s'élève à 6 000 €.

Article 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 - La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lille est chargé de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le **31 MAI 2013**

Réception en Préfecture le

Pour le Maire de Lille et par délégation,
La Conseillère Municipale,

Affiché en Mairie le **31 MAI 2013**



Marielle RENGOT

Pour le Maire de Lille et par délégation,
La Conseillère Municipale,



Marielle RENGOT



Le Maire de la Ville de Lille,

DECISION DU MAIRE

N° 13/116

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 11/468 du 27 juin 2011, modifiée par délibération n° 11/890 du 21 novembre 2011, conférant délégation au Maire de notamment fixer dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Vu la délibération n° 08/464 du Conseil Municipal du 23 juin 2008 autorisant Madame le Maire à arrêter le montant de participation des activités organisées par les Mairies de Quartier sur proposition des Conseils de Quartier dans la limite de 20 euros ;

Vu la proposition du Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune réuni le 15 mai 2013

DECIDE

Article 1^{er}. – Une participation individuelle de 12 euros sera réclamée aux personnes du Quartier du Faubourg de Béthune qui s'inscriront au voyage au Louvre Lens et à Harnes dans le cadre de la Semaine Bleue.

Article 2 - Les sommes seront réglées à la régie de la Mairie de Quartier du Faubourg de Béthune 5-7 rue Renoir à Lille

Article 3 – Le réemploi de la recette correspondante sera inscrit sur la ligne budgétaire « Fêtes et Cérémonies – Alimentation » chapitre 011 – article 606 23 – fonction 024.

Article 4. – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratif de la Ville de Lille et copie sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 6. - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville et Monsieur le Trésorier Principal de Lille Municipale, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le - 5 JUIN 2013

Réception en Préfecture le **5 JUIN 2013** Le Maire de Lille

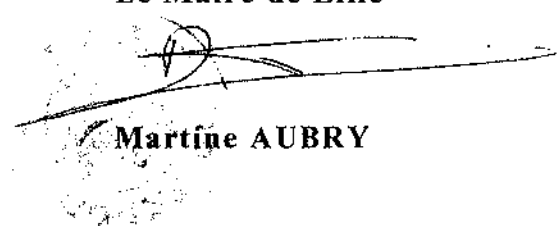
Notifié le


Martine AUBRY

Affiché en Mairie le

- 5 JUIN 2013

Le Maire de Lille


Martine AUBRY



Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

DECISION DU MAIRE

13/117

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L. 2122-22 ET 1 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 11/468 du Conseil Municipal du 27 JUIN 2011 conférant délégation au Maire de notamment fixer dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Vu la délibération n° 08/464 du Conseil Municipal du 23 juin 2008 autorisant Madame le Maire à arrêter le montant de participation des activités organisées par les Mairies de Quartier sur proposition des Conseils de Quartier dans la limite de 20 euros ;

Vu la proposition du Conseil de Quartier de Lille-Sud réuni le 21 mai 2013

DECIDE

Article 1^{er} – Une participation individuelle de 20 euros sera réclamée aux personnes du Quartier de Lille-Sud qui s'inscriront au repas dansant du 06 juin 2013.

Article 2 – Les sommes seront réglées à la régie de la Mairie de Quartier de Lille-Sud, 83 rue du Faubourg des Postes.

Article 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratif de la Ville de Lille et copie sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville et Monsieur le Trésorier Principal de Lille Municipale, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le 6 JUIN 2013

Réception en Préfecture le - 6 JUIN 2013

Notifié le

Affiché en Mairie le - 6 JUIN 2013



Le Maire de Lille

Martine AUBRY

Le Maire de Lille
Martine AUBRY

DECISION DU MAIRE

N° 13/118

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 11468 du 27 juin 2011 modifiée par délibération n° 11/890 du 21 novembre 2011, portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n° 10890 du 20 juillet 2012 déléguant à Madame Catherine CULLEN la signature des actes (courriers, contrats, décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT, arrêtés, demandes d'autorisation d'urbanisme, etc.),

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°12/414 du 25 juin 2012, n°12/847 du 17 décembre 2012 et n°13/167 du 18 mars 2013 fixant les tarifs d'accès au Palais des Beaux-Arts,

Considérant le principe de l'opération « Un dimanche en été, Les Amis des Amis, de Musée en Musée... » permettant aux adhérents des associations des Amis des Musées de la métropole (Amis des Musées de Lille, Amis de la Piscine, Amis du LaM, Amis du MUba Eugène Leroy et Amis du Fresnoy), ainsi qu'aux personnes les accompagnant, d'accéder gratuitement au LaM, Lille Métropole Musée d'art moderne, au musée d'art et d'industrie André Diligent de Roubaix (la Piscine), au Studio National des Arts Contemporain (le Fresnoy), au Musée des Beaux-Arts de Tourcoing (MUba Eugène Leroy) et au Palais des Beaux-Arts de Lille le dimanche 30 juin 2013,

DECIDE :

ARTICLE 1 : L'accès à l'exposition Traits de génie et aux collections permanentes du Palais des Beaux-Arts est gratuit le dimanche 30 juin 2013 pour les adhérents des associations suivantes : Les Amis de la Piscine, Les Amis du LaM, Les Amis du MUba Eugène Leroy, Les Amis du Fresnoy, Les Amis des musées de Lille ; ainsi que pour les personnes les accompagnant sur présentation d'une invitation ou d'un badge remis dans le premier musée visité.

ARTICLE 2 : Les adhérents de ces cinq associations peuvent également bénéficier gratuitement d'une visite guidée d'une heure sur l'exposition Traits de génie, sur inscription préalable, dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs de la Ville et notifiée à l'intéressé. Copie en sera adressée au Préfet du Nord et au Trésorier de Lille-Municipale.

Est certifié le caractère exécutoire de la présente
Décision,

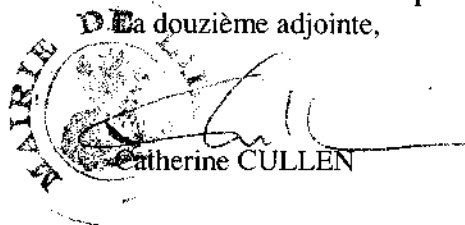
Hôtel de Ville, le 7 juin 2013

Réception en Préfecture le - 7 JUIN 2013

Pour le Maire de Lille et par délégation,
La douzième adjointe,

Affiché en mairie le 7 JUIN 2013

Pour le Maire de Lille, et par délégation,
La douzième adjointe,


Catherine CULLEN


Catherine CULLEN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



DECISION DU MAIRE

N° 13/119

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R1617-1 à R1617-18 ;

Vu le décret n° 62/1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux des indemnités de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération n° 11/468 du 27 juin 2011 conférant délégation de compétence au Maire de créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L2122-22 al.7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 07/202 du 12 mai 1997 portant sur la mise en œuvre la charte des « Départs Autonomes » ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 21 février 1994 n° DGAS/PJ/04 portant sur la mise en œuvre de conventions de gestion de l'enveloppe financière du dispositif départementale « Soutenir les Jeunes vers un Départ Autonome » entre le Conseil Général et les Collectivités Locales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 02/1167 du 16 décembre 2002 portant sur la mise en œuvre de bourses d'aide « Crédit Initiative Loisirs » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 10/478 du 10 mai 2010 portant sur la mise en œuvre d'une bourse d'aide au "Permis de conduire " ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 12/268 du 2 avril 2012 portant sur la mise en œuvre d'une bourse d'aide au "Transport " ;

Vu l'avis favorable du Trésorier Principal de Lille Municipale ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L' arrêté N°12/92 du 15 mai 2012 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes.

Article 2 : Il est institué auprès de la Direction des Initiatives Solidaires à l'Hôtel de Ville – place Augustin Laurent au N°40 Arcades de Flandres 1^{er} étage, une régie comptable d'avance.

Article 3 : Cette régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre

Article 4 : Sur production des pièces justificatives prévues par les dispositifs, la régie d'avance permettra le paiement :

1. Des bourses individuelles attribuées dans le cadre de la charte des « Départs Autonomes » ;
2. Des bourses du dispositif dénommé «Soutenir les Jeunes vers un Départ Autonome » accordées individuellement en application de la convention conclue entre la Ville et le Département du Nord ;
3. Des bourses individuelles et/ ou collectives attribuées dans le cadre du « Crédit Initiatives loisirs » ;
4. Des bourses individuelles attribuées dans le cadre de l'aide au « Permis de Conduire » .
5. Des bourses individuelles ou collectives dans le cadre de l'aide au « Transport »

Article 5 : Les dépenses désignées à l'article 4 ci-dessus sont payées selon les modes de règlement suivant :

1. Pour le dispositif « départ autonome » en numéraire dans la limite de 153 € par personne ;
2. Pour le dispositif « Soutenir les Jeunes vers un Départ Autonome » en numéraire dans la limite de 80 € par personne ;
3. Pour le dispositif « Crédit Initiatives loisirs » en numéraire dans la limite de 150 € en bourse individuelle ; en numéraire ou par chèque bancaire, entre 150 € minimum et 1000 € maximum pour une bourse collective ;
4. Pour le dispositif Aide au « Permis de Conduire » par chèque bancaire dans la limite de 500 € par personne et à l'ordre de l'auto-école choisie par le candidat et après signature de la convention tripartite : Ville , auto-école et candidat de la bourse ;
5. Pour le dispositif Aide au « Transport » en numéraire dans la limite de 50 € par personne et 300 € par Famille ou groupe.

Article 6 : un compte de dépôt de fond est ouvert au nom du régisseur es qualité à la Trésorerie Principale de Lille Municipale pour mettre en œuvre ces dispositifs.

Article 7 : Le montant de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 8 000 € .

Article 8 : Le régisseur est tenu de verser auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Lille Municipale la totalité des pièces justificatives toutes les fois que son avance doit être renouvelée et au moins une fois par mois.

Article 9 : Le régisseur est assujetti à un cautionnement dont le montant est fixé, selon la réglementation en vigueur.

Article 10 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée après avis de Monsieur le Trésorier Principal selon la réglementation en vigueur.

Article 11 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité fixée après avis de Monsieur le Trésorier Principal selon la réglementation en vigueur pour les périodes durant lesquelles il assurera effectivement le fonctionnement de la régie.

Article 12 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au Représentant de l'Etat dans le département.

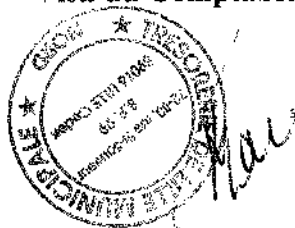
Article 13 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lille et Monsieur le Trésorier de Lille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 14 : Le présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille.

Hôtel de Ville

Le 10 JUIN 2013

Visa du Comptable Public



Visa du Maire



Madame le Maire
Martine AUBRY

Réceptionné en Préfecture le : 11 JUIN 2013

Affiché en Mairie le : 10 JUIN 2013



DECISION DU MAIRE

N° 13/120

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L. 2111-11 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu la délibération n°11/468 du Conseil Municipal du 27 juin 2011 donnant pouvoir au Maire d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion de la Ville aux associations dont elle est membre ;

Vu l'arrêté n° 10891 du 20 juillet 2012 donnant délégation de signature à Madame Françoise ROUGERIE-GIRARDIN, 19^{ème} Adjointe au Maire ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Le renouvellement à l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association « Images en Bibliothèques » pour l'année 2013. Cette association a une triple vocation : valoriser les collections cinématographiques et audiovisuelles des médiathèques, œuvrer pour la reconnaissance d'un savoir faire collectif et d'une identité professionnelle, animer le réseau des bibliothécaires de l'image. Elle propose à ses adhérents des sélections de films documentaires de qualité, encourage la réflexion sur la communication des œuvres, facilite les échanges interprofessionnels et accompagne les pratiques professionnelles.

Article 2 - Le coût annuel de l'adhésion pour la Ville de Lille s'élève à 110 € pour l'établissement principal + 20 € par annexe supplémentaire et sera à régler à l'association « Images en Bibliothèques », sise 21 rue Curial à Paris.

Article 3 - La dépense pour l'année 2012 sera imputée et répartie sur les crédits inscrits au chapitre 011 des opérations :

- Opération n°163, code opération CCAPV, code service CAA, fonction 312, article 6281 pour un montant de 110,00 €.
- Opération n°216, code opération CBMAN, code service CG, fonction 321, article 6281 pour un montant de 20,00 €.

Article 4 - Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et notifiée à l'intéressée. Copie en sera adressée au Préfet du Nord et au Trésorier de Lille-Municipale.

Est certifié le caractère exécutoire de la présente décision,

Hôtel de Ville, le **10 JUIN 2013**

Affiché en mairie le **10 JUIN 2013**

Réception en Préfecture le **11 JUIN 2013**

Pour le Maire de Lille et par délégation,
La 19^{ème} Adjointe,



Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

Pour le Maire de Lille et par délégation,
La 19^{ème} Adjointe,



Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Le Maire de Lille,

DECISION DU MAIRE

13/121

Vu les articles L. 2111-11 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu la délibération n°11/468 du Conseil Municipal du 27 juin 2011 donnant pouvoir au Maire d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion de la Ville aux associations dont elle est membre ;

Vu l'arrêté n° 10 891 du 20 juillet 2012 donnant délégation de signature à Madame Françoise ROUGERIE-GIRARDIN, la 19^{ème} Adjointe au Maire ;

DECIDE :

Article 1^{er} - De renouveler l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association PICTANOVO (anciennement CRRAV, Centre Régional de Ressources Audiovisuelles) pour l'année 2013. Cette association travaille au développement de l'appui à la production audiovisuelle et cinématographique. A ce titre, il se positionne comme un vrai producteur aux côtés des auteurs, réalisateurs et coproducteurs ; il joue aussi un rôle très actif dans la diffusion en permettant au secteur associatif et aux organismes institutionnels adhérents de disposer d'un parc matériel en vue de production de diffusion.

Article 2 - Le coût annuel de l'adhésion pour la Ville s'élève à 30 € et sera à régler à PICTANOVO, sis 21 rue Edgar Quinet BP 152 59333 Tourcoing Cedex.

Article 3 – Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et notifiée à l'intéressée. Copie en sera adressée au Préfet du Nord et au Trésorier de Lille-Municipale.

Est certifié le caractère exécutoire de la présente décision,

Hôtel de Ville, le 10 JUIN 2013

Affiché en mairie le 10 JUIN 2013

Réception en Préfecture le 11 JUIN 2013

Pour le Maire de Lille et par délégation,
La 19^{ème} Adjointe,


Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

Pour le Maire de Lille et par délégation,
La 19^{ème} Adjointe,


Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Arrêté
Décision du Maire
N° 13/122

Vu les délibérations n° 11/468 du 27 juin 2011 et n° 11/890 du 21 novembre 2011, conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et l'arrêté n° 9681 du 6 février 2012 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dominique PLANCKE, Conseiller Municipal Délégué ;

Vu l'arrêté décision du Maire n° 13/60 du 13 mars 2013 accordant à la SNC Quai de l'Ouest la mise à disposition du terrain situé 2 Quai de l'Ouest pour y implanter une bulle de vente dans le cadre d'une opération immobilière ;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer la SNC Quai de l'Ouest par la SNC Oscillium, dont le siège social est situé 594 avenue Willy Brandt – 59777 Euralille ;

Considérant qu'une partie du terrain précité, repris au cadastre en section ER n° 100, convient parfaitement à la SNC pour y réaliser son opération de commercialisation de logements neufs, nommée « l'Oscillium » ;

DECIDE

Article 1 – La Ville de Lille accorde à la SNC Oscillium la mise à disposition d'une partie du terrain situé 2 Quai de l'Ouest, cadastré sous le n° 100 de la section ER. La société occupera une surface de 18.9 m² correspondant à l'implantation de la bulle de vente, ainsi que 50 m² supplémentaires correspondant à 4 places de stationnement.

Article 2 – La Ville de Lille autorise également la société à installer deux panneaux de commercialisation, l'un situé sur la parcelle ER 100, Quai de l'Ouest, et l'autre situé avenue de Dunkerque sur la parcelle ER 104 ou 106.

Article 3 – La mise à disposition est consentie pour une durée d'une année à compter du 25 février 2013. En fonction de l'avancement de l'opération immobilière précitée, ce bail pourra faire l'objet d'un renouvellement, à l'expiration de son terme, par un avenant librement négocié entre les parties.

Article 4 – La présente mise à disposition est consentie moyennant un loyer annuel de 847.47 euros, à compter du 25 février 2013, payable par trimestre et d'avance, soit la somme trimestrielle de 211.86 euros, à la Caisse de Monsieur le Trésorier Principal de Lille Municipale 72 rue Saint Sauveur - BP 99 – 59016 Lille Cedex.

Article 5 – L'arrêté décision du Maire n° 13/60 du 13 mars 2013 est abrogé.

Article 6 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 7 – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le

11 JUIN 2013

Réception en Préfecture le 11 JUIN 2013
Affiché en Mairie le 11 JUIN 2013

Par délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué,

Dominique PLANCKE

Par délégation du Maire
Le Conseiller Municipal délégué,

Dominique PLANCKE

TERRAINS SIS A LILLE 2 QUAI DE L'OUEST ET 151/153 AVENUE DE DUNKERQUE

CONVENTION D'OCCUPATION

Entre les soussignées :

La Ville de Lille représentée par son Maire, Madame Martine AUBRY, agissant en vertu de la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008, modifiée par délibérations n° 11/468 du 27 juin 2011 et n° 11/890 du 21 novembre 2011, portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, sis à l'Hôtel de Ville, place Augustin Laurent, CS 30667, 59033 LILLE CEDEX, ci-après dénommée : « le bailleur » ;

D'une part,

Et la SNC Oscillium dont le siège social est situé 594 avenue Willy Brandt - 59777 Euralille, représentée par Monsieur Sébastien Fourmeaux, Responsable de programmes, ci-après dénommée : « le preneur » ;

D'autre part,

EXPOSE

La Ville de Lille est propriétaire de terrains situés à Lille 2 Quai de l'Ouest et 151/153 avenue de Dunkerque. Ils sont situés respectivement en sections cadastrales ER n° 100, 106 et 104.

La SNC Oscillium a exprimé le souhait de pouvoir disposer d'une partie des terrains afin de procéder à l'installation d'une bulle de vente,

Ceci exposé, il a été exposé et convenu ce qui suit :

I – OBJET

La présente convention a pour objet la mise à disposition par la Ville de Lille d'une partie de la parcelle ER n° 100 au profit de la SNC Oscillium lui permettant l'installation d'une bulle de vente de dimension 3 m x 6.30 m (voir plan et installation annexés au présent bail), dans le cadre d'une opération immobilière nommée « l'Oscillium ».

II - CONDITIONS D'OCCUPATION

Outre la bulle de vente qui occupera une surface de 18.9 m², la Ville de Lille autorise la société à occuper sur ce terrain une surface supplémentaire de 50 m² correspondant à 4 places de stationnement.

La Ville de Lille autorise également la société à installer sur le site deux panneaux de commercialisation d'une dimension maximale de 4 m X 3 m ; l'un situé sur la parcelle ER n° 100 quai de l'Ouest, l'autre situé avenue de Dunkerque sur la parcelle ER n° 104 ou 106. La hauteur des panneaux ne devra pas dépasser l'égout des toitures mitoyennes.

III – DUREE

La concession d'occupation est accordée, à titre onéreux, pour une durée d'un an à compter du 25 février 2013. En fonction de l'avancement de l'opération immobilière précitée, ce bail pourra faire l'objet d'un renouvellement à l'expiration de son terme par un avenant librement négocié entre les parties.

Chacune des deux parties a la faculté de mettre fin à la présente mise à disposition sous réserve du respect d'un préavis (signifié par lettre recommandée avec avis de réception) d'un mois à compter de la réception du courrier de résiliation.

IV – OBLIGATIONS DU PRENEUR

La société s'engage à ne céder à quiconque, directement ou indirectement, le bénéfice de l'autorisation qui lui est accordée. En cas de cession non autorisée, le permissionnaire demeurerait responsable de toutes les conséquences de l'occupation.

La société s'engage également à laisser l'accès aux parties non occupées des terrains dans le cas où d'autres demandes d'installation de bulles de vente se présentaient pendant la durée du présent bail.

Elle est tenue responsable de l'ouverture et de la fermeture de la grille d'entrée, côté quai de l'Ouest.

Elle s'engage, au terme du contrat, à remettre le terrain dans son état initial.

V – ASSURANCES

Le preneur souscrira les assurances nécessaires pour garantir ses biens, le recours des tiers et sa responsabilité civile pour tout accident pouvant découler de ses activités.

Il prendra toutes dispositions pour garantir et protéger les personnes physiques, responsables et salariés.

Il ne pourra exercer aucun recours à l'encontre de la Ville pour quelque motif que ce soit.

VI – LOYER

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel, à compter du 25 février 2013, de 847.47 euros, payable par trimestre et d'avance, soit la somme trimestrielle de 211,86 euros, à la Caisse de Monsieur le Trésorier Principal de Lille-Municipale 72 rue Saint Sauveur BP 99 – 59016 Lille Cédex.

VII – CHARGES

La SNC Oscillium prendra à sa charge l'installation et les frais d'électricité.

VIII – RESILIATION DE PLEIN DROIT

La présente convention sera résiliée de plein droit dans les cas suivants :

- 1) cessation de l'activité de la société, élément substantiel de la mise à disposition ;
- 2) non-respect des lois et règlements en vigueur ;
- 3) non-respect des clauses de la présente convention.

Acte établi en 3 exemplaires
Fait à Lille, le

Pour la Ville de Lille,
le Maire de Lille,

Pour le Maire de Lille et par délégation,
Le Conseiller Municipal
Délégué à la Gestion du Patrimoine Privé,

La SNC Oscillium
Le responsable de programmes,

Dominique PLANCKE

Sébastien FOURMEAUX



Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Arrêté
Décision du Maire
N° 13/123

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008, modifiée par délibérations n°11/468 du 27 juin 2011 et n°11/890 du 21 novembre 2011, portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et l'arrêté n° 9681 du 6 février 2012 conférant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dominique PLANCKE, Conseiller Municipal Délégué ;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger la convention d'occupation à titre précaire et révocable de l'immeuble situé 63 rue du Faubourg de Roubaix à Lille, consentie par la Ville à Monsieur Henri Maréchal jusqu'au 15 août 2013 ;

DECIDE

Article 1 – L'Avenant n° 1 au bail passé le 24 août 2011 entre la Ville de Lille et Monsieur Henri Maréchal prolonge jusqu'au 15 août 2013, l'occupation à titre précaire et révocable de l'immeuble situé 63, rue du Faubourg de Roubaix à Lille.

Article 2 – Il n'est rien changé aux autres clauses et conditions du bail.

Article 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 4 – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

11 JUIN 2013

Hôtel de Ville, le

11 JUIN 2013

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le

11 JUIN 2013

Le Conseiller Municipal délégué

Le Conseiller Municipal, Délégué



Dominique PLANCKE



Dominique PLANCKE

Immeuble sis 63, rue du Faubourg de Roubaix à Lille

Avenant n°1 à la convention du 24 août 2011

Entre la **Ville de LILLE** représentée par son Maire, Madame Martine Aubry, agissant en vertu de la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008, modifiée par délibérations n° 11/468 du 27 juin 2011 et n° 11/890 du 21 novembre 2011, portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, domiciliée à l'Hôtel de Ville, Place Augustin Laurent, CS 30667, 59033 Lille Cedex.

D'une part,

Et

Monsieur Henri MARECHAL, domicilié 63, rue du Faubourg de Roubaix à Lille.

D'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

EXPOSE

La Ville de Lille a donné à bail à Monsieur Henri Maréchal, l'immeuble communal situé 63, rue du Faubourg de Roubaix à Lille, à compter du 15 juin 2011, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction c'est-à-dire jusqu'au 14 juin 2013.

AVENANT

Article 1 : Il y a lieu de prolonger la location de l'immeuble, situé 63 rue du Faubourg de Roubaix jusqu'au 15 août 2013.

Article 2 : Il n'est rien changé aux autres clauses et conditions du bail.

Pour le Maire de Lille
Le Conseiller Municipal Délégué

Le Preneur

Dominique PLANCKE

Henri MARECHAL



DECISION DU MAIRE

N° 13/ 124

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 11/468 du 27 juin 2011, modifiée par délibération n° 11/890 du 21 novembre 2011, conférant délégation de compétences au Maire de décider le renouvellement de l'adhésion de la Ville aux associations dont elle est membre ;

Vu l'arrêté n° 11281 du 2 octobre 2012 conférant délégation de fonction et de signature à Monsieur Franck HANOI, Adjoint au Maire, notamment la signature des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

Vu la délibération n°11/421 du 23 mai 2011 décidant l'adhésion au Forum Français pour le Sécurité Urbaine,

DECIDE

Article 1 – De renouveler l'adhésion de la Ville de Lille au Forum Français pour la Sécurité Urbaine au titre de l'année 2013.

Article 2 – Le coût annuel de l'adhésion de la Ville s'élève à 4600 €.

Article 3 – Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et notifiée à l'intéressée. Copie en sera adressée au Préfet du Nord et au Trésorier de Lille Municipale.

Est certifié le caractère exécutoire de la présente décision,

Hôtel de Ville, le 12 JUN 2013

Réception en Préfecture le 14 JUN 2013

Pour le Maire de Lille et par délégation,
Le vingt-deuxième adjoint,

Affiché en Mairie le 12 JUN 2013

Pour le Maire de Lille et par délégation,
Le vingt-deuxième adjoint,

Franck HANOI



--- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DECISION DU MAIRE

N° 13/125

Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 11/468 du 27 juin 2011, modifiée par délibération n° 11/890 du 21 novembre 2011, conférant délégation de compétences au Maire de décider le renouvellement de l'adhésion de la Ville aux associations dont elle est membre ;

Vu l'arrêté n° 11281 du 2 octobre 2012 conférant délégation de fonction et de signature à Monsieur Franck HANOH, Adjoint au Maire, notamment la signature des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

Vu la délibération n°11/588 du 27 juin 2011 décidant l'adhésion à l'association France Médiation,

DECIDE

Article 1 – De renouveler l'adhésion de la Ville de Lille à l'association France Médiation au titre de l'année 2013.

Article 2 – Le coût annuel de l'adhésion de la Ville s'élève à 200 €.

Article 3 - Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et notifiée à l'intéressée. Copie en sera adressée au Préfet du Nord et au Trésorier de Lille Municipale.

Est certifié le caractère exécutoire de la présente décision,

Hôtel de Ville, le **12 JUIN 2013**

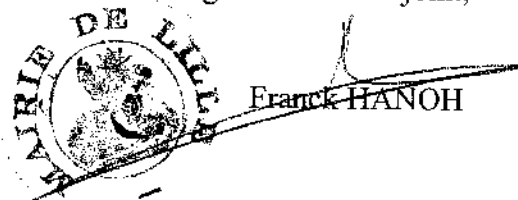
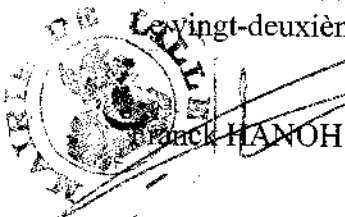
Réception en Préfecture le **14 JUIN 2013**

Pour le Maire de Lille et par délégation,
Le vingt-deuxième adjoint,

Affiché en Mairie le **12 JUIN 2013**

Pour le Maire de Lille et par délégation,
Le vingt-deuxième adjoint,

Franck HANOH



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/378**

OBJET

**Conseils de quartier - Désignation
des Conseillers de quartier.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/418 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le nouveau règlement intérieur des Conseils de quartier.

Chaque Conseil de quartier, outre le (la) président(e), élu municipal, est composé de trois collèges égaux :

- collège « politique » : un tiers des sièges proposé par les groupes siégeant au Conseil Municipal (réparti à la proportionnelle)
- collège « forces vives » : un tiers des sièges choisi parmi les « forces vives » du quartier, sur proposition du Président de Conseil de quartier faite au Maire, en fonction de leur qualité ou de leur représentativité et leur implication dans la vie du quartier ;
- collège « habitants tirés au sort » : un tiers d'habitants tiré au sort sur les listes électorales.

Ainsi, le nombre de membres de chacun des Conseils de quartier est fixé comme suit :

- Bois-Blancs : **24**
- Centre : **39**
- Faubourg de Béthune : **24**
- Fives : **30**
- Lille-Sud : **30**
- Moulins : **30**
- Saint-Maurice Pellevoisin : **27**
- Vauban-Esquermes : **30**
- Vieux-Lille : **27**
- Wazemmes : **39**

Par délibération n° 11/1013 du 12 décembre 2011, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier, qu'il convient de compléter aujourd'hui, suite à de nouvelles intégrations et à la démission de Conseillers de quartier.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative	19/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DELIBERER** sur la composition nominative des Conseils de quartier, ci-annexée.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Martine AUBRY

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

059-215903501-20130628-43097-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Accusé de réception en Préfecture le : 02/07/13



CONSEIL MUNICIPAL du 28 JUIN 2013

Conseils de Quartier :
Evolution après le Conseil Municipal du 27 mai 2013

Conseil de Quartier des Bois Blancs : 3 postes vacants

- ✓ Collège«Habitants»: 2 postes vacants

Démission de M. Abdel SLAMI et M. Etienne BRIENNE

- ✓ Collège«Politiques»: 1 siège vacant (PS)

Démission de M. Florent PHILIPPE

Conseil de Quartier de Lille-Centre : 1 poste vacant

- ✓ Collège«Habitants»:

Démission de M. Jean VOEDTS

Nomination de Nicolas DELECLUSE

- ✓ Collège«Politiques»: 1 siège vacant (PS)

Démission de M. Cédric PRUVOST

Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune : 2 postes vacants

- ✓ Collège«Habitants»: 1 poste vacant

Nomination de M. Bélaïd AKIL

- ✓ Collège«Politiques»: 1 siège vacant (Verts)

Conseil de Quartier de Fives : 2 postes vacants

- ✓ Collège«Tiés au sort»: 1 poste vacant

- ✓ Collège«Politiques»: 1 siège vacant (PS)

Conseil de Quartier de Lille-Sud : Conseil de Quartier complet

Conseil de Quartier de Moulins : 1 poste vacant

- ✓ Collège«Habitants»: 1 siège vacant

- ✓ Collège«Politiques»:

Démission de Mme Leslie OHAYON (Verts)

Nomination de Mme Gwendoline BERTIN (Verts)

Conseil de Quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin : 1 poste vacant

- ✓ Collège«Politiques»: 1 siège vacant (PS)

Démission de Mme Sarah SABE

Conseil de Quartier de Vauban-Esquermes : 2 postes vacants

- ✓ Collège«Habitants»: 1 siège vacant

- ✓ Collège«Politiques»: 1 siège vacant (Verts)

Conseil de Quartier du Vieux-Lille : Conseil de Quartier complet

Conseil de Quartier de Wazemmes : 2 postes vacants

✓ **Collège«Habitants»: 1 siège vacant**
Nomination de M. Philippe BUTTEUX

✓ **Collège«Forces Vives»: 1 siège vacant**
Nomination de M. Bruno M'BATCHI-LELO

CONSEIL MUNICIPAL du 28 JUIN 2013

Conseils de Quartier

14 postes restent à pourvoir, tous collèges confondus :

- ✓ **Vauban-Esquermes : manquent 1 TIRE AU SORT et 1 POLITIQUE (VERTS)**
- ✓ **Faubourg de Béthune : manquent 1 TIRE AU SORT et 1 POLITIQUE (VERTS)**
- ✓ **Moulins : manque 1 TIRE AU SORT**
- ✓ **Fives : manquent 1 TIRE AU SORT et 1 POLITIQUE (PS)**
- ✓ **Lille Centre : manque 1 POLITIQUE (PS)**
- ✓ **Wazemmes : manquent 1 TIRE AU SORT et 1 FORCE VIVE**
- ✓ **Saint Maurice Pellevoisin : manque 1 POLITIQUE (PS)**
- ✓ **Bois Blancs : manque 2 TIRE AU SORT et 1 POLITIQUE (PS)**

2 quartiers sont complets :

- ✓ **Lille-Sud**
- ✓ **Vieux Lille**

Conseil de Quartier des BOIS-BLANCS

- 24 membres -

BABYAK	Laure	Tirée au sort
BECEL	Jeanine	UPL
BENNABI	Rachid	Tiré au sort
BOCQUET	Maryse	Forces Vives
BODIN	Michel	Forces Vives
BOUATROUS	Nadia	Forces Vives
CHALADUS	Anne	Forces Vives
COLICHE	Françoise	Forces Vives
DE BETTIGNIES	Bertin	Forces Vives
DEBARGE	Monique	PS
DEHONDT	Marie-Noëlle	Verts (suppléante)
FIXON	Sandrine	PS
LECOURT	Jacqueline	Tirée au sort
LESNIAK	Henriette	Forces Vives
OUKAS	Abderhamane	Tiré au sort
PIETRI	Rosine	Tirée au sort
PILATE	Dominique (M.)	Forces Vives
POUILLY	Daniel	Tiré au sort
TJOLLYN	Didier	PC
VASSEUR	Jean-Yves	PS
VASSEUR	Patrick	PS
WINDELS	Yolande	Verts
2 POSTES « Tirés au sort » VACANTS 1 POSTE « PS » VACANT		

Conseil de Quartier de LILLE-CENTRE

- 39 membres -

BLONDIAU	Françoise	Forces Vives
BONTUS	Steve	Verts
BOUCHE	Alexandre	Forces Vives
BOUVY	Daniel	Tiré au sort
CATHELINEAU	Valérie	Tirée au sort
CECCHINI-KOENIG	Nadine	PS
CEZARD	Christine	Tirée au sort
DE CROOS	Catherine	Tirée au sort
DELACROIX	Audrey	PC
DELECLUSE	Nicolas	Tiré au sort
DELIGNAT-LAVAUD (ep. DE BETTIGNIES)	Marie-Anita	Tirée au sort
DEVERNAY	Claire	PRG
DEWINTRE	Lisa	UPL
DIOP	Pape	PS
DUBOIS	Nadine	Tirée au sort
DUCHEMIN	Wilfried	Forces Vives
DUEZ	Philippe	UPL
DUMONT	Francine	Forces Vives
FRANCK LODS	Sabine	PS
HUART	Jean-Jacques	Tiré au sort
JUGIE	Môn (Mme)	Forces Vives
LAURENT	Mariette	Forces Vives
LELEU	René	Tiré au sort
LE VILLAIN	Sylviane	Tirée au sort
LEZAIRE	Jean-Louis	Forces Vives
MARNOT-PLESSIS	Cécile	Forces Vives
MINET	Hubert	Forces Vives
MORELL SAMPOL	Catherine	MODEM
NGUYEN-DINH	Guillaume	Tiré au sort
PAURICE	Damien	Tiré au sort
POUPARD	Catherine	Tirée au sort
POSMYK	Pierre	PS
QUENTIN	Nicolas	Forces Vives
RADOSEVIC	Mirjana	Forces Vives
ROMEY	Dominique (Mme)	Personnalité
TAHANI	Ahmed	Forces Vives
TALPAERT	Charlotte	Verts
ULYETT	Philip	Forces Vives
1 POSTE « PS » VACANT		

Conseil de Quartier du FAUBOURG-DE-BÉTHUNE

- 24 membres -

ABDELHADI	Farida	Forces Vives
AKIL	Bélaïd	Tiré au sort
BERTRAND	Pierre	PS
CUVELIER	Amandine	Forces Vives
DE GOUY	Michel	Forces Vives
DEMIL	Gérard	UPL
DUPONCHEL	Olivier	Tiré au sort
HERBAUT	Michel	Tiré au sort
JOSIAS	Justin	PS
LEBEAU	Marie-Pierre	PS
MAGHROUDI	Mohamed	Forces Vives
MERLEN	Olivia	Tirée au sort
MHIDRIA	Hanane	PS
MIFAK	Fatiha	Forces Vives
OULKEBIR	Madani	PS
PANTE	Bernadette	Tirée au sort
RAUCH	Mathieu	PS
REBAÏ	Martine	Tirée au sort
ROBART	Laure	Forces Vives
SIMON	Christine	Forces Vives
THERY	Alain	Forces Vives
WOSTYN	Jean	Tiré au sort
1 POSTE « Tirés au sort » VACANT		
1 POSTE « Verts » VACANT		

Conseil de Quartier de FIVES

- 30 membres -

ALUTUNER	Sarah	Forces Vives
BERRADA	Houmria	PS
BERTAUX	Marie	Forces Vives
BONAMOUR	Charlotte	Forces Vives
BOUDRY	Alain	Forces Vives
BOUTRY	Pascal	Tiré au sort
BRAHIMI	Malika	MRC
CATTEUW	Francis	Forces Vives
DELAVAL	Paulette	PS
DUHEM	Sébastien	PS
DUHOO	Marcel	Forces Vives
DUMONT	Patrick	Tiré au sort
FAKHROEDDINE	Abdellatif	Tiré au sort
FAURIE	Jean-Paul	Tiré au sort
FERRANDI	Florence	Tirée au sort
HANICOTTE	Jacqueline	Tirée au sort
JAMMES	Jacqueline	Forces Vives
JOSSE	Francis	UPL
KERROS	Arlima (Mme)	PC
LUSE	Annie	Tirée au sort
MARY	Michèle	UPL
MULLIE	Pascal	Verts
RICHARD	Michèle	Tirée au sort
SANDT	Joël	PS
SOHET	Claude	Forces Vives
THEL	Jean Jacques	Forces Vives
TOUAHRI	Myriam	Tirée au sort
ZOUAREG	Hadda	Forces Vives
1 POSTE « PS » VACANT		
1 POSTE « Tirés au sort » VACANT		

Conseil de Quartier de LILLE-SUD

- 30 membres -

ADLER	Jérôme	PS
ALLANDRIEU	Claude	Tiré au sort
BENALI	Majda	Forces Vives
BITOUMBOU	Philomène	Forces Vives
BONNEL	Nicole	PS
BOSSART	Micheline	Personnalités
CARLIER	Marie-Andrée	Tirée au sort
DAMIEN	Eric	UPL
DASSONVILLE	Rolande	Forces Vives
DESBOTTES	François	Forces Vives
EL HADDOUCHI	Mustapha	Tiré au sort
FIERFOL	Nathalie	Forces Vives
FOUQUET	Stéphanie	Tirée au sort
HAMIDI	Nassima	Tirée au sort
LABIB	Nabil	Forces Vives
LAMBRECHTS	Jean-Marie	PS
LEBECQ	Martine	Forces Vives
LOMBART- BENCHOUKROUN	Claire	Verts
LOUCHART	Frédéric	Verts
LUCAS	Alexis	Tiré au sort
MARMIN	Gérard	Tiré au sort
MASSON	Patrick	Forces Vives
MBATONGA	Nazaire Désiré	UPL
N'GOLO	Marlène	Forces Vives
POHIER	Michèle	PS
SAMYR	François	Tiré au sort
SANTERNE	Florence	Tirée au sort
SCOTTEZ	Rita	PS
TAGHANE	Véronique	Forces Vives
VANDYCKE	Pauline	Tirée au sort

Conseil de Quartier de MOULINS

- 30 membres -

AINOUCH	Ahmed	Tiré au sort
BERTIN	Gwendoline	Verts
CARON	Jean Philippe	PS
CAUCHIE	Hervé	Tiré au sort
CHAGAH	Malek	Tiré au sort
CHERFAOUI	Mélika	Tirée au sort
CHICHE	Thomas	Forces Vives
COUDELAS	Nicole	Tirée au sort
CREPEL	Jérémie	Verts
DABIT	Josiane	Forces Vives
DAHMANI	Mahdi	Forces Vives
DEBOSSCHER	Eve	Forces Vives
DELFORGE	Laurent	Tiré au sort
DELPORTE	Philippe	PS
DEMEULEMEESTER	Joseph	PC
DENIS DU PEAGE	Thibaut	UPL
DUTHILLEUL	Michel	Forces Vives
FREZIN	Gisèle	Forces Vives
GOSSEAU	Olivier	MODEM
KINGET	François	UPL
LAKRI	Shéhérazade	PS
LAOUFI	Samira	Tirée au sort
LEFEBVRE	Claire	Forces Vives
LEPETIT	Stéphane	Forces Vives
MOUNIB	Dalila	PS
LOUDINA	Zina	Tirée au sort
RENARD	Guy	Tiré au sort
ROUX	Henry	Forces Vives
TALMOUTI	Makki	Forces Vives
TURLURE	Sophie	PC (suppléante)

Conseil de Quartier de SAINT-MAURICE-PELLEVOISIN

- 27 membres -

ASCHER	Michel	PC
BADE	Marie-Anne	Tirée au sort
BLOCH	Colette	Personnalité
CATTEAU	Catherine	Forces Vives
CHATELAIN	Emmanuel	Modem
COULON	Ghislaine	Forces Vives
DIMEY	Antoine	Forces Vives
FLORENT	Catherine	Forces Vives
FREBUTTE	Bernard	Tiré au sort
LAFON	Claudie (Mme)	Forces Vives
LAGE-SIWILLO	Monica	Forces Vives
LAURENT	Jean Pierre	Forces Vives
LEBOUCQ	Olivier	Verts
LEROY	Dominique (Mme)	Tirée au sort
MANNIEZ	Annie	Tirée au sort
MARCHAL	Ludovic	UPL
MEULENAERE	Maryse	Verts (suppléante)
MICHEL	Ludovic	PS
OUTTERYCK	Régine	Forces Vives
PAJOT	Maïta	Tirée au sort
PIERSON	Philippe-Henry	Forces Vives
RAYNAUD	David	PS
ROUSSEL	Marie Odile	Tirée au sort
SOUNAC	Jeanine	PS
THÉRY	François-Xavier	Tiré au sort
TISSOT	Guillaume	Tiré au sort
VERSTRAETE	Patrick	Tiré au sort
1 POSTE « PS » VACANT		

Conseil de Quartier de VAUBAN-ESQUERMES

- 30 membres -

AUBREE	Loïc	Verts
BAILLEUL	Christiane	Forces Vives
BLANC	Martine	Forces Vives
BONNET	Alexis	Tiré au sort
BRANQUART	Geneviève	Forces Vives
CACHERA	Luce	Forces Vives
CARDINAS	Raymond	Tiré au sort
DE VRIEZE	Françoise	PS
DELATTRE	Bénédicte	Tirée au sort
DELOBEL	Dominique (Mme)	Tirée au sort
DELRUE	Olivier	Forces Vives
DEMARET	Bertrand	Tiré au sort
FAIDHERBE	Catherine	Forces Vives
FLIPO	Benoît	Forces Vives
GUYOT	Laurent	PS
HENGBART	Jean-Pierre	Forces Vives
LAURENGE	Nicole	Tirée au sort
LAURENT	Adrien	Tiré au sort
LECLERCQ	Marie France	Personnalité
LOFBERG	Axel	PS
MEURILLON	Mickael	PRG
MONTAGNE	Françoise	Tirée au sort
PONGE	Frédéric	UPL
POTHIER (MEYER)	Nathalie	Tirée au sort
SAMARCQ	Patrick	UPL
TIBERGHIE	Odile	Forces Vives
VAILLANT	Monique	Forces Vives
WARNIER	Martine	PS
1 POSTE « Verts » VACANT		
1 POSTE « Tirés au sort » VACANT		

Conseil de Quartier du VIEUX-LILLE

- 27 membres -

ANDRIEUX	François	Tiré au sort
BEAUGRAND-N'DIAYE	Aby	PS
BOUCHEZ	Jean-Marie	Forces Vives
BOURDONCLE	Yves-Loup	Tiré au sort
BOYER-DELAME	Martine	Tirée au sort
CHEVALIER	Benjamin	Tiré au sort
COLLET	Gérard	Forces Vives
DEBEER	Michel	Forces Vives
DEBERGUES	Ghyslaine	UPL
DRON	Pascaline	Forces Vives
DUVOISIN	Aymeric	PC
FREMERY	Emilie	Tirée au sort
GORECKI	Odile	Tirée au sort
HADDOU	Abdelaziz	Forces Vives
IHALLAINE	Fatiha	PS
JOSEPH-FRANCOIS	Didier	MODEM
KUZNIK	Jean-Paul	Tiré au sort
LALLEMANT	Florence	Verts
MACQUAT	David	PS
MONFOURNY	Stéphane	PS
MORICE	Marie-Noëlle	PS
OUMAKAR	Reda	Tiré au sort
PIOTROWSKI	Adelina	Forces Vives
RITZ	Audrey	Forces Vives
STOPIN	Anne	Tirée au sort
TIBERGHIE	Noël	Forces Vives
VAN BELLEGHEM	Anny-France	Forces Vives
1 POSTE « Tirés au sort » VACANT		

Conseil de Quartier de WAZEMMES

- 39 membres -

AGOUNI	Akim	PS
BITOUMBOU	Bonaventure	Forces Vives
BOCHNER	Anne	Forces Vives
BOULAGNON	Daniel	Tiré au sort
BOUZEKRI	Adel	Tiré au sort
BUTEUX	Philippe	Tiré au sort
BYKOFF	Charline	Tirée au sort
CATRYSSSE	Henriette	Forces Vives
CHOQUET	Hervé	Tiré au sort
DEHAENE	Laurence	Forces Vives
DEMAY	Emmanuel	UPL
DEPOORTERE	Danielle	PS
DHELIN	Marie-Thérèse	Forces Vives
DUBOIS	Julien	Verts
DUCRUET	François Régis	Forces Vives
DURIEZ	François	PC (suppléant)
GARSMEUR	Huguette	Forces Vives
GODOT	Cyril	PS
HAMILI DHONDT	Françoise	Tirée au sort
HADESTAINE	Guy	Tiré au sort
HUBERT	Jérôme	Tiré au sort
JEANNE	Elise	Verts
LABBAS	Latifa	Personnalité
LEAUTE	Julien	UPL
LE DIZES	Alain	PS
LEFEBVRE	Laurent	PC
LEFRANC	Josiane	Tirée au sort
LEMAIRE	Jean-Loup	Forces Vives
LEONARD	Christiane	Tirée au sort
LIENARD	Christopher	MODEM
M'BATCHI-LELO	Bruno	Forces Vives
MIKOLAJCZAK	Anne	Forces Vives
PETITPREZ	Patrick	Verts
QUENNELLE	Françoise	Tirée au sort
ROBIN	Agnès	Tirée au sort
SALPERWYCK	Christelle	Forces Vives
SELLESLAGH	Sabine	PS
ZAMOUSI	Saïd	Forces Vives
1 POSTE « Forces Vives » VACANT		
1 POSTE « Tirés au sort » VACANT		

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/379**

OBJET

**SPL Euratechnologies -
Marché pluriannuel.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2 ans, Euratechnologies a adopté le statut de Société Publique Locale (SPL) ; les Collectivités sont désormais actionnaires de cette société.

Les SPL, compétentes notamment pour réaliser des activités d'intérêt général, exercent leurs activités exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire des Collectivités Territoriales et des groupements de Collectivités Territoriales qui en sont membres.

Pour mémoire, le capital social de la SPL est détenu par trois actionnaires : Lille Métropole (70 %), la Région Nord/Pas-de-Calais (20 %) et la Ville de Lille (10 %).

Des contrats peuvent donc être conclus entre ces collectivités actionnaires et la SPL. Ces contrats sont dits "in house" (exonérés des règles de publicité et de mise en concurrence) dès lors que les collectivités actionnaires exercent un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

C'est dans ce cadre que la Ville de Lille souhaite confier une mission à la SPL Euratechnologies qui se déploiera sur les volets suivants :

- Animation de la cyber base et mobilisation des jeunes vers l'emploi :

Euratechnologies supervisera l'animation de la cyber base du même nom qui assurera, à court et moyen terme, des fonctions de sensibilisation et de formation à l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Si sa fréquentation trans-générationnelle sera maintenue, un accent tout particulier sera mis en direction des jeunes lillois en recherche d'emploi et motivés par les métiers de la filière TIC.

Ce travail de détection et d'accompagnement des parcours vers la formation et l'emploi sera facilité par la supervision d'une personne dédiée spécifiquement par la SPL Euratechnologies à ces missions (chargé de mission Emploi – Formation - Insertion - EFI) qui sera en relation avec les entreprises de la filière comme avec la Maison de l'Emploi et l'ensemble des acteurs de la formation et de l'accès à l'emploi.

Le coût de cette mission est estimé à 145.314 € TTC par an.

- **Mise en œuvre et participation à des événements locaux impliquant les acteurs ou résidents du quartier :**

L'intégration d'Euratechnologies dans son environnement social et dans la proximité constitue pour la Ville un enjeu important. En outre, la faculté d'Euratechnologies à s'ouvrir au quartier est propice aux passerelles entre les entreprises du site et les habitants.

C'est pourquoi la SPL Euratechnologies pourra être amenée à organiser un ou des événements de sensibilisation de ses actions ou à recevoir des événements issus des quartiers dans le bâtiment Leblan-Lafont.

Le coût de cette mission est estimé à 15.189,20 € TTC par an.

- **Communication :**

Il s'agit de financer le lancement d'une web TV, qui servira à favoriser la convergence entre les acteurs du lieu et en faire connaître les actualités. Une ouverture sera opérée par la suite, aux financeurs d'EuraTechnologies pour qu'ils puissent informer en temps réel de leurs actualités TIC (politique de soutien, appel à projets, information générale, appels d'offre...).

Le coût de cette mission est estimé à 38.032,80 € TTC par an.

Ces missions, dont le coût annuel d'ensemble s'élève à 198.536 € TTC, se dérouleront à partir de la notification du marché qui devrait intervenir courant juillet 2013 pour une période d'un an. Ce marché pourra être renouvelé trois fois dans la limite de 4 ans.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature d'un marché de 198.536 € annuels pour une durée d'un an renouvelable trois fois avec la SPL Euratechnologies ;

- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6042, fonction 90 – Opération n° 1939 « SPL Euratechnologies ».

Affiché en Mairie le 01/07/13

Adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Martine AUBRY

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

059-215903501-20130628-45175-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Accusé de réception en Préfecture le : 02/07/13



Marché pluri-annuel de prestations pour l'appui à la formation et à l'emploi des lillois, dans la filière numérique, l'organisation d'événements et la communication.

Contexte

Engagée dans une politique ambitieuse de développement d'un pôle d'excellence économique, dénommé Euratechnologies et dédié aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), la Ville de Lille souhaite confier à ce site majeur pour la filière, plusieurs missions faisant l'objet d'un marché.

Objet du marché

Le soutien à la filière des TIC, créatrice d'emplois, n'élude pas les enjeux sociétaux auxquels ce projet se voit lui-même confronté, créé ex nihilo à proximité du quartier des Bois Blancs, classé en ZUS, Euratechnologies doit donc jouer un rôle dans les réponses spécifiques pouvant être apportées aux habitants en tant qu'animateur de la filière TIC.

C'est pourquoi la Ville de Lille juge opportun de confier plusieurs missions allant dans ce sens à la SPL Euratechnologies.

Action 1 : Animation de la Cyberbase et mobilisation de jeunes vers l'emploi

Action 2 : Mise en œuvre et participation à des évènements locaux impliquant les acteurs ou résidents du quartier.

Action 3 : Communication.

Durée du marché :

Les trois actions se dérouleront à partir de la date de notification du marché jusqu'au 22 juillet 2014. Date prévisionnelle de commencement du marché : 23 juillet 2013. Ce marché pourra être renouvelé tacitement, pour une période identique et à concurrence de trois fois.

Obligations du prestataire :

Le prestataire s'engagera par écrit à une confidentialité totale des informations qu'il recueillera tout au long de ses actions.

Les déclarations CNIL obligatoires devront être réalisées par le prestataire du marché.

Action 1 : Animation de la Cyberbase et détection, évaluation, mobilisation et accompagnement vers la formation et/ou l'emploi de jeunes aux métiers des TIC.

Cette mission se détaille comme suit :

1. Euratechnologies supervisera l'animation de la cyber base du même nom, laquelle assurera à court et moyen terme, des fonctions de sensibilisation et de formation à l'usage des TIC. Si sa fréquentation trans-générationnelle sera maintenue, un accent tout particulier sera mis en direction des jeunes lillois en recherche d'emploi et motivés par les métiers de la filière TIC.
2. Dans ce contexte les activités déployées par la cyberbase permettront de détecter les personnes disposant de potentiels leur permettant d'envisager d'accéder aux métiers exercés dans la filière des TIC.

Ce travail de détection et d'accompagnement des parcours vers la formation et l'emploi sera facilité par la supervision d'une personne dédiée spécifiquement par la SPL Euratechnologies à ces missions (chargé de mission Emploi – Formation - Insertion - EFI). Définissant les méthodes à mettre en œuvre avec les partenaires actifs dans les domaines de la formation et de l'accès à l'emploi, l'EFI mobilisera l'ensemble des outils déployés par ces partenaires (Maison de l'Emploi, Pôle Emploi, Plate-Forme pour l'Emploi, Ecole de la Deuxième Chance, Entreprendre pour apprendre, Missions Locales, relais de prescriptions dans l'ensemble des quartiers de Lille, programme de formation spécifique lancés dans le cadre des partenariats Euratechnologies -ex : CISCO...-, Maison de l'emploi, associations sportives, Pôle Emploi, PLIE, Académie d'Excellence Numérique etc...).

Ces partenariats pourront donner lieu aux phases suivantes illustrant les étapes de parcours, de la détection de profils jusqu'à l'accès ou au retour à l'emploi :

- Identification des besoins des entreprises d'Euratechnologies, et de la filière TIC (en partenariat avec le PRN, Syntec, Fafiec, AS2I,...) pour déceler les compétences nécessaires au bon développement de cette filière (typologies d'emplois, formation existantes et/ ou à mettre en place) ;
- Mise en place d'actions de présentation des métiers en recherche de profils ;
- Mise en place d'actions d'évaluation des compétences et des profils qui souhaitent s'investir dans ces métiers technologiques ;
- Définition avec les centres de formations et autres organismes de soutien pour mise en place ou adaptation de programmes de formation spécifique, en adéquation avec les besoins exprimés par les entreprises et de préférence en alternance afin de favoriser l'accès à l'emploi ;
- Définition avec les entreprises des conditions qui pourraient permettre des missions d'insertion en milieu professionnel (stages) afin de valider et/ou de mesurer les compétences et valeurs (par rapport à l'Entreprise) techniques et d'implication ;
- Mobilisation du réseau d'aide à la création de TPE, pour que la création d'auto emploi soit également envisagée comme une réponse possible aux questions d'insertion et d'emploi.

Les ressources du futur Campus Européen de l'innovation seront également mobilisées notamment les « living labs » (espaces de démonstration, illustrations pratiques des connaissances et des applications numériques).

Mobilisant l'ensemble des ressources utiles à la mise en œuvre de ces parcours, Euratechnologies sera maître d'ouvrage de la chaîne de valeur ainsi créée avec les partenaires au profit de la formation et de l'accès à l'emploi des jeunes (ciblage des publics, analyse des profils, évaluation des acquis de l'expérience, définition des projets professionnels,...), et d'indicateurs de mesure de la performance (stage, proposition d'un parcours de formation, remise à niveau, mise à l'emploi ...).

Méthodologie de la mission :

- Identification des publics ;
- Identification des besoins des entreprises ;
- Mise en place de segments de parcours de mobilisation, d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi cohérents, et coordonnés avec les partenaires mentionnés.

Evaluation des résultats :

Rendez-vous semestriel avec la Direction de l'Action Economique du Commerce et du Tourisme, et rapport annuel, sur la méthodologie engagée, les actions entreprises et leurs bénéficiaires, ceci aux plans qualitatif et quantitatif.

Action 2 : Mise en œuvre et participation à des évènements locaux impliquant les acteurs ou résidents du quartier.

Cette mission se détaille comme suit :

L'intégration d'Euratechnologies dans son environnement social constitue pour la Ville un enjeu important, en outre, la faculté d'Euratechnologies à s'ouvrir au quartier est de nature à favoriser les passerelles entre les entreprises du site et les habitants.

C'est pourquoi Euratechnologies pourra être amenée à organiser un ou des évènements de sensibilisation de ses actions ou à recevoir des évènements issus des quartiers.

Ces évènements, qu'ils soient promus par la SPL Euratechnologies ou accueillis par elle dans ses locaux, doivent être perçus comme autant d'occasions de dialogue entre les acteurs d'Euratechnologies et les habitants, quelle que soit la forme que prennent ces évènements (conférences, expositions, démonstrations techniques, ateliers etc.).

Ces évènements devront favoriser la perméabilité entre les entreprises d'Euratechnologies et les acteurs du quartier et les habitants.

La méthodologie de cette mission :

- Organisation et/ou participation à 5 évènements, au moins, par an.

Trois de ces évènements pourront être organisés par la SPL Euratechnologies, soit sur des thèmes en lien avec l'action 1 (actualité des emplois dans la filière numérique, forum emploi et recrutement...) soit sur des thèmes permettant aux habitants de s'approprier les innovations s'appuyant sur les TIC et impactant la vie quotidienne ou introduisant des innovations dans les interfaces homme/machine.

Deux de ces évènements seront organisés à la demande d'acteurs sociaux du quartier avec le concours d'Euratechnologies qui en fera la promotion et les accueillera dans le souci de favoriser le dialogue entre acteurs économiques réunis à Euratechnologies, acteurs sociaux et habitants du quartier.

Evaluation des résultats :

Rendez-vous semestriel avec la Direction de l'Action Economique du Commerce et du Tourisme, et rapport annuel de la SPL Euratechnologies sur les évènements et leur impact auprès des entreprises, des salariés, des acteurs sociaux et des habitants.

Action 3 : Communication via les supports numériques mobilisés par la SPL : Web TV et site web notamment.

Si la visibilité d'Euratechnologies dans son périmètre économique est évidemment essentielle à sa reconnaissance et à celle recherchée par les entreprises qui s'y rassemblent, sa communication est également essentielle à la visibilité de ses actions pour les habitants concernés.

C'est pourquoi la Ville souhaite soutenir ce double objectif de communication avec les moyens appropriés (web TV et site web notamment) dont se dote Euratechnologies.

Cette mission se détaille comme suit :

Euratechnologies communiquera afin de renforcer son image et celles des entreprises résidentes. Cette communication doit ainsi permettre de situer Lille comme Ville reconnue pour son expertise et pour sa vitalité économique et technologique.

Pour plus d'interactivité et pour parler aux habitants dans un format qu'ils connaissent (la vidéo), Euratechnologies a entrepris de développer un canal de TV sur le web : Euratec TV. Euratechnologies dispose également d'un site web vecteur de nombreuses informations.

Au-delà des informations relatives au développement de la filière, ces supports d'informations rendront également compte des expériences conduites à partir des actions 1 et 2 du présent marché (accès à l'emploi, organisation d'événements).

La méthodologie de cette mission :

- production et diffusion d'émissions sur Euratec TV ;
- interaction avec les habitants avec un objectif de co-production, notamment en lien avec les actions 1 et 2 du présent marché.

Evaluation des résultats :

Rendez-vous semestriel avec la Direction de l'Action Economique du Commerce et du Tourisme, et :

- diffusion d'au moins 2 émissions par an et évaluation de l'impact engendré ;
- communication aux habitants et acteurs du quartier sur leurs diffusions.

Marché n° 2013F0035AEF01

(Marché de prestations intégrées dit « in house »)

13F0035 Prestations de service pour l'appui à la formation et à l'emploi des lillois, dans la filière numérique et l'optimisation des usages des TIC

Dossier suivi par	C.CRINDAL
Nature du marché	Services
Imputation budgétaire	

*Cadre réservé à la formule de nantissement
ou de cession de créance*

Entre les soussignés :

La Ville de Lille, ayant son siège à l'Hôtel de Ville - place Augustin Laurent – CS 30667 - 59033 Lille cedex, représentée par Madame le Maire, dûment habilitée par délibération n°

D'une part,

Et

La SPL EURATECHNOLOGIES, ayant son siège au 165, Avenue de Bretagne 59000 Lille, représentée par RAOUTI CHEHIH

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la prestation :

La Ville de Lille souhaite confier à la SPL Euratechnologies dont elle est actionnaire, une mission relative aux prestations de service pour l'appui à la formation et à l'emploi des lillois, dans la filière numérique et à l'optimisation des usages des TIC. Cette mission se déploiera sur la base des trois volets suivants :

- Animation de la cyber base et mobilisation des jeunes vers l'emploi :

Euratechnologies supervisera l'animation de la cyber base du même nom, laquelle assurera à court et moyen terme, des fonctions de sensibilisation et de formation à l'usage des TIC. Si sa fréquentation trans-générationnelle sera maintenue, un accent tout particulier sera mis en direction des jeunes lillois en recherche d'emploi et motivés par les métiers de la filière TIC.

Dans ce contexte les activités déployées par la cyber base permettront de détecter les personnes disposant de potentiels leur permettant d'envisager d'accéder aux métiers exercés dans la filière des TIC.

Ce travail de détection et d'accompagnement des parcours vers la formation et l'emploi sera facilité par la supervision d'une personne dédiée spécifiquement par la SPL Euratechnologies à ces missions (chargé de mission Emploi – Formation - Insertion - EFI) qui sera en relation avec les entreprises de la filière comme avec la Maison de l'Emploi et l'ensemble des acteurs de la formation et de l'accès à l'emploi.

- Mise en œuvre et participation à des événements locaux impliquant les acteurs ou résidents du quartier :

L'intégration d'Euratechnologies dans son environnement social et dans la proximité, constitue pour la Ville un enjeu important, en outre, la faculté d'Euratechnologies à s'ouvrir au quartier est propice aux passerelles entre les entreprises du site et les habitants.

C'est pourquoi Euratechnologies pourra être amenée à organiser un ou des événements de sensibilisation de ses actions ou à recevoir des événements issus des quartiers.

Ces événements, qu'ils soient promus par la SPL Euratechnologies ou accueillis par elle dans ces locaux, doivent être perçus comme autant d'occasions de dialogue entre les acteurs d'Euratechnologies et les habitants, quelle que soit la forme que prennent ces événements (conférences, expositions démonstrations techniques, atelier etc.).

Ces événements devront favoriser la perméabilité entre les entreprises d'Euratechnologies et les acteurs du quartier et les habitants.

- Communication :

Si la visibilité d'Euratechnologies dans son périmètre économique est évidemment essentielle à sa reconnaissance et à celle recherchée par les entreprises qui s'y rassemblent, sa communication est également essentielle à la visibilité de ses actions pour les habitants concernés.

C'est pourquoi la Ville souhaite obtenir ce double objectif de communication avec les moyens appropriés (web TV et site web notamment) dont se dote Euratechnologies.

Lieux d'exécution : territoire de Lille.

Article 2 : pièces contractuelles

Le marché est constitué par les documents énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- Le présent document. Signé par les deux parties, il vaut acte d'engagement et Cahiers des Clauses Administratives Particulières ;
- Le Cahier des Charges Techniques Particulières ;
- La décomposition du coût par action.

Article 3 : durée et date d'entrée en vigueur

Le présent marché s'exécute à partir de la date de notification du présent contrat.

La durée est d'un an renouvelable trois fois pour la même période dans la limite de 4 ans.

La date prévisionnelle de commencement de l'exécution du marché est le 23 juillet 2013.

Article 4 : modalité de reconduction.

4-1 - Suivi du marché :

Le suivi du marché sera réalisé sous forme de réunions semestrielles entre la SPL Euratechnologies et la Direction de l'Action Economique du Commerce et du Tourisme de la Ville de Lille.

Le suivi du Marché pourra donner lieu à une présentation annuelle auprès des élus de la Ville de Lille.

A la demande du représentant de la Ville de Lille, le Comité de Contrôle analogue de la SPL Euratechnologies pourra se réunir afin de formuler un avis sur l'état d'avancement du marché et sur sa reconduction.

4-2 - Modalité de reconduction

La reconduction du marché est liée aux résultats de l'évaluation de chaque action. Elle se fera par courrier recommandé envoyé au titulaire dans le délai d'1 mois avant la date anniversaire du marché.

La reconduction du marché fera suite à la réunion de ce Comité de Contrôle analogue.

Article 5 : montant annuel du marché

	En chiffres	En lettres
Montant hors taxe	166.000,00 €	CENT SOIXANTE-SIX MILLE EURO(S)
Montant TTC	198.536,00 €	CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-SIX EURO(S)
dont Montant TVA	32.536,00 €	TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENT TRENTE-SIX EURO(S)
au taux de TVA de	19,60%	

Article 6 : prix

6-1 - Contenu des prix

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.
Le marché est traité à prix forfaitaires.

6-2 - Variation des prix

Les prix du présent marché sont révisibles par application d'une formule représentative de l'évolution du coût de la prestation.

Ils sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de juillet 2013. Ce mois est appelé "Mois zéro" (Mo).

Les prix de base sont révisés, en hausse comme en baisse, par application de la formule suivante :

$$P(n) = P(o) [0,15 + 0,85 \times \text{SYNTEC}(n)/\text{SYNTEC}(o)]$$

dans laquelle :

- P(n) est le prix révisé ;
- P(o) est le prix initial réputé établi sur la base des conditions économiques du mois zéro.

L'index utilisé est le suivant : SYNTEC

Les index sont publiés sur le site Internet de l'INSEE.

Le coefficient de révision comporte trois décimales et est arrondi au millième supérieur.
Le calcul du coefficient de révision sera effectué au terme de la première période du marché en cas de reconduction.

6-3 - Application de la Taxe à la Valeur Ajoutée

Il sera fait application des taux de TVA en vigueur au jour de l'exécution des services, sauf disposition réglementaire contraire.

Article 7 : paiement et modalités de règlements

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours.

Le paiement est effectué par mandat administratif (virement bancaire). Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture ou mémoire. Le défaut de paiement à l'expiration du délai ouvre droit à intérêts moratoires dans les conditions fixées par le décret n°2002-232 du 21 février 2002.

Les factures ou mémoires devront être adressés en **trois (3) exemplaires** à l'adresse suivante :

Mairie de Lille
ACTION ECONOMIQUE - COMMERCE - TOURISME
TSA N°60069
59000 LILLE Cedex

et comporter : la raison sociale du créancier, la date d'exécution des prestations, le numéro du marché, le décompte des sommes dues (nature, prix, quantité), et le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou au répertoire des métiers, le numéro de SIREN ou de SIRET, et l'indication de la TVA.

Afin de répondre aux besoins en trésorerie pour la mise en œuvre des missions de service à la formation et à l'emploi des lillois et à l'optimisation de l'usage des TIC, il convient d'établir un échéancier.

Lors de la première année l'échéancier de paiement est le suivant :

- 50 % du montant total du marché sera versé à la notification du marché ;
- 30 % du montant total du marché sera versé suite à la première réunion semestrielle de bilan ;
- 20 % du montant annuel sera versé à réception du rapport d'activité annuel.

Lors des périodes éventuelles de reconduction l'échéancier de paiement sera le suivant :

- 20 % du montant total du marché sera versé à la reconduction du marché ;
- 50 % du montant total du marché sera versé suite à la première réunion semestrielle de bilan ;
- 30 % du montant annuel sera versé à réception du rapport d'activité annuel.

Ces montants pourront faire l'objet d'une réfaction selon les modalités de vérification définies à l'article 8 du présent marché.

Désignation du (des) compte(s) à créditer

Titulaire	Etablissement	Agence	Compte	Banque	Guichet	RIB
Euratechnologies SPL	BNP PARIBAS	Lille Métropole	00010510721	30004	00515	07

Article 8 : modalités de vérification, d'admission, d'ajournement, de réfaction ou de rejet des prestations

8-1 - Vérification :

Les prestations faisant l'objet du marché sont soumises à des vérifications qualitatives, destinées à constater qu'elles répondent aux stipulations du marché.

La Ville de Lille effectue, au moment de l'exécution des services, les opérations de vérification qualitative.

Le délai qui lui est imparti pour y procéder et notifier sa décision est de quinze jours. Passé ce délai, la décision d'admission des services est réputée acquise.

Le point de départ du délai est le rendez-vous de bilan semestriel et le bilan annuel défini dans le présent marché.

A l'issue des opérations de vérification qualitative, la Ville de Lille prend une décision d'admission, d'ajournement, de réfaction ou de rejet.

8-2 - Admission :

L'admission des prestations est prononcée, si elles répondent aux stipulations du marché.

L'admission prend effet à la date de notification au titulaire de la décision d'admission ou en l'absence de décision, dans un délai de quinze jours à dater du rendez-vous de bilan semestriel.

8-3 - Ajournement :

La Ville de Lille, lorsqu'elle estime que les prestations ne peuvent être admises que moyennant certaines mises au point, peut décider d'ajourner l'admission des prestations par une décision motivée.

Cette décision invite la SPL Euratechnologies à présenter à nouveau à la Ville de Lille les prestations mises au point, dans un délai de quinze jours.

La SPL Euratechnologies doit faire connaître son acceptation dans un délai de dix jours à compter de la notification de la décision d'ajournement.

En cas de refus du titulaire ou de silence gardé par lui durant ce délai, le pouvoir adjudicateur a le choix d'admettre les prestations avec réfaction ou de les rejeter, dans les conditions définies dans le présent marché.

Si le titulaire présente à nouveau les prestations mises au point, après la décision d'ajournement des prestations, le pouvoir adjudicateur dispose à nouveau de la totalité du délai prévu pour procéder aux vérifications des prestations, à compter de leur nouvelle présentation effectuée par la SPL Euratechnologies.

8-4 - Réfaction :

Lorsque la Ville de Lille estime que des prestations, sans être entièrement conformes aux stipulations du marché, peuvent néanmoins être admises en l'état, elle peut les admettre avec réfaction de prix proportionnelle à l'importance des imperfections constatées. Cette décision doit être motivée. Elle ne peut être notifiée au titulaire qu'après qu'il ait été mis à

même de présenter ses observations.

8-5 - Rejet :

Lorsque le pouvoir adjudicateur estime que les prestations ne peuvent être admises en l'état, il en prononce le rejet partiel ou total.

La décision de rejet doit être motivée. Elle ne peut être prise qu'après que la SPL Euratechnologies ait été mise à même de présenter ses observations.

En cas de rejet, le titulaire est tenu d'exécuter à nouveau la prestation prévue par le marché.

Article 9 : obligation de confidentialité

La SPL Euratechnologies s'engagera par écrit à une confidentialité totale des informations qu'elle recueillera tout au long de ses actions.

Les déclarations CNIL obligatoires devront être réalisées par le prestataire du marché.

Article 10 : assurance

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés à l'occasion de l'exécution des prestations.

Article 11 : modalité de résiliation :

11 -1 - Résiliation pour motif d'intérêt général

La Ville de Lille peut résilier le marché pour motif d'intérêt général. Dans ces conditions, le titulaire a droit à une indemnité de résiliation, obtenue en appliquant au montant initial hors taxes du marché, diminué du montant hors taxes non révisé des prestations admises, un pourcentage de 5 %.

11-2 - Non respect des clauses du marché

En cas d'inobservation d'une clause du marché ou de manquement manifeste du Titulaire, la personne publique peut résilier le marché sans indemnité et sans préavis.

Article 12 : litige et contentieux

En cas de litige, la Loi française est seule applicable. Le Tribunal Administratif de Lille est seul compétent. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en langue française.

A Lille, le

Pour la Ville de Lille

Pour la SPL Euratechnologies

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/380**

OBJET

**Représentation de la Ville au sein
de l'EPCC pour la gestion de l'Opéra
de Lille - Modification.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal a, par délibérations n° 08/255 du 31 mars 2008 et 09/664 du 29 juin 2009, procédé à la désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC pour la gestion de l'Opéra de Lille, à savoir :

- Mmes Catherine CULLEN, Martine FILLEUL, Françoise ROUGERIE, Catherine BULKE, MM. Jacques RICHIR, Cyrille PRADAL et Mme Isabelle BAERT, en qualité de titulaire,
- M. Pierre de SAINTIGNON, Mme Latifa KECHEMIR, M. Walid HANNA, Mmes Marielle RENGOT, Sylviane DELACROIX, Marie-Pierre BRESSON et M. Pascal LABBEE, en qualité de suppléant.

Mr Jacques RICHIR ayant été désigné comme représentant de LMCU, il convient de procéder à son remplacement en qualité de membre titulaire.

Aux termes de l'article L. 2121-21 du CGCT, les représentants de la Ville au Conseil d'Administration de l'EPCC sont élus en son sein par le Conseil Municipal au scrutin majoritaire.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

A égalité des voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **PROCEDER** à la désignation d'un représentant titulaire de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC pour la gestion de l'Opéra de Lille.

A été désignée : Jaëlle LANOY

Affiché en Mairie le 01/07/13

Adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Martine AUBRY

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

059-215903501-20130628-46297-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Accusé de réception en Préfecture le : 02/07/13



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2013

N° 13/381

OBJET

Télétransmission des actes soumis
au contrôle de légalité - Avenant
à la convention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales a initié un programme de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité des actes des collectivités.

Ce programme s'inscrivant dans la démarche de modernisation des processus administratifs engagée par la Ville et visant à réduire les consommations de papier en recourant davantage aux technologies numériques, le Conseil Municipal a, par délibération n° 10/691 du 20 septembre 2010, autorisé Madame le Maire à signer la convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Lille qui fixait notamment la nomenclature des actes transmissibles à la Préfecture du Nord.

Ce partenariat a également contribué à l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement de la Ville puisqu'il a permis :

- d'accélérer les échanges avec la Préfecture ;
- de réduire les coûts (affranchissement, frais d'édition...) liés à l'envoi des actes en Préfecture et à l'impression des actes en plusieurs exemplaires.

Depuis 2010, la télétransmission des actes a fortement progressé dans le Département du Nord. En effet, plus de 500 collectivités et établissements publics ont signé une convention de télétransmission, le taux d'actes télétransmis passant de 1,75 % en 2010 à plus de 16 % en 2012.

Afin de répondre aux attentes des collectivités, la Préfecture du Nord a informé la Ville, par courrier en date du 10 juin 2013, de sa décision d'ouvrir le champ de la télétransmission à l'ensemble des actes soumis à l'obligation de transmission.

Il est donc proposé la passation d'un avenant à la convention précitée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 entre le représentant de l'Etat et la commune de Lille visant à la télétransmission de l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité, ci-annexé.


Adoptée à l'unanimité

Affiché en Mairie le 01/07/13


Le Maire,
Martine AUBRY

Réception en Préfecture le 12 JUIL. 2013



 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</p>	Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité	Logo collectivité

Avenant n°1
à la
Convention
entre le représentant de l'Etat
et
la commune de Lille
visant à la télétransmission des actes
soumis au contrôle de légalité

 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité	

Vu la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité du 20 octobre 2010 entre la commune de Lille et le représentant de l'Etat.

Considérant le développement et l'extension de la télétransmission à l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité

L'article 3.2.4 de la convention du 10 décembre 2010 est modifié comme suit :

« 3.2.4. – Type d'actes télétransmis

Le représentant de l'Etat et la collectivité conviennent d'arrêter la transmission par voie électronique à l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité, quelle que soit la matière, suivant la nomenclature nationale(cf annexe I).

Sont toutefois exclus :

- les dossiers d'urbanisme comprenant des documents dont le format papier est supérieur au A4
- les documents budgétaires et comptables (pour les collectivités qui n'ont pas adhéré au module Actes budgétaires)

En tout état de cause, la double transmission d'un même acte (par voie électronique et par voie papier) est interdite, sauf pendant la période de test définie à l'article 3.2.3. »

Conformément à l'article 3.2.1 « classification des actes » la commune de Lille s'engage à respecter la classification en matière utilisée dans le département du Nord, et à ne pas volontairement transmettre un acte dans une classification inadaptée.

A Lille, le

Pour la Préfecture du Nord Le Préfet ,	Pour la commune de Lille, Le Maire de Lille, Martine AUBRY
--	---

ANNEXE I

Nomenclature nationale "ACTES"

1. COMMANDE PUBLIQUE

- 1.1 MARCHES PUBLICS
- 1.2 DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC
- 1.3 CONVENTIONS DE MANDAT
- 1.4 AUTRES CONTRATS
- 1.5 TRANSACTION (PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL)
- 1.6 ACTES RELATIFS A LA MAITRISE D'ŒUVRE
- 1.7 ACTES SPECIAUX ET DIVERS

2. URBANISME

- 2.1 DOCUMENTS D'URBANISME
- 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS
- 2.3 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

- 3.1 ACQUISITIONS
- 3.2 ALIENATIONS
- 3.3 LOCATIONS
- 3.4 LIMITES TERRITORIALES
- 3.5 ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC
- 3.6 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE

4. FONCTION PUBLIQUE

- 4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT
- 4.2 PERSONNELS CONTRACTUELS
- 4.3 FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE
- 4.4 AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS
- 4.5 REGIME INDEMNITAIRE

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 5.1 ELECTION EXECUTIF
- 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES
- 5.3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS
- 5.4 DELEGATION DE FONCTIONS
- 5.5 DELEGATION DE SIGNATURE

5.6 EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

5.7 INTERCOMMUNALITE

5.8 DECISION D'ESTER EN JUSTICE

6 LIBERTES PUBLICS ET POUVOIRS DE POLICE

6.1 POLICE MUNICIPALE

6.2 POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

6.3 POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

6.4 AUTRES ACTES REGLEMENTAIRES

6.5 ACTES PRIS AU NOM DE L'ETAT ET SOUMIS AU CONTRÔLE HIERARCHIQUE

7 FINANCES LOCALES

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

7.2 FISCALITE

7.3 EMPRUNTS

7.4 INTERVENTIONS ECONOMIQUES

7.5 SUBVENTIONS

7.6 CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES

7.7 AVANCES

7.8 FONDS DE CONCOURS

7.9 PRISE DE PARTICIPATION (SEM etc...)

7.10 DIVERS

8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.1 ENSEIGNEMENT

8.2 AIDE SOCIALE

8.3 VOIRIE

8.4 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8.5 POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT.

8.6 EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE

8.7 TRANSPORTS

8.8 ENVIRONNEMENT

8.9 CULTURE

9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES

9.2 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES DEPARTEMENTS

9.3 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES REGIONS

9.4 VŒUX ET MOTIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2013

N° 13/531

OBJET

**Funérailles de M. Pierre MAUROY -
Frais d'obsèques.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Pierre MAUROY, ancien Premier Ministre, Président de la Communauté Urbaine, Sénateur Maire de Lille de 1973 à 2001, décédé le 7 juin 2013 à Clamart (Hauts de Seine), a été inhumé le 13 juin dernier dans sa ville de Lille au cimetière de l'Est.

Dans le respect de la tradition établie depuis des décennies et pour lui rendre hommage, lui qui fût durant 28 ans le premier magistrat de la Ville, lui qui a si fortement marqué de sa personnalité et de son engagement la métamorphose de notre cité, en témoignage de notre profonde gratitude pour l'œuvre qu'il a accompli en faveur de la Ville jusqu'à ces dernières années, il est proposé de prendre en charge la totalité des frais d'obsèques de notre ancien Maire.

Ceux-ci s'établissent comme suit :

- les frais de funérailles : 17.752,18 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

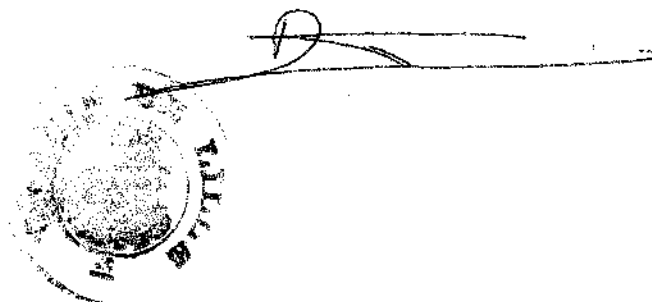
- ♦ **AUTORISER** la prise en charge de l'ensemble des droits et frais d'obsèques s'élevant à 17.752,18 € ;
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6238, fonction 022 - Opération 9.

Adoptée à l'unanimité

Affiché en Mairie le 01/07/13

Le Maire,
Martine AUBRY

Réception en Préfecture le 12 JUIL 2013



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/382**

OBJET

**Commune associée d'Hellemmes -
CITEO - Intervention sur Hellemmes.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'action de l'association CITEO est reconnue comme améliorant durablement les relations sociales dans les espaces ouverts au public : transports en commun, centres villes et quartiers, sites scolaires, zones commerciales, équipements sportifs et culturels, espaces verts, habitat... et contribuant activement à l'attractivité des espaces de vie collective.

La démarche proposée par CITEO sur le territoire de la Commune associée d'Hellemmes s'inscrit en cohérence avec les dispositifs de gestion de l'espace public existants. L'action proposée intègre, au cœur de sa mise en œuvre, les logiques de création et de maintien durable de relations positives et de convivialité dans les espaces publics de la ville et entre les habitants/usagers.

Dans la mesure où ce dispositif amène une plus value certaine en termes de cohésion sociale, de tranquillité publique et de valorisation du cadre de vie, l'association a proposé à la Commune associée d'Hellemmes de pérenniser son action en 2013.

Le dispositif proposé par CITEO est centré sur une démarche de « diagnostic/action » devant permettre à la commune de promouvoir et développer une démarche volontariste de gestion urbaine et sociale de proximité. L'action s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les actions et moyens mis en œuvre par les services de la commune et par tous les acteurs sur le territoire et suggère une logique de collaboration opérationnelle avec les partenaires et acteurs locaux, publics et privés et doit déboucher sur des réponses adaptées à l'évolution positive attendue sur l'ambiance et le vivre ensemble sur Hellemmes (bailleurs sociaux, services sociaux, établissements scolaires, club de prévention, centre social, associations d'habitants, etc.)

Par une présence active de proximité, le dispositif de médiation sociale vise à une véritable gestion urbaine de proximité, dans l'objectif de participer à :

- Lutter contre le sentiment d'insécurité.
- Prévenir les incivilités, aider à la résolution des conflits, (r)établir du lien social, faciliter la bonne appropriation des espaces (conflits de voisinage et d'usages).
- Gérer à un premier niveau les difficultés de la vie quotidienne des habitants/usagers et les orienter vers les acteurs appropriés.
- Créer une dynamique de convivialité en favorisant les actions d'animation sur la ville.

Il est proposé de verser à l'association une subvention de 100.000 €.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 20 juin 2013,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 100.000 € à l'association CITEO (N° SIRET 41921355800010) ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention avec la dite association, ci-annexée ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422 – Opération n° 1490 HSOAS - Service FAE .

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le **8 JUL. 2013**

Adoptée à la majorité

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué - Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes




Frédéric MARCHAND

CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Commune associée d'Hellemmes, représentée par Monsieur Frédéric MARCHAND, Maire, désignée ci-après par « la Commune »

D'UNE PART,

ET :

L'association CITEO ADEMNI

N° SIREN/SIRET 419213558

ayant son siège social sise 71 Rue de Paris 59000 Lille

représentée par Monsieur Yves LANCELOT Président, agissant en cette qualité, désignée ci-après par " l'Association "

IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Par délibération la commune associée d'Hellemmes a adopté le principe de l'action « stewards urbains » avec l'association CITEO, amenant une plus value certaine en termes de cohésion sociale et de tranquillité publique.

ARTICLE 2 : ACTIVITES DE L'ASSOCIATION PRISES EN COMPTE

Pour favoriser la fréquentation des équipements et des espaces publics, lieux de convivialité, de cohésion sociale et de relations positives entre les habitants, les usagers et contribuer à la tranquillité publique de ces lieux il est envisagé le recours à l'Association CITEO dans le cadre du dispositif « Steward Urbain » pour lui confier des missions relatives à l'ambiance de la commune.

Deux équipes par jour sillonnent la commune et assureraient un lien avec la population en assurant une présence accueillante, visible, active, rassurante, préventive et dissuasive.

Ces « Steward Urbain » recensent toutes les anomalies, dégradations en matière de propreté, de sécurité ou d'équipement de nature à troubler la vie quotidienne et le bien vivre ensemble en les signalant afin de déclencher les interventions des services concernés.

ARTICLE 3 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, la commune s'engage à verser à l'Association une subvention s'élevant à la somme de 100 000€ au titre de l'année 2013 .

L'Association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter le programme repris à l'article 2.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

L'association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités par elle le soutien apporté par la commune.

ARTICLE 5 : SUIVI

6.1 Suivi des activités

L'Association rendra compte régulièrement à la Commune de ses actions au titre de la présente convention.

L'Association transmettra notamment chaque année à la Commune, au plus tard le 30 avril, un rapport d'activité portant sur la réalisation des activités prévues au titre de l'année N-1.

6.2 Contrôle financier

6.2.1. Comptes annuels

Au plus tard, le 30 avril de l'année N+1, l'Association transmettra à la Commune, après leur approbation, les comptes annuels de l'exercice écoulé (bilan, compte de résultat et annexes, détaillés) certifiés par son Président ou par un Commissaire aux Comptes si l'Association est tenue d'en désigner un.

6.2.2. Compte rendu financier

Au plus tard, le 30 juin de l'année N+1 l'association transmettra également à la Commune un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention (budget prévisionnel par activité/budget réalisé par activité). Ce document devra décrire les méthodes d'affectation retenues par activité et notamment justifier les clefs de répartition des charges et produits. Il devra également être conforme aux dispositions de l'arrêté du premier ministre du 11 octobre 2006 publié au J.O. du 14 octobre 2006.

6.2.3. Autres engagements de l'association relatifs au suivi

L'Association s'engage à tenir sa comptabilité par référence au règlement 99.01 du 16 février 1999 du Comité de Réglementation Comptable et à faire approuver ses comptes par les organes compétents au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture des comptes. Le cas échéant, les aides apportées par la Ville et les autres partenaires de l'Association seront valorisées.

6.3 Suivi exercé par la commune

L'Association s'engage à faciliter le contrôle par la Commune, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

A cet effet, la Direction Générale des Services est plus particulièrement chargée du contrôle de l'Association. Cependant, la Commune pourra procéder ou faire procéder par les personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugera utile.

Sur simple demande de la Commune, l'Association devra lui communiquer tous documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles. Dans ce cadre, l'Association s'engage en particulier à lui communiquer les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que la composition du conseil d'administration et du bureau.

En outre, l'Association devra informer la Commune des modifications intervenues dans les statuts ou dans les instances susvisées.

6.4 Paraphe du président de l'Association

Tout document transmis à la commune devra être revêtu du paraphe du Président, représentant légal de l'Association.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

L'Association exerce les activités mentionnées à l'article 2 ci-dessus sous sa responsabilité exclusive.

L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Commune ne puisse être recherchée. L'association devra être en mesure de justifier à tout moment à la Commune de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

ARTICLE 8 : PRISE D'EFFET - DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de une année prenant effet le 1^{er} janvier 2013.

ARTICLE 9 : RESILIATION

En cas de non-respect par l'Association des ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave de sa part, la Commune pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation dans les conditions précitées implique la restitution des subventions versées par la Ville.

Fait à Hellemmes, le

P/L'Association,
Le Président,

Le Maire,

Yves LANCELOT

Frédéric Marchand

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2013

N° 13/383

OBJET

Commune associée d'Hellemmes -
Versement d'une subvention de
fonctionnement à l'association
Hellemmes Organisation Cyclisme.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Commune associée d'Hellemmes soutient la vie associative sportive.

L'association Hellemmes Organisation Cyclisme (HOC), nouvellement créée, organise des manifestations cyclistes et la promotion du vélo sur la commune. Elle organise en particulier le Guidon d'Or.

L'association a sollicité la commune d'Hellemmes afin d'obtenir une subvention de 15.400 €.

Il est donc proposé d'aider l'association par le versement d'une subvention de fonctionnement de 15.400 €, selon les modalités suivantes :

- 70 %, soit 10.780 €, versé dès réception de la délibération rendue exécutoire ;
- le solde, soit 4.620 €, après que l'association ait produit le bilan financier de la manifestation.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 20 juin 2013,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 15.400 € à l'association Hellemmes Organisation Cyclisme (N° SIRET : 792 205 452 00016), selon les modalités suivantes : un acompte représentant 70 %, dès réception de la délibération rendue exécutoire puis le solde versé sous condition de production par l'association du bilan financier de la manifestation ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 40 – Opération HSOAS n° 950 – Code service : FAG.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le - 5 JUIL. 2013

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué - Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes


Frédéric MARCHAND



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2013

N° 13/384

OBJET

Commune associée d'Hellemmes -
Versement d'une subvention de
fonctionnement à l'association
En Avant Hellemmes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Commune associée d'Hellemmes soutient la vie associative sportive.

L'association En avant Hellemmes qui organise des nombreuses actions et manifestations pour la promotion de la pratique sportive sur la commune d'Hellemmes et en particulier les foulées hellemmoises, a sollicité la commune d'Hellemmes afin d'obtenir une subvention de 13.000 €.

Il est donc proposé d'aider l'association par le versement d'une subvention de fonctionnement de 13.000 €.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 20 juin 2013,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :


- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 13.000 € à l'association En avant Hellemmes (N° SIRET : 791 827 033 00014) ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 40 – Opération HSOAS 950 – Code service FAG.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le - 5 JUIL. 2013

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué - Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes


Frédéric MARCHAND



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2013

N° 13/385

OBJET

Commune associée d'Hellemmes -
Versement d'une subvention à
l'association Le Théâtre de la
Baraque Foraine.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations oeuvrant dans le domaine culturel.

Le Théâtre de la Baraque Foraine propose aux Hellemmois, âgés de 6 à 20 ans, des ateliers d'initiation aux pratiques théâtrales qui connaissent un succès toujours grandissant.

En effet, de plus en plus de jeunes s'intéressent à cette activité. En 2002, 3 groupes ont été créés (les primaires de 6 à 11 ans, les préados âgés de 12 à 14 ans et les ados âgés de 15 à 18 ans). Suite aux très nombreuses demandes, deux groupes supplémentaires de primaires ont dû être créés puis un groupe d'ados confirmés appelé "classe de perfectionnement".

Les inscriptions, pour la saison 2012/2013, ont encore vu leur nombre progresser suite à la popularité et aux différentes activités et manifestations menées par l'association sur le territoire hellemmois. Un groupe supplémentaire de préados a donc été de nouveau instauré pour l'année 2013. Actuellement, 7 ateliers sont proposés aux jeunes.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 20 juin 2013,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention complémentaire de 3.000 € à l'association Le Théâtre de la Baraque Foraine (N° SIRET : 422 919 217 000 14) ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 313 - Opération n° 939HSOAS – Code service FAF.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le - 5 JUIL. 2013

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué - Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes




Frédéric MARCHAND

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/386**

OBJET

**Commune associée d'Hellemmes -
Avenant à la convention avec le
Club Léo Lagrange.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Commune associée d'Hellemmes accompagne financièrement les associations d'éducation populaire et de jeunesse dans la mise en œuvre des actions et projets favorisant l'autonomie des jeunes, la découverte et l'élargissement de l'offre éducative.

Le Club Léo Lagrange d'Hellemmes est un acteur de premier ordre et un partenaire privilégié de la commune dans le cadre de sa politique jeunesse.

Le Club Léo Lagrange organise chaque année des Accueils de Loisirs pour les 12 – 17 ans et sollicite la Commune associée d'Hellemmes pour une participation financière d'équilibre à l'organisation de ces accueils.

Afin de garantir une attribution précise et objective de la subvention affectée à l'organisation des accueils de loisirs estivaux de jeunes par le Club Léo Lagrange, il est précisé ci-dessous le mode de calcul de cette subvention reprise à l'avenant de la convention.

Le montant de cette subvention est plafonnée et ne pourra excéder la somme de 20.000 €.

Critères et mode de calcul :

La subvention est calculée selon deux axes :

- Base de montant forfaitaire pour les charges fixes (salaires, charges salariales, frais de matériels, fournitures, prestations...)
- Majoration de 25 % à 50 % afin de favoriser l'accès de tous les jeunes hellemmois au dispositif d'accueil de loisirs mis en place.

Catégorie QF du jeune	Revenus foyer fiscal	Subvention communale / jeune / jour de présence
1 à 7	0 à 709	5,5 €
8 à 10	710 à 1249	4,1 €
11 à 15	+ 1250	2,8 €
Extra Muros		0 €

Les conditions techniques et exhaustives sont indiquées dans la convention jointe.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 20 juin 2013,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

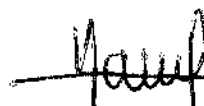
- ◆ **ADOPTER** le mode de calcul de la subvention complémentaire affectée à l'organisation des Accueils de Loisirs d'été du Club Léo Lagrange ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué à signer la convention d'objectifs ,
- ◆ **IMPUTER** la dépenses correspondante sur l'article 6574/422 - Code opération 2013/HOAS1490.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le **5 JUIL. 2013**

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué - Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes



Frédéric MARCHAND





AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS COMMUNE D'HELLEMMES

Entre la commune d'HELLEMMES, représentée par Monsieur Frédéric MARCHAND, Maire, autorisé par la délibération du Conseil Consultatif du 28 Septembre 2012,

D'une part,

Et **L'ASSOCIATION CLUB de LOISIRS LEO LAGRANGE**
11/13, rue Fénelon - 59260 HELLEMMES

Représentée par **René VANDERBRUGGEN, Président,**

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant à la convention d'objectifs et de moyens a pour objet d'établir les conditions d'attribution de la subvention communale à l'association pour l'organisation d'accueils de loisirs sans hébergement durant l'été ainsi que les modalités d'utilisation conformément aux règles de la comptabilité publique.

Article 2 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter son objet statutaire tel que défini ci-dessous :

Etendre et organiser les loisirs, le sport, la culture, favoriser le rapprochement des jeunes et des adultes dans un esprit de compréhension réciproque, en développant des activités d'éducation populaire.

En outre, elle s'engage à utiliser les subventions communales pour l'organisation de ses activités en partenariat avec la Commune précisées ci-dessous :

- Favoriser le dialogue entre les jeunes de la Commune.
- Favoriser la mise en place d'activités de loisirs à destination des jeunes de la commune.
- Développer des actions de citoyenneté et d'engagement en lien avec l'espace jeunes.

L'association, pour bénéficier d'une aide communale, doit avoir produit à la Commune :

pour le 15 Septembre de chaque année :

un dossier justifiant de l'organisation des ALSH d'été comprenant :

- la liste nominative des jeunes fréquentant la structure avec leurs adresses

- le tableau de fréquentation journalier des jeunes
- le budget global lié à l'organisation des ALSH d'été.
- La copie de l'agrément DDCCS pour l'organisation des ALSH d'été
- Le planning d'activités des ALSH d'été

D'une manière générale, l'Association s'engage, conformément à la réglementation en vigueur, à justifier, sur demande de la Commune, de l'utilisation des subventions reçues.

Article 3 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

En rapport au dossier de demande de subvention fourni par l'Association, la Commune s'engage, dans les limites de son propre budget, à financer les actions reprises à l'article 2 de la présente convention.

Pour l'organisation des accueils de loisirs d'été par l'Association et dans le cadre de son Projet Educatif Local, la Commune participera financièrement et a posteriori comme suit :

Catégorie QF	Revenus foyer fiscal	Subvention communale/ jeune/jour de présence
1 à 7	0 à 709	5,5 €
8 à 10	710 à 1249	4,1 €
11 à 15	+ 1250	2,8 €
Extra Muros		0 €

La participation financière de la Commune est plafonnée à hauteur de 20 000 € au titre de l'accompagnement de la mise en œuvre des Accueils de Loisirs d'été de l'Association.

Article 4 : DUREE

Le présent avenant à la convention d'objectifs et de moyens est consenti pour une durée de trois ans à compter de la signature de la convention dans la limite de l'annuité budgétaire, sauf dénonciation expresse adressée avec un délai de trois mois de préavis par l'une ou l'autre des parties signataires par lettre recommandée avec avis de réception.

A HELLEMES, le 1^{er} Juin 2013

René VANDERBRUGGEN
Président de l'Association

Frédéric MARCHAND
Maire d'Hellemmes



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS COMMUNE D'HELLEMES

Entre la commune d'HELLEMES, représentée par Monsieur Frédéric MARCHAND, Maire, autorisé par la délibération du Conseil Consultatif du 28 Septembre 2012,

D'une part,

Et L'ASSOCIATION **CLUB de LOISIRS LEO LAGRANGE**
11/13,rue Fénelon - 59260 HELLEMES

Représentée par **René VANDERBRUGGEN, Président,**

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : **OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'établir les conditions d'attribution de la subvention communale à l'association en respect de son objet statutaire ainsi que les modalités d'utilisation conformément aux règles de la comptabilité publique.

Article 2 : **OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à respecter son objet statutaire tel que défini ci-dessous :

Etendre et organiser les loisirs, le sport, la culture, favoriser le rapprochement des jeunes et des adultes dans un esprit de compréhension réciproque, en développant des activités d'éducation populaire.

En outre, elle s'engage à utiliser les subventions communales pour l'organisation de ses activités en partenariat avec la Commune précisées ci-dessous :

- Favoriser le dialogue entre les jeunes de la Commune.
- Favoriser la mise en place d'activités de loisirs à destination des jeunes de la commune.
- Développer des actions de citoyenneté et d'engagement en lien avec l'espace jeunes.

L'association, pour bénéficier d'une aide communale, doit avoir produit à la Commune :

1) pour le 30 novembre de chaque année :

un dossier de demande de subvention comportant :

- les statuts actualisés,
- la liste nominative de son conseil d'administration et de son bureau

- un budget prévisionnel d'actions

2) pour le 31 mars de chaque année :

un dossier complémentaire comportant :

- un rapport d'activités validé par l'Assemblée Générale
- un rapport financier comportant le compte de résultat et le bilan de l'année précédente validée par l'Assemblée Générale
- l'ajustement du budget prévisionnel faisant mention des subventions attendues de l'ensemble des partenaires institutionnels

D'une manière générale, l'Association s'engage, conformément à la réglementation en vigueur, à justifier, sur demande de la Commune, de l'utilisation des subventions reçues.

Article 3 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

En rapport au dossier de demande de subvention fourni par l'Association, la Commune s'engage, dans les limites de son propre budget, à financer les actions reprises à l'article 2 de la présente convention.

Pour l'année en cours, à hauteur de 85 000 € au titre du fonctionnement de l'association.

La subvention communale sera mandatée sur les comptes de l'association en une fois après le vote du Budget Primitif de la Commune.

La Commune se réserve le droit de demander la restitution des subventions versées au prorata des sommes non utilisées, en cas de non respect de la présente convention ou de dissolution de l'association.

L'aide complémentaire de la Commune (moyens humains et matériels, aides logistiques et mise à disposition de locaux communaux) fera l'objet de conventions ad'hoc et sera inscrite dans les budgets de l'Association.

Article 4 : DUREE

La présente convention est consentie pour une durée de trois ans à compter de sa signature dans la limite de l'annuité budgétaire, sauf dénonciation expresse adressée avec un délai de trois mois de préavis par l'une ou l'autre des parties signataires par lettre recommandée avec avis de réception.

A HELLEMES, le 23 Janvier 2013

René VANDERBRUGGEN
Président de l'Association

Frédéric MARCHAND
Maire d'Hellemmes

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2013

N° 13/387

OBJET

Commune associée de Lomme -
Subvention 2013.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé d'attribuer la subvention suivante au titre de l'année 2013 :

	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET BATIMENTS	AVANTAGES EN NATURE (notamment imprimerie, transport... à la charge de la commune associée de Lomme	SUBVENTIONS 2012	SUBVENTIONS 2013	N° SIRET
Chapitre 65, article 6574, fonction 33 - Opération n° 1079 : Soutien aux associations culturelles - code service : NEN Théâtre Octobre	OUI	OUI	56.000 €	56.000 €	381 141 688 00022

Le subventionnement de cette association entre dans le cadre de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux relations entre les collectivités locales et les associations imposant un conventionnement au-delà du seuil de 23.000 € de subvention.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 20 juin 2013,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** la subventions ci-dessus au titre de l'année 2013 ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué à signer l'avenant à la convention d'objectifs qui détermine les conditions financières à mettre en œuvre avec l'association Théâtre Octobre, ci-annexé ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits repris dans le tableau ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le 9 juillet 2013

Par délégation du Maire,

Le Maire délégué de la Commune associée de Lomme



Roger VICOT

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Lille - Commune associée de Lomme, représentée par Monsieur Roger VICOT, maire de la Commune associée de Lomme, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Communal de Lomme en date du 20 juin 2013 et du Conseil Municipal de Lille en date du 28 juin 2013, désignée ci-après par "la Commune", n° SIRET / 215 903 355 000014, Code NAF : 8411 Z,

D'UNE PART,

ET :

L'association « **THEATRE OCTOBRE** » (n° de déclaration de la préfecture : 5/23763 et n° de contrat pour les responsabilités civiles : 6009905, N° SIRET : 381 141 688 00022, Code APE : 923A - n° licence d'entrepreneur de spectacles : 2-123302) ayant son siège social à l'Espace les Tisserands, 60 rue Victor Hugo à Lomme, représentée par Madame Marie Elisabeth DUTHOIT, Présidente, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du 14 mars 2001, désignée ci-après par « l'Association »,

D'AUTRE PART,

Il a été convenu de modifier comme suit la convention intervenue entre les parties le 1^{er} mars 2011 suivant la délibération n°2011/08 du Conseil Communal de Lomme du 10 février 2011 et n° 11/18 du Conseil Municipal de Lille du 17 février 2011.

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les dispositions ci-dessous remplacent l'article 3 de la convention. Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

ARTICLE 2 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 - Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, la Commune s'engage à verser à l'Association une subvention annuelle de fonctionnement.

3.2 - Pour les activités se déroulant du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2013, le montant de la subvention de fonctionnement que la Commune s'engage à verser à l'Association s'élève à 56 000,00 €.

Cette somme sera imputée pour l'année 2013 sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 33 - opération n°1079 : soutien aux associations culturelles.

La subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués au compte de l'Association :

N° ouvert au 16706 05091 50309852014 96 sous réserve du respect par l'Association des obligations mentionnées à l'article 2.

3.3 - Les années suivantes, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement sera arrêté chaque année par l'assemblée délibérante de la Commune dans le cadre de la procédure d'élaboration de son budget primitif.

La demande de subvention devra obligatoirement être accompagnée :

- du programme détaillé des actions pour l'année à venir ;
- d'un budget prévisionnel détaillé de l'Association établi au titre de l'année à venir, dans lequel devront figurer notamment les financements et les subventions attendus auprès de tout autre organisme ou partenaire.

L'Association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter le programme détaillé et le budget prévisionnel mentionnés ci-dessus.

3.4 - Le versement de la subvention annuelle de fonctionnement s'effectuera chaque année de la manière suivante :

- 25 % du montant de la subvention de l'année précédente sous forme d'avance en début d'année votée par le Conseil Communal
- le solde avant le 31 juillet de l'exercice en cours (sous réserve de production de toutes les pièces comptables)

En cas de non respect par l'Association de l'un ou l'autre de ses engagements contractuels, notamment en matière de contrôle (production du rapport d'activité, des comptes annuels...), le(s) versement(s) indiqué(s) ci-dessus sera (seront) suspendu(s) par la Commune. Cette mesure de suspension ne fera pas obstacle, le cas échéant, à la résiliation de la convention dans les conditions précisées à l'article 9 ci-après.

Fait à Lomme, le

Marie Elisabeth DUTHOIT

Par Délégation du Maire,
Roger VICOT

Présidente de l'association
« THEATRE OCTOBRE »

Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/388**

OBJET

**Commune associée de Lomme -
Plan Local de Santé - Axe 2 l'alimentation
et le mouvement - Subvention.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Plan Local de Santé 2010/2014 a été validé par délibérations n° 2010/62 du Conseil Communal de Lomme du 21 juin 2010 et n° 10/509 du Conseil Municipal de Lille du 28 juin 2010, afin de soutenir les actions visant à réaliser les 4 objectifs suivants :

- Axe 1 : La connaissance et l'information
- Axe 2 : L'alimentation et le mouvement
- Axe 3 : La lutte contre la précarité
- Axe 4 : Les conduites addictives

En ce qui concerne l'axe n° 2 « l'alimentation et le mouvement », la commune associée de Lomme a la volonté de poursuivre et de développer ses efforts par la mise en place de l'action suivante : Ateliers cuisine « Seniors Convivialité ».

Ce projet, porté par le CCAS, s'inscrit également dans un appel à projets lancé par la CARSAT pour l'année 2013 sur le thème de l'autonomie des personnes âgées et dont l'objectif principal est de favoriser et soutenir l'émergence d'initiatives en matière de préservation de l'autonomie sous forme d'actions auprès des personnes âgées autonomes vivant à domicile.

Il s'agit de mettre en place des ateliers cuisine « convivialité », animés par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, qui seront l'occasion d'informer les seniors sur l'équilibre alimentaire, sur la nécessité de pratiquer une activité physique, mais surtout de créer du lien durable entre eux.

Le coût global du projet est évalué à 4.527 € pour l'année 2013. Il bénéficie d'une participation de la CARSAT à hauteur de 1.796 € et d'une valorisation du personnel du CCAS mis à disposition de 935 €.

Dans ce cadre, la Commune soutient les actions du C.C.A.S.

En accord avec le Conseil Consultatif de Lomme, réuni le 20 juin 2013,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.796 € au C.C.A.S de Lomme ;

- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 657362, fonction 510 - Opération n° 1020 « Education Santé Scolaire » - Code service : NGB.

Adoptée à l'unanimité

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le - **9 JUIL. 2013**

Par délégation du Maire,

Le Maire délégué de la Commune associée de Lomme

Roger VICOT



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2013

N° 13/389

OBJET

Commune associée de Lomme -
Modification exceptionnelle de
tarif - Cours de musique et de danse.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les tarifs de l'école municipale de musique et de danse ont été fixés par délibérations n° 2012/119 du Conseil Communal de Lomme du 13 décembre 2012 et n° 12/836 du Conseil Municipal de Lille du 17 décembre 2012, pour une application à compter du 3 septembre 2013.

Compte tenu de l'impossibilité de trouver un remplaçant au professeur d'accordéon qui sera en congé maternité jusqu'au 16 novembre 2013, le nombre de cours sera divisé par deux pour les élèves inscrits dans ce cours pendant le premier trimestre de l'année 2013/2014.

En accord avec le Conseil Consultatif de Lomme, réuni le 20 juin 2013,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** une réduction de 50 % du tarif d'enseignement musical pour les personnes inscrites en cours d'accordéon pour le premier trimestre de l'année 2013/2014.

Adoptée à l'unanimité

Affiché en Mairie le 01/07/13

Par délégation du Maire,

Réception en Préfecture le - 9 JUIL. 2013

Le Maire délégué de la Commune associée de Lomme



Roger VICOT

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2013

N° 13/390

OBJET

Commune associée de Lomme -
Modification de la rémunération
des agents non titulaires des
Accueils de Loisirs sans Hébergement.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Pour l'encadrement des enfants dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H), la délibération n° 99/08 du 22 mars 1999 a créé des emplois d'agents non titulaires dans la filière animation au grade d'agent territorial d'animation, leur rémunération variant en fonction du diplôme et des responsabilités.

La rémunération des animateurs a été maintenue à l'indice brut 297 et celle des directeurs augmentée à l'indice brut 348 par délibération n° 12/151 du 2 avril 2012.

Toutefois, suite aux augmentations du SMIC et aux revalorisations indiciaires et compte tenu de la différence des bases de cotisations applicables, la rémunération des directeurs est désormais inférieure à celle des animateurs.

Aussi, il est proposé d'augmenter la rémunération des directeurs en la portant à l'indice brut 364 et de le faire chaque fois que cela sera nécessaire afin de maintenir strictement l'écart de rémunération avec les animateurs.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 20 juin 2013,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la modification de la rémunération des directeurs non titulaires des A.L.S.H. ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 012, article 64131, fonction 421 - Opération n° 697 « Lomme paie éducation jeunesse ».

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le - 9 JUIL. 2013

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,

Le Maire délégué de la Commune associée de Lomme



Roger VICQOT

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/391**

OBJET

Commune associée de Lomme -
Etablissement d'accueil de la Petite
Enfance - Prestation de service unique -
Convention avec la C.A.F.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En janvier 2002, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, dans son soutien aux actions en faveur de la petite enfance, a décidé d'unifier les différentes prestations de service des structures d'accueil des jeunes enfants par la mise en place de la Prestation de Service Unique (P.S.U).

Par délibération en date du 13 décembre 2004, la Ville de Lille a conventionné avec la CAF pour le passage à la PSU des structures municipales. Pour en faciliter son application, quelques dérogations avaient été accordées :

- Possibilité de proposer des créneaux horaires aux familles
- Mise en place d'un quota de congés
- Pas de couches fournies au sein des EAJES lommois

En juin 2011, une circulaire de la CNAF réaffirme les principes fondamentaux de la PSU et en impose l'application de toutes les dispositions qui y figurent, sans dérogation possible.

En mars 2013, la CAF met fin à la convention PSU en cours et propose une nouvelle convention qui vise à uniformiser les pratiques sur l'ensemble du territoire national avec un échéancier de fin de mise en œuvre au 31 décembre 2016.

Dans l'attente de l'aboutissement de cette phase de concertation et afin que la Commune puisse continuer à percevoir les recettes liées à cette prestation, il est proposé de renouveler d'ores et déjà la convention PSU dont le modèle est annexé à la présente délibération.

Une convention sera établie pour chaque équipement :

- Crèche familiale Les P'tits Lutins
- Multi Accueil Collectif Les Bouts d'Chou
- Multi Accueil Collectif Les P'tits Loups
- Multi Accueil Collectif La Farandole

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 20 juin 2013,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la nouvelle convention P.S.U, ci-annexée.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le **- 9 JUL. 2013**

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la Commune associée de Lomme



Roger VICOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "R. Vicot".



Etablissement d' accueil de jeunes enfants 0 – 4 ans

SPECIMEN

Page 1

SPECIMEN

Les conditions ci-dessous, complétées des « conditions particulières prestation de service unique » et des « conditions générales prestation de service ordinaire », constituent la présente convention n° 20010501410200.

Entre : Mairie de Lille représenté(e) par Madame Le Maire, Martine AUBRY, dont le siège est situé
. Place Roger Salengro - BP 667 - 59037 LILLE CEDEX.

Ci-après désigné « le gestionnaire ».

Et : CAF DU NORD représenté(e) par Le Directeur Général, Monsieur Daniel FORAFO, dont le siège est situé - 59863 LILLE CEDEX 9.

Ci-après désignée « la Caf ».

L'objet de la convention

L'établissement

Les modalités applicables en cas de réservation de places par créneau(x) horaire(s)

Etablissement d'accueil de jeunes enfants autre qu'une crèche familiale

L'établissement concerné par la présente convention a lors de son passage à la prestation de service unique (Psu) bénéficié, dans le cadre de sa première convention Psu (31 mars 2013), de la possibilité d'une facturation aux familles sur la base d'une réservation de places par créneau(x) horaire(s).

En conséquence, cette possibilité demeure pour certaines places, les autres relevant d'une tarification par une réservation à l'heure.

Les forfaits de créneaux horaires proposés sont les suivants :

Le versement de la prestation de service

Le paiement par la Caf est effectué en fonction des pièces justificatives produites au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné.

Un acompte ou une avance ne pourra pas excéder 70% des droits prévisionnels de la Prestation de service.

Chaque année, un ajustement s'effectuera au moment de la liquidation du droit réel, basé sur le bilan d'activité et la production des justificatifs, dans les délais impartis.

Ce qui peut entraîner :

- un versement complémentaire,
- la mise en recouvrement d'un indu.

SPECIMEN

Page 3

SPECIMEN

Cet indu fait l'objet d'une régularisation sur le prochain versement ou d'un remboursement direct à la Caf.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné peut entraîner la récupération des montants versés et le non versement du solde.

Le taux de ressortissants du régime général applicable est de 98%.

Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi réalisé en concertation.

La Caf et le gestionnaire conviennent conjointement des modalités de suivi des engagements réalisation d'un bilan annuel du plan d'action..

La durée de la convention

La présente convention de financement est conclue du 01/04/2013 au 31/12/2016.

Le gestionnaire reconnaît avoir reçu un exemplaire de l'ensemble des éléments constitutifs de la présente convention (les conditions ci-dessus, les « conditions particulières prestation de service unique » et les « conditions générales prestation de service ordinaire » en leur version d'octobre 2011) et en avoir pris connaissance.

Les parties à la présente convention s'engagent à se conformer à l'ensemble des dispositions constitutives de celle-ci.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Fait à, le, en 1 exemplaire(s)

La Caf

Le gestionnaire

par délégation, Le Directeur Territorial,

Madame Le Maire, Martine AUBRY

SPECIMEN

Page 4

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/392**

OBJET

**Commune associée de Lomme -
Signature de la convention C.A.F
"Loisirs Equitables Accessibles"**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Caisses d'Allocations Familiales poursuivent une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- Améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements,
- Mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

En cela, la circulaire LC 2008-196 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales précise que la mise en place d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles constitue une des conditions obligatoires pour le bénéfice de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) afin de favoriser l'accessibilité financière de toutes les familles.

Le Conseil d'Administration de la CAF du Nord a décidé de créer une aide aux gestionnaires « Loisirs Equitables et Accessibles » (LEA), aide complémentaire à la Prestation de Service ALSH.

Ce dispositif a pour objectifs de :

- Proposer aux familles vulnérables une tarification adaptée à leurs ressources ;
- Permettre aux enfants de ces familles d'accéder à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), le mercredi, samedi, sur le temps périscolaire, en périodes de vacances scolaires et durant les séjours accessoires ;
- Réaffirmer le soutien de la CAF du Nord aux gestionnaires ALSH.

Il est proposé une convention LEA, dont les engagements sont de :

- Faciliter l'accès aux ALSH par l'application d'un barème de participation familial départemental ;
- Attribuer une subvention de fonctionnement sur fonds propres pour compenser les participations familiales les plus faibles ;
- Garantir aux gestionnaires un montant maximal de recettes de 0,75 € h (participations familiales + fonds propres, hors PS ALSH)

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 20 juin 2013,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPLIQUER** le barème de participations familiales en heure/enfant défini ci-après à compter du 1^{er} juillet 2013 jusqu'au 31 décembre 2014 dans l'objectif de la signature de la Convention d'Objectif et de Financement L.E.A. avec la CAF du Nord ;
- ◆ **S'ENGAGER** à communiquer à la CAF toute modification intervenant sur la durée de la présente délibération et envoyer à la CAF tous les ans toutes les modifications tarifaires apportées à la grille ci-dessus ;
- ◆ **AUTORISER** la signature de la convention d'Objectifs et de Financement « Aide aux Loisirs Equitables et Accessibles », pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2014, ci-annexée ;
- ◆ **ADMETTRE** les recettes liées au financement de la CAF du Nord.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le **9 JUIL. 2013**

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la Commune associée de Lomme



Roger VICOT

		Mercredi	Vacances février	Vacances Printemps	Vacances d'été	Vacances de Toussaint	ATE	Péri scolaire	Séjours Acc.	
1	19 - 369	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,02 €	0,24	0,17 €	
	370 - 404	0,19 €	0,19 €	0,19 €	0,19 €	0,19 €	0,03 €	0,44	0,19 €	
3	405 - 444	0,21 €	0,21 €	0,21 €	0,21 €	0,21 €	0,04 €	0,44	0,21 €	
	445 - 484									
4	485 - 499	0,24 €	0,24 €	0,24 €	0,24 €	0,24 €	0,04 €	0,44	0,24 €	
	500 - 524									
5	525 - 569	0,28 €	0,28 €	0,28 €	0,28 €	0,28 €	0,05 €	0,59	0,28 €	
	570 - 600									
6	601 - 629	0,32 €	0,32 €	0,32 €	0,32 €	0,32 €	0,05 €	0,59	0,32 €	
	630 - 709	0,36 €	0,36 €	0,36 €	0,36 €	0,36 €	0,05 €	0,63	0,36 €	
8	710-809	0,39 €	0,39 €	0,39 €	0,39 €	0,39 €	0,06 €	0,67	0,39 €	
9	810-929	0,45 €	0,45 €	0,45 €	0,45 €	0,45 €	0,06 €	0,71	0,45 €	
10	930-1249	0,52 €	0,52 €	0,52 €	0,52 €	0,52 €	0,06 €	0,77	0,52 €	
11	1250-1499	0,58 €	0,58 €	0,58 €	0,58 €	0,58 €	0,06 €	0,79	0,58 €	
12	1500-1999	0,63 €	0,63 €	0,63 €	0,63 €	0,63 €	0,06 €	0,81	0,63 €	
13	2000-2499	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,06 €	0,83	0,75 €	
14	2500-2999	0,87 €	0,87 €	0,87 €	0,87 €	0,87 €	0,06 €	0,84	0,87 €	
15	3000 et +	0,98 €	0,98 €	0,98 €	0,98 €	0,98 €	0,06 €	0,86	0,98 €	
16	Extra muros	1,18 €	1,18 €	1,18 €	1,18 €	1,18 €	0,06 €	1,28	1,18 €	
		NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	-	
		Repas compris :								
		LEA 1 : 0 - 369€								
		LEA 2 : de 370 à 499 €								
		LEA 3 : de 500 à 600 € inclus								
		HORS LEA : autres tranches								

	Mercredi	Sam.	Vacances février	Vacances Printemps	Vacances d'été	Vacances de Toussaint	Noël	Péri scolaire	Séjours Acc.						
1	0 - 369	LEA 1	0 - 30€	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,23	0,15 €						
										370 - 404	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,31	0,20 €
										405 - 444	0,25 €	0,25 €	0,25 €	0,35	0,25 €
2	445 - 484	LEA 2	de 370 à 499 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,38	0,30 €						
										485 - 499	0,35 €	0,35 €	0,35 €	0,44	0,35 €
3	500 - 524	LEA 3	de 500 à 600 € inclus	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,49	0,40 €						
										525 - 569	0,45 €	0,45 €	0,45 €	0,55	0,45 €
4	570 - 600			0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,65	0,50 €						
										601 - 629	0,55 €	0,55 €	0,55 €	0,74	0,55 €
5	630- 709			0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,88	0,60 €						
										710-809	0,65 €	0,65 €	0,65 €	0,98	0,65 €
6	810-929			0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	1,08	0,70 €						
										930-1249	0,75 €	0,75 €	0,75 €	1,28	0,75 €
7	1250-1499			0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €	1,47	0,80 €						
										1500-1999	0,85 €	0,85 €	0,85 €	1,67	0,85 €
8	2000-2499			1,25 €	1,25 €	1,25 €	1,25 €	2,00	1,25 €						
										2500-2999	NON	NON	NON	NON	NON
9	3000 et +			NON	NON	NON	NON	NON	-						
										Extra muros	NON	NON	NON	NON	NON
10	Repas compris :														
11	autres tranches														
12	HORS LEA														
13															
14															
15															
16															

Convention d'Objectifs et de Financement

Aide aux Loisirs Equitables et Accessibles (L.E.A)

Période du 01/01/2013 (date d'application du barème fixé dans la délibération politique) au 31/12/2014---

N° de Gestionnaire :

N° de DOSSIER :

Entre :

L'association / l'organisme gestionnaire :)

Adresse :

Représentée par son (sa) Président(e), Maire
Ci-après désigné le « partenaire »
d'une part.

dûment habilité(e) à cet effet,

et

La Caisse d'allocations familiales du NORD
59863 LILLE CEDEX 9 représentée par Monsieur Daniel FORAFO, le Directeur Général
et
ci-après désigné la « C.A.F. »

d'autre part,

PREAMBULE :

Les Caisses d'Allocations Familiales poursuivent une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- *Améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements,*
- *Mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.*

En cela, la circulaire LC 2008-196 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales précise que la mise en place d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles constitue une des conditions obligatoires pour le bénéfice de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) afin de favoriser l'accessibilité financière de toutes les familles.

Le Conseil d'Administration de la CAF du Nord a décidé de créer une aide aux gestionnaires « Loisirs Équitables et Accessibles (LEA) », aide complémentaire à la Prestation de Service ALSH.

Ce dispositif a pour objectifs de :

⌘ Proposer aux familles vulnérables une tarification adaptée à leurs ressources,

⌘ Permettre aux enfants de ces familles d'accéder à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), le mercredi, samedi, sur le temps péri-scolaire, en période de vacances scolaires et durant les séjours accessoires

⌘ Réaffirmer le soutien de la CAF du Nord aux gestionnaires ALSH.

Il est proposé une convention LEA, dont les engagements sont :

⌘ Faciliter l'accès aux ALSH par l'application d'un barème de participation familial départemental,

⌘ Attribuer une subvention de fonctionnement sur fonds propres pour compenser les participations familiales les plus faibles,

⌘ Garantir aux gestionnaires un montant maximal de recettes de 0.75 € / he (participations familiales + fonds propres, hors PS ALSH).

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de l'Aide aux Loisirs Equitables et Accessibles (LEA) de la CAF du Nord.

La convention a pour objet de :

- Définir les attentes de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord pour que le gestionnaire puisse bénéficier de la subvention L.E.A.,
- Fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

La convention est constituée par les documents contractuels suivants :

- Les présentes dispositions,
- **L'annexe 1** : délibération du Conseil Municipal ou d'Administration formulée selon le modèle demandé par la CAF du Nord
- **L'annexe 2 et l'annexe 2 bis** : nombre d'heures facturées par tranches de QF, données prévisionnelles et données réelles.
- **L'annexe 3** : attestation d'engagement à l'outil CAFPRO.
- **L'annexe 4** : liste des pièces justificatives nécessaires à la signature de la convention et au versement de la subvention.

ARTICLE 2 - Les engagements du gestionnaire :

2.1 - Au regard de l'activité gérée par le gestionnaire

Le gestionnaire s'engage à offrir un service de qualité, répondant aux besoins du public et accessible à tous. Il met en œuvre un projet éducatif et/ou social de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté.

2.2 - Au regard du public visé par la présente convention

Le gestionnaire s'engage à une application stricte du barème tarifaire détaillé ci-après pour les familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 600.00 €.

Quotient Familial	Montant maximal de la participation familiale (coût du repas compris ou non)	LEA participation fixe de la CAF
0 - 369 €	0,25 €/he	0,50 €/he
De 370 € à 499 €	0,45 €/he	0,30 €/he
De 500 € à 600 €	0,60 €/he	0,15 €/he

Le mode de calcul du Quotient Familial ainsi que les conditions d'adhésion à l'applicatif CAFPRO figurent en **Annexe 3**.

2.3 - Prise en charge des repas, séjours accessoires et sorties

- La facturation du repas, sorties et éventuels surcoûts liés aux séjours accessoires n'a pas d'incidence sur le calcul du montant de l'aide L.E.A.
- Repas : Le gestionnaire a la possibilité de mettre en place une facturation fixe ou modulée du repas. La facturation du repas n'est pas obligatoire.
- Sorties ou séjours accessoires : le gestionnaire s'engage à appliquer le barème L.E.A pour l'activité. Toutefois, il peut éventuellement appliquer un surcoût aux familles correspondant aux frais de repas, de transport, d'hébergement, de droit d'entrée.
- La facturation aux familles doit dissocier le montant des participations familiales liées à l'accueil des éventuelles participations familiales supplémentaires (repas, sorties.)

2.4 - Au regard de la communication

Le partenaire s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Caf du Nord dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications et affiches concernant le service couvert par la présente convention.

Il s'engage particulièrement à :

- apposer le logo CAF du Nord et L.E.A sur tout support adéquat ;
- préparer conjointement avec le service communication de la CAF du Nord toutes les actions faisant l'objet d'une médiatisation

2.5 - Au regard du site Internet de la CNAF « mon-enfant.fr »

Les parties signataires conviennent que la présentation de la structure, ses coordonnées, conditions ou règles d'admission, conditions spécifiques s'il y a lieu, et les tarifs figureront sur le site Internet « mon-enfant.fr » propriété de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Le gestionnaire s'engage à fournir toutes les informations précitées dans le présent article pour une mise en ligne initiale de ces données par la CAF si celle-ci n'a pas encore été effectuée. Le gestionnaire s'engage par ailleurs à signaler dans les meilleurs délais à la Caf tout changement qui affecterait les informations mises en ligne.

2.6 - Au regard des pièces justificatives

L'aide L.E.A. peut être versée à tous les gestionnaires conventionnés au titre de la prestation de service ALSH (et de ce fait autorisés à fonctionner par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale) après transmission à la CAF du Nord des pièces justificatives nécessaires à la signature de la convention (**Annexe 4**).

Le gestionnaire est garant de la qualité et de la sincérité des pièces justificatives.

Les justificatifs peuvent être fournis indifféremment sous forme d'originaux, de photocopies, de télécopies, de courriels, de fichiers électroniques, sauf demande expresse de la CAF du Nord.

Le gestionnaire s'engage chaque année à adresser les pièces justificatives nécessaires au paiement de l'aide L.E.A (cf. **Annexe 4**)

ARTICLE 3 - Les engagements de la CAF:

En contrepartie du respect des engagements mentionnés ci dessus, la CAF s'engage à apporter sur la durée de la présente convention le versement de l'aide L.E.A.dans la limite des crédits disponibles votés par le CA.

La participation CAF est fixée selon le barème départemental défini par l'article 2.2.

ARTICLE 4 - Modalités de paiement et de révision de l'aide :

4.1 - Modalités d'ouverture de l'aide

Conditions relatives aux allocataires

L.E.A. est attribuée au gestionnaire pour chaque enfant de famille allocataire :

⌘ De la Caisse d'Allocations Familiales du Nord assumant la charge d'au moins un enfant et percevant une ou plusieurs allocations familiales ou sociales

et

⌘ Disposant d'un quotient familial inférieur ou égal à 600 € au moment de l'inscription dans l'ALSH.

Le montant du quotient familial pris en compte peut être révisé par le gestionnaire à chaque nouvelle inscription de l'enfant dans l'activité.

Conditions relatives aux gestionnaires

Pour ouvrir droit à l'aide L.E.A, le gestionnaire doit :

⌘ Etre signataire de la « Convention d'Objectifs et de Financement Prestation de Service ALSH et bénéficiaire de la Prestation de Service ALSH versée par la CAF du Nord pour les mêmes équipements concernés par la présente convention.

⌘ Appliquer la présente convention sur l'ensemble des périodes de fonctionnement de(s) l'équipement(s).

⌘ Doit communiquer à la CAF tout changement apporté dans le fonctionnement et la tarification de l'équipement

4.2 - Mode de calcul du droit

Le bénéfice de L.E.A. ne peut être versé que dans la limite des actes facturés communiqués par le gestionnaire.

Le montant de L.E.A. est calculé comme suit :

Nombre d'heures facturées par tranche de QF X participation fixe de la CAF pour la tranche de QF correspondante.

La prise en compte des heures s'effectue en fonction de l'amplitude effective de l'accueil et dans le cadre de la déclaration effectuée auprès de la DDCS.

4.3 - Modalités de versement

Un acompte systématique d'un montant maximum de 50 % calculé sur la base des données prévisionnelles de l'exercice N transmis pour le 31 mars N, sera versé.

Un ajustement s'effectuera au moment de la liquidation du droit réel, basé sur le bilan d'activité (**Annexe 2 bis**), ce qui peut entraîner un rappel ou un indu.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit examiné peut entraîner un remboursement des montants versés pour cette même année.

ARTICLE 5 - Contrôle de l'activité financée

Le gestionnaire doit pouvoir justifier, auprès de la CAF, de l'emploi des fonds reçus.

La CAF, avec le concours éventuel de la CNAF et/ou d'autres CAF dans le cadre d'interventions mutualisées, procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'exercice couvert par cette convention, afin de vérifier la justification des dépenses effectuées, sans que le gestionnaire ne puisse s'y opposer.

Le gestionnaire s'engage à mettre à la disposition de la CAF et le cas échéant de la CNAF, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment registres des présences, ressources des familles, copies d'écran CAFPRO consultées lors de l'inscription ou les notifications de quotient familial (gestionnaires non conventionnés CAFPRO).

Outre l'exercice en cours, la CAF peut procéder à des contrôles sur les six derniers exercices liquidés. Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation, la récupération des sommes versées ou le versement d'un rappel.

Le refus de communication de justificatifs ou tout autre document entraîne la suppression du financement de la CAF, et la récupération des sommes versées non justifiées.

Il doit conserver groupés par périodes de fonctionnement (le mercredi, samedi, sur le temps péri-scolaire, en période de vacances scolaires et durant les séjours accessoires), les numéros allocataires et les copies d'écran CAFPRO ou les notifications mentionnant les quotients familiaux des familles concernées, pour contrôle à posteriori, pendant six ans après la fin de la campagne.

ARTICLE 6 - Révision des termes

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention doit être signalée à la CAF et fera l'objet d'un éventuel avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 2.

ARTICLE 7 - Résiliation / suspension de la convention

La présente convention peut être dénoncée moyennant un préavis de 3 mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Elle peut être également résiliée d'office par la CAF, sans préavis, en cas de :

- ⌘ Cessation de l'activité de l'équipement ou service,
- ⌘ Constatation d'usage des fonds non conforme à leur destination,
- ⌘ Infraction aux lois et règlements en vigueur.

Le non-respect, la non-exécution ou la modification d'un des termes de la convention, sans la signature d'un avenant tel qu'indiqué à l'article 8 peuvent entraîner :

- la suspension immédiate des versements,
- la diminution des versements,
- la récupération des sommes versées,
- la dénonciation immédiate de la convention.

Les sommes non utilisées ou les sommes ayant fait l'objet d'un usage non conforme à leur destination devront être reversées à la Caf.

ARTICLE 8 - Durée de la convention

La présente convention de financement est conclue du 2 avril 2013 au 31 décembre 2014.
Elle se renouvelle par demande expresse.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des co-signataires.

Fait à LOOS le , en 2 exemplaires

Le Gestionnaire (titre) Le président : (cachet, signature)	Le Directeur Général de la Caisse des Allocations Familiales du Nord Daniel FORAFO Par délégation la Directrice Territoriale : Isabelle LEHOUCK
---	--

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/393**

OBJET

**Commune associée de Lomme -
Actualisation des tarifs.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2012/119 du 13 décembre 2012 et n° 12/836 du 17 décembre 2012, le Conseil Communal de Lomme et le Conseil Municipal de Lille ont fixé les tarifs de différents services municipaux lommois, en appliquant un coefficient de revalorisation de 1,8 % en moyenne, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2013 ou, pour certains d'entre eux, à compter du 3 septembre 2013.

La Caisse d'Allocations Familiales met en place un nouveau dispositif (LEA : Loisirs Equitables et Accessibles) pour aider les gestionnaires d'activités péri et extra-scolaires sous réserve qu'ils respectent une tarification modérée pour les familles à faibles revenus.

La Commune adhère à ce nouveau dispositif et il convient d'ajuster les tarifs des Accueils périscolaires et péri-Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

La forte augmentation du prix des denrées ainsi que l'évolution de la réglementation imposant de nouvelles normes pour améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis obligent la Commune à adapter et réactualiser ses tarifs de restauration scolaire. Il est proposé :

- le maintien des tarifs des 3 premières tranches (dont les tarifs n'ont pas évolué depuis 2008) et pour les tranches intermédiaires, un réajustement progressif ;
- une augmentation de 1,8 % en moyenne pour les tarifs des Projets d'Accueils Individualisés (P.A.I).

Par ailleurs, le service Animation des Quartiers organise un mini-camp à Olhain pendant la période des vacances d'été, du 12 au 16 août 2013, pour lequel il convient de fixer la participation des familles.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 20 juin 2013,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADOPTER** les tarifs des services suivants, tels que repris en annexes :
 - Accueils périscolaires et péri-Accueils de Loisirs Sans Hébergement
 - Restauration scolaire
 - Mini-Camp - Animation des quartiers.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le **9 JUIL. 2013**

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,

Le Maire délégué de la Commune associée de Lomme



Roger VICOT

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 28 juin 2013
ACCUEILS PERISCOLAIRES ET PERI ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
TARIFS
à compter du 8 juillet 2013

ACCUEILS PERISCOLAIRES ET PERI-ALSH		Ancien tarif	Tarif matin maximum 1 h 30	Tarif soir maximum 2 h 30
ACCUEILS PERISCOLAIRES ET PERI-A.L.S.H				
Catégorie	Lommois *	Quotient Familial		
1		0 à 404	0,99	0,37
2		405 à 444	1,15	0,66
3		445 à 484	1,28	0,66
4		485 à 524	1,32	0,66
5		525 à 569	1,38	0,88
6		570 à 629	1,45	0,88
7		630 à 709	1,55	0,94
8		710 à 809	1,65	1,01
9		810 à 929	1,74	1,06
10		930 à 1249	1,90	1,16
11		1250 à 1499	1,94	1,19
12		1500 à 1999	2,00	1,22
13		2000 à 2499	2,04	1,24
14		2500 à 2999	2,08	1,27
15		3000 et +	2,12	1,29
16	Extérieurs		3,16	1,92
* Enfants habitant la Commune de Lomme ainsi que les enfants domiciliés à Lille et Hellemmes				

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU 28 juin 2013
RESTAURANT SCOLAIRE
TARIFS**

RESTAURANT SCOLAIRE		Ancien tarif	Tarif en € au 3 sept. 2013
Catégorie	Lommois * Quotient familial		
1	0 à 404	0,50	0,50
2	405 à 444	0,58	0,58
3	445 à 484	0,69	0,69
4	485 à 524	0,84	0,99
5	525 à 569	1,02	1,17
6	570 à 629	1,22	1,39
7	630 à 709	1,42	1,60
8	710 à 809	1,63	1,81
9	810 à 929	1,91	2,14
10	930 à 1249	2,26	2,49
11	1250 à 1499	2,51	2,75
12	1500 à 1999	2,76	3,00
13	2000 à 2499	3,26	3,51
14	2500 à 2999	3,76	4,02
15	3000 et +	4,26	4,53
16	Extérieurs	5,11	5,44
	Sorties (Mont Noir, cirque, etc...)	1,65	1,68
Participation des familles apportant le repas (Projet d'Accueil Individualisé)			
Catégorie	Lommois * Quotient familial		
1	0 à 404	0,30	0,30
2	405 à 444	0,40	0,40
3	445 à 484	0,50	0,50
4	485 à 524	0,58	0,59
5	525 à 569	0,69	0,70
6	570 à 629	0,84	0,84
7	630 à 709	1,02	1,04
8	710 à 809	1,22	1,24
9	810 à 929	1,42	1,45
10	930 à 1249	1,63	1,66
11	1250 à 1499	1,91	1,94
12	1500 à 1999	2,26	2,30
13	2000 à 2499	2,51	2,56
14	2500 à 2999	2,76	2,81
15	3000 et +	3,26	3,32
16	Extérieurs	4,95	5,04
* Enfants habitant la Commune de Lomme ainsi que les enfants domiciliés à Lille et Hellemmes			

RESTAURANT SCOLAIRE			
Adultes		3,95	4,02

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 28 juin 2013

**MINI CAMP - ANIMATION DES QUARTIERS
TARIFS**

MINI CAMP - ANIMATION DE QUARTIERS		
Catégorie	Quotient familial	Tarif 2013
1	0 à 404	12,00
2	405 à 444	17,50
3	445 à 484	20,00
4	485 à 524	22,50
5	525 à 569	25,00
6	570 à 629	27,50
7	630 à 709	30,00
8	710 à 809	32,50
9	810 à 929	35,00
10	930 à 1249	37,50
11	1250 à 1499	40,00
12	1500 à 1999	42,50
13	2000 à 2499	45,00
14	2500 à 2999	47,50
15	3000 et +	50,00
16	Extérieurs	70,00

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/394**

OBJET

**Commune associée de Lomme -
Création d'un office de restauration
sur le site du groupe scolaire Ferry
Demory/Curie Pasteur - Lot n° 1 du
marché de travaux - Résiliation et
relance d'une procédure.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2010/79 du Conseil Communal du 21 juin 2010 et n° 10/498 du Conseil Municipal du 28 juin 2010, un projet de création de restaurants scolaires dans chacun des groupes scolaires de la commune a été développé.

Ce programme de réalisation de restaurants scolaires intègre, pour chaque école, le scénario le plus favorable à la satisfaction des objectifs. Il est caractérisé par la création de restaurants communs pour les écoles maternelle et élémentaire avec des salles et des services distincts : 1 ou 2 service(s) à table en maternelle - 2 services en ligne de self pour les élémentaires (...).

La présente délibération fait référence au programme de création d'un office de restauration sur le site du groupe scolaire Ferry Demory/Curie Pasteur, dont la mise en service était prévue au cours du 1^{er} semestre 2013.

Conformément au Code des Marchés Publics, une procédure de désignation d'un maître d'œuvre a été mise en place. Le titulaire est la SELARL PLAATFORM. Le marché précité a permis d'évaluer le coût des travaux à 1.218.917,20 € T.T.C (valeur septembre 2010).

Une procédure de consultation a permis de désigner les entreprises pour réaliser les travaux et le chantier a démarré durant le 1^{er} semestre 2012.

Le 11 juin 2012, le lot n° 1 « Gros Œuvre Étendu (VRD/Aménagements extérieurs, Gros œuvre, Couverture/Etanchéité, Menuiseries extérieures/Serrurerie) » a été notifié auprès de la SARL GCBAT, sise 6 bis rue Courtois - BP 10425 à Lille (59021), pour un montant de 581.251,82 € HT, soit 695.177,18 € TTC.

En cours de chantier, la SELARL PLAATFORM, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre sur cet office de restauration, a dû faire face à de graves manquements de la part de l'entreprise GCBAT.

Malgré des tentatives de conciliation, et après plusieurs mises en demeure de remettre en état les ouvrages non conformes au cahier des charges, il s'est avéré impossible de poursuivre plus en avant avec la société GCBAT.

Une procédure a été engagée pour résilier le marché contracté avec l'entreprise GCBAT en vue du remboursement des frais résultant des manquements de la société GCBAT à ses obligations (démolition/reconstruction, frais annexes, frais d'études, pénalités de retard, etc).

Au vu de ces éléments et compte tenu de la défaillance de la société GCBAT, il convient de relancer le lot n° 1 sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Le cahier des charges de ce nouveau marché de Gros Œuvre Etendu (VRD/ Aménagements extérieurs, Gros œuvre, Couverture/Etanchéité, Menuiseries extérieures/ Serrurerie) doit donc être modifié afin de tenir compte des ouvrages à démolir et à reconstruire et des aménagements nécessaires à la réalisation des prestations par une entreprise différente.

Quelques aménagements devront également être apportés aux autres marchés, comme un contrôle des réseaux enterrés par le titulaire (HYDROLINE) du lot n° 3 « Plomberie Sanitaire Chauffage Ventilation » sous la dalle de béton du bâtiment, qui a été coulée et qu'il a été décidé de conserver.

Le montant du nouveau marché de travaux à lancer est estimé à 501.282,52 € HT (599.533,89 € TTC) en valeur septembre 2010. La plus value pour le lot n° 3 est estimée à 6.605 € HT (7.899,58 € TTC) en valeur septembre 2010.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 20 juin 2013.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le projet de résiliation du marché passé avec l'entreprise GCBAT pour faute, aux frais et risques du titulaire, et la relance d'un nouveau marché de travaux, suivant une procédure adaptée ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué à lancer la procédure du nouveau marché de travaux, à signer le marché et les documents relatifs à la désignation du titulaire du nouveau marché de travaux, après décision de la Commission d' Appel d' Offres légalement constituée ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 251 – Opération n° 1395 - Code service : NDA.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la Commune associée de Lomme

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
059-215903501-20130628-46267-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Accusé de réception en Préfecture le : 02/07/13

Roger VICOT



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/395**

OBJET

**Commune associée de Lomme -
Cession de la propriété communale
située 833, rue de Méteren, lieu dit
'le Mont Noir' à Boeschèpe.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général du Département du Nord a sollicité la Commune afin d'acquérir la propriété communale située 833, rue de Méteren, lieu dit « Le Mont Noir » à Boeschepe.

Ce bien, d'une contenance de 43 125 m², est composé de bâtiments (logement de fonction et salle de réception) et d'un parc boisé de 36 794 m² ; il a été estimé par un avis de la Brigade d'Evaluation Domaniale, en date du 25 janvier 2013, à 435.000 €.

Cette propriété à usage public permettait d'accueillir les enfants des écoles et des centres de loisirs, ainsi que les aînés avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Cet immeuble d'accueil n'est plus utilisé depuis plusieurs années et, de ce fait, sa désaffectation matérielle peut être confirmée par décision de déclassement du Conseil Municipal.

Compte tenu de l'intérêt public du projet qui consiste à :

- développer une annexe pédagogique de la « Maison Marguerite Yourcenar » implantée à quelques centaines de mètres du site ;
- préserver le couloir ornithologique et forestier, objet d'une convention transfrontalière avec la Belgique ;
- installer dans les bâtiments durables la Brigade 'Environnement » du Département,

et sachant, que depuis la publicité de mise en vente qui a été faite en février 2012, l'offre du Conseil Général du Nord constitue l'unique proposition d'acquisition, il est convenu de consentir la vente de ce bien au prix de 385.000 €.

Les services départementaux rédigeront l'acte administratif de vente.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 20 juin 2013,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ACCEPTER** le déclassement du terrain communal à usage public repris au cadastre sous les numéros 342, 343, 344, 349, 350, 499, 512, 513, 515, 553, 554, 557, 558, 559, 565, 567, de la section C pour une contenance de 43 125 m² ;
- ◆ **DÉCIDER** la cession de ce bien au profit du Conseil Général du Nord au prix de 385.000 €, les frais inhérents à la vente étant à sa charge ;

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte administratif de vente et tous documents à intervenir à cet effet ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes le montant de la cession sur les crédits inscrits au chapitre 77, article 775, fonction 01 - Opération n° 1123 : Politique Foncière.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la Commune associée de Lomme

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
059-215903501-20130628-46280-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Accusé de réception en Préfecture le : 02/07/13

Roger VICOT



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2013

N° 13/529

OBJET

Commune associée de Lomme -
Subvention exceptionnelle au
Club Ronchinois Amis du Scrabble.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les meilleurs scrabbleurs de la francophonie représentant 20 pays francophones s'affrontent lors des championnats du monde de scrabble sur différentes épreuves dont le blitz.

Les 42èmes championnats du monde de scrabble se dérouleront à Rimouski (Québec) du 13 au 20 juillet 2013.

En 2012, le Lommois Fabien Leroy a remporté le titre de champion du monde Blitz toutes catégories en pulvérisant le précédent record de l'épreuve. Il est aussi champion de France toutes catégories, champion du Nord toutes catégories et champion des Flandres toutes catégories pour l'année 2013.

Il est actuellement licencié dans le club « Ronchinois Amis du Scrabble » et participera à l'édition 2013 des championnats du monde de scrabble.

Cette participation nécessitera un budget conséquent pour couvrir les frais de déplacements et d'hébergement.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 20 juin 2013.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 270 € au club Ronchinois Amis du Scrabble ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 33 - Opération n° 1079 - Code service : NEN.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le 9 JUIL. 2013

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,

Le Maire délégué de la Commune associée de Lomme



Roger VICOT

- 2 / 2 -

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/530**

OBJET

**Commune associée de Lomme -
Cession du bâtiment communal situé
1 rue Saint-Vincent de Paul à Lomme.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Monsieur et Madame LESAGE, pharmaciens lommois, domiciliés 684 avenue de Dunkerque à Lomme, ont sollicité la Commune afin d'acquérir le bâtiment communal situé 1, rue Saint-Vincent de Paul à Lomme.

Cet immeuble, à usage d'entrepôt, est repris au cadastre sous le numéro 1259 de la section A, pour une contenance de 180 m². Il est inscrit au P.L.U. en zone UBe 0.80. Il a été estimé le 29 avril 2013 par la Brigade Domaniale à 70.000 €.

Ce bien jouxte la propriété de Monsieur et Madame LESAGE qui ont pour projet :

- soit la démolition totale du hangar dans la perspective de réaliser des places de stationnement ;
- soit l'aménagement dans ce local des places de stationnement qui seront affectées à leur activité.

Monsieur et Madame LESAGE acceptent d'acquérir ce bien au prix fixé par les Domaines à savoir 70.000 €, les frais de notaire étant à leur charge.

En accord avec le Conseil Communal de Lomme, réuni le 20 juin 2013.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DÉCIDER** la cession de ce bien au profit de Monsieur et Madame LESAGE au prix de 70.000 €, les frais inhérents à la vente étant à leur charge ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte de vente et tous documents à intervenir à cet effet ;

- ◆ **ADMETTRE** en recettes le montant de la cession sur les crédits inscrits au chapitre 77, article 775, fonction 01 - Opération n° 1123 : politique foncière.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
Le Maire délégué de la Commune associée de Lomme

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
059-215903501-20130628-46422-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Accusé de réception en Préfecture le : 02/07/13

Roger VICOT



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/396**

OBJET

**Collecte de cartouches d'encre -
Avenant à la convention entre la
Ville et l'association Triporteurs
à cartouches (TAC).**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille et l'association Triporteurs à Cartouches ont conclu, le 5 février 2013, une convention de partenariat, approuvée par délibération n° 12/710 du 23 novembre 2012, ayant pour objet la mise en place de la collecte de cartouches d'encre des Lillois dans les Mairies de quartier.

Les parties ont décidé, dans le cadre de l'Agenda 21 et dans l'objectif d'améliorer la réduction, le réemploi et le recyclage des déchets, d'étendre leur partenariat à la collecte des cartouches d'encre des habitants de la commune dans les mairies annexes d'Hellemmes et de Lomme, à l'Hôtel de Ville et dans les écoles.

L'avenant à la convention ci-joint a pour objet de préciser ce nouveau partenariat et les modalités de son exécution.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable	18/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant à la convention entre la Ville et l'association TAC, ci-annexé.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le **12 JUIL. 2013**

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué au Développement Durable -
Agenda 21



Pierre de SAINTIGNON



Nous pédalons. Vous recyclez.

Ville de Lille

Avenant à la convention de partenariat pour la collecte de cartouches jet d'encre et laser usagées

Entre :

l'Association des Triporteurs à Cartouches dite « TAC »,
représentée par M. Jean-Luc Lemaire, son président,
désignée ci-après sous le terme « TAC »,

d'une part,

Et :

la Ville de Lille,
représentée par M. Pierre de Saintignon, Premier adjoint au Maire délégué au Développement durable et à l'Agenda 21, agissant en application de la délibération n° 13/.. en date du 28 juin 2013 et de l'arrêté n° 9652 en date du 6 février 2012,
désignée ci-après sous le terme « la Ville de Lille »,

d'autre part,

Ensemble désignées ci-après sous le terme « les Parties »,

Après avoir été rappelé ce qui suit :

La Ville de Lille et l'association des Triporteurs à Cartouches ont conclu, le 5 février 2013, une convention de partenariat, approuvée par délibération n° 12/710 en date du 23 novembre 2012, ayant pour objet la mise en place de la collecte de cartouches d'encre des lillois dans les Mairies de quartier.

Les Parties ont décidé, dans le cadre de l'Agenda 21 et dans l'objectif d'améliorer la réduction, le réemploi et le recyclage des déchets, d'étendre leur partenariat à la collecte des cartouches d'encre des habitants de la commune dans les mairies annexes d'Hellemmes et de Lomme, à l'hôtel de ville et dans les écoles.

Le présent avenant a pour objet de préciser ce nouveau partenariat et les modalités de son exécution.

Il a été convenu ce qui suit :



Article 1^{er} :

Le deuxième alinéa de l'article 1^{er}, intitulé « Les engagements des co contractants », de la convention de partenariat entre la Ville de Lille et TAC en date du 5 février 2013 est modifié comme suit :

« La Ville de Lille (Direction des Mairies de Quartier et Direction du Développement Durable) :

- => Mettre en place une collecte de cartouches des habitants de la commune dans chacune des 10 Mairies de Quartiers de la Ville, dans les Mairies annexes de Lomme et d'Hellemmes, à l'Hôtel de Ville de Lille et dans les écoles,
- => Désigner une personne qui sera l'interlocuteur direct et privilégié de TAC pour le suivi de cette opération et l'organisation des collectes,
- Communiquer à TAC la liste des coordonnées des référents des Mairies de Quartier et des bâtiments municipaux concernés par le présent avenant, les adresses, coordonnées téléphoniques et mails, et les horaires d'ouverture de ces bâtiments municipaux, ainsi que tout autre renseignement nécessaire au bon fonctionnement de la collecte,
- => Assurer l'information des personnels en charge de cette opération,
- => Ne permettre la collecte des cartouches que par les personnes agréées par TAC,
- => Contacter TAC dès lors qu'il y a un nombre suffisant de cartouches à faire enlever. ».

Article 2 :

L'article 4, intitulé « Bilan d'exécution de la présente convention », de la convention de partenariat entre la Ville de Lille et TAC en date du 5 février 2013 est modifié comme suit :

« Un bordereau de suivi des déchets sera fourni à la Ville de Lille par l'association TAC pour chaque site de collecte.

Un bilan d'exécution de la présente convention comportant notamment le nombre de cartouches collectées par site et les difficultés éventuellement rencontrées, sera présenté annuellement par l'association TAC à la Ville de Lille (Direction des Quartiers et Direction du Développement Durable), à la date anniversaire de la présente convention.

Celle-ci prend effet à la date de signature par les Parties. ».

Article 3 :



Nous pédalons. Vous recyclez.

Ville de Lille 

Les autres dispositions de la convention de partenariat entre la Ville de Lille et TAC en date du 5 février 2013 sont inchangées.

Fait en deux exemplaires, à Lille, le 2013

Pour TAC ,
Le Président
Jean-Luc Lemaire

Pour la Ville de Lille,
Le Premier Adjoint au Maire
délégué au Développement Durable
et à l'Agenda 21,
Pierre de Saintignon

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/397**

OBJET

Agenda 21 - Reconduction de la convention avec l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA).

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'éducation, l'information et la sensibilisation du public à l'environnement sont un enjeu majeur de la démarche de développement durable de la Ville de Lille dans le cadre de son Agenda 21. La santé est également un axe fort de développement durable pour la Ville de Lille qui, à travers une politique volontariste de promotion de la santé, est engagée depuis de nombreuses années au sein de diverses priorités de santé publique.

La Ville de Lille est notamment adhérente depuis 2001 à l'Observatoire de la Qualité de l'air intérieur, mis en place par l'ADEME et les Ministères du Logement, de la Santé et de la Recherche, dans le but de collecter des informations à l'échelon national sur la qualité de l'air dans différents lieux de vie. Dans cet esprit, le renouvellement du partenariat entre l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (A.P.P.A.) et la Ville de Lille prend tout son sens. Cette association, située 235 avenue de la Recherche à Loos, incite depuis plusieurs années les citoyens à prendre conscience de l'impact de leurs actes quotidiens en matière de pollution atmosphérique et de santé.

Une première convention a été établie en 1998 dans le but de déterminer précisément les conditions des animations sur la problématique de la qualité de l'air extérieur en direction du grand public, des écoles primaires et des professionnels. Cette convention a été renouvelée annuellement depuis 1999, concernant principalement l'organisation de parcours de découverte de la qualité de l'air.

La Ville a adopté son nouvel Agenda 21 le 29 mars 2010. Celui-ci contient un important volet santé, dans le cadre duquel une priorité est mise sur la Qualité de l'Air Intérieur.

Dans ce contexte, l'association s'est proposée de développer, en 2012, un certain nombre d'actions exploratoires au profit des professionnels du secteur lillois et de la population lilloise, autour d'un objectif général :

« Améliorer les connaissances des professionnels et de la population lilloise sur l'environnement et la santé et favoriser les comportements permettant de diminuer l'exposition »

4 projets ont été cofinancés par la Ville en 2012, par délibération n° 12/567 du 1^{er} octobre 2012, pour un montant global de 8.000 €. Ces actions ont mobilisé plusieurs délégations thématiques (Développement Durable, Santé, Famille et Modes de garde, Risques urbains et sanitaires) et plusieurs partenaires de la Ville.

1. Accompagnement des services de la Ville sur l'axe « utilisation des produits ménagers dans les ERP » (bilan crèches 2011, Défi Ecole 2013)

2. Accompagnement méthodologique et technique du réseau « asthme et allergies »
3. Actions « air intérieur dans les quartiers » : Faubourg de Béthune (volet lillois du projet « ACACIAS – ACcompagnement des ACteurs et des Initiatives sur l’Air et la Santé »)
4. Information sur le risque allergique lié aux pollens

Le bilan de ces actions menées en 2012 est jugé satisfaisant et est présenté en annexe 3 de la convention ci-jointe.

Afin de poursuivre et de renforcer le partenariat existant depuis plusieurs années entre l’APPA et la Ville de Lille, mobilisant plusieurs délégations thématiques (Développement Durable, Politique du logement, Risques urbains et sanitaires), l’association se propose, en 2013, de renouveler la convention d’objectifs (document joint à la présente délibération), articulée autour de trois grands axes d’actions :

1/ Accompagnement du projet « Scol – Air : Améliorer la qualité de l’air dans les écoles de la Ville de Lille » : formation des ATSEM et animateurs d’écoles pour mener des ateliers avec les enfants, sensibilisation du personnel enseignant et technique à la problématique de la qualité de l’air intérieur.

S’agissant d’un projet en attente d’une subvention de l’ARS (Appel à projets Santé Environnement ARS-Région NPDC 2013), il est précisé que, en fonction des résultats de l’appel à projets, l’accompagnement de l’APPA pour ce volet pourra être réorienté vers des actions similaires en matière de sensibilisation à l’amélioration de la qualité de l’air intérieur dans les écoles.

2/ Poursuite du projet exploratoire "Végétation, qualité de l'air, climat urbain et santé"

3/ Formation d’agents municipaux et d’animateurs sur la problématique des produits ménagers naturels et la qualité de l’air intérieur pour des interventions au sein de la Maison de l’Habitat Durable

Les conditions et le contenu de ces actions sont décrits en annexe 1 de la convention annuelle.

L’APPA souhaite mener différentes actions en partenariat avec la Ville de Lille, en 2013, dont le coût s’élève à 33.466 €. Le FRAMEE (Fonds Régional d’Aide à la Maîtrise de l’Energie et à l’Environnement) finance ces actions à hauteur de 17.241 €.

L’APPA sollicite auprès de la Ville de Lille une subvention de 10.625 €.

La contribution des délégations thématiques s’élèvera à :

- 5.000 € au titre de la délégation Risques urbains et sanitaires et 2.000 € au titre de la délégation Développement Durable pour l’action 1
- 1.000 € au titre de la délégation Développement durable pour l’action 2
- 2.625 € au titre de la délégation Politique du logement pour l’action 3.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable	18/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l' élu délégué de la convention de partenariat Ville de Lille/Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (A.P.P.A.), ci-annexée ;
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 10.625 € à l'A.P.P.A. ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante de la manière suivante :
 - 3.000 € sur la ligne de la délégation Développement Durable, chapitre 65, article 6574, fonction 823 - Opération n° 794 QASSO « Soutien aux associations - Agenda 21 »,
 - 5.000 € sur la ligne de la délégation Risques urbains et sanitaires, chapitre 65, article 6574, fonction 12 - Opération n° 1629 QRHAB « Réduction des nuisances et des risques urbains »,
 - 2.625 € sur la ligne de la délégation Politique du logement, chapitre 65, article 6574, fonction 12 - Opération n° 1626 QMHAB « Maison de l'habitat durable ».

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le **12 JUIL. 2013**

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué au Développement Durable -
Agenda 21

Pierre de SAINTIGNON



VILLE DE LILLE

CONVENTION

Entre, d'une part, la Ville de Lille, représentée par Pierre de SAINTIGNON, Premier Adjoint au Maire délégué au Développement Durable et à l'Agenda 21, autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2013, désignée ci-après Ville de Lille

et d'autre part, l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, n° SIREN 784 361 834 00111, dont le siège social est 235 avenue de la Recherche à Loos, représentée par son président, Monsieur Daniel FURON, désignée ci-après APPA

Préambule

L'APPA, association à vocation scientifique et pédagogique, œuvre pour permettre au grand public de comprendre les causes et les conséquences de la pollution de l'air extérieur et intérieur dans les bâtiments, ainsi que les solutions pour y remédier.

Cette association a pour mission :

- ⇒ une fonction pédagogique de sensibilisation et de conseil visant à développer des comportements respectueux de l'environnement et à aider les habitants à régler les problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans les domaines de l'environnement.
- ⇒ une fonction de médiation entre habitants et collectivité, centrée sur la question de la participation des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie.

Des précédentes conventions ont été établies annuellement depuis 1999 entre la Ville de Lille et l'APPA. Il s'agit ici d'assurer la continuité de ce service, notamment en élaborant la présente convention d'objectifs pour l'année 2013.

Article 1 - Objet de la convention

Par la présente convention, l'APPA s'engage à mener les actions suivantes :

1/ Accompagnement du projet « Scol – Air : Améliorer la qualité de l'air dans les écoles de la Ville de Lille » : formation des ATSEM et animateurs d'écoles pour mener des ateliers avec les enfants, sensibilisation du personnel enseignant et technique à la problématique de la qualité de l'air intérieur.

S'agissant d'un projet en attente d'une subvention de l'ARS (Appel à projets Santé Environnement ARS-Région NPDC 2013), il est précisé que dans l'éventualité d'un refus de subvention ne permettant pas le lancement du projet Scol-Air, l'accompagnement de l'APPA pour ce volet sera réorienté vers des actions similaires en matière de sensibilisation à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les écoles, redimensionnées en fonction des budgets effectivement disponibles.

2/ Poursuite du projet exploratoire "Végétation, qualité de l'air, climat urbain et santé"

3/ Formation et accompagnement d'agents municipaux et d'animateurs sur la problématique des produits ménagers et de la qualité de l'air intérieur dans le cadre de la Maison de l'Habitat Durable

La Ville de Lille, quant à elle, s'engage à :

- ⇒ faire la communication des actions menées par l'APPA par le biais de Mairie Mag et des journaux électroniques de la Ville de Lille,
- ⇒ faire le suivi des actions au travers de la Direction Développement Durable & Environnement, en partenariat avec la Direction de l'Habitat et des Risques Urbains et Sanitaires, la Direction de la Santé,
- ⇒ soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les limites prévues par la présente convention.

Le détail des actions est présenté en annexe 1 de la convention.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et prend fin au 30 juin 2014.

Article 3 : Communication

Toute communication sur les actions de l'APPA effectuées en partenariat avec la Ville devra présenter la Ville de Lille et l'APPA au travers de leur nomination et d'éléments visuels tels que les logos.

Article 4 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Montant de la subvention

Le montant prévisionnel total des subventions, pour l'année 2013, s'élève à la somme de 10 625 €, pour la réalisation des actions décrites dans l'article 1 (cf. budgets prévisionnels 2013 de l'association APPA en annexe 2), soit :

- ◆ 7000 € pour l'accompagnement du projet « Scol – Air : Améliorer la qualité de l'air dans les écoles de la Ville de Lille » : formation des ATSEM et animateurs d'écoles pour mener des ateliers avec les enfants, sensibilisation du personnel enseignant et technique à la problématique de la qualité de l'air intérieur.

La subvention est imputée sur les crédits de la délégation Risques urbains et sanitaires, inscrits au Budget Primitif 2013 : chapitre 65, article 6574, fonction 12, de l'opération 1629 QRHAB « Réduction des nuisances et des risques urbains », d'un montant de 5000 €, et sur les crédits de la délégation Développement Durable et Environnement, inscrits au Budget Primitif 2013 : chapitre 65, article 6574, fonction 823 de l'opération 794 QASSO « Soutien aux associations - Agenda 21 », d'un montant de 2000 €.

- ◆ 1000 € pour la poursuite du projet exploratoire "Végétation, qualité de l'air, climat urbain et santé".

La subvention est imputée sur les crédits de la délégation Développement Durable et Environnement, inscrits au Budget Primitif 2013 : chapitre 65, article 6574, fonction 823 de l'opération 794 QASSO « Soutien aux associations - Agenda 21 ».

- ◆ 2 625 € pour la formation et l'accompagnement d'agents municipaux et d'animateurs sur la problématique des produits ménagers et de la qualité de l'air intérieur dans le cadre de la Maison de l'Habitat Durable.

La subvention est imputée sur les crédits de la délégation Politique du logement, inscrits au Budget Primitif 2013 : chapitre 65, article 6574, fonction 12, de l'opération 1626 QMHAB « Maison de l'habitat durable ».

Toute autre subvention octroyée par la Ville à l'association pour ledit exercice 2013 sera arrêtée par délibération du Conseil Municipal conformément au vote du Budget Primitif 2013 et conformément à la présente convention.

Conditions de paiement

La subvention annuelle 2013 sera créditée au compte de l'APPA selon les procédures comptables en vigueur et selon les modalités suivantes :

- ◆ Pour l'accompagnement du projet « Scol – Air », un montant de 7000 € :
 - septembre 2013 : versement de la totalité de la subvention allouée au BP 2013, soit 5000 € pour la délégation Risques urbains et sanitaires et 2000 € pour la délégation Développement Durable
- ◆ Pour la poursuite du projet exploratoire "Végétation, qualité de l'air, climat urbain et santé", un montant de 1000 € :
 - septembre 2013 : versement de la totalité de la subvention allouée au BP 2013, soit 1000 €
- ◆ Pour la formation et l'accompagnement d'agents municipaux et d'animateurs sur la problématique des produits ménagers et de la qualité de l'air intérieur au sein de la Maison de l'Habitat Durable, un montant de 2 625 € :
 - septembre 2013 : versement de la totalité de la subvention allouée au BP 2013, soit 2 625 €

Les versements seront effectués au compte n°37770140 au Crédit Mutuel du Nord.

Article 5 : Evaluation

L'association s'engage à fournir, dans les trois mois qui suivent le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions financées.

La Ville de Lille procède à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1^{er} et sur l'impact du programme d'actions.

Article 6 : Contrôle de la Ville de Lille

La Ville de Lille contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre des actions. Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Ville de Lille, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 5 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 7 : Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 5 et au contrôle de l'article 6.

Article 8 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville de Lille et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard de plus de 3 mois des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit de la Ville de Lille, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville de Lille en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Lille, le

Le Président de l'Association
pour la Prévention de la Pollution
Atmosphérique (APPA)

Le Premier Adjoint au Maire délégué au
Développement Durable et à l'Agenda 21

Daniel FURON

Pierre de SAINTIGNON

Annexe 1 de la Convention liant la Ville de Lille à l'APPA : Objet de la convention – détail

Afin de poursuivre et de renforcer le partenariat existant depuis plusieurs années entre l'APPA et la ville de Lille, l'association se propose en 2013 de développer un programme de quatre actions, avec pour objectif général : « Améliorer les connaissances des professionnels et de la population lilloise sur l'environnement et la santé, et favoriser les comportements permettant de diminuer l'exposition ».

1/ Accompagnement du projet « Scol – Air : Améliorer la qualité de l'air dans les écoles de la Ville de Lille » : formation des ATSEM et animateurs d'écoles pour mener des ateliers avec les enfants, sensibilisation du personnel enseignant et technique à la problématique de l'air intérieur

Participation au volet information sensibilisation du personnel d'école à la problématique QAI selon les lignes directrices prévues dans le projet Scol-Air (formation des ATSEM et animateurs d'écoles pour mener des ateliers avec les enfants, sensibilisation du personnel enseignant et technique) : préparation et animation d'ateliers de formation (dernier trimestre 2013).

S'agissant d'un projet en attente d'une subvention de l'ARS (Appel à projets Santé Environnement ARS-Région NPDC 2013), il est précisé que dans l'éventualité d'un refus de subvention ne permettant pas le lancement du projet Scol-Air, l'accompagnement de l'APPA pour ce volet sera réorienté vers des actions similaires en matière de sensibilisation à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les écoles, redimensionnées en fonction des budgets effectivement disponibles.

Par ailleurs, le budget complémentaire Scol-Air pour le suivi des ateliers et l'organisation de la restitution aux parents d'élèves (calendrier : 1er semestre 2014) fera l'objet d'un avenant à la convention 2013 ou bien sera intégré dans la convention 2014 en regard des montants subventionnés par l'ARS.

2/ Poursuite du projet exploratoire "Végétation, qualité de l'air, climat urbain et santé"

Dans le cadre de sa convention 2011 avec la Ville de Lille, l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) a piloté une **étude exploratoire « Végétation, Qualité de l'air, climat urbain et ville durable »**. Cette action s'inscrivait notamment dans le cadre de l'axe sur la Biodiversité de l'Agenda 21 lillois.

En 2011, l'APPA a réalisé un état des lieux de la littérature scientifique internationale concernant le rôle que peuvent jouer les végétaux dans la transition du modèle urbain actuel vers des villes durables, c'est-à-dire respectueuses de l'environnement et garantissant une bonne qualité de vie aux citoyens des générations futures. La collecte de données (étude et état de l'art avec plus de 80 références bibliographiques répertoriées) a concerné plus particulièrement l'influence des végétaux sur le climat urbain, sur la pollution de l'air, et sur les dépenses énergétiques.

En 2013, trois ateliers de réflexion seraient organisés au niveau régional (dont 1 sur Lille) avec des professionnels (architectes, urbanistes, horticulteurs, techniciens ...). L'objectif est

de compléter l'état de l'art scientifique par un inventaire des outils d'information ou d'aide à la décision existants sur cette thématique, mais encore très cloisonnés aujourd'hui.

Résultat attendu : production d'un document de synthèse sur les points de vigilance et les ressources disponibles.

3/ Formation et accompagnement d'agents municipaux et d'animateurs sur la problématique des produits ménagers et de la qualité de l'air intérieur pour des interventions au sein de la Maison de l'Habitat Durable

Formation de 2 jours pour une dizaine d'agents/animateurs sur la problématique produits ménagers/étiquettes pictogrammes/accueil bébé logement (équivalent "nesting") - But : former des personnes à l'animation d'ateliers à destination du grand public en 2014. Calendrier prévisionnel des formations : Janvier 2014.

Le **budget prévisionnel total** relatif aux différentes actions proposées est de 33 466 euros, et se décline comme indiqué dans la page suivante.

La **subvention sollicitée** par l'APPA auprès de la ville de Lille est de 10 625 euros.

**Annexe 2
Budget prévisionnel 2013**

Conventionnement entre l'APPA et la Ville de Lille					
Propositions 2013					
Objectif Général : Améliorer les connaissances des professionnels et de la population lilloise sur l'environnement et la santé, et favoriser les comportements permettant de diminuer l'exposition					
DETAIL DES VERSEMENTS 2013					
	TOTAL	Par délégation			Politique du logement
		Développement Durable	Risques Urbains et Sanitaires		
Subvention sollicitée en 2013 auprès de la ville de Lille	11 625 €	4 000 €	5 000 €		2 625 €
Remboursement de la subvention 2012 non consommée (axe "produits ménagers petite enfance")	-1 000 €	-1 000 €			
TOTAL VERSEMENTS 2013	10 625 €	3 000 €	5 000 €		2 625 €
BUDGET PREVISIONNEL 2013					
	Coût Global	Recettes			ARS prévisionnel en attente
		Ville de Lille	FRAMEE		
1. Accompagnement du projet SCOL'AIR 2013	12 600 €	7 000 €			5 600 €
2. Poursuite du projet exploratoire "Végétation, qualité de l'air, climat urbain et santé"	18 241 €	1 000 €	17 241 €		
3. Formation et accompagnement d'agents municipaux et d'animateurs sur la problématique de la qualité de l'air intérieur et des produits ménagers	2 625 €	2 625 €			
TOTAL BUDGET PREVISIONNEL	33 466 €	10 625 €	17 241 €		5 600 €

Annexe 3 de la Convention liant la Ville de Lille à l'APPA :

Bilan des actions 2012

Afin de poursuivre et de renforcer le partenariat existant depuis plusieurs années entre l'APPA et la ville de Lille, l'association s'est proposée en 2012 de développer un programme de quatre actions, avec pour objectif général : « Améliorer les connaissances des professionnels et de la population lilloise sur l'environnement et la santé, et favoriser les comportements permettant de diminuer l'exposition ».

1. Accompagnement des services de la ville sur l'axe « utilisation des produits ménagers dans les ERP »

L'évaluation « long terme » (J + 1 an) de la formation des directrices de crèche concernant la qualité de l'air intérieur réalisée par l'APPA en 2010, comme l'évaluation « court terme » des formations à destination des agents d'entretien en 2011, a mis en avant la nécessité d'approfondir la question de l'usage des produits ménagers (cf. bilan d'actions 2011). L'APPA a donc proposé, en 2012, d'accompagner les services de la ville sur ces questions, à raison de 2 jours ETP, notamment dans le cadre de la préparation du projet « Défi Ecoles ».

Le projet Défi Ecole n'ayant démarré qu'en mai 2013, suite à des difficultés de mise en œuvre interne, les 2 jours ETP n'ont pas pu être réalisés par l'APPA.

Les 1000 € de subvention qui leur ont été versés par la Ville de Lille pour cette action vont être déduit de cette convention 2013, sur le projet 2/ Poursuite du projet exploratoire "Végétation, qualité de l'air, climat urbain et santé".

2. Accompagnement méthodologique et technique du réseau « asthme et allergies »

Dans le cadre de l'agenda 21-2 « santé », l'APPA accompagne en 2012 le réseau « asthme et allergies » de la ville de Lille :

- d'une part sur le plan méthodologique (participation aux réunions, avis technique sur les documents produits...)
- d'autre part dans l'organisation d'une journée de valorisation programmée en fin d'année 2012 (participation à la définition du programme, intervention ou animation selon les besoins de la ville, valorisation via les outils de communication de l'APPA (newsletter « Air Pur Infos », diffusée à environ 4 000 abonnés

L'APPA a participé à six réunions du réseau asthme et allergies en 2012/2013 (13/03/12, 15/05/12, 21/06/12, 9/10/12, 10/01/13 et le 7/03/13). Lors de ces réunions, l'APPA a présenté différents exposés à la demande des professionnels présents (surveillance des pollens en région, produits ménagers et air intérieur).

Des points réguliers ont été faits par ailleurs avec le service santé sur le réseau, notamment pour définir, avec l'ARS, la **complémentarité du dispositif avec le réseau régional des CMEI** (réunion en groupe restreint le 7/06/12).

Un programme a été défini pour la soirée de valorisation. Au vu du peu de retour sur les « fiches navettes » au 9/10/12, il a été proposé par le réseau de **décaler cette soirée au début de l'année 2013**.

Pour cette soirée, programmée le 2 avril 2013, une proposition d'animation par « jeu de rôle » a été formulée par l'APPA et acceptée par les participants du réseau lors de la réunion du 7/3. Le déroulé proposé par l'APPA pour l'animation de la soirée (suite à une réunion spécifique s'étant tenue le 29/03/13) est donné en annexe 3-2.

Afin de contribuer au succès de la manifestation, une mobilisation des acteurs locaux est par ailleurs apparue indispensable (relances téléphoniques par l'APPA, des centres de soins infirmiers notamment). On notera que le temps imparti au réseau est légèrement dépassé (7 jours au lieu de 6, compensé par un temps de travail un peu inférieur imputé sur l'axe 3 – cf. annexe 3-1 « budget rectifié »); on notera que les activités du réseau sur l'air intérieur bénéficient au quartier ciblé dans l'axe 3).

En ce qui concerne la valorisation du réseau, on citera également :

- une présentation (conjointe avec Fatima Chehrouri) au séminaire national des réseaux bronchiolite le 1^{er} juin 2012.
- la proposition d'un article dans la revue « Air Pur, environnements et santé » (préparation en mars, pour parution en juin 2013), rubrique « du côté des territoires »

3. Action « air intérieur » dans le quartier du Faubourg de Béthune

Suite à une demande de la commission « cadre de vie », l'APPA a participé à l'opération *Bien Vivre – Bien manger* le 9 mai 2012 au travers d'un stand d'animation – prévention sur la thématique des produits chimiques.

Par ailleurs, suite aux rencontres avec les différents acteurs du quartier du Faubourg de Béthune en 2011, l'APPA a proposé de réaliser en 2012 plusieurs « conférences » lors des réunions mensuelles de la commission cadre de vie afin d'aborder les différentes facettes de l'air intérieur et sensibiliser les conseillers de quartier aux thématiques de l'air intérieur.

Des thèmes ont été proposés au Conseil de quartier, afin que ses membres choisissent ceux qui seraient abordés lors du second semestre 2012 :

- Plantes dépolluantes : mythe ou réalité ?
- Chauffage et santé. Le monoxyde de carbone : tueur silencieux
- Asthme & Allergies : aménager son logement pour une bonne qualité de vie
- Bien être dans le logement : rôle des paramètres de confort et importance de l'aération
- Fumée de cigarette : premier polluant du logement
- Pollens : à l'intérieur comme à l'extérieur, conseils pour une meilleure qualité de vie
- Produits chimiques dans le logement : produits d'entretiens, meubles, matériaux de construction...
- Présentation d'outils sur la thématique « air intérieur et santé » (dont l'outil Justin peu d'air) – à destination des personnes ayant participé à au moins 2 des autres interventions

Malgré plusieurs réunions avec les acteurs des différentes instances locales et relances mail, l'APPA n'a pas eu de retour à la date du bilan intermédiaire (27/11/12) concernant les thèmes choisis pour le cycle de conférences, la conseillère de quartier « portant l'action » ayant changé d'orientation professionnelle, et étant de ce fait moins impliquée dans les activités du conseil de quartier.

Le 29/11, il a été décidé, lors de la réunion bilan intermédiaire, de réorienter l'action en sollicitant d'autres acteurs (quartiers « hors politique de la ville »). Après contact de ces derniers par le service santé de la ville, la formation « air intérieur » proposée n'a finalement pas pu être réalisée dans les délais de la convention.

Après consultation des services concernés, **cette action a donc finalement été réorientée vers la formation d'agents de la ville sur la qualité de l'air intérieur**, notamment pour leur permettre de réaliser des animations pour les publics scolaires lors de la semaine du développement durable, en avril 2013.

Six personnes ont été formées par l'APPA le 6 mars 2013 (programme de formation en annexe 3-3) : 2 jeunes en service civique au Service Ressources de la Direction des Solidarités et de la Santé , 2 ingénieurs du Service Risques urbains et sanitaires, 2 animateurs référents des écoles de la ville. Les retours de cette journée à court terme sont jugés positifs (cf. annexe 3-4). Outre cette formation, les animateurs ont bénéficié d'un prêt d'outils d'animation pour la semaine concernée. Un *debriefing* est à réaliser après la semaine du développement durable.

4. Information sur le risque allergique lié aux pollens

Depuis 2005, l'APPA a intégré le RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique), et effectue les analyses des prélèvements de pollens du capteur du CHR de Lille. Les mesures de pollens, qui se pratiquent de mars à octobre, permettent de définir chaque semaine un indice pollinique, représentatif du risque allergique. Les résultats sont centralisés pour chacun des sites auprès du RNSA. Le pouvoir allergisant du pollen, noté de 0 (nul) à 5 (très fort), dépend de la quantité présente dans l'air et de l'espèce végétale. La période de pollinisation varie également selon les plantes.

Depuis 2005, l'APPA diffuse, pendant la période de pollinisation, un bulletin allergo-pollinique hebdomadaire (« météo pollinique ») à destination des professionnels de santé de la région (pneumologues, allergologues, ...) mais également du grand public. Une communication presse est également organisée chaque année, et connaît un très bon accueil dans les médias régionaux.

En 2012, l'APPA a poursuivi ses différentes actions de prévention du risque allergique lié aux pollens, et **notamment la diffusion de l'indice sur les panneaux lumineux de la Ville de Lille, initiée en 2006, durant la saison pollinique (du 02/03 au 21/09/12).**

Une présentation du bilan annuel, ainsi que d'autres actions menées par l'APPA concernant le risque allergique aux pollens (« pollinier sentinelle » de Villeneuve d'Ascq) a été réalisée dans le cadre d'une réunion du réseau « **asthme et allergies** », le **9 octobre 2012**.

**Annexe 3-1
Prévisionnel 2012 rectifié**

Conventionnement entre l'APPA et la Ville de Lille Propositions 2012		Recettes		Nombre de jours affectés à l'action																
												Coût Global	Ville de Lille	Conseil Régional (DRESSIC)	ARS	Prévisionnel	Prévisionnel rectifié au 15/3			
Objectif Général : Améliorer les connaissances des professionnels et de la population lilloise sur l'environnement et la santé, et favoriser les comportements permettant de diminuer l'exposition																				
1. Accompagnement des services de la ville sur l'axe "utilisation des produits ménagers dans les ERP"	1 000 €	1 000 €			2	0														
2. Accompagnement du réseau "Asthme et allergies"	3 000 €	3 000 €			6	7														(ou un peu plus selon nombre de relances téléphoniques pour la soirée du 2/4)
3. Actions "air intérieur" dans les quartiers : Faubourg de Béthune (volet lillois du projet "ACIAS")	7 500 €	3 000 €	2 250 €	2 250 €	6	5														(co-financement ARS/région réorienté vers d'autres territoires)
4. Communication sur le risque allergique aux pollens vers les professionnels et la population lilloise	3 000 €	1 000 €	500 €	1 500 €	2	2														
TOTAL	14 500 €	8 000 €	2 750 €	3 750 €	16	14														

Annexe 3-2
Soirée d'échanges du réseau « asthme et allergies
Proposition de déroulé

A préparer en amont :

Dossiers de séance remis aux participants :

- présentation du réseau (?)
- plaquette « air intérieur » APPA
- diaporama du service Risques urbains et sanitaires sur pollution atmosphérique
- marque-page avec l'adresse du site web « Portail QAI en région Nord – Pas de Calais »
- plaquette « tabagisme passif » d'ECLAT-GRAA

D'autres documents sur table, à disposition pour les personnes intéressées :

- guide « QAI et collectivités, pourquoi et comment s'impliquer ? »
- affiches de la campagne « tabagisme passif » d'ECLAT-GRAA
- exemplaires de démonstration de la revue numérique « Air Pur, Environnements et Santé » n° 2 (dossier consacré aux CMEI)

Jeu de 7 kakémonos « air intérieur » mis à disposition par la Mutualité, pour disposer dans la salle.

Démarrage à 20 heures

- 1) Allocution d'ouverture par Marielle Rengot - qui passe la parole à C.Schadkowski pour animation du reste de la soirée

- 2) Mise en contexte :
 - a. Delphine Forestier : intro sur effets sanitaires de la PA et contexte « air extérieur » à Lille
 - b. Corinne Schadkowski : 1 diapo sur les sources dans le logement (à partir du dessin « APPA »)

- 3) Les apports du réseau : « jeu de rôle » sur étude de cas

Jeu de rôle : C.S. appelle sur la scène les participants (dans l'ordre d'apparition) : Hélène P., Dr Sauvage, Franck Faurens et Emilie Hecquet

C.S. interroge tout d'abord la « patiente » :

C.S. : Hélène P., pouvez-vous tout d'abord vous présenter en quelques mots ?

H. : 25 ans, deux enfants et un chat (adopté). Habite depuis 6 mois dans un nouveau logement (appartement XX).

C.S. : Vous êtes récemment passée aux urgences pour une crise d'asthme particulièrement sévère ?

H. : Très oppressée, a dû se rendre aux urgences... Quand elle en est sortie, on lui a conseillé de consulter son médecin. Est donc allée voir le Dr. Sauvage

*La fiche navette
apparaît sur le
diaporama
derrière le Dr
Sauvage*

C.S. : Dr Sauvage, vous suivez donc Hélène. Pouvez-vous tout d'abord vous présenter en quelques mots, et nous expliquer comment s'est déroulée cette consultation ?

Dr Sauvage explique cas d'Hélène (allergies moisissures mais pas au chat...) ; l'aggravation des symptômes suite au récent aménagement l'a incitée à proposer à Hélène une visite au domicile ;

Le Dr Sauvage explique qu'elle a rempli la fiche navette, l'a fait signer à Hélène et l'a envoyé au SCHS.

C.S. : Mr Faurens, vous êtes directeur du SCHS, et c'est vous qui avez réceptionné cette fiche... Avant de nous dire ce que vous en avez fait, pourriez-vous également vous présenter et nous expliquer ce qu'est le « SCHS » ?

Franck F. explique les missions du SCHS. Il revient ensuite sur le cas d'Hélène, et indique qu'il a appelé Emilie pour effectuer la visite de concert avec elle.

C.S. : Mme Hecquet ... Avant d'aller plus loin dans le détail de cette visite, pourriez-vous SVP vous présenter à votre tour en quelques mots ?

Présentation d'Emilie – rôle d'un(e) CMEI.

C.S. : Vous vous êtes donc rendus tous les deux sur place, après avoir pris RDV avec Hélène. Mr Faurens, nous allons commencer par vous. Quels ont été les constats de cette visite ?

Détail de F.F. sur la présence de moisissures – explique la responsabilité du propriétaire.

[Hélène fait un aparté sur le fait qu'elle a déjà alerté son propriétaire, par très chaud pour faire des travaux ...]

C.S. : Mme Hecquet, de votre côté, quelle sont les points que vous avez relevé lors de votre visite ?

Détail Emilie sur présence d'une vieille moquette, peluches et autres « nids à acariens »... précise qu'elle a déjà donné un certain nombre de conseils dès le jour de la visite à Hélène.

[Hélène peut renchérir à ce moment sur le thème « je ne savais pas tout cela »...]

C.C. : Suite à cette visite, et aux conseils déjà donnés sur place, quels retour ont été faits, vers le Dr Sauvage, vers Hélène :

Parole à Franck et Emilie concernant les rapports de visite.

C.S. : Dr Sauvage, vos avez revu Hélène en consultation (ou pas encore ? voir avec Dr Sauvage juste avant la soirée ?)

Dr Sauvage précise les apports de la visite.

C.S. : Et vous Hélène, avez-vous constaté une amélioration de votre santé, ou plus largement de votre qualité de vie ?

Hélène précise que le propriétaire a enlevé l'horrible vieille moquette, et que les travaux « devraient se faire », même si cela n'a pas été possible tout de suite... Elle suit également les conseils d'Emilie (lavage des peluches de ses enfants, aération plus régulière), et se sent déjà plus à l'aise, même si tout n'est pas réglé d'un coup de baguette magique ...

C.S. : Mot de la fin de cette « étude de cas », non pas idéal mais mélange de plusieurs cas « ayant réellement existé »... passe la parole au Pr. Wallaert « votre regard sur ce qui vous a été présenté ; est-ce que cela reflète bien l'esprit du réseau ? ».

Puis passe la parole à la salle pour des questions.

Au début ou en cours de route (en fonction des questions), C.S. souligne le rôle de relais d'information des professionnels (i.e. c'est le médecin qui remplit la fiche navette, mais les autres professionnels jouent également un rôle clef d'ans l'orientation et l'information du patient – passe la parole, par exemple, à Mr Henneon).

Mot de la fin par Marielle Rengot quand plus de questions.

Annexe 3-3
Offre de formation du 6 mars 2013



Journée de sensibilisation

« Qualité de l'air intérieur et santé : les bons gestes pour l'habitat »

Mercredi 6 mars 2013

Les sources de pollution intérieure sont multiples : Chauffage, humidité, poussière, fumée de tabac, poêle à pétrole, animaux domestiques, produits d'entretien... Ces nombreuses sources peuvent provoquer des effets néfastes pour la santé (irritations, allergies respiratoires, nausées, cancer, décès). L'application de gestes simples permet de limiter ces dangers et d'obtenir une bonne qualité de l'air chez soi.

Objectifs

Former des professionnels de la Mairie de Lille à la question de la qualité de l'air intérieur pour leur permettre de mener des **actions sur la qualité de l'air intérieur et la santé auprès des enfants de la ville.**

- **Apport théorique :**

Qualité de l'air intérieur : sources, effets sur la santé, conseils.

- **Applications pratiques :**

Démonstration et utilisation en séance d'outils de sensibilisation notamment de la mallette « Justin Peu d'air »

Déroulement de la journée

8h45	Accueil des participants
9h15	Introduction et présentation des participants
9h30	Créaplan
<i>10h30 : Pause</i>	
10h45	Créaplan
11h	Contexte
11h30	Intervention "Monoxyde de carbone"
<i>12h : Pause déjeuner</i>	
13h30	Intervention « Produits chimiques »
14h15	Intervention "Asthme et allergies"
15h	Historique de l'outil Justin Peu d'air
<i>15h15 : Pause</i>	
15h30	Découverte de l'outil Justin peu d'air
16h15	Clôture de la journée

A qui s'adresse cette formation ?

Animateurs de la ville de Lille intervenant auprès des enfants.

Modalités de la formation

Durée : une journée

Dates : Mercredi 6 mars 2013

Horaires : 9h – 12h // 13h30 – 17h

Lieu : Groupement Régional de Promotion de la Santé – 235 avenue de la recherche – 59373 Loos cedex ([voir le plan d'accès](#))

L'APPA Nord – Pas de Calais est organisme de formation (n°11940629894).

Contact

APPA Nord-Pas de Calais

Tel : 03 20 31 71 57 / Fax : 03 20 21 87 40 / Mail : postmaster@appanpc.fr

L'APPA est membre du GRPS – Groupement Régional de Promotion de la Santé

Annexe 3-4
Evaluation de la formation du 6 mars 2013

6 participants

1. Aviez-vous déjà participé à une journée de formation similaire précédemment ?

1 Oui 5 Non

2. Connaissiez-vous l'APPA avant cette rencontre ?

2 Oui 4 Non

3. Avez-vous un point précis qui vous a paru particulièrement ...

... Plus intéressant :

Pas de réponse

... Moins intéressant :

Pas de réponse

4. Cochez pour chaque item l'appréciation correspondante (de très bon à médiocre) :

	Très bon ☺☺	Bon ☺	Moyen ☺	Passable ☹	Médiocre ☹☹
Environnement de travail					
Accueil	6				
Moyens techniques mis en œuvre	6				
<u>Remarques :</u>					
Contenu					
Satisfaction globale de la journée	5	1			
Créa –Plan : 3 n.r.	2	1			
Intervention sur le monoxyde de carbone	4	2			
Intervention sur l'asthme et les allergies	4	2			
Intervention sur les produits chimiques		6			
Travail sur l'outil Justin peu d'air	2	4			
<u>Remarques :</u> Il aurait fallu un peu plus de temps pour manipuler l'outil Justin Peu d'Air					
Supports, documents et outils					
Utilité au cours de la présentation	3	3			
Intérêt dans votre future pratique des documents remis	3	3			
Outils	3	3			
<u>Remarques :</u> Très complet					
Intervenants					
Maîtrise technique du sujet	4	2			
Qualité de la communication	4	2			
Disponibilité	4	2			
<u>Remarques :</u>					

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/398**

OBJET

5ème PLIE (Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi) – Subvention 2013 à la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes et convention pluriannuelle 2012/2014.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/1077 du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de conduire un 5^{ème} PLIE et de signer avec l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional le protocole d'accord officialisant sa création pour la période du 16 août 2007 au 31 décembre 2011.

La Loi de Lutte contre les Exclusions et la circulaire d'application ont confirmé les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) dans leur double fonction :

- mise en cohérence au plan local des politiques en matière d'insertion et d'emploi ; les PLIE étant définis comme des « plateformes de coordination des interventions publiques pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes les plus en difficulté » ;
- organisation de parcours d'insertion individualisés permettant à des personnes exclues du marché du travail d'accéder à un emploi durable.

Le Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi a pour objectif principal d'accueillir chaque année au moins 800 personnes exclues du marché de l'emploi, dont 400 jeunes et 240 allocataires du RSA et proposer à chacune d'elles un parcours individualisé d'insertion sociale et professionnelle débouchant, pour au moins la moitié d'entre elles, sur un emploi durable validé par un contrat de travail d'au moins 6 mois ou une formation qualifiante, avec un suivi de ce parcours par des référents spécialisés qui se consacreront exclusivement à ces personnes.

Ce 5^{ème} PLIE fait l'objet d'un financement du Fonds Social Européen 2007/2013, par l'intermédiaire de l'Organisme Intermédiaire commun créé le 15 octobre 2010.

Les financements prévisionnels relatifs à la mise en œuvre du 5^{ème} PLIE pour les années 2012/2014 se décomposent, comme suit :

	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Ville de Lille	760.000 €	760.000 €	760.000 €	760.000 €
Conseil Général du Nord	600.000 €	99.000 €	99.000 €	99.000 €
Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais	182.939 €	182.939 €	182.939 €	182.939 €
FSE (via Etat) *	750.358 €	704.433 €	712.954 €	717.046 €

* La dotation FSE 2011/2014 s'élève à 2.884.791 € répartis par l'association porteuse du PLIE sur les 4 exercices.

Les financements de la Ville de Lille ont permis à l'association Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes de solliciter des fonds non consommés de la programmation 2007/2013, ce qui a eu pour effet une augmentation sensible de l'enveloppe FSE pour les années 2012, 2013 et la sécurisation d'une programmation d'actions pour 2014, année de transition avec la prochaine programmation des fonds structurels 2014-2020.

Le FSE est versé directement à l'association "Plateforme de gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis", charge au PLIE de Lille d'apporter à l'association les contreparties correspondantes à partir des financements versés par les cofinanceurs Ville de Lille, Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais, Conseil Général du Nord.

Le PLIE de Lille gère en direct les financements (hors FSE) liés aux actions rendues inéligibles au FSE.

Le schéma ainsi établi n'a plus rendu nécessaire la cession de créances consentie par la Ville à l'association La Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes. En conséquence de quoi, la convention (délibération n° 09/1065 du 18 décembre 2009) ayant pour objet une cession de créance au titre de la subvention globale du FSE pour les années 2010 et 2011 entre la Ville de Lille et ladite association a été dénoncée au 1^{er} janvier 2011 pour les actions mises en œuvre à compter de ladite date (délibération n° 11/674 du 16 septembre 2011).

Dans le cadre du partenariat au titre du PLIE, entre l'association Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes et la Ville de Lille, un avenant à la convention financière a été établi pour l'année 2011.

Dans l'attente de la mise en place du programme d'actions pour 2013, un premier versement d'un montant de 190.000 € a été accordé à la Maison de l'Emploi au titre du 5^{ème} PLIE, pour assurer la continuité de sa mission (délibération n° 12/840 du 17 décembre 2012).

En 2012, l'activité du PLIE a permis 413 sorties positives sur les 400 attendues.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l' élu délégué de la l'avenant à la convention, ci- annexé ;
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 760.000 € au titre de la mise en place du programme d'action pour 2013, à l'Association Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes dont le siège social se situe 3, rue Jeanne Maillotte à Lille (Siret n°378877708/00032). Le montant de la subvention à verser s'élève à 567.188,06 €, sachant qu'un premier versement de 190.000 € a été effectué par délibération n° 12/840 du 17 décembre 2012 et qu'un second versement a été réalisé au titre de l'adhésion 2013 à l'association Alliance Ville Emploi d'un montant de 2.811,94 € assurée par la Ville de Lille et prélevée sur sa participation annuelle, conformément à la convention ci-annexée ;

- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 90 - Opération n° 1978 intitulée « PLIE - Soutien à la Maison de l'Emploi ».

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le **12 JUIL 2013**

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué à l' Economie

Pierre de SAINTIGNON



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE
ENTRE LA VILLE DE LILLE ET L'ASSOCIATION
"LA MAISON DE L'EMPLOI DE LILLE-LOMME-HELLEMMES"
DANS LE CADRE DU 5^{ème} PLIE
PERIODE 2012/2013**

Entre :

La Ville de Lille, représentée par Monsieur Pierre de SAINTIGNON, 1^{er} Adjoint au Maire de Lille délégué à l'Economie,

et :

L'Association "La Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes", sise 3 rue Jeanne Maillotte 59000 LILLE, représentée par Monsieur Bernard CHARLES, Président

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 (modifiant l'article 2-2 de la Convention du 11/07/2012)
Options stratégiques :

Les orientations du PLIE de 2012 et 2014 doivent tenir compte :

- des orientations du Programme opérationnel du FSE Objectif Compétitivité Régionale et Emploi pour la période 2007-2013, et de la période de transition de mise en place du programme opérationnel 2013-2020, des actuelles décisions gouvernementales en matière de contrat aidé, ainsi que des autres mesures d'aide à l'emploi et de soutien à la création d'emploi dans les secteurs marchand et non marchand ;
- des orientations du Conseil Général pour la mise en œuvre du Plan Départemental d'Insertion (PDI) en faveur de l'accompagnement des publics aux RSA ;
- des orientations du Conseil Régional surtout liées à l'économique.

Néanmoins, elles prennent également en compte les difficultés de plus en plus importantes rencontrées par les PLIE quant à la baisse des financements par les financeurs historiques (notamment FSE et Conseil Général).

Pour ainsi accompagner prioritairement, dans leur retour vers l'emploi, dès lors qu'ils sont motivés pour accéder ou ré-accesser à l'emploi dans un parcours accompagné de 18 mois maximum en moyenne :

- les allocataires du RSA en grande majorité en Insertion Sociale ayant signé un CER ;
- les jeunes, sortis du système scolaire avec un niveau de qualification insuffisant sur le marché du travail ;
- les demandeurs d'emploi de longue durée.

Le PLIE :

- s'attachera à maintenir le réseau des Conseillers PLIE, afin d'assurer l'accompagnement des participants selon les recommandations du Programme Opérationnel Européen ;
- renforcera la dynamique de concertation entre les différents acteurs intervenant sur les parcours afin de multiplier les interactions et ainsi favoriser les sorties sur l'emploi durable, en s'appuyant particulièrement sur les secteurs en tension et ceux en développement.

Pour cela, le PLIE :

- poursuivra le travail engagé avec les conseillers PLIE pour affiner l'analyse des besoins des participants en parcours. A cet effet, les comités opérationnels d'accès et de suivi sont redéfinis et organisés par thématique ou suivi de cohortes spécifiques ;
- renforcera la qualité des parcours d'insertion par l'activité économique en favorisant la connaissance des métiers de l'entreprise, l'accès à la formation complémentaire pour poursuivre la notion de "filière professionnalisante" et notamment, pour les activités du secteur bâtiment particulièrement représentées dans les activités de chantier d'insertion ;
- poursuivra l'accompagnement de l'accès à l'emploi en créant notamment les occasions de concertation et en renforçant la coordination entre les acteurs. Le Suivi du Maintien dans l'Emploi fera l'objet d'un dispositif intégré dans les Médiations à l'emploi.

Les années 2012-2014 et les opportunités qu'elles présentent doivent permettre d'accélérer la sortie des participants sur l'emploi, avec :

- la fin des travaux liés au programme ANRU, les emplois qu'ils génèrent dans le bâtiment mais aussi dans les entreprises (hôtels, services, restaurants, commerces...) qui viendront s'installer sur ces quartiers ;
- la gestion prévisionnelle des emplois liée aux départs en retraite tant dans le secteur public que privé ;
- le développement de projet d'envergure comme le projet Lillénium sur le quartier Lille-Sud ;
- le lien avec la cellule Grande Opérations de la Maison de l'Emploi ;
- la mise en place de la plateforme pour l'avenir et l'emploi des jeunes.

Article 2 (modifiant l'article 3-2 de la Convention du 11/07/2012)
Objectifs quantitatifs du plan d'actions 2012-2013 / Publics prioritaires :

Sous réserve du maintien de la possibilité de mobilisation des moyens des différents partenaires, notamment pour 2013 et 2014, le PLIE devra assurer chaque année à au moins 400 personnes un débouché sur un emploi stable (CDD supérieur à 6 mois, CDI...) ou une qualification professionnelle.

Volume de public :

Volume du public en parcours au 1 ^{er} janvier 2012	1.823
Volume prévisionnel annuel d'entrées	800
Volume prévisionnel annuel de sorties positives	400
Volume prévisionnel annuel d'autres sorties	400
Volume annuel moyen de public en parcours	2.000

Article 3 (modifiant l'article 5 de la Convention du 11/07/2012)

Durée de l'avenant :

Le présent avenant est conclu pour une période allant jusqu'au au 31 décembre 2014.

Toutefois, chacune des parties aura la possibilité de résilier le présent avenant avec préavis incompressible de six mois commençant à courir au lendemain de la notification à l'autre partie et faisant suite à la délibération du Conseil Municipal pour l'une, ou à la décision du Conseil d'Administration pour l'autre.

Article 4 (modifiant l'article 6 de la Convention du 11/07/2012)

Obligations financières et comptables :

La convention du 11 juillet 2012 et le présent avenant ont pour objet de déterminer les relations financières entre la Ville de Lille et l'Association "La Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes" dans le cadre de la mission qui lui a été confiée : mettre en œuvre le cinquième Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi, conformément à la délibération du 15 juin 2012 rappelée en préambule de ladite convention.

Ce 5^{ème} PLIE fait l'objet d'une subvention globale, dans le cadre du FSE 2007-2013 dont la 1^{ère} convention a couvert la période du 16 août 2007 au 31 décembre 2009 et son avenant d'extension la période 2010.

Au cours de l'année 2010, trois nouvelles décisions sont intervenues :

- L'Etat a demandé aux PLIE (instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009) de se regrouper en Organisme Intermédiaire mutualisé pour gérer la subvention globale FSE.

C'est ainsi que les associations supports des PLIE de Lille, de Roubaix – Lys-lez-Lannoy, de Lys – Tourcoing, de Sud Est Métropole et du Douaisis se sont regroupés et ont créé, sous forme associative, la « Plateforme de gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis », présidée par un Président de l'un des PLIE, dont Bernard CHARLES, Président du PLIE de Lille, Adjoint à l'Emploi de la Ville de Lille, en 2011 et Marc GODEFROY, Président du PLIE Sud Est Métropole pour 2012.

Chaque PLIE reste décideur et animateur sur son territoire des actions qu'il entend mener au profit des publics en difficulté de son territoire. L'association « Plateforme de gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis » assure la gestion mutualisée des fonds FSE de chaque PLIE, ainsi que les contreparties correspondantes.

- La DIRECCTE a signifié aux PLIE du Nord - Pas de Calais leurs enveloppes respectives 2011 – 2013, soit pour le PLIE de Lille : 1.644.142 €. Le Comité de pilotage du PLIE a souhaité répartir ainsi la dotation : 42 % en 2011, soit 690.540 €, 29 % en 2012, soit 476.801 € et 29 % en 2013, soit 476.801 €, considérant qu'il y aurait, dès 2012, des rallonges des fonds non consommés FSE, de la période 2007 – 2010.
- Enfin, le Conseil Général du Nord, au regard du nouveau Plan Départemental d'Insertion lié à la mise en place du RSA et adopté par les élus le 18 janvier 2010, a souhaité sortir du Protocole d'accord signé avec la Ville de Lille, le Conseil Régional, l'Etat et le PLIE de Lille et a modifié sa participation qui s'élève à 99.000 € à partir de l'année 2011.

Les financements relatifs à la mise en œuvre du 5^{ème} PLIE pour les années 2011/2014 se décomposent ainsi :

	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Ville de Lille	760.000 €	760.000 €	760.000 €	760.000 €
Conseil Général du Nord	600.000 €	99.000 €	99.000 €	99.000 €
Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais	182.939 €	182.939 €	182.939 €	182.939 €
FSE (via Etat) *	750.358 €	704.733 €	712.954 €	717.046 €

* la dotation FSE 2011/2013 s'élève à 2.884.791 € répartis par l'association porteuse du PLIE sur les 4 exercices.

Depuis 2011, le FSE est versé directement à l'association "Plateforme de gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis", à charge au PLIE de Lille d'apporter à l'association les contreparties correspondantes à partir des financements versés par les cofinanceurs Ville de Lille, Conseil Régional en vertu de l'article L16-11-4 modifié par la loi n°2009 526 du 12 mai 2009 – article 84.

Le PLIE gère en direct les financements (hors FSE) liés aux actions qui ne relèvent pas du périmètre de la subvention globale.

Le schéma ainsi établi n'a plus rendu plus nécessaire la cession de créances consentie par la Ville à l'association "La Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes". En conséquence de quoi, la convention ayant pour objet une cession de créance au titre de la subvention globale du FSE pour les années 2010 et 2011 passée entre la Ville de Lille et ladite association a été dénoncée au 1^{er} janvier 2011 pour les actions mises en œuvre à compter de ladite date.

C'est pourquoi, l'Association "La Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes " a reçu de la Ville de Lille un versement qui s'est effectué en référence aux crédits mobilisés dans le cadre du Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi sur la base des crédits inscrits au budget annuel de la Ville de Lille correspondant à sa participation financière nette annuelle de la Ville de Lille fixée à 760.000 € pour la période 2011-2012, sur la base d'un échéancier, les pièces justificatives étant tenues à la disposition des Services de la Ville de Lille, afin qu'elle puisse diligenter tout contrôle qu'elle jugerait nécessaire.

1) Conditions de détermination du coût du programme d'actions :

Pour les années 2012, 2013 et 2014, la Ville de Lille souhaite financer l'Association Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes pour soutenir les moyens de l'association sur les programmes d'actions précités du PLIE.

La Ville apporte une contribution financière pour un montant prévisionnel maximal de 760.000 €, équivalent à 50 % du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention.

Les coûts pris en considération, compensés par la subvention allouée, comprennent tous les coûts occasionnés par l'opération citée aux articles 1,2 et 3 de la convention du 11 juillet 2012, portée par la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes pour le PLIE de Lille. Il s'agit notamment de tous les coûts directement liés à sa mise en oeuvre (coûts nécessaires à la réalisation de l'objet de la convention, raisonnables, engendrés pendant le temps de la convention, dépensés par l'association, identifiables et contrôlables) ainsi que de tous les coûts indirects éligibles (coûts variables, communs à l'ensemble des activités de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes).

La subvention versée par la Ville de Lille à l'association Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes est imputée sur les crédits inscrits au budget communal de la Ville de Lille, Chapitre 65, article 6574, fonction 025 – Opération n° 1978 intitulée « PLIE – Soutien à la Maison de l'Emploi ».

Le montant prévisionnel de la subvention annuelle pour les années 2012, 2013 et 2014 s'élève à la somme de 760.000 €.

A partir de ce montant annuel de 760.000 €, sera prélevée pour les années 2012 à 2014, l'adhésion annuelle à l'association Alliance Ville Emploi assurée par la Ville de Lille sur sa participation.

Pour l'année 2013, le montant de la subvention versé à l'Association Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes s'élève à 567.188,06 €. Ce montant s'ajoute au versement de 190.000 € déjà effectué lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2012 suivant délibération n°12/840 et au versement de l'adhésion 2013 à l'association Alliance Ville Emploi d'un montant de 2.811,94 € assurée par la Ville et prélevée sur sa participation annuelle conformément à la présente convention.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'Association Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués au compte n° 41020015747, clé RIB 73, domicilié au CREDITCOOP LILLE CENTRE, code Banque 42559, Code Guichet 00061 sous réserve du respect par l'association des obligations susvisées et mentionnées ci-dessous.

Le montant des subventions attribuées à l'Association au titre de la délégation Emploi s'élève à 760.000 € pour l'exercice 2013, toute autre subvention octroyée par la Ville à l'Association pour ledit exercice 2013 sera arrêtée par délibération du Conseil Municipal conformément au budget primitif 2013 et au précédent avenant.

2) Obligations de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes

L'association s'engage :

- à fournir un rapport annuel d'activité et un compte rendu financier, signé par le Président ou toute autre personne habilitée, dans les six mois après clôture de son exercice, ou au plus tard avant le 1^{er} juillet de l'année suivante. Celui-ci, atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la convention (décret du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations) ;
- à fournir une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de l'activité (article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ces documents devront être transmis à la Ville de Lille dans un délai de six mois après la clôture de l'exercice pour lequel la subvention a été allouée ;
- à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de Lille de la réalisation de l'objectif, notamment quant à l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Un contrôle, éventuellement sur place, est réalisé par la Ville de Lille en vue d'en vérifier l'exactitude.

Article 5 (modifiant l'article 14 de la Convention du 11/07/2012) **Documents annexes au présent avenant :**

- Annexe 1 : plan d'actions pluriannuel reprenant les objectifs qualitatifs et quantitatifs 2013/2014.
- Annexe 2 : programmation 2013 des actions du PLIE portées par l'association la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes.
- Annexe 3 : budget prévisionnel 2013 des activités de la Maison de l'Emploi Lille-Lomme-Hellemmes.
- Annexe 4 : budget prévisionnel 2013 des activités du Plie de Lille.
- Annexe 5 : bilan d'activités 2012 du PLIE de Lille.
- Annexe 6 : bilan financier 2012 des activités de la Maison de l'Emploi Lille-Lomme-Hellemmes.

Les autres articles de la convention du 11 juillet 2013 demeurent inchangés.

Fait à Lille, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Lille,
Le Premier Adjoint au Maire,

Pour l'Association Maison de l'Emploi de
Lille-Lomme-Hellemmes,
Le Président,

Pierre de SAINTIGNON

Bernard CHARLES

OBJECTIFS DU PLIE

I - Objectifs quantitatifs du plan d’actions 2012-2013

1 Objectif

Le Plan Lillois pour l’Insertion et l’Emploi a pour objectif principal :

- ◆ **Accueillir chaque année au moins 800 personnes** exclues du marché de l’emploi, **dont 400 jeunes et 240 allocataires du RSA** et proposer à chacune d’elles **un parcours individualisé d’insertion sociale et professionnelle débouchant, pour au moins la moitié d’entre elles, sur un emploi durable validé par un contrat de travail d’au moins 6 mois (au moins 42 %) ou une formation qualifiante (au plus 8 %)**, avec un suivi de ce parcours par des référents spécialisés qui se consacreront exclusivement à ces personnes.

Seront prioritaires les jeunes et les allocataires du RSA en difficulté motivés pour parvenir à un emploi stable et/ou une formation qualifiante validée dans les 18 mois et qui n’y parviendraient pas sans un parcours accompagné.

A cet effet, **le PLIE confortera et animera une « plate-forme d’outils et d’actions pour l’insertion et l’emploi »**, au service de toutes les personnes exclues du marché du travail et en particulier de celles qui suivent un parcours individualisé.

2 Publics prioritaires

Sous réserve du maintien de la possibilité de mobilisation des moyens des différents partenaires, notamment pour 2013, le PLIE devra assurer chaque année à au moins **400 personnes un débouché sur un emploi stable (CDD supérieur à 6 mois, CDI,...) ou une qualification professionnelle.**

Volume de public :

Volume du public en parcours au 1 ^{er} janvier 2012	1.823
Volume prévisionnel annuel d’entrées	800
Volume prévisionnel annuel de sorties positives	400
Volume prévisionnel annuel d’autres sorties	400
Volume annuel moyen de public en parcours	2.000

II Objectifs qualitatifs :

Pour remplir ses deux fonctions principales d’organisateur de parcours d’insertion et de centre de ressources et d’ingénierie, le PLIE met en œuvre les stratégies suivantes :

1. L’organisation des parcours d’insertion

- ◆ **La finalité du parcours** est de conduire la personne à un emploi – indépendamment de son critère d’entrée - en l’amenant si possible à être capable d’exercer **un "métier"** lui permettant de **s’insérer ou de se réinsérer durablement** dans la vie active.
Cet enjeu suppose que le PLIE aide la personne à se professionnaliser - l’emploi pouvant être une étape dans cette perspective.
Dans certains cas, l’accès direct à un emploi sera possible et souhaitable - le "parcours" étant alors réduit à la seule étape de la recherche.

- ◆ **La construction puis le suivi du parcours** individualisé sont fait autant que possible en assurant :
 - la réalisation d'un diagnostic global des besoins de la personne,
 - une visibilité de l'ensemble - jusqu'à l'emploi - ceci dès le début permettant à la personne de se projeter dans le futur,
 - une anticipation des changements d'étape pour qu'il y ait le moins possible de "rupture" durant le parcours,
 - une continuité, depuis le premier accueil jusqu'à l'emploi et son maintien à 6 mois.

- ◆ **L'individualisation des parcours** et leur construction "sur mesure" sont facilitées par :
 - la définition du projet personnel de chaque participant,
 - le recours à des outils d'évaluation de compétences,
 - l'analyse des compétences requises et des débouchés possibles pour le métier que souhaite exercer le participant,
 - des formations individuelles ou collectives ciblées sur des métiers et des emplois possibles,
 - des expériences de travail en contrat aidé ou d'insertion en intérim, en CDD, si possible en lien avec le projet professionnel,
 - la résolution rapide des problèmes périphériques pouvant perturber le parcours vers l'emploi (logement, santé, endettement,...).

- ◆ **Les procédures d'entrée et de sortie** ("positive" et "autre") sont formalisées par :
 - une "prescription" par un professionnel du territoire en contact avec les hommes et les femmes exclus durablement du marché de l'emploi,
 - un accueil puis une intégration éventuelle après instruction de la demande sur des critères administratifs et qualitatifs (motivation, etc...), par un conseiller professionnel PLIE avec signature d'un contrat d'engagement avec le PLIE et le futur référent par celui-ci,
 - des modalités de "sortie" du PLIE : sorties positives actées après le maintien pendant 6 mois à l'emploi ou l'accès à la qualification – sorties autres (déménagement, abandon déclaré ou supposé) sur la base d'une demande de sortie par le participant ou le conseiller PLIE validée par le comité de suivi.

- ◆ **Une proximité géographique et humaine est assurée avec la mise en place dans les quartiers et communes associées d'équipes de conseillers professionnels.**

Leur rôle est élargi : il n'est plus centré sur l'accompagnement individualisé des parcours, mais plus largement sur l'animation du dispositif PLIE en direction d'un public cible.

Ces conseillers professionnels, salariés des structures partenaires (Mission Locale, CCAS, ...), permettent l'information sur le dispositif PLIE au plus grand nombre et favorisent le ciblage des "bons candidats".

- ◆ **La coordination** du réseau des conseillers professionnels PLIE référents et **l'information** de ceux-ci sur toutes les "offres" de formation, de postes d'insertion et d'emplois sont faites par l'équipe d'animation du PLIE.

2. L'accès à l'emploi

- ◆ **L'offre de services** aux employeurs est développée, complétée et clarifiée avec :
 - le développement des contractualisations avec des bénéficiaires spécialisés sur des secteurs d'activité porteurs ou des typologies de publics dans la médiation et le placement à l'emploi,
 - la création et le développement d'un dispositif de suivi et de maintien dans l'emploi durable,
 - l'ingénierie d'actions emploi-formation,
 - L'organisation et l'animation d'un **réseau** intégrant les bénéficiaires spécialisés et le Pas Pour l'Emploi.

- ◆ **L'aide au recrutement** est facilitée, en lien avec la cellule Grande Opérations et en partenariat avec Pôle Emploi, les bénéficiaires concernés, le Pas Pour l'Emploi) et les chambres consulaires par :
 - **Un repérage** en amont des besoins des employeurs
 - **Un travail** sur les compétences et les qualifications requises.
 - **Une aide** au montage des contrats de travail.

Dans toutes ces actions, un effort particulier sera conduit en faveur de la réduction de toutes les discriminations dont la discrimination raciale et la double discrimination raciale et sexiste.

3. Le rôle de plate-forme d'ingénierie technique et financière, centre de coordination

- ◆ **L'objectif** du PLIE est de conforter les outils et les réseaux existants et d'en susciter la création de nouveaux pour que le plus grand nombre possible de personnes durablement exclues du marché du travail puissent y accéder - à commencer par celles suivant un parcours d'insertion organisé par le PLIE.
- ◆ **Les principes** d'actions sont de ne pas "faire à la place de" mais de susciter, initier, soutenir et accompagner les projets entrant dans le cadre de cet objectif.
- ◆ Ce rôle de plate-forme d'ingénierie pour la construction de parcours pour les participants du PLIE doit s'articuler pleinement avec l'ensemble des actions menées par la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes.
- ◆ **L'équipe d'animation du PLIE remplit les fonctions suivantes :**
 - **Coordonner et piloter :**
 - . les équipes de "conseillers PLIE" déconcentrées,
 - . le réseau "emploi" avec le Pas Pour l'Emploi et les bénéficiaires conventionnés sur la médiation à l'emploi et le placement à l'emploi, ainsi que sur le suivi à l'emploi.
 - **Informier** sur les offres d'insertion et d'emploi :
 - . les deux réseaux ci-dessus,
 - . tous les opérateurs partenaires.
 - **Repérer** en amont les opportunités sectorielles d'emploi et les besoins des employeurs, et faire l'ingénierie des actions (en particulier les actions "emploi - formation") permettant de saisir ces opportunités et de répondre à ces besoins.
 - **Animer une plate-forme de ressources** en matière d'insertion et d'emploi, capitaliser les méthodes et les expériences et l'enrichir en permanence en suscitant et en aidant la mise en place de nouveaux outils et de nouvelles actions, participant ainsi à la qualification des opérateurs.
 - **Favoriser la recherche développement et l'innovation.**

Chaque bilan fait l'objet d'une synthèse écrite aux membres du comité opérationnel technique en fin d'action ou lors des demandes de reconduction. Leur consolidation permet d'orienter les décisions du comité de pilotage.

Par ailleurs, l'association Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes fait l'objet d'une certification de ses comptes annuels par un Commissariat aux Comptes.

AU REGARD DE LA SUBVENTION GLOBALE (Taux d'intervention du FSE : 50%)

Une programmation composée de 26 opérations regroupées en 7 Thématiques

BENEFICIAIRES	INTITULE DE L'OPERATION	Subvention 2013	Subvention globale		Hors Subvention globale
			Total	FSE	
CCAS de Lille	Accompagnement des Parcours	130 000,00 €	130 000,00 €	65 000,00 €	- €
CCAS d'Hellemmes	Accompagnement des Parcours	35 000,00 €	35 000,00 €	17 500,00 €	- €
CCAS de Lomme	Accompagnement des Parcours	29 671,00 €	29 671,00 €	14 835,00 €	- €
Mission Locale de Lille	Mission Locale Lieux ressources	257 224,00 €	257 224,00 €	128 612,00 €	- €
INSTEP	Accompagnement des Parcours	34 304,91 €	34 304,91 €	17 152,45 €	- €
FCI	Accompagnement des Parcours	42 084,00 €	42 084,00 €	21 042,00 €	- €
ILEP	Accompagnement des Parcours	52 943,00 €	52 943,00 €	26 471,50 €	- €
LSI	Accompagnement des Parcours	51 970,80 €	51 970,80 €	25 985,40 €	- €
CREAFI	Accompagnement des Parcours	47 688,00 €	47 688,00 €	23 844,00 €	- €
	SOUS TOTAL Accompagnement de parcours	680 885,71 €	680 885,71 €	340 442,35 €	- €
Mission Locale de Lille Espace réussir	Accompagnement Social des participants du PLIE	47 936,00 €	47 936,00 €	23 968,00 €	- €
	SOUS TOTAL Accompagnement social	47 936,00 €	47 936,00 €	23 968,00 €	- €
CIBB Régie Technique de Proximité	Parcours en régie technique de proximité	32 075,00 €	32 075,00 €		32 075,00 €
Lille Sud Insertion Régie technique de Lille	Parcours professionnalisants	51 331,00 €	51 331,00 €		51 331,00 €
Régie de quartier Mos'art	Ateliers et Chantiers d'Insertion	16 902,00 €	16 902,00 €		16 902,00 €
Relais Travail Martine Bernard	Insertion Sociale par la confrontation au travail : chantier-	24 966,00 €	24 966,00 €		24 966,00 €
Service Civil International	Ateliers et Chantiers d'Insertion	21 284,00 €	21 284,00 €		21 284,00 €
ANDES	Les jardins de Marianne	4 857,00 €	4 857,00 €		4 857,00 €
	SOUS TOTAL Ateliers et Chantiers d'Insertion	151 415,00 €	- €	- €	151 415,00 €
MAISON DE L'EMPLOI	Suivi de la clause d'insertion	53 594,00 €	53 594,00 €		53 594,00 €
	SOUS TOTAL Insertion par l'Activité Economique	53 594,00 €	- €	- €	53 594,00 €
MAISON DE L'EMPLOI	Financement de Formation	164 560,00 €	164 560,00 €	82 280,00 €	- €
	SOUS TOTAL Formation	164 560,00 €	164 560,00 €	82 280,00 €	- €
Lille Sud Insertion	Orient'Actions	26 383,43 €	26 383,43 €	13 191,71 €	- €
Fédération des Centres d'Insertion	Parcours vers l'emploi	23 672,14 €	23 672,14 €	11 836,07 €	- €
IRIS Formation	Ins. Prof. Des pers. diplômées et qualifiées	35 000,00 €	35 000,00 €		35 000,00 €
Centre d'Insertion des Bois Blancs	MPE en transport-logistique	40 469,76 €	40 469,76 €	20 234,88 €	- €
Lille Sud Insertion	Médiation sec. : tertiaire de bureau, vente à distance	49 862,53 €	49 862,53 €	24 931,26 €	- €
Mission locale de Lille	Pas pour l'emploi	109 496,00 €	109 496,00 €		109 496,00 €
ILEP	Médiation active à l'emploi	42 828,00 €	42 828,00 €	21 414,00 €	- €
	SOUS TOTAL Médiation Placement Suivi Emploi	327 711,86 €	183 215,86 €	91 607,91 €	144 496,00 €
MAISON DE L'EMPLOI		435 972,00 €	349 310,78 €	174 655,39 €	86 661,22 €
	SOUS TOTAL Animation	435 972,00 €	349 310,78 €	174 655,39 €	86 661,22 €
	TOTAL	1 862 074,57 €	1 425 908,35 €	712 953,65 €	436 166,22 €

50%

23%

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION LA MAISON DE L'EMPLOI DE LILLE HOMME HELLEMES 2013

comptes	CHARGES	ASSOCIATION MDE LLH						ASSOCIATION MDE LLH						
		PLIE	SUIVI DES TOS	APPUI SOCIAL	MISE A DISPO DE PERSONNEL	ACTIONS MAISON DE L'EMPLOI	TOTAL	PRODUITS	PLIE	SUIVI DES TOS	APPUI SOCIAL	MISE A DISPO DE PERSONNEL	ACTIONS MAISON DE L'EMPLOI	TOTAL
60	Achats	7 024	8 691	892	0	32 510	41 316	REVENUS DIRECTES SUR ACTIONS MAISON DE L'EMPLOI					1 377 127	1 377 127
61	Services Extérieurs	67 749	6 433	3 307	0	148 508	225 997	FSE Ville de Lille - Emploi / Fonctionnement MDE Ville de Lille - Développement Durable					609 735	609 735
62	Autres Services Extérieurs dont refacturation de personnel / Mission Locale	98 249 64 522	1 581	5 712	185	343 140 273 060	448 866 337 582	L.M.C.U. Conseil Régional					245 765	245 765
63	Impôts et Taxes	27 409	2 783	4 291	7 104	60 530	102 116	Chambre des métiers de Lille					219 553 9 847	219 553 9 847
64	Salaires et Charges	327 817	35 587	50 103	92 680	751 802	1 257 989	ACSE CUCS					116 294	116 294
65	Prestations Formation et Bénéficiaires du Plie	807 267				807 267	807 267	CBE LMH					20 514	20 514
								PLIE (Ville de Lille - Emploi / PLIE) divers (dont revitalisation)					10 000	10 000
								REVENUS DIRECTES SUR SUIVI DES TOS	47 273	47 273			51 659	51 659
68	Dotations aux amortissements et provisions	17 642				40 637	58 279	Conseil Régional	47 273	47 273			20 110	20 110
								REVENUS DIRECTES SUR APPUI SOCIAL			64 305		12 500	12 500
								Ville de Lille - Emploi / Fonctionnement MDE			5 450		53 149	53 149
								FSE			29 428		8 000	8 000
								DIRECCTE			29 428			
								REVENUS DIRECTES SUR MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL				99 968		
								Mission Locale de Lille				56 552		
								OI Commun				43 416		
								REVENUS DIRECTES SUR PLIE (hors FSE opérateurs géré par OI)	1 353 157	1 353 157				
								Ville de Lille - Emploi / PLIE					706 851	706 851
								Conseil Général				99 000		
								Conseil Régional				182 939		
								Fonds Dédiés (VDL)				107 432		
								OI Commun (reversement de FSE)				256 935		
								TOTAL REVENUS DIRECTES	1 353 157	1 353 157	64 305	99 968	1 377 127	2 941 829
86	CHARGES INDIRECTES					93 293	93 292	REVENUS INDIRECTES					93 293	93 293
	TOTAL CHARGES	1 353 157	47 273	64 305	99 968	1 470 420	3 035 121	TOTAL RECETTES	1 353 157	47 273	64 305	99 968	1 470 420	3 035 122

sous réserve de validation par le Conseil d'Administration

Budget du dispositif PLIE de LILLE en 2013

CHARGES		1 862 074,57 €	100%	PRODUITS		1 862 074,57 €	100%
7 THEMATIQUES				ENVELOPPE 2013			
Accompagnement social		680 885,71 €	37%	FSE		712 953,65 €	38%
Accompagnement de parcours		47 936,00 €	3%	VILLE DE LILLE		760 000,00 €	41%
Ateliers et Chantiers d'Insertion		151 415,00 €	8%	CONSEIL REGIONAL		182 939,00 €	10%
Suivi de la clause d'insertion		53 594,00 €	3%	CONSEIL GENERAL		99 000,00 €	5%
Formation		164 560,00 €	9%	NON CONSOMME			
Médiation Placement Suivi Emploi		327 711,86 €	18%	Ville de Lille 2007-2010		41 097,00 €	2%
Animation		435 972,00 €	23%	report FSE 2011		66 084,92 €	4%



PLIE de Lille

BILAN D'ACTIVITE 2012



RAPPEL DES DIFFERENTS OBJECTIFS

- Intégration de 800 personnes par an
dont 240 allocataires du RSA (60% en insertion sociale)
- Taux de sorties positives à 50 %
- Nombre total de 400 sorties positives
- Durée moyenne des parcours de 18 mois
dont 6 mois à l'emploi
- Nombre moyen de 2000 participants en file active

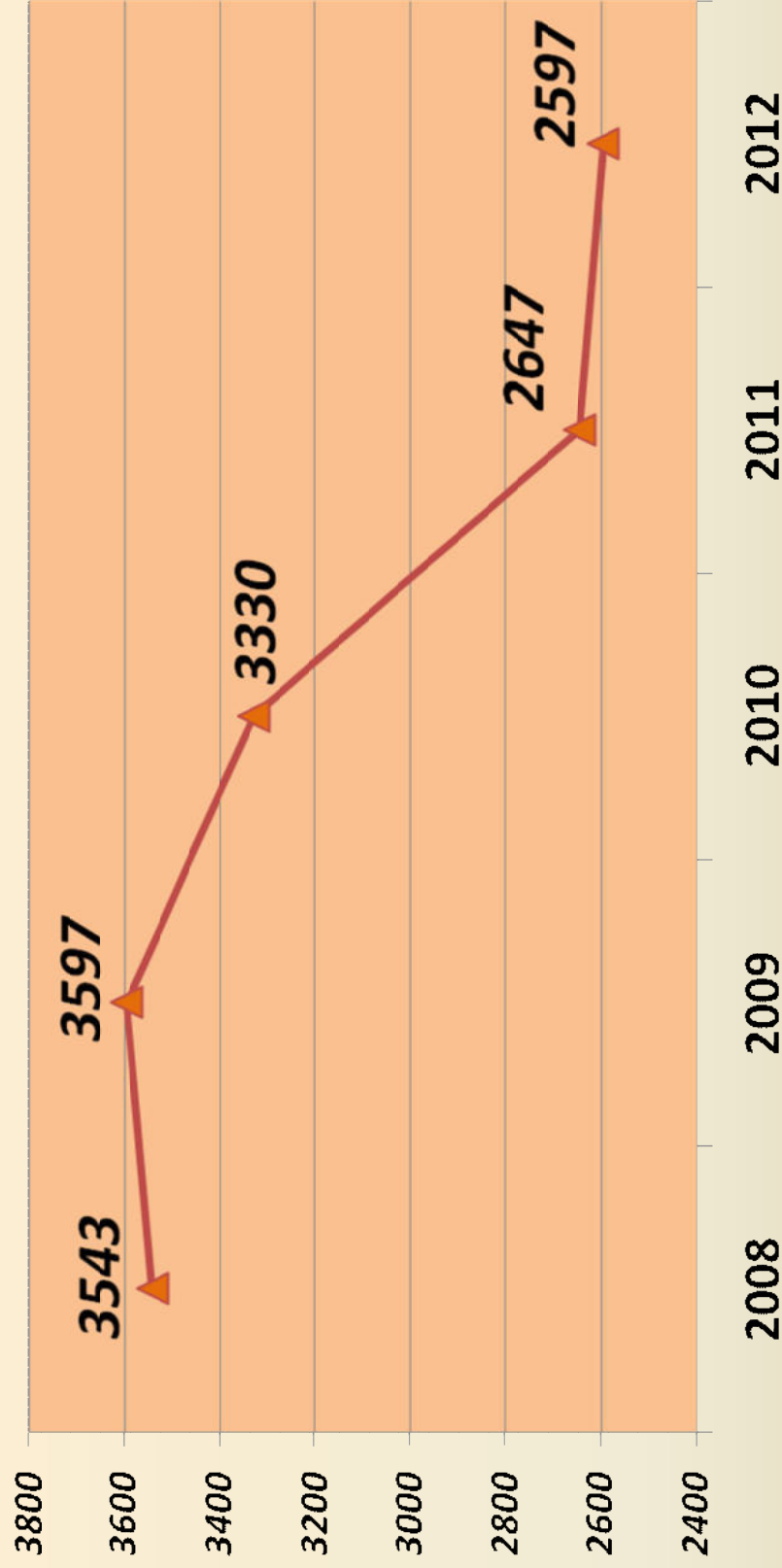
Une programmation équilibrée entre l'accompagnement et les actions...

26 opérations - 16 bénéficiaires/opérateurs – 7 thématiques

1 786 541 € de subventions versées sur la base d'un taux de réalisation des actions avant CSF de 96%

- **40%** sur des actions d'accompagnement de parcours socio-professionnels
- **38%** sur la mise en action dont 18 % pour les Médiations à l'Emploi, 8% pour les ACI, 9% pour le financement de la Formation et 3% pour le suivi de la Clause d'Insertion
- **22%** pour l'animation de ce dispositif

En 2012, 2597 participants ont été accompagnés



La baisse des financements conduit inexorablement à la réduction du nombre de personnes accompagnées par le PLIE entre 2009 et 2011 (-1000 personnes).
On retrouve une stabilité attendue sur 2012 autour de 2600 personnes

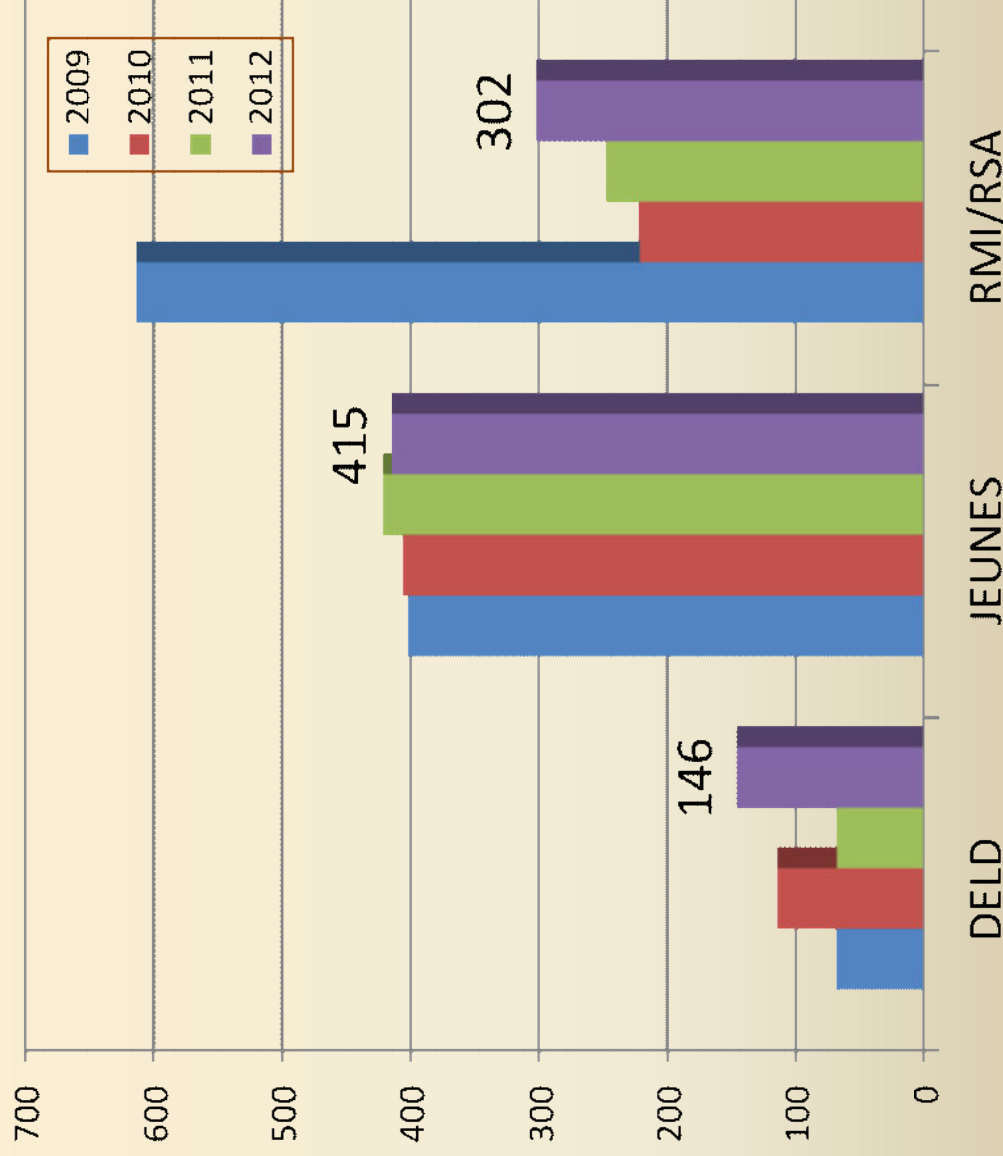
Les entrées dans le PLIE

Objectif : 800 entrées par an (dont 400 jeunes)

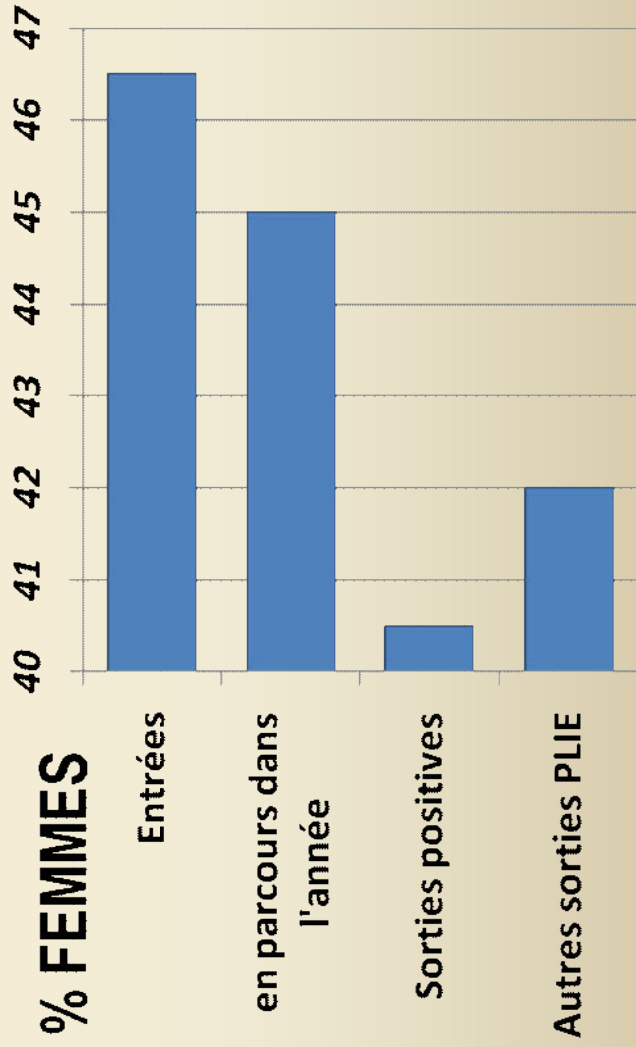
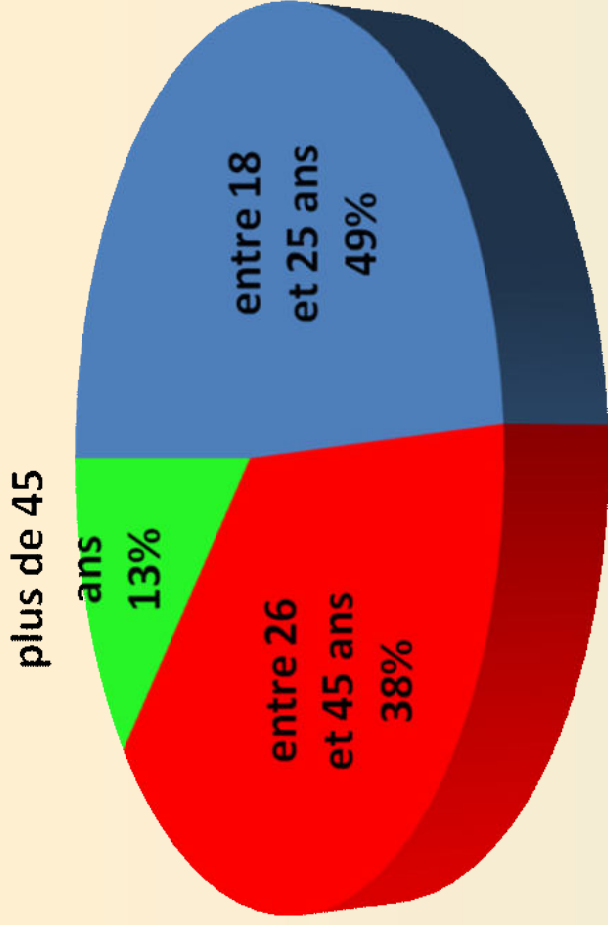
774

nouvelles entrées
(97% de l'objectif)

La problématique de
l'intégration des publics
RSA semble être
résolue grâce à un
travail partenarial avec
les 3 CCAS et Pôle
emploi

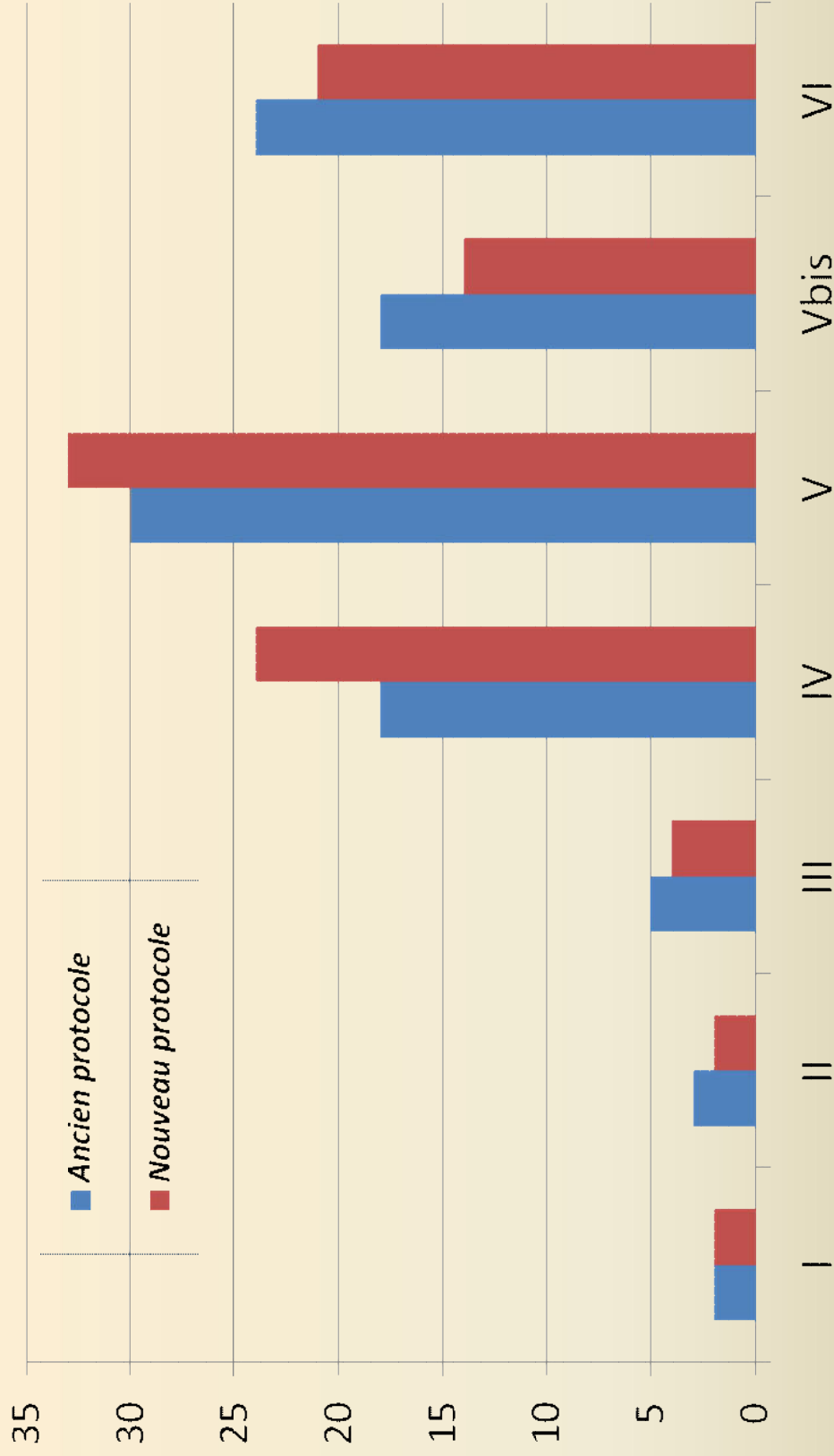


A ce jour, quasi-équilibre entre les jeunes et les adultes



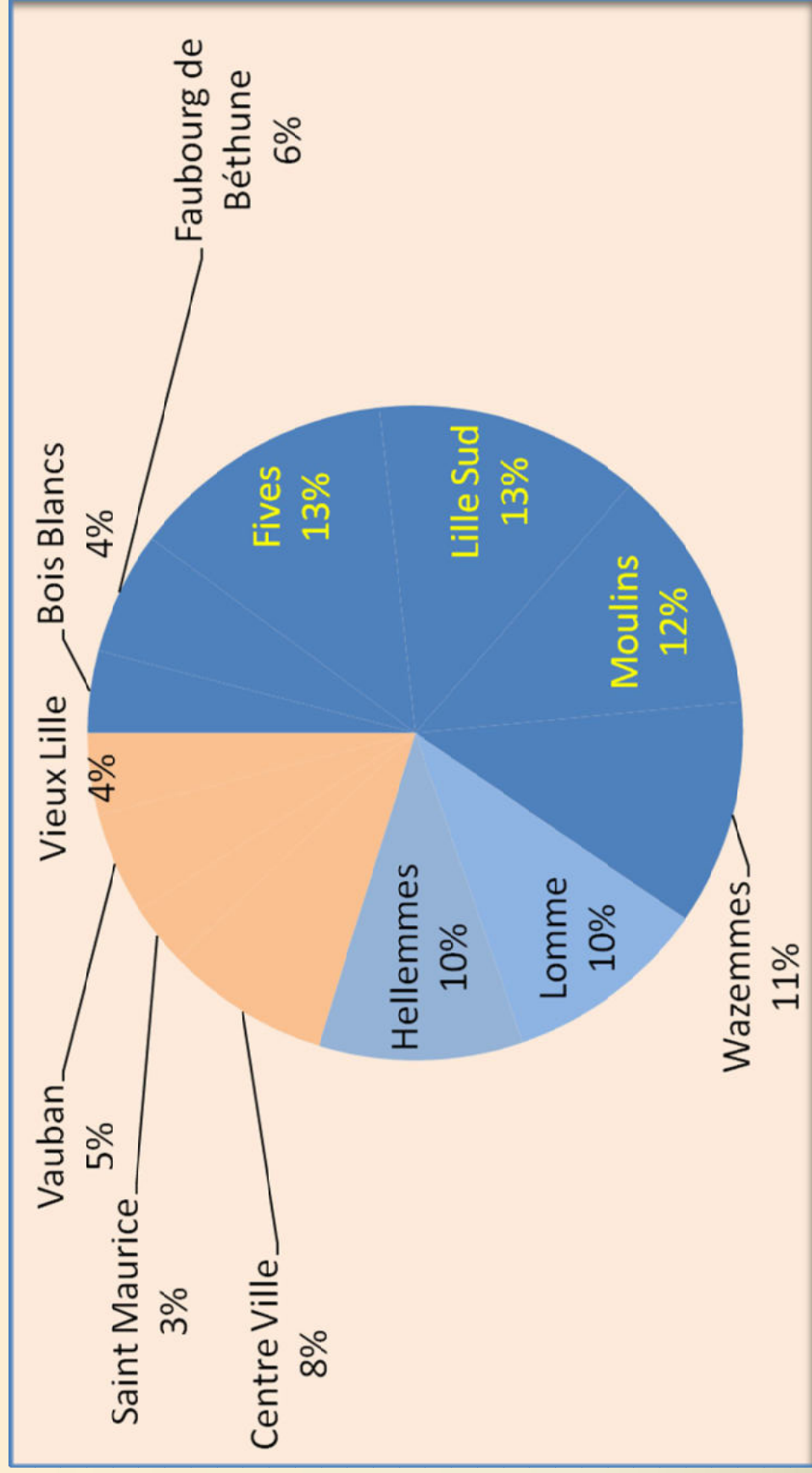
**Lille est
traditionnellement
plutôt favorable aux
emplois féminins,
mais, pour la 3^{ème} année
consécutive, le taux de
sorties positives des
femmes est inférieur à
celui des hommes**

Niveau de qualification



Le public PLIE est plutôt un public peu qualifié, léger recentrage vers les niveaux IV et V depuis le nouveau protocole

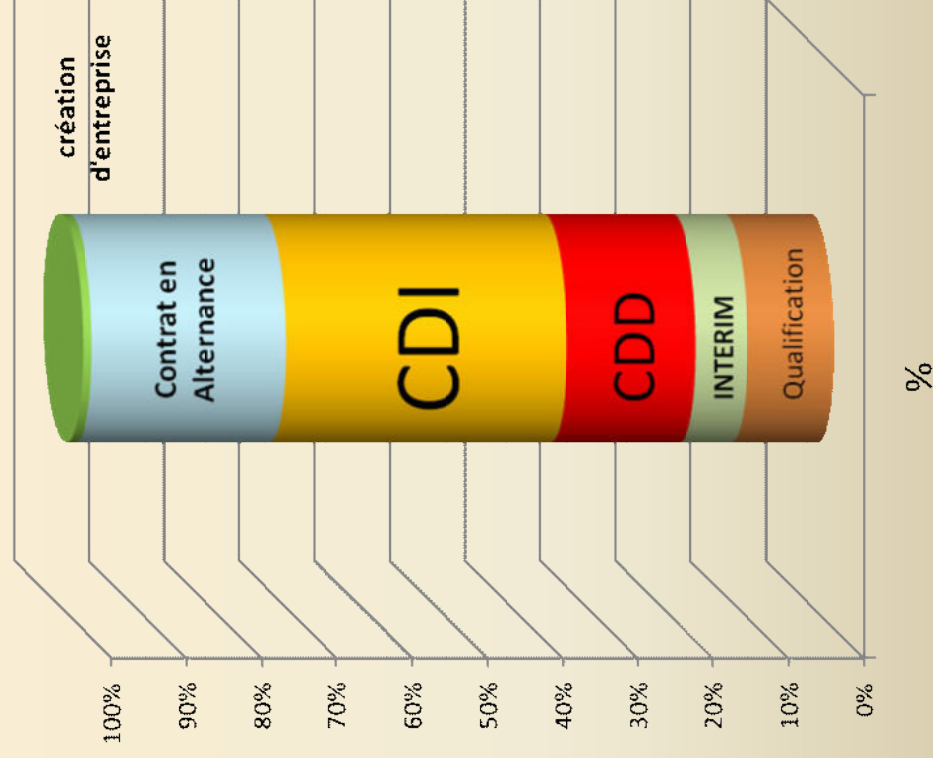
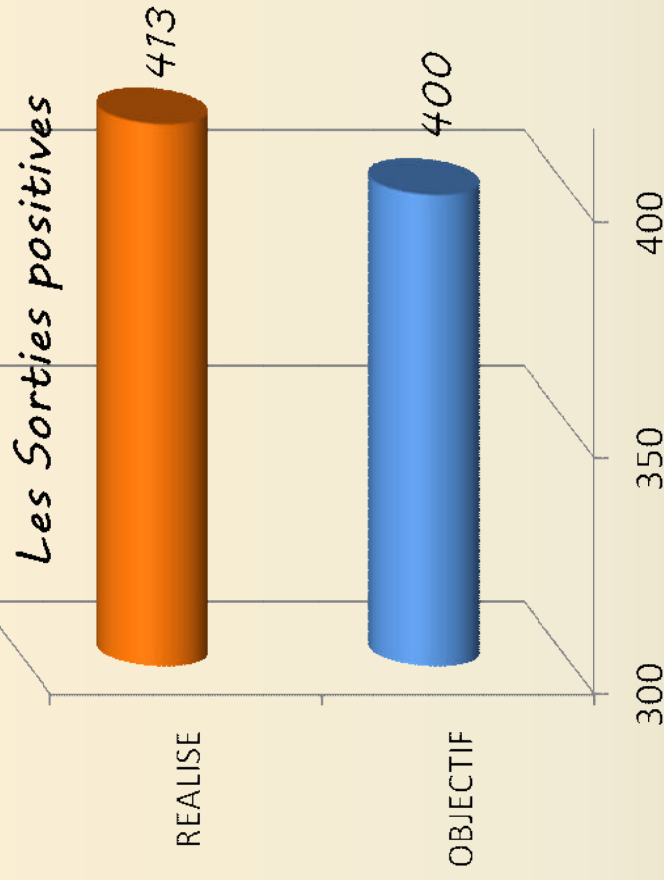
Répartition par secteur d'habitation



**80% des participants du PLIE sont issus des quartiers
Politique de la Ville et/ou des communes associées**

Les sorties du PLIE

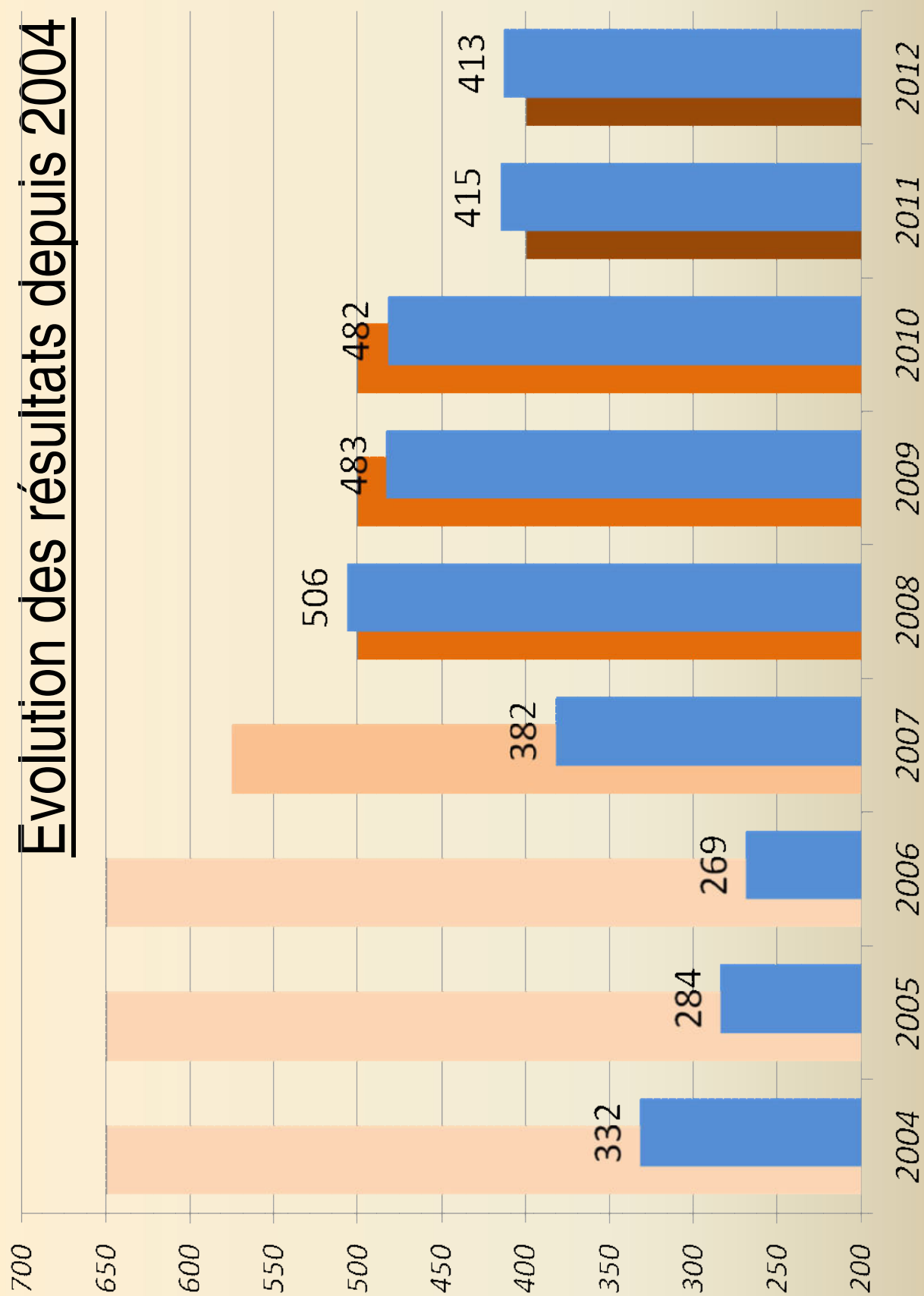
Le PLIE a enregistré en 2012 : 819 sorties dont 413 positives, soit un taux de sortie supérieur à 50% : 50,43 % exactement

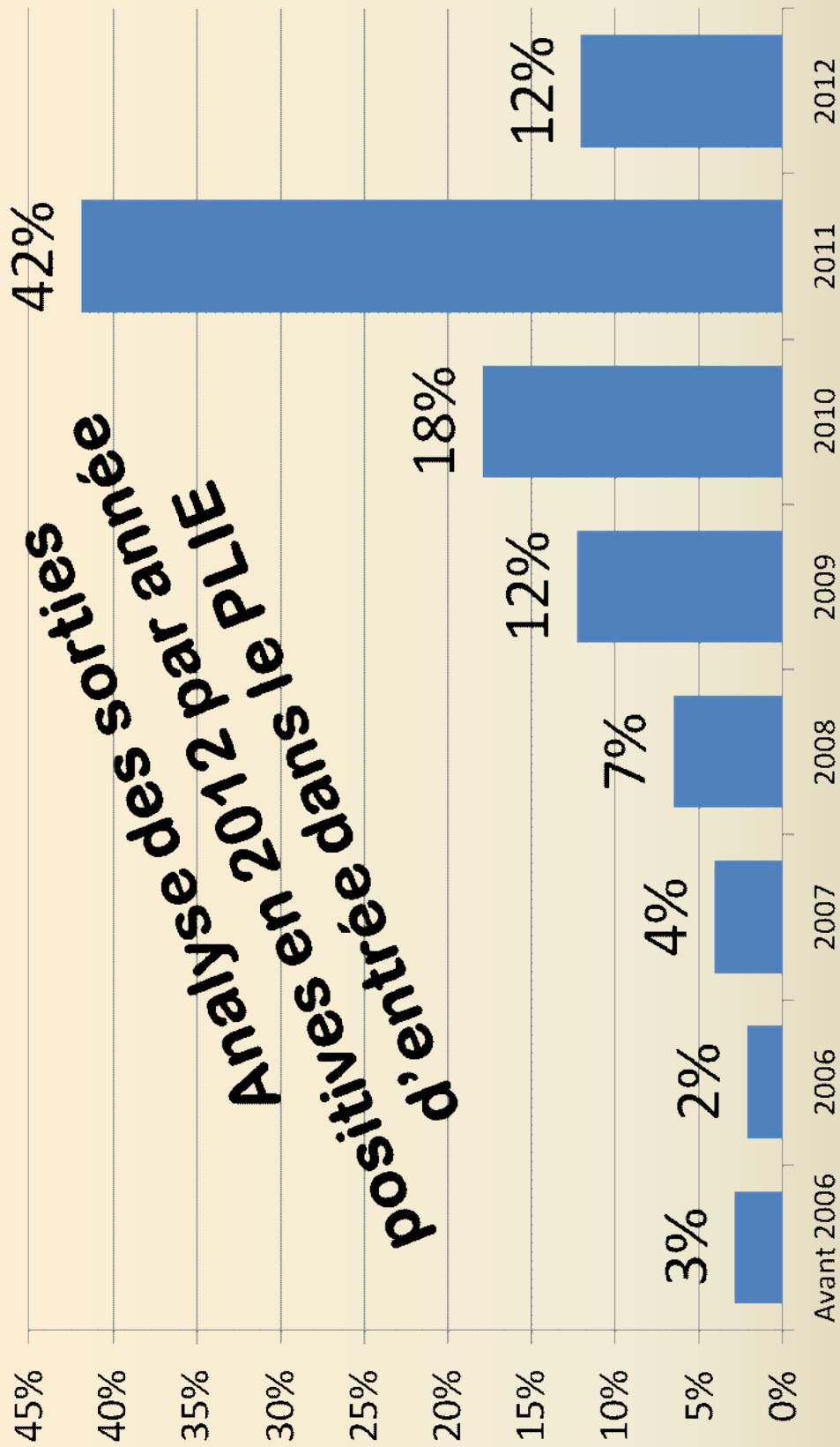


Concernant les types de contrat, les CDI reprennent un peu du "poil de la bête".

Ils représentent 36% des sorties positives en 2012 contre 30 % en 2011, mais c'est encore 17 points de moins qu'en 2008.

Evolution des résultats depuis 2004



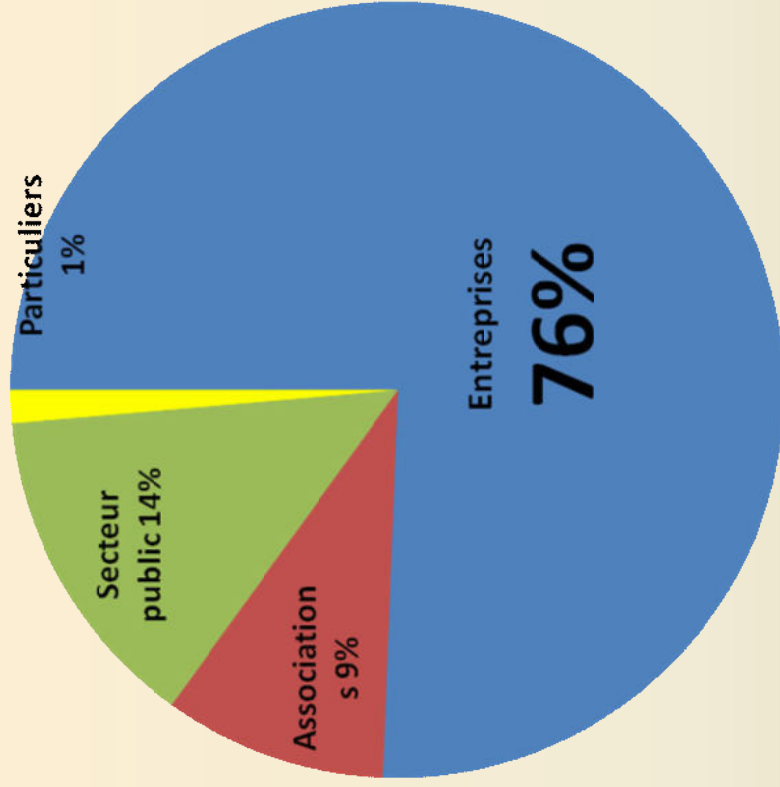
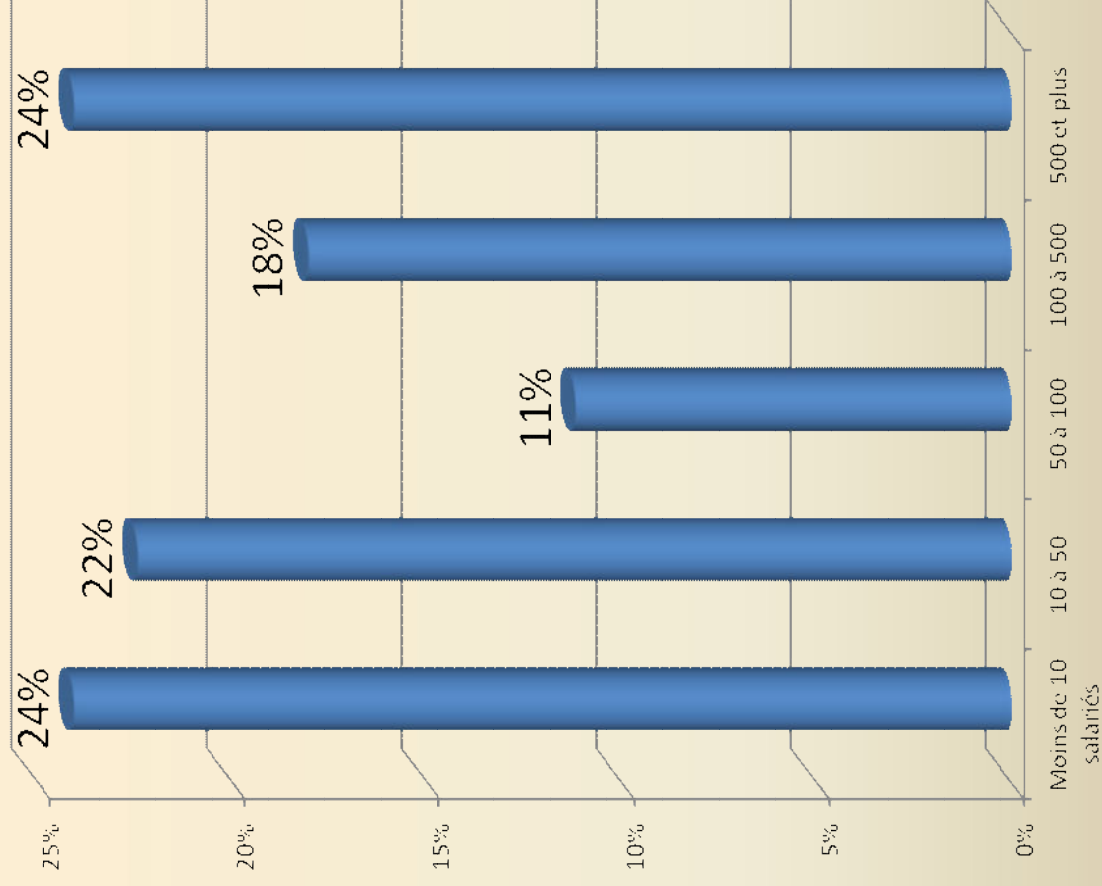


La durée moyenne des parcours est de 24 mois pour les sorties positives

Type d'emplois les plus récurrents des sorties emploi des participants

<i>Numéro</i>	<i>Code ROME</i>	<i>Libellé ROME</i>	Nombre de bénéficiaires total	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
1 -	K2204	Nettoyage de locaux	29	17	12
2 -	G1603	Personnel polyvalent en restauration	27	12	15
3 -	C1206	Gestion de clientèle bancaire	16	2	14
4 -	K1304	Services domestiques	16	1	15
5 -	F1606	Peinture en bâtiment	11	10	1
6 -	K2503	Sécurité et surveillance privées	11	11	0
7 -	D1408	Téléconseil et télévente	10	2	8
8 -	F1704	Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	10	10	0
9 -	K1303	Assistance auprès d'enfants	9	0	9
10 -	D1507	Mise en rayon libre-service	7	6	1

Analyse des sorties emploi par type d'employeur



Analyse des sorties emploi par taille d'établissement

POINT SUR LES DIFFÉRENTS

OBJECTIFS

Accompagnement de 2500 participants  2597

Intégration de 800 personnes par an  97%
774 participants

Taux de sorties positives à 50 %  OUI, 50,4%

Nombre total de sorties positives  413
sur les 400 attendues

La durée moyenne des parcours  28 mois
24 pour les sorties positives

Comme pour 2011, le Plan Emploi de la Ville de Lille booste les sorties des jeunes et ce, de manière rapide.

La durée des parcours est, en moyenne, de 24 mois pour une sortie positive :

- 19 mois pour un jeune Parcours court
- 41 mois pour un adulte au RSA..... Parcours long

Les allocataires du RSA Insertion Sociale sont très éloignés de l'emploi et demandent des parcours plus longs.

Nous allons sans doute progressivement vers un PLIE à deux vitesses ...

- Ces résultats n'auraient pu être possibles sans :**
- **les participants du PLIE eux-mêmes, avec toute leur volonté malgré les difficultés**
 - **l'ensemble des salariés de la MDE rattachés au service PLIE, le Comité de Pilotage, le Conseil d'Administration et le Comité Opérationnel Technique**
 - **les partenaires (bénéficiaires / opérateurs) en charge de :**
 - **l'accompagnement**
 - **les actions d'insertion / formation**
 - **les médiations à l'emploi**
 - **les financeurs : la Ville de Lille, le Conseil Régional, le Conseil Général et le Fonds Social Européen**

LA MAISON DE L'EMPLOI DE LILLE L'OMME HELLEMES

BILAN ACTIF au 31.12.2012				BILAN PASSIF au 31.12.2012			
Libellé	Montant Brut € au 31.12.2012	Amortiss. et Provisions	Montant Net € au 31.12.2012	Montant Net € au 31.12.2011	Libellé	Montant € au 31.12.2012	Montant € au 31.12.2011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					FONDS ASSOCIATIFS		
Frais d'établissement				0	Réserves réglementées		263 075
Concessions, brevets, licences, logiciels	3 278	3 278	0		Autres réserves		
Autres immobilisations incorporelles					Report à nouveau	263 454	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					Résultat en attente d'affectation		
					Résultat de l'exercice	66 591	380
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					TOTAL (I)	330 046	263 454
Terrains					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Mobilier de bureau	28 930	28 930	0		Provisions pour risques et charges	298 521	316 010
Installations générales, agencement	65 377	65 377	0		TOTAL (II)	298 521	316 010
Matériel de bureau et informatique	73 788	67 059	6 729	8 454	FONDS DEBIES		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					Fonds dédiés sur subvention	168 392	190 293
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					TOTAL (III)	168 392	190 293
Créances rattachées à des participations	153		153	153	DETTES		
Autres titres immobilisés					Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	49 243	43 386
Prêts					Fournisseurs et comptes rattachés	95 483	99 589
Autres immobilisations financières	11 578		11 578	10 143	Personnel (+ provision CP)	113 443	112 443
TOTAL (I)	183 103	164 645	18 459	18 749	Dettes fiscales et sociales	641 583	659 026
STOCK ET EN COURS					Collectif Opérateurs	47 524	292 101
AUTRES ACTIFS CIRCULANTS					Autres dettes	56 327	92 786
Avances et acomptes versés sur commandes					Produits constatés d'avance		
Clients et comptes rattachés					TOTAL (IV)	1 003 603	1 299 319
Subventions à recevoir	744 708	5 412	739 295	550 550	TOTAL GENERAL	1 800 562	2 069 076
Autres créances	192 798		192 798	331 485			
Valeurs mobilières de placement							
Trésorerie	847 229		847 229	1 166 430			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE							
TOTAL (II)	1 787 516	5 412	1 782 103	2 050 327			
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
Ecart de conversion actif							
TOTAL GENERAL	1 970 619	170 057	1 800 562	2 069 076			

COMPTE DE RESULTAT 2012
LA MAISON DE L'EMPLOI DE LILLE LOMME HELLEMES

Libellé	Montant € au 31.12.2012	Montant € au 31.12.2011	Variation 2012/2011	
			montant	%
Produits annexes	821	1 210	-389,00	-32,15%
Subventions d'exploitations	2 866 035	2 940 293	-74 258,68	-2,53%
Autres produits et transfert de charges	18 041	18 410	-368,94	-2,00%
Reprises sur provisions	90 100	48 048	42 051,82	87,52%
1 - TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 974 996	3 007 961	-32 965	-1,10%
Achats matières et marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières et fournitures non stockées	20 164	23 773	-3 609,00	-15,18%
Services extérieurs	192 858	235 957	-43 099,35	-18,27%
Autres services extérieurs	415 679	435 690	-20 011,43	-4,59%
Impôts et taxes	97 970	101 850	-3 879,49	-3,81%
Salaires et appointements	839 742	889 872	-50 129,42	-5,63%
Charges sociales	458 974	443 339	15 635,34	3,53%
Subventions versées	833 350	791 488	41 861,55	5,29%
Autres charges de gestion courante	0	42	-42,44	-99,98%
Perte sur créances irrécouvrables sur exercices antérieurs				
Dotations aux amortissements	4 305	5 549	-1 244,31	-22,42%
Dotations aux provisions pour dépréciation actif circulant	21 474	10 188	11 285,83	110,77%
Dotations aux provisions pour risque et charge	51 136	108 372	-57 235,86	-52,81%
Dotation aux provisions pour prime exceptionnelle				
2 - TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 935 652	3 046 121	-110 469	-3,63%
3 - RESULTAT D'EXPLOITATION	39 344	-38 160	77 504	-203,10%
Intérêts et produits assimilés	5 347	8 223	-2 876,24	-34,98%
Autres produits				
4 - TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	5 347	8 223	-2 876	-34,98%
Intérêts et charges assimilées			0,00	
Autres charges				
5 - TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	0	0	0	
6 - RESULTAT FINANCIER	5 347	8 223	-2 876	-34,98%
7 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	44 690	-29 937	74 628	-249,28%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		165 298	-165 297,92	-100,00%
Autres produits exceptionnels				
8 - TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	165 298	-165 298	-100,00%
Charges exceptionnelles sur opération de gestion				
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		310 404	-310 404,34	-100,00%
VNC incorporelles				
Dotations exceptionnelles				
9 -TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	310 404	-310 404	-100,00%
10 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	-145 106	145 106	-100,00%
11 - Report des ressources non utilisées	71 245	338 633	-267 387,93	-78,96%
12 - Engagement à réaliser sur ressources affectées	-49 344	-163 210	113 865,56	-69,77%
SOUS-TOTAL	21 901	175 423	-153 522,37	-87,52%
13- RESULTAT DE L'EXERCICE	66 591	380	66 212	17446,14%

sous réserve de validation en Conseil d'Administration et Assemblée Générale

LA MAISON DE L'EMPLOI DE LILLE L'OMME HELLEMES

BILAN ACTIF au 31.12.2012			BILAN PASSIF au 31.12.2012				
Libellé	Montant Brut € au 31.12.2012	Amortiss. et Provisions	Montant Net € au 31.12.2012	Montant Net € au 31.12.2011	Libellé	Montant € au 31.12.2012	Montant € au 31.12.2011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					FONDS ASSOCIATIFS		
Frais d'établissement	3 278	3 278	0	0	Réserves réglementées		
Concessions, brevets, licences, logiciels					Autres réserves		263 075
Autres immobilisations incorporelles					Report à nouveau	263 454	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					Résultat en attente d'affectation		
					Résultat de l'exercice	66 591	380
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					TOTAL (I)	330 046	263 454
Terrains					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Mobilier de bureau	28 930	28 930	0	0	Provisions pour risques et charges	298 521	316 010
Installations générales, agencement	65 377	65 377	0	0	TOTAL (II)	298 521	316 010
Matériel de bureau et informatique	73 788	67 059	6 729	8 454	FONDS DEBIES		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					Fonds dédiés sur subvention	168 392	190 293
					TOTAL (III)	168 392	190 293
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					DETTES		
Créances rattachées à des participations	153		153	153	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		
Autres titres immobilisés					Fournisseurs et comptes rattachés	49 243	43 386
Prêts					Personnel (+ provision CP)	95 483	99 589
Autres immobilisations financières	11 578		11 578	10 143	Dettes fiscales et sociales	112 443	112 431
					Collectif Opérateurs	641 583	659 026
TOTAL (I)	183 103	164 645	18 459	18 749	Autres dettes	47 524	292 101
					Produits constatés d'avance	56 327	92 786
STOCK ET EN COURS					TOTAL (IV)	1 003 603	1 299 319
					TOTAL GENERAL	1 800 562	2 069 076
AUTRES ACTIFS CIRCULANTS							
Avances et acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés	744 708	5 412	739 295	550 550			
Subventions à recevoir	192 798		192 798	331 485			
Autres créances							
Valeurs mobilières de placement	847 229		847 229	1 166 430			
Trésorerie							
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE							
TOTAL (II)	1 787 516	5 412	1 782 103	2 050 327			
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
Ecart de conversion actif							
TOTAL GENERAL	1 970 619	170 057	1 800 562	2 069 076			

COMPTE DE RESULTAT 2012
LA MAISON DE L'EMPLOI DE LILLE LOMME HELLEMES

Libellé	Montant € au 31.12.2012	Montant € au 31.12.2011	Variation 2012/2011	
			montant	%
Produits annexes	821	1 210	-389,00	-32,15%
Subventions d'exploitations	2 866 035	2 940 293	-74 258,68	-2,53%
Autres produits et transfert de charges	18 041	18 410	-368,94	-2,00%
Reprises sur provisions	90 100	48 048	42 051,82	87,52%
1 - TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 974 996	3 007 961	-32 965	-1,10%
Achats matières et marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières et fournitures non stockées	20 164	23 773	-3 609,00	-15,18%
Services extérieurs	192 858	235 957	-43 099,35	-18,27%
Autres services extérieurs	415 679	435 690	-20 011,43	-4,59%
Impôts et taxes	97 970	101 850	-3 879,49	-3,81%
Salaires et appointements	839 742	889 872	-50 129,42	-5,63%
Charges sociales	458 974	443 339	15 635,34	3,53%
Subventions versées	833 350	791 488	41 861,55	5,29%
Autres charges de gestion courante	0	42	-42,44	-99,98%
Perte sur créances irrécouvrables sur exercices antérieurs				
Dotations aux amortissements	4 305	5 549	-1 244,31	-22,42%
Dotations aux provisions pour dépréciation actif circulant	21 474	10 188	11 285,83	110,77%
Dotations aux provisions pour risque et charge	51 136	108 372	-57 235,86	-52,81%
Dotation aux provisions pour prime exceptionnelle				
2 - TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 935 652	3 046 121	-110 469	-3,63%
3 - RESULTAT D'EXPLOITATION	39 344	-38 160	77 504	-203,10%
Intérêts et produits assimilés	5 347	8 223	-2 876,24	-34,98%
Autres produits				
4 - TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	5 347	8 223	-2 876	-34,98%
Intérêts et charges assimilés			0,00	
Autres charges				
5 - TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	0	0	0	
6 - RESULTAT FINANCIER	5 347	8 223	-2 876	-34,98%
7 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	44 690	-29 937	74 628	-249,28%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		165 298	-165 297,92	-100,00%
Autres produits exceptionnels				
8 - TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	165 298	-165 298	-100,00%
Charges exceptionnelles sur opération de gestion				
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		310 404	-310 404,34	-100,00%
VNC incorporelles				
Dotations exceptionnelles				
9 -TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	310 404	-310 404	-100,00%
10 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	-145 106	145 106	-100,00%
11 - Report des ressources non utilisées	71 245	338 633	-267 387,93	-78,96%
12 - Engagement à réaliser sur ressources affectées	-49 344	-163 210	113 865,56	-69,77%
SOUS-TOTAL	21 901	175 423	-153 522,37	-87,52%
13- RESULTAT DE L'EXERCICE	66 591	380	66 212	17446,14%

sous réserve de validation en Conseil d'Administration et Assemblée Générale

Budget réalisé du dispositif PLIE de LILLE en 2012 avant Contrôle de service fait

CHARGES	1 780 531,68 €	100%	PRODUITS	1 780 531,68 €	100%
7 THEMATIQUES			ENVELOPPE 2013		
Accompagnement social	678 385,88 €	38%	FSE	667 388,77 €	37%
Accompagnement de parcours	44 774,00 €	3%	VILLE DE LILLE	760 000,00 €	43%
Ateliers et Chantiers d'Insertion	150 605,19 €	8%	CONSEIL REGIONAL	182 939,00 €	10%
Suivi de la clause d'insertion	51 753,96 €	3%	CONSEIL GENERAL	99 000,00 €	6%
Formation	162 909,77 €	9%	NON CONSOMME		
Médiation Placement Suivi Emploi	320 783,00 €	18%	Ville de Lille 2007-2010	71 203,92 €	4%
Animation	371 319,88 €	21%			

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/399**

OBJET

**Soutien aux activités de la Maison
de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes -
Subvention 2013.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n^{os} 05/732 du 26 septembre 2005 et 06/930 du 13 novembre 2006, le Conseil Municipal a acté la création et la mise en œuvre de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes (MDE).

Les activités de la MDE sont portées par l'association la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes qui anime également le Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

La présente délibération fait suite aux délibérations n^{os} 07/347 du 21 mai 2007, 08/14 du 28 janvier 2008 et 08/645 du 6 octobre 2008 pour les parcours sociaux, 09/493 du 29 juin 2009, 10/512 du 28 juin 2010, 11/675 du 16 septembre 2011, 12/406 du 25 juin 2012 et 12/841 du 17 décembre 2012 à travers lesquelles le Conseil Municipal avait apporté son soutien aux activités de la MDE pour les années 2007 à 2011.

La 6^{ème} année de fonctionnement de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes est achevée.

En 2012, 18 actions ont été menées :

- 3 dans le champ du développement d'une stratégie territoriale partagée ;
- 7 dans le champ de la participation à l'anticipation des mutations économiques ;
- 4 dans le champ de la contribution au développement local ; ;
- 4 dans le champ de la réduction des obstacles culturels et sociaux à l'accès à l'emploi.

Ces 18 actions ont permis :

→ d'accompagner près de 600 employeurs :

- dont 84 associations ;
- dont 40 entreprises sur la GPEC ;
- dont 476 entreprises accompagnées :
 - * 120 dans le secteur des SAP ;
 - * 136 dans le secteur du bâtiment ;
 - * 139 sur la mise en œuvre des clauses d'insertion ;
 - * 81 sur les grandes opérations et le plan emploi jeunes.

→ à 54 salariés nouvellement privés d'emploi ainsi que 35 salariés encore en situation d'emploi d'être sensibilisés sur leurs droits d'accès aux outils favorisant l'évolution professionnelle : bilan de compétences, VAE, DIF, formation ;

→ d'assurer :

- la coproduction avec la déléguée ANSP et Pôle Emploi, du diagnostic du secteur des services à la personne qui a amené le transfert de l'action, jusqu'à ce jour portée par la MDE, au C2RP au 30 juin 2012 ;
- une étude sur les entreprises implantées dans les Halles de Wazemmes qui a débouché sur un plan d'actions en collaboration avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Ville de Lille ;
- une mutualisation des outils d'observation du territoire développés à Lille avec la Maison de l'Emploi de Roubaix et en assurer la promotion.

Pour 2013, en cohérence avec le cahier des charges fixé par l'Etat, la MDE de Lille exerce son activité sur 4 axes suivants répartis en 8 thématiques et 15 actions et visant à :

- développer une stratégie territoriale partagée (2 thématiques – 3 actions) ;
- participer à l'anticipation des mutations économiques (3 thématiques – 4 actions) ;
- contribuer au développement local (2 thématiques – 5 actions) ;
- réduire les obstacles culturels et sociaux à l'accès à l'emploi (1 thématique – 3 actions).

En appui de ces différents axes d'intervention, la Maison de l'Emploi contribue aux objectifs que la Ville s'est fixée pour faciliter l'emploi des jeunes.

La Maison de l'Emploi assure dans ce cadre la mise en relation des jeunes qui ont exprimé leur motivation avec des entreprises ayant exprimé leur besoin.

Grâce à l'engagement de la Maison de l'Emploi aux côtés de la Ville, de mai 2011 au 14 juin 2013, ce sont 750 jeunes qui sont aujourd'hui à l'emploi :

- 222 jeunes ont accédé à un CDI ;
- 113 jeunes ont accédé à un CDD d'au moins 6 mois ;
- 281 jeunes ont accédé à un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- 134 jeunes ont obtenu un emploi d'avenir ;

En 2013, dans le cadre du dispositif Emplois d'Avenir, la Maison de l'Emploi intervient au titre de l'ingénierie et des montages de dossiers avant le recrutement, en articulation avec la Mission Locale de Lille.

Le budget des activités de la MDE s'élève à 1.505.574 € pour l'année 2013 avec une participation de l'Etat à hauteur de 609.735 €.

S'y ajoutent la Mission d'Appui social CRP-CTP portée par l'association la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes et la mission d'accompagnement des Techniciens Ouvriers Spécialisés (TOS) en contrats aidés dans les lycées du bassin d'emploi.

La participation de la Ville dans le cadre de ce budget global de fonctionnement de l'association s'élève pour l'année 2013 à 225.003 €.

Par ailleurs, par délibération n° 11/991 du 21 novembre 2011, dans le cadre du Plan de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS), la Ville de Lille a octroyé une subvention d'un montant de 15.870 € à la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes pour la réalisation d'une action de formation aux ressources humaines en direction des petites et moyennes associations.

La MDE a informé la Ville de Lille de la non-réalisation de l'action dans la période de conventionnement prévue. Elle sollicite donc la Ville pour réaliser ladite action au titre de l'année 2013 avec un budget prévisionnel et une subvention sollicitée demeurant inchangés.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention avec l'association la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes, ci-annexée ;
- ◆ **AUTORISER** l'attribution d'une subvention globale pour l'année 2013 à hauteur de 225.003 € à la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes, dont le siège social est situé 3 rue Jeanne Maillotte à Lille (Siret n° 37887770800032). Le montant de la subvention restant à verser s'élève à 168.752,25 €, sachant qu'un versement de 56.250,75 € de la subvention globale a déjà été effectué par décision du Conseil Municipal du 17 décembre 2012 suivant délibération n° 12/841 ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 90 – Opération n° 490 intitulée « Soutien à l'Emploi – Maison de l'Emploi ».

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le **12 JUIL. 2013**

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué à l' Economie

Pierre de SAINTIGNON



Convention d'objectifs 2013

Entre la Ville de Lille, représentée par Pierre de SAINTIGNON, Premier Adjoint au Maire, Délégué à l'Economie, agissant en vertu de la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire et de l'arrêté n° 213 du 3 avril 2008 portant délégation de fonction et de signature, domicilié en cette qualité à l'Hôtel de Ville sis place Augustin Laurent, BP 667 – 59033 Lille Cedex

désignée ci-après La Ville de Lille,

et

L'Association dénommée la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dont le siège est situé 3 rue Jeanne Maillotte 59800 Lille, représentée par son Président, Bernard CHARLES,

désignée ci-après "l'Association".

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Par délibérations n^{os} 05/732 du 26 septembre 2005 et 06/930 du 13 novembre 2006, le Conseil Municipal a acté la création et la mise en œuvre de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes (MDE).

Les activités de la MDE sont portées par l'Association la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes qui anime également le Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

La présente délibération fait suite aux délibérations n^{os} 07/347 du 21 mai 2007, 08/14 du 28 janvier 2008 et 08/645 du 6 octobre 2008 pour les parcours sociaux, 09/493 du 29 juin 2009, 10/512 du 28 juin 2010, 11/675 du 16 septembre 2011, 12/406 du 25 juin 2012 et 12/841 du 17 décembre 2012 à travers lesquelles le Conseil Municipal avait apporté son soutien aux activités de la MDE pour les années 2007 à 2011.

La 6^{ème} année de fonctionnement de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes est achevée.

En 2012, 18 actions ont été menées :

- 3 dans le champ du développement d'une stratégie territoriale partagée ;
- 7 dans le champ de la participation à l'anticipation des mutations économiques ;
- 4 dans le champ de la contribution au développement local ; ;
- 4 dans le champ de la réduction des obstacles culturels et sociaux à l'accès à l'emploi.

Pour 2013, il convient de renouveler le soutien apporté à la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes.

L'arrêté du 21 décembre 2009 est venu modifier le cahier des charges des Maisons de l'Emploi.

Considérant que la Ville de Lille concourt, au titre de l'article L 1111-2 du code général des collectivités territoriales, au développement économique du territoire et que l'objet de cette convention, présenté ci-après, participe de cette politique publique, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention :

Par la présente convention, la Ville de Lille et la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes conviennent d'établir un partenariat afin de soutenir les moyens de l'Association sur le programme d'actions cité ci-après, dont la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes prend l'initiative en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées en fin de préambule et conformément aux obligations énoncées dans cette convention.

Elle fixe les moyens financiers que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ce programme d'actions de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes compte tenu des autres participations dont bénéficie l'Association.

Elle établit les procédures de suivi et d'évaluation dont les partenaires se dotent pour faciliter la conduite du programme d'actions.

Article 2 : missions et objectifs :

Il convient de soutenir :

- a) pour 2013, en cohérence avec le cahier des charges fixé par l'Etat, la MDE de Lille exerce son activité sur 4 axes suivants répartis en 8 thématiques et 15 actions et visant à :
 - développer une stratégie territoriale partagée (2 thématiques – 3 actions) ;
 - participer à l'anticipation des mutations économiques (3 thématiques – 4 actions) ;
 - contribuer au développement local (2 thématiques – 5 actions) ;
 - réduire les obstacles culturels et sociaux à l'accès à l'emploi (1 thématique – 3 actions).
- b) la Mission d'Appui social CRP-CTP portée par l'Association la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes et la mission d'accompagnement des Techniciens Ouvriers Spécialisés (TOS) en contrats aidés dans les lycées du bassin d'emploi.

Les résultats attendus sont précisés sur l'annexe : actions portées par la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme- Hellemmes jointe à la présente convention.

Article 3 : engagements de l'Association Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes et de la Ville de Lille :

Par la présente convention, l'Association s'engage à :

- choisir elle-même les modalités d'exécution des opérations sus mentionnées ;
- réaliser les missions et objectifs mentionnés à l'article 2, pour lesquels elle sollicite auprès de la Ville de Lille une participation financière ;
- mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution ;
- communiquer et valoriser le partenariat avec la Ville de Lille ;
- produire à la Ville, dès réalisation des actions concernées, les documents justifiant les dépenses correspondantes de l'année 2013 un bilan qualitatif et quantitatif des actions.

Pour sa part, la Ville de Lille s'engage :

- à soutenir financièrement la réalisation de cet objectif dans les limites prévues par la présente convention (cf. article 5) ;
- à informer l'Association des résultats de l'évaluation subséquente à la communication du bilan qualitatif et quantitatif susmentionné.

Le montant de la subvention attribuée à l'Association Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes, s'élève à 225.003 € pour l'exercice 2013 au titre de Délégation Emploi Insertion.

Toute autre subvention octroyée par la Ville à l'Association pour ledit exercice 2013 sera arrêtée par délibération du Conseil Municipal conformément au budget primitif et de la présente convention.

Article 4 : durée de la convention :

La présente convention est conclue pour l'exercice 2013.

Article 5 : obligations financières et comptables :

En 2013, la Ville souhaite financer la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes pour la réalisation du plan d'action sur les axes de travail précités par le paiement d'une subvention d'un montant de 225.003 € au titre de la Délégation Emploi Insertion.

1) Conditions de détermination du coût du programme d'actions cité aux articles 1 et 2 et de la contribution de la Ville.

La Ville apporte une contribution financière pour un montant prévisionnel maximal de 225.003 € en subvention de fonctionnement, équivalent à 14,95 % du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention.

Les coûts pris en considération, compensés par la subvention allouée, comprennent tous les coûts occasionnés par l'opération citée aux articles 1 et 2, portée par la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes. Il s'agit notamment de tous les coûts directement liés à sa mise en oeuvre (coûts nécessaires à la réalisation de l'objet de la convention, raisonnables, engendrés pendant le temps de la convention, dépensés par l'Association, identifiables et contrôlables) ainsi que de tous les coûts indirects éligibles (coûts variables, communs à l'ensemble des activités de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes).

2) Obligations de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes :

La subvention versée par la Ville, au titre de la Délégation Emploi est affectée au plan d'actions rappelé ci-dessus.

Le budget prévisionnel du plan d'action et celui de l'Association sont annexés à la présente convention (annexe 3).

La structure s'engage à fournir :

- un compte-rendu financier dans les 6 mois après la clôture de son exercice. Celui-ci atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention attribuée (arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations) ;
- une copie certifiée du budget et des comptes financiers détaillés (bilan et compte de résultat) de l'exercice écoulé dans les six mois suivants la fin de l'exercice comptable ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de l'activité (article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

3) Obligations de la Ville de Lille :

La Ville de Lille qui apportera son concours financier pour sa contribution à l'activité de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes s'engage :

- à verser le montant d'une subvention globale de l'année 2013 de 225.003 € au compte n°41020015747 au Crédit Coopératif comprenant le montant de la subvention de fonctionnement de la Délégation Emploi-Insertion d'un montant total de 225.003 € dont le solde s'élève à 168.752,25 € compte tenu du versement de 56.250,75 € déjà effectué lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2012 suivant délibération n°12/841 ;
- à imputer la participation financière de la Ville de Lille sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 – fonction 90 – opération n° 490 intitulée « Soutien à l'Emploi – Maison de l'Emploi ».

Article 6 : autres engagements :

L'Association communiquera sans délai à la Ville de Lille les documents et informations suivants :

- les statuts de l'Association ;
- un récépissé de déclaration en Préfecture ;
- le compte d'exploitation et un bilan pour l'exercice comptable de l'année précédente ;
- un Relevé d'Identité Bancaire ;
- les changements de personnes chargées de l'administration ou de la direction ;
- le changement d'adresse du siège social.

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, l'Association en informera la Ville de Lille.

Article 7 : appréciation du réalisé des opérations :

En cas de non exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par l'Association, pour une raison quelconque, la Ville de Lille peut suspendre ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 8 : évaluation :

La Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes, s'engage à fournir un bilan qualitatif et quantitatif à partir des indicateurs d'évaluation repris sur les annexes 1 et 2. Il est préalablement indiqué que ces indicateurs serviront de paramètres objectifs et transparents permettant d'évaluer la compensation accordée à Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes.

En sus des documents dont il est fait mention à l'article 5, la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes s'engage à fournir annuellement le budget prévisionnel de l'année à venir et les rapports de l'activité de l'Association de l'année écoulée.

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Ville de Lille a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Ville de Lille et l'Association.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objets mentionnés à l'article 2, sur l'impact des actions ou des interventions au regard de l'utilité sociale et s'il y a lieu sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

Article 9 : contrôle :

La Ville de Lille s'assure que la subvention accordée à titre de contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre de l'opération citée en objet. A défaut, la Ville peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la subvention afin d'empêcher toute surcompensation.

La Ville de Lille ou toute personne mandatée par cette Collectivité pourra demander à tout moment à l'Association la communication de toutes les pièces permettant le contrôle de l'utilisation de la subvention.

Article 10 : résiliation

En cas d'irrespect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 12 : contentieux :

Tout litige résultant de l'exécution ou l'interprétation du présent contrat ressort de la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

Article 13 : documents annexés à la présente convention :

- Annexe 1 : plan d'actions pluriannuel territoire lillois et/ou métropolitain 2013.
- Annexe 2 : actions portées par l'Association la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes.
- Annexes 3 : budget prévisionnel 2013 de la Maison de l'Emploi Lille-Lomme-Hellemmes.
- Annexe 4 : rapport d'activités 2012 des activités de la Maison de l'Emploi Lille-Lomme-Hellemmes.
- Annexe 5 : bilan financier 2012 des activités de la Maison de l'Emploi Lille-Lomme-Hellemmes.

Fait en deux exemplaires,
A Lille, le

Pour la Ville de Lille,
Le Premier Adjoint au Maire
Délégué à l'Economie,

Pour l'Association
Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes,
Le Président,

Pierre de SAINTIGNON

Bernard CHARLES

Maison de l'Emploi de Lille

Lomme- Hellemmes

PLAN D'ACTION

2013



Plan d'actions 2013

➤ 4 axes , 8 thématiques, 15 fiches actions

S O M M A I R E

AXE 1 : « développer une stratégie territoriale partagée – du diagnostic au plan d'action »

Thématique 1 « des observations relatives à l'action »

Fiche 1.1 : la coproduction du diagnostic métropolitain et de sa déclinaison territoriale

Fiche 1.2 : les observations « en marchant »

Thématique 2 « l'animation globale »

Fiche 1.3 : du diagnostic au plan d'action : une animation globale pour une stratégie partagée.

AXE 2 : « Participer à l'anticipation des mutations économiques »

Thématique 3 « l'appui RH aux acteurs de l'emploi et l'animation d'actions en matière de RSE (lutte contre les discriminations) »

Fiche 2.0 : l'appui RH, aide à l'implantation et/ou extension des entreprises

Fiche 2.4 : l'appui RH aux associations - employeurs

Thématique 4 « Accompagner les évolutions de filières spécifiques »

Actions mutualisées *Fiche 2.6 :* le plan Grenelle Métiers Bâtiment

Thématique 5 « les salariés acteurs de leur parcours professionnel »

Fiche 2.7 : la Cellule d'appui à l'évolution professionnelle des salariés et l'animation de l'Espace Info Formation



AXE 3 : « Contribuer au développement local »

Thématique 6 « Animer et coordonner des actions sectorielles »

Action mut ualisée **Fiche 3.1 : la mission Services à la Personne Métropole Lilloise**
Fiche 3.2 : Bâti Lille

Thématique 7 « Animer et coordonner les actions liées à la clause d'insertion »

Fiche 3.5 : l'animation de la clause d'insertion locale

Action mut ualisée **Fiche 3.6 : l'animation de la clause d'insertion Bassin**
Fiche 3.7 : le suivi des partenaires Clause en lien avec l'IAE

AXE 4 : « lever les freins culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi »

Thématique 8 « Animer et coordonner des dispositifs visant la levée des freins »

Action mut ualisée **Fiche 4.1 : l'Espace Jeunes Diplômés**
Fiche 4.3 : le Cyber Emploi
Fiche 4.4 : l'animation des commissions développement économique, emploi, insertion et le développement d'actions de sensibilisation de proximité dans les quartiers et construction de réponses adéquates aux problématiques rencontrées.



BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION LA MAISON DE L'EMPLOI DE LILLE L'OMME HELLEMES 2013

comptes	CHARGES	ASSOCIATION MDE LH					ASSOCIATION MDE LH					TOTAL	
		PLIE	SUIVI DES TOS	APPUI SOCIAL	MISE A DISPO DE MAISON DE L'EMPLOI PERSONNEL	ACTIONS MAISON DE L'EMPLOI	TOTAL	PRODUITS	PLIE	SUIVI DES TOS	APPUI SOCIAL		MISE A DISPO DE PERSONNEL
60	Achats	7 024	889	892	0	32 510	RETTES DIRECTES SUR ACTIONS MAISON DE L'EMPLOI					1 377 127	1 377 127
61	Services Extérieurs	67 749	6 433	3 307	0	148 508	Etat DIRECTE CPO					609 735	609 735
62	Autres Services Extérieurs dont rattachement de personnel / Mission Locale	98 249 64 922	1 581	5 712	185	343 140 272 006	FSE					245 765	245 765
63	Impôts et Taxes	27 409	2 783	4 291	7 104	60 530	Ville de Lille - Emploi / Fonctionnement MDE					219 553	219 553
64	Salaires et Charges	327 817	35 987	50 103	92 680	751 802	autre en cours					9 847	9 847
65	Prestations Formation et Bénéficiaires du Plie	807 267				807 267	L.M.C.U					116 294	116 294
							Conseil Régional					20 514	20 514
							Chambre des métiers de Lille					10 000	10 000
							ACSE CUCS					51 659	51 659
							CBE					20 110	20 110
							LMH					12 500	12 500
							PLIE (Ville de Lille - Emploi / PLIE)					53 149	53 149
							divers (dont revalorisation)					8 000	8 000
							RECETTES DIRECTES SUR SUIVI DES TOS		47 273				47 273
68	Dotations aux amortissements et provisions	17 642				17 642	Conseil Régional		47 273				47 273
							RECETTES DIRECTES SUR APPUI SOCIAL			64 305			64 305
							Ville de Lille - Emploi / Fonctionnement MDE			5 450			5 450
							FSE			29 428			29 428
							DIRECCTE			29 428			29 428
							RECETTES DIRECTES SUR MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL				99 968		99 968
							Mission Locale de Lille				56 552		56 552
							OI Commun				43 416		43 416
							RECETTES DIRECTES SUR PLIE (hors FSE opérateurs géré par OI)		1 383 157				1 383 157
							Ville de Lille - Emploi / PLIE				706 851		706 851
							Conseil Général				99 000		99 000
							Conseil Régional				182 939		182 939
							Fonds Dédicés (VDL)				107 432		107 432
							OI Commun (reversement de FSE)				256 935		256 935
	TOTAL CHARGES DIRECTES	1 383 157	47 273	64 305	99 968	2 941 829	TOTAL RECETTES DIRECTES	1 383 157	47 273	64 305	99 968	1 377 127	2 941 829
86	CHARGES INDIRECTES					128 447	RECETTES INDIRECTES					128 447	128 447
	TOTAL CHARGES	1 383 157	47 273	64 305	99 968	3 070 276	TOTAL RECETTES	1 383 157	47 273	64 305	99 968	1 505 574	3 070 276

sous réserve de validation par le Conseil d'Administration

total emploi VDL
=225.003 €



**RAPPORT D'ACTIVITES
DE LA MAISON DE L'EMPLOI
DE LILLE-LOMME-HELLEMMES
POUR L'ANNEE 2012**

3 rue Jeanne Maillotte
59000 LILLE
Tél. : 03.20.14.85.50 – Fax : 03.20.14.85.51
Mail : mde-llh@reussir.asso.fr
Site : www.mde-lille.fr

SOMMAIRE

AXE 1 : « développer une stratégie territoriale partagée – du diagnostic au plan d'action »

Thématique 1 « des observations en marchant »

- Fiche 1.1 :* la coproduction du diagnostic métropolitain et de sa déclinaison territoriale
1.2 : les observations « en marchant »

Thématique 2 « l'animation globale »

- Fiche 1.3 :* du diagnostic au plan d'action : une animation globale pour une stratégie partagée.

AXE 2 : « Participer à l'anticipation des mutations économiques »

Thématique 3 « l'appui RH aux acteurs de l'emploi »

- Fiche 2.1 :* l'appui RH aux TPE/PME avec la CCI
Fiche 2.2 : l'appui RH aux entreprises artisanales avec la Chambre de Métiers de Région Nord Pas de Calais
Fiche 2.3 : l'appui RH spécifique aux entreprises de la ZFU
Fiche 2.4 : l'appui RH aux associations – employeurs

Thématique 4 « Anticiper les implantations ou le développement d'entreprises »

- Fiche 2.5 :* la Cellule « Grandes Opérations » (*Action Mutualisée*)

Thématique 5 « Accompagner les évolutions de filières spécifiques »

- Fiche 2.6 :* le plan Grenelle Métiers Bâtiment (*Action Mutualisée*)

Thématique 6 « les salariés acteurs de leur parcours professionnel »

- Fiche 2.7 :* la Cellule d'appui à l'évolution professionnelle des salariés et l'animation de l'Espace Info Formation

AXE 3 : « Contribuer au développement local »

Thématique 7 « Animer et coordonner des actions sectorielles »

- Fiche 3.1 :* la mission Services à la Personne Métropole Lilloise (*Action Mutualisée*)
Fiche 3.2 : Bâti Lille

Thématique 8 « Animer et coordonner les actions liées à la clause d'insertion »

- Fiche 3.5 :* l'animation de la clause d'insertion locale
Fiche 3.6 : l'animation de la clause d'insertion Bassin (*Action Mutualisée*)

AXE 4 : « lever les freins culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi »

Thématique 10 « Animer et coordonner des dispositifs visant la levée des freins »

Fiche 4.1 : **l'Espace Jeunes Diplômés** (*Action Mutualisée*)

Fiche 4.2 : **l'appui à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA**

Fiche 4.3 : **le Cyber Emploi**

Fiche 4.4 : **l'animation des commissions développement économique, emploi, formation, insertion dans les quartiers et le développement d'actions de sensibilisation de proximité dans les quartiers et construction de réponses adéquates aux problématiques rencontrées.**

AXE 1 :
**« Développer une stratégie territoriale
partagée – du diagnostic au plan
d'action »**

Thématique 1
« Des observations relatives à l'action »

FICHE 1.1 et FICHE 1.2

**LA COPRODUCTION DU DIAGNOSTIC METROPOLITAIN
ET SA DECLINAISON TERRITORIALE
LES OBSERVATIONS « EN MARCHANT »**

Action démarrée le : 1^{er} Janvier 2011

1. Axe dans lequel s'inscrit la bonne pratique :

- ⇒ Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'action :
- ⇒ Participer à l'anticipation des mutations économiques :
- ⇒ Contribuer au développement local :
- ⇒ Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi :
- ⇒ Accueil – Information – Orientation

2. Objectif visé :

Construire une vision partagée de la situation du territoire sur les axes :

- ✓ de l'anticipation des mutations économiques,
- ✓ du développement local,
- ✓ de l'offre d'emploi et de la demande d'emploi.

Faire en sorte que le diagnostic permette de dégager les opportunités et les freins comme les forces et les faiblesses du territoire.

Compléter le diagnostic métropolitain avec des analyses locales dès lors que la situation locale sera contrastée par rapport à la situation métropolitaine.

Produire des indicateurs réguliers :

- ✓ trimestriels sur la demande et l'offre d'emploi,
- ✓ annuels sur les antennes de la ZFU,
 - sur les DUE en ZFU
 - sur la création d'activités
 (liste non exhaustive)

3. Description de l'action :

Contexte :

Le territoire de la MDE est partie intégrante du territoire de la Métropole. C'est à cette échelle que depuis 2008, le Comité de Bassin d'Emploi et la MDE de Villeneuve d'Ascq, avec l'Etat et Pôle Emploi, sont porteurs de l'écriture du diagnostic Bassin de Lille, devenu en 2010 le diagnostic métropolitain.

La MDE est coproductrice du diagnostic en :

- ✓ transmettant à l'équipe pilote les analyses spécifiques de son territoire (ex. : la problématique jeunes) ou des filières qu'elle anime (ex. : les SAP),
- ✓ participant aux réunions de concertation pour finaliser le diagnostic et proposer des pistes d'actions,
- ✓ produisant la déclinaison à l'échelle de son territoire,
- ✓ diffusant le diagnostic au niveau de son territoire.

Dispositif ou action mis en place :

La MDE s'inscrit dans l'organisation mise en place par le comité de pilotage métropolitain en charge du diagnostic.

Elle y contribue par des apports écrits et par une présence active aux réunions de concertation.

Public bénéficiaire :

Le diagnostic métropolitain et sa déclinaison territoriale est un outil d'aide à la décision pour les acteurs du territoire.

4. Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes mobilisées (et temps de mobilisation) :

0.075 ETP Direction Générale ou Directeur Adjoint

5. Résultats obtenus :

Résultats quantitatifs :

La Maison de l'Emploi de Lille a notamment :

- ✓ Coproduit avec la déléguée ANSP et Pôle Emploi le diagnostic du secteur des services à la personne qui a amené le transfert de l'action, jusqu'à ce jour portée par la MDE, au C2RP au 30 juin 2012.
- ✓ Une étude sur les entreprises implantées dans les Halles de Wazemmes qui a débouché sur un plan d'action en collaboration avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Ville de Lille
- ✓ Mutualisation des outils d'observation du territoire développés à Lille avec la Maison de l'Emploi de Roubaix et en assurer la promotion.

6. Valeurs ajoutées de la Maison de l'Emploi :

Quel est l'intérêt de développer cette pratique au sein d'une Maison de l'Emploi ?

Le fait que la Maison de l'Emploi porte des plans d'actions sectoriels coanimés avec les acteurs, lui donne une vision globale des problématiques.

7. Documents disponibles sur la « bonne pratique » ; outils, méthodologies, logiciels développés :

La Maison de l'Emploi a mis en œuvre un plan de lutte contre les discriminations de 3 ans (2008 à 2010) qui est prise en compte encore à ce jour dans chacune des actions menées.

10. Nom et coordonnées de la personne à contacter pour en savoir plus :

Nom : DELARUE

Tél. : 03.20.14.85.50

Mail : mde-llh@reussir.asso.fr

Prénom : Lise

Fax : 03.20.14.85.51

Thématique 2

« L'animation globale »

FICHE 1.3

**DU DIAGNOSTIC AU PLAN D'ACTION,
UNE ANIMATION GLOBALE POUR UNE STRATEGIE PARTAGEE**

Action démarrée le : 1^{er} janvier 2011

1. Axe dans lequel s'inscrit la bonne pratique :

- ⇒ Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'action :
- ⇒ Participer à l'anticipation des mutations économiques :
- ⇒ Contribuer au développement local :
- ⇒ Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi :
- ⇒ Accueil – Information – Orientation

2. Objectif visé :

Permettre à la gouvernance d'avoir en temps réel les éléments permettant le suivi des actions et la prise de décisions.

Assurer la cohérence et la cohésion des partenaires tout au long de la mise en œuvre du plan d'action.

Assurer la logistique permettant la mise en œuvre du plan d'action.

Communiquer sur le flux sur les actions mises en œuvre et leurs résultats.

3. Description de l'action :

Contexte :

En réponse au diagnostic du territoire, la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes porte un projet ambitieux : un plan d'action en 4 axes avec la suppression de l'axe 5, 9 thématiques et 18 fiches actions opérationnelles dont la présente.

Ce plan d'action nécessite pour sa mise en œuvre :

- Une gouvernance forte et partagée
- Une coordination technique régulière des principaux partenaires de la MDE
- Un management des salariés animateurs des fiches actions
- Une cohérence et une cohésion avec les 2 autres outils territoriaux que sont la Mission Locale et le Plan Lillois d'Insertion
- Une communication interne et externe adaptée

Dispositif ou action mis en place :

4 conseils d'administration / an (février – avril – juin – octobre). Suppression du bureau, sa composition étant quasiment identique à celle du conseil d'administration.

1 bureau le 12 septembre.

1 assemblée générale le 15 juin.

1 animation du volet Développement Economique – Emploi – Insertion toutes les 6 semaines sur les territoires par la Directrice Générale de la MDE et les chefs de projets Politique de la Ville rassemblant les acteurs emploi/insertion dans les quartiers.

1 animation par pôles des salariés de la Maison de l'Emploi afin de favoriser les coopérations inter axes (ex. : clauses d'insertion / Bâti'Lille avec le PLIE...).

1 animation en cohérence et en cohésion de l'Unité Economique et Sociale Mission Locale de Lille et Maison de l'Emploi / PLIE.

1 communication adaptée via :

- le site internet de la MDE
- une lettre régulière aux partenaires largement diffusée (janvier – mai – octobre)
- une couverture par la presse d'actions « exemplaires » du plan d'action

Public bénéficiaire :

La gouvernance, les partenaires et les salariés de la MDE.

4. Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes mobilisées (et temps de mobilisation) :

Une direction agissant à la fois à l'externe pour la coopération avec les partenaires et en interne, pour le management des salariés animateurs des fiches projets (0.5 ETP) sur l'ensemble du dossier.

Un back office adapté, composé :

- d'une assistante de direction (1 ETP)
- d'une chargée d'accueil standard (1 ETP)
- d'une assistante comptabilité-gestion (1 ETP)
- d'un service informatique (0.5 ETP)

Une communication interne et externe (0.2 ETP).

Partenaires impliqués et rôles :

Les administrateurs.

Les différents services de la Ville et des 2 communes associées.

Pôle Emploi.

L'Etat.

LMCU.

5. Résultats obtenus :

Résultats quantitatifs :

4 conseils d'administration et 1 assemblée générale se sont tenus sur l'année 2012 :

- Conseil d'administration du 24.02.2012, les principaux points à l'ordre du jour :
 - ✓ Adoption du procès verbal du 02.12.2011
 - ✓ Reprise de l'action « appui social dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle »
 - ✓ La Mission Régionale des Services à la Personne
 - ✓ Le Plan Lillois pour l'Emploi des Jeunes et le Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes « plateformes territoriales »
 - ✓ Convention Pôle emploi
 - ✓ PLIE

- Conseil d'administration du 20.04.2012, les principaux points à l'ordre du jour :
 - ✓ Adoption du procès verbal du 24.02.2012
 - ✓ Plan d'action MDE 2012
 - ✓ Les actions mutualisées en lien avec LMCU
 - ✓ PLIE : programmation des actions 2012

- Conseil d'administration du 15.06.2012, les principaux points à l'ordre du jour :
 - ✓ Adoption du procès verbal du 20.04.2012
 - ✓ Rapport d'activité 2011
 - ✓ Bilan financier 2011 des activités de la MDE, de la Mission Régionale des Services à la Personne, du dispositif Parcours Sociaux et du PLIE
 - ✓ Ressources Humaines
 - ✓ Le budget 2012 modifié

- Bureau du 12.09.12, les principaux points à l'ordre du jour :
 - ✓ Recrutement du nouveau Directeur Général
 - ✓ Point budgétaire
 - ✓ Information : conférence de presse PLIE du 19.07.12

- Conseil d'administration du 26.10.12, les principaux points à l'ordre du jour :
 - ✓ Adoption du procès verbal du 15.06.2012
 - ✓ Le Plan Emploi de la Ville de Lille
 - ✓ Retour sur les différents forums
 - ✓ Ressources Humaines
 - ✓ Le PLIE

1 animation du volet développement économique emploi formation insertion dans les quartiers via 19 réunions (cf. fiche 4.4).

1 animation par pôle des salariés de la MDE afin de favoriser les coopérations inter axes.

- ✓ L'ensemble des conseillers RH (fiches 2.1, 2.2, 2.3, 2.4) ont travaillé conjointement sur le volet lutte contre les discriminations,
- ✓ Les chargés de projets clause d'insertion ont travaillé avec l'équipe Bâti'Lille,
- ✓ Les opérations du plan Grenelle Métiers Bâtiment ont été coorganisées avec le chargé de projet sur la plan et l'équipe Bâti'Lille,
- ✓ La cellule grandes opérations, la cellule emploi ZFU et le conseiller RH intervenant auprès des PME-PMI avec la CCI ont travaillé ensemble sur le diagnostic du site Eurasanté...

1 animation en cohérence et en cohésion de l'unité économique et sociale Mission Locale de Lille et Maison de l'Emploi / PLIE notamment autour du plan emploi pour les jeunes de la Ville de Lille.

1 participation active aux travaux métropolitains dans le cadre du comité technique et du comité partenarial initiés par Lille Métropole Communauté Urbaine notamment sur les actions mutualisées portées par la Maison de l'Emploi : le plan Grenelle Métiers du Bâtiment, les Services à la Personne, la méthodologie de diagnostic RH sur les sites d'excellence mais aussi sur la construction de la réponse au pacte pour l'emploi et l'avenir des jeunes et les plateformes territoriales à venir.

1 participation active aux réunions du Service Public de l'Emploi et à ses groupes de travail.

1 communication en augmentation à travers l'animation du site web avec en 2012 : 28 600 visites en un an et une moyenne de 5 580 visites mensuelles (+43% au regard de 2011).

Une page Facebook créée le 20 mars 2012, 132 « j'aime » à ce jour.

L'appui à la mise en place et à la réalisation de 5 manifestations sur le volet Communication :

- ✓ Forum apprentissage le 3 mars 2012 avec les autres Missions Locales du Bassin
- ✓ Recrutement de 10 jeunes lillois chez ERDF grâce au Plan Emploi
- ✓ Forum des Services à la Personne le 16 octobre 2012
- ✓ Forum ZFU le 16 octobre 2012 au Centre Social Lazare Garreau
- ✓ La journée INNOV'EN SAP le 26 novembre 2012

Revue de presse : 32 articles consacrés à la MDE et/ou ML.

6. Valeurs ajoutées de la Maison de l'Emploi :

Quel est l'intérêt de développer cette pratique au sein d'une Maison de l'Emploi ?

L'animation forte et structurée du plan d'action permet d'entraîner l'ensemble des acteurs dans la même dynamique sur les champs Développement Economique – Emploi – Formation – Insertion.

7. Prise en compte des problématiques de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations :

Oui

Non

Si oui, préciser en quoi et comment :

La Maison de l'Emploi a mis en œuvre un plan de lutte contre les discriminations de 3 ans (2008 à 2010) qui est prise en compte encore à ce jour dans chacune des actions menées.

8. Nom et coordonnées de la personne à contacter pour en savoir plus :

Nom : DELARUE

Tél. : 03.20.14.85.50

Mail : mde-llh@reussir.asso.fr

Prénom : Lise

Fax : 03.20.14.85.51

AXE 2 :
**« Participer à l'anticipation
des mutations économiques »**

Thématique 3
« L'appui RH aux acteurs de l'emploi »

FICHE 2.1

L'APPUI RH AUX TPE/PME AVEC LA CCI

Action démarrée le :

1^{er} mars 2007

1. Axe dans lequel s'inscrit la bonne pratique :

- ⇒ Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'action :
- ⇒ Participer à l'anticipation des mutations économiques :
- ⇒ Contribuer au développement local :
- ⇒ Réduire les obstacles culturels, sociaux à l'accès à l'emploi :
- ⇒ Accueil – Information – Orientation

2. Objectif visé :

- Favoriser le développement économique du territoire en favorisant le développement des hommes et de leurs compétences.
- Sensibilisation des entreprises aux pratiques de ressources humaines et à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en lien avec leur projet économique.
- Regroupement de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation d'un territoire afin de coordonner les réponses aux problématiques des entreprises et du territoire.
- 60 à 70 diagnostics « entreprise » par conseiller par an.
- 30 accompagnements courts « entreprise » par an.

3. Description de l'action :

Contexte :

Portée en collaboration par la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille et la MDE, la plate-forme RH apporte un service de proximité aux TPE et PME-PMI, là où la fonction RH n'est généralement représentée que par le dirigeant, qui doit assumer seul ces décisions.

Offres d'emploi non satisfaites, offres de formation inadaptées, départs de salariés non anticipés, « mauvaise » définition des besoins, méconnaissance des acteurs de l'emploi et de la formation, lien entre organisation et compétences... Tous ces facteurs amènent parfois le dirigeant à considérer les ressources humaines comme un frein au développement de leur entreprise et non comme un levier d'action. Ils sont autant de domaines d'intervention de la Plate Forme RH.

La multiplicité des acteurs intervenant sur le champ des ressources humaines nécessite une mutualisation des actions de ces acteurs au niveau des entreprises (par une approche individualisée). Depuis cette année, la plate forme RH Lille tente de regrouper ces acteurs sur des projets collectifs permettant une réflexion et la mise en place d'actions dans une logique de gestion territorialisée des emplois et des compétences.

Depuis sa création, la Plate-forme RH appuie les dirigeants de TPE/PME dans leur développement économique. Le conseiller RH leur apporte un conseil personnalisé et propose de mettre en œuvre des actions concrètes pour favoriser la réussite de leur(s) projet(s). Toutefois, après une nouvelle prise de contact avec un dirigeant, il est apparu que les préconisations du conseiller n'étaient pas mises en place, non pas par désaccord, mais par manque de temps, de moyens, ou de compétences pour le faire. C'est dans ce cadre que la Plate-forme RH a proposé aux dirigeants d'être accompagnés (sur une courte durée) dans la mise en œuvre des préconisations apportées par le conseiller RH. Plébiscitée par les dirigeants d'entreprise, cette démarche, initiée courant 2008, a été objectivée en 2009, renforcée en 2010 maintenant en 2011 et 2012.

Dispositif ou action mis en place :

- Interroger le projet économique de l'entreprise et identifier les incidences sur les pratiques de ressources humaines (emploi, formation, gestion des compétences, des âges, transmission des savoirs, organisation,...) permettant la réalisation de celui-ci.
- Sensibilisation, information, conseil et appui sur les pratiques de ressources humaines à mettre en œuvre débouchant sur :
 - Identification des possibilités d'accompagnement
 - Et/ou Transmission aux partenaires identifiés pour traitement
 - Et/ou Accompagnement court par le conseiller PFRH
- Suivi de la mise en œuvre
 - Démarche de suivi
 - Comité d'action partenarial à chaque semestre

Public bénéficiaire :

Les TPE / PME du territoire de la MDE de Lille, Lomme, Hellemmes.

**Lors de la mise en place de l'action, y a-t-il eu des réorientations nécessaires ?
Lesquelles ? Pourquoi ?**

Non

4. Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes mobilisées (et temps de mobilisation) :

1 conseiller Ressources Humaines (1 ETP)

Partenaires impliqués et rôles :

Chambre de Commerce et Industrie Grand Lille, Chambre de métiers et de l'artisanat du Nord, Pôle Emploi, DIRECTE, Mission Locale, Service économique des villes, Région, PLIE, OPCA.

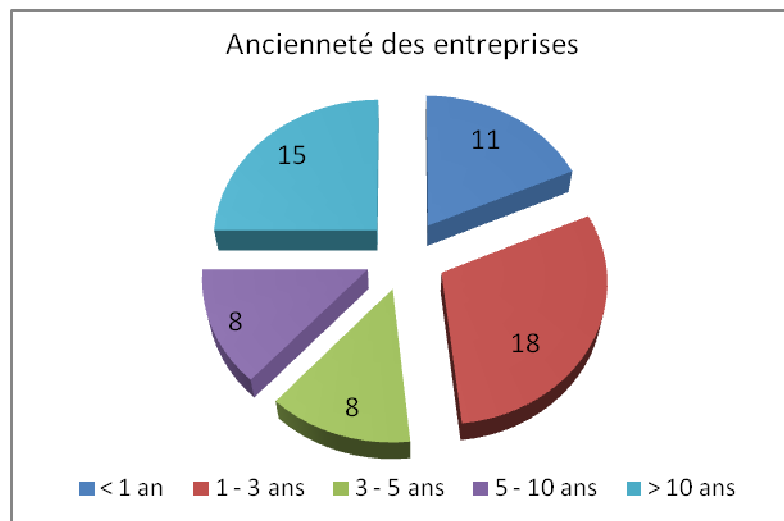
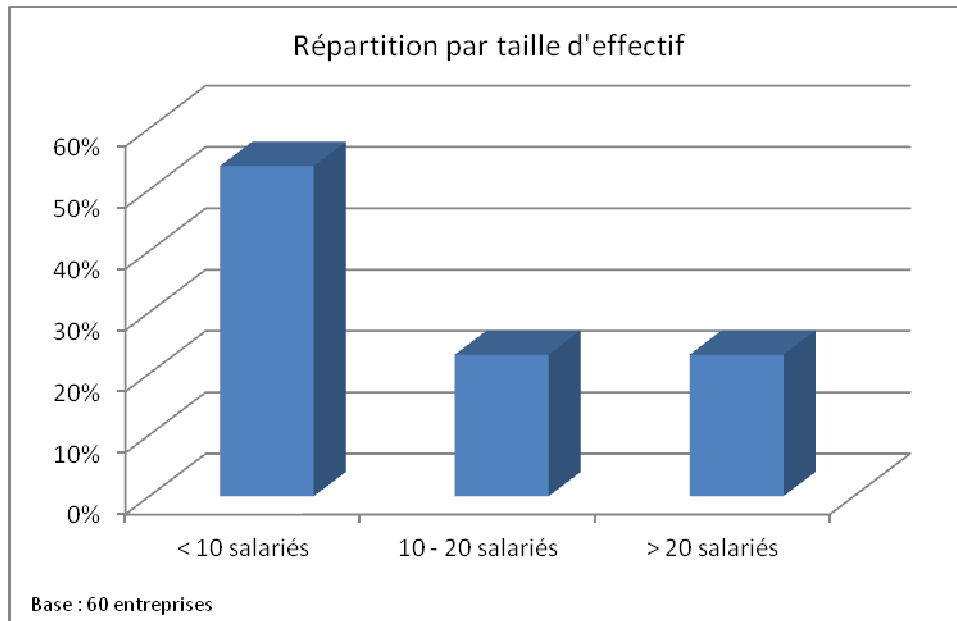
5. Résultats obtenus :

Résultats quantitatifs :

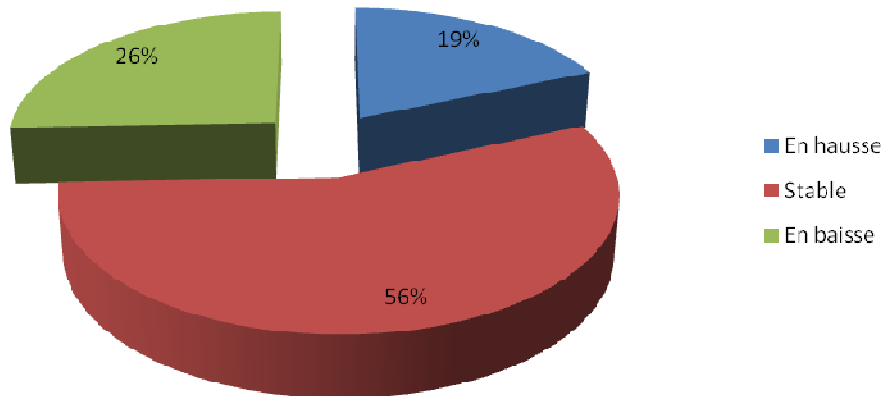
Action globale :

60 diagnostics réalisés

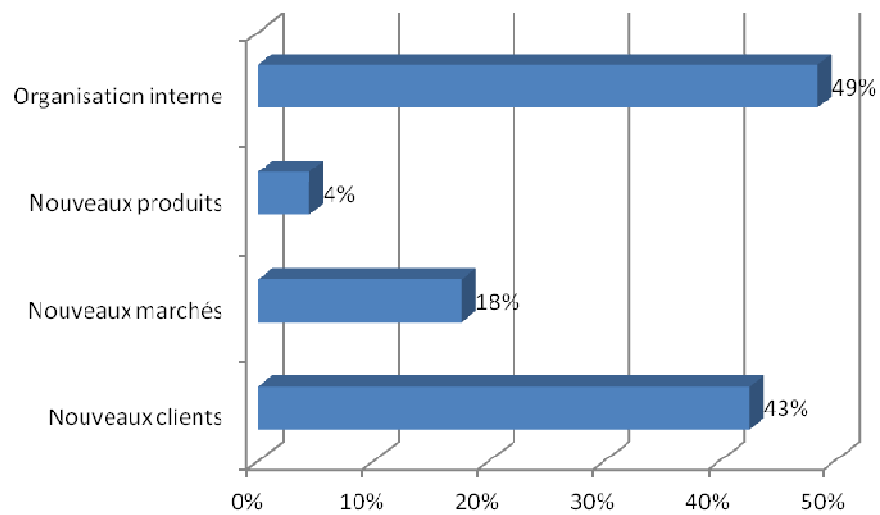
30 accompagnements courts réalisés



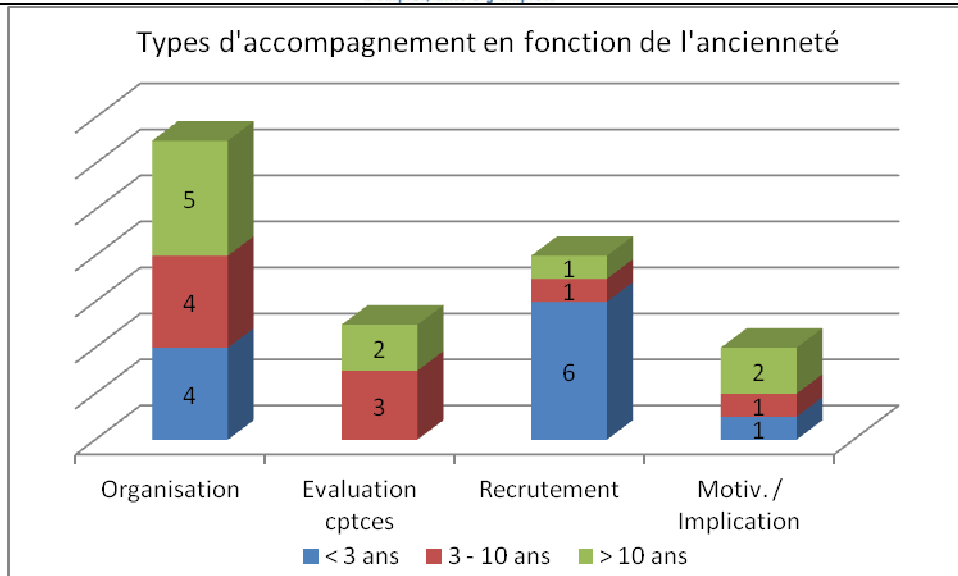
Tendance de l'activité



Projets stratégiques des entreprises



Base : 60 entreprises (plusieurs réponses possibles)



Les accompagnements de la catégorie « organisation » se caractérisent surtout par la réalisation de diagnostics organisationnels. Ils concernent également l'appui à la création de nouveaux postes dans le cadre de projets de réorganisation de l'entreprise. Les cibles sont majoritairement des entreprises créées depuis 10 ans et plus, qui souhaitent bénéficier d'un regard extérieur sur leur mode d'organisation et l'adaptation de ce dernier aux enjeux actuels de l'entreprise.

Les accompagnements de la catégorie « évaluation de compétences » concernent la mise en place de process et d'outils d'aide à l'évaluation des compétences (ex : référentiels de compétences). Ils concernent des entreprises qui ont plus de trois ans et qui, au regard de l'évolution de leur effectif, entament une démarche de gestion des compétences en interne.

Les accompagnements de la catégorie « recrutement » concernent essentiellement des jeunes entreprises qui embauchent leurs premiers salariés. Ils se caractérisent par l'appui à la définition de poste et la création d'outils d'aide à la décision de recrutement (fiches de postes, trames d'entretiens, mises en situation...).

Les accompagnements de la catégorie « motivation / implication » se caractérisent par l'appui à l'identification de leviers de motivation et d'implication, qu'ils soient financiers ou non.

Actions spécifiques :

- Action Découverte des Métiers de l'Hôtellerie Restauration :

Action de découverte des métiers de l'hôtellerie restauration menée par la MDE de Lille, La Mission Locale de Lille, les attachés territoriaux de l'apprentissage et le CFA de Wattignies. L'objectif de l'action était de faire découvrir à des publics de Mission Locale, par le biais d'immersions et de stages, les différents métiers de la restauration (service en salle et cuisine) dans différents types d'établissements (brasserie, restauration traditionnelle, semi gastronomique et restauration collective).

Contexte de l'opération

Un secteur en tension en matière de recrutement.

Un secteur confronté à des jeunes en situation d'orientation par défaut.

Des réalités de travail très diversifiées selon le type de restauration et d'établissement.

Objectifs des conseillers RH

Entamer une réflexion avec le dirigeant sur le volet RH et plus spécifiquement sur :

- Le recrutement (Les critères de sélection)
- L'intégration et le Tutorat du nouveau collaborateur
- L'évaluation des compétences

Identification de bonnes pratiques

Prévoir un temps de présentation et de prise de contact avant le démarrage du stage.

Présenter le stagiaire à l'équipe.

Définir et formaliser un plan d'intégration incluant 3 phases (Observation coréalisation et autonomie) et les activités à réaliser (Quoi Comment avec Qui et Quand)

Prévoir des points d'activité réguliers.

Résultats

30 établissements partenaires dont 15 mobilisés.

Accompagnement d'établissements partenaires dans le diagnostic et l'évolution de leurs pratiques RH.

Réalisation de bilans de stage.

- Etude des pratiques et besoins RH sur le site d'Eurasanté

A l'instar de l'étude qu'elle a réalisée sur le site d'EuraTechnologie en 2010, la MDE souhaite rééditer cette action sur Eurasanté. L'enjeu : faire le lien à terme entre les besoins des entreprises, les solutions présentes sur le territoire et leur adaptation éventuelle. En effet, le parc Eurasanté, lieu de convergence de projets innovants de la filière Nutrition Santé Longévité, constitue une zone d'activité à part entière. Cette action doit permettre aux acteurs de l'emploi et de la formation ainsi qu'aux acteurs économiques du territoire d'élaborer une offre de services adaptée aux besoins du terrain, et par conséquent, accompagner au mieux les TPE/PME dans leur développement économique.

Le rôle des conseillers de la MDE consiste à identifier les pratiques RH de ces entreprises et leurs besoins à court, moyen et long terme. Sur la base d'entretiens individuels avec les TPE/PME, le conseiller propose aux dirigeants un diagnostic RH visant à les aider dans la déclinaison et l'adéquation de leur projet stratégique sur les champs de l'emploi (en lien avec l'offre de service d'Eurasanté), du développement des compétences, de l'organisation du travail, du management...

Eurasanté a, de son côté, engagé un dispositif GPEC financé par la Région, pour les entreprises du pôle NSL implantées en Nord Pas de Calais. Il a été entendu que la MDE doit intervenir localement, en réalisant les diagnostics RH auprès des entreprises implantées sur le parc qui n'auront pas été intégrées dans le dispositif GPEC, et ce dans une logique de complémentarité. Toutefois, il semble qu'à ce jour le dispositif n'ait toujours pas démarré, ou que tout du moins les entreprises du parc qui entreront dans le dispositif n'ont pas encore été ciblées. A ce titre, aucun diagnostic n'a été réalisé pour le moment.

- Suivi du dispositif GPEC du GIE Grand Lille

Suivi de 3 entreprises intégrées par le conseiller PFRH MDE/CCI dans le dispositif GPEC du GIE Grand Lille (associant la CCI GL et le MEDEF).

- Action Prévention des Discriminations en Entreprise :

Depuis 2008, la MDE de Lille, Lomme, Hellemmes anime une action afin de prévenir de toute forme de discrimination dans l'emploi. En cela, elle relaie une volonté partagée par l'ensemble de ses administrateurs : promouvoir l'égalité de traitement en entreprise, que ce soit en matière de recrutement ou d'évaluation et d'évolution de la compétence.

Début 2010, la MDE a conçu un outil simple et pédagogique pour aborder le sujet avec les entreprises du territoire. Les dirigeants ont ainsi l'opportunité de faire le point sur leurs pratiques RH et leur adéquation avec le principe de non discrimination. Ils peuvent également bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour optimiser ces pratiques, mettre en place de nouvelles procédures et/ou outils qui – outre le fait d'être en conformité avec le cadre légal – a pour objectif d'améliorer l'efficacité de leur gestion des ressources humaines.

A ce jour, près d'une centaine de structures employeuses ont été diagnostiquées, tous secteurs d'activité et toutes tailles d'effectif confondus. Ces diagnostics ont permis de mettre en lumière les risques rencontrés par les entreprises. On s'aperçoit entre autres que la méconnaissance du cadre juridique et le manque d'outils RH en place dans ces entreprises constituaient les principaux risques de discrimination.

Suite à ces constats, la Plate-forme RH a pu accompagner individuellement les entreprises qui l'ont souhaité dans :

- la co-construction d'outils de traçabilité en matière de recrutement
- la co-construction d'outils d'aide à la décision de recrutement
- la co-construction de trames d'entretiens
- l'analyse d'outils et procédures RH (analyse de leur conformité avec le principe de non discrimination et conseil sur leur optimisation)
- etc.

Enfin, dans le but de répondre aux attentes et besoins collectifs des entreprises diagnostiquées, la MDE de Lille, Lomme, Hellemmes a mis en œuvre, depuis 2011, une formation « recruter sur la base d'entretiens structurés sur la recherche de compétences ». A destination des dirigeants ou des collaborateurs en charge du recrutement, cette formation de 4 demi-journées répond ainsi au double intérêt du plan d'action initié par la MDE : faire évoluer les pratiques des entreprises afin qu'elles soient « en ligne » avec la loi du 16 novembre 2001, tout les aidant à optimiser l'efficacité de leur recrutement.

Résultats :

- 3 diagnostics réalisés
- Construction et préparation d'outils pédagogiques en vue de l'animation de l'atelier de formation action « recruter par la méthode des entretiens structurés »
- planification des deux sessions de formation (1^{er} session 2 et 10 juillet ; 2nd session 21 et 28 novembre)
- mobilisation des participants de la première session

- Animation d'ateliers à destination des entreprises du CLAP : « 7 questions à se poser avant de recruter »

Construction et préparation d'outils pédagogiques en vue de l'animation d'ateliers de sensibilisation (d'une 1/2 journée) intitulés : « 7 questions à se poser avant de recruter ». A destination des dirigeants accompagnés par le CLAP, ces ateliers leurs permettent de prendre du recul sur leurs projets et de les aider à mieux appréhender la phase « critique » que représente le premier recrutement d'une entreprise.

Planification des deux sessions de sensibilisation avec le concours du CLAP (9 janvier, 11 juin).

- Exécution et suivi de la convention de revitalisation Exide Technologies

Montage et suivi de 3 dossiers de revitalisation pour un montant total de 11 700€, au bénéfice de trois entreprises implantées sur Lille Sud.

Résultats qualitatifs :

✓ **Apports au territoire :**

- Anticiper les problématiques RH et apporter une réponse concertée aux besoins repérés.
- Favoriser les interactions entre les acteurs publics de l'emploi et de la formation.

✓ **Apports pour les entreprises / les employeurs :**

La Plate-forme RH a pour objectif de développer l'offre de services des Ressources Humaines et de la GPEC (*Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences*) au service des PME. En effet, le service proposé offre à l'entreprise l'opportunité de faire le point sur son organisation, ses actions de recrutement, de formation et de gestion des compétences, et cela afin de proposer des solutions personnalisées et adaptées à ses besoins.

Il s'agit également de rendre l'offre de services « Ressources Humaines » plus accessible à chaque entreprise en « démocratisant » l'accès à la GPEC. En questionnant le dirigeant, le conseiller Plate-forme RH l'amène à s'interroger sur la gestion des compétences, l'anticipation des départs à la retraite...

Un autre objectif poursuivi par la Plate-forme RH est de concourir au développement de l'emploi en facilitant le rapprochement entre le demandeur d'emploi et l'entreprise. De manière concrète, la Plate-forme RH accompagne l'entreprise dans l'identification de ses sources de recrutement. Elle sensibilise également sur les dispositifs et mesures d'aides à l'emploi. La Plate-forme RH a aussi un rôle de conseil sur le processus de recrutement et fournit au dirigeant des outils pour mener ses actions.

Le développement de l'employabilité des salariés en poste et la sécurisation des parcours professionnels font également parti des missions poursuivies par la Plate-forme RH. Lors des visites en entreprise, le dirigeant est ainsi interrogé sur les compétences des salariés par rapport à leurs postes de travail, aux projets de formations dispensées aux salariés. A titre d'exemples, le conseiller Plate-forme RH peut être amené à rechercher la ou les formation(s) approprié(e)s, à informer sur le DIF spécifique à la branche, sur le plan de formation et son financement....

En résumé :

- Réaliser un diagnostic RH des entreprises.
- Les accompagner dans la mise en cohérence de leur projet économique et de leurs pratiques en matière d'emploi, de formation, d'organisation du travail, de management...
- Les mettre en relation avec les différents partenaires en fonction des besoins repérés.

6. Valeurs ajoutées de la Maison de l'Emploi :

Quel est l'intérêt de développer cette pratique au sein d'une Maison de l'Emploi ?

Agir auprès des TPE / PME, qui n'ont pas de service RH en interne, en amont de leur projet stratégique, en complémentarité avec les acteurs locaux et dans le respect de leurs domaines de compétences. L'action Plate-forme RH permet ainsi de renforcer le rôle de la Maison de l'Emploi – tout comme celui des autres acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion et de la formation – auprès des entreprises du territoire.

Mutualiser les expertises de chacun afin de proposer un accompagnement global et adapté aux entreprises du territoire.

Permettre d'avoir des données territoriales observables en fonction des éléments apportés par les partenaires.

Avoir une meilleure connaissance des rôles et missions de chaque structure, de par des échanges réguliers et des réunions.

7. Prise en compte des problématiques de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations :

Oui

Non

Si oui, préciser en quoi et comment :

La Maison de l'Emploi a mis en œuvre un plan de lutte contre les discriminations de 3 ans (2008 à 2010) qui est prise en compte encore à ce jour dans chacune des actions menées.

8. Conditions de transfert de la bonne pratique :

✓ **Conditions de réussite :**

L'instauration d'un partenariat entre la CCI GL et la MDE.

Mobilisation de l'ensemble des partenaires.

Des dirigeants réceptifs à la démarche PFRH.

Une notoriété grandissante et des appels entrants de plus en plus nombreux.

✓ **Points de vigilance :**

Pour optimiser l'action PFRH, il serait nécessaire de créer une plus grande synergie et concertation de chacun des acteurs locaux de la Plate-forme. De plus, la transmission d'informations entre partenaires doit être plus efficace pour proposer des solutions plus réactives et adaptées.

9. Documents disponibles sur la « bonne pratique » ; outils, méthodologies, logiciels développés :

Outil de traçabilité et de suivi d'activité du conseiller PFRH.
Supports de présentation des comités de pilotage.

10. Nom et coordonnées de la personne à contacter pour en savoir plus :

Nom : GRIVET

Tél. : 03.20.14.85.50

Mail : m.grivet@reussir.asso.fr

Prénom : Mathieu

Fax : 03.20.14.85.51

FICHE 2.2

**L'APPUI RH AUX ENTREPRISES ARTISANALES
AVEC LA CHAMBRE DE METIERS DE REGION NORD PAS DE CALAIS**

Action démarrée le : 1^{er} janvier 2007

1. Axe dans lequel s'inscrit la bonne pratique :

- ⇒ Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'action :
- ⇒ Participer à l'anticipation des mutations économiques :
- ⇒ Contribuer au développement local :
- ⇒ Réduire les obstacles culturels, sociaux à l'accès à l'emploi :
- ⇒ Accueil – Information – Orientation

2. Objectif visé :

- ↗ Favoriser le développement économique du territoire en favorisant le développement des hommes et de leurs compétences.
- ↗ Sensibiliser les chefs d'entreprise aux bonnes pratiques RH et à la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) en lien avec leur projet économique.
- ↗ Développer et proposer des outils permettant aux entreprises d'évoluer dans leur gestion des Ressources Humaines.
- ↗ Produire des analyses sectorielles ou territorialisées en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

3. Description de l'action :

Contexte :

Portée en collaboration par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Nord-Pas-de-Calais et la MDE de Lille, Lomme, Hellemmes, l'action a permis depuis 2007 d'offrir un service de proximité à plus de 350 dirigeants d'entreprises artisanales du territoire, en apportant conseils et expertise sur le volet Ressources Humaines. Cette action s'inscrit véritablement dans une démarche de progrès en plaçant l'homme au centre du projet économique de l'entreprise.

Dispositif ou action mis en place :

L'Action RH est un des moyens permettant d'optimiser l'accompagnement des entreprises sur le volet du recrutement, de la gestion des âges et de la formation. Dans le cadre de sa convention, la Maison de l'Emploi met à disposition de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Nord-Pas-de-Calais les moyens pour accompagner sur le champ des ressources humaines, les entreprises artisanales sur un territoire donné, sur une activité défini.

Le conseiller RH est amené au cours de son intervention à accompagner, aider, orienter et former le dirigeant d'entreprise sur les thématiques suivantes :

- Le recrutement
- L'identification des besoins de montée en compétences de ses salariés
- L'identification de ses propres besoins de formation et de ceux de son conjoint
- L'évaluation des risques professionnels
- La transmission de son entreprise
- La mise en place des bonnes pratiques en lien avec les luttes contre les discriminations
- Toutes les problématiques liées à la gestion des ressources humaines au quotidien (motivation, implication et fidélisation du personnel, outils de management etc...)
- Le projet économique de l'entreprise
- ...

Public bénéficiaire :

- Les entreprises artisanales immatriculées au répertoire des métiers et localisées sur le territoire de la MDE de Lille, Lomme, Hellemmes.
- Les salariés des entreprises accompagnées
- Les créateurs dans le cadre des interventions SPI (Stage de Préparation à l'Installation).
- Les demandeurs d'emploi dans le cadre des recrutements effectués

**Lors de la mise en place de l'action, y a-t-il eu des réorientations nécessaires ?
Lesquelles ? Pourquoi ?**

Non.

4. Moyens mis en œuvre :**Nombre de personnes mobilisées (et temps de mobilisation) :**

1 ETP

Partenaires impliqués et rôles :

Pour mener à bien sa mission, le conseiller RH travaille en étroite collaboration avec les services de la Maison De l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes, et ceux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Nord-Pas-de-Calais, ainsi qu'avec les différents opérateurs de l'emploi et de la formation du territoire (Pôle emploi ; Service Economique de la Ville de Lille ; Chambre de Commerce et de l'Industrie Grand Lille ; DIRECCTE ; OPCA ; FAFCEA...).

5. Résultats obtenus :

Résultats quantitatifs :

65 dirigeants ont été accompagnés entre le 01/01/2012 et le 31/01/2012.

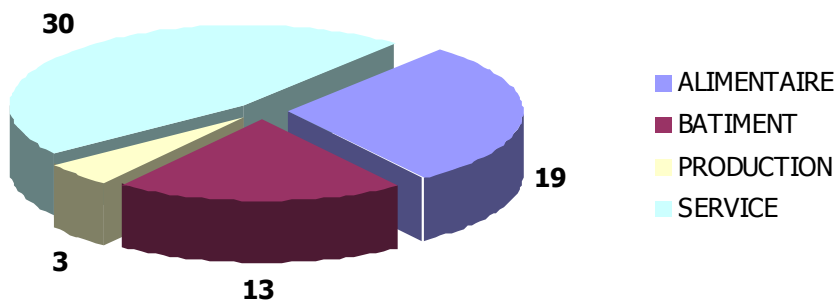
Répartition par secteur d'activité (NAR IV)

19 entreprises de l'Alimentaire soit 29% (boulangerie ; boucherie ; restauration à emporter ; restauration ambulante).

13 entreprises du Bâtiment soit 20% (électricité, plomberie ; peinture ; rénovation 2nd œuvre ; installation équipement thermique, menuiserie d'agencement, ascensoriste ; construction maison ossature bois).

3 entreprises de Production/Fabrication soit 5% (Fabrication de bijoux et vêtements ; fabrication de sirops ; Menuiserie).

30 entreprises de Service & Commerce soit 46% (SAP ; coiffure ; esthétique ; photographie reprographie ; cordonnerie ; fleuristerie ; réparation instrument ; caviste).



Répartition par taille d'entreprise :

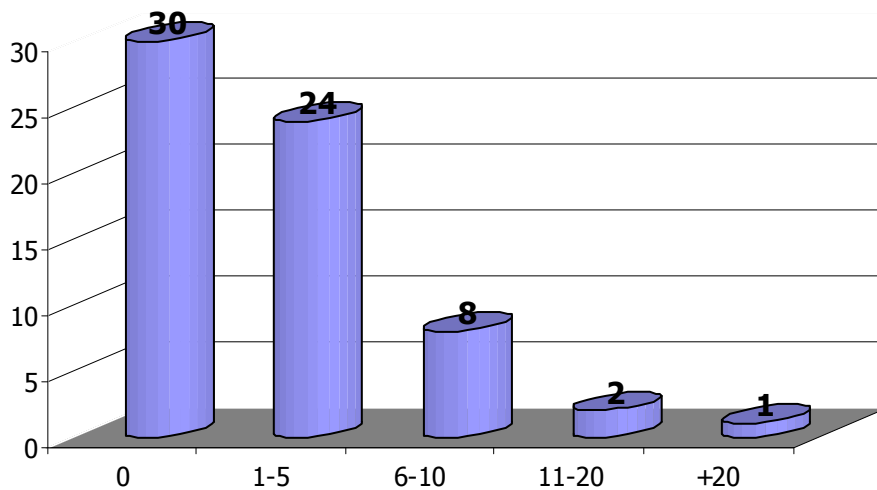
30 entreprises n'ont pas de salarié soit 46% des entreprises rencontrées

24 entreprises ont entre 1-5 salarié(s) soit 37% des entreprises rencontrées

8 entreprises ont entre 6-10 salariés soit 12% des entreprises rencontrées

2 entreprises ont entre 11-20 salariés soit 3% des entreprises rencontrées

1 entreprise à plus de 20 salariés soit 2% des entreprises rencontrées



LES ACCOMPAGNEMENTS

Recrutement

Montage d'un dossier de revitalisation dans le cadre de la convention **EXIDE** pour l'entreprise Espace Intérieur Santé pour un montant de **9 360.00 €**.

29 accompagnements de dirigeants dans le cadre de leurs projets de recrutement pour un total de **38** offres d'emploi (CDI ; CDD ; Contrat d'apprentissage/de professionnalisation. Stage).

- Rédaction de la fiche de poste et de l'offre d'emploi
- Réalisation d'une étude prévisionnelle sur le coût théorique du salaire
- Identification des sources de recrutement
- Aide à la recherche et la sélection des candidats
- Mobilisation des dispositifs d'aide à l'embauche
- Information et aide à la mise en place des obligations légales (Document Unique, Contrat de travail, Affichage obligatoire etc...)

Formation

19 accompagnements de dirigeants dans la mise en place d'une ingénierie de formation.

- Identification et formalisation des besoins de formation des salariés, du dirigeant et de son conjoint.
- Orientation vers l'offre de formation de la CMAR.
- Mobilisation des dispositifs de financement de la formation (FAFCEA ; OPCA) pour le dirigeant et ses salariés.

📁 « Recruter par la méthode des entretiens structurés »

Animation de deux sessions de formation à destination des chefs d'entreprise :

Construction et préparation d'outils pédagogiques en vue de l'animation de la formation intitulés : « recruter par la méthode des entretiens structurés » à destination d'un public de dirigeants ou des responsables en charge du recrutement.

Planification et réalisation des deux sessions de formations d'une durée de deux jours (1^{er} session 2 et 10 juillet ; 2nd session 21 et 28 novembre)

📁 « **L'embauche du premier salarié** ».

Animation de 9 Stages de Préparation à l'Installation (1/2 journée) sur la thématique « *l'embauche du premier salarié* » soit une sensibilisation d'environ **200** porteurs de projets sur les questions liées au recrutement.

📁 « **7 questions à se poser avant de recruter** »

Animation de deux ateliers à destination des entreprises accompagnées par le CLAP.

Construction et préparation d'outils pédagogiques en vue de l'animation d'ateliers de sensibilisation (d'une 1/2 journée) intitulés : « 7 questions à se poser avant de recruter » à destination des dirigeants accompagnés par le CLAP. Ces ateliers leur permettent de prendre du recul sur leurs projets et de les aider à mieux appréhender la phase « critique » que représente le premier recrutement d'une entreprise.

Planification et réalisation des deux sessions de sensibilisation avec le concours du CLAP (9 janvier, 11 juin)

Organisation & Management

11 accompagnements de dirigeants sur la thématique organisation & management

- Mise en œuvre d'accord d'intéressement et d'outils de fidélisation
- Mise en place du règlement intérieur et de procédures de fonctionnement
- Mise en œuvre des entretiens professionnels
- Mise en œuvre d'organigramme
- Mise place d'une évaluation des compétences (COMAFOA)
- Mise place d'outils de suivi RH (planning, tableaux de bord)
- Etc...

Prescriptions offre de services Chambre de Métiers

- ⇒ **6** dirigeants ont fait l'objet d'un accompagnement **DEV COM+**
- ⇒ **6** dirigeants ont fait l'objet d'un accompagnement **RH+**
- ⇒ **22** dirigeants ont fait l'objet d'un accompagnement **ERP**
- ⇒ **2** dirigeants ont fait l'objet d'un accompagnement **Environnement**
- ⇒ **4** dirigeants ont fait l'objet d'un accompagnement **Bilan conseil**
- ⇒ **26** dirigeants ont fait l'objet d'une orientation vers les **Formations** de la **CMAR**

Résultats qualitatifs :

① **Apports au territoire :**

Une connaissance des spécificités du territoire et de l'économie locale acquise par les travaux d'analyse statistiques, et une confrontation au terrain ont permis d'accroître l'expertise et ainsi d'assurer un travail plus qualitatif et ciblé.

5 plans d'action ont été engagés à destination :

① **des entreprises en phase de création ou créées depuis peu** avec la détection lors des Stages de Préparation à l'Installation (**SPI**) des besoins en formation et en recrutement des porteurs de projets.

Durant ce SPI, le chargé de projets RH intervient durant une demi-journée auprès de ces futurs dirigeants afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de recrutement.

Le programme de cette intervention prévoit de présenter de manière synthétique :

- ↳ Le cadre juridique et les obligations légales (droit du travail ; principe d'égalité de traitement)
- ↳ Les outils et méthodes de recrutement (fiche de poste, prévisionnel, offre d'emploi, grille de lecture de CV, trame d'entretien etc...)
- ↳ La Présentation des dispositifs d'aide à l'embauche et les formalités à accomplir (DUE, ERP Contrat de travail, Affichages obligatoire etc..)

Cette initiation aux ressources humaines amène le futur dirigeant à s'interroger avant sa création sur l'opportunité de mettre en œuvre une véritable GRH.

② **des entreprises de Services à la Personnes (SAP)**, qui ont fait l'objet d'une enquête par questionnaire sur la thématique de l'Evaluation des Risques Professionnels et de la GPEC (cf Etude annexe). La finalité de cette étude était de faire un état des lieux des typologies d'entreprise de ce secteur sur le volet RH et de mettre en relief les préoccupations et problématiques rencontrées par les dirigeants cela afin de proposer des solutions adaptées.

③ **des entreprises d'hôtellerie et de restauration**

Action de découverte des métiers de l'hôtellerie restauration menée par la MDE de Lille, La Mission Locale de Lille, les attachés territoriaux de l'apprentissage et l'antenne de l'URMA de Wattignies. L'objectif de l'action était de faire découvrir à des publics de Mission Locale les différents métiers du secteur service en salle et cuisine dans différents types d'établissement (restauration traditionnelle ; semi gastro ; brasserie et restauration collective).

Contexte de l'opération

Un secteur en tension en matière de recrutement.

Un secteur confronté à des jeunes en situation d'orientation par défaut.

Des réalités de travail très diversifiées selon le type de restauration et d'établissement.

Objectifs des conseillers RH

Entamer une réflexion avec le dirigeant sur le volet RH et plus spécifiquement sur :

- Le recrutement (les critères de sélection)
- L'intégration et le tutorat du nouveau collaborateur
- L'évaluation des compétences

Identification de bonnes pratiques

Prévoir un temps de présentation et de prise de contact avant le démarrage du stage.
Présenter le stagiaire à l'équipe.
Définir et formaliser un plan d'intégration incluant 3 phases (Observation coréalisation et autonomie) et les activités à réaliser (Quoi Comment avec Qui et Quand).
Prévoir des points d'activité réguliers.

Résultats

- 30** établissements partenaires dont **15** mobilisés
- Accompagnement d'établissements dans le diagnostic et l'évolution de leurs pratiques RH
- Réalisation du bilan de stage des jeunes

④ **Des entreprises implantées dans les Halles Wazemmes** qui ont fait l'objet d'un plan d'action en collaboration avec la CMAR, le service économique de la Ville de Lille et la CCI Grand Lille. Une étude qualitative sur les dimensions **financières, commerciales, RH et réglementaires** a été réalisée à partir des éléments recueillis auprès des 15 établissements sur la base du diagnostic Bilan Conseil « modifié ».

Cette stratégie a eu comme valeur ajoutée de mieux identifier les besoins et les spécificités de ces structures d'un point de vue individuel et collectif. Concrètement cette opération a permis d'établir des relations privilégiées avec les dirigeants et d'engager des actions contribuant à la pérennité des structures et à leur développement.

⑤ Enfin il a été décidé dans le cadre de **l'axe 3 du Plan de Lutte contre les discriminations** de la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes d'intégrer au sein des diagnostics réalisés en entreprises, l'approche des bonnes pratiques et des pratiques à risque dans la gestion du personnel des entreprises.

📍 Apports pour le public :

Pour le **public salarié**, l'action RH contribue à accroître leur employabilité et à développer leurs compétences. Elle permet au dirigeant d'entamer une réflexion sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'intérêt de travailler à la mise en place du plan de formations.

Pour le **public demandeur d'emploi**, l'action RH va permettre de faciliter leur insertion professionnelle en identifiant les entreprises employeurs et les compétences nécessaires. De plus, le travail de sensibilisation des dirigeants autour de la question des discriminations participe vraisemblablement à réduire les freins d'accès à l'emploi de certains publics.

📍 Apports pour les entreprises / les employeurs :

La mission a, en 2012, davantage évolué vers un accompagnement structuré des entreprises artisanales du territoire et la construction de réponses adaptées qui s'inscrivent véritablement dans la dynamique économique de l'entreprise et des projets de son dirigeant.

Le temps consacré à l'écoute des dirigeants et à la résolution des problématiques des entreprises permet de mieux impulser la mise en œuvre d'outils et de stratégies RH en adéquation avec le projet économique et ce à tout les moments de la vie de l'entreprise, à sa création, dans son développement, dans sa transmission.

L'organisation de manifestations à finalité formative et informative dans le cadre des SPI contribue à mieux préparer le porteur de projet

De plus, l'action permet la promotion des différentes offres de service et aides du réseau partenarial (CMA ; MDE ; CCI ; Pole emploi etc...) auprès des dirigeants et des futurs créateurs. Ces services comportent par exemple :

- L'instruction des dossiers de fonds de revitalisation dans le cadre de la Convention EXIDE,
- La présentation exhaustive des différentes aides à l'emploi financées par le Pôle emploi
- Le calcul du coût théorique salarial avec une simulation des prévisionnels sur les chiffres d'affaires à réaliser.

6. Valeurs ajoutées de la Maison de l'Emploi :

Quel est l'intérêt de développer cette pratique au sein d'une Maison de l'Emploi ?

- ↳ Etre au plus près des entreprises des territoires et des salariés qui les composent.
- ↳ Etre présent au sein des réseaux de partenaires économiques et apporter ainsi conseils, services et accompagnements personnalisés, comme l'accompagnement des entreprises en matière de GRH.
- ↳ Mutualiser les expertises de chacun afin de proposer un accompagnement global et adapté aux entreprises du territoire.
- ↳ Permettre d'avoir des données territoriales observables en fonction des éléments apportés par les partenaires.
- ↳ Avoir une meilleure connaissance des rôles et missions de chaque structure, de par des échanges réguliers et des réunions.

7. Prise en compte des problématiques de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations :

Oui

Non

Si oui, préciser en quoi et comment :

La Maison de l'Emploi a mis en œuvre un plan de lutte contre les discriminations de 3 ans (2008 à 2010) qui est prise en compte encore à ce jour dans chacune des actions menées.

8. Conditions de transfert de la bonne pratique :

✓ **Conditions de réussite :**

L'instauration d'un partenariat avec le CMAR et la MDE.

La présence du conseiller au sein de la CMAR.

Une notoriété grandissante et des appels entrants de plus en plus nombreux.

✓ **Points de vigilance :**

Relation interservices MDE avec les autres conseillers RH pour une meilleure synergie.

9. Documents disponibles sur la « bonne pratique » ; outils, méthodologies, logiciels développés :

Méthodologie et process du dispositif.

Outils de traçabilité et de reporting.

Centre de ressources (outils et supports RH et comptables construits par la CMAR).

Logiciel COMAFOA (référentiels compétences).

10. Nom et coordonnées de la personne à contacter pour en savoir plus :

Nom : COASNE

Tél. : 03.20.12.36.65

Mail : d.coasne@artisanat-nordpasdecalais.fr

Prénom : David

Fax : 03.20.12.36.51

FICHE 2.3

L'APPUI RH SPECIFIQUE AUX ENTREPRISES DE LA ZFU

Action a démarrée en : Mars 2007

1. Axe dans lequel s'inscrit la bonne pratique :

- ⇒ Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'action :
- ⇒ Participer à l'anticipation des mutations économiques :
- ⇒ Contribuer au développement local :
- ⇒ Réduire les obstacles culturels, sociaux à l'accès à l'emploi :
- ⇒ Accueil – Information – Orientation

2. Objectif visé :

Au moment où certains établissements sortent du dispositif ZFU de part l'antériorité des aides octroyées et de celles qui s'implanteront au cours de l'année 2012 lors de la mise en place du nouveau dispositif, il s'agit de :

- Informer les dirigeants qui s'implantent en 2012 sur le nouveau dispositif ZFU en assurant un rapprochement avec l'Urssaf et les services fiscaux pour leur apporter des réponses adaptées à leurs besoins.
- Renforcer la coopération entre les entreprises pour faciliter leur maintien sur la zone franche en accompagnant l'action de l'association Objectif Sud (dirigeants de la ZFU), notamment par notre contribution et à l'outil coopératif www.reseaudesentrepreneurs-zfulille.com rassemblant actuellement soixante dix entreprises de la ZFU et des acteurs socio économiques du territoire.
- Accompagner les chefs d'entreprise présents ou s'implantant sur leurs problématiques RH en complémentarité avec les conseillers RH de la CCI et de la Chambre de Métiers du Nord, la Cellule « Grandes Opérations », la Ville de Lille et Pôle emploi.
- Former des dirigeants accompagnés par la Maison de l'Emploi par la mise en place d'outils RH sur « l'entretien structuré » pour les candidats postulant et pour les salariés en poste.
- Rendre lisibles les compétences des habitants du territoire par une étude fine à partir des indicateurs disponibles et de la connaissance des partenaires de l'emploi et en assurer la promotion auprès des entreprises de la ZFU.
- Mutualiser les outils d'observation du territoire développés à Lille avec la MDE de Roubaix et en assurer la promotion.
- Coorganiser une rencontre régionale sur les ZFU afin de présenter les bonnes pratiques identifiées par l'IREV (1^{er} semestre).

- Organiser une rencontre avec Pôle emploi et la Ville de Lille pour les dirigeants afin de les informer de l'actualité de notre territoire et sur le nouveau dispositif et mettre en place une rencontre avec des candidats ZUS sur un format job dating (2^{ème} semestre).

3. Description de l'action :

Contexte :

La ZFU de Lille-Loos a été créée en 1997 et compte à ce jour 1 700 établissements (1 590 à Lille et 110 à Loos) salariant 4 840 personnes.

Dès sa création, la MDE a animé, à la demande de la Préfecture, le Groupe Solidarité Emploi (représenté par la Direction de la MDE, la Direccte, une Direction de Pôle emploi, la direction de l'action économique de la Ville de Lille, le Service politique de la Ville de Loos, l'association Objectif Sud) permettant sur 6 ans :

- La réalisation d'une observation annuelle du tissu des entreprises de la ZFU avec les concours de l'ensemble des partenaires.
- La lisibilité des embauches réalisées par les entreprises de la ZFU, via l'analyse annuelle des Déclarations Uniques d'Embauche.
- La publication du journal de la Cellule ZFU apportant une information sur la réglementation spécifique, une connaissance des entreprises et des salariés par la réalisation de portraits, la valorisation des compétences de la ZFU par la diffusion de mini CV.
- L'animation du Groupe Solidarité Emploi et mobilisation de l'association des chefs d'entreprises de la ZFU « Objectif Sud » sur l'ensemble de ses actions.
- L'animation de Comités Techniques auprès des opérateurs de l'emploi du territoire.
- Le rapprochement avec la MDE de Roubaix pour l'échange de « bonnes pratiques » autour de la ZFU.
- La réalisation d'appui RH auprès des entreprises de la ZFU et participation à la Plateforme Collaborative RH (avec la CCI, la Chambre de Métiers, la DIRECCTE et Pôle emploi)
- Le lien avec les opérateurs de l'emploi sur les besoins en recrutements exprimés par les entreprises de la ZFU.
- L'appui au développement du réseau des entreprises de la ZFU.
- La réalisation de diagnostics sur la prévention des risques de discrimination en entreprise sur la ZFU.

Dispositif ou action mis en place :

Les plans d'actions en direction des entreprises et des publics furent poursuivis cette année et ont permis de contribuer au développement des entreprises de la zone franche.

Les principales actions, projets menés sont déclinés ci-dessous :

Pour les entreprises :

Conseils sur la réglementation du dispositif ZFU, notamment pour les entreprises qui s'installent en zone franche et pour celles qui y sont déjà présentes.

Accueil et accompagnement à l'implantation d'entreprises sur la zone franche en collaboration avec le service économique de la Ville de Lille par des rencontres préalables à l'installation. Organisation des premiers recrutements en lien avec les opérateurs de l'emploi.

Contribution aux opérations, rencontres et projet de la MDE telles que :

Renouvellement de l'analyse des DUE portant sur 22 critères et mise à jour du tissu économique de la ZFU représenté par 1 700 établissements sur la zone franche en créant une base de données portant sur 16 critères en lien avec les partenaires de la MDE.

Contribution à la Plate forme Collaborative RH.

Contribution au Plan Emploi de la Ville de Lille et coopération avec Alliance Emploi, Maisons de Mode.

Participation et intervention sur des tables rondes organisées par le Réseau Alliances sur la Diversité (à la Ville de Lille et au World Forum).

Co animation d'un atelier sur « l'entretien structuré » auprès d'établissements accompagnés par la Maison de l'Emploi.

Participation aux commissions Développement économique, emploi, formation, insertion (DEEFI) sur les quartiers de la ZFU (Moulins, Faubourg de Béthune, Lille Sud).

Participation et intervention au groupe de travail régional ZFU organisé par l'IREV.

Interventions au Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi sur l'observation du territoire et sur le forum des entreprises de la ZFU.

Représentation de la Maison de l'Emploi sur des rencontres locales, régionales, nationales.

Public bénéficiaire :

- Les entreprises de la Zone Franche.
- Les acteurs socio économiques de la ZFU
- Lillois(es), résidents en zone urbaine sensible et/ou en zone franche, demandeurs d'emploi, salariés, jeunes de 16 à 25 ans, bénéficiaires du RSA.

**Lors de la mise en place de l'action, y a-t-il eu des réorientations nécessaires ?
Lesquelles ? Pourquoi ?**

- L'action de la Cellule ZFU est en partie axée sur l'observation du territoire (tissu des entreprises, DUE, profils des demandeurs d'emploi) en réalisant notamment des outils d'analyse pour rendre lisible l'activité de la ZFU en complément de la mise en œuvre de réponses aux besoins des entreprises.
- Les missions confiées par la MDE au chargé de projets sont aussi réparties sur de l'appui RH aux entreprises et sur des actions de coordination et d'animation auprès des partenaires et acteurs socio économiques de la zone franche en lien avec la direction de l'action économique de la Ville de Lille.

4. Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes mobilisées (et temps de mobilisation)

1 chargé de projets en ETP

Partenaires impliqués et rôles :

- Pôle emploi
- Unité Territoriale de la DIRECCTE du Nord
- Les Services Fiscaux du Nord
- Le GIE Eurasanté
- L'IREV
- Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord
- Les entreprises
- Objectif SUD (Association de chefs d'entreprises de la ZFU)
- La Direction de l'Action Economique de la Ville de Lille
- Le service Politique de la Ville de Lille et la Ville de Loos
- Les prescripteurs et référents ML, PLIE, CCAS

5. Résultats obtenus :

Résultats quantitatifs au 31 décembre 2012 :

- Appui RH auprès de 39 entreprises de la ZFU, dont 25 sur des besoins en recrutement, 28 sur le dispositif ZFU, projets d'implantation, recherche de locaux, relais avec la PFRH Collaborative (une entreprise peut avoir des demandes sur plusieurs sujets).
- Mobilisation de 20 entreprises pour les accompagner à s'inscrire sur le site du réseau des entrepreneurs de la ZFU.
- Réalisation de 4 diagnostics sur la prévention des risques de discrimination en entreprise sur la ZFU.
- Mobilisation de 8 entreprises pour suivre l'atelier : recruter par la méthode de l'entretien structuré.
- Animation du groupe GSE (Institutionnels) : 6 Comités.
- Animation de Comités Technique (Opérateurs de l'emploi) : 5 Comités.
- La Maison de l'Emploi a diffusé un journal de la Cellule Emploi ZFU à destination de 800 établissements.
- Mobilisation de 10 dirigeants pour le 1^{er} Forum entreprises et emploi de la ZFU.
- Mobilisation de 240 candidats au Job Dating du 1^{er} Forum entreprises/emploi ZFU.

Résultats qualitatifs au 31 décembre 2012 :

✓ **Apports au territoire :**

- Co construction d'outils communs d'observation du territoire avec la Ville de Lille et la MDE de Roubaix (DUE, Tissu économique).
- Observation annuelle de l'évolution du tissu économique de la ZFU portant sur 16 critères avec la Ville de Lille.
- Observation annuelle des Déclarations Uniques d'Embauche de la ZFU portant sur 22 critères avec la Ville de Lille.
- Participation au plan de lutte contre les discriminations de la MDE et co construction de supports pour l'atelier à destination des dirigeants sur le thème de « l'entretien structuré » organisé par la MDE.
- Participation à plusieurs réunions sur le Plan Emploi de la Ville avec la Cellule Grandes Opérations lors de la mise en place de recrutements avec Alliance Emploi et Maisons de Mode.
- Contribution et suivi du projet de développement sur site du réseau des entrepreneurs de la ZFU.
- Rencontres avec l'URSSAF, les Services Fiscaux, la Direccte, l'Agence de Développement de l'Urbanisme de Lille Métropole sur le renouvellement du dispositif ZFU et pour leur présenter les outils mis en place sur la ZFU de Lille Loos.
- Participation à la journée régionale des PLIE et Maisons de l'Emploi à Wambrechies et présentation des outils d'Observation du Territoire (tissu économique et DUE ZFU) auprès des professionnels du réseau Nord-Pas-de-Calais.
- Présentation du Plan de lutte contre les discriminations auprès de la MDE de Charleville-Mézières et échanges de pratiques.
- Co organisation de la rencontre avec la Ville de Lille et l'IREV sur le thème « Les ZFU : Un levier pour le développement économique des quartiers » où ont participé 60 acteurs socio économiques de la région Nord-Pas-de-Calais.
- Le 16 octobre 2012, co organisation du 1^{er} Forum Entreprises et Emploi de la ZFU de Lille Loos avec Pôle emploi et la Ville de Lille où ont participé 37 entreprises, 15 partenaires et acteurs socio économiques. Lors du Job Dating, 110 candidats (essentiellement ZUS) furent reçus par les entreprises présentes (13 embauches finalisées sur 19 offres d'emploi identifiées).

L'identification des besoins et les échanges sont assurés de façon permanente par la Cellule ZFU auprès des dirigeants et des partenaires socio économiques du territoire.

✓ **Apports pour le public :**

- Valorisation des compétences de la ZFU par le journal de la Cellule ZFU.
- Identification d'un interlocuteur de proximité qui est en lien directe avec les entreprises, ce qui peut permettre des mises en relation sur des besoins en recrutement.

✓ **Apports pour les entreprises / les employeurs :**

- Identification d'un interlocuteur de proximité qui favorise la coordination du dispositif et la mise en réseau de celles-ci.
- Les problématiques RH des dirigeants sont traitées par la Cellule ZFU et/ou sont transmises aux acteurs de la plateforme collaborative RH selon les besoins repérés.
- Approche sur la prévention des risques de discrimination en entreprise par des diagnostics réalisés auprès des dirigeants.

6. Valeurs ajoutées de la Maison de l'Emploi :

Quel est l'intérêt de développer cette pratique au sein d'une Maison de l'Emploi ?

- Cette pratique fait pleinement partie de la mission d'observation et d'anticipation des besoins des entreprises pour la Maison de l'Emploi sur un territoire particulier qu'est la ZFU.
- Le Chargé de Projets assure un rôle de coordination et de lien entre les acteurs socio économiques, les entreprises par les projets impulsés par la Maison de l'Emploi, notamment par les membres du comité de pilotage ZFU.

7. Prise en compte des problématiques de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations :

Oui

Non

Si oui, préciser en quoi et comment :

La Maison de l'Emploi a mis en œuvre un plan de lutte contre les discriminations de 3 ans (2008 à 2010) qui est prise en compte encore à ce jour dans chacune des actions menées.

8. Conditions de transfert de la bonne pratique :

✓ **Conditions de réussite :**

Assurer une veille régulière concernant la législation (liée au dispositif ZFU).
Poursuivre les coopérations entre partenaires.
Activer les réseaux en mobilisant les partenaires et les personnes ressources.
Mobilisation de tous les acteurs pouvant contribuer au développement du site extranet de la ZFU.

✓ **Points de vigilance :**

Veiller à la mise à jour des données annuellement et notamment sur le site extranet.
Adaptation des plans d'actions selon les besoins des entreprises.
Anticipation selon l'actualité économique (l'arrivée des emplois francs).

9. Documents disponibles sur la « bonne pratique » ; outils, méthodologies, logiciels développés :

- Fiche de synthèse du tissu économique de la ZFU 2011-2012.
- Synthèse des déclarations uniques d'embauches 2010-2011.
- Bilan du 1^{er} Forum Entreprises et Emploi de la ZFU de Lille Loos.
- Journaux diffusés aux entreprises de la ZFU.
- Charte de coopération signée entre la Ville de Lille, la MDE, Objectif Sud.
- Fiches des établissements présents sur le site www.reseaudesentrepreneurs-zfulille.com

10. Nom et coordonnées de la personne à contacter pour en savoir plus :

Nom : LOUARN

Tél. : 03.20.14.85.50

Mail : mde-llh@reussir.asso.fr

Prénom : Eric

Fax : 03.20.14.85.51

FICHE 2.4

L'APPUI RH AUX ASSOCIATIONS - EMPLOYEURS

Action démarrée le : 1^{er} janvier 2007

1. Axe dans lequel s'inscrit la bonne pratique :

- ⇒ Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'action :
- ⇒ Participer à l'anticipation des mutations économiques :
- ⇒ Contribuer au développement local :
- ⇒ Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi :
- ⇒ Accueil – Information – Orientation

2. Objectif visé :

La mission vise à accompagner principalement les associations employeuses :

- pour les qualifier dans leur fonction d'employeur (notamment les primo employeuses)
- à mettre en cohérence leur organisation interne avec le projet envisagé et la fonction employeur
- dans la recherche de solutions pour développer leurs activités et pérenniser leurs emplois.

3. Description de l'action :

Contexte :

L'année 2010 s'était achevée dans un contexte de crise économique. Les associations ont été impactées par cette dernière et se sont donc légitimement tournées vers les dispositifs d'appui susceptibles de les aider à trouver des solutions à leurs difficultés. Parmi ces outils se trouve le DLA, qui se traduit par l'intervention d'un expert en appui de l'association.

Nous avons aussi noté que la demande a rapidement dépassé le volume de DLA que nous pouvions instruire annuellement. Aussi avons nous décidé de renforcer l'accompagnement direct dispensé aux associations, notamment sur les fonctions RH, organisationnelles et financières. Néanmoins, compte tenu du nombre important d'associations potentiellement concernées, nous avons souhaité concevoir une forme d'accompagnement offrant la personnalisation de l'accompagnement individuel tout en bénéficiant au plus grand nombre.

En 2011, la Maison de l'Emploi a renforcé son accompagnement direct des associations ; au cours de cette année, nous avons aussi démarré la conception des moments de « formation-accompagnement » en collectifs des associations sur la fonction RH. Une majeure partie des outils nécessaire à ces moments collectifs ont été conçus au cours de l'année 2011.

Dispositif ou action mis en place : objectifs prévisionnels

L'accompagnement « en direct » :

- Accompagnement dit « en direct » par le chargé de projets de 80 associations dans l'objectif de les qualifier principalement sur 2 fonctions : la fonction d'employeur (recrutement, gestion des RH, formation des RH, ...), la fonction organisation et gestion (organisation interne, gestion financière, recherche de financement, ...), le montage de dossiers de recherche de financement (appels à projets, demandes de subvention...).
- Mise en relation des associations accompagnées avec les outils régionaux d'appui financiers existants le cas échéant (DASESS, FIDESS, Appels à projets).
- Dans le cadre de l'appui à la fonction employeur, une aide à la mobilisation de dispositifs locaux ou nationaux d'aides à l'emploi est proposée, notamment pour mettre en place les outils internes d'accompagnement des salariés en contrat aidé (et ainsi permettre à des associations dont l'insertion au sens IAE n'est pas le cœur de métier, de respecter leurs obligations et engagements d'accompagnement des salariés recrutés). De même, un appui à la mobilisation des outils locaux existants pour former les salariés, quels qu'ils soient, sera réalisé. La mission d'appui accorde une attention particulière aux associations primo employeuses mobilisatrices des contrats aidés ; outre l'appui en amont du recrutement, un accompagnement à la fonction employeur est réalisé pendant la durée d'exécution du contrat. Enfin, nous allons poursuivre l'accompagnement des associations et des salariés en contrat aidé à identifier les compétences acquises et/ou mobilisés dans le cadre de leur contrat aidé via la réalisation d'attestations de compétences.
- Poursuite de l'appui spécifique à la mise en œuvre auprès des associations, du dispositif Contrat Unique d'Insertion CAE, en partenariat avec la Mission Locale. Il s'agit notamment d'accompagner les employeurs à construire, en amont de la phase de recrutement et en lien avec les acteurs de l'insertion, des parcours progressifs et cohérents pour les jeunes recrutés via ce dispositif (cohérence entre le contenu de l'emploi et le projet professionnel, appui à la mise en œuvre du tutorat, mise en lien avec les OPCA pour la mobilisation de leur outils d'accompagnement à la formation des salariés ainsi que les outils régionaux).
- Réalisation de diagnostic de pratiques Ressources Humaines via l'outil de prévention des discriminations dans l'entreprise développé par la Maison de l'Emploi de Lille. Cette démarche vise à faire évoluer les pratiques RH des associations en les abordant sous l'angle de la discrimination. Cette démarche se base sur l'idée que des pratiques RH fondées sur des pratiques non discriminatoires favorisent le développement des projets associatifs et la pérennisation des emplois.
- Mobilisation des employeurs associatifs pour les séances de formation à la démarche de recrutement « structurée » qui prévient les pratiques discriminatoires.

L'appui à la mobilisation des dispositifs d'aide à la consolidation des activités et des emplois.

- Réalisation de 9 demandes d'accompagnements individuels d'associations lilloises, lommoises et/ou hellemmoises dans le cadre du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement). Il s'agit d'une action d'ingénierie ponctuée par un diagnostic global de l'association avec une hiérarchisation des problématiques et la mobilisation d'expertise pour y répondre. Le principe de complémentarité et de subsidiarité guide la démarche de mobilisation du DLA.

- Réalisation de 10 suivis post-accompagnements qui consistent en la mesure de l'impact à 6 mois ou 24 mois des préconisations mises en œuvre par l'association au terme de l'accompagnement DLA et détecter d'éventuelles problématiques nouvelles nécessitant un accompagnement (DLA ou tout autre dispositif existant).

La veille et l'information des associations.

- Poursuite et développement des animations d'ateliers collectifs autour de la « fonction employeur », notamment auprès d'associations primo employeuses de contrats aidés.
- Travail partenarial renforcé avec les chefs de projets Politique de la Ville pour articuler nos appuis respectifs aux associations.
- Travail de conception de la démarche « accompagnement-formation » des employeurs associatifs sur la fonction RH

Public bénéficiaire :

- Les associations primo employeuses (soit en phase de réflexion pour le devenir, soit qui viennent de recruter un collaborateur).
- Les associations déjà employeuses et qui recherchent des solutions pour pérenniser leurs emplois et activités.
- Les réseaux associatifs.
- Les associations du champ de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Education Populaire sur la question des pratiques RH et des discriminations à l'emploi.

Lors de la mise en place de l'action, y a-t-il eu des réorientations nécessaires ? Lesquelles ? Pourquoi ?

L'action préexistait avant 2007 ; elle a été créée dans le cadre de la mise en œuvre du programme Emploi Jeunes.

En effet, dès 1997, la Ville de Lille a confié à la Mission Locale l'animation du programme, qui a créé pour assurer cette mission le service « Nouveaux Services Nouveaux Emplois » (NSEJ).

Suite à l'arrêt des créations de postes Emplois-Jeunes en 2002, la DDTEFP du Nord et la Ville de Lille ont délégué au service NSEJ l'animation d'un plan de consolidation des activités développées dans le cadre des Emplois-Jeunes. Puis, en 2003, lors du lancement du dispositif DLA en Nord Pas de Calais, le service a poursuivi son action vers les associations par la mobilisation de cet outil.

Cette évolution des outils mobilisables par le service s'inscrivait dans un contexte général de diminution des aides financières aux associations, alors que celles-ci voyaient les demandes qui leur étaient adressées et les besoins auxquelles elles devaient répondre, croître.

Dans ce contexte, il fut décidé de redéfinir la mission globale du service pour l'orienter toute entière vers la recherche de solutions et l'appui pour le développement et la consolidation des activités et des emplois portés par les associations. La plus value de la nouvelle mission étant outre l'appui à la mobilisation cohérente et complémentaire des outils et ressources existantes sur le territoire, d'apporter une aide « directe » aux associations notamment sur la fonction employeur, dans un contexte d'incitation à la mobilisation des dispositifs d'aide à l'emploi par des structures peu familiarisées avec les droits, devoirs et savoirs faire nécessaires pour assumer cette fonction.

La mission a été transférée en 2007 à la Maison de l'Emploi.

4. Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes mobilisées (et temps de mobilisation) :

1 chargé de projets à temps plein

Partenaires impliqués et rôles :

- Le Comité de Bassin d'Emploi de Lille Métropole dans le cadre du partenariat pour la mise en œuvre du DLA sur le territoire d'action de la Maison de l'Emploi.
- La Maison des Associations de Lille.
- La Mission Locale pour la mise en œuvre de contrats aidés CUI-CAE en direction des jeunes de 16 à 25 ans.
- Les têtes de réseaux associatifs dont nous accompagnons les usagers sur la fonction employeurs en direct ou via les ateliers collectifs. Ces partenaires sont aussi prescripteurs pour la mobilisation du DLA.
- Les services Politique de la Ville et l'économie sociale et solidaire Ville de Lille.
- URSSAF
- Le Centre Régional de Ressources et d'Animation du DLA.
- Le PLIE de Lille comme relais d'accompagnement des publics recrutés en contrat aidé relevant de l'insertion sur le volet formation et pour une aide spécifique à la rédaction des attestations de compétences.

5. Résultats obtenus :

Résultats quantitatifs :

L'accompagnement « en direct » :

- **Accompagnement de 84 associations en direct** sur des problématiques de recrutement, de gestion de contrat de travail et d'organisation, mais également de construction de projet, recherche de financement ou encore sur les statuts juridiques et fiscaux.
- **Appui pour la création-renouvellement CUI-CAE** au sein d'associations, collectivités pour le recrutement de jeunes dans le cadre de la mise en œuvre des CAE par la Mission Locale de Lille : aide à la construction de profil de poste, rédaction et diffusion d'offres d'emploi, mise en relation employeur et candidats transmis par la Mission Locale, mise en lien de l'employeur avec les acteurs locaux de l'insertion, avec les OPCA, appui à la recherche de structures de formation...
- **Appui pour la création d'Emploi d'Avenir au sein des associations et SIAE**

Au total, accompagnement à la création de près de 70 contrats aidés au sein d'associations et SIAE

L'appui à la mobilisation des dispositifs d'aide à la consolidation des activités et des emplois.

9 diagnostics pour 9 ingénieries individuelles réalisées dans le cadre du DLA pour des associations lilloises, lommoises et hellemmoises (1 diagnostic validé en comité d'appui n'a pas donné lieu à un accompagnement).

10 suivis post accompagnement dont 2 mesures d'impact des accompagnements ont été réalisés. Les mesures d'impact consistent en la mesure de la contribution de l'intervention du cabinet conseil à la résolution des problématiques de l'association

La veille, information et formation au sein des associations.

Animation de 9 ateliers-réunions thématiques sur la fonction employeur et la gestion des ressources humaines et la formation, en lien avec les OPCA suivants : AFDAS, UNIFORMATION, AGEFOS PME, UNIFAF

Collaboration aux réunions d'information des associations sur la mesure « emplois d'avenir » (6 réunions)

Résultats qualitatifs :

✓ **Apports au territoire** : la mission et son offre de services contribuent au maintien voire au développement des projets d'utilité sociale porté par les associations lilloises, lommoises et hellemmoises.

✓ **Apports pour le public** : dans le cadre de recrutement via les dispositifs d'aide à l'emploi (les contrats aidés), un lien voire un appui commun est réalisé avec le PLIE et/ou la Mission Locale. Ceci contribue à garantir à la personne recrutée, une étape de parcours d'insertion utile pour son retour à l'emploi classique ; les contrats aidés pouvant être mobilisés par tout type d'association, certaines ne disposent pas des compétences pour accompagner le (la) collaborateur(trice) à se qualifier pour accéder à un emploi « classique ».

✓ **Apports pour les employeurs** : accompagnement et « outillage » pour assumer pleinement sa fonction employeur, tant pour le respect de leurs obligations légales que pour le management des collaborateurs. Appui à la mise en cohérence des compétences et organisation interne avec les projets associatifs et l'environnement au sein duquel ils se déploient.

6. Valeurs ajoutées de la Maison de l'Emploi :

Quel est l'intérêt de développer cette pratique au sein d'une Maison de l'Emploi ?

Le secteur associatif contribue à part entière au développement économique d'un territoire (11% de l'emploi total du secteur privé sur la métropole lilloise). Porteur de liens, développeur d'activités utiles socialement, ce secteur se veut exemplaire dans la qualité des emplois qu'il crée (notamment pour les emplois d'insertion). Cet objectif ambitieux est d'autant plus nécessaire mais aussi difficile à atteindre que l'on se trouve dans un contexte économique morose. Nécessaire car ce contexte peut favoriser « naturellement » la précarité, difficile car les aides financières baissent, les dispositifs d'aides à l'emploi se réduisent et « varient », la législation évolue....

Tout ceci nécessite un appui que peut légitimement fournir une Maison de l'Emploi.

7. Prise en compte des problématiques de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations :

Oui

Non

Si oui, préciser en quoi et comment :

La Maison de l'Emploi a mis en œuvre un plan de lutte contre les discriminations de 3 ans (2008 à 2010) qui est prise en compte encore à ce jour dans chacune des actions menées.

8. Conditions de transfert de la bonne pratique :

✓ **Conditions de réussite :**

- Identifier, réaliser un diagnostic préalable sur l'offre d'accompagnement associatif déjà existante au sein du territoire : Pôles Ressources Vie Associative, Maisons des Associations, structures d'accompagnement de l'Economie Sociale et Solidaire, opérateurs DLA, réseaux associatifs.

Et ce afin de proposer un apport complémentaire et pertinent, répondant aux besoins.

- Tisser un travail partenarial avec ces différents acteurs, ainsi que les acteurs de l'Emploi / Insertion (Pôle Emploi, Missions Locales...). Au vu des multiples intervenants et ressources, qui peuvent être spécialisés sur une thématique de la vie associative (droit associatif, montage de projet, ...), ou un secteur d'activité (environnement, sanitaire et social ...), il est essentiel de faire du lien entre les structures d'accompagnement, qui ne peuvent pas répondre seules à tous les besoins. De plus, ce travail partenarial permet d'initier des chantiers transversaux, de nouvelles actions pour améliorer le contexte local du milieu associatif.

- Intégrer une vision globale de la structure accueillie. Derrière un emploi ou une activité, il y a un projet associatif (son historique, ses finalités), une stratégie générale, une organisation interne croisant bénévoles et salariés, une situation financière. Partir de cette approche globale renforcera la plus-value d'une création de poste, ou d'une action de consolidation.

- Associer et impliquer les administrateurs bénévoles, puisque ce sont eux les employeurs dans le domaine associatif.

✓ **Points de vigilance :**

- Anticiper, entretenir et actualiser l'information sur des dispositifs publics qui évoluent fréquemment. Travailler à anticiper les évolutions, pour proposer des réponses alternatives.

- Travailler la communication externe, la visibilité, afin que soit bien identifiée l'offre de mission et surtout son positionnement par rapport à celles existantes (associations, pouvoirs publics, partenaires, ...)

9. Documents disponibles sur la « bonne pratique » ; outils, méthodologies, logiciels développés :

- Canevas de diagnostic, pour l'analyse des besoins d'accompagnement des associations.
- Outils pédagogique sur la fonction employeur : guide pratique pour les associations, outil d'analyse des besoins de ressources humaines, outil de construction des profils de poste, outils sur l'accueil et le suivi des salariés, attestation de compétences, outils d'aide à l'organisation interne
- outils sur la gestion financière des emplois : canevas de fiches de paie et coûts détaillés, plan de trésorerie type, outil de construction budgétaire de projet.

10. Nom et coordonnées de la personne à contacter pour en savoir plus :

Nom : CHATTUAIS

Tél. : 03.20.14.85.50

Mail : emploi.asso@reussir.asso.fr

Prénom : Hervé

Fax : 03.20.14.85.51

Thématique 4

« Anticiper les implantations ou le développement d'entreprises »

FICHE 2.5

LA CELLULE « GRANDES OPERATIONS »

Action mutualisée

Action démarrée en : Février 2007

1. Axe dans lequel s'inscrit la bonne pratique :

- ⇒ Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'action :
- ⇒ Participer à l'anticipation des mutations économiques :
- ⇒ Contribuer au développement local :
- ⇒ Réduire les obstacles culturels, sociaux à l'accès à l'emploi :
- ⇒ Accueil – Information – Orientation

2. Objectif visé :

- Anticiper les projets d'implantation ou de développement d'entreprises par une concertation régulière avec :
 - ✓ les partenaires institutionnels : les chargés de Développement Economique de LMCU et des Villes de Lille-Lomme-Hellemmes,
 - ✓ les partenaires jouant un rôle dans le développement économique du territoire : aménageurs de zone, groupements d'intérêt économique, etc...
- Réaliser les cartographies des pôles nouvellement créés.
- Appréhender avec Pôle emploi les besoins en recrutement des entreprises et construire avec Pôle emploi des contrats de services prenant en compte les besoins des entreprises et les ressources humaines disponibles parmi les publics demandeurs d'emploi, en formation ou en reconversion.
- Mobiliser avec Pôle emploi les prescripteurs de façon à anticiper la construction de parcours vers l'emploi en mobilisant l'ensemble des politiques publics disponibles et animer dans ce cadre un réseau de prescripteurs de proximité.
- Suivre chacune des opérations et rendre lisibles les résultats pour l'ensemble des acteurs du territoire
- Piloter les « évènementiels » en représentation de la Ville de Lille (forum SNCF, forum Jobs d'Eté, Olympiades des Métiers).

3. Description de l'action :

Contexte :

La Communauté Urbaine de Lille et la Ville de Lille sont les premières à être sollicitées par les grands groupes ou les entreprises souhaitant s'implanter ou se développer sur le territoire de Lille-Lomme-Hellemmes.

Ce même territoire porte :

- * 3 parcs spécialisés : Euralille, Eurasanté, Euratechnologies
- * 4 zones en cours d'aménagement (plus ou moins avancées) :
 - Humanicité
 - Zone du Tournebride
 - Euralille 2
 - Rives de la Haute Deûle
 - Lillenum

Enfin, les aménagements urbains liés au Plan de Rénovation Urbain vont entraîner sur les quartiers concernés une offre nouvelle et attractive pour les entreprises.

Dès sa création, la Cellule Grandes Opérations a, dès sa connaissance des projets :

- * proposé aux donneurs d'ordre de définir des accords cadres visant à l'introduction de clauses sociales pour l'emploi dans leurs projets

- * associé Pôle emploi à la définition avec les entreprises concernées d'accords cadres et de contrats de services avec l'objectif que ces emplois, dans un souci de développement durable et de réduction du chômage, bénéficie prioritairement aux publics demandeurs d'emploi ou en reconversion du territoire en mobilisant à cet effet les politiques publiques disponibles

Dispositif ou action mis en place :

- Contacts réguliers avec les chargés de Développement Economique de LMCU et des collectivités et avec les aménageurs de zone. Proposition d'accords cadres – donneurs d'ordre, collectivités, Pôle emploi, MDE sur des clauses sociales pour l'emploi
- Contacts très en amont avec les dirigeants de l'entreprise. Exploration des besoins en lien avec Pôle emploi.
- Analyse des ressources humaines disponibles avec Pôle emploi, le PLIE, la Mission Locale, le Conseil Régional, etc...
- Négociation de contrats de services Entreprises/Pôle emploi/ MDE sur les modalités de recrutement en réponse aux besoins des entreprises.
- Suivi et synthèse de chaque opération.
- Production d'analyses sectorielles en matière de GPEC en lien avec les conseillers RH
- Production d'outils méthodologiques pour échange et transfert avec les MDE de la métropole :
 - * questionnaire d'enquête auprès des entreprises
 - * plan type d'analyse RH/emploi d'un parc spécialisé
- Participation au groupe de travail : développement de l'emploi et veille économique animé par la MDE de Pévèle Mélantois Carembault (groupe VEDE).
- Organisation ou co-organisation des évènementiels.
- Appui à LMCU sur le déploiement de la fibre optique et impact en termes d'emploi

- Appui de la région Nord Pas de Calais et LMCU sur la mise en place de la plateforme pour l'avenir et l'emploi des jeunes de la métropole Lilloise
- Mise en œuvre de rencontre débat entre les jeunes et les entreprises autour des questions de l'emploi, de la formation et du recrutement :
 - 12 réunions réalisées dans les quartiers de Lille
 - 349 demandeurs d'emplois participants
 - 12 chefs d'entreprises participants
- Co-pilotage avec la politique de la ville de Lille et animation des commissions « Développement Economique de l'Emploi et de la Formation et de l'Insertion (DEEFI) visant à l'information et la sensibilisation des acteurs locaux de l'insertion aux initiatives local prises autour de l'emploi et la formation (12 à 16 commissions/an)

ACTIONS

Animation d'un dispositif plan emploi « grand comptes » mis en place sur le territoire de Lille, Lomme Hellemmes, visant à animer un réseau d'acteurs économiques, de l'emploi de l'insertion et de la formation afin de générer de nouvelles opportunités d'emplois et de répondre à des problématiques de recrutement des entreprises.

- Coordination du projet au titre de la MDE en interne et auprès des partenaires externes
- Animation des filières métiers TIC / Hôtelière Restauration / Transports / Commerce.

Public bénéficiaire :

Demandeurs d'emploi résidant sur le territoire de la Maison de l'emploi à savoir les communes de Lille, Lomme, Hellemmes.

**Lors de la mise en place de l'action, y a-t-il eu des réorientations nécessaires ?
Lesquelles ? Pourquoi ?**

Non.

4. Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes mobilisées (et temps de mobilisation) :

1 ETP chargé de projet.

Partenaires impliqués et rôles :

- Missions Locales et notamment le Pas Pour l'Emploi
- Les services de la Maison de le l'Emploi de LLH
- CCAS
- Le PLIE
- Partenaires et opérateurs du PLIE
- Pôle emploi : Partenariat
- Conseil Régional
- Services de la Ville de Lille
- Centres de formation
- Lille Métropole Communauté urbaine

- Les Maisons de l'Emploi de la métropole
- Les milieux acteurs économiques (entreprises, fédération, OPCA...)
- Plateforme pour l'avenir et l'emploi des Jeunes Métropole

5. Résultats obtenus :

FILIERES	ENTREPRISES	ACTIONS	NOMBRE DE PLACE
TIC	SNCF ET RESEAU PARTENAIRES	Apprentissage BTS IRIS	15
TRANSPORTS	TRANSPOLE	Atelier technique préalable au recrutement	12
	AEROPORT DE LESQUIN	Alternance de 7 mois sur le poste d'agent technique d'exploitation	6
HOTELLERIE	CLUB HOTELIER	Alternance sur un métier de d'officier plongeur	12
ASSURANCE	AG2R et réseau de partenaires	Alternance de 1 an	12/15
SANTE	CHR	Apprentissage aide soignant	15
		Secrétaire Médicale	15
SPORT	B'twin Village	Emploi formation équipier de production	10 (échelle métropolitaine)
Hôtellerie	Barriere Hôtellerie	Recrutement CDI lié Implantation d'un centre de réservation	26 (dont 9 résidant du territoire)
INSERFORMABANQUE	Réseau entreprises bancaires	Alternance	8

Résultats qualitatifs :

✓ Apports au territoire :

- « Mise en valeur » des compétences des publics présents sur le territoire.
- Lisibilité sur les actions de développement économique entreprise sur le territoire
- Réponse locale aux problématiques « emploi » spécifiques au territoire

✓ Apports pour le public :

- Rapprochement offre / demande facilité. Apporter à un public en difficulté des opportunités qui ne leur parviendraient pas par les canaux traditionnels
- Possibilité d'adapter leur compétence à la demande des employeurs (via opération emploi formation)
- Accompagnement spécifique visant à préparer la rencontre avec l'entreprise, l'adaptation des compétences et la prise de poste

✓ **Apports pour les entreprises / les employeurs :**

- *Accompagnement individualisé*
- *Offre de service unique coordonnée par un seul interlocuteur*
- *Procédure de recrutement facilitée*
- *Réponse locale et spécifique à la problématique de recrutement*

6. Valeurs ajoutées de la Maison de l'Emploi :

Quel est l'intérêt de développer cette pratique au sein d'une Maison de l'Emploi ?

- Disposer d'un volet de compétence permettant de répondre aux attentes des entreprises, du territoire et des publics visés en termes d'accompagnement et de suivi.
- Travail d'ingénierie de projet et de mise en relation de partenaires visant à permettre le montage et la réalisation d'actions spécifiques qui, sans coordination, n'auraient pu se mettre en place.
- Prise de connaissance plus en amont des projets permettant d'anticiper les besoins, d'organiser la coordination des acteurs et la réponse à apporter l'entreprise.
- Définir un cadre de fonctionnement global des acteurs, les modalités de partenariat et le rôle de chacun pour apporter une réponse unique et claire à l'entreprise

7. Prise en compte des problématiques de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations :

Oui

Non

Si oui, préciser en quoi et comment :

La Maison de l'Emploi a mis en œuvre un plan de lutte contre les discriminations de 3 ans (2008 à 2010) qui est prise en compte encore à ce jour dans chacune des actions menées.

8. Conditions de transfert de la bonne pratique :

✓ **Conditions de réussite :**

- Etre en relation permanente avec les acteurs du monde économique et les entreprises
- Etre présent le plus tôt possible dans les projets d'implantation ou de développement d'entreprise
- Etablir le cadre global des partenariats par l'élaboration de méthodologie, de procès et de contrat de service afin de rendre lisible aux entreprises l'offre des acteurs territoriaux

- Disposer d'un réseau de partenaires permettant :
 - La recherche et l'identification d'action/ d'événement à destination de nos publics
 - De faire le relais de l'information et contribuant à l'identification des publics
 - Le financement d'actions spécifiques
- D'apporter un appui sur la mise en œuvre des actions

✓ **Points de vigilance :**

- Etre en relation permanente avec les acteurs du monde économique et les entreprises

9. Documents disponibles sur la « bonne pratique » ; outils, méthodologies, logiciels développés :

Les outils du groupe VEDE

10. Nom et coordonnées de la personne à contacter pour en savoir plus :

Nom : DENIZE

Tél. : 03.20.14.85.50

Mail : mde-llh@reussir.asso.fr

Prénom : Julien

Fax : 03.20.14.85.51

Thématique 5

***« Accompagner les évolutions
de filières spécifiques »***

FICHE 2.6

LE PLAN GRENELLE METIERS BATIMENT
Action mutualisée

Action démarrée le : 1^{er} janvier 2011

1. Axe dans lequel s'inscrit la bonne pratique :

- ⇒ Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'action :
- ⇒ Participer à l'anticipation des mutations économiques :
- ⇒ Contribuer au développement local :
- ⇒ Réduire les obstacles culturels, sociaux à l'accès à l'emploi :
- ⇒ Accueil – Information – Orientation

2. Objectif visé :

Comment les acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion, de l'économie et de la formation professionnelle du secteur bâtiment, peuvent-ils intégrer, dans leurs anticipations et leurs projets, les effets souhaités par le Grenelle de l'Environnement sur le secteur du bâtiment ?

3. Description de l'action :

Contexte :

Les décisions du Grenelle de l'Environnement dans le domaine du bâtiment sont les suivantes :

- généralisation de la norme « bâtiment basse consommation » en 2012,
- rénovation thermique dans l'existant afin de réduire d'au moins 38% d'ici 2020 les consommations d'énergie,
- plan ambitieux de rénovation thermique des logements sociaux et des bâtiments publics,
- promotion du bois éco-matériau dans la construction et adapter les normes de construction au matériau bois
- développement des énergies renouvelables, pour porter leur part à au moins 23% de la consommation d'énergie d'ici à 2020.

Sur le territoire de LMCU, l'étude confiée au cabinet Bipe par l'Ademe a montré que :

- les marchés liés au Grenelle devraient doubler entre 2009 et 2012,
- l'ensemble des 12 670 salariés des entreprises du bâtiment (hors ETAM et cadres) seront impactés avec des différences selon les métiers,
- ces nouveaux marchés ne permettront pas la création de nouveaux emplois mais le maintien des emplois existants avec toutefois un volume annuel prévisible de 305 embauches par an en vertu du solde des mobilités professionnelles et des départs à la retraite.

Les besoins de main d'œuvre liés à la pyramide des âges et au solde des mobilités professionnelles se montent à près de 3 000 ETP pour les entreprises du territoire de LMCU.

Par ailleurs, la coordination des principales parties prenantes (professionnels du secteur,

formateurs, service de l'emploi) était faible –voire inexistante- sur le territoire de la Maison de l'Emploi avant que celle-ci ne s'engage dans l'action.

La formation aux nouvelles compétences des salariés et des responsables des entreprises –en particulier des PME- est encore très limitée pour plusieurs raisons :

- insuffisance de l'offre de formation initiale et de formation continue (qualitativement et quantitativement).
- insuffisance de la demande de formation (en particulier de la part des petites entreprises).

La lisibilité des impacts du Grenelle de l'environnement dans le secteur du bâtiment par les différentes parties prenantes locales, par les salariés du secteur et, au-delà, par les consommateurs, est encore limitée..

Dispositif ou action mis en place :

Pour répondre à l'objectif, la Maison de l'Emploi de Lille a d'abord réalisé un diagnostic local avec tous les acteurs du territoire concernés.

Ce diagnostic a été élaboré dans le cadre « d'ateliers de prospective participative », avec des données quantitatives fournies par un bureau d'étude. Il a mis en évidence des opportunités et des freins.

Le Comité de pilotage métropolitain, à partir de ce diagnostic participatif, a souhaité mettre en place un plan d'action 2010 – 2013 en 21 actions.

- Sensibiliser/informer l'ensemble des acteurs à l'impact du Grenelle de l'Environnement sur les métiers du bâtiment :
 - Sensibilisation des prescripteurs, des professionnels de l'orientation, des organismes intervenant dans la définition des projets professionnels
 - Sensibilisation des demandeurs d'emploi et des salariés, des salariés en insertion ou en reconversion et Sensibilisation des entreprises et des futurs entrepreneurs
 - Sensibilisation des conseillers en création d'entreprise et mise en lisibilité des offres de service à destination des porteurs de projet.
 - Information auprès des élus, des techniciens et des maîtres d'ouvrage
 - Agir sur le volet formation en lien avec les acteurs du champ
 - Sensibilisation / formation des encadrants de SIAE
 - Testing de modules spécifiques en les reliant aux marchés des Energies Renouvelables / efficacité énergétique et à la construction ou réhabilitation
 - Evolution des contenus de formation en maçonnerie
 - Evolution des contenus certifiants et diplômants
 - Accompagner l'évolution des emplois
 - Contribuer au développement des métiers connexes par une anticipation des besoins et compétences
 - Gestion territorialisée des emplois du bâtiment dans les collectivités locales et territoriales, la fonction publique d'Etat, la fonction publique hospitalière
 - Développer l'accès à l'emploi, dans l'éco construction en lien avec l'inscription de clauses dans les marchés publics et répondre aux besoins en recrutement des entreprises du bâtiment hors éco construction y compris en lien avec l'inscription des clauses d'insertion dans les marchés publics
 - Accompagner la création de regroupements solidaires d'Entreprises d'Insertion
 - Rendre lisibles les résultats du plan d'action
 - Observer et capitaliser
 - Rendre lisible l'évolution des emplois
 - Rendre lisible l'évolution des formations
 - Rendre lisible l'évolution des entreprises
 - Rendre lisible l'évolution des marchés publics

Public bénéficiaire :

Prescripteurs, professionnels de l'orientation, organismes intervenant dans la définition des projets professionnels
 Demandeurs d'emploi et salariés en insertion ou en reconversion
 Conseillers en création d'entreprise
 Entreprises et futurs entrepreneurs
 Elus, techniciens et maîtres d'ouvrage
 Encadrants de SIAE
 Employeurs du bâtiment et salariés hors insertion ou reconversion

Réorientations opérées au fur et à mesure de l'avancée du plan d'action :

Regroupement des actions 2 et 7 d'une part et 13 et 14 d'autre part de par leur proximité.
 Ajustement du temps prévu alloué à certaines actions ou de la cible de ces actions car d'autres structures régionales avaient déjà initié un travail sur le sujet mais n'avaient pas encore communiqué dessus.
 Ouverture des Comités techniques à de nouveaux partenaires identifiés au fur et à mesure de l'avancée des actions.
 Transfert des résultats et outils créés aux 6 autres Maisons de l'Emploi du Nord Pas de Calais engagées dans un plan d'action MDE / Développement Durable.

4. Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes mobilisées (et temps de mobilisation) :

1 ETP Chargé de projets
 0.09 ETP responsable Formation

Partenaires impliqués et rôles :

Copilotage de chacune des 20 actions par un partenaire

L'Etat

Pôle emploi

Les MDE du territoire copilotés de chacune des actions :

* l'action 3 par la MDE de Villeneuve d'Ascq

* l'action 5 par le MDE de Pévèle Mélandois Carembault

* l'action 12 par les MDE du Roubaisis et Métropole Nord Ouest

* les actions 13 et 14 par les MDE de Roubaisis, de Tourcoing Val de Lys avec Pôle emploi

La FFB, la CAPEB, SCOP BTP

La CCI, la Chambre de Métiers du Nord

l'OPCA Constructys

Les têtes de réseau de l'IAE

Les PLIE et Missions Locales de la métropole.

LMCU

Le Conseil Régional

La Ville de Lille

Participation de ces partenaires aux différents comités techniques des 20 actions

Echanges de pratiques avec les 6 autres MDE du Nord Pas de Calais impliquées dans un plan d'action « MDE/Développement Durable »

5. Résultats obtenus :

Résultats quantitatifs sur les deux bassins d'emploi :

- ✓ 246 intermédiaires de l'emploi et de la formation sensibilisés
- ✓ 7 visites de chantiers exemplaires
- ✓ Formation de 29 conseillers « relais » sur LMCU
- ✓ Sensibilisation validée de 766 participants –potentiellement plus de 1000 –
- ✓ 11 conseillers en création d'entreprise de 6 structures différentes et 29 encadrants et directeurs issus de 11 ACI de la métropole lilloise formés
- ✓ Recueil de 22 guides d'apprentissage à destination des publics SIAE
- ✓ 5 modules de formation aux nouvelles techniques expérimentés pour 81 stagiaires
- ✓ 4 opérations emploi formation représentant 31 emplois pérennes validés avec obtention du contrat de travail sur 36 déclarés. 5 personnes ayant suivi une opération ont créé leur entreprise dans le domaine de l'éco construction ou de l'énergie renouvelable.
- ✓ 235 entreprises sollicitées
- ✓ 8 élus sensibilisés
- ✓ Réalisation de 2 outils d'aide à la décision
- ✓ 4 fiches sur les métiers « connexes » réalisées
- ✓ 3 études annuelles sur un panel 16 métiers portant sur Indicateur de tension, Taux d'écoulement, Taux de satisfaction des offres d'emploi et évolution des appellations.
- ✓ Recueil de 26 réponses de collectivités et de 16 entreprises à nos enquêtes.

Résultats qualitatifs :

✓ **Apports au territoire :**

Une lisibilité des enjeux concernant les marchés et l'évolution des emplois.

Un rapprochement opérationnel des acteurs issus de différents pôles et de différents territoires.

✓ **Apports pour le public :**

Amélioration de la lisibilité et compréhension des évolutions des métiers du bâtiment liées aux décisions du Grenelle du bâtiment par les différents publics, susceptibles de par leur situation face à l'emploi de s'engager dans les métiers du bâtiment.

Des perspectives en matière de formation et d'emploi via mise en œuvre de modules de formation expérimentaux et d'Opération Emploi Formation dans le domaine de l'Energie Non Renouvelable et de l'Eco construction.

✓ **Apports pour les entreprises / les employeurs :**

Pour les entreprises qui ne sont pas adhérentes à une fédération : information, sensibilisation et accompagnement dans l'évolution de leur entreprise et de leur métier, voire apport d'un appui au recrutement de nouvelles compétences.

6. Valeurs ajoutées de la Maison de l'Emploi :

Quel est l'intérêt de développer cette pratique au sein d'une Maison de l'Emploi ?

Les Maisons de l'Emploi sont structures de développement local de l'emploi, d'ingénierie et d'animation territoriale, elles peuvent contribuer à accélérer la mise en œuvre du plan bâtiment du Grenelle de l'environnement dans leur territoire en construisant une analyse partagée par tous les acteurs et en portant un plan d'action copiloté.

7. Prise en compte des problématiques de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations :

Oui

Non

Si oui, préciser en quoi et comment :

La Maison de l'Emploi a mis en œuvre un plan de lutte contre les discriminations de 3 ans (2008 à 2010) qui est prise en compte encore à ce jour dans chacune des actions menées.

8. Conditions de réussite et points de vigilance :

✓ **Conditions de réussite :**

Associer le maximum de partenaires qui étaient impliqués sur la phase diagnostic
Rechercher le consensus sur chaque action
Planifier les actions en cohérence avec les autres projets locaux
Identifier les personnes relais et interlocuteurs au sein de chaque structure concernée.

✓ **Points de vigilance :**

Fonctionner par groupe de travail spécifique à chaque action
S'assurer de la mobilisation et de l'implication des différents acteurs

9. Documents disponibles sur la « bonne pratique » ; outils, méthodologies, logiciels développés :

Les documents disponibles émanent des différents groupes de travail. Ils ont produit depuis 2011 :

- Un support d'information sous forme de power point sur « l'impact des décisions du Grenelle de l'Environnement sur les métiers du bâtiment » à destination des prescripteurs mis à jour.
- Un mémento : « ce que je dois retenir pour informer le public »
- Un outil pédagogique permettant d'animer une séquence de sensibilisation avec un public de 10 à 15 personnes.
- Un support d'information sous forme de power point à destination du public mis à jour.
- Un protocole d'animation et un questionnaire à choix multiple d'évaluation de fin de séance.
- Réalisation de trois vidéos sur l'isolation thermique par l'intérieur, la pose de panneaux solaires photovoltaïques et la mise en œuvre de briques monomur (témoignages de salariés, visualisation de gestes professionnels).
- Un plan de formation action mis à jour à destination des conseillers en création d'entreprise

10. Nom et coordonnées de la personne à contacter pour en savoir plus :

Nom : HURET

Tél. : 03.20.14.85.50

Mail : mde-llh@reussir.asso.fr

Prénom : Olivier

Fax : 03.20.14.85.51

Thématique 6

« Les salariés acteurs de leur parcours professionnel »

FICHE 2.7

LA CELLULE D'APPUI A L'EVOLUTION PROFESSIONNELLE DES SALARIES ET L'ANIMATION DE L'ESPACE INFO FORMATION

Action démarrée en :

Octobre 2009

1. Axe dans lequel s'inscrit la bonne pratique :

- ⇒ Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'action :
- ⇒ Participer à l'anticipation des mutations économiques :
- ⇒ Contribuer au développement local :
- ⇒ Réduire les obstacles culturels, sociaux à l'accès à l'emploi :
- ⇒ Accueil – Information – Orientation

2. Objectif visé :

- ❶ Informer/sensibiliser d'une part les salariés des TPE/PME, d'autre part les salariés nouvellement privés d'emploi, sur leurs droits d'accès aux outils favorisant leur évolution professionnelle, que ce soit dans le secteur d'activité actuelle de la personne ou dans un nouveau secteur : bilan de compétences, VAE, DIF, formations professionnelles.
- ❷ Permettre l'appropriation et l'activation de ces droits par un appui individuel auprès de chaque salarié mobilisé.
- ❸ Faciliter l'orientation vers les services adéquats (FONGECIF, service d'orientation professionnelle de l'AFPA, Centres interinstitutionnels de bilan de compétences, Rectorat, Espace Info Formation...).

3. Description de l'action :

Contexte :

Au regard :

- du volume de salariés s'inscrivant à Pôle emploi après des périodes de CDD ou d'intérim ;
- du volume de salariés notamment en situation précaire dans leur entreprise (travail à temps partiel non choisi ou TPE/PME en situation économique difficile)

le Conseil d'Administration a décidé d'expérimenter une action plus structurée dans la durée, ouverte aux salariés des TPE/PME « fragilisées » et aux salariés nouvellement privés d'emploi à compter du 1er octobre 2009.

Les résultats de l'action, depuis sa création, permettent sa poursuite sur 2011-2014.

Dispositif ou action mis en place :

1 – Pour les salariés encore en poste

⇒ Organiser des séances d'information/sensibilisation dans les entreprises (en s'appuyant sur le réseau des entreprises de l'économie sociale et solidaire, sur les entreprises mobilisées par les conseillers de la plateforme RH, sur les entreprises se déclarant en difficulté auprès de la Direction du Travail, sur des rencontres organisées par les sections syndicales, sur des rencontres organisées dans les foyers de jeunes travailleurs...).

⇒ Assurer des entretiens individuels de 1^{er} niveau pour les salariés mobilisés par l'action précitée ou sollicitant la MDE sur le flux.

Ces entretiens ont pour objectif de mesurer si la personne a un projet défini ou pas et de prescrire l'orientation adéquate vers le partenaire le plus à même d'accompagner la mise en œuvre du projet défini (acteurs de la VAE, FONGECIF, etc...) ou vers un acteur de bilan pour l'aide à la définition du projet.

⇒ Vérifier à 3 mois la mise en œuvre des projets.

2 – Pour les salariés nouvellement inscrits à pôle emploi

Organiser des séances d'information/sensibilisation emploi auprès des Lillois, Lommois, Hellemmois, pour une présentation des droits pour des publics en fin de CDD dans le mois de leur sortie : les actions de formation prises en charge, la présentation des Sites PRIM et SOFIA, les aides financières Pôle emploi, les actions de formation préalable à l'embauche, les prestations d'aide à la définition du projet professionnel, la V.A.E., le C.I.F, l'aide à la création d'entreprise.

L'Entretien de premier niveau a quant à lui pour objectifs de :

⇒ de vérifier la bonne compréhension des informations diffusées lors de la Réunion d'Information Collective,

⇒ faciliter la recherche d'informations individuelles par l'écoute de la demande et le conseil adapté, appuyé par des recherches sur les sites Prim et Sofia notamment,

⇒ vérifier que le demandeur d'emploi ayant un projet de recherche d'emploi, de bilan de compétences, de VAE, de formation a bien repris contact avec son Conseiller Pôle emploi,

⇒ accompagner le demandeur d'emploi ayant un projet de formation éligible au FONGECIF CDD jusqu'à son entrée dans l'action,

⇒ de favoriser la mobilisation d'un des dispositifs présentés,

⇒ vérifier à 6 mois l'impact de l'information donnée sur le parcours de la personne (y-a-t-il eu mobilisation des droits à la formation ? sur quelle thématique : DIF, VAE, bilan de compétences, étape de formation qualifiante...).

Public bénéficiaire :

Salariés, Demandeurs d'emploi.

**Lors de la mise en place de l'action, y a-t-il eu des réorientations nécessaires ?
Lesquelles ? Pourquoi ?**

Non.

4. Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes mobilisées (et temps de mobilisation) :

Une Chargée de projets = 0.47 ETP
Un Chargé de Formation pour 5% de son temps.

Partenaires impliqués et rôles :

Pour toucher les salariés :

- Pôle emploi
- AFPA
- Service Communication de la Maison de l'Emploi
- Chargé(e)s de projets Maison de l'Emploi

Pour assurer les suites de l'action :

- Pôle emploi
- Espace Info Formation
- Conseil Régional
- D.D.T.E.F.P.
- Rectorat
- Le C.I.B.B.
- OPCA
- Fongecif

5. Résultats obtenus :

Résultats quantitatifs :

❶ Pour les salariés nouvellement inscrits à Pôle emploi

Nombre d'entretiens réalisés ⇨ **54**

❷ Pour les salariés encore en poste

Nombre d'entretiens réalisés ⇨ **35**

La mobilisation de ces salariés s'est effectuée grâce à la communication sur le site de la Maison de l'Emploi, les plaquettes d'information, le bouche à oreille, une présence directe à la Maison de l'Emploi, les forums...

Résultats qualitatifs :

✓ **Apports au territoire :**

Etre le relais sur le territoire de la plateforme régionale « mobilité – orientation professionnelle » de façon à apporter un service permanent dans la proximité.

Le portage par la MDE permet de s'appuyer aussi sur les conseillers RH pour faire passer l'information auprès des entreprises et de leurs salariés.

✓ **Apports pour le public :**

❶ **Pour les salariés nouvellement inscrits à Pôle Emploi**

Fin d'année 2012

- **Bilan de compétences**

5 personnes sont en parcours

4 personnes n'ont pas fait de retour dans le cadre du suivi

- **Formation qualifiante**

3 personnes sont en parcours

2 personnes a accédé à l'emploi

4 personnes n'ont pas fait de retour dans le cadre du suivi

- **Formation non qualifiante**

10 personnes sont en parcours

5 personnes n'ont pas fait de retour dans le cadre du suivi

1 personne a reporté son projet

2 personnes sont à l'emploi

- **Priorité donnée à l'emploi**

14 personnes privilégient leurs recherches d'emploi avant celles d'une formation

- **Création d'Entreprise**

2 personnes en parcours

- **VAE**

2 personnes en parcours

❷ **Pour les salariés encore en poste**

- **V.A.E**

1 projet VAE reporté à moyen voire long terme

2 en cours

- **Bilan de compétences**
2 bilans de compétences réalisés
4 personnes n'ont pas fait de retour dans le cadre du suivi réalisé
2 en attente de clarification de sa situation professionnelle
- **Formation qualifiante**
9 personnes sont en parcours
3 projets de formation reportés en 2013
1 personne n'a pas fait de retour dans le cadre du suivi réalisé
- **Formation non qualifiante**
7 personnes est en parcours
4 personnes n'ont pas fait de retour dans le cadre du suivi réalisé

✓ **Apports pour les entreprises / les employeurs :**

Accès à une information globale sur l'évolution professionnelle dans un lieu unique : dispositifs mobilisables, découverte des métiers et formations requises.

Un conseil, un suivi, un coaching personnalisé par un interlocuteur unique tout au long du parcours tant pour le salarié que pour l'employeur.

6. Valeurs ajoutées de la Maison de l'Emploi :

Quel est l'intérêt de développer cette pratique au sein d'une Maison de l'Emploi ?

Pouvoir participer au développement de l'anticipation des mutations économiques en préparant en amont le public aux évolutions possibles : compréhension de ces évolutions et accès à la formation tout au long de la vie.

7. Prise en compte des problématiques de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations :

Oui

Non

Si oui, préciser en quoi et comment :

La Maison de l'Emploi a mis en œuvre un plan de lutte contre les discriminations de 3 ans (2008 à 2010) qui est prise en compte encore à ce jour dans chacune des actions menées.

8. Conditions de transfert de la bonne pratique :

✓ **Conditions de réussite :**

Partenariat clairement identifié avec Pôle emploi.

✓ **Points de vigilance :**

Laisser l'utilisateur de l'action acteur de la démarche

9. Documents disponibles sur la « bonne pratique » ; outils, méthodologies, logiciels développés :

Questionnaire de satisfaction à l'issue de la R.I.C.
Plaquettes Public + Employeur
Powerpoint R.I.C. demandeurs d'emploi + support d'entretien
Powerpoint R.I.C. salariés + support d'entretien
Tableaux de suivi individuel

10. Nom et coordonnées de la personne à contacter pour en savoir plus :

Nom : DELHAYE

Tél. : 03.20.14.85.50

Mail : mde-llh@reussir.asso.fr

Prénom : Valérie

Fax : 03.20.14.85.51

AXE 3 : **« Contribuer au développement local »**

Thématique 7 ***« Animer et coordonner des actions sectorielles »***

FICHE 3.1

LA MISSION SERVICES A LA PERSONNE METROPOLE LILLOISE

Action mutualisée

La Mission SAP Lille Métropole s'intègre dans le plan d'actions de la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes dans son axe relatif à sa contribution au développement local. Elle est une action mutualisée à l'échelle de la Métropole sur un secteur d'activité défini.

Action démarrée en :

Juin 2005

1. Domaine d'intervention dans lequel s'inscrit la bonne pratique :

- ⇒ Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'action :
- ⇒ Participer à l'anticipation des mutations économiques :
- ⇒ Contribuer au développement local :
- ⇒ Réduire les obstacles culturels, sociaux à l'accès à l'emploi :
- ⇒ Accueil – Information – Orientation

2. Objectif visé :

- Soutenir avec l'ensemble des acteurs la création de 150 emplois de services à la personne en 2012 (CDI ou CDD de + de 6 mois à 30h/semaine minimum, prioritairement en mode prestataire).
- Prioriser les allocataires du RSA et les jeunes de moins de 26 ans inscrits en Mission Locale.
- Assurer les montées en qualification nécessaires.

3. Description de l'action :

Prenant appui sur la loi de cohésion sociale et les perspectives ouvertes dans le champ des Services à la Personne, avec notamment la création de l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP), l'Etat et le Département du Nord dans le cadre de son Programme Départemental d'Insertion, ont sollicité l'association REUSSIR, porteuse du PLIE de Lille, pour mettre en place sur le Département du Nord une stratégie de développement des services à la personne, en créant dès juin 2005 une première mission expérimentale, d'appui au développement des services à la personne sur la métropole Lille Roubaix Tourcoing.

Elle s'est étendue au Douaisis de juin 2007 à juin 2010 puis s'est recentrée sur la Métropole Lilloise avec le soutien de la LMCU.

En 6 ans, la Mission Services à la Personne Lille Métropole a permis de fédérer l'ensemble des acteurs œuvrant dans le champ des Services à la Personne sur 5 axes principaux :

- ✓ Sensibilisation des prescripteurs et demandeurs d'emploi aux métiers et activités des SAP.
- ✓ Mobilisation et accompagnement des employeurs SAP dans leur recrutement et leur professionnalisation en coopération avec les équipes professionnelles santé, action sociale et Services à la Personne de Pôle emploi.
- ✓ Mobilisation des demandeurs d'emploi et mise en relation avec les employeurs par la création de Cellules Emplois Spécialisées : Cellule Emploi Lille (depuis 2007), Cellule Emploi Douai (2007-2009).
- ✓ Sensibilisation des réseaux de la création d'activité aux spécificités du secteur des Services à la Personne.
- ✓ Capitalisation et veille prospective sectorielle.

Le projet d'action 2012 de la Mission SAP Lille Métropole répond au besoin d'actualiser l'intervention de la Mission, il a donc été réalisé en prenant en compte plusieurs éléments de contextes aussi bien conjoncturels que structurels :

- ➔ Un secteur d'activité dynamique sur la Métropole
- ➔ Une nouvelle Mission Régionale SAP structurante
- ➔ Une reconfiguration du temps consacré aux SAP par les MDE de la Métropole
- ➔ Des nouvelles pistes d'action en cohérence avec les objectifs des partenaires

Compte tenu de ces différents éléments, le plan d'actions 2012 de la Mission SAP Lille Métropole s'articule en 3 axes :

- ✓ Sensibilisation / information des prescripteurs et des demandeurs d'emploi.
- ✓ Mobilisation et sensibilisation des employeurs.
- ✓ Promotion des SAP à l'attention des usagers.

Dispositifs ou actions mis en place :

Fédérer, animer et accompagner l'ensemble des acteurs du secteur des Services à la Personne sur Lille Métropole, et en particulier les 6 autres MDE dans le cadre de l'action mutualisée Mission SAP et sur leurs actions SAP territoriales spécifiques.

1. SENSIBILISATION / INFORMATION DES PRESCRIPTEURS ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI

→ Sensibiliser les réseaux des prescripteurs d'emplois, de la création d'activités et les demandeurs d'emploi aux métiers et formations dans les SAP et aux opportunités d'emplois et d'activités qu'elles représentent sur la Métropole sous la forme de réunions d'information, mise à disposition d'outils spécifiques.

Cette action se réalise notamment en lien avec les Espaces Info Formation des Maisons de l'Emploi de la Métropole.

Réalisé au 31 décembre 2012 :

→ Co-organisation et animation de sensibilisations des demandeurs d'emploi et des prescripteurs sur le **territoire du PMC** sur les **spécificités de l'emploi direct** en partenariat avec le Centre Ressources et la MDE PMC

↳ **11 Personnes dont 3 prescripteurs** + Dossiers/documentation réalisés à l'attention des prescripteurs absents.

→ Co-organisation d'une sensibilisation à **Mons en Baroeul d'Assistantes maternelles** sur leurs droits et leurs devoirs réalisée par l'IRCEM et la FEPEM dans le cadre de l'action de promotion des Assistantes Maternelles de la ville de Mons en Baroeul en partenariat avec la MDE VAMB

↳ **11 Assistantes Maternelles**

→ Information des visiteurs en recherche d'un emploi dans les SAP du **Salon des SAP du Pays Pévélois** du 17 Mars à **Templeuve**

↳ **25 demandeurs d'emploi.**

→ Information des Assistantes maternelles en recherche de gardes sur le **forum des Assistantes Maternelles de Mons en Baroeul du 2 juin.**

↳ **15 demandeurs d'emploi.**

→ Co-organisation et co-animation avec **l'EIF du VNE et la Mission Locale de Lille** d'une sensibilisation des prescripteurs et des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans aux **contrats en alternance dont le contrat d'apprentissage** au cours de **3** réunions d'information réalisées à **Tourcoing, Hem et Lille.**

↳ **36 jeunes et 47 prescripteurs**

→ **Diffusion numérique d'un guide d'orientation** à l'attention des **conseillers RSA et partenaires** en partenariat avec le **Centre ressources de la DT de Lille du Pôle lutte contre les exclusions du Département.**

↳ **600 conseillers RSA et prescripteurs partenaires.**

→ Animation de sensibilisation **des prescripteurs du VNE sur les SAP et la Cellule Emploi** dans le cadre du déploiement de la Cellule Emploi au cours de **3** réunions d'information réalisées à **Roubaix, Tourcoing et Croix**

↳ **40 prescripteurs**

→ Animation d'une **conférence sur les métiers et les formations dans les services à la Personne** au Forum multisectoriel organisé par la **MDE VAMB** à l'espace Concorde
↳ **26 demandeurs d'emploi.**

→ Animation et co-animation de **sept ateliers pendant la Quinzaine des Services à la Personne** à Lille, Villeneuve d'Ascq, Hem, Lesquin, Roubaix.
↳ **111 demandeurs d'emploi**

→ Accueil et information des demandeurs d'emploi présents sur le **forum clôturant la Quinzaine des services à la Personne** qui se déroulera le 16 octobre à la **Mairie de Tourcoing (611 visiteurs).**

→ Animation de **2 ateliers sur les droits et devoirs des Baby-Sitter et la recherche d'emploi dans le secteur de la garde d'enfants à domicile** dans le cadre d'une **sensibilisation de 4 jours sur le Baby-Sitting** de jeunes de moins de 26 ans avec le **PIJ de Lomme** et la **Mission Locale de Lille.**
↳ **32 jeunes de moins de 26 ans.**

→ Sensibilisation des demandeurs d'emploi, des salariés et des prescripteurs **sur la VAE dans les SAP en partenariat avec l'EIF et le C2RP à Roubaix (11 personnes).**
↳ **33 participants dont 11 demandeurs d'emploi et 22 prescripteurs.**

➤ **BILAN 2012 : 987 personnes sensibilisées dont :**
↳ **709 prescripteurs**
↳ **278 demandeurs d'emploi**

2. MOBILISATION ET SENSIBILISATION DES EMPLOYEURS

A. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

➤ Repérer et mobiliser les employeurs des 3 branches professionnelles (particuliers-employeurs, entreprises, associations) sur le développement d'emplois de qualité (CDI, CDD longs, 30 heures/semaine minimum sauf temps partiel choisi), mais aussi qualifier leur pratique professionnelle (embauche de travailleurs handicapés, connaissance du droit du travail, bonnes pratiques de recrutement, ...) et accompagner leur développement (solvabilisation et diversification de l'offre des associations et CCAS ; croissance des entreprises ; structuration de l'emploi direct via l'appui à la création du centre ressources FEPEM...)

Réalisé au 31 décembre 2012 :

→ Organisation et co-animation avec **l'EIF** du VNE **d'une réunion d'information à l'échelle Métropolitaine auprès des employeurs sur le recrutement des jeunes en alternance** à la MDE de **Tourcoing**
↳ **13 employeurs présents** dont les représentants de **3 Fédérations Départementales** : READOMICILE (42 adhérents), FESP (17 adhérents), G2S2P (9 adhérents).

→ Participation à la **mobilisation des employeurs dans le cadre de l'action transfrontalière** animée par la FCI sur la filière des SAP.

→ Information **sur la VAE** dans les SAP en partenariat avec **l'EIF, le C2RP, l'Etat et l'AFPA à la MIE du Roubaisis**
↳ **10 employeurs présents.**

→ Présentation des résultats de l'étude ERP/GTEC réalisée avec la CMAR auprès de **20 employeurs**, mise en ligne de l'étude sur le site de la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes (<http://www.mde-lille.fr>)

↳ **20 employeurs présents.**

→ Participation à la mise en place du **forum des Assistantes maternelles de la ville de Mons en Baroeul** dans le cadre d'une action partenariale avec la mairie, la MDE VAMB, Pôle emploi, la CAF, la PMI et l'association Prim'enfance .

↳ **30 familles en recherche d'une Assistante maternelle présentes.**

↳ **25 assistantes maternelles présentes.**

→ Participation au **Forum emploi clôturant la quinzaine des services à la Personne**

↳ **35 employeurs présents.**

↳ **611 visiteurs.**

→ Participation et mobilisation des employeurs de la Métropole pour la **Semaine de l'Innovation** pour la journée dédiée aux services à la Personne organisée par J'innove en Nord Pas de Calais et le C2RP.

→ Participation aux réunions du **SPEL Métiers en tension du Bassin d'Emploi de Lille** sur le secteur de la Garde d'enfants à Domicile.

↳ **2 employeurs présents et 1 Fédération (FESP).**

➤ **GESTION TERRITORIALE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES DANS LES SAP**

En 2012, la Mission SAP Lille Métropole s'associe à la démarche de **GTEC Métropolitaine pilotée par la MIE du Roubaisis** sur le secteur des Services à la Personne. L'objectif est de prendre part à la **sensibilisation et la cartographie des emplois des entreprises** mais aussi fort d'activer des **groupes de travail partenariaux** autour de la thématique des SAP sur la base des éléments recueillis.

→ Rencontre en tant que capteur des employeurs des SAP pour les sensibiliser à la démarche de GTEC et de réaliser la cartographie des emplois des structures participantes.

↳ **10 employeurs sensibilisés.**

➤ **OUTILS D'AIDE AU RECRUTEMENT**

O LES ACTIONS EMPLOI FORMATION

L'objectif est de co-développer et co-animer avec Pôle emploi la Cellule Emploi SAP Lille Métropole, chargée de rendre lisibles les offres et demandes d'emplois durables (30h/s CDI, CDD 6 mois ou temps partiel choisi) et de faciliter leur rapprochement notamment dans le cadre des opérations emploi formation permettant ainsi d'optimiser l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi des publics PLIE, Missions Locales et RSA.

↳ **11 Opérations Emploi Formation en partenariat avec Pôle emploi avec 91 participants ayant accédé à l'emploi.**

O LA CELLULE EMPLOI SERVICES A LA PERSONNE

En juin 2012, la Cellule Emploi se déploie sur le VNE afin de proposer les mêmes services aux demandeurs d'emploi de ce territoire.

- La Cellule Emploi a constitué en 2012 une candidathèque de :
- ↳ **258 demandeurs d'emploi ont été orientés vers la cellule** dont 24% d'allocataires du RSA et 45% de jeunes de moins de 26 ans.
 - ↳ **173 personnes sont suivies au sein de la Cellule Emploi** dont 26% d'allocataires du RSA et 47 % de jeunes de moins de 26 ans.

→ **BILAN 2012 :**

- 120 Employeurs mobilisés.
- 11 actions Emploi Formation sur la Métropole menées en partenariat avec Pôle emploi.
- 91 demandeurs d'emploi à l'emploi durable suite à une formation en alternance ou directement.

3. SENSIBILISATION DES USAGERS

Participer aux actions spécifiques de promotion des SAP sur Lille Métropole et dans ses territoires (quinzaine des SAP ; forums emploi, Salon régional SAP ; guide SAP ; promotion du CESU auprès des collectivités locales...)

Réalisé au 31 décembre 2012 :

- Accueil des visiteurs du **Salon du pays Pévélois** à Templeuve sur le stand de la MDE PMC/Mission SAP – Maison de l'Emploi de Lille
 - ↳ **158 visiteurs.**
- Accueil des familles lors du **forum des Assistantes Maternelles** de la ville de Mons en Baroeul
 - ↳ **30 familles présentes.**
- Mise en place de **réunions d'informations sur le CESU** auprès des prescripteurs de services en partenariat avec la **Maison de l'Emploi de Tourcoing** (CLIC, personnel d'accueil des mairies)
 - ↳ **12 personnes présentes.**
- Mise en place du **Salon du pays Pévélois** sur le stand de la MDE PMC/Mission SAP – Maison de l'Emploi de Lille
 - ↳ **158 visiteurs**

Publics bénéficiaires :

- Les employeurs du secteur SAP (CCAS, entreprises, associations, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, particuliers-employeurs)
- Les demandeurs d'emploi des réseaux de l'insertion et en particulier les allocataires du RSA et les jeunes de moins de 26 ans.
- Les prescripteurs d'emploi (conseillers : PLIE, Mission Locale, MDE, Pôle emploi ; CAP Emploi, cellules de reclassement, Référents RSA, travailleurs sociaux...)
- Les salariés en reconversion professionnelle
- Les réseaux de la création d'activités
- Les collectivités Locales.

**Lors de la mise en place de l'action, y a-t-il eu des réorientations nécessaires ?
Lesquelles ? Pourquoi ?**

Non

4. Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes mobilisées (et temps de mobilisation) :

1 Chargée de projets (1 ETP)

1 Conseiller Emploi (1 ETP)

Partenaires impliqués et rôles :

- DIRECCTE Unité Territoriale Nord Lille
- LMCU
- MDE / PLIE et Missions Locales de Lille Métropole
- Conseil Régional (Direction de la Formation Professionnelle)
- Département du Nord (PLEPS)
- ANSP représentée par la Déléguée Départementale
- Pôle Emploi avec les équipes professionnelles Santé – Sociale de référence
- Employeurs SAP (associations, entreprises, CCAS, particuliers employeurs)
- OPCA du secteur (AGEFOS-PME, OPCALIA, UNIFORMATION)
- C2RP (Espace Infos Formations), Mission d'appui SAP (à compter du 01/07/2012)
- Organismes de Formation Santé Social du territoire (Crefo, AFPA, FCI, ARRFAP...).
- « Je crée en Nord Pas de Calais »
- Emploi et Handicap Grand Lille
- CBE de Lille
- CRESS

5. Résultats obtenus :

Résultats quantitatifs :

- 987 personnes sensibilisées sur un objectif de 500 personnes.
- 150 personnes ont engagé un parcours vers l'emploi suite à une formation en alternance ou directement sur un objectif annuel de 150 personnes.
- Plus de 100 employeurs mobilisés sur un objectif annuel de 100 employeurs.
- 2 salons réalisés
- Réalisation de 11 actions emploi/formation ouvertes à 120 demandeurs d'emploi.

Résultats qualitatifs :

✓ **Apports au territoire :**

Mise en place d'une action transversale, structurée et partenariale en faveur du développement du secteur des Services à la Personne et en particulier de l'emploi durable dans ce secteur, en cohérence avec les besoins du territoire.

✓ **Apports pour le public :**

Développement de formations d'adaptation au poste en complément des dispositifs qualifiants et/ou diplômants qui favorisent l'accès aux emplois des Services à la Personne sur des volumes horaires attractifs ou des temps partiels choisis.

✓ **Apports pour les entreprises / les employeurs :**

Création d'une offre de services partenariale en faveur de l'appui à leur création, à leur développement et à la pérennisation de leur activité : conseil en recrutement, veille informative adaptée aux besoins du secteur, mise en relation avec les différents acteurs du secteur (OPCA, Professionnels de l'Emploi du territoire, les collectivités territoriales, organismes de formation, réseaux et fédérations d'employeurs...).

6. Valeurs ajoutées de la Maison de l'Emploi :

Quel est l'intérêt de développer cette pratique au sein d'une Maison de l'Emploi ?

Acquisition d'une expertise sectorielle sur un secteur d'activité qui recrute (2^{ème} secteur en potentiel de recrutement de la région). Un secteur dont parallèlement les difficultés de recrutements persistent malgré cette croissance.

La mission SAP territoriale contribue au développement local d'un secteur économique spécifique. Elle coordonne et anime des actions respectant les spécificités des territoires couverts et les compétences des acteurs économiques associés.

La mission SAP participe et met en œuvre des actions de sensibilisation spécifiques au secteur des SAP dans la perspective d'une meilleure anticipation des évolutions économiques des territoires couverts.

Reconnaissance institutionnelle sur un sujet aux multiples enjeux, transversal à toutes les politiques (emploi, action économique, économie social et solidaire, action sociale, formation professionnelle....)

7. Prise en compte des problématiques de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations :

Oui

Non

Si oui, préciser en quoi et comment :

La Maison de l'Emploi a mis en œuvre un plan de lutte contre les discriminations de 3 ans (2008 à 2010) qui est prise en compte encore à ce jour dans chacune des actions menées.

8. Conditions de transfert de la bonne pratique :

✓ Conditions de réussite :

- Maitrise du secteur d'activité dans tous ses paramètres
- Légitimité du porteur de projet
- Pilotage et durée du projet
- Concertation locale
- Coordination institutionnelle
- Implication des partenaires et des employeurs

✓ Points de vigilance :

- Objectifs quantitatifs : les facteurs clés de réussites sont autant de point de vigilance tant que les objectifs ne sont pas atteints
- Evolution rapide du secteur (offre de services et réglementation)
- Evolution du paysage institutionnel, des rôles des partenaires de l'emploi et des politiques de l'emploi influant sur les objectifs.
- Réseau d'acteurs dense et intérêts divergents
- Enjeux politiques : ce secteur d'activité est à lui seul, un enjeu de société qui croise plusieurs politiques (PA/PH, Enfance familles, Emploi, Développement économique, Formation professionnelle, Economie Sociale et Solidaire....)

9. Documents disponibles sur la « bonne pratique » ; outils, méthodologies, logiciels développés :

- Accord cadre cellule emploi services à la personne
- Guide d'orientation des prescripteurs d'emploi
- Présentation visuelle des métiers des SAP à l'attention des demandeurs d'emploi.
- Fiches action des projets/actions
- Accord cadre contrat de professionnalisation départemental pour les entreprises SAP
- Convention tripartite Pôle emploi, Mission SAP Employeurs sur la base d'un contrat d'objectifs
- Accord partenarial entre la Mission SAP et les Maisons de l'Emploi du territoire en respect du principe d'une action mutualisée.
- Rapports d'activités 2006 à 2011
- Panoramas statistiques des Organismes de Services à la Personne de la Métropole de leur évolution depuis 2007
- Fiches métiers

10. Nom et coordonnées de la personne à contacter pour en savoir plus :

Nom : MECHIK
Tél. : 03.20.14.85.50
Mail : mde-llha@reussir.asso.fr

Prénom : Héroïse
Fax : 03.20.14.85.51

FICHE 3.2

BATI'LILLE

Action démarrée en :
2001

1. Axe dans lequel s'inscrit la bonne pratique :

- ⇒ Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'action :
- ⇒ Participer à l'anticipation des mutations économiques :
- ⇒ Contribuer au développement local :
- ⇒ Réduire les obstacles culturels, sociaux à l'accès à l'emploi :
- ⇒ Accueil – Information – Orientation

2. Objectif visé :

- Accompagner les TPE et PME de – 50 salariés, via notamment une offre prospection – sensibilisation commune MDE / Pôle emploi / Mission Locale, dans leur recrutement à court ou moyen terme.
- Développer l'alternance dans les TPE / PME.
- Analyser les évolutions des métiers au regard des décisions du Grenelle de l'Environnement et étudier les nouveaux modes de faire et d'organisation des entreprises, permettant ainsi le montage d'actions de formation ou d'opérations emploi – formation adaptées.
- Accompagner les prescripteurs dans la mobilisation des publics sur les clauses d'insertion inscrites dans les appels d'offres liés aux grands chantiers urbains du Bassin d'Emploi de Lille.

3. Description de l'action :

Contexte :

Bâti'Lille a été créé en 2001 afin d'accompagner le retour à l'emploi durable des demandeurs d'emploi ou salariés en étape IAE (Insertion par l'Activité Economique) dans les nombreuses structures du territoire développant des activités liées au BTP.

Il s'agissait d'apporter à ces candidats, qui seuls n'y parviennent pas, un appui renforcé et individualisé pour favoriser leur accès à l'emploi dans un secteur d'activité en pénurie de main d'œuvre.

Les années 2007 à 2009 ont permis de renforcer les partenariats avec le réseau des prescripteurs, des fédérations professionnelles concourant ainsi à l'atteinte et au dépassement des objectifs de placement durable, contacts entreprises...

Depuis 2010, Bâti Lille s'affirme comme l'outil de mobilisation partenariale avec la Mission Locale, le PLIE et Pôle emploi :

- * des TPE et PME du secteur du bâtiment
- * pour la réponse aux entreprises dans le cadre des clauses d'insertion (article 14)
- * pour la co-prospection avec Pôle emploi des entreprises pour le montage d'opérations emploi-formation liées à l'évolution des besoins des entreprises au regard des exigences du Grenelle de l'Environnement (actions 13 – 14 du plan d'action GMB)

Dispositif ou action mis en place :

- Au sein d'un même local, un salarié Mission Locale financé en partie par le PLIE, un salarié Pôle emploi, deux salariés Maison de l'Emploi, tous spécialistes des questions d'emploi dans le bâtiment.
- Une prospection et une sensibilisation partagées des entreprises sur les questions de l'alternance, de l'évolution des métiers, de la gestion des ressources humaines, de la lutte contre les discriminations.
- Un appui aux prescripteurs par la mise en place de séances d'information sur les métiers, leur évolution, les attendus des entreprises en terme de savoir-être et savoir-faire.
- Le développement d'outils adaptés type Ateliers de Sensibilisation et Motivation, visites de chantiers, stagiairisation.

Publics bénéficiaires :

Entreprises :

- Principalement des TPE et PME de – 50 salariés de la Métropole Lilloise.
- Des PME plus importantes ou des majors, essentiellement dans le cadre de la clause d'insertion ou de la mise en place d'opérations emploi/formation dans le cadre du plan d'action Grenelle Métier du Bâtiment.
- A la marge, quelques employeurs hors « bâtiment » mais ayant besoin de compétences dans ce domaine : bailleurs sociaux, collectivités locales... pour des tâches de maintenance courante de bâtiment.

Candidats :

Public orienté par les prescripteurs du territoire de la Maison de l'Emploi :

- Mission Locale :	53%
- Pôle emploi :	22%
- CCAS Lille, Lomme et Hellemmes :	7%
- Divers : IAE... :	18%

Les prescriptions du PLIE se font essentiellement via la Mission Locale et les 3 CCAS.

Il est à noter que 69% des publics de la candidathèque résident dans un quartier « politique de la Ville » et 54% en ZUS.

**Lors de la mise en place de l'action, y a-t-il eu des réorientations nécessaires ?
Lesquelles ? Pourquoi ?**

4. Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes mobilisées (et temps de mobilisation) :

1 animateur à temps plein.
3 conseillers dont 1 à 0,8 ETP mis à disposition par Pôle emploi et 1 à temps plein mis à disposition par la Mission Locale (financé en partie par le PLIE), intervenant sur les volets publics et entreprises.
1 assistante administrative à mi-temps jusque septembre puis à temps plein.

Partenaires impliqués et rôles :

- * Le service clause d'insertion :
 - ↳ Mise en œuvre opérationnelle des clauses lorsque l'entreprise embauche directement les candidats ou fait appel à une agence d'intérim (hors ETTI).
- * L'équipe professionnelle de Pôle emploi Lille Fluvial :
 - ↳ Mise à disposition d'une conseillère à 0,8 ETP, échange d'offres d'emploi.
- * Les conseillers plateforme RH (CCI Grand Lille et Chambre de Métiers du Nord) :
 - ↳ Transmission de besoins de recrutement décelés par ces conseillers lors de leurs RDV.
- * La cellule emploi ZFU
 - ↳ Transmission de besoins de recrutement décelés par le conseiller lors de ses contacts.
- * La Fédération Française de Bâtiment :
 - ↳ Transmission par la FFB d'offres d'emploi exclusives
 - ↳ Transmission par Bâti'Lille de CV diffusés via la newsletter hebdomadaire de l'antenne Grand-Lille de la Fédération professionnelle.
- * Les référents filières PLIE de la Mission Locale et du CCAS :
 - ↳ Partenaires privilégiés pour relayer au sein de leurs structures des informations sur les opérations de recrutement à venir, sur les évolutions du marché du travail afin d'affiner l'orientation des candidats sur le service.
- * Les structures d'insertion : chantiers école et entreprises d'insertion :
 - ↳ Prise en charge des publics avant la fin de leur parcours, mise en place de stages de validation de compétences, organisation de réunion de présentation de l'offre de services de Bâti'Lille au sein même de ces structures.

5. Résultats obtenus :

Résultats quantitatifs :

136 entreprises ont été visitées au cours de 2012 afin de les conseiller et de les accompagner dans leurs recrutements. Les services proposés portent sur :

- La validation du projet de recrutement exprimé, sa mise en perspective au regard du projet de l'entreprise, de son organisation, de sa capacité à accueillir un nouveau candidat...
- La définition ou la validation du profil de poste
- Des informations et des conseils sur les contrats de travail, mesures emploi avec parfois un appui pour leur mise en œuvre
- La pré-sélection de candidats, l'organisation du recrutement
- Le suivi dans l'emploi du candidat ainsi recruté

255 nouvelles offres d'emploi ont été traitées selon ce process, dont :

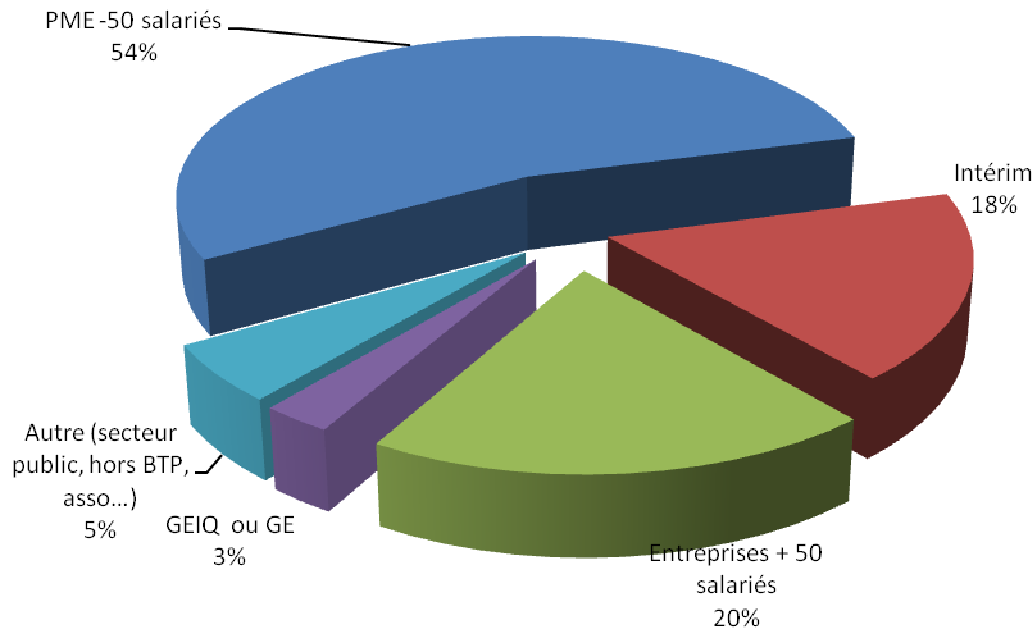
- 60% pour le compte de TPE/PME de moins de 50 salariés
- 42% pour des offres d'emploi durables (CDI, alternance, CDD de plus de 6 mois)
- 38% au titre de la clause d'insertion

Afin de répondre rapidement à ces besoins de recrutement, 438 candidats ont été accueillis au cours de l'année. 709 mises en relation ont été réalisées depuis ce vivier, pour satisfaire au traitement de ces 255 offres. Cette activité de traitement d'offre a ainsi permis l'insertion de 173 candidats.

Globalement, au travers du traitement de ces offres, de la diffusion de CV ciblés dans le fichier entreprise, des conseils apportés aux candidats, nous avons pu mesurer :

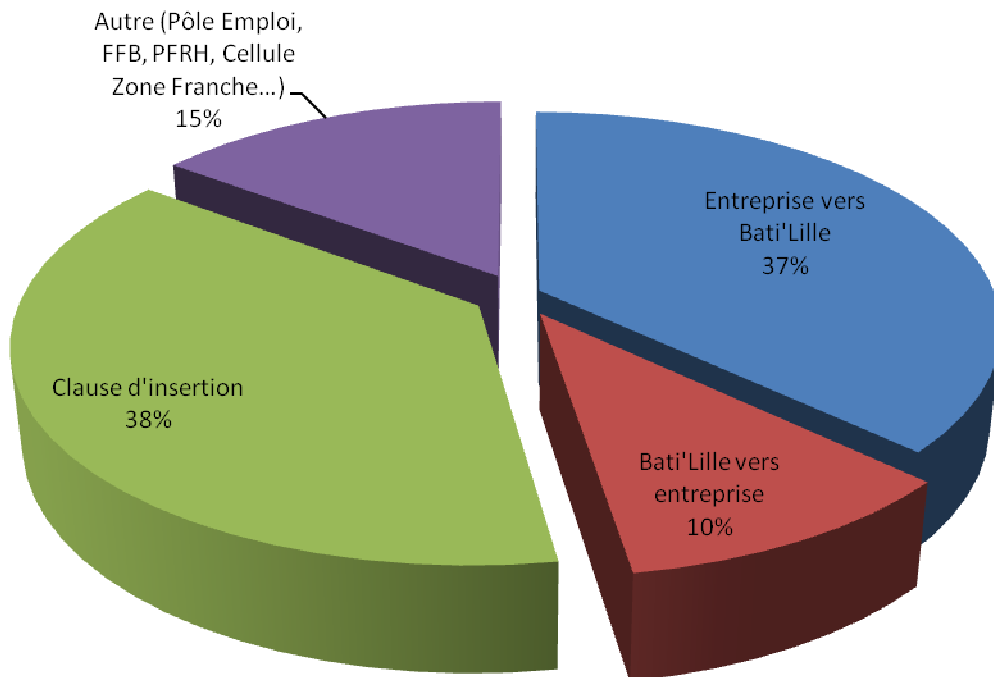
- 335 insertions pour 234 candidats (y compris les 173 via le traitement des offres d'emploi), dont :
 - 104 insertions durables (dont 28 en alternance et 28 suite à des offres liées à la clause d'insertion)
 - 221 insertions sur des contrats courts pour 130 candidats.

Répartition des offres par type d'employeur :

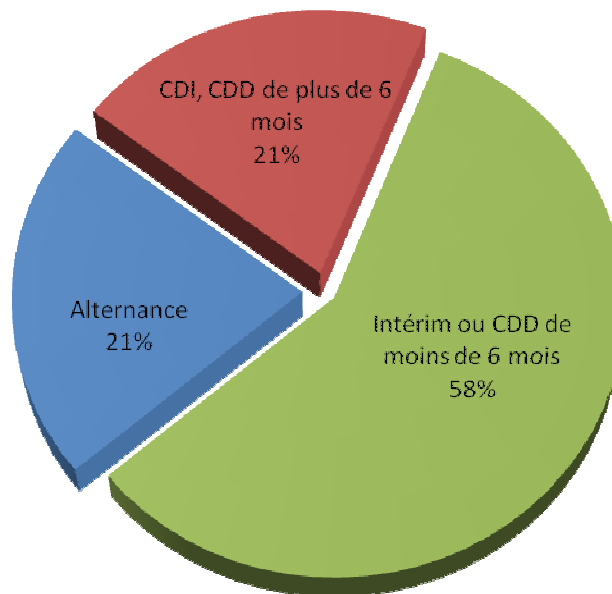


Le positionnement « entreprise » se confirme : 54% des offres traitées concernent des sociétés de moins de 50 salariés, les autres concernent très souvent les dossiers liés à la clause d'insertion où les majors occupent une place importante.

Origine des offres d'emploi :



Répartition des offres par type de contrat :



Participation au plan GMB :

Face aux difficultés croissantes rencontrées pour accompagner les entreprises de la filière construction et bardage bois, Bati'Lille a initié en 2011 et 2012 un plan d'action visant à mettre en place une formation d'adaptation au métier de bardeur/menuisier constructeur pour des candidats possédant des compétences de base en menuiserie, placo ou maçonnerie.

Une pré-étude menée auprès de 8 PME/TPE contactées dans la cadre d'un plan de prospection partagé avec Pole emploi et les MDE de la métropole, des rencontres avec les représentants de la filière professionnelle, l'AREF BTP ont validé l'opportunité de cette démarche.

Le Conseil Régional a confirmé son accord pour le financement de cette opération emploi formation qui s'est déroulée au printemps 2012 avec le GRETA Bâtiment.

En lien avec Pôle emploi, Bati'lille est intervenu pour la mobilisation de 41 candidats et de 25 entreprises, le suivi en cours et post formation.

13 candidats ont intégré cette formation et ont été accueillis dans 7 PME. Au 31.12.12, sur les 11 candidats ayant achevé leur formation :

- 5 sont en emploi (dont 4 en emploi durable)
- 3 ont quitté la région ou ne sont plus joignables
- 2 sont en emploi précaire
- 1 est en recherche d'emploi

✓ Apports au territoire :

Bâti'Lille est un service connu et reconnu sur le territoire sur la question de l'emploi dans le BTP dont le recours est apprécié pour la mise en place d'opération de recrutement, d'opération emploi-formation, pour la réponse adaptée au traitement des Clauses d'insertion...

✓ Apports pour le public :

L'accueil individualisé, les conseils apportés dans l'organisation de la recherche d'emploi, l'élargissement des cibles après l'analyse du parcours profitent pleinement à cette typologie de public peu armée pour mener seul une recherche d'emploi.

La richesse du réseau (réseau entreprise propre à Bâti'Lille, ainsi que les partenariats avec les agences d'emploi, le service clause d'insertion, la FFB...) permet d'apporter à chaque candidat une réponse emploi satisfaisante. Par ailleurs, le suivi emploi opéré vise à faciliter les enchaînements de contrats (intérim, CDD...) afin de parvenir à l'emploi durable.

✓ Apports pour les entreprises / les employeurs :

L'organisation du service permet d'apporter des réponses satisfaisantes à cette cible d'employeurs qui peinent à anticiper ses embauches (pas de service RH, de GPEC, interventions souvent en sous traitance avec des délais courts de prévenance et de réalisation...). Ils apprécient particulièrement :

- L'adéquation des profils présentés (55% des candidats présentés sont embauchés)
- La réactivité dans le traitement des offres
- La personnalisation du service : l'employeur est en relation avec le même conseiller qui l'accompagne sur toutes les phases de son recrutement et prend souvent en charge l'organisation des RDV, le traitement administratif des mesures...

De fait, hormis les offres liées à la clause, 57% des offres émanent d'appels entrants d'employeurs.

6. Valeurs ajoutées de la Maison de l'Emploi :

Quel est l'intérêt de développer cette pratique au sein d'une Maison de l'Emploi ?

Bâti'Lille est l'outil privilégié de la Maison de l'Emploi pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi durable des candidats du territoire. Ce dispositif est en connexion avec les autres services de la MDE : clause d'insertion pour un traitement rapide et efficace des offres d'emploi, la cellule ZFU et la Plate forme RH pour venir en relai des conseillers et accompagner leurs entreprises dans leur recrutement.

Ce service est un observatoire pertinent pour mesurer les impacts du Grenelle sur les métiers du bâtiment et impulser des actions nécessaires pour adapter les compétences des candidats face aux nouveaux besoins des entreprises.

7. Prise en compte des problématiques de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations :

Oui

Non

Si oui, préciser en quoi et comment :

La Maison de l'Emploi a mis en œuvre un plan de lutte contre les discriminations de 3 ans (2008 à 2010) qui est prise en compte encore à ce jour dans chacune des actions menées.

8. Conditions de transfert de la bonne pratique :

✓ **Conditions de réussite :**

- Réactivité dans le traitement des offres (les postes sont à pourvoir en général dans les 24 à 48 heures).
- Capacité à fidéliser le réseau des employeurs : personnaliser la relation, rester en contact régulier, réaliser des suivis sur chantier.
- Capacité à répondre sur les champs du droit du travail, à prendre en charge le traitement administratif des contrats.
- Bonne capacité à valider le profil des publics pour parvenir à des appariements efficaces.
- Nécessité de maintenir des liens étroits avec tous les partenaires : prescripteurs, structures IAE, entreprises, organisme de formation...
- Bonne connaissance du domaine du bâtiment, des évolutions de produits et des techniques, liés notamment au Grenelle de l'environnement.

✓ **Points de vigilance :**

- Nécessité de fiabiliser le fichier par des mesures d'évaluation : EMT, ECCP...
- Être très régulier dans le suivi des offres.
- Être réactif sur les nouvelles mesures (contrat de génération, Emplois Francs).

9. Documents disponibles sur la « bonne pratique » ; outils, méthodologies, logiciels développés :

Plaquette de présentation de l'offre de services.
Fiche action des opérations emploi formation mises en œuvre.

10. Nom et coordonnées de la personne à contacter pour en savoir plus :

Nom : NAVEZ

Tél. : 03.20.14.85.50

Mail : mde-llh@reussir.asso.fr

Prénom : Franck

Fax : 03.20.14.85.51

Thématique 8

***« Animer et coordonner les actions liées
à la clause d'insertion »***

FICHE 3.5

L'ANIMATION DE LA CLAUSE D'INSERTION LOCALE

Action démarrée en :

Janvier 2008

1. Domaine d'intervention dans lequel s'inscrit la bonne pratique :

- ⇒ Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'action :
- ⇒ Participer à l'anticipation des mutations économiques :
- ⇒ Contribuer au développement local :
- ⇒ Réduire les obstacles culturels, sociaux à l'accès à l'emploi :
- ⇒ Accueil – Information – Orientation

2. Objectif visé :

Qualitatif : apporter une offre de services aux donneurs d'ordre et construire des parcours qualifiants progressifs et cohérents permettant aux publics de s'insérer professionnellement et/ou d'accéder au marché du travail et répondant aux besoins des entreprises adjudicataires.

Quantitatif :

275 667 heures escomptées sur les opérations traitées, en cours de traitement ou en attente de traitement en 2012 (contre 239.179 heures en 2011)

185 039 heures réalisées au 31/12/2012 (contre 137.899 heures en 2011)

(Les heures indiquées ci-dessus sont comptabilisées par marchés traités par la « Cellule Clause d'insertion » en 2012. Certains ont pu démarrer avant le 1^{er}/01/2012 . Les heures ne sont pas proratisées annuellement)

3. Description de l'action :

Contexte :

La clause d'insertion est une modalité d'exécution du marché pour l'entreprise

L'article 14 du code des marchés publics introduit juridiquement une clause d'insertion réservant un % du volume horaire du marché à une personne en parcours d'insertion professionnelle. Les entreprises attributaires sont tenues de respecter cette clause.

L'insertion est l'objet même du marché

L'article 30 du code des marchés publics permet de conclure des marchés dont l'objet est l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi. La prestation réalisée (ex : espaces verts...) sert de support technique à l'insertion professionnelle. Il s'adresse particulièrement aux Ateliers et Chantiers d'insertion.

La clause d'insertion est un critère d'attribution d'une entreprise

L'article 53 du code des marchés publics permet d'intégrer un critère de sélection concernant « les performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté ».

Dispositif ou action mis en place :

Offre de service portée par la MDE ciblant les différents acteurs et étapes du dispositif « clause d'insertion » :

- Conseil et travail partenarial technique avec les donneurs d'ordre : sensibilisation, diagnostic de l'opération et inscription de la clause d'insertion,
- Information, accompagnement des entreprises pour la réponse à cette clause,
- Ciblage des publics et mise en relation avec l'entreprise en lien avec les outils de la MDE (Bâti'Lille/Pas Pour l'Emploi/Pôle Emploi) et les partenaires et opérateurs de l'IAE,
- Gestion, suivi et évaluation de la clause d'insertion, valorisation de la clause auprès du donneur d'ordre, communication.

Les donneurs d'ordre ciblés et accompagnés par cette action par le chargé de mission territorial, en 2012 :

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT)
- Caisse Primaire Assurance Maladie (CPAM)
- Centre Communal d'Action Sociale de Lille (CCAS)
- Centre Hospitalier Régional de Lille (CHR)
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Conseil Général du Nord
- Etablissement Public Foncier (EPF)
- La Fabrique des Quartiers
- Gendarmerie Nationale
- Groupe Hainaut Immobilier (GHI)
- Immobilière des Chemins de Fer (ICF)
- Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)
- Lille Métropole Habitat (LMH)
- Partenord Habitat
- Service des Achats de l'Etat
- SEM Soreli
- SIA Habitat
- SPL Euralille
- SPL Euratechnologie
- Université Lille 2
- Ville de Lille et de ses deux communes associées Hellemmes et Lomme
- Vilogia

Public bénéficiaire :

Participants du PLIE, allocataires du RSA, demandeurs d'emploi longue durée, jeunes de moins de 26 ans sans qualification ou n'ayant jamais travaillé, personnes de plus de 50 ans ayant des difficultés d'insertion professionnelle, personnes reconnues travailleurs handicapés par la Maison Départementale de l'Handicap...

4. Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes mobilisées (et temps de mobilisation) :

- Un chargé de projet de l'animation « Clauses d'insertion » sur le bassin lillois (en lien avec les 4 MDE du territoire), travaillant avec les donneurs d'ordre suivants (*non exhaustif*) : Conseil Général du Nord, EPF, LMCU, LMH, Service des Achats de l'Etat, SEM Soreli, SPL Euralille, Vilogia, et de

l'accompagnement des entreprises de Gros Œuvre, de Travaux Publics et de démolition dans la mise en œuvre de la clause, à temps plein. (voir bilan d'activité – Clause d'insertion BASSIN)

- Un chargé de projet « Clause d'insertion » sur le territoire lillois, travaillant avec les donneurs d'ordre suivants : CAF, CARSAT, SPAM, CCAS, CHR, CMA, La Fabrique des Quartiers, ICF, Partenord Hbaitat, SPL Euratechnologie, Université de Lille 2 et Ville de Lille et de ses communes associées, de l'accompagnement des entreprises de second œuvre et de services dans la mise en œuvre de la clause (sur le territoire et aussi en lien avec les opérations pilotées par le chargé de projet Bassin) ainsi que du suivi des marchés d'insertion, à temps plein. Du fait de la répartition des compétences entre les 2 chargés de projets, des donneurs d'ordre supra-territoire sont aussi accompagnés dans le cadre des marchés de service (Gendarmerie Nationale, SAE...).

- Le PLIE via sa conseillère emploi « clause » chargée de l'interface SIAE/Entreprise à temps plein

Partenaires impliqués et rôles :

- Bâti'Lille – Pas Pour l'Emploi : relais de la « Cellule Clause d'insertion » auprès de l'entreprise attributaire pour la définition du profil de poste, la pré-sélection des candidats, le suivi sur poste quand l'option choisie est l'embauche directe, la mise à disposition par une Agence d'emploi ou le GEIQ,

- Opérateurs IAE (ETTI, AI, EI) : quand l'option choisie est la mise à disposition par une ETTI ou AI ou la co-traitance/sous-traitance par une EI, en lien avec la conseillère emploi « clause d'insertion »,

- Pôle Emploi - Missions Locales – CCAS – Réseau IAE : prescripteurs principaux des publics sur les offres d'emploi générées par la clause d'insertion

- Agences d'emploi (ex. ETT) : pour la mise en place des plans de suivi et d'accompagnement dans l'emploi, entre le salarié intérimaire, l'agence d'emploi, l'entreprise utilisatrice et la MDE permettant de qualifier le suivi du bénéficiaire...

5. Résultats obtenus :

Résultats quantitatifs (article 14) :

Les résultats quantitatifs avancés concernent toutes les opérations (travaux + services) traitées, en cours de traitement ou calibrées et en attente de traitement, par la MDE de Lille-Lomme-Hellemmes. *Ils n'englobent pas les opérations qui se trouvent hors du territoire d'intervention de la MDE et qui sont pilotées par le chargé de projet de l'animation « Clause d'insertion » sur le bassin lillois (en lien avec les 4 MDE du territoire) :*

- **275 667 heures escomptées**, sur les opérations traitées, en cours de traitement ou calibrées et en attente de traitement (contre 239.179 heures en 2011)
- **185 039heures réalisées** au 31/12/2012 (contre 137.899 heures en 2011)

Le tableau, ci-après, reprend, les opérations valorisées dans le cadre du bilan 2012.

Donneurs d'ordre	Nombre d'opérations	Heures escomptées	Heures réalisées
CPAM	1 marché de service en cours	56	0
CHR	3 marchés de travaux terminés 2 marchés de travaux en cours	1540	1381
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	1 marché de travaux en attente	6000	0
Conseil Général du Nord	2 marchés de travaux en cours 1 marché de travaux terminé	48022	38987
Etablissement Public Foncier	3 marchés de travaux en attente	512	0
La Fabrique des Quartiers	1 marché de service terminé 1 marché de travaux en cours 2 marchés de travaux en attente	1080	1671
GHI	1 marché de travaux en cours	5125	2455
Immobilière des Chemins de Fer	1 opération de travaux	4060	3633
LMCU / Ville de Lille et de Loos / LMH	1 marché de travaux en cours	12190	5547
LMCU	2 marchés de travaux en attente	19916	0
LMH	1 marché de travaux en cours 3 marchés de travaux terminés 5 marchés de travaux en attente	18310	5147
Partenord Habitat	2 marchés de travaux terminés 2 marchés de travaux en attente	7097	4819.5
Service des Achats de l'Etat	1 marché de service en cours	2762	1812
SIA	1 marché de travaux en cours	4300	2791
SPL Euralille	1 marché de travaux en cours	4330	3467
SPL Euratechnologie	1 marché de service en cours	1387	2637
SORELI	2 marchés de travaux terminés 3 marchés de travaux en cours	28062	19730
Université de Lille 2	2 marchés de service	*	87.5

Ville de Lille	5 opérations de travaux terminées 5 opérations de travaux en cours 9 opérations de travaux en attente 8 marchés de service en cours 4 marchés de service en attente	92561	80115
Commune associée de Lomme	2 marchés de travaux en attente	1115	0
Vilogia	2 marchés de travaux terminés 3 marchés de travaux en cours 1 marchés de travaux en attente	17242	10759

* Sur certains marchés de services et du fait de la notion de reprise de personnel, la clause d'insertion ne se traduit pas en heures de travail mais en n° de recrutement dès création de poste ou remplacement.

- **108 entreprises accompagnées pour la mise en œuvre de la clause d'insertion :**

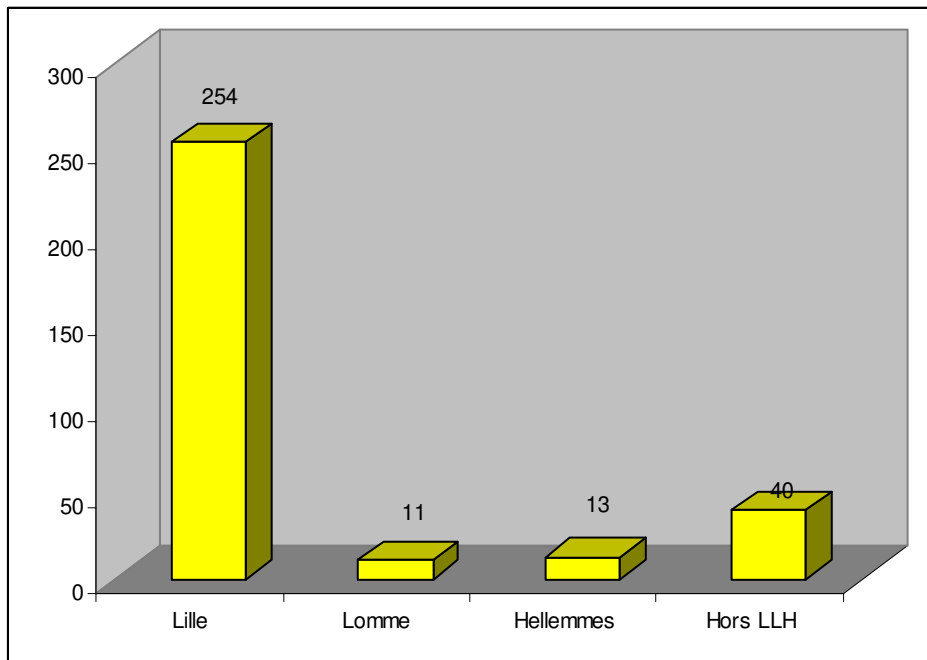
- 28 entreprises de Gros Œuvre / Travaux Publics / Démolition,
- 60 entreprises de Second Œuvre (installation sanitaire et thermique, peinture, électricité, menuiserie, plâtrerie, métallerie, éclairage public, bardage...),
- 20 entreprises de services (nettoyage, sécurité, espaces verts...).

- **Au niveau du public : 318 personnes ont bénéficié de la clause d'insertion en 2012**

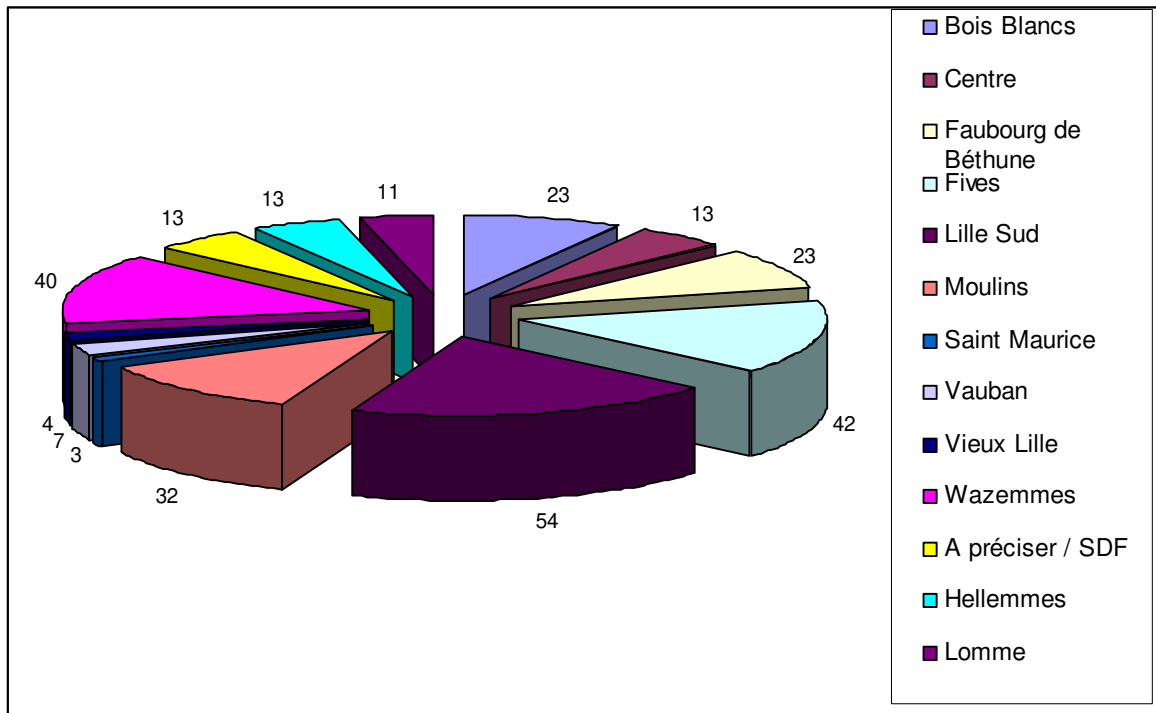
- Origine géographique du public :

278 bénéficiaires de la clause résident sur Lille, Lomme et Hellemmes (87%).

88,3% des heures travaillées l'ont été par les habitants de Lille, Lomme et Hellemmes.



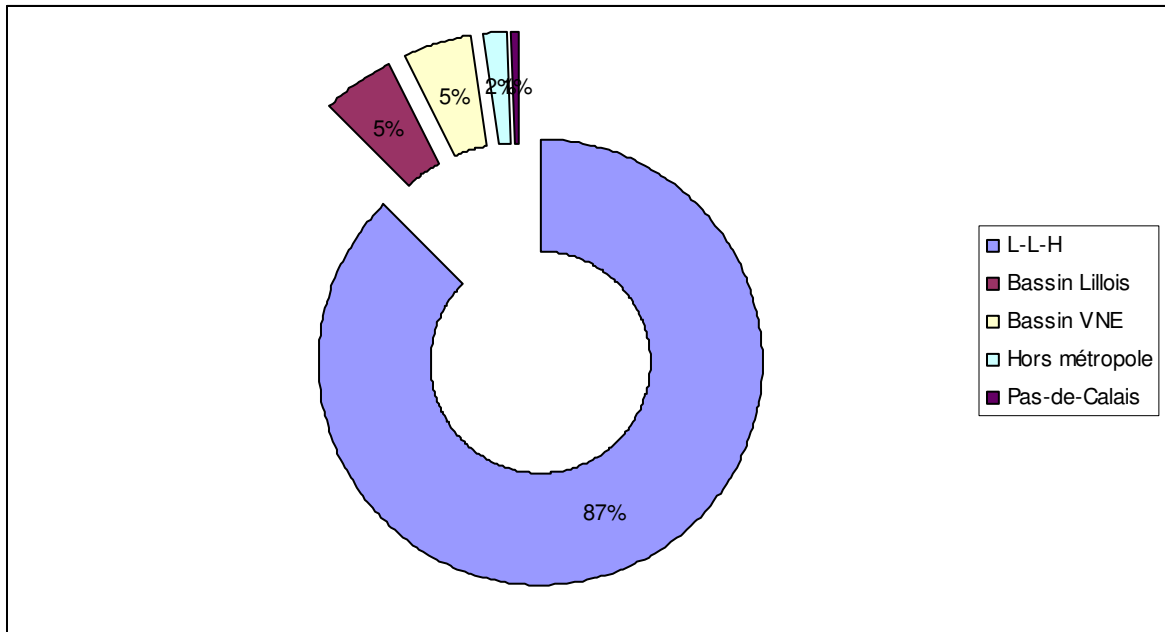
Ces 278 bénéficiaires se répartissent de la manière suivante sur les quartiers lillois et les communes associées de la ville de Lille :



Plus globalement, l'origine géographique des publics est la suivante :

HELLEMMES – LILLE – LOMME	278
BASSIN LILLOIS	17
BASSIN VERSANT NORD-EST	16
HORS METROPOLE	5
PAS DE CALAIS	2

Ce qui donne par territoire :

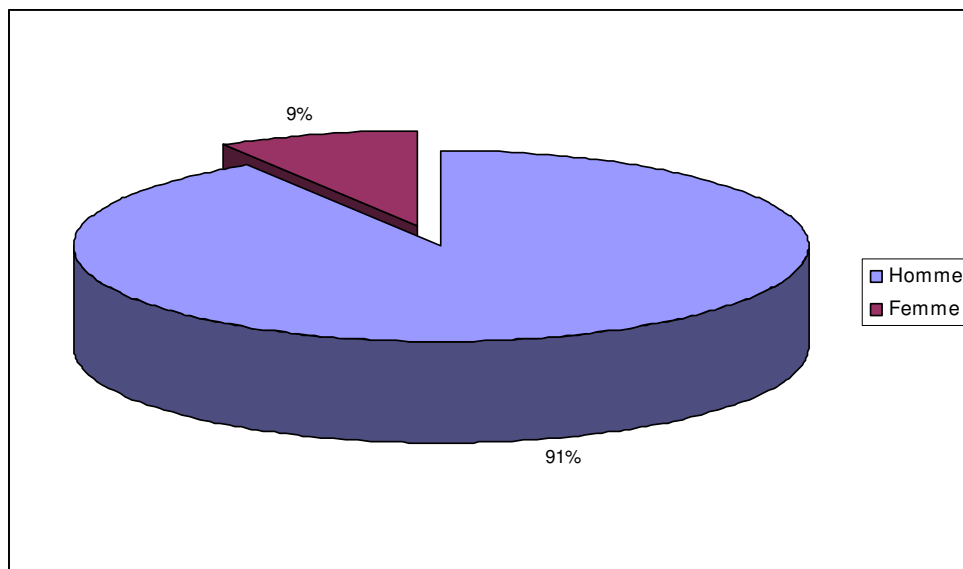


Par bassin, cela représente 295 personnes issues du bassin de Lille (92,8%), 16 personnes issues du bassin du Versant Nord-Est (5%) et 3 personnes hors métropole (2,2%).

- Typologie des publics :

Par sexe :

290 hommes (91%) et 28 femmes (9%)



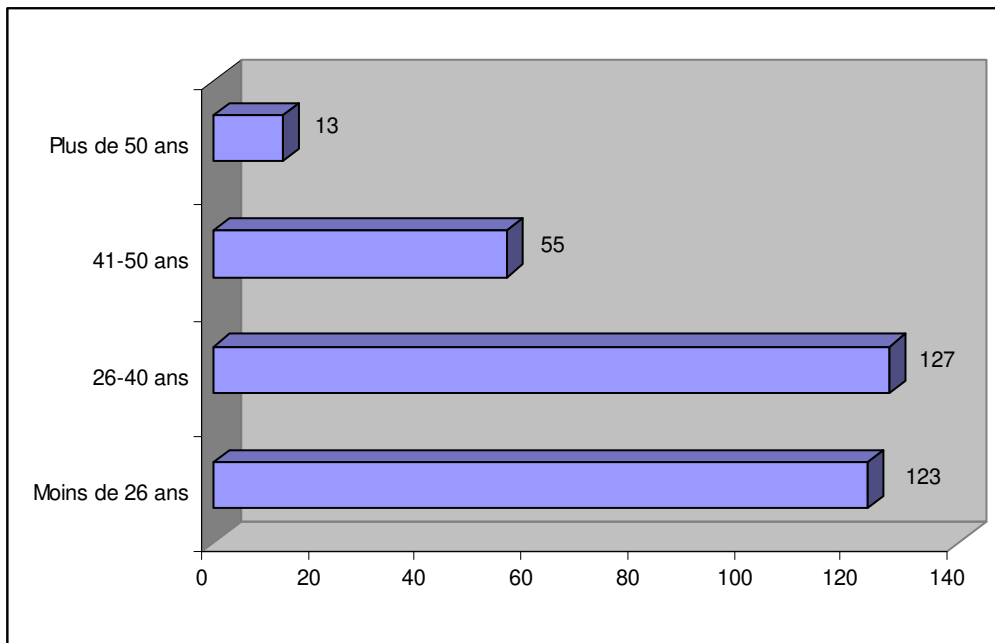
Par âge :

Moins de 26 ans : 123 personnes (38,7%)

Entre 26 et 40 ans : 127 personnes (39,9%)

Entre 41 et 50 ans : 55 personnes (17,3%)

Plus de 50 ans : 13 personnes (4,1%)



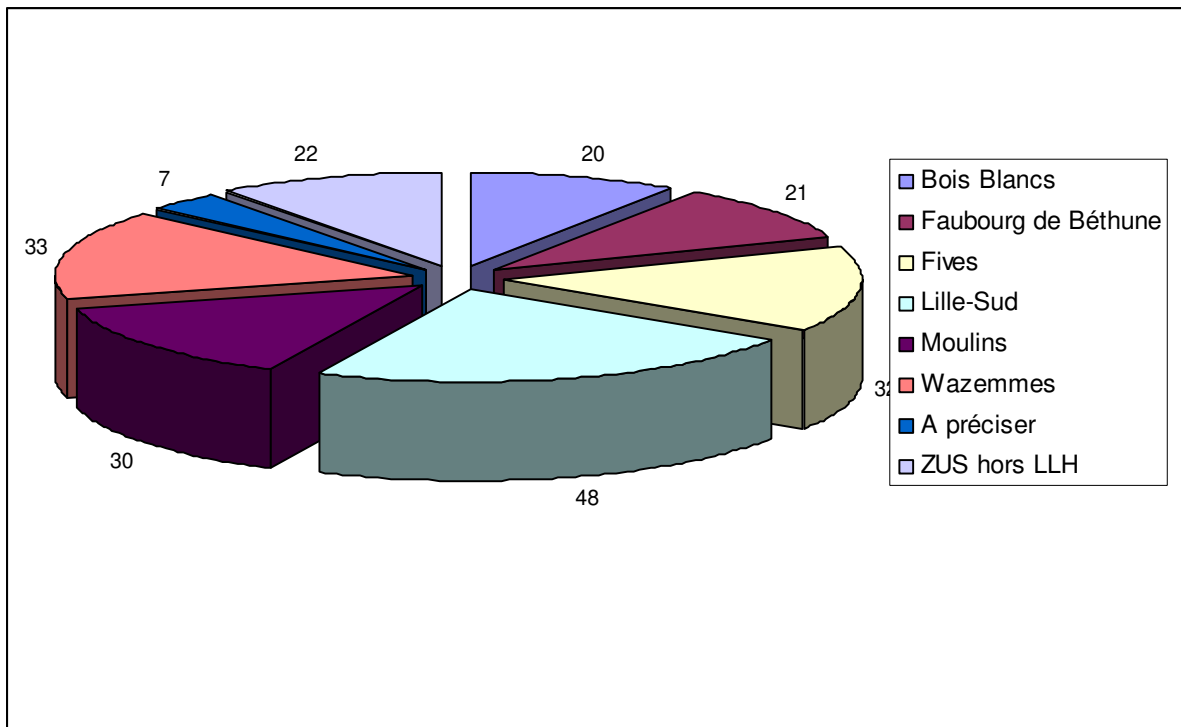
Allocataire (ou ayant droit) du RSA déclarés

100 (soit 31,4 % des bénéficiaires de la clause)

Habitants en ZUS :

213 (soit 67% des bénéficiaires de la clause).

Ces 213 personnes se répartissent de la manière suivante par quartier :



Niveau de formation :

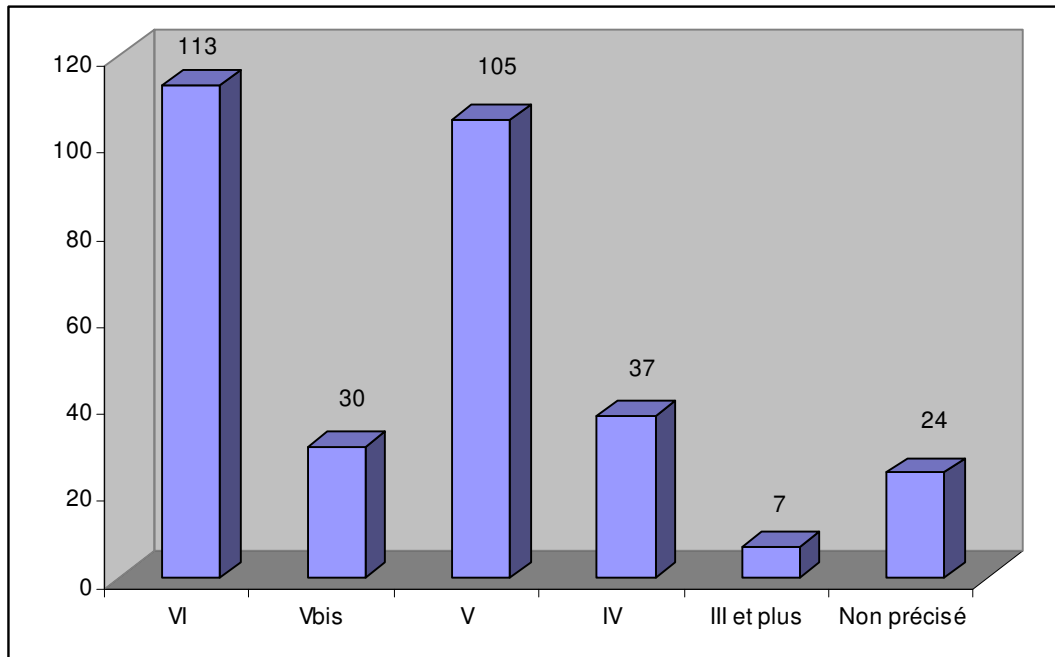
Niveau VI (sans diplôme) : 35,5%

Niveau Vbis (niveau CAP/BEP°) : 9,4%

Niveau V (CAP/BEP) : 33%

Niveau IV (BAC) : 11,6%

Niveau III et plus (Bac + 2 et plus) : 2,2%
Non précisé : 7.5%



Accompagnement renforcé

Sur les publics provenant de Lille-Lomme-Hellemmes :

40 sont accompagnés dans le cadre du CIVIS (36% des « moins de 26 ans »)

92 sont accompagnés dans le cadre du PLIE (33%)

18 d'entre eux sont dans les deux dispositifs d'accompagnement.

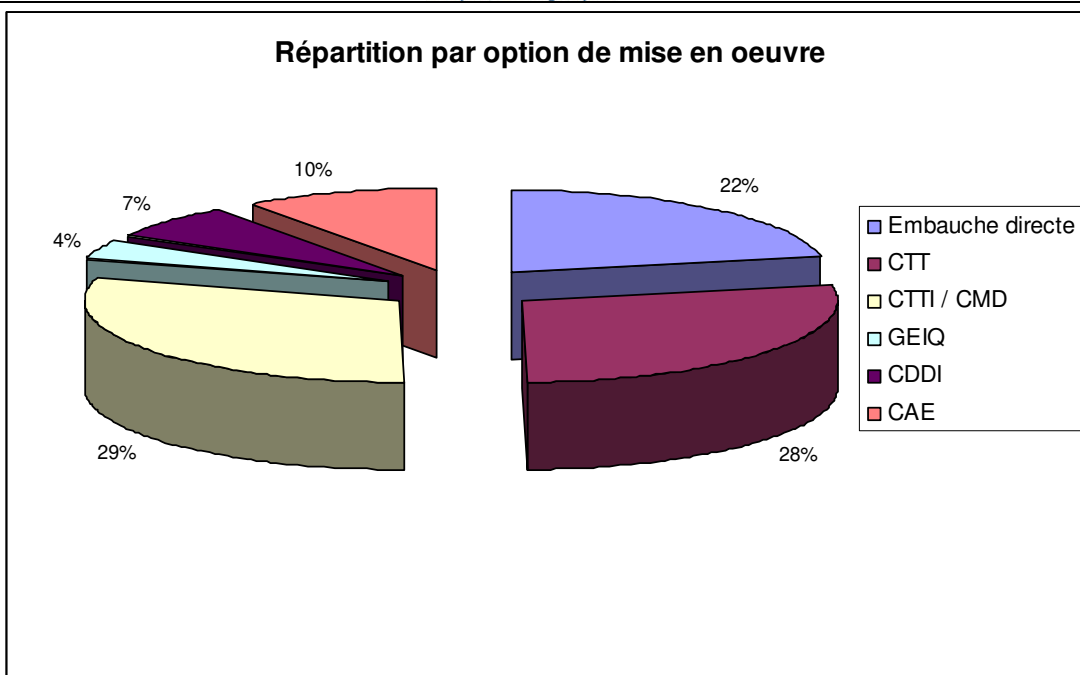
- Au niveau des contrats de travail :

En 2012, la clause d'insertion a généré 402 contrats de travail, répartis de la manière suivante :

Contrat à Durée Indéterminée	12
Contrat à Durée Déterminée	47
Contrat à Durée Déterminée d'Insertion	32
Mise-à-Disposition par Groupement Employeur Insertion et Qualification	7
Contrat d'apprentissage	1
Contrat de professionnalisation	12
Contrat de Travail Temporaire	126
Contrat de Travail Temporaire d'Insertion / Association Intermédiaire	136
Contrat d'Accompagnement (CAE)	28
Autre	1

NB : un bénéficiaire peut avoir fait plusieurs contrats sur une ou plusieurs clauses. Un contrat de travail peut concerner plusieurs clauses (ex. : un contrat en alternance, favorisant le développement de compétences pour une personne, peut être valorisé sur plusieurs opérations, pour une même entreprise)

Concernant les options de recrutement, la répartition se fait de la manière suivante :



Résultats qualitatifs (article 53):

L'introduction d'un critère de performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficultés était en état de réflexion depuis 2009, notamment avec la Ville de Lille.

Toujours lié à un article 14, l'idée est de juger la qualité de la mise en œuvre de la clause d'insertion du futur titulaire.

En 2012, ce critère de jugement a été introduit dans plusieurs marchés de services :

- Renouvellement du « marché de collecte et de nettoyage »
- Marché de « impression de documents de communication »
- Marché de « entretien des vitres et des locaux de la Ville »

Avec, en appui, un questionnaire permettant aux candidats de répondre de la même manière aux attentes de la Ville de Lille.

Ce développement a permis de le présenter et de le mettre en œuvre également avec :

- L'Université Lille 2

De plus, la production du questionnaire (14-53) a intéressé les services de la Ville pour ses marchés d'insertion.

A chaque nouveau marché d'insertion (renouvellement ou création), un questionnaire, plus étoffé, a été annexé aux pièces marché afin de qualifier la réponse des opérateurs d'insertion, qui reprend 5 items : le recrutement, l'intégration, la formation, l'accompagnement socio-professionnel et la préparation à la sortie des contrats.

Ce travail a permis au donneur d'ordre de s'approprier pleinement du travail mené quotidiennement par les opérateurs d'insertion (ACI pour l'essentiel).

Résultats quantitatifs (article 30 / marchés d'insertion):

En 2012, la Ville de Lille a porté sept marchés d'insertion ayant pour support d'activité :

- Le nettoyage de la voie publique
- L'entretien des espaces verts
- L'entretien du canal de la Deûle

- L'entretien des toilettes de l'Office du Tourisme
- L'entretien d'une partie des équipements éducatifs
- La prévention, la médiation et l'accueil lors de manifestations culturelles et événementielles
- La réhabilitation de la façade du Commissariat Central en vue de l'implantation de la Maison de l'Emploi

De plus, la commune associée de Lomme s'était jointe à la Ville de Lille sur ces deux marchés apportant deux nouveaux supports aux ACI.

En 2012, le CCAS de Lille a également lancé un marché d'insertion ayant pour support la rénovation des résidences d'une partie de ses EHPAD (revêtements muraux et de sols).

Ce nouveau marché porte à 10 le nombre de marchés d'insertion suivis par la Maison de l'Emploi en 2012 (au lieu de 2 en 2008).

En 2013, la Ville de Lille

- relancera le marché d'entretien du canal de la Deûle
- confiera à un opérateur d'insertion les travaux préparatoires du site Carvin de Lille-Sud
- devrait lancer deux nouveaux marchés d'insertion ayant pour support la maintenance des ouvrages maçonnés de la Citadelle (deux lots : maçonnerie ancienne et aménagements paysager) et l'entretien de la Halle de Glisse de Lille-Sud.

La Cellule « Clause d'insertion » assiste la Ville de Lille pour l'évaluation de l'action d'insertion. A ce titre, elle a rencontré toutes les structures porteuses de ces marchés et a participé à l'ensemble des comités de suivi (13 en 2012). Elle a capitalisé l'ensemble des données quantitatives et qualitatives de ces différents marchés. Elle tend à filiariser ces publics sur des offres d'emploi générées par la clause d'insertion (Art. 14).

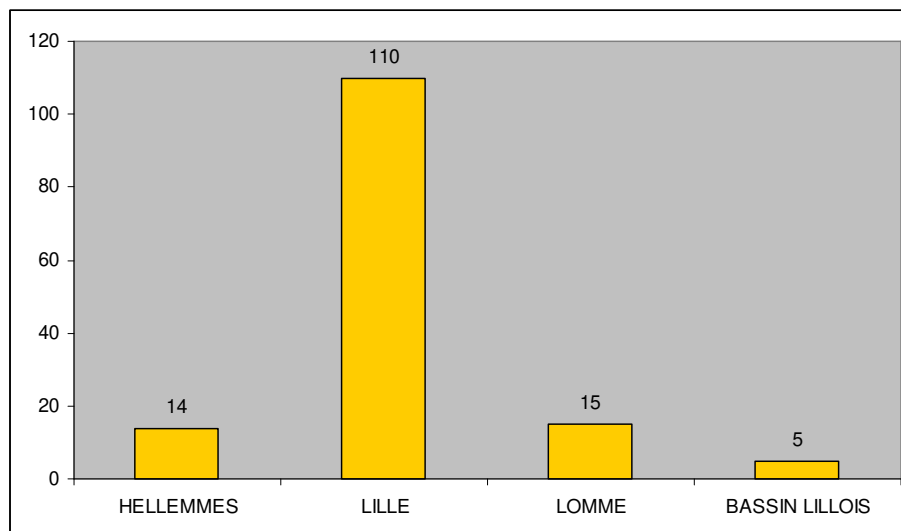
Au niveau du public:

79 personnes ont bénéficié d'un contrat aidé (CUI / CAE ou CDDI).

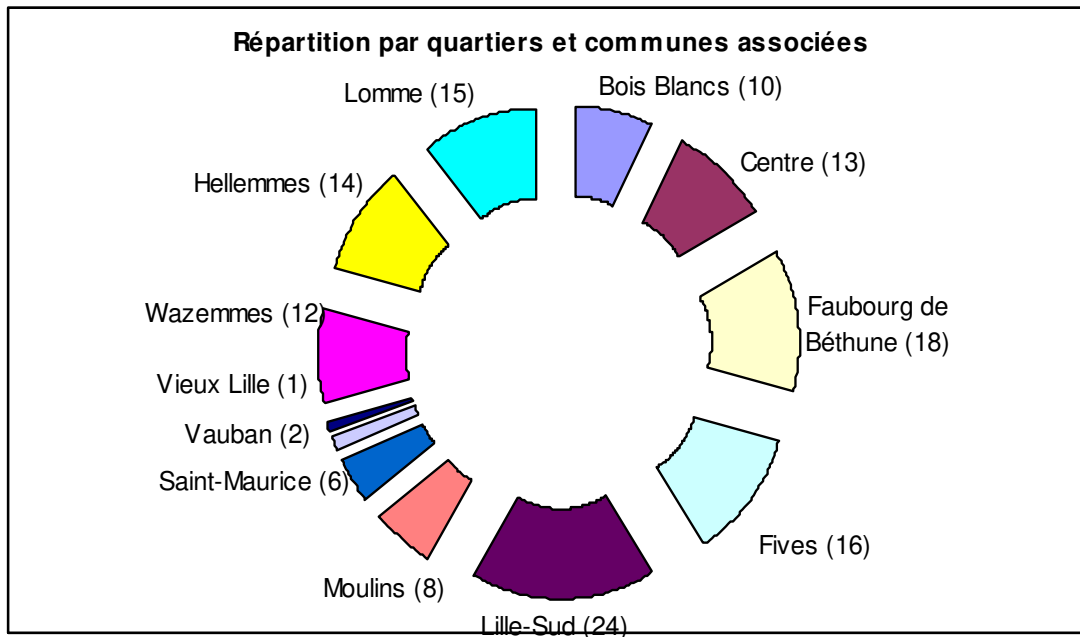
Au niveau du public : 144 personnes ont bénéficié d'un contrat aidé (CUI / CAE ou CDDI).

- Origine géographique du public :

110 habitent à Lille, 15 à Lomme, 14 à Hellemmes et 5 sur le bassin lillois.

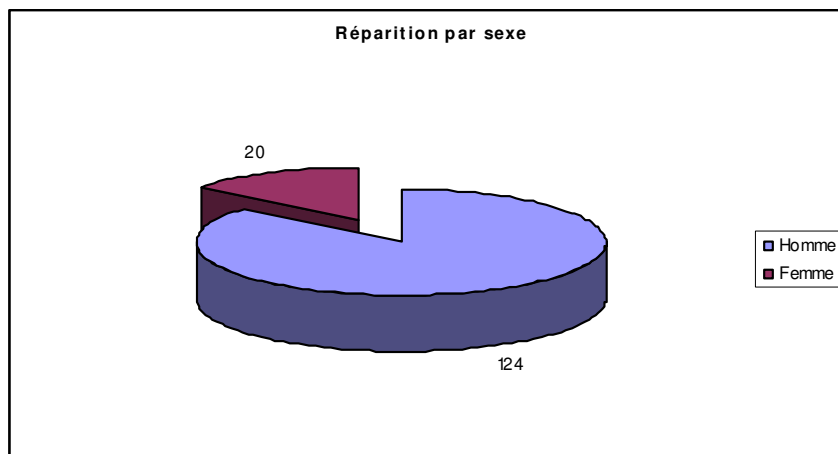


Ces 139 bénéficiaires se répartissent de la manière suivante sur les quartiers lillois et les communes associées de la ville de Lille :

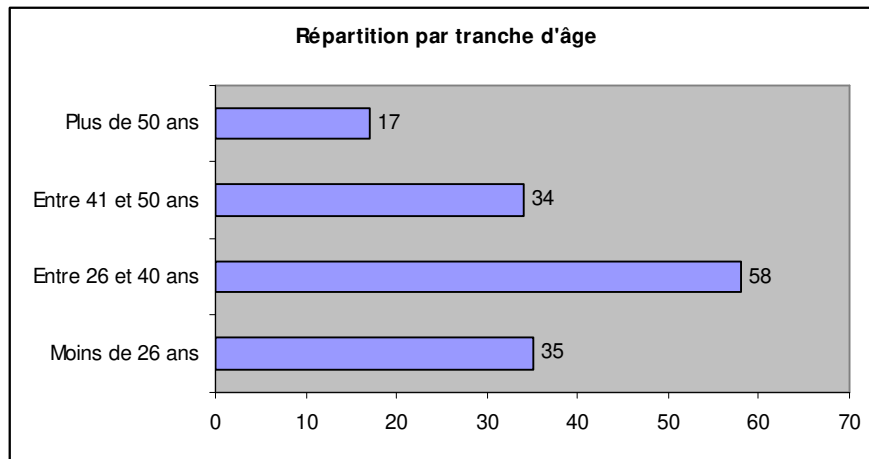


- Habitants en ZUS (Zone Urbaine Sensible) :
67 (soit 46,5% des bénéficiaires de la clause).

- Typologie des publics par sexe :
124 hommes (86%) et 20 femmes (14%)



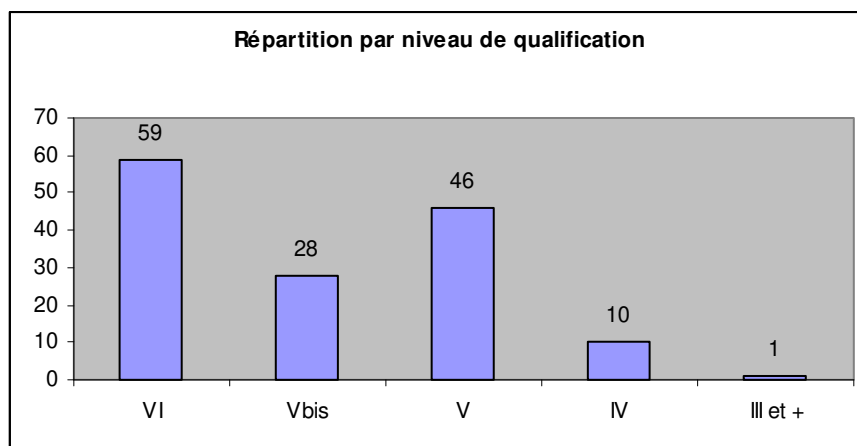
- Typologie des publics par âge :
Moins de 26 ans : 24,3%
26-40 ans : 40,3%
41-50 ans : 23,6%
Plus de 51 ans : 11,8%



- Allocataires (ou ayant droit) du RSA :
65% des publics sont allocataires du RSA.

- Accompagnement renforcé
Sur les publics provenant de Lille-Lomme-Hellemmes : 80 sont accompagnés dans le cadre du PLIE* (57%)
22 sont accompagnés dans le cadre du CIVIS* en Mission Locale (63% des « moins de 26 ans »)
* CIVIS : Le "contrat d'insertion dans la vie sociale" (CIVIS) s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec un référent de la mission locale.
** PLIE : Le Plan Local pour l'Insertion par l'Emploi (PLIE) est un dispositif visant l'accès à l'emploi durable de personnes en difficulté d'insertion professionnelle. Il accompagne les demandeurs d'emploi jusqu'à leur sortie du dispositif avec l'objectif d'accéder à un contrat de travail d'au moins 6 mois ou à une formation qualifiante.

- Niveau de formation des bénéficiaires de la clause
VI (sans diplôme) : 41%
Vbis (niveau CAP / BEP) : 19,3%
V (CAP / BEP acquis) : 32%
IV (Bac) : 7%
III et + (à partir de Bac + 2) : 0,7%



Axe de développement / Activités transversales

La Cellule « Clause d'insertion » a travaillé en 2012 sur les volets suivants :

- Poursuite de la réflexion sur le développement des marchés d'insertion avec la Ville de Lille, en lien avec la baisse des subventions FSE accordées traditionnellement aux ACI.
- Production d'une évaluation des effets de la clause d'insertion sur une cohorte de bénéficiaires de la clause entre 2007 et 2009 via une enquête téléphonique
- Participation à un groupe de travail avec le FARE (outil de la Branche professionnelle de la Propreté, qui accompagne le développement économique et social du secteur) autour de la clause d'insertion dans les marchés de nettoyage, avec comme objectif la mise en place d'un outil de travail en direction des chargés de mission « clause » de la métropole, leur permettant de se poser les bonnes questions et d'avoir les bons réflexes quand ils réfléchissent à la rédaction d'une clause dans un marché de Nettoyage Industriel.
- Approfondissement du partenariat avec les villes associées Hellemmes et Lomme en vue de généraliser l'introduction de clauses sociales dans leurs marchés propres (art.14 , art. 30...)
- Accompagnement des entreprises de services et de second œuvre titulaires de marchés gérés par l'animateur « Bassin » (marchés liés au Grand Stade...) : rappel des modalités de mise en œuvre, définition des besoins, diffusion de l'offre à l'échelle métropolitaine, suivi et évaluation.

Résultats qualitatifs :

✓ **Apports au territoire** : La clause d'insertion est un outil utilisé par les donneurs d'ordre comme effet levier en faveur de la cohésion sociale. Elle permet de promouvoir l'accès à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion sur un territoire donné.

✓ **Apports pour le public** : La clause d'insertion est un levier d'insertion professionnelle. Elle est une étape de parcours pouvant permettre aux bénéficiaires d'accéder à un emploi durable.

✓ **Apports pour les entreprises / les employeurs** : La clause d'insertion permet aux entreprises de disposer d'une main d'œuvre locale et préparée à l'exécution d'un lot ou marché, de réduire les risques liés à l'embauche de personnel grâce à l'accompagnement des personnes en insertion, d'identifier parfois leurs futurs collaborateurs, de participer à une action sociale qui peut être support de communication.

6. Valeurs ajoutées de la Maison de l'Emploi :

Quel est l'intérêt de développer cette pratique au sein d'une Maison de l'Emploi ?

L'intérêt de développer cette pratique est de piloter un dispositif favorisant l'accès ou le retour à l'emploi des plus démunis.

La Maison de l'Emploi se présente comme guichet unique vis-à-vis des entreprises et des donneurs d'ordre (assistance à maîtrise d'ouvrage) et fédérant les différents partenaires de l'emploi, de l'insertion et de la formation du territoire.

7. Prise en compte des problématiques de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations :

Oui

Non

Si oui, préciser en quoi et comment :

La Maison de l'Emploi a mis en œuvre un plan de lutte contre les discriminations de 3 ans (2008 à 2010) qui est prise en compte encore à ce jour dans chacune des actions menées.

8. Conditions de transfert de la bonne pratique :

✓ **Conditions de réussite :**

- La participation et le suivi à tous les niveaux du dispositif
- Une offre de service globale permettant de s'adapter aux caractéristiques des différents acteurs participant à la clause (donneurs d'ordre, entreprises, publics, partenaires...)
- La centralisation des données quantitatives et qualitatives de la mise en œuvre des clauses
- La communication des effets de la clause aux partenaires
- L'identification et la préparation des publics en amont afin d'anticiper la réponse aux clauses

✓ **Points de vigilance :**

- La filiarisation des publics bénéficiaires de la clause d'insertion (notamment ceux issus des marchés en article 30) avec, parfois, des difficultés à consolider le parcours professionnel de ces publics
- L'élargissement géographique de la mutualisation en tendant vers des règles communes de valorisation des heures d'insertion
- L'ouverture de la clause d'insertion au public féminin nécessite une réflexion sur l'introduction de clause sur des marchés nouveaux (restauration, prestations intellectuelles, nettoyage...)
- Le glissement de l'obligation de la clause d'insertion des entreprises de Gros Œuvre sur ses sous-traitants et/ou les entreprises assurant la sécurisation de certains chantiers nous prive d'une partie des clauses en gros œuvre (maçonnerie, coffrage...)

9. Documents disponibles sur la « bonne pratique » ; outils, méthodologies, logiciels développés :

La Cellule « Clause d'insertion » utilise des outils informatiques de capitalisation d'information et de gestion de la mise en œuvre, à savoir :

- un tableau de bord / opération, listant les différents lots, entreprises attributaires et public bénéficiaire de la clause
- un tableau général des opérations réalisées, en cours et à venir, listant par donneur d'ordre, les marchés, les lots concernés, les entreprises attributaires, les heures escomptées et réalisées
- le tableau de bord « public » listant tous les bénéficiaires de la clause.

En 2012, la cellule « Clause d'insertion » s'est dotée du logiciel ABC-CLAUSES pour la capitalisation des données (formation prévue en mars 2012) et saisit progressivement l'ensemble des données.

Concernant la communication, elle s'appuie sur :

- une plaquette de présentation de son offre de service
- les plaquettes Bâti'Lille et du Pas Pour l'Emploi
- un document type de présentation opérationnelle de la clause, diffusé aux entreprises, notamment à la première réunion de chantier.

10. Nom et coordonnées de la personne à contacter pour en savoir plus :

Nom : DURSENT

Tél. : 03.20.14.85.50

Mail : clause.insert@reussir.asso.fr

Prénom : Sylvain

Fax : 03.20.14.85.51

FICHE 3.6

ANIMATION CLAUSE D'INSERTION Bassin de Lille

Action démarrée le :

1^{er} janvier 2007

1. Domaine d'intervention dans lequel s'inscrit la bonne pratique :

- ⇒ Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'action :
- ⇒ Participer à l'anticipation des mutations économiques :
- ⇒ Contribuer au développement local :
- ⇒ Réduire les obstacles culturels, sociaux à l'accès à l'emploi :
- ⇒ Accueil – Information – Orientation

2. Objectif visé :

Dans un premier temps, la mutualisation des heures d'insertion dans le cadre des marchés publics dégagées sur le bassin d'emploi de Lille s'appuie sur une volonté des différents acteurs de travailler dans la transparence aboutissant en premier lieu à un portage politique de ce projet fin 3^{ème} trimestre 2007 et ce conformément à la charte cadre métropolitaine d'insertion signée en septembre 2007.

Ce portage aboutit rapidement (4^{ème} trimestre 2007) à définir des clefs de répartition sur les publics des territoires et recenser les volumes d'heures d'insertion et leur planification en s'appuyant sur une stratégie qui peut se décomposer en 5 axes majeurs.

Ces 5 axes sont :

➔ En direction des Maisons de l'Emploi du Bassin

Co-construction d'une cellule d'animation bassin visant :

- la mutualisation des actions,
- la mutualisation des ressources (opérateurs – publics),
- la mutualisation de l'information.
- Porter à l'échelle du bassin dans les territoires, les objectifs de la Charte Cadre Métropolitaine d'Insertion ANRU.

➔ En direction des donneurs d'ordre

Leur proposer une notion de guichet unique afin d'avoir

- Une information claire et actualisée des évolutions juridiques du CMP,
- Un appui aux services techniques des maîtres d'ouvrage (services des marchés, services techniques) dans le choix, la définition, la rédaction des clauses d'insertion,
- Une prospection facilitée auprès de nouveaux donneurs d'ordre,

- Un référent unique afin d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en place de la clause d'insertion.

La clause d'insertion apparaît comme un outil performant pour l'emploi durable et cette action doit faciliter la relation donneur d'ordre/entreprises adjudicataires.

➔ En direction des entreprises

- Préparer des publics formés pour faciliter leur intégration dans les entreprises,
- Augmenter la réactivité des acteurs du placement pour satisfaire l'entreprise,
- Proposer un interlocuteur unique aux entreprises, de la définition du besoin jusqu'au suivi du candidat,
- Informer les entreprises sur les différents contrats de travail et les mesures,
- Aider les entreprises à entrer dans une démarche d'anticipation de leurs besoins en compétences en s'appuyant sur les dispositifs existants.

La clause d'insertion devient un outil d'anticipation des besoins en entreprise

➔ En direction des acteurs locaux de l'insertion

Qualifier les acteurs sur le secteur du BTP

- Par des visites de chantier,
- Par des informations métier.

La clause d'insertion devient un outil permettant de rapprocher les dispositifs de l'insertion et les acteurs économiques.

➔ En direction des publics cibles

Préparation des publics en amont des clauses d'insertion sociale et professionnelle

- Sensibilisation des publics aux métiers du bâtiment en priorisant les métiers en tension (par exemple en organisant des forums emploi dans les domaines du bâtiment sur lesquels les publics se positionnent peu : VRD, coffrage, couverture..., des informations-métiers ciblées à destination des publics)
- Mettre en place des ateliers de mobilisation et de sensibilisation sur un certain nombre de métiers porteurs
- Mettre en place des actions de formation permettant de qualifier le public en fonction des besoins précis des entreprises (avec l'appui du Conseil Régional et de l'Assedic)
- Valoriser des exemples d'insertion professionnelle réussis.

Ce dernier volet est mené en complète articulation avec les PLIE.

3. Description de l'action :

Contexte :

En 2005, le Conseil Régional a confié au PLIE de Lille le pilotage du volet insertion de la construction du siège de Région, avec la volonté que les actions mises en œuvre profitent aux publics bénéficiaires du PLIE de la Métropole.

En 2005, le Conseil Général du Nord conventionne avec le PLIE de Lille pour animer la mise en œuvre de ces clauses d'insertion sur le Bassin de Lille au profit des 3 PLIE du Bassin.

La chartre nationale de l'ANRU, avec ses déclinaisons locales, va amplifier ce développement dans les marchés de travaux et une réflexion avec le GIP Lille Métropole Communauté Urbaine a conduit à légitimer la mise en place d'une animation par bassin d'emploi dans la métropole lilloise. Les 4 Maisons de l'Emploi du bassin de Lille se sont entendues pour que la clause d'insertion soit portée par la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes pour le bassin, seule façon d'aboutir à une action coordonnée, organisée et cohérente aussi bien pour le public que pour les entreprises et les donneurs d'ordre.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale est venu renforcer l'activité en septembre 2007 en cofinçant à mi-temps un poste de chargé de mission Bassin.

Au niveau du public, l'intérêt est aussi bien en terme de repérage et de qualification qu'en terme de résultat au regard de l'emploi durable. Sans la vision à l'échelle du bassin, le risque est fort de se retrouver confronté à une utilisation de personnes en insertion uniquement sur la durée du chantier concerné et sans perspective de réel parcours.

Une mise en œuvre sur chaque territoire isolé des chantiers des territoires voisins ne permettra pas à une entreprise de s'engager dans la durée avec une même personne, le risque est qu'elle ne confiera pour répondre à son obligation d'heures que des tâches de travail simple sans se préoccuper de la qualification des personnes. Processus qui se reproduira sur le territoire voisin, avec une autre personne, sans perspective d'emploi durable.

Pour mettre en perspective dans les meilleures conditions les clauses d'insertion sociales et professionnelles, il faut se donner des territoires de collaboration plus grands que l'échelle d'une ville. Il faut viser une coordination et une anticipation des besoins à l'échelle du bassin d'emploi de Lille et la mutualisation des heures d'insertion est une des réponses.

Nous rappelons que sur ce territoire de nombreux travaux sont prévus : projet ANRU Ville de Lille, Projet ANRU ville de Lambersart, projet ANRU Ville d'Armentières, projet ANRU Villeneuve d'Ascq, projet ANRU Mons en Baroeul, Conseil général avec des constructions de collèges et des aménagements de voirie, construction du Grand Stade Lille Métropole, travaux d'accessibilité au Grand Stade. Le volume d'activité dégagée par ces différents donneurs d'ordre doit permettre de structurer une offre de service animée à l'échelle du bassin en direction des entreprises et en direction des publics prioritaires (public résidant en ZUS, les bénéficiaires des minima sociaux, les jeunes sans qualification, ...)

Dispositif ou action mis en place :

■ Au niveau du Bassin de Lille :

Les 4 Maisons de l'Emploi du Bassin de Lille travaillent en étroite collaboration afin d'anticiper, de mettre en œuvre, de gérer et de réguler les clauses d'insertion (ANRU et hors ANRU (CG59, Partenord...)) et de travailler sur des opérations en lien avec les clauses d'insertion et/ou les entreprises du BTP. L'objectif est de mutualiser nos ressources humaines, matérielles et financières afin d'optimiser le travail en lien avec les clauses et de permettre aux publics du bassin de se construire un parcours s'appuyant sur la clause d'insertion. La Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes organise et anime tous les mois le **Comité Technique Bassin** réunissant les MDE du Bassin (chargé(e)s de mission, la DDTEFP, les ASSEDIC, Pôle Emploi (ANPE), le GIP et les partenaires associés à des plans d'actions et/ou axe de travail) et traitant des questions techniques en lien avec la clause. Ces comités sont complétés par **des Comités de Directions** (tous les 2 mois), uniquement accès sur la clause d'insertion, qui regroupent les directeurs concernés et les partenaires cités ci-dessus ; mises en œuvre par l'animation du Bassin de Lille, ces rencontres définissent les axes stratégiques communs et régulent d'éventuelles problématiques en lien avec les clauses d'insertion.

■ Au niveau de la Métropole :

Organisé et animé par le GIP, **des Comités techniques Métropolitains** sont mis en place tous les 6 mois. Ils permettent de présenter aux différents partenaires l'organisation entre les différentes Maisons de l'Emploi, l'état d'avancement de la mise en œuvre des clauses en lien avec les PRU et traite également de question précise.

Le GIP mobilise également les Animateurs Bassin et/ou les chargé(e)s de mission territoriaux sur des thématiques précises et plans d'action ciblés :

- la mutualisation (échange technique tous les 2 mois),
- les règles de valorisation et de mutualisation,
- l'utilisation d'outils communs (tableaux, bilans...),
- le développement du partenariat avec les ETT/ETTI,
- le développement d'un outil métropolitain de gestion de la clause,
- les liens avec les partenaires (Conseil Régional...),
- Comités de suivi de l'action partenariale avec le GEIQ Bâtiment,

Les décisions prises dans ces réunions font l'objet de plan d'action ou de développement d'axe de travail qui seront répercutées par l'Animateur Bassin aux différents territoires. Ils ont en charge de garantir l'application des orientations validées et/ou d'en assurer leurs développements.

Public bénéficiaire :

Les donneurs d'ordre, les entreprises, les opérateurs d'insertion, les publics participants des PLIE.

4. Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes mobilisées (et temps de mobilisation) :

1 chargé de projet à temps plein

Partenaires impliqués et rôles :

- Les 3 autres Maisons de l'Emploi du Bassin de Lille
- Les 4 PLIE du Bassin d'Emploi de Lille
- Pôle Emploi
- L'Etat
- Le GIP LMRU
- Les donneurs d'ordre
- Les Fédérations (FFB – FRTP)
- Les entreprises mandataires
- Les Entreprises de Travail Temporaire
- Les opérateurs de l'Insertion par l'Activité Economique (ACI, AI, ETI)
- Les partenaires du réseau Insertion Sociale et Professionnelle (Mission Locale, CCAS...)

5. Résultats obtenus :

L'action 2012 s'appuie sur 5 axes en direction :

des publics cibles :

→ Préparation des publics en amont des clauses d'insertion sociales et professionnelles : la structuration du réseau de prescripteurs et leur connaissance des métiers ciblés par les clauses sociales (résultant des actions de préparation mises en place entre 2006 et 2011) ont permis d'apporter une réponse qualitative dans le positionnement des publics sur les offres.

Les métiers ciblés par les clauses n'ont pas nécessité de monter des actions de sensibilisation vers les publics. De plus, les financements dédiés au développement de ce type d'action n'ont pas été renouvelés en 2012.

La diversification des clauses sociales induira le besoin de remettre en place des actions afin de répondre efficacement aux besoins générés par la mise en œuvre des clauses d'insertion.

2^{ème} axe : en direction des donneurs d'ordre :

→ L'offre de service de la maison de l'emploi de Lille Lomme Hellemmes :

Au travers sa mission d'animation du Bassin de Lille, le service « clause d'insertion » a contribué à renforcer sa mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage – clause d'insertion auprès des donneurs d'ordre « supra territoriaux » en adaptant son offre de service aux besoins et caractéristiques des donneurs d'ordre.

Le rôle de la maison de l'emploi auprès des donneurs d'ordre a donc été stabilisé et est structuré sur 3 niveaux :

- ① → L'identification des marchés, la calibration du volume de Clause d'insertion et l'inclusion de la clause dans le marché
- ② → La mise en œuvre de la clause d'insertion et son suivi durant la durée du marché
- ③ → L'évaluation de la mise en œuvre et des effets de la clause sociale

Détail de l'offre de service :

① → L'identification des marchés, la calibration du volume de Clause d'insertion et l'inclusion de la clause dans le marché

Une collaboration avec l'ensemble des monteurs et chargés d'opération ainsi que leur direction afin de :

- **Déterminer les marchés « propices » à l'inclusion D'une clause sociale (en fonction de son objet, de ces Caractéristiques, de sa technicité, des publics disponibles Ou des ressources mobilisables pour répondre à la clause**
- **Analyser le contenu du marché afin de calibrer précisément le volume d'heures d'insertion à inclure dans le marché**
- **Accompagner le donneur d'ordre dans la rédaction du marché**
- **Suivre l'appel d'offre et informer les entreprises des possibilités de mise en œuvre de clause d'insertion**

② → La mise en œuvre de la clause d'insertion et son suivi durant la durée du marché

Une collaboration avec les entreprise et les partenaires de l'insertion professionnelle afin de :

- **Déterminer et proposer une réponse adaptée à la clause D'insertion en fonction de l'objectif et du besoin de l'entreprise** (option de mise en œuvre, définition de la fiche de poste, Ressources mobilisables...)
- **Mettre en place une ingénierie de recrutement permettant de répondre aux besoins définis avec l'entreprise** (préparation, formation des publics ; organisation d'entretien individuel...)
- **Mobiliser le réseau des structures d' « accueil des publics » (Mission Locale, CCAS...) et les partenaires (ETTI, GEIQ, ETT...) pour formaliser avec l'entreprise la mise en œuvre de la clause d'insertion**
- **Suivre et réguler la mise en œuvre ; mobiliser les ressources afin de qualifier le parcours et l'insertion professionnelle des bénéficiaires de la clause sociale**

③ → L'évaluation de la mise en œuvre et des effets de la clause sociale

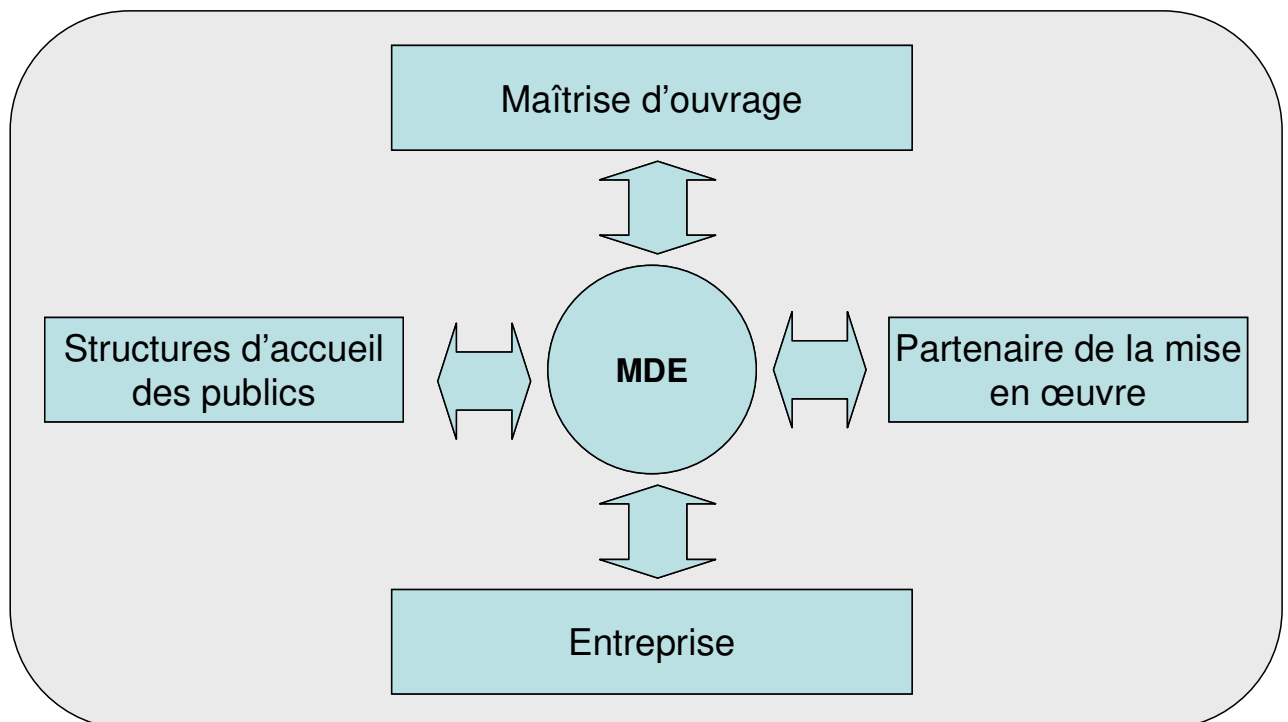
3 niveaux d'évaluation :

→ **Quantitative** : le respect par l'entreprise de l'objectif d'heures D'insertion inclus dans le marché

→ **Qualitative durant le marché (à court et moyen terme)** : le type et la durée du contrat de travail ; l'accompagnement du salarié par l'entreprise et les partenaires ; la montée en qualification, le développement des compétences et de l'employabilité ; l'insertion sociale et professionnelle

→ **Qualitative après le marché (à long terme)**: les effets réels de la clause d'insertion. La clause d'insertion a- elle favoriser l'inclusion sociale et professionnelle du bénéficiaire ?

L'OFFRE DE SERVICE DE LA MAISON de l'EMPLOI est de créer
Une interface entre les différents acteurs de la clause d'insertion afin
D'atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs



→ **La consolidation du partenariat avec LMCU :**

Le partenariat a été redéfini au travers la délibération n°12C0105 du 03 février 2012 et une convention de partenariat de 3 ans

✘ Accompagnement de LMCU dans la reconduite et la rédaction du contenu dans la nouvelle convention afin de l'adapter aux évolutions techniques, organisationnelles et contextuelles de l'outil « clause d'insertion ».

✘ Participation à la conception et rédaction du nouveau document interne à LMCU « Clause d'insertion dans les marchés publics / Mode d'emploi » en partenariat avec les techniciens et juristes de LMCU. Publication du guide en avril 2012.

✘ Organisation de temps de sensibilisation « clause d'insertion » à la demande des techniciens de LMCU.

✘ Participation et co organisation de la conférence LMCU du 24 septembre 2012 ayant pour objet **la sensibilisation des DIRECTIONS / PÔLES / SERVICES de LMCU :**



Programme de la conférence

Une commande publique socialement responsable

**✘ Assistance à la Maîtrise d'ouvrage : calibrage clause sociale dans les contrats
LMCU 2012 :**

Marché	Collecte de repasse sur les communes de Roubaix Tourcoing Lille	Service	Roubais / Lys Tourcoing / VAMB	Natalie Fawaz / Stéphanie Lesaffre	recupérer info auprès de Philippe Gernez
Marché	CAVES (collecte des colonnes d'apport volontaire des déchets recyclables.)	Service	LMCU	Natalie Fawaz / Stéphanie Lesaffre	33,33 % des recrutements après reprise du personnel
Marché	Collecte des encombrants	Service	LMCU	Natalie Fawaz / Stéphanie Lesaffre	25 % des recrutements après reprise du personnel
Marché	Construction de la déchetterie de Seclin	Travaux	PMC	Natalie Fawaz / Stéphanie Lesaffre	1050
Marché	Reconstruction collecteur branchement - Ronchin / Fâches Thumesnil	Travaux	PMC	Romain Leroy - UT Lille Seclin	1 ETP durant 5 mois (durée d'exécution du chantier)
Marché	Réalisation des installations de vidéo protection des infrastructures déservant le site du grand stade	Travaux	VAMB	Stephane Dejonghe	450
Marché	Batelier	Travaux	LLH	Frédéric Decoster	6000
Marché	Renforcement offre du métro-exploitation en rames 52 m de la ligne 1 du métro	Travaux	LLH / VAMB	Bauchart Nicolas	13266
Marché	Extension Garage Atelier 4 Cantons	Travaux	VAMB	Bauchart Nicolas /Cardinas Christophe	5243
Marché	Collecte des déchets ménagers	Service	LMCU	Natalie Fawaz / Stéphanie Lesaffre	300000 heures / 7 ans
Marché	Gestion des déchetteries LMCU	Service	LMCU	Natalie Fawaz / Stéphanie Lesaffre	85000 heures / 7 ans

✘ **Bilan LMCU 2012 :**



Bilan 2012 des actions d'insertion générées par la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les contrats de Lille Métropole

Ce bilan annuel fait référence à la Convention tripartite d'objectif et de partenariat entre Lille Métropole, la Maison de l'Emploi du Roubaisis et la Maison de l'Emploi de Lille Lomme Hellemmes relative à la mise en œuvre des clauses sociales au sein des contrats et marchés publics de Lille Métropole

Les éléments qui vous sont proposés dans ce document sont le résultat de la mise en œuvre des clauses sociales au sein des contrats et marchés publics de Lille Métropole « actifs », c'est-à-dire en cours de mise en œuvre durant l'année 2012. Les données quantitatives et les statistiques ciblent la période du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2012.

■ **Données globales**

■ **Liste des contrats par pôle**

■ **Géographie de la mise en œuvre**

■ **Publics salariés dans le cadre de la mise en œuvre des clauses d'insertion**

■ **Contrats de travail mobilisés**

■ **Entreprises mandataires**

■ **2 exemples de mise en œuvre de la clause sociale :**

- Sensibilisation des habitants au tri des déchets
- Collecte de repasse des déchets ménagers et assimilés sur le territoire des communes de Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq

1 – DONNEES GLOBALES

- Nombre d'achats incluant une clause sociale ➔ **28**
- Nombre d'heures réalisées ➔ **50082**
- Nombre de personnes salariées ➔ **101**
- Durée moyenne d'une mission clause d'insertion ➔ **496 heures soit 3.28 ETP/mois**

2 - Liste des contrats par Pôle / Directions / Services

Remarques :

- le travail de collaboration entre Lille Métropole et les Maisons de l'Emploi associe le **service GFAJ (Gestion Financière, Administrative et Juridique) et les Secrétariat généraux** des Directions ciblées par l'achat incluant une clause sociale.
- Certains achats mobilisent plusieurs Pôles, Directions et Services

PÔLE AMENAGEMENT ET HABITAT / ESPACE NATUREL ET URBAIN / Renouvellement urbain

Intitulé du contrat	Objet	Observations	Nombre d'heures total à réaliser dans l'exécution du contrat	Nombre d'heures total réalisées dans l'exécution du contrat	Heures réalisées en 2012	Etat
Parvis commercial de l'avenue de Gaulle, Percée Musset, Rue Nuytten, percée Racine vers de Gaulle	Travaux	PRU de Lambersart	2450	2492	926	terminé
Réaménagement des rues du saut du loup, Musset 2 (prolongement de la Musset) et Molière	Travaux	PRU de Lambersart	1283	1283	1057	terminé
Rue Rostand Percée rue Rostand Rue du Bourg Rue du Bourg	Travaux	PRU de Lambersart	1032	1076	200	terminé
Sud de Lille Sud : accompagnement de voirie / Boulevard de Cannes	Travaux	PRU de Lille	1866	3624	1208	terminé
Boulevard Halluin	Travaux	PRU de Tourcoing	2530	2490	2490	en cours d'exécution
SEBI Belencontre	Travaux	PRU de Tourcoing	3829	1130	150,5	en cours d'exécution
Avenue de Verdun	Travaux	PRU de Roubaix	1465	1474	703	terminé
Coeur d'Ilot 3 Ponts	Travaux	PRU de Roubaix	3350	607	607	en cours d'exécution
Place Schweitzer	Travaux	PRU de Hem	1072	671	337	en cours d'exécution

PÔLE AMENAGEMENT et HABITAT / ESPACE NATUREL et URBAIN / Renouvellement urbain

Intitulé du contrat	Objet	Observations	Nombre d'heures total à réaliser dans l'exécution du contrat	Nombre d'heures total réalisées dans l'exécution du contrat	Heures réalisées en 2012	Etat
Concession d'aménagement Fives Cail Babcock	Travaux	Concessionnaire : SORELI	A définir	Sans objet	Sans objet	en cours d'exécution

PÔLE AMENAGEMENT et HABITAT / ESPACE NATUREL et URBAIN / Renouvellement urbain

PÔLE ESPACE PUBLIC, ECOLOGIE et SERVICES URBAINS / ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE et MAÎTRISE D'ŒUVRE / Assistance à maîtrise d'ouvrage

Intitulé du contrat	Objet	Observations	Nombre d'heures total à réaliser dans l'exécution du contrat	Nombre d'heures total réalisées dans l'exécution du contrat	Heures réalisées en 2012	Etat
Nice/Cannes	Travaux	PRU de Lille - Groupement de commande : LMCU / LMH / Ville de Lille / Ville de Loos	2301	1138	1135	en cours d'exécution

PÔLE MOBILITE et TRANSPORTS / TRANSPORTS / Gestion administrative opérationnelle

Intitulé du contrat	Objet	Observations	Nombre d'heures total à réaliser dans l'exécution du contrat	Nombre d'heures total réalisées dans l'exécution du contrat	Heures réalisées en 2012	Etat
Zone 4 cantons - Zone Cité Scientifique Station de métro	Travaux	Accessibilité Grand Stade Lille Métropole	583	583	583	terminé

PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION / MOYENS GENERAUX / Gestion technique des bâtiments - Gestion financière, administrative et juridique

Intitulé du contrat	Objet	Observations	Nombre d'heures total à réaliser dans l'exécution du contrat	Nombre d'heures total réalisées dans l'exécution du contrat	Heures réalisées en 2012	Etat
Maintenance et entretien des installations thermiques des bâtiments communautaire LMCU - Lot 1 - Bâtiments administratifs	Services		1833	1888	985	en cours d'exécution
Maintenance et entretien des installations thermiques des bâtiments communautaire LMCU - Lot 2 - LMA - Crématorium	Services		880	1585	1102	en cours d'exécution
Accord-cadre moyens généraux	Travaux	Objectifs calculés en fonction des bons de commandes et marchés subséquents	4667	3019,5	2613,5	en cours d'exécution

PÔLE ESPACE PUBLIC, ECOLOGIES et SERVICES URBAINS / ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE et MAÎTRISE D'ŒUVRE / Assistance à maîtrise d'ouvrage – Maîtrise d'œuvre génie civil et équipement - Gestion financière, administrative et juridique

PÔLE RAYONNEMENT DE LA METROPOLE / SPORTS / GS et équipements sportifs

Intitulé du contrat	Objet	Observations	Nombre d'heures total à réaliser dans l'exécution du contrat	Nombre d'heures total réalisées dans l'exécution du contrat	Heures réalisées en 2012	Etat
Parking P4 - 2000 places	Travaux	Accessibilité Grand Stade Lille Métropole	8667	8838	8048	terminé
Parking P5 - 1400 places	Travaux	Accessibilité Grand Stade Lille Métropole	5422	5453,5	2356,5	terminé
PCM - 700 places	Travaux	Accessibilité Grand Stade Lille Métropole	3237	3237	2889,5	terminé

PÔLE ESPACE PUBLIC, ECOLOGIES et SERVICES URBAINS / ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE et MAÎTRISE D'ŒUVRE / Maîtrise d'œuvre VRD - Gestion financière, administrative et juridique

PÔLE RAYONNEMENT DE LA METROPOLE / SPORTS / Grand stade et équipements sportifs

Intitulé du contrat	Objet	Observations	Nombre d'heures total à réaliser dans l'exécution du contrat	Nombre d'heures total réalisées dans l'exécution du contrat	Heures réalisées en 2012	Etat
PCM - 300 places	Travaux	Accessibilité Grand Stade Lille Métropole	2500	2603	1496	terminé

PÔLE ESPACE PUBLIC, ECOLOGIES et SERVICES URBAINS / ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE et MAÎTRISE D'ŒUVRE / Maîtrise d'œuvre génie civil et équipement - Gestion financière, administrative et juridique

PÔLE RAYONNEMENT DE LA METROPOLE / SPORTS / Grand stade et équipements sportifs

Intitulé du contrat	Objet	Observations	Nombre d'heures total à réaliser dans l'exécution du contrat	Nombre d'heures total réalisées dans l'exécution du contrat	Heures réalisées en 2012	Etat
Réalisation d'installation de vidéo protection	Travaux	Accessibilité Grand Stade Lille Métropole	450	340	340	terminé

PÔLE ESPACE PUBLIC, ECOLOGIES et SERVICES URBAINS / ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE et MAÎTRISE D'ŒUVRE / Assistance à maîtrise d'ouvrage - Gestion financière, administrative et juridique

PÔLE RAYONNEMENT DE LA METROPOLE / SPORTS / Grand stade et équipements sportifs

Intitulé du contrat	Objet	Observations	Nombre d'heures total à réaliser dans l'exécution du contrat	Nombre d'heures total réalisées dans l'exécution du contrat	Heures réalisées en 2012	Etat
Zone 4 Cités Scientifique - Parking IUT (P5) lot espace Vert	Travaux	Accessibilité Grand Stade Lille Métropole	600	617	617	terminé

PÔLE ESPACE PUBLIC, ECOLOGIES et SERVICES URBAINS / ESPACE PUBLIC et VOIRIES / Unité Territoriale Roubaix Villeneuve d'Ascq - Gestion financière, administrative et juridique

PÔLE RAYONNEMENT DE LA METROPOLE / SPORTS / Grand stade et équipements sportifs

Intitulé du contrat	Objet	Observations	Nombre d'heures total à réaliser	Nombre d'heures total réalisées	Heures réalisées en 2012	Etat
---------------------	-------	--------------	----------------------------------	---------------------------------	--------------------------	------

			dans l'exécution du contrat	dans l'exécution du contrat		
Borne de l'Espoir - Voie Nord Sud	Travaux	Accessibilité Grand Stade Lille Métropole	600	608	608	terminé
Liaison Valmy	Travaux	Accessibilité Grand Stade Lille Métropole	1200	1200	754	terminé
Zone 4 Cantons - Parvis	Travaux	Accessibilité Grand Stade Lille Métropole	600	924	924	terminé
Zone Cité Scientifique Parvis et voirie	Travaux	Accessibilité Grand Stade Lille Métropole	300	300	151	terminé
RD 146 entre Rds points Esterra et Chanzy	Travaux	Accessibilité Grand Stade Lille Métropole	600	602	236	terminé

PÔLE ESPACE PUBLIC, ECOLOGIES et SERVICES URBAINS / RESIDUS URBAINS /
Déchèteries, déchets encombrants - Gestion financière, administrative et juridique

Intitulé du contrat	Objet	Observations	Nombre d'heures total à réaliser dans l'exécution du contrat	Nombre d'heures total réalisées dans l'exécution du contrat	Heures réalisées en 2012	Etat
Gestion de la Déchèterie de La Madeleine	Services	Recrutement de 2 "agents de déchetterie" - valorisation possible : 3600 heures	3600	7296	6390,5	en cours d'exécution

PÔLE ESPACE PUBLIC, ECOLOGIES et SERVICES URBAINS / RESIDUS URBAINS /
Collecte des déchets ménagers - Gestion financière, administrative et juridique

Intitulé du contrat	Objet	Observations	Nombre d'heures total à réaliser dans l'exécution du contrat	Nombre d'heures total réalisées dans l'exécution du contrat	Heures réalisées en 2012	Etat
Sensibilisation des habitants au tri des déchets	Services		1470	22567,5	8281	en cours d'exécution

☐ PÔLE ESPACE PUBLIC, ECOLOGIES et SERVICES URBAINS / RESIDUS URBAINS /
Déchèteries, déchets encombrants - Gestion financière, administrative et juridique

Intitulé du contrat	Objet	Observations	Nombre d'heures total à réaliser dans l'exécution du contrat	Nombre d'heures total réalisées dans l'exécution du contrat	Heures réalisées en 2012	Etat
Collecte de repasse des déchets ménagers (Roubaix Tourcoing Villeneuve d'Ascq)	Services		6300	2593,5	2893,5	en cours d'exécution

3 - Géographie de la mise en œuvre

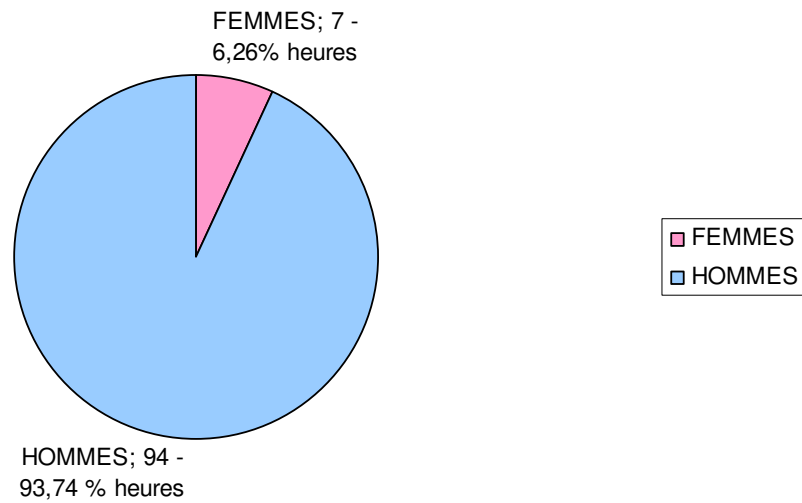
- Géographie des salariés : 97.77 % des heures ont été réalisées par des publics habitant Lille Métropole

4 - Publics salariés dans le cadre de la mise en œuvre des clauses d'insertion

➔ 101 salariés

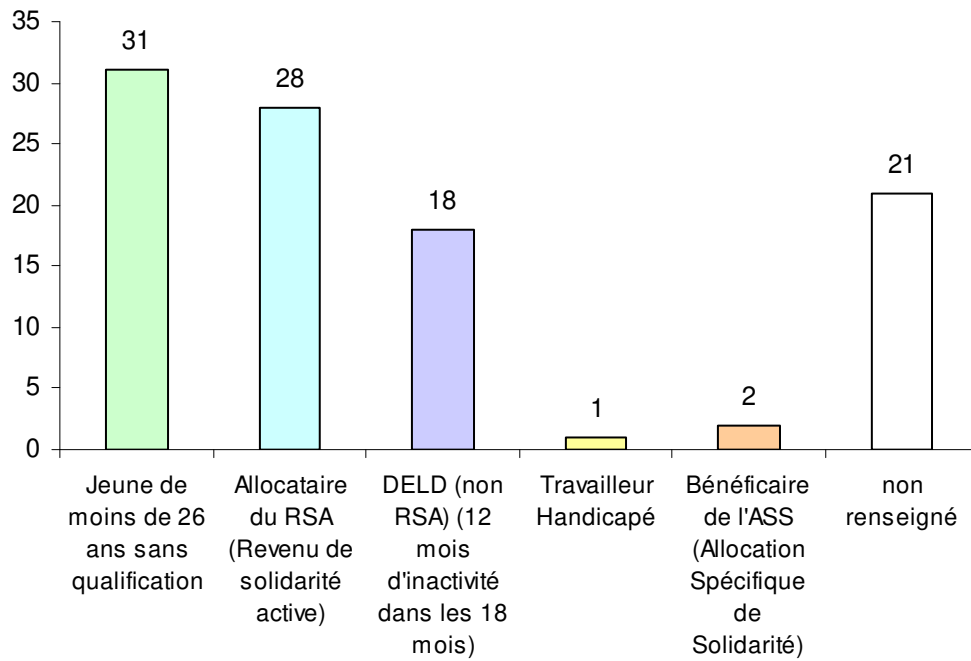
- Répartition par sexe

	Nombre	Taux	Heures réalisées	Taux heures réalisées	Durée moyenne d'une mission "clause d'insertion"
FEMMES	7	6,93%	3134	6,26%	447,71
HOMMES	94	93,07%	46948	93,74%	499,45



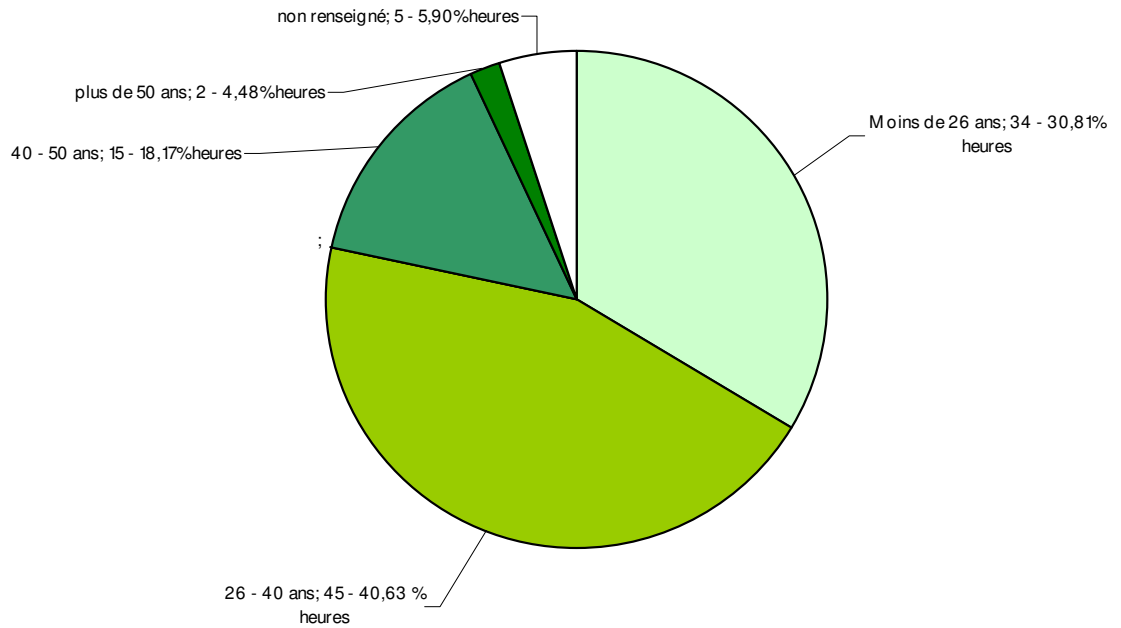
■ Répartition par critère d'accès à la clause sociale

	Nombre	Taux
Jeune de moins de 26 ans sans qualification	31	30,69%
Allocataire du RSA (Revenu de solidarité active)	28	27,72%
DELD (non RSA) (Demandeur d'Emploi de Longue Durée = 12 mois d'inactivité dans les 18 mois)	18	17,82%
Travailleur Handicapé	1	0,99%
Bénéficiaire de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité)	2	1,98%
Non renseigné	21	20,79%



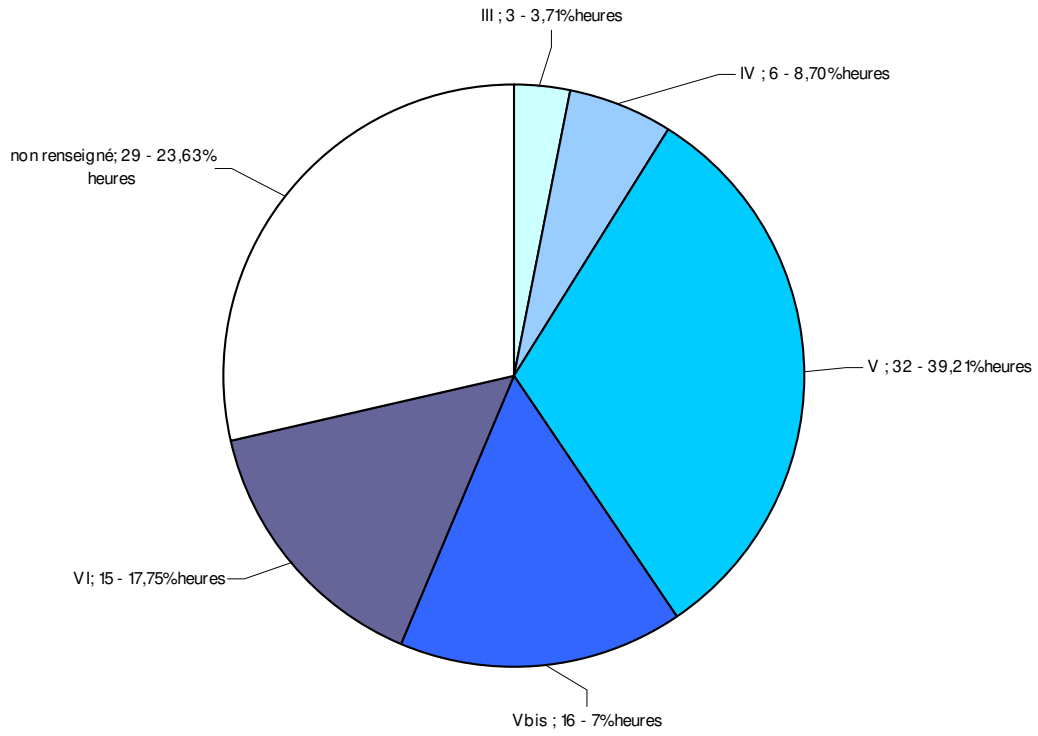
■ Répartition par tranche d'âge

	Nombre de salariés	Taux	Heures réalisées	Taux heures réalisées	Durée moyenne (en nombre d'heures/ETP mois) d'une mission "clause d'insertion"
Moins de 26 ans	34	33,66%	15429	30,81%	454 / 3.01
26 - 40 ans	45	44,55%	20350,5	40,63%	452 / 3
40 - 50 ans	15	14,85%	9102	18,17%	607 / 4.02
plus de 50 ans	2	1,98%	2246	4,48%	1123 / 7.44
non renseigné	5	4,95%	2954,5	5,90%	



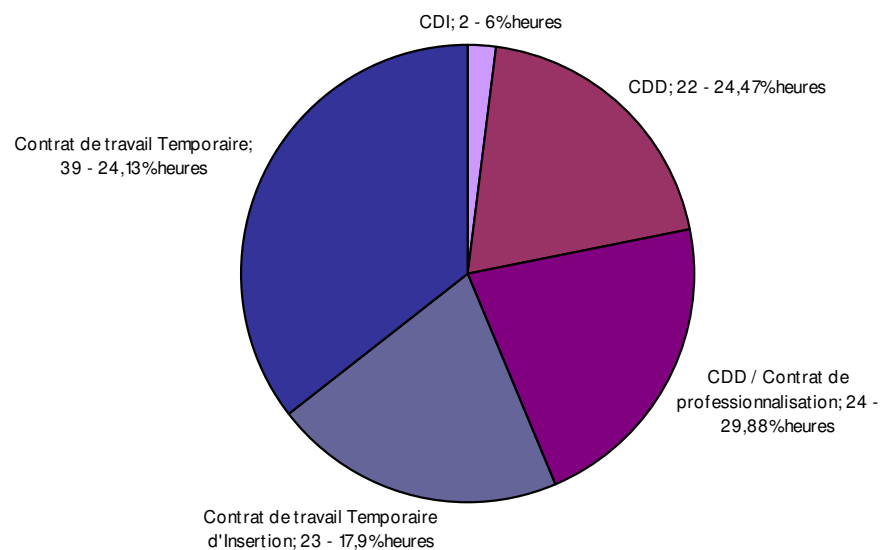
■ Répartition par niveau de qualification

	Nombre de salariés	Taux	Heures réalisées	Taux heures réalisées	Durée moyenne (en nombre d'heures/ETP mois) d'une mission "clause d'insertion"
III (Formation de niveau BTS ou DUT ou fin de 1 ^{er} cycle de l'enseignement supérieur)	3	2,97%	1857	3,71%	619 / 4.10
IV (Formation de niveau BAC ou brevet de technicien ou titulaire du brevet professionnel ou brevet de maîtrise)	6	5,94%	4356	8,70%	726 / 4.81
V (formation de niveau équivalent au BEP ou CAP ou brevet des collèges)	32	31,68%	19636	39,21%	614 / 4.07
Vbis (formation spécialisée d'une durée maximum d'un an au-delà du premier cycle de l'enseignement du second degré, du niveau du certificat de formation professionnelle)	16	15,84%	3506	7,00%	219 / 1.45
VI (pas une formation allant au-delà de la scolarité obligatoire)	15	14,85%	8892	17,75%	593 / 3.93
Non renseigné	29	28,71%	11835	23,13%	



5 – Les Contrats de travail mobilisés

	Nombre de salariés	Taux	Heures réalisées	Taux heures réalisées	Durée moyenne (en nombre d'heures) d'une mission "clause d'insertion"	ETP / mois
CDI	2	1,82%	1812	3,62%	906	6,00
CDD	22	20,00%	12256	24,47%	557	3,69
CDD / Contrat de professionnalisation	24	21,82%	14962	29,88%	623	4,13
Contrat de travail Temporaire d'Insertion	23	20,91%	8967	17,90%	390	2,58
Contrat de travail Temporaire	39	35,45%	12085	24,13%	310	2,05



	Nombre de salariés	Taux	Heures réalisées	Taux heures réalisées	Durée moyenne (en nombre d'heures) d'une mission "clause d'insertion"	ETP / mois
Embauche directe	48	43,63%	29030	57,96%	605	4,01
Mise à disposition	62	56,36%	21052	42,04%	340	2,25

6 – Deux exemples de mise en œuvre de la clause sociale

➔ Opération : Sensibilisation des habitants de la Métropole lilloise au tri des déchets

- Pôle : **Espace Public Ecologie et Services Urbains**
- Direction : **Résidus Urbains**
- Service : Collecte des déchets Ménagers - Contact : **Nathalie Fawaz**
- Objectif insertion : **1470 H**, Réalisé au 31-12-2012 : **22567,5 heures**
- Durée : **3 ans 01/01/2011 au 31/12/2014**
- Titulaire du marché : **L&M ASSOCIES A PROPOS**
- Accompagnement MDE à la mise œuvre :

3 séances de recrutement en présence de l'employeur : Information collective suivi d'entretien de motivation

- Plus de 40 structures de la Métropole Lilloise associées dont MDE, Sésame, Pôle Emploi, Missions Locales, Plie(s), CCAS, Structures de quartier, Atelier chantier d'insertion
- 86 candidatures reçues, 56 personnes présentes en réunion d'information, 39 entretiens
- 8 ont accédé à un CDD d'au moins 6 mois.

➔ Opération : Collecte de repasse des déchets ménagers et assimilés sur le territoire des communes de Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq

- Pôle : **Espace Public Ecologie et Services Urbains**
- Direction : **Résidus Urbains**
- Service : **Déchèteries, Déchets Encombrants - Contact José Antonio Sanchez**
- Durée : **60 mois avec une tranche ferme Avril 2012 à Janvier 2015 suivi d'une tranche conditionnelle jusqu'à Mars 2017**
- Objectif insertion : **6300H (tranche ferme), tranche conditionnelle (consolidation des postes ou 3000 heures)**
- Réalisé au 31-12-2012 : **3406 Heures**
- Titulaire du marché : **Esterra**

Exemple de parcours (3 personnes ont engagé ce parcours)

Formation d'adaptation au poste : 2 semaines formation + 1 semaine de pratique

- Sensibilisation à la gestion des déchets, Visite du CVE, du centre de tri, Communication client...
Suivi de 6 mois d'intérim

Puis un Contrat de pro de 12 mois avec un qualification visée d'agent de service de gestion et de valorisation des déchets (ASGVD) , équivalent au BEP

En mars 2013, 16 personnes ont débuté ce parcours et 12 en prévision en Juin 2013

Cette action de formation permet également de donner du sens à son activité
Ce parcours a été ponctué de bilan de suivi.

Après 6 mois, Les 3 personnes ont débuté en Janvier 2013, un Contrat de pro de 12 mois avec un qualification visée d'agent de service de gestion et de valorisation des déchets (ASGVD), équivalent au BEP.

Cette action de formation associée à un contrat de mise à disposition a été reconduite en Mars 2013 avec 16 personnes ; une prochaine session de 12 contrats débutera en Juin 2013.

→ Un référent unique (par Bassin) afin d'assurer l'anticipation, le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en place de la clause d'insertion pour un certains nombre de donneurs d'ordre (hors Villes)

✘ Liste des donneurs d'ordre qui ont sollicité et/ou collaboré avec la Maison de l'Emploi de Lille Lomme Hellemmes :

- Service Achat de l'Etat (convention de partenariat nationale SAE / AVE)
- Ministère de l'intérieur (en s'appuyant sur le SAE)
- Conseil d'Etat (en partenariat avec le PLIE du Douaisis)
- Syndicat Mixte des Gens du Voyage
- Ville de Willems (en appui de la Maison de l'Emploi de Villeneuve d'Ascq – Mons en Baroeul)
- SNCF (en lien avec Alliance Ville Emploi)
- SIA
- EPF
- SORELI

✘ Liste des programmes coordonnés et pilotés par la Maison de l'Emploi de Lille Lomme Hellemmes en lien avec l'ensemble des partenaires :

■ Programme de Rénovation Urbain de la Ville de Lille / Convention habitat social :

Objectif global : 198447 heures

Inscrit au 31/12/2012 : 205673 heures

Nombres de donneurs d'ordre : 15

Partenaires : Ville de Lille (Chef de Projet) – Politique de la Ville de Lille –_DIRECCTE – DDTM – GIP LMRU – Pôle Emploi

Nombre d'heures réalisées en 2012 : 68649 heures

Nombre d'heures inscrites en 2012 : 54009 heures

Nombre de « Reporting » en 2012 : 2

Le PRU de Lille fait l'objet d'un bilan de l'avancement de la mise en œuvre de la clause d'insertion. Ce bilan semestrielle regroupe les donneurs d'ordre impliqués dans le PRU et les partenaires et est co – animé par le service de la Politique de la Ville de Lille et la MDE. Il permet de centraliser et de diffuser à un instant défini toutes les informations relatives à la clause d'insertion et aux opérations d'insertion en lien avec le PRU.

■ Programme de Rénovation Urbain de la Ville de Lille / Convention habitat ancien :

En partenariat avec la SPLA « La Fabrique des Quartiers » (Société Publique Locale d'Aménagement), chef de projet et d'EPF (Etablissement Public Foncier), Maîtrise d'ouvrage désignée par la SPLA, 1690 heures ont été intégrés à 5 marchés de travaux (sécurisation et démolition des îlots dégradés). Au 31/12/2012, 604 heures ont été réalisées par les entreprises mandataires.

■ Programme Métropolitain de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés :

En partenariat avec le GIP LMRU, LMCU et la DDTM et la MIE du Roubaisis et les chefs de projets des 5 villes concernés par ce programme, un travail commun s'appuyant sur la charte locale d'insertion du Programme de Rénovation Urbain de la Ville de Lille a permis de définir les objectifs quantitatifs (18000 heures sur 5 ans) ainsi que les objectifs qualitatifs et stratégiques. Ces éléments ont été intégrés à de la charte d'insertion du PMQAD.

Axe 3 : en direction des entreprises :

→ Accompagnement des entreprises :

Le renforcement de la notion de guichet unique et « grands comptes » afin de faciliter les contacts avec les entreprises, la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales. **Ce travail conforte l'offre de service de la maison de l'emploi (2^{ème} axe de l'offre de service) pour un certain nombre de donneurs d'ordre, notamment ceux ciblant des projets d'aménagement et/ou de voirie (CG59 / LMCU / SORELI / EURALILLE / DREAL ...)**

Certaines entreprise et/ou groupement d'entreprises s'appuient sur l'organisation Métropolitaine et les animateurs Bassin afin de rendre visible et opérationnaliser les clauses d'insertion. Cette centralisation permet également de valoriser l'effort d'insertion d'une entreprise sur une période donnée et d'évaluer au niveau de la Métropole le volume d'heures de clause d'insertion qu'une entreprise à réaliser durant une période donnée.

Entreprises « en porte feuille »

	Nombre d'heures en gestion Maison de l'Emploi Lille Lomme Hellemmes
SCREG	1949
COLAS	7396
EUROVIA	4481
EJL	6265
RAMERY TP	1825
EIFPAGE TRAVAUX PUBLICS NORD	14769
TERENVI	3699
SNB	1800
DEMATHIEU & BARD TP	2065
JARBEAU	570
	44819

Cet accompagnement des entreprises se traduit par la mise à jour du tableau global de gestion de la mise en œuvre des clauses sociale à l'échelle de la métropole chaque fin de mois et une réunion de travail en collaboration avec la MIE du Roubaisis et l'entreprise concernée (généralement le responsable d'exploitation de l'entreprise) tous les deux mois à 3 mois afin de :

- permettre à l'entreprise d'avoir une vision globale de la mise en œuvre de ces clauses,
- s'assurer qu'aucune opération avec clause sociale est en état de « souffrance » ; dans ce cas, les différentes prenantes mettent en place un plan d'action permettant de palier à ce manque,
- le point sur l'état de la mise en œuvre et l'échange d'information sur les nouveaux marchés notifiés,
- en fonction des nouvelles attributions et des mutualisations des parcours de publics, le ciblage du ou des territoires ciblés par l'action de recrutement,
- la coordination du recrutement en lien avec le ou les territoires concernés et en fonction de la modalité de mise en œuvre de la clause sociale,
- l'optimisation de la mise en œuvre des clauses sociale par le principe de mutualisation favorisant la construction de parcours.

→ Information sur les contrats et mesures : information transmise à l'entreprise par l'opérateur concerné en fonction du choix de mise en œuvre. Toutefois, les chargés de mission informe l'entreprise des différents dispositifs de qualification et de professionnalisation mobilisable en réponse aux clauses d'insertion ; l'objectif étant d'abord de développer les compétences et l'employabilité du candidat afin de le conduire à l'emploi pérenne (contrat de professionnalisation, apprentissage, CDPI, ...)

→ Accompagnement à l'organisation du recrutement :

En fonction du volume de clause d'insertion à mettre en œuvre, la cellule clause d'insertion propose aux entreprises de les accompagner dans la mise en œuvre d'un process de recrutement : définition profil de poste, diffusion dans le réseau des structures accueillant les publics, pré-sélection des candidats, développement d'outils (grille d'entretien par exemple) et organisation des entretiens individuels, débriefing après entretien.

Axe 4 : en direction des partenaires :

→ **Entreprises de Travail Temporaire** : accompagnement de ces structures afin d'adapter la mise à disposition de personnel dans le cadre d'une mission « clause d'insertion ». Ce travail s'est appuyé sur l'ACCORD NATIONAL RELATIF AUX MODALITES DE MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 124-2-1-1 DU CODE DU TRAVAIL (dont les dispositions ont été étendues par un arrêté du 28 novembre 2005, JO du 14 décembre 2005) et a aboutit :

- à la production d'un plan d'accompagnement « type » à mettre en place avec les 3 parties prenantes (entreprise utilisatrice, employeur et salarié),
- à la définition d'une méthode et fréquence de suivi du salarié dans le cadre de sa mission,
- à un travail pédagogique de sensibilisation (à la demande des entreprises de travail temporaire) et de présentation des attentes et objectifs des Maisons de l'Emploi dans le cadre d'une collaboration « clause d'insertion ». Ce travail a été généralisé et transmis à l'ensemble des Maisons de l'Emploi de la Métropole afin de travailler de manière cohérente avec ces partenaires sur un territoire défini.

→ **Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion** : l'extension de l'offre de service de la Maison de l'Emploi de Lille Lomme Hellemmes vers des donneurs d'ordre ayant un rayonnement géographique étendu (hors donneurs d'ordre des PRU de la Métropole) et par conséquent, souhaitant étendre le bénéfice des clauses sociales à des publics habitant ce territoire (exemple : Lille Métropole) a demandé à réinterroger l'opérationnalité de la mise en œuvre des clauses d'insertion. En effet, les outils locaux (PLIE ; Maisons de l'Emploi) n'étant pas adaptés à la mise en œuvre de ce type de clause sociale avec les SIAE, l'animateur Bassin de la Maison de l'Emploi de Lille a dû adapter sa mission afin de répondre aux objectifs de clause d'insertion défini dans les

marchés (notamment ceux de l'accessibilité Grand Stade Lille Métropole). Par conséquent, un travail de rapprochement de l'offre et de la demande, et d'identification des publics de la métropole (y compris les Weppes et le territoire couvert par SESAME), initié en 2011, a perduré en 2012 (2695 heures mis en œuvre en partenariat avec les ETTI de la Métropole)

→ **Réseau des Facilitateurs clause d'insertion Nord Pas de Calais :**

A l'initiative d'Alliance Ville Emploi, le Pôle de compétences des facilitateurs s'est créé au 2^{ème} semestre 2009. Il a pour objet l'échange de pratique inter territoriale afin de rendre visible les différences entre territoires et de mettre en place des actions permettant de « tendre » vers des pratiques et règles communes pour le développement, la mise en œuvre et l'évaluation des clauses d'insertion.

Ce réseau est constitué de 3 niveaux :

- Régional Nord Pas de Calais : réunion tous les 4 à 6 mois avec l'ensemble des facilitateurs clauses d'insertion des PLIE et des Maisons de l'Emploi de ce territoire à l'initiative du Délégué Facilitateur Régional,
- Nationale à l'initiative de Alliance Ville Emploi : regroupement de l'ensemble des Représentants Régionaux afin de faire le point sur l'avancé des travaux Régionaux et/ou Inter Régionaux ; échange de pratique, analyse, définition de règles, pratiques et outils communs.

Le Réseau Nord Pas de Calais a élu la Maison de l'Emploi de Lille Lomme Hellemmes l'Animateur du Bassin de Lille de Représentant Régional du Pôle de compétences Facilitateur ainsi que la Direction de La Maison de l'Emploi comme Déléguée Régionale des facilitateurs.

Axe 5 : en direction des MDE du Bassin et des institutions :

→ **Animation de la cellule animation Bassin :**

■ Le tableau de bord Métropolitain. Il a pour objectifs :

- de gérer le parcours des candidats durant la clause et/ou sur plusieurs clauses,
- d'organiser avec les différentes MDE le principe de mutualisation.

Une première version a été produite début 2008 ; une réflexion et des améliorations ont été apportées à ce tableau afin d'en optimiser l'utilisation (gestion verticale ; identification des contrats successifs et des lieux de chantiers ; incrémentation de nouveaux critères en fonction des objectifs de la revue de projet ANRU...)

■ **Au niveau du Bassin de Lille :**

Les 4 Maisons de l'Emploi du Bassin de Lille ainsi que SESAME travaillent en étroite collaboration afin d'anticiper, de mettre en œuvre, gérer et réguler les clauses d'insertion (ANRU et hors ANRU (CG59, Partenord...)) et de travailler sur des opérations en lien avec les clauses d'insertion et/ou les entreprises du BTP. L'objectif est de mutualiser nos ressources humaines, matérielles et financières afin d'optimiser le travail en lien avec les clauses et de permettre aux publics du bassin de se construire un parcours s'appuyant sur la clause d'insertion. La Maison de l'Emploi de Lille,

Lomme, Hellemmes organise et anime tous les mois le **Comité Technique Bassin** réunissant les MDE du Bassin (chargé(e)s de mission, la DIRECCTE, Pôle Emploi et les partenaires associés à des plans d'actions et/ou axe de travail) et traitant des questions techniques en lien avec la clause. Ces comités sont complétés par **des Comités de Directions** (tous les 2 mois), uniquement accès sur la clause d'insertion, qui regroupent les directeurs concernés et les partenaires cités ci-dessus ; mises en œuvre par l'animation du Bassin de Lille, ces rencontres définissent les axes stratégiques communs et régulent d'éventuelles problématiques en lien avec les clauses d'insertion.

6. Valeurs ajoutées de la Maison de l'Emploi :

Quel est l'intérêt de développer cette pratique au sein d'une Maison de l'Emploi ?

L'intérêt de développer cette pratique est de piloter un dispositif favorisant l'accès ou le retour à l'emploi des plus démunis.

La Maison de l'Emploi LLH est le guichet unique vis-à-vis des entreprises et des donneurs d'ordre, fédérant les différents partenaires de l'emploi, de l'insertion et de la formation du territoire.

7. Prise en compte des problématiques de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations :

Oui

Non

Si oui, préciser en quoi et comment :

La Maison de l'Emploi a mis en œuvre un plan de lutte contre les discriminations de 3 ans (2008 à 2010) qui est prise en compte encore à ce jour dans chacune des actions menées.

8. Conditions de transfert de la bonne pratique :

✓ *Conditions de réussite :*

Un renforcement de la mutualisation.

La qualification de l'étape « Clause d'Insertion » dans les parcours PLIE.

Le développement des articles 30 sur des marchés de travaux.

✓ *Points de vigilance :*

La qualification des parcours d'insertion dans un contexte économique défavorable.

Le renforcement des besoins de gestion opérationnelle à l'échelle du Bassin et de la Métropole.

9. Documents disponibles sur la « bonne pratique » ; outils, méthodologies, logiciels développés :

1 : Dispositifs détaillés des opérations :

- Centre Pénitentiaire Nord (Annexe 1)
- Espace de valorisation AFPA (Annexe 2)
- Atelier de Sensibilisation et de Motivation aux métiers du gros œuvre (Annexe 3)
- Déménageur (Annexe 4)

2 : Tableau de bord Métropolitain / Mutualisation (Annexe 5)

3 : Bilan des heures clauses d'insertion à l'échelle du Bassin (Annexe 6, 7, 8)

10. Nom et coordonnées de la personne à contacter pour en savoir plus :

Nom : BOGAERT

Tél. : 03.20.14.85.50

Mail : mde-llh@reussir.asso.fr

Prénom : Frédéric

Fax : 03.20.14.85.51

AXE 4 :
**« Lever les freins culturels ou sociaux
à l'accès à l'emploi »**

Thématique 10
***« Animer et coordonner les dispositifs visant
la levée des freins »***

FICHE 4.1

ESPACE JEUNES DIPLOMES

Action démarrée en :
Janvier 2008

1. Axe dans lequel s'inscrit la bonne pratique :

- ⇒ Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'action :
- ⇒ Participer à l'anticipation des mutations économiques :
- ⇒ Contribuer au développement local :
- ⇒ Réduire les obstacles culturels, sociaux à l'accès à l'emploi :
- ⇒ Accueil – Information – Orientation

2. Objectif visé :

- Gérer un lieu d'accueil, de documentation et d'animations spécifiques et collectives à destination des jeunes diplômés suivis par Pôle emploi.
- Développer des méthodes, des outils, pour enrichir des conseillers Pôle emploi.
- Etre en appui ponctuel auprès des jeunes à la demande des conseillers.
- Faciliter la connaissance des besoins des entreprises, des pratiques Ressources Humaines par la mise en œuvre d'actions d'informations collectives.
- Contribuer au sein du Réseau Alliances au développement de bonnes pratiques sur la lutte contre les discriminations.
- Rendre lisibles les difficultés des jeunes diplômés dans leur accès à l'emploi auprès des Maisons de l'Emploi de la Métropole et institutions

3. Description de l'action :

Contexte :

Le nombre de jeunes diplômés inscrits à Pôle emploi cadres est passé de 2 073 en juin 2009 à 4021 en août 2012.

Le nombre de jeunes diplômés ayant bénéficié de l'appui de l'Espace Jeunes Diplômés s'élève à :

- ... 1 250 en 2008,
- ... 1 622 en 2009,
- ... 1 769 en 2010.
- ... 902 en 2011 (suite à la fermeture de l'Espace Jeunes Diplômés durant plusieurs mois)

Cela confirme que, si le diplôme protège globalement du chômage, les jeunes diplômés sont eux aussi touchés par la crise. Il reste de fortes disparités en fonction de différents critères (origine sociale, filières d'études, manque d'aide dans la recherche d'emploi et le projet) dans l'accès à l'emploi.

Ces données confirment la nécessité de poursuivre l'action « Espace Jeunes Diplômés » initiée en 2003 par le CBE en partenariat avec l'ANPE et l'APEC et repris depuis 2008 par la MDE de Lille, à l'attention des Bacs+4 et +5 dans l'année qui suit leur sortie de l'Université ou d'une grande école.

I/ Profil des jeunes diplômés inscrits à l'Espace Jeunes Diplômés :

L'Espace Jeunes Diplômés compte 1 480 jeunes diplômés en 2012.

a) Origine géographique :

Origine géographique	Nbre	%
Lille-Lomme-Hellemmes	940	64%
Métropole Nord Ouest	127	9%
Roubaix-Wattrelos-Leers	124	8%
Villeneuve d'Ascq	105	7,00%
Tourcoing	95	6%
Val de Marque	23	1,41%
Pévèle Mélançois Carembault	9	0,60%
Autres	57	4%

b) Niveau d'étude :

Bac+5 : 1442 jeunes diplômés

Bac+4 : 38 jeunes diplômés

c) Nature de diplôme :

Formation universitaire : 61% (902 jeunes diplômés)

École de commerce : 21% (311 jeunes diplômés)

Écoles d'ingénieurs : 16% (237 jeunes diplômés)

Autre : 2% (30 jeunes diplômés)

d) Filières :

Secteurs	Nbre	%	Secteurs	Nbre	%
Droit	159	10,74	Economie	41	2,77
Marketing	152	10,27	Sciences politique	41	2,77
Communication	127	8,58	Banque/assurance	38	2,56
Psychologie	123	8,31	Agroalimentaires	34	2,29
Commerce	101	6,82	Compta/contrôle/audit	34	2,29
Biologie/chimie	83	5,60	Sociologie	26	1,75
Art	79	5,33	Aménagement Territoire	21	1,41
Commerce International	75	5,06	Energie/électronique	21	1,41
ressources humaines	74	5	Tourisme	14	0,94
Qualité/environnement	60	4,05	Achat	9	0,60
Sciences Humaines	58	3,91	BTP	9	0,60
Langues	44	2,97	Logistique	9	0,60
Développement Locale	43	2,90	Autre	5	0,33

II) Les difficultés varient en fonction des personnes mais on peut en répertorier un certain nombre :

- ✓ Ils n'ont pas de projet professionnel clairement défini.
- ✓ Ils ont une méconnaissance de ce qu'ils veulent faire et de ce qu'ils peuvent apporter à l'entreprise.
- ✓ Ils ont une méconnaissance du marché de l'emploi.
- ✓ Ils ne connaissent pas les métiers et secteurs porteurs.
- ✓ Ils ne maîtrisent pas les techniques de recherche d'emploi.
- ✓ Ils ne savent pas comment construire, adapter leur candidature (cv et lettre de motivation) au vocabulaire de l'entreprise.
- ✓ Ils n'ont pas de stratégie de communication clairement définie.
- ✓ Ils ne savent pas comment proposer leur offre de service aux entreprises et ne savent pas comment valoriser leurs atouts en entretien d'embauche.
- ✓ Ils n'ont pas ou peu de réseau relationnel.
- ✓ Ils ne savent pas comment créer et ou développer leur réseau sur d'autres secteurs.
- ✓ Ils manquent de réflexion sur des compromis tels que : la mobilité géographique, le salaire, la position géographique et l'ouverture à d'autres métiers.
- ✓ Ils manquent de structuration dans la gestion du temps et dans l'organisation de leur recherche d'emploi.
- ✓ De plus, sans orientation définie de la recherche d'emploi, la personne risque de perdre un temps précieux en contacts inutiles et mener des recherches sur des entreprises qui finalement ne leur proposeront pas le poste qu'ils souhaitent

Dispositif ou action mis en place :

- La mise à disposition d'informations
Le plateau propose la consultation libre de journaux, revues généralistes et spécialisées ainsi que des annuaires professionnels.
Des postes informatiques permettent d'accéder aux offres d'emploi.

Activité menée par le Pôle emploi :

- Suivi Mensuel Personnalisé
- Atelier Stratégie de Techniques de Recherche d'Emploi (durée 3,5 jours)

Travail sur :

- Le projet professionnel
- Le cv et la lettre de motivation
- La mise en place d'une stratégie de recherche d'emploi

- Atelier cv et lettre de motivation (durée : 2 jours)
- Atelier entretien et simulation d'entretien (durée : 2 jours)
- Atelier cibler les entreprises et développer son réseau (durée : 1 jour)

✓ Accompagnement approfondi

- **Cible emploi (durée : 3 mois).**

Objectifs :

- Cibler de nouvelles pistes professionnelles selon les aspirations, les compétences et les besoins des entreprises.
- Fixer un objectif professionnel en phase avec le marché du travail.
- Mettre en œuvre la recherche d'emploi selon les emplois ciblés.

Activité menée par l'Espace Jeunes Diplômés (E.J.D) :

- Atelier Starter (durée : 1 demi-journée) : présentation du marché de l'emploi et premières infos sur les points clés de la recherche d'emploi.

Réalisation d'un premier bilan sur l'axe de travail prioritaire des jeunes (projet/recherche)

- ⇒ **1ère étape** : Enquêter sur son environnement professionnel
- ⇒ **2ème étape** : Définir son projet professionnel
- ⇒ **3ème étape** : Déterminer son marché cible
- ⇒ **4ème étape** : Élaborer sa stratégie et ses outils de communication
- ⇒ **5ème étape** : Entrer en contact avec les décideurs
- ⇒ **6ème étape** : Les outils à utiliser
- ⇒ **7ème étape** : Les services de l'Espace Jeunes Diplômés (E.J.D)
- ⇒ **8ème étape** : Les aides proposées par le Pôle emploi

- Atelier Projet professionnel (2 demi-journée):

Travail sur l'élaboration du projet professionnel.

- ⇒ **1^{ère} étape** : Le bilan personnel et professionnel
- ⇒ **2^{ème} étape** : Du bilan au projet : les pistes de recherche
- ⇒ **3^{ème} étape** : Information : validation du projet
- ⇒ **4^{ème} étape** : Elaboration du projet robot
- ⇒ **5^{ème} étape** : La stratégie : planifier les étapes de l'action

● Atelier CV+ dédié aux forums emploi (1/2 journée dédié au cv et ½ journée dédié à l'entretien forum)

● **L'entretien individuel**

Des entretiens individuels sur rendez-vous et spontanés sont proposés par l'Espace Jeunes Diplômés à la demande des jeunes diplômés.

- analyse du projet professionnel
- étude et adaptation du CV
- ciblage entreprises
- information sur les métiers
- mises en relation professionnelle
- proposition d'offres d'emploi

Des entretiens lors des inscriptions.

● **Les rencontres avec des professionnels : les vendredis de l'entreprise**

L'Espace Jeunes Diplômés organise tous les vendredis des rencontres avec des professionnels, DRH ou chefs d'entreprise de différents secteurs d'activité.

C'est l'opportunité pour les employeurs de présenter leur entreprise, les métiers et compétences recherchées, leur mode de recrutement et de recruter des candidats dont le profil a été validé en amont.

● **Les tables rondes thématiques :**

Evénements où des professionnels membres du Rotary Club viennent échanger sur leurs métiers, leurs secteurs d'activités et les nouveautés.

● **La participation active aux réseaux d'échanges alliances** : Alliances est un réseau dont l'objectif est d'accompagner les entreprises pour qu'elles améliorent leurs performances tout en respectant l'Homme et l'Environnement.

Alliances a créé un réseau d'échanges entre les différentes structures qui luttent dans la région Nord Pas de Calais, contre les discriminations à l'embauche et qui mettent en synergie leurs bonnes pratiques et leurs expériences. Cela a permis notamment en 2012 d'organiser un forum « Performance Diversité » dont l'objectif était de créer du lien entre les institutions, les entreprises et les associations afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés issus de la diversité.

Activité réalisée conjointement par l'Espace Jeunes Diplômés et le Pôle emploi :

● **Club jeunes diplômés** : (durée : 3 mois) organisé conjointement par les conseillers de l'équipe cadre et l'Espace Jeunes Diplômés.

Objectifs :

Se retrouver, échanger pour :

- Affiner le projet et sa stratégie de recherche d'emploi,
- Travailler ses outils de communication,
- Mettre en place une méthodologie gagnante,
- Créer, développer son réseau

● **Organisation de journée de recrutement thématique.**

● **Rencontres avec des professionnels : les vendredis de l'entreprise**

Les conseillers Pôle emploi participent à la mobilisation des entreprises.

Public bénéficiaire :

Jeunes diplômés :

- ayant moins d'un an d'expérience professionnelle dans la fonction recherchée (hors stages et contrats en alternance)
- ayant obtenu un diplôme de niveau Bac + 4, au minimum, depuis moins d'un an
- âgé de moins de 30 ans.
- résident la région Nord Pas de Calais

4. Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes mobilisées (et temps de mobilisation) :

1 ETP chargé de projets Espace Jeunes diplômés

Partenaires impliqués et rôles :

- L'équipe professionnelle Cadres de Pôle emploi
- Les Universités de Lille 1 – 2 et 3
- Les autres services de la MDE
- Les entreprises et leurs DRH
- Les Maisons de l'Emploi de la Métropole

5. Résultats obtenus :

Résultats quantitatifs :

- ⇒ Mise en place de l'atelier CV+ et entretien forum
- ⇒ Organisation de 2 journées recrutement
 - Forum commerce : 9 entreprises présentes, 37 offres, 234 personnes présentes
 - Forum informatique : 11 entreprises présentes, 38 offres, 350 personnes présentes
- ⇒ Organisation du forum Performance Diversité dans le cadre du réseau d'échanges Alliances.
- ⇒ Mise en place d'un partenariat avec la Maison de l'Emploi de Tourcoing sur la mobilité professionnelle des jeunes diplômés
- ⇒ Très bonne intégration à l'équipe cadres, mutualisation des contacts entreprises, des outils de techniques de recherche d'emploi et participation au traitement d'offres en zone technique, participation aux réunions de Pôle.
- ⇒ Communication :
 - Emission sur France Bleu Nord dédié aux jeunes diplômés,
 - Animation d'une conférence au salon la voix de l'étudiant sur l'insertion des jeunes diplômés,
 - Animation d'une conférence sur la génération Y, IAE de Lille,
 - En cours : mise en place de partenariat avec les grandes écoles de la métropole,
 - Participation aux forums emploi : Alliances, ensait, université de Lille 2, université de Lille 3, APEC, forum emploi organisé par la ville de Marcq en Baroeul,

✓ **Apports au territoire :**

Notre région est une région avec un taux important de jeunes diplômés.

Les universités y sont très présentes.

Le taux de jeunes diplômés y est plus important que dans d'autres régions. Parallèlement, les entreprises du Nord privilégient plus l'accès aux fonctions d'encadrement par le biais de la promotion interne que par le recrutement de jeunes diplômés.

Ces deux facteurs font que le chômage des jeunes diplômés est plus important dans notre région.

L'insertion professionnelle des jeunes diplômés est un enjeu majeur pour le territoire.

✓ **Apports pour le public :**

- Bénéficier d'un coaching individuel
- Se préparer à l'entretien d'embauche
- Créer et développer son réseau relationnel
- Rencontrer des employeurs
- Accéder à toutes les offres d'emploi, la presse, la documentation, Internet

✓ **Apports pour les entreprises / les employeurs :**

Communiquer et recruter des jeunes diplômés bac+4 et+.

Mise à disposition d'une base de données de candidats dont les profils ont été validés.

6. Valeurs ajoutées de la Maison de l'Emploi :

Quel est l'intérêt de développer cette pratique au sein d'une Maison de l'Emploi ?

Une prise en charge particulière d'une cible publique exceptionnellement nombreuse dans son accès à un 1^{er} emploi et la mise en relation avec le monde de l'entreprise.

7. Prise en compte des problématiques de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations :

Oui

Non

Si oui, préciser en quoi et comment :

La Maison de l'Emploi a mis en œuvre un plan de lutte contre les discriminations de 3 ans (2008 à 2010) qui est prise en compte encore à ce jour dans chacune des actions menées.

8. Documents disponibles sur la « bonne pratique » ; outils, méthodologies, logiciels développés :

Plaquettes, outils interne (méthodologie des ateliers ...)

9. Nom et coordonnées de la personne à contacter pour en savoir plus :

Nom : FAHID.....

Tél. : 03.20.14.85.50

Mail : mde-llh@reussir.asso.fr

Prénom : Chahinaze

Fax : 03.20.14.85.51

FICHE 4.2

L'APPUI A L'ACCES A L'EMPLOI DES ALLOCATAIRES DU RSA

Action démarrée en :

2012

1. Axe dans lequel s'inscrit la bonne pratique :

- Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'action :
- Participer à l'anticipation des mutations économiques :
- Contribuer au développement local :
- Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi :
- Accueil – Information – Orientation

2. Objectif visé :

Amener les allocataires RSA reconnus comme non disponibles à l'emploi vers une disponibilité à l'emploi.

S'appuyer sur le PLIE et notamment sur les CADIP (chargés d'animation des Dispositifs d'Insertion Professionnelle) financés par le PLIE au sein du CCAS pour :

- ✓ assurer une mission d'information et d'animation des référents RSA sur les champs de l'insertion professionnelle, de la formation et de l'emploi.
- ✓ faire remonter les difficultés rencontrées (notamment sur la mobilisation de l'offre permettant la construction de parcours), afin d'anticiper les réajustements.

3. Description de l'action :

Contexte :

De 2007 à 2011, la MDE est venue renforcer le travail mené par le CCAS en direction des référents RMI pour améliorer le taux d'insertion dans l'emploi des allocataires du RMI.

L'action a consisté à :

- ✓ qualifier les acteurs (référents RMI et conseillers PLIE au sein du CCAS) afin d'améliorer la qualité des parcours des allocataires dans le PLIE.
- ✓ négocier auprès du Conseil Régional la qualité de prescripteurs du Plan Régional de Formation pour les CADIP et suivre la mise en œuvre et la montée en charge de la prescription.

Ces deux axes sont aujourd'hui pleinement intégrés à l'action du CCAS même si la qualité de prescripteurs est souvent à renégocier chaque année.

La mise en œuvre du RSA dans le Nord avec la décision du Conseil Général de confier à Pôle Emploi le suivi des allocataires « disponibles à l'emploi » vient modifier les missions confiées au CCAS.

Toutefois, afin de ne pas perdre les acquis, il est nécessaire de maintenir une intervention et une grande vigilance.

Dispositif ou action mis en place :

4 chargés d'animation des dispositifs d'insertion professionnelle financés par le PLIE exerçant pour 50% de leur activité une mission d'animation des référents RSA sur le champ de l'insertion professionnelle (cf. fiche de poste des CADIP).

1 copilotage par le directeur adjoint de la Maison de l'Emploi, directeur du PLIE et le directeur du CCAS.

1 analyse partagée régulière avec le Conseil Général d'une part, Pôle Emploi d'autre part pour veiller aux bonnes articulations :

- ✓ à la mobilisation du droit commun en priorité,
- ✓ à l'articulation des moyens du PLIE.

Public bénéficiaire :

Le public allocataire du RSA ayant signé un contrat d'engagement réciproque dans le cadre d'une orientation « insertion sociale ».

**Lors de la mise en place de l'action, y a-t-il eu des réorientations nécessaires ?
Lesquelles ? Pourquoi ?**

Le public allocataire du RSA orienté emploi est depuis 2009 suivi par Pôle Emploi. Cependant au regard de la situation actuelle, ce public doit être soutenu par la démarche initiée en 2007 et menée par les CADIP.

Ainsi, lors du 3^{ème} trimestre 2011, une démarche partenariale entre le CCAS de Lille, Pôle Emploi, le Conseil Général du Nord et le PLIE a abouti à la mise en place d'une expérimentation permettant aux CCAS de Lille d'intervenir au titre du PLIE dans les locaux de Pôle Emploi en faveur du public RSA orienté emploi. Cette demande a été renforcée en 2012.

La demande a permis en 2 mois de traiter 78 demandes.

L'expérimentation sera évaluée au cours du premier semestre 2012.

4. Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes mobilisées (et temps de mobilisation) :

Mise à disposition par le PLIE de 4 chargés d'animation des dispositifs d'insertion professionnelle (conseillers PLIE) intervenant chacun 0.5 ETP.

Partenaires impliqués et rôles :

CCAS de la Ville de Lille.
PLIE.
Conseil Général (PLEPS).
Pôle Emploi.

5. Résultats obtenus :

Résultats quantitatifs :

303 intégrations d'un public RSA, dont :
RSA Insertion Sociale : 130
RSA Insertion Professionnelle : 173

Résultats qualitatifs :

✓ **Apports au territoire :**

Meilleure couverture de l'accompagnement du public en difficulté.

✓ **Apports pour le public :**

Prise en compte de leur problématique à mi-chemin entre le social et l'économique.

6. Valeurs ajoutées de la Maison de l'Emploi :

Quel est l'intérêt de développer cette pratique au sein d'une Maison de l'Emploi ?

Prise en compte de l'accompagnement des demandeurs d'emploi en insertion professionnelle par les structures les plus appropriées.

7. Prise en compte des problématiques de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations :

Oui

Non

Si oui, préciser en quoi et comment :

La Maison de l'Emploi a mis en œuvre un plan de lutte contre les discriminations de 3 ans (2008 à 2010) qui est prise en compte encore à ce jour dans chacune des actions menées.

8. Conditions de transfert de la bonne pratique :

✓ **Conditions de réussite :**

Adaptation aux territoires, un CCAS qui suit 5000 usagers et 6 agences Pôle Emploi.

✓ **Points de vigilance :**

La multiplication des intervenants sur des publics au détriment d'autres profils sans accompagnement.

9. Documents disponibles sur la « bonne pratique » ; outils, méthodologies, logiciels développés :

Convention Pôle Emploi / PLIE, modèle national.

10. Nom et coordonnées de la personne à contacter pour en savoir plus :

Nom : MONIOT

Tél. : 03.20.14.85.50

Mail : mde-llh@reussir.asso.fr

Prénom : Laurent

Fax : 03.20.14.85.51

FICHE 4.3

LE CYBER EMPLOI

Action démarrée en :

Janvier 2007.

1. Axe dans lequel s'inscrit la bonne pratique :

1. Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'action :
2. Participer à l'anticipation des mutations économiques :
3. Contribuer au développement local :
4. Réduire les obstacles culturels, sociaux à l'accès à l'emploi :
5. Accueil – Information – Orientation

2. Objectif visé :

Appuyer les publics en recherche d'emploi dans leurs démarches par un accompagnement personnalisé axé sur les techniques de recherche d'emplois et l'utilisation des nouvelles technologies : aide à la valorisation de sa candidature, au ciblage des employeurs, préparation des contacts avec des employeurs...

3. Description de l'action :

Contexte :

Le Cyber Emploi est le lieu-ressources emploi de la Maison de l'Emploi, ouvert aux publics jeunes et adultes demandeurs d'emploi de Lille Lomme et Hellemmes orientés sur prescription.

Dispositif ou action mis en place :

- Animation d'une réunion hebdomadaire collective en direction des publics cibles orientés par leur référent présentant l'offre de services du Cyber Emploi de la MDE, du service emploi : 1 réunion d'accueil pour les jeunes en recherche d'emploi le lundi matin, 1 accueil individualisé pour les demandeurs d'emploi adultes , 26 adultes ont été accueillis pour la première fois, 47 réunions d'information ont permis d'inscrire 422 jeunes .
- Suite aux réunions d'accueil : animation hebdomadaire de 2 ateliers de Techniques de Recherche d'Emploi (TRE) : un atelier méthodologique sur le CV et la lettre d'accompagnement, un atelier télé-candidature pour autonomiser les jeunes accueillis dans leur recherche d'emploi sur le net. Un suivi individualisé des adultes est réalisé au cours d'entretiens ; il est contractualisé sur une période de 3 mois renouvelable. 36 ateliers CV et lettres d'accompagnement ont été proposés à 188 jeunes ainsi que 32 ateliers de télé-

candidatures à 165 jeunes.

- Animation d'environ 11 ateliers spécifiques thématiques selon les besoins (4 ateliers de préparations aux recrutements sur des opérations comme Face Sport Permis Emploi pour 96 personnes, 1 atelier Services aux personnes Assistantes maternelles pour 16 personnes, 1 atelier de préparation aux métiers de la banque pour 15 personnes, 1 atelier sur le CUI CIE pour 11 personnes, 2 ateliers de préparation au recrutement en Contrats d'apprentissage en Ville de Lille, 1 atelier de présentation de la MRS, 1 atelier de présentation du Job Dating).
- Animation permanente du lieu par 1 conseiller lors de permanences en libre accès pour des jeunes et adultes connus du Cyber, ayant participé à une RIC d'Accueil, ayant participé à une RIC d'Accueil spécialisé.
- Appuis individualisés pour le ciblage des démarches, l'élaboration, l'actualisation ou adaptation de CV et de lettre de motivation.
- Mobilisation des participations sur les offres d'emploi en cours et orientation sur les conseillers secteur du PPE, ZFU et Grandes Opérations, Plan Emploi pour les jeunes de la Ville de Lille...
- Information sur les prestations d'appui adaptées : parrainage, accompagnement CIVIS, ANI, et RCA, plateforme de vocation, Ecole de la Seconde Chance, ateliers sur la connaissance des entreprises et des métiers, sensibilisation sur les manifestations liées à l'emploi : forums, salons professionnels...
- Mise en relation avec les conseillers emploi de la Mission Locale de Lille.

Public bénéficiaire :

Jeunes et adultes en recherche d'emploi orientés par les conseillers de la Mission Locales et du CCAS

**Lors de la mise en place de l'action, y a-t-il eu des réorientations nécessaires ?
Lesquelles ? Pourquoi ?**
Sans objet.

4. Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes mobilisées (et temps de mobilisation) :

1 responsable à 0,25 ETP.

2 animateurs à temps plein dont 1 mise à disposition de la ML, 1 animateur à mi-temps MDE.

Partenaires impliqués et rôles :

- Les conseillers d'accueil en Mission Locale, le PLIE, le CCAS,
- Les conseillers d'emploi de la Mission Locale, les Chargés de Mission de la MDE

5. Résultats obtenus :

Résultats quantitatifs au 31 décembre 2012

- 1 064 personnes ont utilisé le cyber (1038 jeunes et 26 adultes)
- dont 732 personnes nouvellement accueillies : 706 jeunes et 26 adultes,
- 422 jeunes ont participé à 47 ateliers d'accueils, 188 jeunes se sont formés sur 36 ateliers Cv et lettre, 165 jeunes se sont formés sur 32 ateliers télé-candidatures

Résultats qualitatifs :

✓ *Apports au territoire :*

✓ *Apports pour le public :*

Appui technique à la demande pour les démarches, mobilisation sur les ressources et prestations d'appui (préparation aux entretiens de recrutement, parrainage, stages d'immersion).

Préparation des DE à des recrutements, à des opérations Emploi Formation Spécifiques, à des forums orientés vers l'emploi.

✓ *Apports pour les entreprises / les employeurs :*

6. Valeurs ajoutées de la Maison de l'Emploi :

Quel est l'intérêt de développer cette pratique au sein d'une Maison de l'Emploi ?

Dynamisation des publics dans les démarches de recherche d'emploi.

Appui à l'activité des chargés de mission de la MDE et de la ML de Lille

7. Prise en compte des problématiques de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations :

Oui

Non

La Maison de l'Emploi a mis en œuvre un plan de lutte contre les discriminations de 3 ans (2008 à 2010) qui est prise en compte encore à ce jour dans chacune des actions menées.

8. Conditions de transfert de la bonne pratique :

✓ *Conditions de réussite :*

L'ouverture en libre accès

La personnalisation des appuis

L'articulation avec les conseillers-emploi PPE et les chargés de mission de la MDE

La réactivité dans le cadre des opérations de recrutement, préparation à des forums...

✓ *Points de vigilance :*

Besoin d'organiser des relances régulières auprès des publics fréquentant le cyber pour le

suivi des démarches et situations, la mobilisation sur les offres
Articulation avec les conseillers emploi à maintenir « dans le temps »

9. Documents disponibles sur la « bonne pratique » ; outils, méthodologies, logiciels développés :

- Plaquette de présentation
- Contrat de participation
- Power points de présentation
- Kit outils des ordinateurs : 7 dossiers comprenant des liens informatiques sur les thématiques emplois (emploi généraliste, spécialisé, alternance, stage, agence de travail temporaire...)

10. Nom et coordonnées de la personne à contacter pour en savoir plus :

Nom : TIGNON

Tél. : 03.20.14.85.50

Mail : mde-llh@reussir.asso.fr

Prénom : Corinne

Fax : 03.20.14.85.51

FICHE 4.4

**L'ANIMATION DES COMMISSIONS DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
EMPLOI, FORMATION, INSERTION DANS LES QUARTIERS ET LE DEVELOPPEMENT
D' ACTIONS DE SENSIBILISATION DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS ET
CONSTRUCTION DE REPONSES ADEQUATES AUX PROBLEMATIQUES
RENCONTREES**

Action démarrée en :

2012

1. Axe dans lequel s'inscrit la bonne pratique :

- Développer une stratégie territoriale partagée, du diagnostic au plan d'action :
- Participer à l'anticipation des mutations économiques :
- Contribuer au développement local :
- Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi :
- Accueil – Information – Orientation

2. Objectif visé :

- Rapprocher la Maison de l'Emploi des acteurs œuvrant dans les champs de l'insertion et de l'emploi dans les 10 quartiers lillois et les 2 communes associées Lomme et Hellemmes.
- Rendre lisible les opportunités en matière d'emploi au niveau de chaque quartier.
- Etre le lien de convergence des projets des structures pour aider à leur mise en œuvre.

3. Description de l'action :

Contexte :

Depuis plus de 10 ans, le PLIE puis maintenant la Maison de l'Emploi co-anime avec les chefs de projets de la Politique de la Ville les commissions développement économique emploi insertion dans les quartiers.

Rassemblant tous les acteurs œuvrant sur les champs du développement économique, de l'emploi et de l'insertion, ces commissions sont des lieux d'échanges,

- sur les mutations économiques à intervenir dans le quartier
- sur les actions mises en place par la Maison de l'Emploi au niveau de la Ville
- sur les problématiques rencontrées
- sur les actions menées par les acteurs
- et sur les actions qui devraient être mises en place pour améliorer l'accès à l'insertion et à l'emploi

Dispositif ou action mis en place :

4 regroupements de quartier ou de communes associées effectués :

- Bois Blancs – Vauban – Vieux Lille – Lomme
- Fives – Saint Maurice – Centre Ville – Hellemmes
- Faubourg de Béthune – Lille Sud
- Moulins - Wazemmes

Une programmation sur l'année avec une réunion tous les 2 mois pour chaque regroupement.

Un ordre du jour rassemblant toutes les actualités en matière d'emploi et d'insertion relatives à l'ensemble du territoire ou spécifiques au regroupement y compris des actions menées directement par les participants.

Un échange entre les participants sur les opportunités présentées.

Un compte rendu diffusé à la totalité des membres du regroupement.

Public bénéficiaire :

Les acteurs de l'insertion et de l'emploi de chacun des quartiers ou villes concernés.

4. Moyens mis en œuvre :

Nombre de personnes mobilisées (et temps de mobilisation) :

Chargé de projet : 3 heures x 20 séances.

Secrétariat : 2 heures x 20 séances.

Partenaires impliqués et rôles :

Chefs de projets de la Politique de la Ville des quartiers ou commune associée concernés.

5. Résultats obtenus :

Résultats quantitatifs :

20 réunions soit 5 par regroupement.

Une participation variant de 10 à 20 structures représentées et une moyenne de 15 participants par séance soit près de 100 structures mobilisées pour plus de 300 participations.

Des ordres du jour structurés avec des thèmes récurrents tels que :

- ✓ le plan pour l'emploi des jeunes de la Ville de Lille
- ✓ la diffusion des opérations emploi-formation
- ✓ les thèmes d'actualité (arrêté contrats aidés – pacte pour l'emploi et l'avenir des jeunes – les aides de Pôle Emploi – Appel à projet du CUCS....) ou des thèmes plus spécifiques à chaque regroupement comme :

- l'observation des entreprises et des DUE sur la ZFU (regroupement Lille Sud – Faubourg de Béthune)

ou

- les résultats des clauses d'insertion ANRU (regroupement Lille Sud – Faubourg de Béthune)

Résultats qualitatifs :

- ✓ **Apports au territoire :** lisibilité et appropriation par les acteurs des actions menées par la Maison de l'Emploi.
- ✓ **Apports pour le public :** des acteurs mieux informés, mis en réseau, en capacité de mieux mobiliser les bénéficiaires ultimes : demandeurs d'emploi, salariés, jeunes, bénéficiaire du RSA.

6. Valeurs ajoutées de la Maison de l'Emploi :

Quel est l'intérêt de développer cette pratique au sein d'une Maison de l'Emploi ?

La Maison de l'Emploi doit être en interaction avec son territoire.

Ces rencontres permettent de renforcer l'action par une information descendante dans la proximité mais aussi de recueillir les attentes et les besoins des acteurs.

7. Prise en compte des problématiques de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations :

Oui

Non

Si oui, préciser en quoi et comment :

La Maison de l'Emploi a mis en œuvre un plan de lutte contre les discriminations de 3 ans (2008 à 2010) qui est prise en compte encore à ce jour dans chacune des actions menées.

8. Conditions de transfert de la bonne pratique :

✓ **Conditions de réussite :**

Une programmation des rencontres bien en amont.
Des comptes rendus qui permettent d'assurer l'information auprès des structures absentes.

✓ **Points de vigilance :**

Faire attention à faciliter l'échange et la remontée des besoins.

9. Documents disponibles sur la « bonne pratique » ; outils, méthodologies, logiciels développés :

Ordres du jour et comptes rendus des rencontres.

10. Nom et coordonnées de la personne à contacter pour en savoir plus :

Nom : DELARUE

Tél. : 03.20.14.85.50

Mail : mde-llh@reussir.asso.fr

Prénom : Lise

Fax : 03.20.14.85.51

COMPTE DE RESULTAT 2012
LA MAISON DE L'EMPLOI DE LILLE LOMME HELLEMES

Libellé	Montant € au 31.12.2012	Montant € au 31.12.2011	Variation 2012/2011	
			montant	%
Produits annexes	821	1 210	-389,00	-32,15%
Subventions d'exploitations	2 866 035	2 940 293	-74 258,68	-2,53%
Autres produits et transfert de charges	18 041	18 410	-368,94	-2,00%
Reprises sur provisions	90 100	48 048	42 051,82	87,52%
1 - TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 974 996	3 007 961	-32 965	-1,10%
Achats matières et marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières et fournitures non stockées	20 164	23 773	-3 609,00	-15,18%
Services extérieurs	192 858	235 957	-43 099,35	-18,27%
Autres services extérieurs	415 679	435 690	-20 011,43	-4,59%
Impôts et taxes	97 970	101 850	-3 879,49	-3,81%
Salaires et appointements	839 742	889 872	-50 129,42	-5,63%
Charges sociales	458 974	443 339	15 635,34	3,53%
Subventions versées	833 350	791 488	41 861,55	5,29%
Autres charges de gestion courante	0	42	-42,44	-99,98%
Perte sur créances irrécouvrables sur exercices antérieurs				
Dotations aux amortissements	4 305	5 549	-1 244,31	-22,42%
Dotations aux provisions pour dépréciation actif circulant	21 474	10 188	11 285,83	110,77%
Dotations aux provisions pour risque et charge	51 136	108 372	-57 235,86	-52,81%
Dotation aux provisions pour prime exceptionnelle				
2 - TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 935 652	3 046 121	-110 469	-3,63%
3 - RESULTAT D'EXPLOITATION	39 344	-38 160	77 504	-203,10%
Intérêts et produits assimilés	5 347	8 223	-2 876,24	-34,98%
Autres produits				
4 - TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	5 347	8 223	-2 876	-34,98%
Intérêts et charges assimilées			0,00	
Autres charges				
5 - TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	0	0	0	
6 - RESULTAT FINANCIER	5 347	8 223	-2 876	-34,98%
7 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	44 690	-29 937	74 628	-249,28%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		165 298	-165 297,92	-100,00%
Autres produits exceptionnels				
8 - TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	165 298	-165 298	-100,00%
Charges exceptionnelles sur opération de gestion				
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		310 404	-310 404,34	-100,00%
VNC incorporelles				
Dotations exceptionnelles				
9 -TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	310 404	-310 404	-100,00%
10 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	-145 106	145 106	-100,00%
11 - Report des ressources non utilisées	71 245	338 633	-267 387,93	-78,96%
12 - Engagement à réaliser sur ressources affectées	-49 344	-163 210	113 865,56	-69,77%
SOUS-TOTAL	21 901	175 423	-153 522,37	-87,52%
13- RESULTAT DE L'EXERCICE	66 591	380	66 212	17446,14%

sous réserve de validation en Conseil d'Administration et Assemblée Générale

LA MAISON DE L'EMPLOI DE LILLE L'OMME HELLEMES

BILAN ACTIF au 31.12.2012		BILAN PASSIF au 31.12.2012	
Libellé	Montant Brut € au 31.12.2012	Amortiss. et Provisions	Montant Net € au 31.12.2012
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement	3 278	3 278	0
Concessions, brevets, licences, logiciels			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Mobilier de bureau	28 930	28 930	0
Installations générales, agencement	65 377	65 377	0
Matériel de bureau et informatique	73 788	67 059	8 454
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Créances rattachées à des participations	153	153	153
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	11 578	11 578	10 143
36			
33			
TOTAL (I)	183 103	164 645	18 749
STOCK ET EN COURS			
AUTRES ACTIFS CIRCULANTS			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés			
Subventions à recevoir	744 708	5 412	550 550
Autres créances	192 798		331 485
Valeurs mobilières de placement			
Trésorerie	847 229		1 166 430
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
TOTAL (II)	1 787 516	5 412	2 050 327
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Ecart de conversion actif			
TOTAL (III)			
TOTAL (IV)			
TOTAL GENERAL	1 970 619	170 057	2 069 076
Libellé	Montant € au 31.12.2012	Montant € au 31.12.2012	Montant € au 31.12.2011
FONDS ASSOCIATIFS			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	263 454	263 454	263 075
Résultat en attente d'affectation			
Résultat de l'exercice	66 591	66 591	380
TOTAL (I)	330 046	330 046	263 454
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)	298 521	298 521	316 010
FONDS DEBIES			
Fonds dédiés sur subvention			
TOTAL (III)	168 392	168 392	190 293
DETTES			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Fournisseurs et comptes rattachés			
Personnel (+ provision CP)			
Dettes fiscales et sociales			
Collectif Opérateurs			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 003 603	1 003 603	1 299 319
TOTAL GENERAL	1 800 562	1 800 562	2 069 076

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/400**

OBJET

Subvention à l'association
REUSSIR - la Mission Locale de
Lille au titre de l'année 2013 -
Convention annuelle.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 18 avril 1977, le champ d'intervention de l'association REUSSIR la Mission Locale de Lille sise 3 rue Jeanne Maillotte à Lille, couvre les territoires de Lille et de la commune associée d'Hellemmes. Les élus lommois ont souhaité rejoindre la Mission Locale de Lille afin de faire bénéficier les jeunes lommois de ses services. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2011, l'association REUSSIR-la Mission Locale accueille et accompagne également les jeunes lommois.

Par ailleurs, l'Etat a renouvelé son conventionnement pluriannuel d'objectifs pour la période 2011-2014.

La Mission Locale assure des services d'accueil, d'information, d'orientation, d'accès à la formation et à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi en les prenant en charge dans leur globalité.

La vocation de la Mission Locale est d'aider ces jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle et à assurer le suivi de son application et de contribuer à assurer une intervention coordonnée des institutions (Administrations, collectivités territoriales, établissements publics, associations, ...) sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne qui feraient obstacle à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Elle sera le relais entre les jeunes et les organismes compétents, notamment en matière de formation et d'emploi.

Dans la continuité de la réflexion menée par la Région Nord/Pas-de-Calais sur l'emploi des jeunes avec la mise en place du « Pacte pour l'Emploi des Jeunes » et de la « Plateforme Métropolitaine pour l'Emploi des Jeunes », la Mission Locale assure le relais d'information et de mobilisation des jeunes qu'elle accompagne. Elle reçoit et inscrit dans son processus d'accompagnement tout jeune chercheur d'emploi qui ne serait pas encore identifié par ses services et organise le rapprochement offre/demande et son suivi.

Dans le cadre du partenariat entre l'association REUSSIR-la Mission Locale de Lille et la Ville de Lille, une convention d'objectifs pluriannuelle a été établie pour les années 2011 à 2013 qui :

- définit les coopérations que les deux parties conviennent d'établir, dans le respect des missions et priorités d'actions que chacun des partenaires a décidé de retenir ;
- fixe les moyens financiers que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ce programme, compte tenu des autres participations dont bénéficie l'association ;
- établit les procédures de suivi et d'évaluation dont les partenaires se dotent pour faciliter la conduite du programme d'actions.

Pour l'année 2013, la répartition thématique de l'enveloppe financière attribuée à l'Association Réussir-la Mission Locale de Lille se répartit de la manière suivante :

Pour les délégations Emploi Insertion de Lille et de Lomme

Le montant total de la subvention proposée par la délégation Emploi Insertion au titre de l'année 2013 s'élève à 1.361.788 € pour Lille et 83.615 € pour la Commune associée de Lomme (75.615 € en subvention de fonctionnement, 5.000 € sur le CLAP [Comité Local d'Aide aux Projets]) en aide aux projets et 3.000 € en dotation exceptionnelle, provisions retraite, liée à la reprise du personnel de la Mission Locale des Weppes).

Une somme de 8.473 € sur la subvention de 1.361.788 € proposée par la délégation Emploi Insertion de la Ville de Lille au titre de l'année 2013 est plus particulièrement destinée au financement de l'action Parrainage.

La finalité de l'action consiste en la prise en charge globale des jeunes accueillis dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- l'accueil, l'orientation, l'accès à la formation, à la qualification, à l'emploi et l'accompagnement social de jeunes de 16 à 25 ans ;
- l'accès à l'emploi de jeunes en CDI, CDD de 6 mois et alternance dans le cadre du plan emploi ;
- l'accès à la formation de jeunes dans le cadre des dispositifs financés par le Conseil Régional, le Pôle Emploi et le PLIE.

Pour la délégation Politique de la Ville de Lille

Le montant total de la subvention proposée par la délégation Politique de la Ville s'élève à 20.000 € pour Lille dans le cadre du dispositif BAFA/PSC1 (adoptée par le Conseil Municipal du 1^{er} février 2013).

Description de l'action 2012 : la Mission Locale souhaite reconduire son action courte et permanente de mobilisation de 120 jeunes lillois et lommois sur leur projet professionnel. Pour ce faire, elle mettra en place 4 actions de formation au BAFA et 4 à la formation aux premiers secours. Les suites de parcours vers la formation professionnelle seront travaillées à l'issue de cette formation avec l'objectif de suites de parcours pour 80 d'entre eux.

Pour la délégation Jeunesse Animation

* CLAP – Aide aux Projets : le montant de la subvention, pour l'année 2013, s'élève à 17.650 €. Via le dispositif CLAP, l'objectif est d'accompagner la réalisation de projets socio-éducatifs, pour les jeunes de 16 à 30 ans.

* Crédit Loisirs : le montant de la subvention s'élève à 9.300 €. L'objectif de ces actions est d'animer le dispositif Crédit Loisirs et les financements liés à l'émission des chèquiers Crédit Loisirs.

* Dispositif CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonomes des Jeunes) : le montant de la subvention s'élève à 6.510 € dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) de la Délégation Jeunesse Animation.

Le CLLAJ a pour but de permettre l'accès des jeunes à un logement autonome stable. Cela se traduit par un accueil et un accompagnement dans la mise en œuvre des différentes étapes nécessaires pour y parvenir tout en tenant compte des situations individuelles de chaque jeune. Outre l'information et l'accompagnement des jeunes, le CLLAJ mobilisera les partenariats locaux susceptibles de répondre aux jeunes dans leur demande d'accès au logement (social ou au logement adapté ou intermédiaire). Public visé : 500 jeunes accueillis, informés, orientés dont 250 accompagnés dans la durée.

Par délibération n° 13/18 du 1^{er} février 2013, le Conseil Municipal a autorisé le versement des subventions précitées, par la délégation Politique de la Ville, dans le cadre de la programmation du CUCS 2013.

Ces trois subventions seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 90 - Opération n° 489 intitulée « soutien à la Mission locale ».

Pour la délégation CLSPD

* Dispositif d'Insertion Locale et Professionnelle de personnes détenues et/ou sortant de prison :

Le montant de la subvention s'élève à 25.400 €. Ce projet, entrant dans le cadre de la thématique Prévention de la Délinquance, est confié à la Mission Locale de Lille qui mène une action d'accompagnement, de conseil et de formation des jeunes adultes sortant de prison.

Par délibération n° 13/75 du 1^{er} février 2013, le Conseil Municipal a autorisé le versement de cette aide financière, au titre de la délégation C.L.S.P.D.

Pour la délégation Culture

* Crédit Loisirs : le montant de la subvention s'élève à 10.000 €.

Par délibération n° 13/296 du 27 mai 2013, le Conseil Municipal a autorisé le versement de cette aide financière, au titre de la délégation Culture.

Pour l'année 2013, la convention précise les modalités de financement que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ce programme : le montant total de la subvention attribuée par la Ville à la Mission Locale de Lille en 2013 s'élève à 1.450.648 € pour la Ville de Lille et 83.615 € pour la Commune associée de Lomme, soit un total global de 1.534.263 € au titre de sa participation aux programmes de la convention pluriannuelle sur un budget global de l'association 5.189.896 €.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué à signer la convention 2013 avec l'association REUSSIR-la Mission Locale de Lille, ci-annexée ;

- ♦ **AUTORISER** l'attribution d'une subvention globale de 1.534.263 € au titre de la participation de la Ville aux programmes de la convention pluriannuelle ci-annexée », dont 1.450.648 € pour la Ville de Lille et 83.615 € pour la Commune associée de Lomme. Le montant de la subvention restant à verser s'élève donc à 1.054.801 € correspondant aux délégations lilloises Emploi Insertion et Jeunesse Animation respectivement de 1.021.341 € et de 33.460 €, sachant qu'un versement de 340.447 € a déjà été effectué sur la subvention annuelle 2013 de 1.361.788 € de la délégation lilloise Emploi Insertion, lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2012 suivant délibération n° 12/839 ;
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 90 – Opération n° 489 intitulée « Soutien à la Mission Locale ».

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le 12 JUL. 2013

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué à l'Economie

Pierre de SAINTIGNON



CONVENTION D'OBJECTIFS 2013

Entre **La Ville de Lille**, représentée par Pierre de SAINTIGNON, Premier Adjoint au Maire, Délégué à l'Economie, agissant en vertu de la délibération n° 05/242 du 31 mars 2008 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire et de l'arrêté n° 213 du 3 avril 2008 portant délégation de fonction et de signature, domicilié en cette qualité à l'Hôtel de Ville sis place Augustin Laurent, BP 667 – 59033 Lille Cedex

désignée ci-après, la Ville de Lille,

et

La Commune associée de Lomme, représentée par Monsieur Yves DURAND, Député Maire, domicilié en cette qualité à l'Hôtel de Ville sis 72, Avenue de la République 59160 Lomme,

désignée ci-après, la Commune associée de Lomme,

et

L'Association REUSSIR-la Mission Locale de Lille, association régie par la loi du 1^{er} juillet 2001, dont le siège social est situé au 3 rue Jeanne Maillotte à LILLE, représentée par M. Bernard CHARLES, son Président

désigné ci-après l'association ou Mission Locale,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

En juillet 1982, le Conseil Municipal adoptait la délibération n° 82/4511 émettant un avis favorable à la création d'une mission locale au sein de la Ville de Lille et l'Assemblée Générale Constitutive du 10 septembre 1982 a porté création de l'Association Lilloise pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes, prenant à compter du 1^{er} juillet 1994 la dénomination de « REUSSIR - la Mission Locale de Lille ».

Depuis, un partenariat entre la Ville de Lille et l'Association REUSSIR - la Mission Locale de Lille, porteuse des activités de la Mission Locale de Lille a été mis en œuvre, cette structure assurant des services d'ingénierie, d'accueil – information – orientation – accès à la formation et l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, en les prenant en charge dans leur globalité.

La vocation de la Mission Locale est d'aider ces jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle et à assurer le suivi de son application et de contribuer à assurer une intervention coordonnée des institutions (Administrations, collectivités territoriales, établissements publics, associations, ...) sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne qui feraient obstacle à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Elle sera le relais entre les jeunes et les organismes compétents, notamment en matière de formation et d'emploi.

La délibération adoptée par le Conseil Municipal du 28 juin 2013 relative à la présente convention fait suite aux délibérations n° 12/839 du 17 décembre 2012, 11/510 du 27 juin 2011 à travers lesquelles le Conseil Municipal a apporté son soutien aux activités de l'Association « REUSSIR - la Mission Locale de Lille » pour les années 2011 à 2013 dans le cadre d'une convention pluriannuelle, ainsi que les délibérations qui ont précédé depuis la création de ladite association.

L'année 2012 a confirmé l'engagement de l'Association « REUSSIR - LA MISSION LOCALE DE LILLE » pour accompagner toujours plus les jeunes vers l'emploi ; son objectif central étant de construire une place pour tous les jeunes.

2 éléments importants ont marqué l'année 2012 :

- 1) L'Etat a confié à la Mission Locale, l'animation du dispositif « Emplois d'Avenir » au niveau de son territoire d'intervention. Elle assure donc depuis la publication des décrets le 30 octobre 2012, l'information et l'instruction des demandes des employeurs, le sourcing des jeunes et le suivi du dispositif. Elle assure également l'instruction de l'aide complémentaire régionale votée en novembre 2012.
- 2) Comme le prévoit l'agrément de juillet 2010 signé entre l'Agence Nationale des Missions Locales et l'Etat, la Mission Locale a recruté ses 4 premiers Services Civiques (3 sont rattachés au service accompagnement social et 1 au service Europe). Elle prévoit le renforcement de cette équipe en 2013.

Une intervention globale, au service du public...

La Mission Locale de Lille offre à chaque jeune de moins de 26 ans, en difficulté :

- un accueil et une information de proximité personnalisés,
- un accompagnement individualisé dans la construction de son parcours d'insertion professionnelle et sociale,
- une approche de l'ensemble des problèmes qui se posent à lui (l'emploi et la formation, mais aussi, le logement, la santé, les loisirs, la citoyenneté...) pour une insertion durable dans la cité et l'entreprise.

... et du développement local.

Pour cela, la Mission locale mobilise, sur son territoire, les acteurs de l'insertion. Ensemble, et avec les jeunes, ils élaborent et mettent en œuvre des réponses adaptées aux demandes.

En s'appuyant sur les potentialités locales, les partenaires se doivent d'innover : émergence de pratiques nouvelles, expérimentation de nouvelles réponses, diffusion et valorisation de ces innovations.

Considérant que la ville de Lille concourt, au titre de l'article L 1111-2 du code général des collectivités territoriales, au développement économique du territoire et que l'objet de cette convention, présenté ci-après, participe de cette politique publique.

Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, la Ville de Lille et la Mission Locale de Lille conviennent d'établir un partenariat pour soutenir les moyens de l'association sur les programmes d'actions cités ci-après, dont l'Association REUSSIR – la Mission Locale de Lille prend l'initiative en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées en fin de préambule et conformément aux obligations énoncées dans cette convention.

La présente convention fixe également les moyens financiers que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ces programmes, compte tenu des autres participations dont bénéficie l'association et établit les procédures de suivi et d'évaluation dont les partenaires se dotent pour faciliter la conduite du programme d'actions.

Article 2 : Missions et Objectifs

En référence aux objectifs généraux des politiques publiques suivantes :

- le texte de création des Missions Locales, *ordonnance n°82-273 du 26 mars 1982*
- la loi de lutte contre les exclusions et le programme TRACE du *29 juillet 1998*
- circulaire CIVIS n° 2010-04 du 21.01.2010

La Ville a souhaité, aux côtés de l'Etat, la création de la Mission Locale de Lille afin d'apporter aux jeunes de 16 à 25 ans Lillois, Hellemmois et Lommois, un ensemble de services favorisant leur insertion sociale et professionnelle.

Ils répondent aux objectifs suivants :

- Accueillir, informer, orienter et accompagner les 6 800 jeunes en moyenne chaque année sortant de l'école sans solution, les accompagner jusqu'à l'emploi stable et durable en prenant en compte toutes leurs problématiques y compris logement, santé, endettement.
- Mobiliser toutes les réponses possibles aux difficultés d'insertion des jeunes à travers les outils implantés au cœur des quartiers et les outils centraux regroupés au siège de la Mission Locale.
Dans les 12 antennes de quartier (les 10 Lilloises + 1 à Hellemmes + 1 à Lomme), les conseillers assurent l'accueil, l'information, l'orientation des jeunes et les accompagnent dans leur accès à la formation et à l'emploi et dans la résolution des problèmes qu'ils rencontrent.

La Mission Locale de Lille offre à chaque jeune de moins de 26 ans en difficulté :

- un accueil et une information de proximité personnalisés,
- un accompagnement individualisé dans la construction de son parcours d'insertion professionnelle et sociale,
- une approche de l'ensemble des problèmes qui se posent à lui (l'emploi et la formation, mais aussi, le logement, la santé, les loisirs, la citoyenneté...) pour une insertion durable dans la cité et l'entreprise.

Pour cela, la Mission Locale mobilise, sur son territoire, les acteurs de l'insertion. Ensemble, et avec les jeunes, ils élaborent et mettent en œuvre des réponses adaptées aux demandes.

Il convient de **soutenir les moyens pour la mission d'accueil, d'orientation et de suivi de la Mission Locale de Lille** et pour se faire, ses conseillers s'appuient :

Sur des services internes créés à cet effet :

Le secteur accompagnement social : l'Espace Réussir

- Actionne le volet accompagnement social du public jeune suivi par la Mission Locale et assure la réalisation du diagnostic psychosocial des bénéficiaires des programmes CIVIS, PLIE, PPAE.
- Assure l'animation de plusieurs dispositifs concourant à l'objet principal de la structure : Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FLAJ), Comité Lillois pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).
- Anime un réseau de structures impliquées dans l'accompagnement social.
- Appuie les conseillers du secteur accueil – orientation sur l'accompagnement des jeunes handicapés.

Le secteur emploi : le Pas Pour l'Emploi

- Assure la réalisation :

- d'une offre de services globale aux entreprises : diagnostic des besoins, aide à la définition des profils de poste, aide au recrutement et au montage des contrats de travail, aide à l'intégration, suivi sur l'emploi,
- d'une offre de services aux publics : accompagnement dans l'emploi, Ateliers de Technique de Recherche d'Emploi, animation du cyber emploi, lieu-ressources emploi ouvert en libre accès, préparation aux entretiens de recrutement avec l'appui des parrains,
- Préparation et mise en relation offres d'emploi et opérations de recrutement.
 - Concourt aux résultats du plan emploi pour les jeunes du territoire lillois.

Le secteur formation

- contribue à la définition du Programme Régional de Formation du Conseil Régional par une analyse quantitative et qualitative des besoins des jeunes à l'échelle du bassin de Lille,
- recueille et diffuse l'offre de formation à travers notamment, l'Outil d'Accès Simplifié aux Offres (OASO), accessible à tous les conseillers du bassin de Lille,
- organise avec les référents filières les ateliers de mobilisation sur la formation afin de faciliter l'accès des jeunes aux opportunités de formation sur les secteurs porteurs,
- gère le dispositif des ateliers de positionnement sur des offres d'emploi.

Le secteur développement de projets

- Anime le dispositif Vacances Ouvertes,
- Accompagne, dans le cadre du Comité Lillois d'Aide aux Projets, les jeunes porteurs de projets Lillois pour aider ceux-ci à les finaliser, avec deux catégories de projets :
 - les créations d'entreprises,
 - les projets socio-éducatifs et culturels.
- Met à disposition des moyens logistiques et documentaires pour les porteurs de projet.
- Favorise l'octroi de subventions aux porteurs de projets finalisés.
- Effectue le suivi post-crédation de projets mis en œuvre.

La cellule Europe et Citoyenneté

- Mobilise les jeunes autour de la citoyenneté et de la participation active : Ecole de la citoyenneté - Initiatives de jeunes,
- Assure le suivi des programmes européens mobilisés par la Mission Locale.
- Développe des activités de mobilité favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (Echange de groupes, Service Volontaire européen, stages Leonardo da Vinci).
- Co-anime le Réseau Régional Europe & Solidarité Internationale des Missions Locales du Nord –Pas-de-Calais.

Le service Prévention de la récidive

- Ce projet, entrant dans le cadre de la thématique Prévention de la Récidive, est confié à la Mission Locale de Lille qui mène une action d'accompagnement, de conseil et de formation des jeunes adultes sous main de justice.

Et sur les dispositifs :

Crédit Loisirs :

- le dispositif Crédit Loisirs permet de faciliter l'accès des personnes défavorisées aux pratiques et activités culturelles à la fois grâce à la mise en œuvre de tarifs réduits et à une démarche de travail concertée avec les structures culturelles.

Dispositif CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)

- le CLLAJ a été mis en place afin d'apporter aux jeunes lillois l'accompagnement, les réponses aux difficultés de logement qu'ils rencontrent afin de pouvoir assurer la continuité de leur parcours professionnel jusqu'à l'emploi stable. Articulation des actions du CLLAJ avec celles des directions Habitat et Logement de la Ville avec pour horizon une plus grande mixité sociale et une meilleure qualité d'habitat dans les relogements réalisés sur le territoire lillois.

L'atelier projet qui a pour objectifs :

- d'informer les jeunes sur les possibilités de réaliser leur projet,
- d'appréhender la méthodologie du montage de projet avec les jeunes,
- d'aborder le cadre institutionnel dans lequel s'insère tout projet,
- de présenter les dispositifs et les aides financières mobilisables.

Article 3 : Engagements de l'Association REUSSIR – la Mission Locale de Lille et de la Ville de Lille

La Mission Locale de Lille s'engage à :

- choisir elle-même les modalités d'exécution des opérations sus mentionnées,
- réaliser les opérations reprises ci-dessus pour lesquelles elle sollicite auprès de la Ville de Lille une participation financière,
- mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution,
- communiquer et à valoriser le partenariat avec la Ville de Lille,
- produire à la Ville les documents justifiant les dépenses correspondantes et un bilan qualitatif et quantitatif des actions tels que précisés en article 8.

Pour sa part, la Ville de Lille s'engage :

- à soutenir financièrement la réalisation de cet objectif dans les limites prévues par la présente convention,
- à informer l'association des résultats de l'évaluation subséquente à la communication du bilan qualitatif et quantitatif susmentionné.

Au regard des engagements figurant ci-dessus, la Ville de Lille et la commune associée de Lomme entendent soutenir l'activité de Réussir-la Mission Locale de Lille à partir d'une subvention moyenne de 1.534.263 € par an.

Toutefois, le retrait de l'initiative de l'une ou l'autre des parties et de l'une ou l'autre de ces actions, pourrait donner lieu à une révision de ce montant.

Cette subvention pourra donner lieu au versement d'une avance ne pouvant dépasser 3/12^{èmes} de son montant total, attribuée lors du dernier Conseil Municipal de l'année N – 1.

Article 4 : Durée

La présente convention est conclue pour l'exercice 2013, conformément à l'application de la convention d'objectifs pluriannuelle 2011-2013. Elle fixe également la participation exacte de la Ville de Lille pour l'année 2013 ainsi que les modalités de versement de celle-ci.

Article 5 : Obligations financières et comptables

En 2013, la Ville de Lille souhaite financer l'association REUSSIR – la Mission Locale de Lille pour soutenir les moyens de l'association sur les programmes d'actions précités.

1) Conditions de détermination du coût de l'opération citée en objet et de la contribution financière de la Ville

La Ville de Lille apporte une contribution financière pour un montant prévisionnel maximal de 1.450.648 € pour la Ville de Lille et 83.615 € pour la Commune associée de Lomme, équivalent à [29.3%] du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention, répartis comme suit :

Pour les délégations Emploi Insertion de Lille et de Lomme :

Pour Lille :

La subvention est prélevée sur les crédits inscrits au Chapitre 65 - article 6574 – Fonction 90 – Opération n° 489 intitulée « Soutien à la Mission Locale de Lille ». Le montant s'élève à la somme de 1.361.788 €.

Sur cette somme, un premier versement a été effectué en 2013 pour un montant de 340.447 €, suivant délibération n° 12/839 du 17 décembre 2012, le prochain versement s'élève à 1.021.341 €.

De plus, une somme de 8.473 € sur la subvention de 1.361.788 € proposée par la délégation Emploi Insertion de la Ville de Lille au titre de l'année 2013 est plus particulièrement destinée au cofinancement de l'action Parrainage.

Pour Lomme :

Le montant de la subvention s'élève à 83.615 € (75.615 € en subvention de fonctionnement, 5.000 € sur le CLAP en aide aux projets et 3.000 € en dotation exceptionnelle, provisions retraite, liée à la reprise du personnel de la Mission Locale des Weppes).

La finalité de cette action consiste en la prise en charge globale des jeunes accueillis dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.

Les objectifs de cette action sont d'assurer :

- l'accueil, l'orientation, l'accès à la formation, à la qualification, à l'emploi et l'accompagnement social de jeunes de 16 à 25 ans ;
- l'accès à l'emploi de jeunes en CDI, CDD de 6 mois et alternance dans le cadre du plan emploi ;
- l'accès à la formation de jeunes dans le cadre de dispositifs financés par le Conseil Régional, le Pôle Emploi et le PLIE.

Pour la délégation Politique de la Ville :

Le montant total de la subvention proposée par la délégation Politique de la Ville s'élève à 20.000 € pour Lille dans le cadre du dispositif BAFA/PSC1 (adoptée par le Conseil Municipal du 1^{er} février 2013).

- Lille :

* Dispositif BAFA/PSC1: Subvention de 20.000 €.

Description de l'action 2012 :

La Mission Locale souhaite reconduire son action courte et permanente de mobilisation de 120 jeunes lillois et lommeois sur leur projet professionnel. Pour ce faire, elle mettra en place 4 actions de formation au BAFA et 4 à la formation aux premiers secours.

Les suites de parcours vers la formation professionnelle seront travaillées à l'issue de cette formation avec l'objectif de suites de parcours pour 80 d'entre eux.

Pour la délégation Jeunesse Animation :

* CLAP – Aide aux Projets : le montant de la subvention, pour l'année 2013, s'élève à 17.650 €. Via le dispositif CLAP, l'objectif est d'accompagner la réalisation de projets socio-éducatifs, pour les jeunes de 16 à 30 ans.

* Crédit Loisirs : le montant de la subvention, pour l'année 2013, s'élève à 9.300 €. L'objectif de ces actions est d'animer le dispositif Crédit Loisirs et les financements liés à l'émission des chèquiers Crédit Loisirs.

* Dispositif CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonomes des Jeunes) : le montant de la subvention s'élève à 6.510 € dans le cadre du C.U.C.S. (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) de la Délégation Jeunesse Animation.

Le CLLAJ a pour but de permettre l'accès des jeunes à un logement autonome stable. Cela se traduit par un accueil et un accompagnement dans la mise en œuvre des différentes étapes nécessaires pour y parvenir tout en tenant compte des situations individuelles de chaque jeune. Outre l'information et l'accompagnement des jeunes, le CLLAJ mobilisera les partenariats locaux susceptibles de répondre aux jeunes dans leur demande d'accès au logement (social ou au logement adapté ou intermédiaire). Public visé : 500 jeunes accueillis, informés, orientés dont 250 accompagnés dans la durée.

Par délibération n°13/18 du 1^{er} février 2013, le Conseil Municipal a autorisé le versement des subventions précitées, par la délégation Politique de la Ville, dans le cadre de la programmation du CUCS 2013.

Pour la délégation CLSPD :

* Dispositif d'Insertion Locale et Professionnelle de personnes détenues et/ou sortant de Prison :

Le montant de la subvention s'élève à 25.400 €. Ce projet, entrant dans le cadre de la thématique Prévention de la Délinquance, est confié à la Mission Locale de Lille qui mène une action d'accompagnement, de conseil et de formation des jeunes adultes sortant de prison.

Par délibération n°13/75 du 1^{er} février 2013, le Conseil Municipal a autorisé le versement de cette aide financière, au titre de la délégation C.L.S.P.D.

Pour la délégation Culture :

* Crédit Loisirs : Le montant de la subvention s'élève à 10 000 €.

Par délibération n°13/296 du 27 mai 2013, le Conseil Municipal a autorisé le versement de cette aide financière, au titre de la délégation Culture.

Pour l'année 2013, la convention précise les modalités de financement que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ce programme : le montant total de la subvention attribuée par la Ville à la Mission Locale de Lille en 2013 s'élève à 1.450.648 € pour la Ville de Lille et 83.615 € pour la Commune associée de Lomme, soit un total global de 1.534.263 € au titre de sa participation aux programmes de la convention pluriannuelle sur un budget global de l'association 5.189.896 €.

Les versements seront effectués sur le compte de REUSSIR-la Mission Locale de Lille n° 42 559 00061 51020011584 96 de la BFCC de Lille.

Les contributions non financières apportées par la Ville à la Mission Locale figurent en annexe 2.

Toutefois, le retrait de l'initiative de l'une ou l'autre des parties et de l'une ou de l'autres de ces actions, pourrait donner lieu à une révision de ce montant.

Les coûts pris en considération, compensés par la subvention allouée, comprennent tous les coûts occasionnés par l'opération citée en objet, portée par la Mission Locale de Lille. Il s'agit notamment de tous les coûts directement liés à sa mise en oeuvre (coûts nécessaires à la réalisation de l'objet de la convention, raisonnables, engendrés pendant le temps de la convention, dépensés par la Mission Locale de Lille, identifiables et contrôlables) ainsi que de tous les coûts indirects éligibles (coûts variables, communs à l'ensemble des activités de la Mission Locale de Lille).

2) Obligations de la Mission Locale de Lille :

Les subventions versées par la Ville et sa commune associée de Lomme, au titre de la Délégation Emploi, Politique de la Ville, Jeunesse Animation, CLSPD et Culture sont affectées à la réalisation des opérations susvisées et détaillées en objet.

La Mission Locale s'engage à fournir :

- un rapport annuel d'activité et un compte-rendu financier dans les 6 mois après la clôture de son exercice, celui-ci atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention attribuée (arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations),
- une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de l'activité (article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

3) Obligations de la Ville de Lille :

La Ville de Lille qui apportera son concours financier pour sa contribution à l'activité la Mission Locale de Lille, s'engage :

- à verser le montant restant dû de la subvention en un seul versement, soit 1.054.801 € à la notification de la subvention par la Ville de Lille, au compte n° 42 559 00061 51020011584 96 de la BFCC de Lille, au titre de sa participation aux programmes de la convention de l'année 2013 correspondant aux délégations lilloises Emploi Insertion et de la Jeunesse Animation. Ce montant s'ajoute aux versements de :
 - 340.447 € déjà effectué, au titre d'avance de la délégation Emploi Insertion, lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2012 suivant délibération n° 12/839 ;
 - 25.400 € de la délégation CLSPD suivant la délibération n°13/75 du 1^{er} février 2013 ;
 - 10.000 € de la délégation Culture suivant la délibération n°13/296 du 27 mai 2013 ;
 - 20.000 € de la délégation Politique de la Ville suivant la délibération adoptée lors du Conseil Municipal du 1^{er} février 2013.
- à imputer la participation financière de la Ville sur les crédits inscrits au Chapitre 65 Article 6574 Fonction 90 – Opération n° 489 intitulée « Soutien à la Mission Locale ».

4) Obligations de la Commune associée de Lomme :

La Commune associée de Lomme qui apportera son concours financier pour sa contribution à l'activité la Mission Locale de Lille, s'engage :

- à verser le montant de la subvention en un seul versement, soit 83.615 € à la notification de la subvention par la Commune associée de Lomme, au compte n°42 559 00061 51020011584 96 de la BFCC de Lille, au titre de sa participation aux programmes de la convention pluriannuelle correspondant à la Délégation Emploi Insertion.

Le montant de la subvention globale attribuée à l'Association REUSSIR-la Mission Locale de Lille au titre des délégations Emploi Insertion et Politique de la Ville s'élève à 1.534.263 € pour l'exercice 2013, toute autre subvention octroyée par la Ville de Lille à l'association pour ledit exercice 2013 sera arrêtée par délibération du Conseil Municipal conformément au budget primitif 2013 et à la présente convention.

Article 6 : Autres engagements

L'association communiquera sans délai à la Ville de Lille les documents et informations suivants :

- les statuts de l'association,
- un récépissé de déclaration en Préfecture,
- le compte d'exploitation et un bilan pour l'exercice comptable de l'année précédente,
- un relevé d'identité bancaire,
- les changements de personnes chargées de l'administration ou de la direction,
- le changement d'adresse du siège social.

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, l'association en informera la Ville de Lille.

Article 7 : Appréciation du réalisé des opérations

En cas d'inexécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par l'association REUSSIR la Mission Locale de Lille pour une raison quelconque, la Ville de Lille peut suspendre ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 8 : Evaluation

La Mission Locale de Lille s'engage à fournir un bilan qualitatif et quantitatif à partir des indicateurs d'évaluation suivants. Il est préalablement indiqué que ces indicateurs serviront de paramètres objectifs et transparents permettant d'évaluer la compensation accordée à la Mission Locale de Lille.

Ces indicateurs sont détaillés dans l'annexe 4.

Article 9 : Contrôle

La Ville de Lille s'assure que la subvention accordée à titre de contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre de l'opération citée en objet. A défaut, la Ville peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la subvention afin d'empêcher toute surcompensation.

La Ville de Lille ou toute personne mandatée par cette collectivité pourra demander à tout moment à la Mission Locale de Lille la communication de toutes les pièces permettant le contrôle de l'utilisation de la subvention.

Article 10 : Résiliation

En cas d'irrespect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous

autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 11 : Contentieux

Tout litige résultant de l'exécution ou l'interprétation du présent contrat ressort de la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

Article 12 : Documents annexés à la convention annuelle

- annexe 1 : répartition de la subvention 2013 par délégation – Ville de Lille et Commune associée de Lomme
- annexe 2 : contributions non financières apportées par la Ville en 2013
- annexe 3 et 3 bis : rapports d'activités 2012 fournis par la Mission Locale et le budget réalisé 2012
- annexe 4 : détail des objectifs 2013 (indicateurs d'évaluation)
- annexe 5 : Budget Prévisionnel 2013

Fait en trois exemplaires,
Lille, le

Pour la Ville de Lille,
**Le Premier Adjoint au Maire,
Délégué à l'Economie**

Pour la Commune associée de Lomme,
Le Député Maire,

Pierre de SAINTIGNON

Yves DURAND

Pour REUSSIR-la Mission Locale de Lille,
Le Président,

Bernard CHARLES

Annexe 1 - Répartition 2013 par délégation - Ville de Lille et Commune associée de Lomme

Actions	VILLE DE LILLE						COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME
	Délégation Emploi Insertion	Délégation Politique de la Ville	Délégation Animation Jeunesse	Délégation CLSPD	Délégation Culture	Délégation Emploi Insertion	
Pôle Accueil Pôle Emploi Subvention de fonctionnement	1.361.788 €					75.615 €	
CLAP - Aide aux projets			17.650 €			5.000 €	
Dotations exceptionnelles, provision retraits liée à la reprise de personnel						3.000 €	
Crédit Loisirs			9.300 €		10.000 €		
Dispositif « CLLAJ »			6.510 €				
Dispositif BAFA / PSC1		20.000 €					
Dispositif « sortants de prison »				25.400 €			
TOTAL	1.361.788 €	20.000 €	33.460 €	25.400 €	10.000 €	83.615 €	
			1.450.648 €				



BILAN D'ACTIVITE SYNTHETIQUE 2012

DE REUSSIR - LA MISSION LOCALE DE LILLE

MISSION LOCALE DE LILLE RAPPORT D'ACTIVITE SYNTHÉTIQUE 2012

Objectif central de la Mission Locale : Construire ensemble une place pour tous les jeunes :

***Une intervention globale,
au service du public....***

La Mission Locale de Lille offre à chaque jeune de moins de 26 ans, en difficulté :

- un accueil et une information de proximité personnalisés,
- un accompagnement individualisé dans la construction de son parcours d'insertion professionnelle et sociale,
- une approche de l'ensemble des problèmes qui se posent à lui (l'emploi et la formation, mais aussi, le logement, la santé, les loisirs, la citoyenneté...) pour une insertion durable dans la cité et l'entreprise.

... et du développement local.

Pour cela, la Mission Locale mobilise, sur son territoire, les acteurs de l'insertion. Ensemble, et avec les jeunes, ils élaborent et mettent en œuvre des réponses adaptées aux demandes.

En s'appuyant sur les potentialités locales, les partenaires se doivent d'innover : émergence de pratiques nouvelles, expérimentation de nouvelles réponses, diffusion et valorisation de ces innovations.

LES MISSIONS ET LES OBJECTIFS

- Accueillir, informer, orienter et accompagner les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans vers un accès à l'emploi durable.
- Mobiliser toutes les réponses possibles aux difficultés d'insertion des jeunes à travers les outils implantés au cœur des quartiers et les outils centraux regroupés au siège de la Mission Locale.

LES MOYENS EN 2012

L'association REUSSIR – La Mission Locale de Lille compte – 102 salariés*, représentant 95,69 ETP, auxquels s'ajoute 1 personne mise à disposition par Pôle emploi représentant 1 équivalent temps plein. Au 31 décembre 2012, la répartition est la suivante :

	Encadrement	Administratif	Accueil	Accompagnement CSP 1 et CSP 2	Chargé de Projets	Mises à disposition	
						Pôle emploi	Autres
Total en ETP	10,9	15,78	14,9	52,31	1,8	1	
TOTAL : 96,69 ETP							
Cœur de métier en ETP	8,62	11,3	12,78	49,07	1	1	
TOTAL : 83,77 ETP							

(* Ne sont pas repris les salariés en congés longue durée (par ailleurs repris dans le bilan de l'unité économique et sociale)

Le différentiel entre « Total » et « Cœur de métier » concerne les salariés mis partiellement à disposition de l'association la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes (Directions Générale, Administrative et Financière, service Comptabilité Gestion, service Parcours/Informatique), du PLIE (publics adultes), ainsi que le Crédit Loisirs.

2.2 Le secteur accueil-orientation

- Reçoit, écoute, informe, oriente et accompagne les jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans un parcours vers l'emploi.
- Anime et/ou participe à différents dispositifs à l'échelle du quartier, de la ville, de la région (fonction « développement local »).
- Pilote et anime le programme CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale).
- Participe aux programmes PLIE, PPAE, RCA, ANI

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2011, les jeunes suivis par l'antenne de Lomme qui était rattachée à la Mission Locale des Weppes, ont intégré la Mission Locale de Lille.

- Douze antennes : Lille Sud, Wazemmes, Moulins, Faubourg de Béthune, Bois-Blancs, Fives, St-Maurice, Hellemmes, Vauban, Vieux Lille, Centre Ville et Lomme.

☞ Une équipe constituée de deux adjoints de direction, deux chargées de projets et 31 conseillers professionnels, assistés de 2 Assistantes de Direction, de 10 chargés d'accueil et d'un chargé d'animation.

☞ Un outil spécifique :

- le dispositif d'aide à la réinsertion du public sous main de justice.

2.3 Le secteur accompagnement social : l'Espace Réussir

- Actionne le volet accompagnement social du public jeune suivi par la Mission Locale et assure la réalisation du diagnostic psychosocial des bénéficiaires des programmes CIVIS, PLIE, PPAE.
- Assure l'animation de plusieurs dispositifs concourant à l'objet principal de la structure : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ), Comité Lillois pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).
- Anime un réseau de structures impliquées dans l'accompagnement social.
- Appuie les conseillers du secteur accueil – orientation sur l'accompagnement des jeunes handicapés.

☞ Une équipe constituée d'un responsable de secteur, de 5 conseillers professionnels, d'une assistante de direction, d'une chargée d'accueil et d'une assistante administrative à mi-temps.

2.4 Le secteur emploi : le Pas Pour l'Emploi

Assure la réalisation :

- d'une offre de services globale aux entreprises : diagnostic des besoins, aide à la définition des profils de poste, aide au recrutement et au montage des contrats de travail, aide à l'intégration, suivi sur l'emploi,
- d'une offre de services aux publics : accompagnement dans l'emploi, Ateliers de Technique de Recherche d'Emploi, animation du cyber emploi, lieu-ressources emploi ouvert en libre accès, préparation aux entretiens de recrutement avec l'appui des parrains.
- Préparation et mise en relation sur les offres d'emploi et gestion d'opérations de recrutement.

☞ Une équipe constituée d'un responsable de secteur, de 12 conseillers Emploi, d'un conseiller professionnel mis à disposition par Pôle Emploi, d'une assistante de direction et d'une chargée d'accueil et d'une assistante administrative à mi-temps.

2.5 Le secteur formation

Le secteur formation :

- assure la remontée quantitative et qualitative des besoins en formation des jeunes du Bassin de Lille
- contribue à la mise en œuvre du Programme Régional de Formation du Conseil Régional à l'échelle de la métropole,
- recueille et diffuse l'offre de formation à l'échelle de la métropole à travers notamment, l'Outil d'Accès Simplifié aux Offres (OASO), accessible à tous les conseillers de la métropole (10 Missions Locales).
- organise avec les référents filières les ateliers de mobilisation sur la formation afin de faciliter l'accès des jeunes aux opportunités de formation sur les secteurs porteurs,
- assure une animation auprès des Missions Locales du Bassin d'Emploi de Lille afin de faciliter l'accès des jeunes à la formation permanente du Conseil Régional et le suivi de leurs parcours de formation via les référents filières,
- anime avec la SLA (Structure Locale d'Animation) du Versant Nord Est une organisation de l'offre de formation à l'échelle de la métropole.

2.6 Le secteur développement de projets

Le CLAP : Comité Lillois d'Aide aux Projets (du projet à la création) est un dispositif d'accompagnement pour les porteurs de projets avec une compétence double : socioculturelle et économique.

Dans la pratique, le secteur développement de projets :

- Accompagne, dans le cadre du Comité Lillois d'Aide aux Projets, les jeunes porteurs de projets Lillois pour aider ceux-ci à les finaliser, avec deux catégories de projets :
 - *les créations d'entreprises,*
 - *les projets socio-éducatifs et culturels.*
- Met à disposition des moyens logistiques et documentaires pour les porteurs de projet.
- Favorise l'octroi de subventions aux porteurs de projets finalisés.
- Effectue le suivi post-crédation de projets mis en œuvre.

☞ Une équipe constituée d'un responsable de secteur à temps partiel et de deux conseillers professionnels.

2.7 Le Service Europe et Citoyenneté

- Mobilise les jeunes autour de la citoyenneté et de la participation active.
- Assure le suivi des programmes européens mobilisés par la Mission Locale.
- Développe des activités de mobilité favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (Echange de groupes, Service Volontaire Européen, stages Leonardo da Vinci).
- Co-anime le Réseau Régional Europe & Solidarité Internationale des Missions Locales du Nord –Pas-de-Calais.

☞ Une équipe constituée d'un responsable de secteur.

2.8 Le service parcours – informatique

- La saisie sur différents logiciels : Parcours 3 – ABC.
- La mise en cohérence des informations saisies sur chaque logiciel – P3/ABC avec l'apport d'autres sources (ex. DUDE)
- Le phoning auprès de différentes cohortes
- La formation des salariés, l'appui et l'accompagnement sur P3, sur Dude et E Partenet
- L'extraction des chiffres et de listes de jeunes
- Le classement des dossiers des bénéficiaires du PLIE et des documents liés à leur situation
- La maintenance du parc informatique

☞ Une équipe constituée d'un responsable de secteur, de deux assistants techniques, d'un assistant informatique et d'une assistante de saisie en CAE.

2.9 Le service comptabilité / gestion

- Assure la gestion administrative et financière de la Mission Locale.

☞ Une équipe constituée d'une directrice, d'un chef comptable et de deux assistants de gestion.

2.10 Le Crédit Loisirs

- Assure la gestion du dispositif Crédit Loisirs.

☞ Une équipe constituée d'un responsable de secteur à temps partiel, d'une chargée de projets à temps partiel et d'une chargée d'animation.

Budget réalisé :	5 322 270 €		
<u>Dont subventions directes :</u>			
Etat (dont (FSE))	1 628 070 €	soit	30,59%
Ville de Lille	1 475 177 €	soit	27,72%
PLIE	456 231 €	soit	8,57%
Conseil Régional	382 476 €	soit	7,19%
MDE	264 681 €	soit	4,97%
Conseil Général	227 002 €	soit	4,27%
Pôle Emploi	195 960 €	soit	3,68%
Ville de Lomme	88 486 €	soit	1,66%
INJEP	70 023 €	soit	1,32%
LMCU	33 000 €	soit	0,62%
Autres Financeurs	93 289 €	soit	1,75%
<u>Dont mises à disposition :</u>			
Ville de Lille (locaux)	72 511 €	soit	1,36%
Pôle Emploi (personnel)	40 218 €	soit	0,76%
<u>Dont autres produits :</u>			
	295 146 €	soit	5,55%

LE SUIVI DE L'ACTIVITÉ

A travers le secteur accueil - orientation

En 2012 : **8245** jeunes ont été suivis par la Mission Locale de Lille (8279 en 2011), **soit une baisse de 0.41%**

Ce sont les jeunes qui ont eu au moins une actualité au cours de l'année.

Ce total inclut 59 jeunes hors Lille suivis dans le cadre du dispositif Sortant de Prison.

2549 jeunes ont été accueillis et accompagnés pour la 1ère fois (2432 en 2011, soit une hausse de 4.8%).

Au niveau régional, la baisse a été de 8.7% pour les primo-accueils et une hausse de 3.7 % pour les jeunes accompagnés.

Les jeunes nouvellement accueillis en Mission Locale

2 549 jeunes ont été accueillis pour la première fois en 2012, une hausse de 4.8% par rapport à 2011.

Age	2012	%	2011
16 – 17 ans	324	12.7%	274
18 – 21 ans	1284	50.4%	1190
22 – 25 ans	941	36.9%	968
TOTAL	2549	100%	2432

Sexe	2012	%	2011
Hommes	1240	48.6%	1248
Femmes	1309	51.4%	1184

Niveaux	2012	%	2011
VI	290	11.4%	307
Vbis	331	13%	326
V	725	28.4%	786
IV	941	36.9%	772
III et plus	262	10.3%	241
non connu			

Les décrochés 2011 - 2012

Sur les 2 549 jeunes primo-inscrits en 2012, 1 219 jeunes avaient quitté le système scolaire entre septembre 2011 et juin 2012, soit 52,2% des primo-inscrits.

↳ Parmi ces 1 219 jeunes, 1 105 avaient un niveau inférieur ou égal à V non validé : 90% des jeunes décrocheurs n'ont pas de diplôme validé.

Alors que les hommes représentent 48.6% des primo-accueils, ils représentent 54.1% des décrochés :

- 23.4% sont âgés de 16 à 17 ans,
- 48.4% sont âgés de 18 à 21 ans,
- 28.2% ont plus de 22 ans.

Sur le Bassin de Lille, selon les données de l'Académie de Lille, le nombre des décrocheurs sur Lille et Hellemmes âgés entre 16 et 25 ans est de 1 680, dont 705 âgés entre 16 et 18 ans.

La problématique du décrochage scolaire tant sur les aspects préventifs que dans la prise en charge des publics est un élément important du contexte de la Mission Locale de Lille.

En effet et compte tenu de la carence d'action spécifique pour les mineurs et leur difficulté d'inclusion dans les formations du Plan Régional de Formation, la Mission Locale est confrontée à une pénurie des champs du possible à proposer au public décrocheur mineur.

➤ Poids par quartier et par qualification

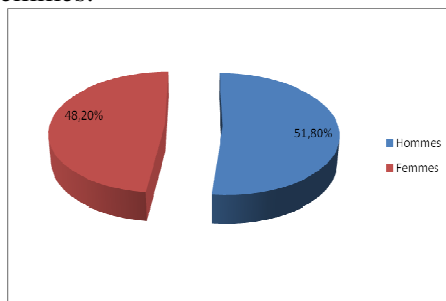
QUARTIERS	2012	2011	Evolution annuelle	Pourcentage		
				VI + Vbis	V	TOTAL
Bois Blancs	71	70	1,43%	18,31%	46,48%	64,79%
Faubourg de Béthune	91	94	-3,19%	24,18%	31,87%	56,05%
Fives	350	349	0,29%	25,43%	31,14%	56,57%
Lille Sud	316	245	28,98%	32,28%	27,53%	59,81%
Lomme CUCS	106	130	-18,46%	23,58%	35,85%	59,43%
Moulins	317	356	-10,96%	26,81%	25,87%	52,68%
Wazemmes	317	278	14,03%	26,50%	23,34%	49,84%
Quartiers Politique de la Ville	1568	1522	3,02%			
Centre Ville	285	285	0,00%	27,02%	22,46%	49,48%
Hellemmes	189	179	5,59%	20,63%	29,63%	50,26%
Lomme non CUCS	139	132	5,30%	25,90%	35,25%	61,15%
Saint Maurice	91	60	51,67%	12,09%	24,18%	36,27%
Vauban	130	110	18,18%	15,38%	26,92%	42,30%
Vieux Lille	137	117	17,09%	11,68%	32,12%	43,80%
Autres quartiers	971	883	9,97%			
TOTAL QUARTIERS LILLOIS	2539	2405	5,57%			
Hors Lille	10	27				
TOTAL (quartiers Lillois + Hors Lille)	2549	2432	4,81%			

Les jeunes accompagnés

8245 jeunes ont été suivis par la Mission Locale de Lille en 2012

➔ Poids hommes / femmes

D'une année sur l'autre, la répartition des jeunes a été légèrement modifiée : 51.8 % d'hommes (53% en 2011) et 48.2 % (47% en 2011) de femmes.



Leur niveau de formation :

Niveaux	Hommes	%	Femmes	%	TOTAL	%
Non précisé	2	0,05%	3	0,08%	5	0,06%
VI	580	13,59%	370	9,31%	950	11,52%
Vbis	828	19,40%	569	14,31%	1397	16,94%
V	1543	36,14%	1276	32,09%	2819	34,19%
IV	1139	26,68%	1391	34,98%	2530	30,69%
III et plus	177	4,15%	367	9,23%	544	6,60%
TOTAL	4269	100,00%	3976	100,00%	8245	100,00%

Ensemble niveaux de qualification

Nomenclature :

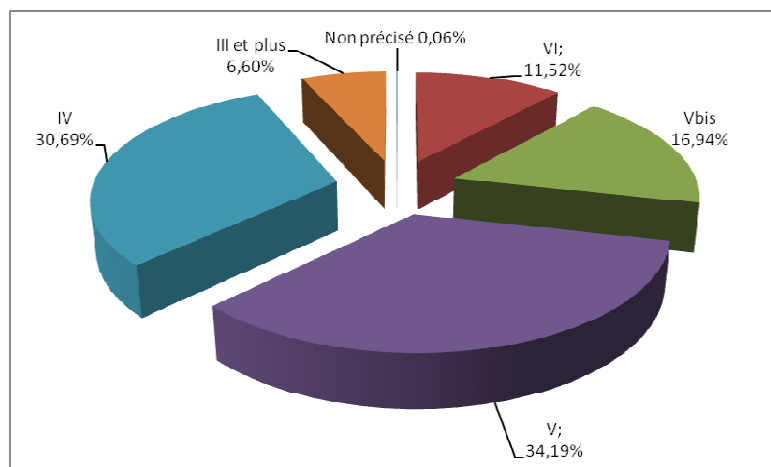
VI : sans diplôme ou brevet des collèges

Vbis : CAP – BEP non validé

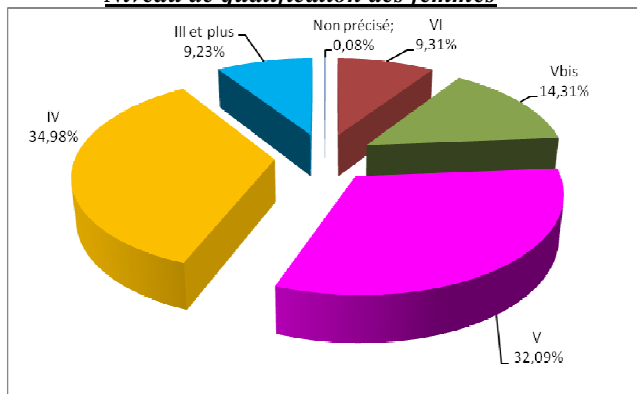
V : CAP – BEP validé

IV : bac général, technique ou professionnel

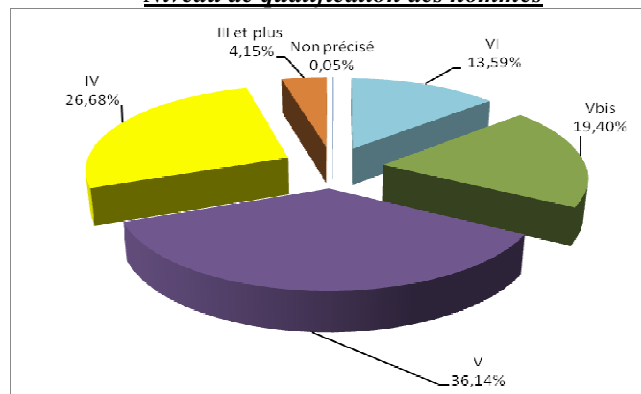
III et + : bac+2 et plus



Niveau de qualification des femmes

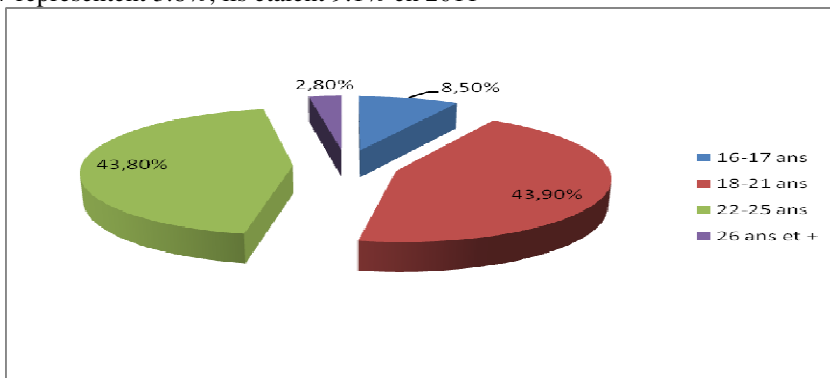


Niveau de qualification des hommes

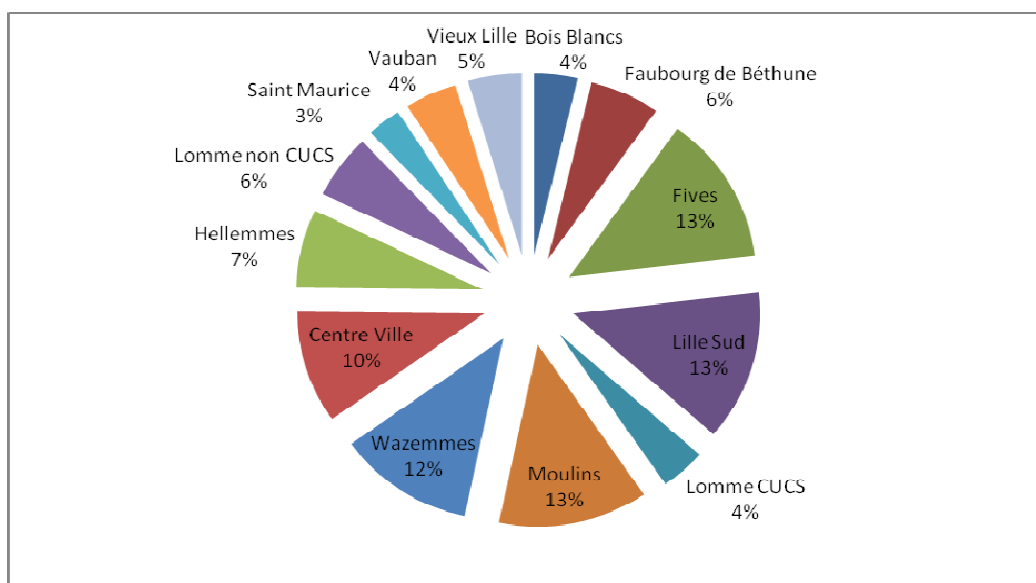


➤ Poids par âge

- ✓ Les 16 – 17 ans représentent 8.5%, ils étaient 3,2% en 2011
- ✓ Les 18 – 21 ans représentent 43.9%, ils étaient 36% en 2011
- ✓ Les 22 – 25 ans représentent 43.8%, ils étaient 51.7% en 2011
- ✓ Les 26 ans et + représentent 3.8%, ils étaient 9.1% en 2011



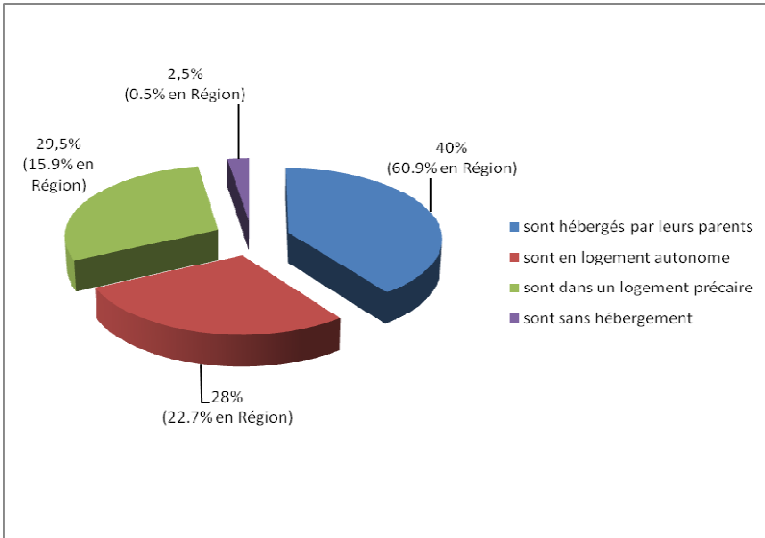
➤ Poids par quartier



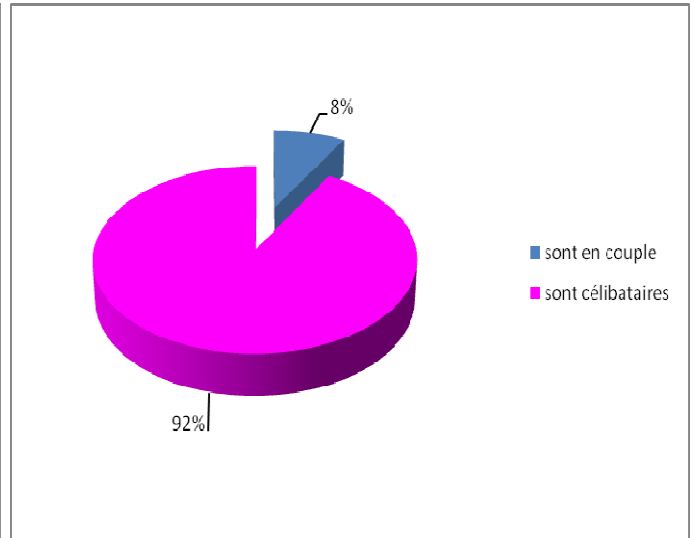
QUARTIERS	Nombre de jeunes ayant eu au moins une actualité			% Niveau VI + Vbis	% Niveau V	TOTAL
	2012	2011	Evolution 2012/2011			
Bois Blancs	308	370	-16.76%	30.84%	39.29%	70.13%
Faubourg de Béthune	496	489	1.43%	30.44%	38.10%	68.54%
Fives	1087	1062	2.35%	28.15%	36.52%	64.67%
Lille Sud	1099	1006	9.24%	34.30%	35.67%	69.97%
Lomme CUCS	318	343	-7.29%	28.62%	41.51%	70.13%
Moulines	1058	1028	2.92%	28.64%	33.55%	62.19%
Wazemmes	967	1105	-12.49%	28.44%	27.51%	55.95%
Quartiers politique de la ville	5333	5403	-1.30%			
Centre Ville	821	817	0.49%	29.84%	30.82%	60.66%
Hellemmes	574	560	2.50%	26.13%	36.06%	62.19%
Lomme non CUCS	469	445	5.39%	24.52%	39.66%	64.18%
Saint Maurice	240	238	0.84%	22.92%	29.17%	52.09%
Vauban	368	354	3.95%	18.21%	32.07%	50.28%
Vieux Lille	381	364	4.67%	23.88%	29.92%	53.80%
Autres quartiers	2853	2778	2.70%			
TOTAL QUARTIERS LILLOIS	8186	8181	0.06%			
Hors Lille	59	98				
TOTAL (quartiers Lillois + Hors Lille)	8245	8279	-0.41%			

62.66% des jeunes suivis habitent dans les quartiers Politique de la Ville.

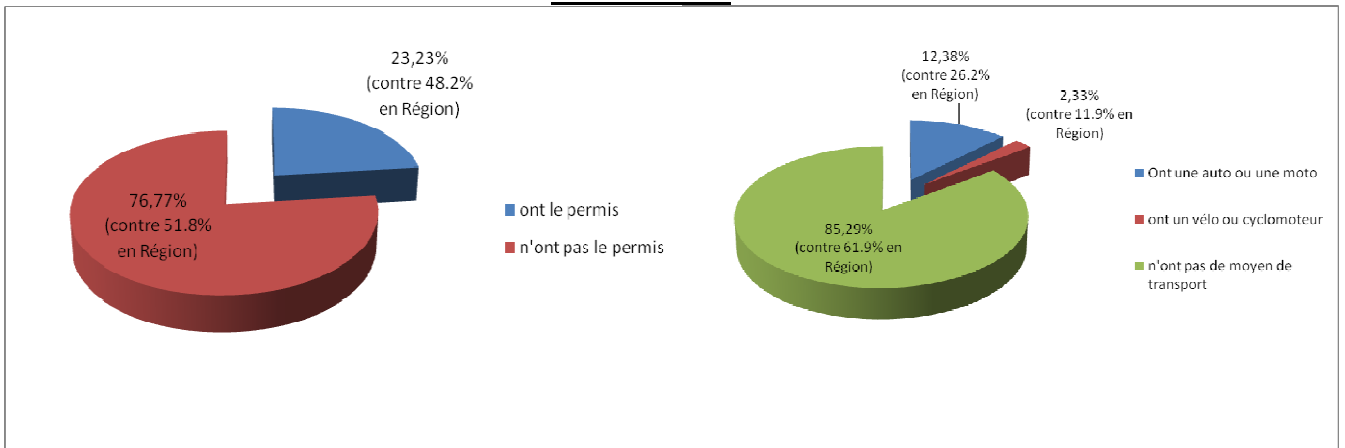
Leur hébergement



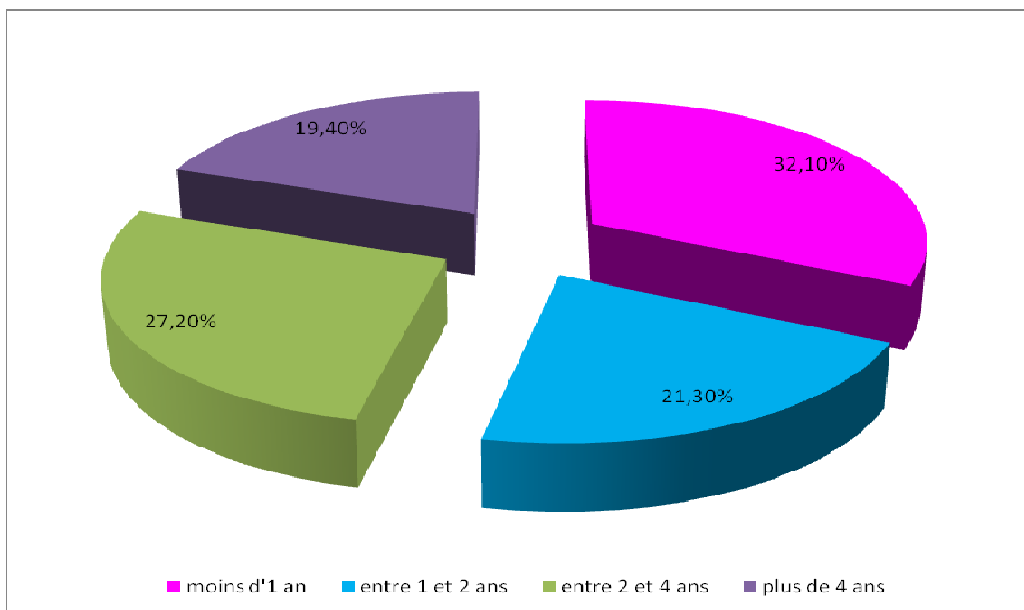
Leur situation familiale



Leur mobilité



Leur durée de suivi



Nombre d'entrées dans les mesures emploi, formation ou insertion pour les jeunes accompagnés

Ces 8 245 jeunes ont bénéficié de 77 565 actualités (*) (75 851 en 2011) soit 2.26 % de plus

Le nombre d'actualités par jeune est de 9.4 pour Lille et 8.1 pour la Région, selon les données transmises par l'Animation Régionale des Missions Locales.

Sur ces 8 245 jeunes, 6 243 se sont vus formuler 82 377 propositions (+24.65% par rapport à 2011).

2 786 jeunes auront bénéficié de 4 387 entrées en mesure.

Ces 77 565 actualités se déclinent de la façon suivante :

	Nbre d'actualités 2012	Nbre d'actualités 2011	Evolution 2012/2011
• Visite	6 896	6 870	0.4%
• Courrier, dont mail	13 333	15 215	-12.4%
• Téléphone, dont SMS	20 774	18 506	12.3%
• Entretien individuel	25 247	25 054	0.8%
• Entretien collectif (**)	8 231	6 813	20.8%
• Divers	3 084	3 393	-38.6%

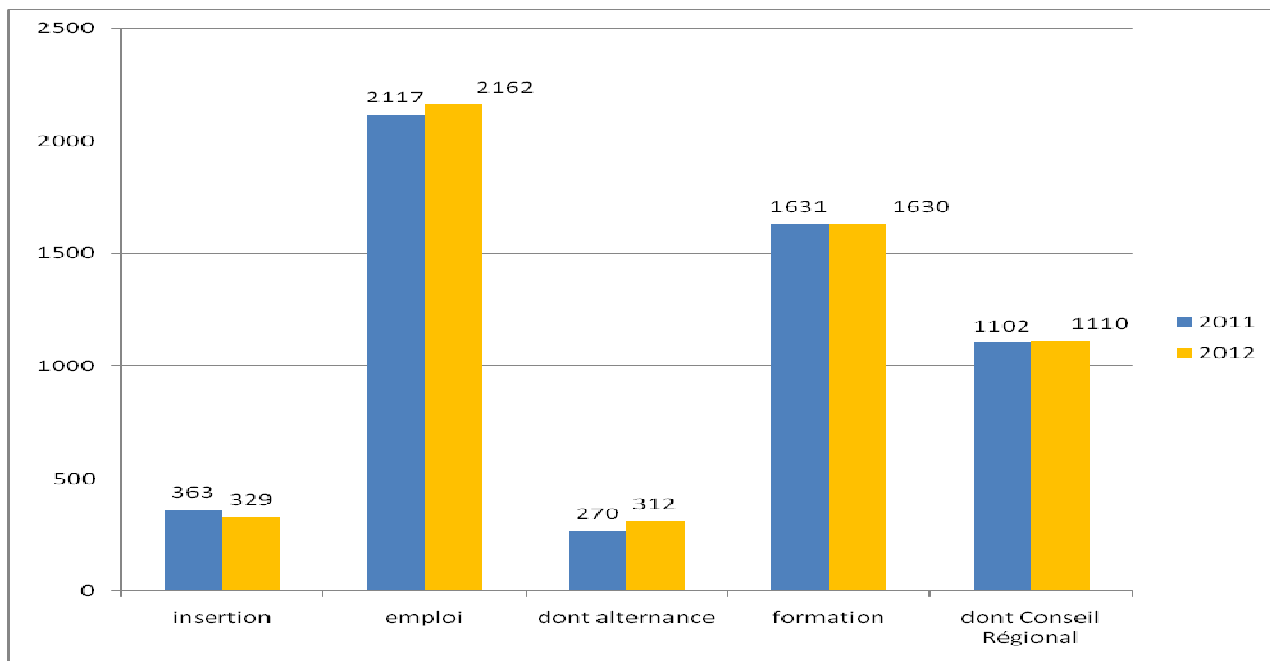
(*) actualités : sont comptabilisées comme actualités, tous contacts, tels que téléphone, visite, lettre, entretien individuel, information collective, ou atelier ponctuel.

(**) dont ateliers : il s'agit d'ateliers fixes tels que les ateliers projets ou les ateliers du cyber emploi.

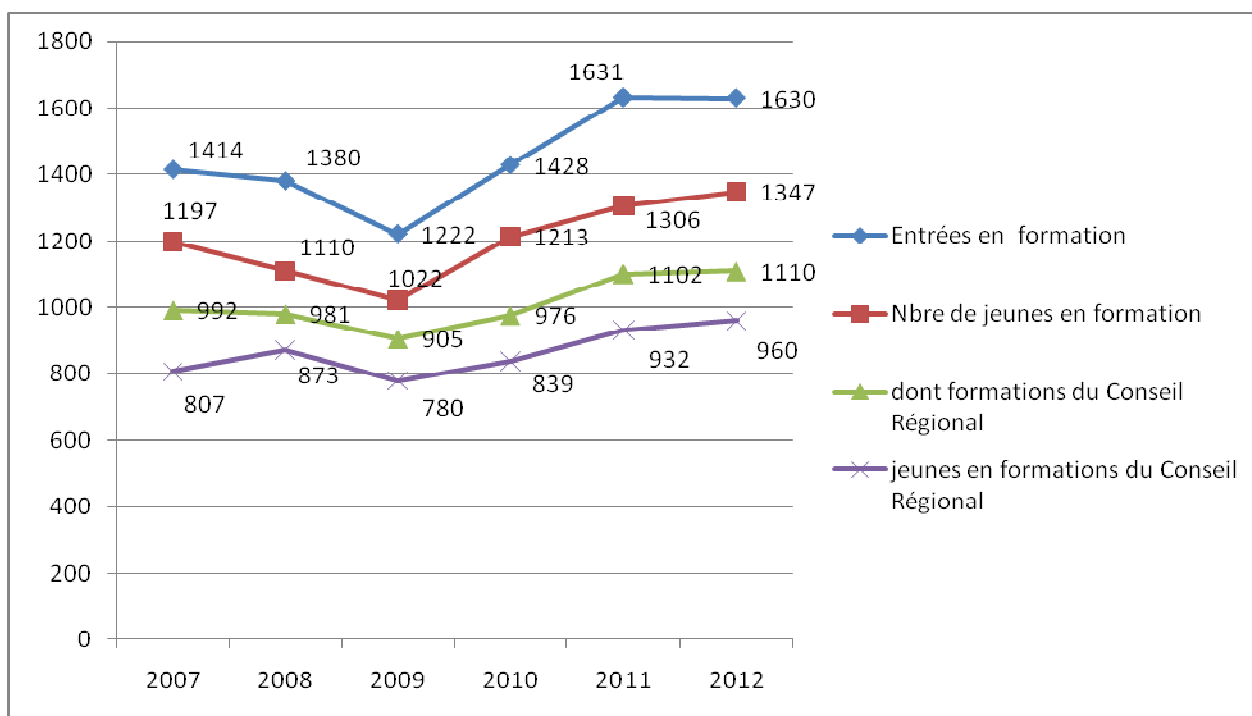
Mesures	Année 2012		Année 2011		Evolution 2012 / 2011
	Nombre de mesures	Nombre de jeunes concernés	Nombre de mesures	Nombre de jeunes concernés	
Total parcours Insertion	329	285	363	321	-9,37%
Alternance	312	303	270	268	15,56%
CDD (dont intérim et saisonnier)	1283	785	1225	831	4,73%
CDD temps partiel	186	154	151	133	23,18%
CDI	141	138	167	163	-15,57%
CDI temps partiel	86	85	138	107	-37,68%
Autres contrats (CNE, CIE, Emploi d'Avenir...)	76	73	84	82	-9,52%
volontariat + service civique	78	78	77	75	1,30%
Total parcours Emploi	2162	1465	2117	1523	2,13%
Total parcours de Formation	1630	1347	1631	1306	-0,06%
Dont Conseil Régional	1110	960	1102	932	0,73%
Dont retour formation initiale	46	46	43	38	6,98%
Total parcours d'immersion entreprise	266	237	231	208	15,15%

(2) un jeune peut avoir bénéficié de plusieurs mesures.

Mesures mobilisées – comparatif 2011 / 2012



Evolution des entrées en formation depuis 2007 :



⇒ Qui sont les jeunes qui bénéficient d'entrées en mesure ?

↳ Par niveau de formation :

Si on considère l'ensemble des entrées en mesure, on constate que le nombre d'entrées en mesure par niveau de qualification est à peu près identique.

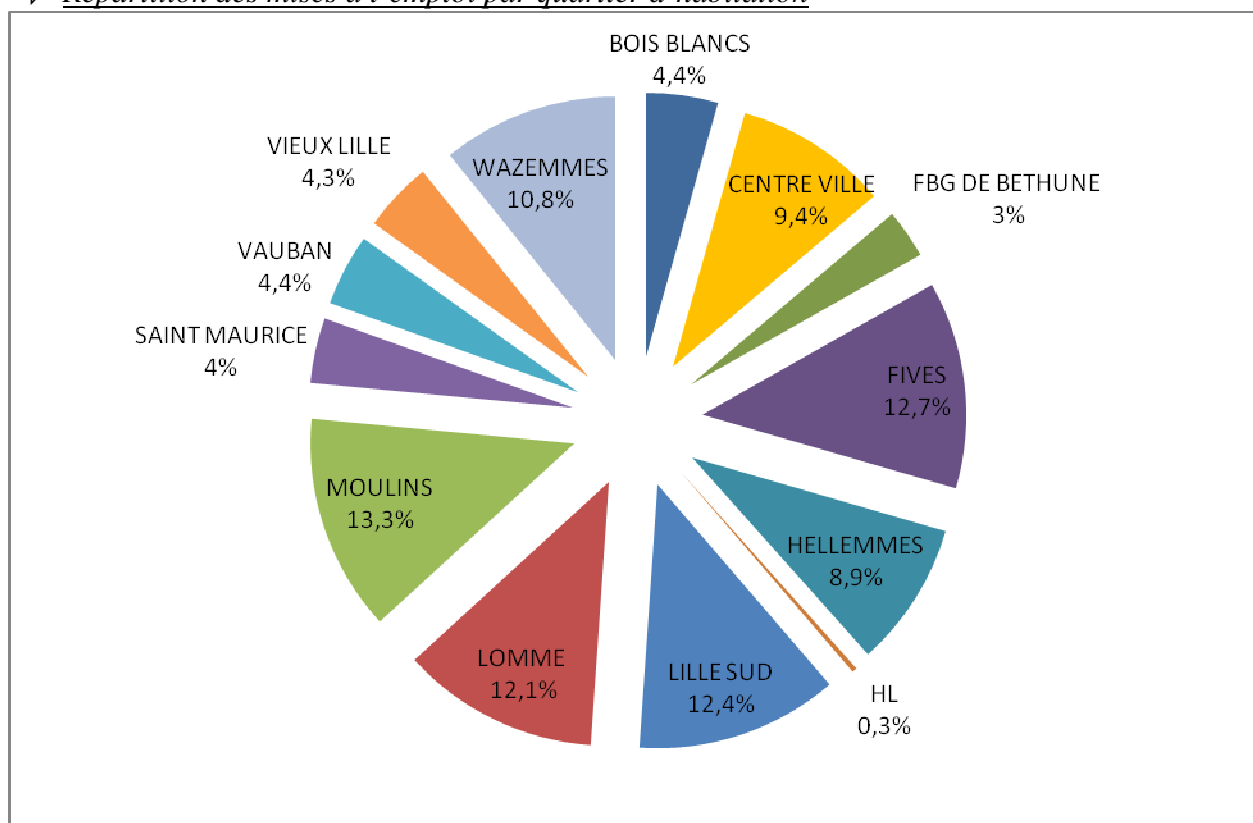
Quand on détaille cela, mesure par mesure, pour ce qui concerne l'alternance, on s'aperçoit qu'elle bénéficie plutôt aux jeunes de niveaux IV et V et que les Vbis et VI sont sous représentés.

Au regard de l'emploi, l'écart est en faveur des plus diplômés.

Enfin, les entrées en formation bénéficient plus aux bas niveaux de qualification.

Niveaux	jeunes suivis	Contrats de travail			Formation	dont Conseil régional	TOTAL
		Alternance	Emploi	Insertion			
Niveau III et +	6,6%	4,90%	9,40%	11,50%	2,70%	2,10%	6,89%
Niveau IV	30,7%	39,30%	36,90%	21,70%	26,30%	24,30%	30,41%
Niveau V	34,2%	37,30%	35,50%	36,40%	35,30%	37,00%	35,22%
Niveau Vbis	16,9%	13,90%	11,10%	16,10%	20,10%	21,50%	16,41%
Niveau VI	11,6%	4,60%	7,10%	14,30%	15,60%	15,10%	11,06%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,00%

↳ *Répartition des mises à l'emploi par quartier d'habitation*



Les entrées dans les programmes

La Mission Locale est chargée de suivre différents programmes d'accompagnement de parcours des jeunes :

- le PLIE (**P**lan Lillois pour l'**I**nsertion et l'**E**mloi)
- le PPAE (**P**rojet **P**ersonnalisé pour l'**A**ccès à l'**E**mloi) en co-traitance avec Pôle emploi.
- le CIVIS (**C**ontrat d'**I**nsertion dans la **V**ie Sociale)
- le RCA (**R**evenu **C**ontractualisé d'**A**utonomie)
- l'ANI (**A**ccord **N**ational **I**nterprofessionnel du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi).



Le Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi

Mission et objectifs du dispositif d'accompagnement renforcé dans le cadre du Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi.

Dans le cadre du 5ème PLIE, dont le démarrage a eu lieu le 16 août 2007, l'objectif principal consiste à travailler dans la proximité, par la mise en place d'une fonction de « Conseiller PLIE » par filière professionnelle, qui facilite le suivi des différentes étapes de parcours des bénéficiaires.

L'objectif pour ces personnes est de retrouver une activité professionnelle durable, par le biais des différentes étapes de parcours continues et ascendantes, nécessaires pour permettre l'accès à l'emploi.

L'entrée de ces participants est étudiée lors d'un Comité d'Accès mensuel, avec une priorité pour :

- ⇒ Les jeunes peu ou pas qualifiés.
- ⇒ Les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD de plus de 12 mois).
- ⇒ Les allocataires des minima sociaux (RSA).
- ⇒ Les Travailleurs Handicapés (TH).

Le suivi de l'activité en 2012

1 254 participants ont fait partie de l'accompagnement des référents PLIE au cours de l'année 2012 : 50% de femmes et 50% d'hommes, 62,29% ont un niveau inférieur ou égal au niveau V.

Parmi ces 1 254 participants, 417 nouvelles entrées ont été effectuées : 49,40% de femmes et 50,60% d'hommes, 58,03% ont un niveau inférieur ou égal au niveau V.

955 d'entre eux ont fait l'objet d'au moins 1 entretien pour un total de 5 449 entretiens.

Parmi ces participants, 955 jeunes ont fait l'objet de 11 482 propositions et 1 056 entrées en mesures pour 618 jeunes (en sachant qu'un jeune pouvait bénéficier de plusieurs mesures sur la période) dont :

- ✓ 122 étapes de contrat en alternance pour 118 participants.
- ✓ 461 étapes d'emploi pour 301 participants.
- ✓ 120 étapes d'insertion pour 101 participants.
- ✓ 353 étapes de formation pour 286 participants.

En ce qui concerne les sorties : 488 sorties ont été effectuées, dont 267 pour sortie durable.

Les sorties pour emploi sont encore susceptibles de s'améliorer suite à la collecte en cours des attestations des employeurs.



Projet Personnalisé pour l'Accès à l'Emploi

Par le biais d'une convention de co-traitance renouvelée chaque année, le Pôle emploi oriente vers la Mission Locale de Lille un certain nombre de personnes en démarche d'insertion sociale et professionnelle nouvellement inscrites ou réinscrites au Pôle emploi.

La Mission Locale s'engage à accompagner ces jeunes au vu de leurs problématiques spécifiques à savoir l'emploi, le logement, la santé, la formation.

Les jeunes sont invités à participer à une réunion d'information collective afin de leur présenter l'offre de services de la Mission Locale et confirmer de ce fait leur volonté d'être accompagnés par celle-ci au vu de leurs attentes.

Chaque année, un objectif de personnes à intégrer dans le programme est fixé avec des critères bien définis selon le lieu d'habitation, le niveau de formation avec une **priorité pour les jeunes de niveau infra IV. L'objectif d'entrées a été de 852 jeunes pour l'année 2012.**

Les jeunes sous contrat d'autonomie ne peuvent pas intégrer ce programme.

Les personnes « comptabilisées » dans le cadre du *suivi en co-traitance* sont **les jeunes non indemnisés et indemnisés par le Pôle emploi.**

Par contre, les jeunes déjà connus de la Mission Locale et bénéficiant déjà du programme CIVIS sont bien sûr pris en charge et accompagnés dans le cadre du PPAE mais ne seront pas pris en compte dans l'objectif à atteindre.

Cette cohorte s'appelle le *suivi délégué*.

929 jeunes entrés en PPAE sur l'année 2012 (sur un objectif annuel de 852), viennent alimenter nos 3 960 jeunes suivis en co-traitance.

Ces 3 960 jeunes ont bénéficié de :

- ⇒ **10 569** entretiens individuels,
- ⇒ **25 328** propositions d'accès à l'emploi, de formation, de projet professionnel, de logement, de santé, de loisirs-sport-culture et citoyenneté.
- ⇒ **450** sorties sur l'année après six mois de contrat :
 - 22 contrats d'apprentissage.
 - 13 contrats de professionnalisation.
 - 49 CDI ou CDD de plus de six mois.
 - 3 reprises de scolarité.
- ⇒ **1 207** entrées en mesures :
 - 13 CIE.
 - 100 CAE.
 - 4 immersions.
 - 589 CDD, intérim ou contrats inférieurs à six mois.
 - 501 formations dont 379 formations du Programme Régional de Formation.

Durant l'année 2012, 4 comités de pilotage ont permis à la Mission Locale et à Pôle emploi de se rencontrer afin de garantir ensemble, au public concerné, un parcours dûment élaboré en prenant en compte les problématiques rencontrées et/ou besoins remontés.



Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale

→ Contexte

Ce contrat est inscrit dans la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 et sa mise en œuvre dans la circulaire DGEFP du 15 mars 2005 relative à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Son démarrage effectif à la Mission Locale de Lille date du 14 juin 2005 avec l'acceptation par les services de l'Etat du « plan d'action CIVIS » que la Mission Locale de Lille avait proposé.

La loi du 21 avril 2006 élargit le public visé en permettant à toutes personnes de 16 à 25 ans de bénéficier d'un CIVIS.

→ **Objectifs**

La Mission Locale de Lille est chargée habituellement d'accompagner 1 230 jeunes nouveaux signataires par an dont :

- 509 de niveaux VI et VBis avec pendant les trois premiers mois, une rencontre hebdomadaire puis mensuelle ;
- 712 de niveaux V et + avec une rencontre mensuelle. Pour ces jeunes, le contrat ne peut être renouvelé qu'une fois.

L'effet attendu est la sortie du programme sur un emploi durable pour 50% du jeune sortant du programme.

En 2012, 1108 jeunes ont intégré le programme pour un objectif de 1 185, dont :

- Programme CIVIS VI / Vbis : 298
CIVIS V et + : 810
- Dont 427 habitant la ZUS, soit 38.5% des jeunes qui ont intégré le CIVIS.

Ces 1 108 jeunes ont rejoint la cohorte des jeunes entrés dans le programme au titre des années antérieures, soit une cohorte globale de 2 848 jeunes suivis en 2012 (dont 146 RCA).

2 159 jeunes ont eu 12641 entretiens, soit une moyenne de 5,9 entretiens par jeune et 28 482 propositions.

Parmi eux, 1 417 (*) ont bénéficié de 2 272 mesures dont :

Types de mesures	Nombre de mesures	Nombre de jeunes
Emploi	876	555
Alternance	174	171
Insertion	150	136
Formation	816	685
<i>dont Conseil Régional :</i>	578	509
Volontariat	13	13
Scolarisés / Retour formation	20	20
Immersion en entreprise	223	198
TOTAL	2272	1417 (*)

(*) Attention : un jeune a pu bénéficier d'une ou de plusieurs mesures.

L'allocation CIVIS :

En période interstitielle, le signataire d'un contrat CIVIS peut bénéficier d'une allocation mensuelle d'un montant maximum de 450 € avec un cumul maximum de 1 800 € par an.

Sur l'année 2012, 1 298 jeunes ont bénéficié de l'allocation CIVIS pour un montant total de 393 215 Euros.

Les aides du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ) :

Une commission mensuelle se réunit pour statuer sur les aides directes FIPJ émises par les conseillers pour accompagner le parcours des jeunes en CIVIS. Cette commission est composée d'un représentant de l'Etat (Animatrice Territoriale de la DIRECCTE, d'un représentant du Conseil Général, du responsable de secteur de l'Espace Réussir de la Mission Locale de Lille, du chargé de Mission Formation du PLIE).

Le public cible : jeunes mineurs (car ils ne peuvent pas bénéficier de l'allocation CIVIS) et les jeunes de plus de 25 ans (car ils ne peuvent pas bénéficier du FDAJ).

Cette aide, qui peut atteindre 1 000 euros par jeune et par an, doit se centrer sur un apport financier pour les jeunes qui rentrent sur une mesure et qui sont en attente d'une rémunération.

Sur l'année 2012, 647 jeunes ont bénéficié de 1136 aides directes et/ou indirectes du FIPJ pour un montant total de 60 536 Euros.



Revenu Contractualisé d'Autonomie

Sous l'impulsion de son Président, la Mission locale de Lille s'est engagée en 2011 à mettre en œuvre, au bénéfice de son public et selon les critères établis, le Revenu Contractualisé d'Autonomie.

Pour rappel, l'objectif de l'expérimentation du RCA est de mesurer les effets de l'allocation d'un revenu garanti, pendant une durée déterminée, sur le parcours d'insertion professionnelle d'un jeune.

Le public concerné était les jeunes de 18 à 23 ans révolus remplissant les conditions d'éligibilité du CIVIS.

Pendant la durée des 24 mois du contrat, le bénéficiaire du Revenu Contractualisé d'Autonomie perçoit une allocation mensuelle dont le montant varie en fonction du montant de ses ressources mensuelles d'activité.

Sont considérées comme des ressources d'activité, pour l'application de l'expérimentation, les rémunérations du travail, les indemnités de chômage, les allocations de formation, les indemnités de stage et les indemnités de formation professionnelle.

➤ **Nombre de bénéficiaires du RCA : 150 jeunes ont intégré le RCA entre Avril et juin 2011.**

Rappel de l'organisation mise en place par la Mission Locale de Lille pour mobiliser et accompagner le public sur le RCA :

- *La Mobilisation du public et la présentation du RCA*

Pour les deux cibles respectives (les 54 jeunes ayant intégré le CIVIS en Mars 2011 et un potentiel de 135 jeunes hors CIVIS à intégrer entre avril et mi juin 2011), une organisation centralisée fut mise en place.

L'ensemble des jeunes a été invité par courrier (avec relances SMS et téléphonique systématique) à participer à des réunions d'informations collectives de présentation du RCA.

9 collectifs de présentation ont été organisés entre avril et juin 2011.

Ces collectifs ont été animés par un Adjoint de Direction avec un appui technique pour le volet administratif. Ces réunions avaient pour objectifs de présenter le RCA, de répondre aux questions du public, et le cas échéant, d'inscrire les jeunes dans le programme (signature du Cerfa d'engagement, signature de l'attestation de ressources et captation des documents administratifs (RIB, attestation sécurité sociale...)).

La déclinaison des étapes de parcours et le plan d'action de l'accompagnement RCA étaient repris du plan d'action CIVIS, ou du plan d'action décliné par le CSP lors de l'orientation du jeune pour les cohortes d'avril à juin 2011.

➤ **477 courriers d'invitation ont été envoyés et 162 jeunes ont participé à ces collectifs.**

A la fin de chaque collectif et pour les jeunes qui avaient fait acte d'engagement, un rendez-vous individuel avec un CSP était planifié afin de déclencher, dans les plus brefs délais, l'accompagnement prévu dans le RCA.

- **Le suivi mensuel et les modalités d'accompagnement.**

Une adresse mail spécifique a été créée pour faciliter les retours d'information pour les jeunes ne pouvant se déplacer car en situation emploi ou formation.

La Mission locale a décidé de gérer centralement les rendez-vous mensuels du public bénéficiant du RCA.

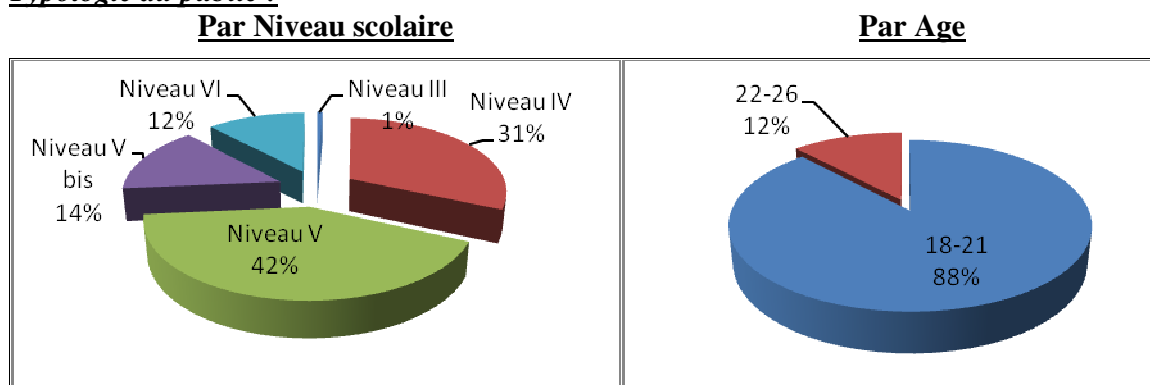
Les conseillers accompagnant des jeunes en RCA doivent, chaque début de mois, proposer (réserver) des créneaux d'entretiens individuels afin de recevoir le public et le cas échéant mettre à jour dans P3 la situation vis-à-vis des ressources et proposer toutes solutions d'insertion sociale et professionnelle adaptées.

Chaque mois, le public est invité, par courrier, sur un créneau identifié, à rencontrer (a minima une fois dans le mois) le conseiller professionnel en charge de son accompagnement.

Au 31 décembre 2012, le taux de présence aux entretiens individuels dans le cadre du RCA est de 70% (84% en 2011).

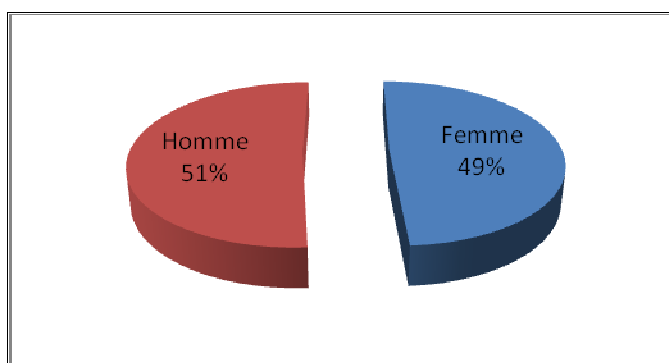
Cette organisation, gérée centralement, nécessite beaucoup de rigueur administrative mais les résultats positifs qu'elle engendre confortent la stratégie prise par la Mission Locale de Lille.

Typologie du public :



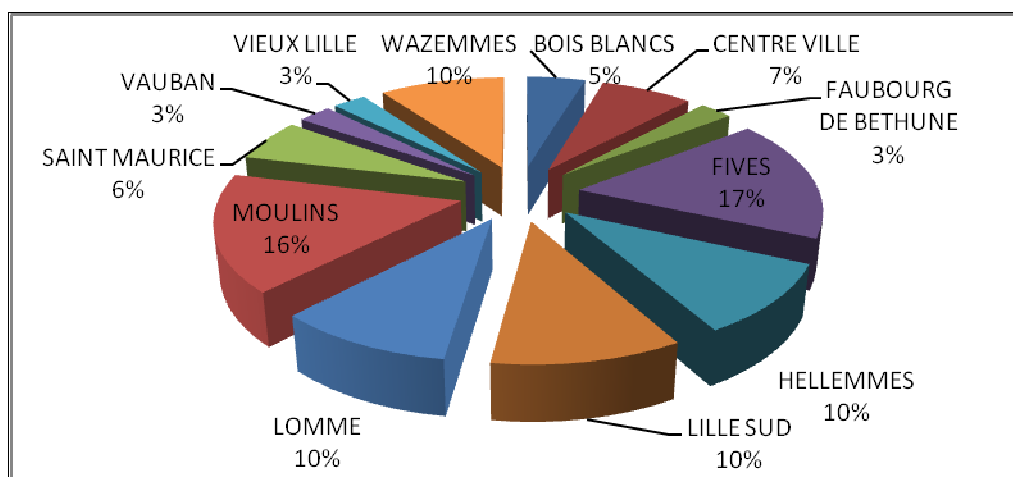
68% du public RCA possèdent un niveau d'étude inférieur ou égal au BEP.

Par Sexe



Par lieu d'habitation

56% du public RCA résident sur un quartier en CUCS.



Synthèse des données quantitatives sur l'accompagnement et les entrées en mesures :

- 127 jeunes ont bénéficié de 1 357 entretiens individuels, soit une moyenne de 10,69 entretiens par jeune.
- Les jeunes accompagnés dans le RCA ont bénéficié en moyenne de 25 propositions relatives aux domaines de l'emploi/formation ou de la vie sociale. 92 % de ces propositions sont relatives à l'accès à l'emploi ou à la formation (3.3% pour la santé et le logement et 4.7% pour la citoyenneté, les loisirs et le sport).

Les entrées en mesures depuis la mise en place du dispositif RCA au 31/12/2012 : 131 jeunes (soit 88% des jeunes accompagnés) ont intégré 334 contrats de travail ou formation.

Détails des entrées à l'emploi ou en formation depuis le démarrage du RCA :

	Nombre
CDI	25
CDD	44
CUI CAE	28
CUI CIE CDI	1
Contrat apprentissage	7
Contrat de pro.	8
Intérim	75
Immersion entreprise	17
Scolarité	6
CDD Insertion	2
Formation (dont CR)	121 (69)
TOTAL	334

- 188 304 euros ont été attribués au travers de 973 versements d'allocation RCA, soit une moyenne (sur 150 jeunes) de 193 euros d'allocation par jeune.

Nous comptons également au 31 décembre 2012, 25 sorties positives du RCA pour emploi durable, soit 16.6% du public accompagné dans le RCA.

Avec un taux de 88% de jeunes accompagnés qui ont bénéficié d'un accès à l'emploi ou à la formation, voire un retour en formation initiale, le RCA est un dispositif expérimental qui sécurise financièrement le public et qui facilite la construction de parcours ascendants vers une insertion professionnelle stable et durable.

Rappel des objectifs du dispositif ANI mis en œuvre :

- Permettre à des jeunes de 16 /25 ans :
 - ↪ de consolider son projet professionnel pour trouver rapidement un emploi, une qualification professionnelle, reprendre une formation initiale, voire de créer son activité,
 - ↪ d'être accompagné de manière renforcée dans son insertion professionnelle,
 - ↪ de s'impliquer en entreprise par des stages et bénéficier d'un parrainage et d'un suivi dans sa recherche d'emploi,
 - ↪ de prendre conscience de ses atouts et apprendre à les valoriser,
 - ↪ de participer à des actions collectives pour atteindre ce résultat.

Le public visé :

- Jeunes de 16 à 25 ans de niveaux VI, V Bis, V non validés et jusqu'au niveau IV validé, **inscrits en Mission Locale depuis le 01/01/11, motivés pour intégrer une formation, trouver un emploi, retourner en formation initiale ou créer son activité,**
- ne pas avoir bénéficié ou bénéficié actuellement d'un accompagnement dans un dispositif de type CIVIS ou RCA ou « cotraitance finançable » depuis leur premier accueil.

Objectifs :

Au 31 Mars 2012, la Mission Locale de Lille a atteint son objectif d'entrée ANI en phase 2 dite « d'accompagnement » soit **130 jeunes intégrés dans le dispositif.**

Modalités de repérage du public :

Pour atteindre cet objectif, **463 jeunes (284 inscrits en Mission Locale et 179 jeunes en décrochage scolaire repérés par l'Education Nationale) ont été sensibilisés par entretiens individuels avec les conseillers professionnels, courrier, téléphone, SMS sur l'existence de ce dispositif.**

Les jeunes sensibilisés étaient ceux qui correspondaient à la cible du cahier des charges, c'est-à-dire les décrocheurs inscrits à la Mission Locale depuis le 1er janvier 2011, sans situation à ce jour et n'étant pas accompagnés dans un dispositif d'accompagnement renforcé (CIVIS PPAE), ni dans un dispositif de la deuxième chance (EPIDE, E2C), ni dans le contrat d'autonomie.

Entre novembre 2011 et mars 2012, **23 réunions d'information collective furent organisées** par la Mission locale pour présenter le dispositif ANI au public cible. **Ces réunions ont mobilisé entre 0 et 17 jeunes.** En amont de ces collectifs la Mission Locale de Lille avait informé les principaux clubs de prévention et structures de proximité, des modalités de mise en place de l'ANI.

Un travail spécifique a été mené avec le CIO de Lille (Education Nationale) en démarrage de l'ANI. Le CIO de Lille a transmis à la Mission Locale un listing des jeunes Lillois, Lommois et Hellemmois identifiés comme décrocheurs du système scolaire. Après un travail sur liste, la Mission Locale a invité par courrier personnalisé sur deux réunions **179 décrocheurs de l'Education Nationale afin de leur présenter la Mission Locale et l'ANI. 9 jeunes sur ces 179 participèrent à ces deux réunions.**

Suite aux 23 réunions d'information, 151 jeunes ont intégré la phase 1 dite de diagnostic de l'ANI et 135 d'entre eux ont signé un contrat d'accompagnement.

Nombre de jeunes sensibilisés, nombre de jeunes entrés en phase 1 dite de « diagnostic »

463 jeunes furent repérés et informés par les conseillers professionnels de la Mission Locale dans le cadre d'entretiens individuels, par des repérages informatiques sur le logiciel Parcours 3 et en croisant les listes des jeunes décrocheurs repérés par l'éducation Nationale transmises par le CIO de Lille.

151 jeunes ont intégré la phase 1 dite de « diagnostic ».

Cette cohorte est constituée majoritairement de femmes âgées entre 16 et 17 ans, sans aucun diplôme, en hébergement précaire (hébergé par un tiers ou en foyer d'urgence) pour 30% d'entre eux et résidant en ZUS pour 48%.

L'accompagnement des jeunes de l'ANI.

135 jeunes ont intégré la phase 2 dite « d'accompagnement » (la Mission Locale a été financée pour 130 jeunes).

Au 31/12/12 nous constatons 72 jeunes sortis sans solutions « dite positive » de cette phase : 13 déménagements, 1 abandon, 58 fins de période d'accompagnement.

Parmi les 58 fins de période d'accompagnement 13 jeunes sont actuellement sur une formation du Conseil Régional non valorisable comme sortie positive car pas qualifiante.

L'accompagnement ANI a permis de remobiliser certain public dans des démarches d'insertion professionnelle qui perdurent malgré la fin de programme.

Une attention toute particulière est donnée aux jeunes en fin de parcours ANI. Chaque jeune est reçu en entretien individuel par un conseiller référent qui établit un bilan de fin de programme mettant en valeur les acquis durant l'accompagnement ANI tout en traçant les perspectives de suite de parcours ascendantes.

Nous avons constaté un taux de présence aux rendez vous individuels avec les conseillers professionnels inférieur à celui d'un dispositif comme le RCA qu'expérimente actuellement la Mission Locale et ce, avec les mêmes principes de gestion centralisés de la mobilisation du public.

Malgré des relances régulières (courriers mensuels pour rencontrer son conseiller chaque début de mois et fixer les rendez vous du mois, relances téléphoniques, SMS, 8 collectifs de rencontre et d'échanges à la rentrée de septembre pour la totalité de la cohorte), la Mission Locale a été confrontée à la difficulté de mobiliser de manière régulière sur la durée du programme une partie du public.

Il est important de rappeler que la cohorte ANI « accompagnement » est composée par 56% de mineurs pour lesquels il y a peu de réponses adaptées dans le Programme Régional de Formation et dans l'offre de droit commun.

Face à la carence d'actions spécifiques à destination des publics mineurs, la Mission Locale a rendu prioritaire en début d'année, pour les jeunes mineurs de l'ANI, l'accès à trois actions spécifiques :

- ✓ l'action 16/17 portée par le club de prévention Itinéraires et financée par la Politique de la Ville pour 19 jeunes : Lien éducatif et co-construction avec la Mission Locale d'un parcours personnel et professionnel
- ✓ le dispositif DEPAR porté par les Apprentis d'Auteuil pour 10 jeunes : Définition de Projet et Accompagnement Recherche contrat en alternance
- ✓ Une action FIJ cofinancée par la Politique de la Ville pour 10 jeunes

La Mission Locale a nommé un référent pour le suivi des jeunes ANI en parcours sur chacune de ces actions. Elles ont permis, parce qu'elles proposent un cadre pédagogique innovant et individualisé, de motiver les jeunes pour se remobiliser dans leur parcours d'accès à la formation ou à l'emploi.

De son côté, le service Emploi de la Mission Locale est mobilisé pour l'accompagnement vers l'emploi des jeunes qui possèdent un projet professionnel réaliste et cohérent. Pour cela, les conseillers professionnels peuvent s'appuyer sur les conventions de stage ANI.

Les jeunes ANI peuvent également bénéficier de la gratuité des transports en commun grâce aux coupons de transport (dispositif mobilité de la LMCU) que la Mission Locale de Lille met à leur disposition. La Mission Locale accompagne également les jeunes en parcours sur les aspects aides alimentaires (sous forme de chèque service).

Au 31/12/2012, les 135 jeunes en phase d'accompagnement ont bénéficié de 3 673 contacts, soit un nombre moyen de 27 contacts par jeune sur la durée de l'accompagnement (2,7 contacts par mois et par jeune).

135 jeunes ont bénéficié de 1 153 entretiens individuels, soit un entretien par mois et par jeune. La Mission Locale est dans la moyenne régionale sur cet aspect.

Au 31/12/2012, la cohorte ANI a bénéficié de 3 047 propositions soit un nombre moyen de propositions par jeune de 22,6 propositions.

Les entrées formation et emploi au 31/12/2012

59 jeunes sur 134 ont intégré une formation pour un total de 87 entrées en mesures.

Au 31/12/12, 44% des jeunes en accompagnement ANI avaient intégré au moins une formation.

8 jeunes ont réintégré la formation initiale, dont 4 valorisables en sorties « positives »

Les sorties emploi et formation qualifiantes « financables » au 31/12/2012 (sorties positives de l'ANI) *Secteur d'activité et taille des entreprises ou des centres de formation accueillant les jeunes, description de la typologie des contrats (CDD/CDI etc.) et des formations*

- 1 CDI Employée libre service au sein d'une Epicerie
- 1 CDI Serveuse en restauration
- 1 CDI temps partiel
- 1 CDD temps partiel restauration
- 1 contrat de professionnalisation Hôte de Caisse en grande distribution
- 1 contrat de professionnalisation Vendeur en Moyenne distribution
- 2 contrats de professionnalisation métiers de service
- 1 contrat d'apprentissage en coiffure (en Juillet 2012)
- 1 contrat d'apprentissage en tant que Boucher en grande distribution (Juillet 2012)
- 3 contrats d'apprentissage métiers de la bouche et de l'industrie
- 4 retours en formation initiale
- 6 formations qualifiantes du programme Régional de Formation

Le Contrat d'Autonomie

Contexte :

Le contrat d'autonomie est une des mesures du Plan Espoir Banlieues. Sur notre territoire sont concernés les jeunes de 16 à 25 ans révolus, volontaires pour bénéficier du Contrat d'Autonomie et habitant les quartiers de Lille Sud, Moulins, Faubourg de Béthune, Bois Blancs, Wazemmes et Fives, dont les rues sont en Zone Urbaine Sensible. L'objectif est d'accompagner de façon intensive et individualisée les jeunes vers l'autonomie, sur une durée de six mois maximum pour l'accès à l'emploi, à la formation ou la création ou reprise d'entreprise.

Public Cible :

Jeunes demandeurs d'emploi, connus ou non du SPE (Service Public de l'Emploi), inscrits ou non à Pôle emploi, de 16 à 25 ans révolus :

- ✓ Le public prioritaire est celui composé des jeunes de niveau infra V.
- ✓ **Stratégie de la Mission Locale de Lille :**
 - Les jeunes sortis du CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) sans suite mais néanmoins désireux d'accéder à l'emploi pour lequel le coaching rapproché pourrait être efficace.
 - Les jeunes de 25 ans et plus encore suivis par la Mission Locale hors du dispositif PLIE et CIVIS.

Prévention de la récidive

→ Contexte du projet :

Depuis 1992, la Mission Locale a développé une action d'accompagnement des jeunes sous main de justice et sortant de prison porté à temps plein par une chargée de projet.

Cette action s'est toujours inscrite dans le plan d'actions du CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance) de la Ville de Lille.

Après avoir fait l'objet d'un cofinancement Ville / Etat, la part Etat avait basculé depuis 2002 à hauteur de 60% dans le FSE – objectif 2 et 40% dans le FSE objectif 3, entraînant une forte lourdeur administrative.

Au vu des baisses de FSE annoncées, nous avons prévu de réduire l'intervention de la salariée concernée en 2007.

Toutefois, la mise en place de la circulaire DGEFP/DAP/PJJ du 18/09/2006, relative au développement du Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale en faveur des jeunes de 16 à 25 ans placés sous main de justice, a permis l'octroi en 2007 d'un demi poste « CIVIS « jeunes sous main de justice » ». Le maintien de ce financement avait permis en 2010, avec le financement Ville (CLSPD + délégation Emploi), le maintien d'un poste à temps plein, spécifiquement chargé de l'accompagnement des Lillois (16-25 ans) détenus ou sortant de prison.

En 2011, la perte des financements CIVIS JUSTICE (décision Nationale) a fait perdre à la Mission Locale de Lille un équivalent temps plein. En effet, en intégrant l'antenne de Lomme, la Mission Locale de Lille avait récupéré l'activité à hauteur d'un demi-poste du référent Civis Justice jusqu'alors rattachée à la Mission Locale des Weppes.

Depuis 2011, la Mission Locale a recentré son activité exclusivement pour les jeunes de Lille, Lomme et Hellemmes. Cette activité est portée par une chargée de projets.

Par ailleurs, nous pouvons affirmer que la Mission Locale maintient une continuité dans la qualité du service rendu au public depuis 1992.

Il est important de rappeler que dans le cadre de cette action, les liens entre la Mission Locale, le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'administration pénitentiaire se sont considérablement structurés.

La consolidation de ce partenariat institutionnel, renforcé d'un travail au quotidien avec les associations et partenaires locaux (Club de Prévention, Foyers d'hébergement d'urgence, associations de contrôle judiciaire...), bénéficie directement aux jeunes relevant de l'action.

→ Les objectifs de l'action sont :

① Le maintien d'un dispositif spécifique d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi, centré sur le public détenu et/ou sortant de prison en vue :

** d'appréhender le retour à la vie sociale tout en permettant la mobilisation de la personne sur les différentes facettes d'un projet d'insertion,*

** d'accéder, aux dispositifs de formation, à l'emploi, ainsi qu'aux services mis en œuvre par différents opérateurs (logement, santé, aides financières, loisirs, etc...).*

② Le développement d'actions mobilisables pour ce public (exemple : ENERGIE, échanges européens avec le SCI, opération Emploi - Formation...).

③ L'accompagnement et le suivi lors des différentes étapes de la réinsertion.

Ces trois objectifs tendent à réaliser des parcours de réinsertion sociale et professionnelle sans discontinuité : du travail de préparation à la sortie effectuée « intra-muros », à la réalisation de l'itinéraire professionnel (formation et/ou emploi), tout en résolvant des problèmes périphériques (logement, santé, etc...).

→ Eléments quantitatifs et analyse qualitative :

*** L'accueil spécifique en Mission Locale**

En 2012, 326 jeunes ont été accompagnés et ont bénéficié d'un suivi spécifique (306 en 2011). 103 jeunes ont été accueillis et accompagnés pour la 1ère fois en 2012 (73 en 2011).

L'année 2012 se caractérise par une augmentation de 6% du nombre des jeunes sous main de justice accompagnés spécifiquement par la Mission Locale de Lille. A noter également une augmentation de 41% des nouvelles inscriptions sur le dispositif.

Cette activité est la résultante :

- d'un réseau partenarial de qualité qui facilite le repérage, la prise en charge et le suivi du public,
- d'une coopération optimale avec le SPIP en milieu fermé qui permet, sur orientation des conseillers de probation la rencontre des détenus Lillois, Hellemmois et Lommois nouvellement incarcérés. La prise en charge du public qui adhère à l'accompagnement de la Mission Locale est d'autant plus efficace qu'elle débute dès les premiers temps de l'incarcération. L'accompagnement avec le SPIP du milieu ouvert permet une continuité dans la prise en charge cohérente de la personne sous main de justice.
- du travail d'accompagnement, de conseil et de soutien aux familles qui amène par l'effet «du bouche à oreille» davantage de parents, de conjoint(e)s à solliciter les services de la Mission Locale pour des proches

Alors que 63% des jeunes inscrits en Mission Locale ont un niveau scolaire inférieur ou égal au BEP, on constate que **88% des jeunes sous main de justice ont ce même niveau scolaire**. Il est important de signaler que cette typologie de public est confrontée, pour partie, à des problématiques d'illettrisme.

201 personnes, soit 62 % du public accompagné, résident sur les 6 quartiers « Politique de la Ville» (65% en 2011).

Le public sous main de justice accompagné spécifiquement par la Mission Locale de Lille en 2011 est composé en majorité d'hommes (88%), âgés entre 16 et 21 ans, avec un niveau d'étude inférieur ou égal au BEP et qui résident sur un des 6 quartiers «Politique de la Ville ».

Nous constatons également en 2012 un rajeunissement du public sous main de justice accompagné.

Un critère d'alerte est l'augmentation de 4,5% du nombre des mineurs sous main de justice accompagnés. Le point de vigilance doit être marqué car il existe peu de dispositif de droit commun propre pour les mineurs déscolarisés.

En concertation avec la PJJ, le Conseil Régional, le Conseil Général, les Clubs de Prévention, la plateforme de décrochage scolaire, la Politique de la Ville et tous les acteurs compétents sur l'accompagnement des mineurs, la Mission Locale de Lille fera de la prise en charge des mineurs déscolarisés un sujet fort de ses interpellations et de ses propositions en 2013.

On constate également une augmentation de 10% du nombre des femmes accompagnées en 2012. Pour ce public, la Mission Locale de Lille collabore avec l'association Parcours de Femmes.

Ces 326 personnes ont bénéficié de 630 entretiens individuels ou collectifs. En 2012, le nombre moyen d'entretiens par jeune est de 2 (stable par rapport à 2011).

1 079 propositions de formation, d'emploi ou d'insertion sociale ont été formulées à 298 jeunes.

Au 31/12/2012, 59 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du CIVIS. 41 jeunes ont intégré le CIVIS en 2011.

Pour rappel (cf. introduction), un dispositif d'accompagnement favorisant, l'information, l'inscription et l'accompagnement des jeunes Lillois sous main de justice, dans le dispositif CIVIS a été initié en 2007.

La mise en place de ce dispositif spécifique a permis également de coordonner et de renforcer la prise en charge des Lillois incarcérés sur d'autres établissements pénitenciers de Lille.

- * 4 jeunes ont intégré le RCA et 3 le dispositif ANI en 2012
- * 209 jeunes sur 326 se sont vus formuler 584 propositions de formation, d'insertion, de bilan, ou d'emploi
- * Parmi ces 326 jeunes 75 ont bénéficié de 86 nouvelles entrées en formation ou emploi (52 formations dont 42 du programme régional de formation et 38 contrats de travail)

→ L'intervention en milieu carcéral

Depuis 2009, la Mission Locale de Lille, sous l'impulsion de la circulaire «CIVIS JUSTICE» a structuré son intervention au sein des établissements pénitenciers de Loos et Sequedin. Cette organisation a résulté de temps de concertation menés avec les chefs de détention de la Maison d'arrêt de Loos en présence du SPIP et de la PJJ.

Le travail mené en 2009 et les organisations mises en place pour rencontrer le public ont permis un gain de temps dans la mise en place de modalités de rencontre avec les détenus des centres pénitenciers de Sequedin puis d'Annoeullin (notamment depuis la fermeture de l'établissement pénitencier de Lille Loos). Il est important de rappeler que la Mission Locale intervient à raison de cinq demi-journées par semaine au sein des établissements pénitenciers de la Métropole pour accompagner les jeunes Lillois, Lommois et Hellemmois incarcérés et qui sont en demande d'insertion sociale et professionnelle. Ainsi elle intervient, depuis son inauguration dans l'établissement Pénitencier d'Annoeullin.

La fréquentation – le public touché

Maison d'Arrêt d'Annoeullin : **46 personnes rencontrées**

Maison d'Arrêt de Sequedin : **54 personnes rencontrées**

Centre de Semi Liberté d'Haubourdin : **7 personnes rencontrées**

SMPR (Service Médico-Psychologique Régionale) : **2 personnes en suivi commun et 2 personnes en post cure**

Réunion d'information collective à la Maison d'arrêt d'Annoeullin : **67 personnes rencontrées**

Commission Classement et Orientation à Annoeullin : **49 dossiers étudiés**

L'accompagnement et le suivi lors des différentes étapes de la réinsertion

Depuis janvier 2004, la Mission Locale a recentré ses efforts sur l'accompagnement du public en milieu ouvert. Cet accompagnement dans la proximité favorise la concrétisation du projet individuel et lutte contre la récidive.

Accompagnement et suivi en formation : 13 accompagnements.

- 13 accompagnements pour l'action de formation ENERGIE avec l'Atelier de Préformation de Marquette.

Accompagnement et suivi avec des foyers d'hébergement : 50 accompagnements avec l'ABEJ dans le cadre d'un dispositif intitulé « Dispositif d'Accueil et d'Orientation des Sortants de Prison Sans Domicile Fixe ».

L'Espace Réussir

L'Espace Réussir assure la mise en œuvre de l'accompagnement social des jeunes engagés dans un parcours d'insertion avec la Mission Locale, afin de les aider à lever les difficultés sociales et personnelles faisant obstacle à leurs démarches dans les domaines du logement, de la santé, de l'accès aux droits, du budget, de la mobilité et de la vie sociale et familiale.

→ L'accompagnement social individualisé

Pour cela, l'Espace Réussir met à disposition du public une équipe spécialisée, composée de 5 conseillers professionnels (*assistante sociale, juriste, conseillère en économie sociale et familiale*).

- En 2012, les professionnels de l'Espace Réussir ont accompagné **1 096** personnes dont **924** jeunes inscrits dans un parcours accompagné par la Mission locale.
- Parmi ces **924** jeunes accueillis : **83 %** d'entre eux étaient inscrits dans un des 3 principaux programmes locaux d'insertion et/ou d'accès à l'emploi (PLIE, CIVIS, PPAE) dont **36 %** (27 % en 2011) cumulaient au moins deux programmes (*72 % étaient inscrits dans le CIVIS, 26,5 % dans le PLIE, 51 % dans le PPAE*).
- Les jeunes accueillis ont bénéficié de **3 681** contacts (*moins 3,9 % au regard de 2011*) dont **2 387** entretiens individuels.
- Parmi les **924** jeunes accueillis, **648** d'entre eux ont bénéficié de **3 166** propositions thématiques, dont : **1 575** pour le logement, **681** pour la citoyenneté, **567** pour la santé, **5** pour les loisirs/sports, **47** pour la formation, **134** pour l'emploi et **157** pour les projets.

→ Les actions et dispositifs d'accompagnement social

L'Espace Réussir assure également l'animation des dispositifs et actions permettant de mobiliser les mesures indispensables à la construction des parcours sociaux du public accueilli :

- **Le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes** dont le secrétariat est assuré par une assistante technique administrative. En 2012, **573** jeunes ont bénéficié de **802** aides (*subsistance, logement, vêture, formation, transport, hygiène, ...*) dont **51** FDAJ renforcés, pour un engagement financier global de **207 045 €** dont **47 164 €** pour les FDAJ renforcés.

Les antennes d'accueil de la Mission Locale ont assuré la mobilisation de **352** aides pour un montant de **59 850 €**, soit 43,8 % des aides mobilisées et l'Espace Réussir a assuré la mobilisation de **204** aides dont 26 FDAJ renforcés, soit 25,5 % des aides mobilisées et 50,9 % des FDAJ renforcés.

- **L'Atelier santé**, en partenariat avec le centre d'examen de l'Institut Pasteur et l'équipe Diogène, a bénéficié à **69** jeunes qui ont accédé à la permanence d'écoute psychologique pour **32** d'entre eux et au bilan de santé pour les **37** autres.
- **Les aides à l'accès au permis de conduire** au travers de la mobilisation des « Bourses de la Ville » du FDAJ et du FIPJ.

Au 31 décembre 2012, **77** jeunes sur les **153** ayant bénéficié d'une aide en 2010 et 2011 étaient encore suivis dans le cadre de leur accompagnement à l'accès au permis de conduire. Parmi eux :

- **31** ont réussi l'examen théorique du code ;
- **21** ont obtenu le permis ;

Durant l'année 2012, **99** jeunes ont obtenu **112** aides financières pour s'engager dans la formation au permis de conduire pour un montant total de 48 485 €, soit :

- **73** bourses de la Ville pour 73 jeunes et un montant de 36 500 €,
- **19** FDAJ pour 11 jeunes et un montant de 6 040 €,
- **20** FIPJ pour 15 jeunes et un montant de 5 945 €.
- **33** jeunes ont réussi l'examen théorique et **14** l'examen pratique du permis de conduire.

L'appui aux parcours des jeunes Travailleurs Handicapés est réalisé par un conseiller de niveau 2 assurant :

- *la représentation de la Mission Locale* à la Commission Départementale d'Accès à l'Autonomie des Personnes Handicapées et dans les groupes de travail du PDITH ;

- *l'animation du partenariat spécifique* (AGEFIPH, PEPH, CAP EMPLOI, AMEST, INSERTEL, EFFICOM, Centre Lillois de Réadaptation Professionnelle) et la valorisation de son offre auprès des conseillers de la Mission Locale réalisant l'accompagnement des jeunes, tout en facilitant leur positionnement et suivi dans les actions ;

- *l'aide au montage des demandes de RQTH et d'orientation à la CDAPH* et le suivi global de l'ensemble des parcours Jeunes Travailleurs Handicapés ;

- *l'accompagnement renforcé de 79 jeunes en 2012*, dont **51** hommes (65 %) et **28** femmes (35 %).

Les jeunes accompagnés étaient :

- pour **62** d'entre eux, orientés vers le milieu ordinaire de travail ;
- pour **7** d'entre eux, orientés vers un ESAT ;
- pour **10** d'entre eux, sans orientation.

Ils avaient tous obtenu une RQTH ou étaient en cours d'obtention pour les handicaps suivants :

- déficience intellectuelle : 31 – 39 % ;
- maladie invalidante : 11 – 18,50 % ;
- handicap moteur ou physique : 10 – 12,5 % ;
- souffrance psychologique : 13 – 16,5 % ;
- déficience sensorielle : 14 – 17,5 % ;

86% d'entre eux avaient un niveau de qualification inférieur ou égal à 5,

Les jeunes Travailleurs Handicapés ayant fait l'objet de l'accompagnement renforcé ont bénéficié de **515** actualités (soit en moyenne **6,5** actualités par jeune) et de **274** entretiens individuels (soit en moyenne **3,5** entretiens par jeune).

474 propositions leur ont été faites, soit :

- **emploi** : **80** pour **38** jeunes ;
- **formation** : **27** pour **18** jeunes ;
- **projet** : **98** pour **41** jeunes ;
- **citoyenneté** : **77** pour **32** jeunes ;
- **santé** : **85** pour **41** jeunes ;
- **logement** : **107** pour **33** jeunes.

Au cours de l'année 2012 les 79 jeunes accompagnés ont accédé à :

- **34** situations d'emploi pour **29** d'entre eux ;
- **10** contrats en alternance pour **9** d'entre eux ;
- **7** immersions dans l'emploi pour **7** d'entre eux ;
- **28** formations pour **23** d'entre eux.

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

Au **31 décembre 2012**, **696** jeunes avaient bénéficié d'un accueil dont **174** au travers d'un Atelier d'Orientation Logement (AOL) et **362** d'entre eux d'un accompagnement social de leur parcours résidentiel dans le cadre du CLLAJ.

Sur les **362** ménages accompagnés dans leur parcours résidentiel :

- **25,4 %** sont âgés de **18 à 21 ans**, **53,8 %** de **22 à 25 ans** et **20,8 %** de **25 à 30 ans**,
- cette population est issue à **64 %** des quartiers Politique de la Ville,
- au niveau de la composition familiale, **près d'un jeune sur trois (30 %)** est en **ménage familial** (couple, parent),
- l'ensemble de la population est en situation de précarité au regard du logement, **42 % sont en difficulté de maintien** dans un logement autonome pour des raisons d'endettement, d'insalubrité, de surpeuplement, de séparation. **7,7 %** sont **en situation d'hébergement temporaire dans une structure** et cherchent à stabiliser leur situation afin d'accéder à un logement autonome. **5,8 % sans domicile fixe ou à l'hôtel** cherchent à accéder à une solution d'hébergement à moyen ou long terme. **20,4 %** sont **hébergés par des tiers** cherchant à sécuriser leur situation et enfin, **24,1 %** des jeunes s'engagent dans une recherche de logement dans le cadre d'un **projet d'autonomie et/ou de mobilité professionnelle**.

Actions réalisées par le CLLAJ

Les **362** jeunes accompagnés dans le cadre de leur parcours résidentiel ont bénéficié de **857** propositions, soit une moyenne de **2.4** propositions par jeune. Ces propositions se déclinent en :

- **61** mesures et mises en relation avec des hébergements d'urgence,
- **100** mesures et mises en relation avec des hébergements ou des logements intermédiaires,
- **192** accompagnements en Atelier de Recherche de Logement,
- **131** accompagnements au montage et au suivi d'une demande de logement social,
- **121** montages de garantie et/ou d'aide financière au dépôt de caution,
- **21** aides au montage et au suivi d'un dossier DALO,
- **45** mises en relation avec le Service Habitat de la Ville,
- **186** mesures d'accompagnements au maintien dans le logement.

Résultats des actions du CLLAJ

Suite à ces propositions, **172** d'entre eux ont pu être mis en solution dans une étape de leur parcours :

- **136** jeunes ont accédé à une solution logement, dont **26** hébergements d'urgence, **43** hébergements temporaires de moyenne et longue durée, **67** logements autonomes (**35** privés et **38** HLM).
- **36** jeunes sont exclusivement accompagnés en vue de leur maintien dans leur logement.

Les actions partenariales du CLLAJ sur le territoire

En 2012, la plupart des actions engagées en 2011 se sont poursuivies autour :

- du partenariat avec les FJT ;
- d'une nouvelle initiative proposée par LMH avec qui le CLLAJ a passé convention pour reloger des jeunes en dynamique de décohabitation ;
- de la poursuite des discussions avec le PACT Métropole Nord afin d'aménager la continuité de l'accueil des jeunes dans la résidence Notre Chez Nous, ayant intégré le SIAO ;
- de la poursuite de la démarche participative devant permettre aux jeunes de faire valoir leur expertise d'usage dans les actions logement les concernant, en contribuant au forum logement mis en place par la Direction « Jeunesse » de la ville de Lille le 14 novembre 2012 ;

et de nouvelles initiatives ont pris forme :

- recrutement d'un jeune en service Civique pour assurer une mission d'ambassadeur du logement des jeunes, devant se renouveler en 2013 ;
- mise en place d'une formation au DALO en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre, destinée aux partenaires du CLLAJ et de la Fondation, afin de mieux inscrire leurs interventions dans la perspective d'un accès élargi des jeunes au logement de droit commun, sans préjudice de l'accompagnement plus social des parcours résidentiels, lorsque cela est nécessaire.

Le Pas Pour l'Emploi

Là, où jusqu'à présent le Pas Pour l'Emploi assurait une médiation à l'emploi (préparation des demandeurs d'emploi à la mise en relation sur offres, recherche d'offres d'emploi auprès des partenaires alternance, prospection directe d'entreprises en faveur des participants inscrits dans les CV thèque...), se sont ajoutées plusieurs actions permettant aux demandeurs d'emploi de choisir leur orientation métier :

- La tenue régulière des "ateliers de sensibilisation aux métiers et d'aide au choix" sur les secteurs du Bâtiment, de l'Industrie, de la Restauration, des Services à la personne, du Commerce et du Tertiaire. Ces ateliers sont co-animés par un référent formation et un référent emploi qui présentent le secteur, le marché de l'emploi local, les formations et métiers visés ainsi que les pré-requis attendus tant pour l'emploi que la formation. Ils sont suivis d'un entretien individuel qui permet à chaque jeune de se positionner au regard de ses pré-requis, d'identifier ses besoins et de bénéficier d'un accompagnement spécifique par un conseiller emploi ou formation.
- L'administration, l'organisation et le suivi des stages de découverte des métiers en entreprise (264 périodes d'immersion ont été réalisées par les jeunes de la Mission Locale) en 2012.

Ces actions orientées vers la découverte des métiers, ont permis aux conseillers du PPE de repérer des demandeurs d'emploi motivés mais devant bénéficier d'un accompagnement renforcé pour accéder à l'emploi. Une fois l'orientation métier choisie, ces personnes ont été orientées vers des conseillers spécialisés dans la formation pour entamer un parcours. Certains ont entamé un parcours vers l'emploi au sein du PPE.

La préparation des jeunes au Cyber Emploi (les techniques de recherche d'emploi)

➔ **Rappel sur le fonctionnement du Cyber emploi et le lien avec les conseillers emploi :**

Une réunion d'accueil est spécifiquement destinée aux nouveaux accueillis le lundi matin, afin de présenter le fonctionnement du cyber, les services proposés et de répondre aux demandes des participants.

Trois ateliers sont proposés à l'issue du primo-accueil collectif afin d'apporter les appuis individualisés en techniques de recherche d'emploi et permettre aux participants de pouvoir se positionner sur les offres en cours dès la première semaine.

Ces ateliers portent sur le CV, l'argumentaire et la télé-candidature. Ils sont modulables en fonction des besoins des jeunes.

1038 jeunes ont intégré le cyber-emploi en 2012 générant 3052 présences en atelier, en permanence. Un minimum de 1328 jeunes ont été en contact avec le cyber.

706 jeunes ont été accueillis pour la première fois au Cyber en 2012 (stabilité par rapport à 2011)

Ainsi sur l'année 2012, lors des 47 semaines d'activité du Cyber :

- 422 jeunes ont participé à 47 ateliers d'accueil
- 188 jeunes se sont formés sur 36 ateliers CV/Lettre
- 165 jeunes ont participé à 32 ateliers télécandidature.

Le mode de fréquentation du cyber évolue : le nombre de jeunes primo accueilli est resté identique à 2011 mais un nombre significatif de jeunes sont accueillis lors des ateliers de préparation à des recrutements et non plus forcément sur les semaines complètes d'accueil. La fidélisation des jeunes demandeurs d'emploi au sein du cyber devient un enjeu fort.

La méthode d'animation des ateliers du Cyber favorise l'autonomie des jeunes dans leur recherche d'emploi (animation interactive – questions / réponses – power point...).

L'enjeu est de fidéliser les jeunes usagers, de les inciter à une utilisation régulière du Cyber sur les permanences et d'apporter des conseils.

Les outils utilisés et remis aux usagers ont été reformulés en début d'année (fiches de méthodes sur le CV, la lettre d'accompagnement, fiches de conseils sur la création d'une boîte mail, sur le bon usage des mails et des répondants téléphoniques, fiches de conseils sur les forums emploi...).

L'orientation vers le parrainage est favorisée lors de ces ateliers.

A l'issue de la semaine « d'intégration » au sein du service Emploi, les jeunes rencontrent les conseillers emploi afin d'établir un plan d'action pour leur recherche.

Ces conseillers sont spécialisés par secteur d'activité.

➔ En sus des RIC d'accueil et des permanences le Cyber a animé sur l'année 2012 une quinzaine d'ateliers thématiques : ateliers de préparation au forum Service à la Personne, au forum des emplois d'été du CRIJ, préparation à la sélection sur l'opération emploi-formation Face « permis sport emploi ». Sont mobilisés sur ces ateliers : les jeunes connus du Cyber, d'autres jeunes qui abordent autrement le service emploi (via une offre). Au cours de l'année 2012, l'équipe a mis en place « Les rencontres pour l'emploi ». Au cours de ces rencontres, un partenaire du Service Public de l'Emploi, une ou des entreprises viennent présenter leur fonctions, leurs services, leur enseigne, leur méthode de recrutement.

Trois rencontres pour l'emploi se sont tenues :

- *Comment un demandeur d'emploi peut-il parler des aides à l'emploi à un recruteur ?*
- *Qu'est ce que la MRS, Méthode de Recrutement par Simulation ? animée par Pôle Emploi*
- *Comment se préparer à un job dating ? co animé par un représentant de l'enseigne Cora*

La mobilisation sur le parrainage

Le parrainage est présenté aux jeunes accompagnés par le Pas Pour l'Emploi en recherche active d'emploi. La prestation est proposée lors des entretiens d'accueil et de suivi réalisés par les conseillers du PPE, lors des accueils collectifs réalisés au Cyber Centre Emploi. Depuis la mi-année 2011, la proposition systématique du parrainage pour les jeunes dans leur première semaine d'accueil au Cyber est réalisée dans l'objectif de démarrer un parcours de parrainage avant de se voir proposer une mise en relation sur offre (afin de limiter les RV avec les parrains en urgence, la veille pour le lendemain, juste avant de rencontrer l'employeur...).

15 Parrains/Marraines bénévoles se sont investis sur l'année 2012 : 11 parrains et 4 marraines. Les parrains/marraines investis le sont à titre personnel ou via un réseau associatif comme AGIR ou ECTI. Les parrains de l'association ECTI ont été particulièrement sollicités et actifs sur l'année 2012. Si le nombre de parrains et marraines est moindre sur l'année 2012 leur activité a été forte : un nombre conséquent d'entretiens a été réalisé : 634.

Le réseau a été mobilisé sur plusieurs recrutements en nombre (la simulation d'entretien est systématiquement proposée aux futurs candidats).

Suite au parrainage, organisé en complément de l'action des conseillers du PPE : 26 personnes sont en situation d'emploi CDI, ou CDD plus de 6 mois, 11 jeunes sont en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, 20 personnes sont en CDD courts, CAE, Intérim, 10 jeunes sont en service civique, 24 jeunes ont intégré une formation.

La réalisation d'immersions en entreprise

Le stage en entreprise ne s'adresse pas seulement aux jeunes en recherche d'emploi avec un projet validé (soit les jeunes inscrits dans les CV-thèques des conseillers emploi). L'immersion en entreprise est devenue l'un des outils participant à la définition du projet du jeune. Le Pas Pour l'Emploi de la Mission Locale, de part sa capacité à travailler avec l'entreprise, est chargé de la mise en œuvre et du suivi de l'ensemble des immersions en entreprise pour la Mission Locale de Lille.

Les immersions professionnelles sont utilisées en Mission Locale pour :

- Faire découvrir à un jeune sans expérience ou formation un métier afin qu'il démarre un parcours (stage d'observation)
- Faire découvrir à un jeune un nouvel environnement professionnel et évaluer ses capacités d'adaptation,
- Permettre à une entreprise qui souhaite embaucher et au jeune candidat repéré de valider le recrutement (stage préalable à l'embauche)

Les conventions de stage mobilisables sont les suivantes :

- *Les Périodes en Milieu Professionnel (PMP, soit les stages assurés par l'assurance de la Mission Locale de Lille dans le cadre du programme CIVIS)*
- *Les Evaluations en Milieu de Travail via Pôle emploi,*
- *Les stages de découverte, via l'assurance de la Chambre de Commerce et d'Industrie,*
- *Les stages de découverte, via l'assurance de la Chambre de Métiers*

Les stages que les jeunes de la Mission Locale de Lille réalisent sont :

- *Non rémunérés (l'allocation CIVIS peut être mobilisée à cette occasion pour certains jeunes)*
- *Courts (35 heures par semaine, étalés sur un période maximale de 3 semaines dans le cadre des stages CIVIS)*
- *Reposent sur la seule motivation du jeune (aucun stage n'est obligatoire sauf dans le cadre d'un stage préalable à l'embauche)*

Au moment de la réalisation de ce bilan 264 stages ont été réalisés par 235 jeunes dont 159 stages réalisés par des jeunes engagés dans le CIVIS. Les secteurs de réalisation de ces stages sont variés.

La mise en relation sur les offres d'emploi des entreprises et des partenaires

Les professionnels du PPE s'attachent à bien préparer les jeunes avant toute mise en relation sur une offre d'emploi.

Au-delà de l'acquisition des techniques de recherche d'emploi, il s'agit d'aider les jeunes à comprendre les postes proposés et à valoriser leurs candidatures.

Tout poste est présenté aux jeunes en entretien individuel ou en réunions d'informations collectives. Les conseillers ont menés 163 réunions d'information collective en 2012 pour informer les demandeurs d'emploi des postes à pourvoir (60 de ces réunions étaient orientées sur l'emploi, 52 réunions étaient orientées sur la découverte des métiers, 51 de ces réunions concernaient des recrutements en alternance) Ces réunions d'information collective ont rassemblé 1402 personnes parmi lesquels 1155 jeunes, dont 169 participants du PLIE (chiffre minimum).

La Mission Locale, et plus particulièrement le Service Emploi, a géré 657 offres d'emploi pour un potentiel de 1716 postes répartis comme suit :

- 310 offres pour des CDD, de l'intérim et des CAE, 135 offres pour des CDI, 200 offres en alternance, 12 offres en emploi d'avenir,
- 20 offres en animation, 75 offres en bâtiment, 80 offres en commerce, 76 en industrie, 48 en nettoyage et sécurité, 64 en restauration, 45 en service à la personne, 94 en tertiaire, 49 en transport-logistique, 106 dans différents domaines en CAE dans des associations.

Le Pas Pour l'Emploi a mené une action spécifique sur le plan apprentissage en liaison avec les 5 autres Missions Locales du Bassin d'Emploi :

- Sensibilisation aux métiers accessibles en apprentissage (15 visites de CFA au minimum)
- Proposition d'offres en contrat de professionnalisation et d'apprentissage grâce à un fort partenariat avec les organismes de formation et les centres de formation pour apprentis.
- Mobilisation de 200 jeunes sur le forum alternance du 1^{er} juin

En 2012, ce sont **318** jeunes qui ont accédé à l'alternance.

Le PPE a été prescripteur d'une centaine de CAE de 31 CUI/CIE pour 31 jeunes.

Partenariats avec les acteurs économiques et les entreprises – rappel de la dynamique enclenchée en 2011 et qui trouve sa continuité en 2012 :

Dans la continuité de la réflexion menée par la Région Nord Pas-de-Calais autour de l'emploi des jeunes et de la mise en place d'un « pacte pour l'emploi des jeunes », la Ville de Lille a initié en 2011 un plan d'action « pour l'emploi des jeunes du territoire lillois ». Elle a confié à sa Maison de l'Emploi l'organisation, la mise en œuvre et le suivi du dispositif qui s'est, elle-même, appuyée sur **la Mission Locale de Lille** pour assurer la gestion de la relation offre/ demande, une fois celle-ci calibrée.

Ce « plan pour l'emploi des jeunes » repose sur la constitution d'une « plateforme RH » regroupant :

- les principaux acteurs économiques du territoire associé répartis par secteur d'activité.
- La Maison de l'Emploi, **la Mission Locale via son secteur emploi : le Pas Pour l'Emploi** et l'ensemble de son réseau de partenaires.

Au sein de chaque secteur d'activité on distingue différentes sources d'opportunités :

1. Les implantations.
2. Les chefs de file / filière d'activité (mobilisation d'un réseau d'entreprise).
3. les grands comptes.

La ML Lille a été ainsi amenée à travailler avec :

Les chefs de file « filière d'activité »

Grande distribution :	Claude LEVEQUE (directeur des Galeries Lafayette et de l'association des grandes enseignes de Lille)
Restauration :	Clément MAROT (restaurateur)
Hôtellerie :	Jean-Vianney PLAYS (directeur du Crowne Plaza et président du club hôtelier)
Métiers des NTIC :	Mongi ZIDI (PDG d'Archimed), Raouti CHEHIH (directeur d'Euratechnologies), Samuel HURTREL (systèmes informatiques SNCF)
Assurance :	André RENAUDIN (directeur général d'AG2R La Mondiale) et Patrick PEUGEOT (ancien Président de La Mondiale)

Les chefs de file « grands comptes »

Grande distribution :	Vianney MULLIEZ (Président du conseil d'administration d'Auchan) Yves CLAUDE (DG d'Oxylane)
Boulangerie	Maxime HOLDER (PDG du groupe Holder)
BTP	Jean-François DUTILLEUL (Président du Directoire de Rabot-Dutilleul)
Energie / environnement :	Bernard LECOMTE (Délégué régional de VeoliaEnvironnement) René CARPENTIER (délégué régional de GDF-Suez) Etienne CORTEEL (EDF)
Insertion par l'économie :	André DUPON (directeur du groupe Vitamine T)
Médiation sociale :	Yves LANCELOT (fondateur de Citéo)
Services à la personne :	Marlène WOJCIECHOWSKI (directrice régionale Nord-Est – O2) et Nathalie PLOUVIER (directrice de zone - O2)
Transport	Dany MARIOTTE (Président de Transpole) JC. MINOT (Aéroport de Lesquin)
Santé :	Didier DELMOTTE (ancien directeur du CHRU)

Au 31 décembre 2012, le plan Emploi de la Ville de Lille a permis la mise à l'emploi de plus de 513 jeunes Lillois, Lommois, Hellemmois.

Le secteur Formation

L'équipe :

8 conseillers référents sur les filières professionnelles (*hôtellerie-restauration, commerce, tertiaire, BTP, transport-logistique, services à la personne, nettoyage, sécurité, animation-sport*) assurent la mobilisation, la préparation, le suivi des jeunes dans les actions de formation et l'articulation avec les dispositifs d'accompagnement à l'emploi

5 référents sur les dispositifs de mobilisation (*Formation Insertion Jeunes, Prestations d'Orientation Collective, Maîtrise des savoirs de base*) accompagnent les jeunes en formation et facilitent le rapprochement entre leurs demandes et les opportunités de formation, d'insertion ou d'emploi

1 assistante interlocutrice des organismes de formation, référents et conseillers ; alimente quotidiennement l'Outil d'Accès Simplifié aux Offres

1 responsable anime et coordonne le dispositif formation au sein de la mission locale et à l'échelle du bassin

L'activité :

Le secteur Formation, au sein de la Mission Locale et en qualité de Structure Locale d'Animation :

- *organise l'information des conseillers sur les dispositifs et offres de formation de la métropole,*
- *effectue le lien avec les partenaires de la formation, définit les modes de collaboration tant au niveau de l'information, de la prescription que de l'organisation du suivi des jeunes dans les actions,*
- *met en œuvre, via les référents filières, l'information, la mobilisation, la préparation et le suivi des jeunes dans les actions de formation*
- *assure la remontée des besoins en formation des jeunes auprès des financeurs, qu'il s'agisse de la déclinaison du PRF du Conseil Régional ou du marché de Pôle emploi*

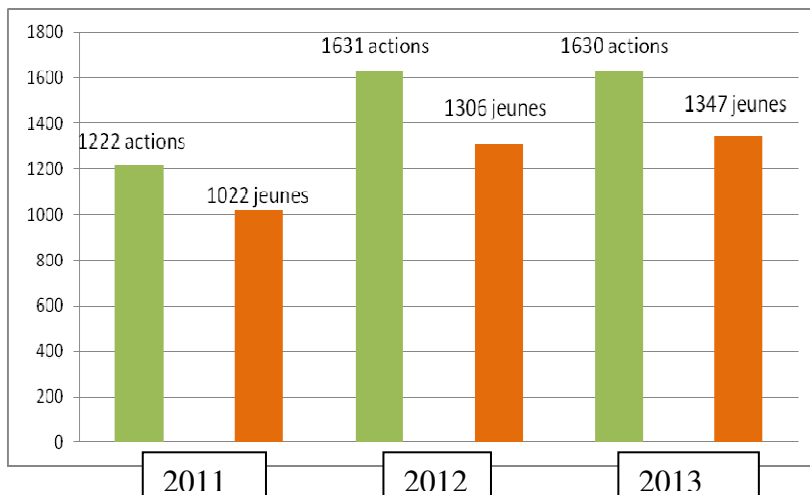
L'Outil : OASO

L'Outil d'Accès Simplifié aux Offres est l'outil de diffusion de l'information et de gestion des positionnements commun aux 10 Missions Locales de la métropole. Il permet :

- d'effectuer une recherche simplifiée des offres quelque soit le financeur, d'accéder aux fiches descriptives des actions, d'avoir un regard sur les positionnements,
- d'informer les conseillers des places vacantes et des points d'actualités.

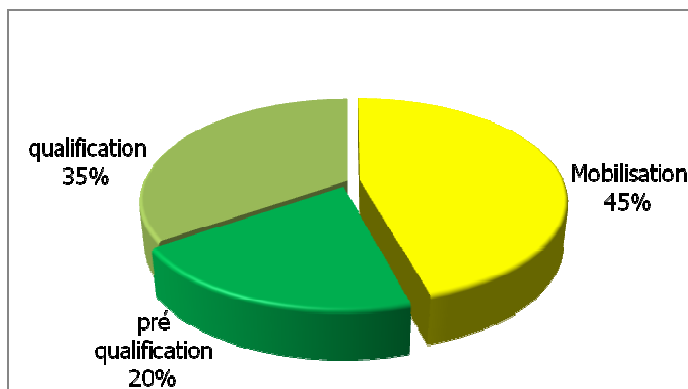
Les entrées en formation

Evolution sur les 3 dernières années



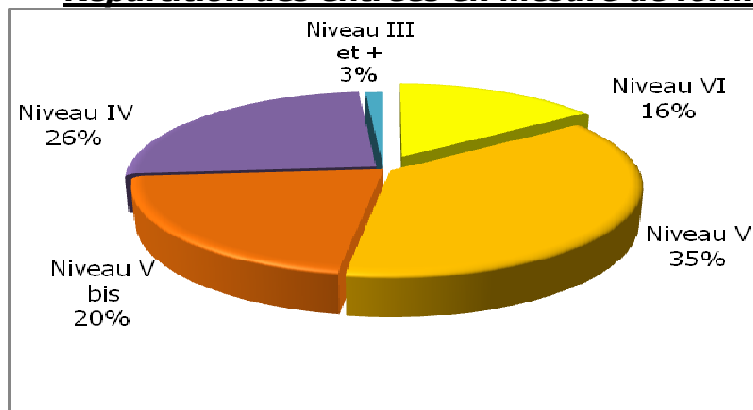
1630 entrées en formation ont concerné **1347** jeunes
68% des entrées concernent les formations du Programme Régional de Formation

Les entrées en formation par étape



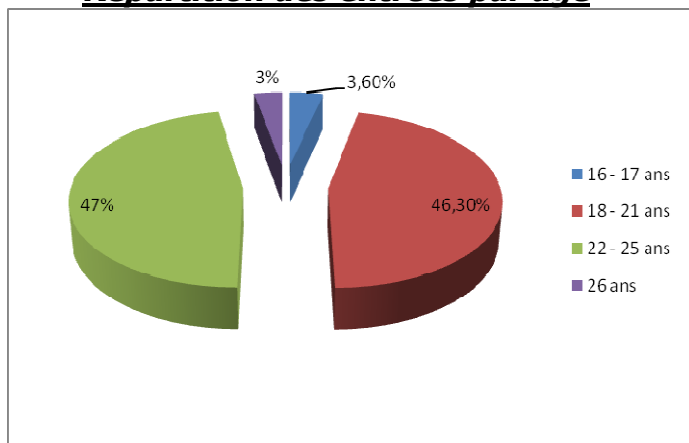
55 % des entrées en formation visent une montée en qualification professionnelle

Répartition des entrées en mesure de formation par niveau

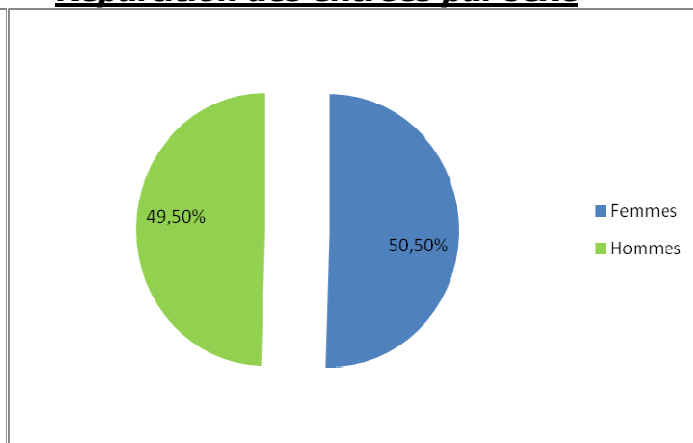


71 % des entrées en formation ont profité aux jeunes de niveau V et infra.
 Ils représentent **63%** des jeunes accompagnés

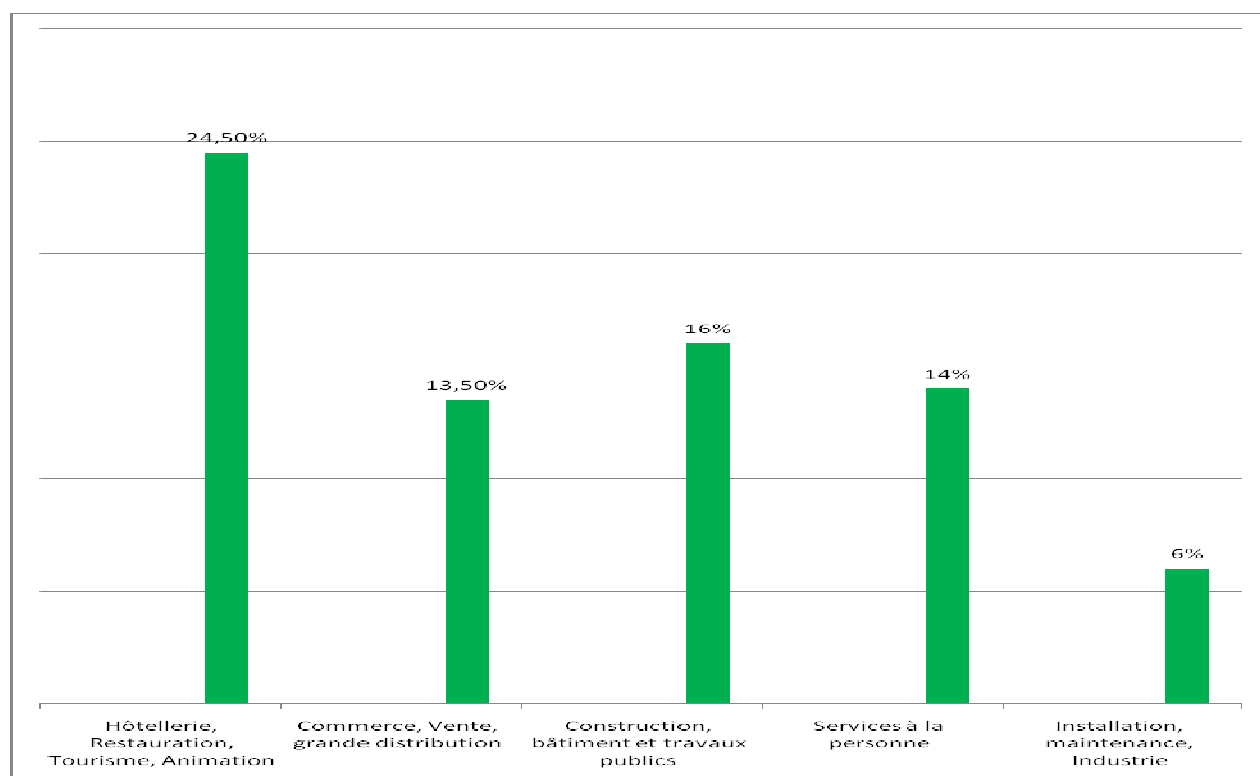
Répartition des entrées par âge



Répartition des entrées par sexe



Domaines professionnels les plus représentés



Une action nouvelle au service de l'insertion socio professionnelle des publics :

L'action BAFA /PSC1

En 2012, les financements de la Politique de la Ville et de l'ACSE ont permis de mettre en place 4 actions BAFA et 4 actions PSC1 qui ont mobilisé respectivement 84 et 40 jeunes résidant principalement sur des territoires CUCS.

Pour rappel l'action BAFA/ PSC1 vise à assurer une offre courte permanente disponible sur l'année, de mobilisation sur le projet professionnel via deux outils supports le BAFA (base) et le PSC1. Les actions BAFA et PSC1 se déroulent en internat pour faciliter les apprentissages hors des repères quotidiens.

L'action qui vise les jeunes accompagnés par la Mission Locale difficilement mobilisables sur leur projet professionnel doit permettre la mise en place de suites de parcours diverses pour le public ciblé (SVE, entrées sur les actions FIJ, AEPP, formation qualifiante ou pré qualifiante).

Les attendus qualitatifs et pédagogiques

Les actions BAFA PSC1 doivent être des actions supports et des points d'appui pour travailler avec nos publics éloignés et faciliter leur insertion professionnelle. Elles sont des actions innovantes, utilisant des nouvelles méthodes de travail s'appuyant essentiellement sur la dynamique de groupe. Les résultats attendus de ces actions et des différents ateliers qui lui sont juxtaposés sont :

- la mobilisation des jeunes sur leur projet professionnel,
- le travail sur l'orientation,
- l'identification des étapes nécessaires à la qualification,
- la valorisation et la préparation à la sélection,
- la prise de recul, adaptation du comportement,
- le savoir-être,
- l'inscription dans un parcours visant l'insertion sociale et professionnelle.

En amont des actions BAFA et PSC1 :

- 2 636 jeunes ont été orientés par les professionnels de la Mission Locale sur 20 ateliers collectifs de validation de projet et des centres d'intérêt,
- 124 jeunes ont participé de manière effective respectivement à 4 actions BAFA et 4 actions PSC1 (84 jeunes sur les actions base BAFA, 40 jeunes pour le PSC1)
- Au démarrage des actions, 100% des jeunes qui ont bénéficié des actions BAFA PSC1 résidaient sur un quartier CUCS.

Au 31/12/2012, 72 jeunes sur les 124 participants avaient intégré, suite aux actions BAFA et PSC1, une formation, un emploi ou une mesure d'insertion. Le taux de « filiarisation » sur les actions BAFA PSC1 est proche de 58%.

On peut se satisfaire que près de 100% des jeunes qui ont participé aux actions financées par la Politique de la Ville ont validé soit le BAFA Base, soit le PSC1. Ces résultats sont importants d'autant que pour une majorité d'entre eux l'obtention de la base BAFA ou du PSC1 était la première validation qu'ils obtenaient (« c'est notre premier diplôme »).

En majorité les jeunes qui participent aux actions BAFA/PSC1 sont des femmes, avec un faible niveau de qualification, âgées entre 18 et 21 ans et résidant sur des quartiers « Politique de la Ville »

- **70% des jeunes ont un projet professionnel défini à l'issue des actions**
- **83% des jeunes ont bénéficié d'une proposition concrète de formation d'emploi ou d'insertion**

L'objectif visé par l'action de remobiliser, par le biais des supports BAFA et PSC1, les jeunes éloignés de l'emploi sur des trajectoires d'insertion professionnelle est atteint. 87 jeunes sur 124 participants aux actions BAFA PSC1 possèdent à ce jour un projet professionnel réaliste au regard de leurs souhaits, de leurs potentiels et des champs des possibles en matière d'insertion professionnelle. Parmi ces 124 jeunes, 72 d'entre eux ont intégré un d'emploi (21 contrats de travail), une mesure d'insertion ou une formation (28 formations).

L'action BAFA PSC1 est une action tremplin qui s'adresse à un public encore trop éloigné de l'emploi. C'est une action d'inclusion professionnelle car elle permet l'acquisition de codes sociaux, de savoirs être professionnels tout en favorisant les suites de parcours vers la formation ou l'emploi. Elle n'a pas d'équivalent dans les dispositifs de droit commun existants.

De plus, les partenaires qui entourent ces actions, à savoir les EEDF pour le BAFA et le CERFSS de Roubaix pour le PSC1, contribuent à la qualité du projet. Ils ont bien appréhendé le sens de la démarche. Ils sont désormais habitués à travailler avec cette typologie de public et les actions qu'ils dispensent sont intégrées dans un processus global (action + atelier projet professionnel). Ils mettent tout en œuvre pour mobiliser et motiver les jeunes en parcours. Ils accompagnent la Mission Locale sur la transmission des valeurs essentielles (respect des horaires, du cadre posé, de l'autre, du matériel, des consignes données...), structurantes et indispensables pour la suite de leur parcours.

Le secteur Développement de Projets

→ Le Comité Lillois d'Aide aux Projets (CLAP)

L'accompagnement au montage de projets est la mission première du CLAP. La pluridisciplinarité de l'équipe permet à chaque porteur de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, alternant des temps de suivi individuel et collectif.

Un porteur de projet est accompagné par le même conseiller tout au long de son parcours. Le nombre de rendez-vous est illimité et varie en fonction des besoins du porteur. Toute personne sollicitant le C.L.A.P. bénéficie d'au moins un rendez-vous, ce qui permet au conseiller, après avoir évalué la demande, d'orienter le créateur vers la structure adéquate, si ce dernier ne répond pas à nos critères d'accueil.

Le processus d'accompagnement proposé par le CLAP a pour objectif d'aider les personnes à finaliser leur projet et à devenir autonome.

Tous les projets ne se concrétisent pas. Dans ce cas, l'accompagnement doit permettre la valorisation de la démarche entrepreneuriale et des qualités personnelles ou professionnelles sur lesquelles les personnes pourront « rebondir ».

En 2012, le CLAP a accueilli 217 porteurs de projets économiques et 43 projets socioculturels ont été étudiés.

- **17 projets économiques** et **8 projets socioculturels** ont été présentés en Comité d'agrément et financés,
- **31 entreprises** ont été créées,
- **54.8 %** des porteurs de projets économiques ont **moins de 25 ans** et **71 %** sont **demandeurs d'emploi** contre **41 %** pour les porteurs de projets socioculturels,
- **45.6%** des porteurs de projets économiques ont un **niveau ≤ au niveau 4** contre **44%** pour les porteurs de projets socio-éducatifs.

Le Service Europe

En 2012, le Service Europe a permis à RÉUSSIR La Mission Locale de développer l'accès à la mobilité européenne pour tous les jeunes.

En partenariat avec le Réseau Régional Europe et Solidarité Internationale des Missions Locales du Nord Pas de Calais, le Service Europe a accompagné **53 départs** effectifs, concernant **53** jeunes, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012 sur des projets individuels et collectifs d'une durée de 1 à 12 mois.

- Service Volontaire Européen : **44** départs dont 20 jeunes lillois
- Léonardo da Vinci : **9** départs dont 2 jeunes lillois

De mars à août 2012, le Service Europe a assuré la gestion du programme Parcours Vacances et accompagné les départs de **50 jeunes** dont 47 inscrits à RÉUSSIR La Mission Locale de Lille **sur des projets de vacances**.

Le Service Europe a, sur la même période, géré l'animation de l'équipe du Service d'Accompagnement aux Projets.

Pour mener ces actions, le Service Europe a assuré :

- L'information de 243 jeunes dont 165 lillois,
- 439 entretiens individuels ou collectifs,
- l'accompagnement de 142 jeunes dont 102 lillois,
- 15 Réunions d'Information Collective S.V.E.,
- 6 Réunions d'Information Collective Leonardo,
- 16 ateliers « mobilité » : Préparation au départ et soutien en anglais.

Pour mener ces actions, le Service Europe a :

- travaillé 12 dossiers pour 56 places en S.V.E. négociées (44 départs en 2012 + 12 en 2013) en Allemagne, Belgique, Espagne, Géorgie, Grèce, Macédoine (Ancienne République Yougoslave), Pays-Bas, Pologne, et Turquie.
- co-animé avec la Mission Locale du Douaisis le départ de 9 jeunes en stages Léonardo da Vinci en Grèce, Italie, Allemagne et Irlande,
- accueilli un Service Civique sur une période de 8 mois.

Pour mener ces actions, le Service Europe a participé à :

- 1 regroupement national des structures S.V.E. à l'Agence Française pour le programme « Jeunesse en Action »,
- 6 réunions du Réseau Régional Europe et Solidarité Internationale,
- 6 réunions du groupe START,
- 9 ateliers co-animés avec le Service Civil International,
- 7 forums/événements sur l'engagement et le volontariat (Conseil Régional, CRIJ, Missions Locales, Léo Lagrange, SCI).

Concernant le projet « Jeunesses en Europe » Ville de Lille / CRIJ / RÉUSSIR, la Mission Locale de Lille, via le Service Europe a mobilisé et accompagné un groupe de jeunes sur le projet mené avec les villes jumelées de Leeds (UK), Ezsh sur Alzette (LU), Liège (BE) et Turin (IT) dont l'aboutissement sera le 15 mai 2013 avec une simulation du Parlement Européen à Lille.

Le Crédit Loisirs

➔ En 2012, le Crédit-Loisirs a conventionné avec **105** partenaires culturels, répartis sur **25** villes et avec **100** structures à vocation sociale dites partenaires relais (auxquels il faut ajouter la Mission Locale), répartis sur **27** villes.

➔ **2763 personnes** ont été bénéficiaires du dispositif dont :

- **1846** inscrits pour un usage **collectif**,
- **591** inscrits pour un usage **individuel**,
- **326** inscrits pour un usage **individuel et collectif**.

➔ **4000** chèquiers composés de 4 contremarques ont été vendus aux partenaires relais (sur les 4000 disponibles), et mis en circulation pour différents types de prestations culturelles : théâtre, concerts, opéras et spectacles lyriques, cinéma, cirque, musées, danse mais aussi pour de la pratique artistique sous forme de stages, cours ou ateliers.

➔ **11975** coupons ont été facturés par les partenaires culturels, ce qui représente un taux d'utilisation de **75 %** des coupons achetés.

➔ Les achats de prestations culturelles se sont élevés à 79 982 € (**contre 82380 € en 2011**).

➔ Le coût moyen d'un chèque varie peu : **6.65 €** (**contre 6,77 € en 2011**).

➔ Réalisation de 5 numéros du bimestriel « A l’Affût » destiné à l’ensemble des partenaires du réseau dont 1 « hors série » et de 5 numéros de « L’Agenda culturel » bimestriel destiné aux partenaires mais aussi aux publics du Crédit-Loisirs.

➔ 6 réunions de médiation ont été organisées sur 2012. Les réunions de médiation sont maintenant scindées en 2 formes différentes :

❶ cinq réunions « **Programmations culturelles** »

Sous forme de forum, les représentants des structures culturelles prennent le temps de présenter un ou deux spectacles de leur actualité et proposent les actions de médiation envisageables sur ces évènements.

❷ une réunion « **Thématiques** »

Après un travail en groupes restreints sur une thématique définie (proposée par les partenaires eux-mêmes), un temps de mise en commun permet à chaque groupe de restituer ses réflexions sur les sujets abordés et de débattre avec l’ensemble des participants. Ces réunions sont préparées en amont par des « volontaires » du réseau.

Le service Comptabilité / Gestion

➔ 10 678 écritures comptables ont été réalisées en 2012.

➔ 55 conventions ont été gérées en 2012.

Le service Gestion Administrative des Parcours et informatique

Ce service a assuré :

➔ La saisie sur différents logiciels : Parcours 3 – ABC – Dude.

➔ La mise en cohérence des informations saisies sur chaque logiciel – P3/ABC

➔ La formation des salariés, l’appui et l’accompagnement sur P3, sur Dude et E Partenet

➔ L’extraction des chiffres et de listes de jeunes

➔ Le classement des dossiers des bénéficiaires du PLIE et des documents liés à leur situation

➔ La maintenance du parc informatique

Gestion des Ressources Humaines

➔ L’effectif a été de 102 salariés (27 hommes – 75 femmes).

➔ Chaque salarié a bénéficié d’un entretien d’évaluation professionnelle avec son responsable de secteur en 2012.

➔ Des modules de formation ont été réalisés au profit de 40 salariés, représentant 96 jours de formation pour un montant 24 153,50 € :

* coût prestation formation : 14 059,84 €

* coût salaires : 10 093,66 €

➔ 3 demandes de DIF (1544 h) ont été reçues et satisfaites.

- ➔ 5 salariés ont pu bénéficier d'un CIF pour un coût total de 82 245,51 €
- ➔ Le Comité d'entreprise a été réuni 12 fois. Le CHSCT s'est réuni 4 fois.

Démarche qualité

L'impact en 2012 de la démarche qualité initiée en 2009 sur les pratiques professionnelles et l'organisation de la Mission Locale :

Voici pour rappel un panel des décisions et actions prises et appliquées en 2012 dans la continuité de 2011, suite aux travaux réalisés dans le cadre de la démarche qualité initiée en 2009 :

- Harmonisation des supports d'information transmis au public.
- Quelque soit son lieu d'habitation, le public est reçu selon un même protocole d'accueil et reçoit les mêmes informations.
- Harmonisation des moments de déroulement des réunions de présentation de l'offre de services de la Mission Locale pour les primo inscriptions: Chaque mardi à 14 h 30.
- Réduction des délais de rendez vous entre le jeune et le conseiller professionnel suite à la réunion de présentation de l'offre de services de la Mission Locale : la règle est que ce délai ne peut excéder 3 jours.
- Création d'un nouveau support de présentation de l'offre de services de la Mission Locale en utilisant le support DVD.
- Harmonisation du mode d'animation des réunions d'information collective de présentation de l'offre de services de la Mission Locale.
- Création et diffusion au public d'un document présentant les principales aides financières.
- Création d'un guide d'entretien qui place le jeune au centre du processus d'orientation.
- Réflexion sur la mise en place de temps d'immersion entre professionnels des différents services afin renforcer l'interservices.
- Mise en place du « Pense pas Bête » à destination des jeunes, des partenaires et des professionnels. Le « Pense pas Bête » est un outil d'information qui reprend les échéances dans le mois à venir en terme d'emploi, de formation et d'insertion.

Le déploiement des services civiques en Mission Locale :

En mai 2012, la Mission Locale de Lille a intégré ses 4 premiers volontaires en Service Civique pour des missions de 12 mois respectivement au sein de son service Accompagnement Social (pour 3 d'entre eux) et de son service Europe.

Les volontaires rattachés à l'Espace Réussir ont exercé des missions autour de l'accès au logement, de la santé et de la mobilité.

La volontaire rattachée au service Europe avait comme intitulé de mission, « ambassadrice » pour faciliter, l'accès à la mobilité à l'étranger et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Cette dernière qui avait comme particularité d'avoir effectué un SVE à la Mission Locale de Lille, a notamment organisé des sessions de découverte et d'apprentissage de la langue anglaise (sa langue natale) à destination des jeunes préparant des départs à l'international via la Mission Locale.

Ce déploiement, validé par le Conseil d'Administration de février 2012, s'inscrit dans le cadre de l'agrément de juillet 2010 signé entre l'Agence Nationale du Service Civique et l'Union Nationale des Missions Locales.

Cet agrément prévoit que les Missions Locales ont la possibilité de mettre à disposition un volontaire au sein d'une collectivité ou d'une association du territoire. On parle alors d'intermédiation.

Fort de cette première expérience réussie, la Mission Locale de Lille souhaite passer à une seconde phase de développement des Services Civiques, tant à l'interne qu'en intermédiation.

Pour 2013, la Mission Locale de Lille prévoit le déploiement de 14 nouveaux volontaires répartis sur les antennes en tant qu'ambassadeur de la Mission Locale dans les quartiers, au service Emploi pour lutter contre la « fracture numérique » et au CLAP pour mobiliser et sensibiliser le public à la création d'activité.

&&&&&&&&&

SPECIFICITES 2013 DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA MISSION LOCALE DE LILLE

OFFRE DE SERVICE N°1 : REPERAGE, ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS DE LA MISSION LOCALE
<ul style="list-style-type: none"> - Donner des informations ciblées et individualisées. - Offrir aux jeunes du territoire les conseils et les soutiens nécessaires à leur orientation. - Favoriser l'autonomie des jeunes, notamment, en leur permettant de mieux se connaître et en les rendant acteurs et responsables de leur insertion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un premier accueil immédiat. - Réaliser une première analyse de la demande (et savoir identifier un besoin qui n'est pas explicitement exprimé). 	<p>Le premier diagnostic sert également à orienter le jeune vers les services internes de la Mission Locale dont l'Espace Réussir, qui a conçu un questionnaire de 1^{er} accueil à destination des jeunes pour vérifier que leurs droits de base sont suffisamment établis pour leur permettre de fournir l'ensemble des justificatifs exigés à l'entrée sur les différentes mesures (pièce d'identité, justificatif de domicile, RIB, compte bancaire, inscription Pôle emploi...).</p> <p>L'Espace Réussir assure ensuite un appui spécifique aux jeunes n'ayant pas encore établi ces droits de bases sous la forme d'un Atelier d'Accès aux Droits ainsi qu'un accompagnement social (logement, santé, gestion du budget), pour les jeunes présentant une problématique de ce niveau.</p>

SPECIFICITES 2013 DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA MISSION LOCALE DE LILLE

OFFRE DE SERVICE N°2 : ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS D'INSERTION

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS DE LA MISSION LOCALE
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les jeunes tout au long de leur parcours. - Lever les obstacles et les freins à la réussite des projets des jeunes. - Offrir un accompagnement adapté aux jeunes, et un accompagnement renforcé aux plus en difficulté. - Favoriser et permettre l'autonomie des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en œuvre et au bon déroulement du parcours par un soutien et un suivi régulier du jeune. 	<p>Les emplois d'avenir :</p> <p>Pour mettre en œuvre les emplois d'avenir, la Mission Locale et la Maison de l'Emploi s'appuient sur l'expérience et l'expertise mises en œuvre lors de la création des Emplois Jeunes, tout en tenant compte des nouvelles spécificités de ces nouveaux contrats.</p> <p>La Mission Locale mobilise son savoir-faire pour l'information aux publics, aux partenaires locaux, le repérage, la préparation, l'accompagnement dans l'emploi, la mise en place et le suivi du parcours de formation, l'accompagnement social, l'anticipation de la filiarisation vers un emploi pérenne.</p> <p>La Mission Locale de Lille apporte une réponse à toutes les questions des structures, sous 48 heures, via une adresse mail unique : lille-emploidavenir@reussir.asso.fr</p>

SPECIFICITES 2013 DE

L'OFFRE DE SERVICES DE LA MISSION LOCALE DE LILLE

		<ul style="list-style-type: none"> - sur les critères d'éligibilité, - sur les aides de l'Etat, de la Région, - sur les profils de poste, - sur la formation, le tutorat, - pour l'envoi et la collecte des documents (livret employeur). <p>Le recrutement s'adapte à chaque structure et s'appuie sur 11 conseillers du service « Pas Pour l'Emploi » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 conseiller dédié au projet sélectionne les candidat(e)s, prévoit les entretiens de recrutement et fait le suivi dans l'emploi et la formation du jeune recruté, selon un cadencement planifié avec la structure. <p>Les services civiques :</p> <p>L'Union Nationale des Missions Locales a été agréée par l'Agence de Service Civique pour assurer le développement du dispositif au</p>
--	--	--

SPECIFICITES 2013 DE

L'OFFRE DE SERVICES DE LA MISSION LOCALE DE LILLE

		<p>niveau local, via les Missions Locales, sur 8 thématiques, dont la thématique « <i>favoriser l'accès à la Mission Locale des jeunes des quartiers</i> », en confiant à des volontaires des activités visant à faire le lien entre les associations de quartier et la Mission Locale pour favoriser l'accès des jeunes de quartier aux services de la Mission Locale.</p> <p>La Mission Locale souhaite travailler avec des associations afin qu'elles puissent accueillir des services civiques dès lors que les missions confiées rentrent dans l'une des 8 missions contractualisées entre l'UNML et l'Agence de Service Civique.</p> <p>La Mission Locale contractualise avec l'Agence de Service Civique et reste responsable des conditions d'accueil, de la mise en place du tutorat et des actions menées.</p>
--	--	--

SPECIFICITES 2013 DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA MISSION LOCALE DE LILLE

OFFRE DE SERVICE N°3 : DEVELOPPEMENT D' ACTIONS POUR FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS DE LA MISSION LOCALE
<p>Agir sur l'orientation professionnelle des jeunes en leur présentant les opportunités d'emploi détectées sur la Métropole.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer des jeunes demandeurs d'emploi à la mise en relation avec les employeurs. - Structurer une offre de services aux employeurs et une stratégie d'implication des employeurs locaux. - S'assurer des complémentarités avec les autres organismes chargés de favoriser l'accès à l'emploi et notamment les Maisons de l'emploi et les acteurs du SPE. 	<p>Positionner des jeunes demandeurs d'emploi sur chaque offre négociée par la Maison de l'emploi dans le cadre du Plan Jeunes de la Ville de Lille.</p> <p>Positionner des jeunes demandeurs d'emploi sur les offres proposées par</p>	<p>Dans le cadre du Plan Emploi Jeunes, la Mission Locale de Lille a mis en place un partenariat avec la Maison de l'emploi et 27 chefs d'entreprises "chefs de file métier", couvrant l'ensemble des secteurs économiques Lillois.</p> <p>2 objectifs à ce partenariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer les conditions de l'emploi durable : Les solutions proposées sont des CDI, des CDD de plus de 6 mois avec perspective de recrutement au bout ou des dispositifs d'emploi-formation où le jeune devient salarié de l'entreprise. - Permettre un "circuit-court" entre les jeunes et l'entreprise, sans une multitude de filtres : pour les jeunes ayant exprimé leurs motivations et qui correspondent aux profils souhaités par les entreprises, ces derniers sont mis directement en contact avec le chef d'entreprise ou son recruteur. <p>Les plateformes ne reçoivent pas de public, elles</p>

SPECIFICITES 2013 DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA MISSION LOCALE DE LILLE

	<p>la Plateforme pour l' Avenir et l'Emploi des Jeunes – Lille Métropole Pévèle.</p> <p>Sensibiliser les jeunes à l'alternance, leur faire découvrir les métiers accessibles via l'alternance, les mettre en relation avec des entreprises en recherche d'alternants, prévenir le décrochage en début de contrat.</p>	<p>s'appuient sur les acteurs locaux de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, Maison de l'Emploi....pour le sourcing et l'appui sur l'ingénierie de projet (action de formation, POE...)).</p> <p>La ML de Lille s'appuie sur l'équipe du Pas Pour l'Emploi pour répondre aux attentes de la plateforme de Lille métropole :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Pour les offres « exclusives » elle confirme dès réception la capacité à répondre au besoin de façon à permettre l'ouverture au réseau si nécessaire.</i> ○ <i>Le traitement des offres est fait sous 72h. (ou selon date limite fixée).</i> <i>Elle adresse 4/5 CV maximum par offre.</i> ○ <i>Toutes les candidatures sont au préalable validées (motivation et profil) par la ML. La plateforme ne fait pas de présélection et le jeune doit être informé de la transmission de sa candidature. Il est préparé à rencontrer l'employeur.</i> ○ <i>Les CV sont mis à jour.</i> <p>Dans le cadre d'un plan d'action alternance mené</p>
--	---	---

SPECIFICITES 2013 DE

L'OFFRE DE SERVICES DE LA MISSION LOCALE DE LILLE

	<p>avec 4 Missions Locales du bassin (MNO, PMC, Métropole Est et les Weppes), la Mission Locale de Lille mène un plan de mobilisation des jeunes sur les opportunités de formation offertes par les contrats en apprentissage et les contrats de professionnalisation. La Mission Locale sensibilisera 500 jeunes et en accompagnera 300.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Visites de CFA chambre des métiers, CFA Académique, CEPRECO...</i>) <i>spécifiquement destinées aux conseillers des Missions Locales et de Pôle Emploi pour les informer des formations en apprentissage).</i> ● <i>Visites de CFA spécifiquement destinées aux jeunes des Missions Locales et mise en place de stages de découverte au sein d'entreprises partenaires de la Mission Locale ou des CFA.</i> ● <i>Préparation et mobilisation des jeunes sur le forum métropolitain de l'alternance et sur l'ensemble des job- dating alternance.</i> ● <i>Orientation des jeunes vers les réunions d'information des organismes de formation intervenant sur le contrat de professionnalisation.</i> ● <i>Organisation d'ateliers d'information sur</i>
--	--

SPECIFICITES 2013 DE

L'OFFRE DE SERVICES DE LA MISSION LOCALE DE LILLE

		<p><i>l'alternance en partenariat avec la Chambre des métiers, la CCI et des organismes de formation sur le contrat de professionnalisation).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Organisation d'une préparation et d'une recherche de candidats pour des entreprises qui confie leur offre d'emploi à la Mission Locale de Lille (ERDF, Ville de Lille, Manpower, LMCU, entreprises partenaires de l'opération Face Sport Permis Emploi...).</i> <p>Un service de prévention du décrochage des apprentis est testé sur 2013. Des permanences mises en œuvre par la Mission Locale des Weppes ont lieu dans des CFA. Une médiation est assurée afin de limiter les risques de décrochage. Une réorientation des jeunes est effectuée vers la Mission Locale de Lille pour participer à cette médiation, pour permettre au jeune de réorienter immédiatement son parcours en cas de rupture.</p>
--	--	--

SPECIFICITES 2013 DE

L'OFFRE DE SERVICES DE LA MISSION LOCALE DE LILLE

OFFRE DE SERVICE N°5 : INGENIERIE DE PROJET ET ANIMATION LOCALE AU SERVICE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS DE LA MISSION LOCALE
<p>- Connaître et participer au partenariat local sur l'ensemble des champs favorisant l'insertion des jeunes : l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité, la citoyenneté.</p>	<p>- Proposer des actions à partir du repérage des besoins des jeunes et de la mobilisation des partenaires.</p>	<p>Participation à la plateforme RH de la Ville de Lille sur les emplois d'avenir.</p> <p>Un comité de pilotage politique, composé des Adjoints en charge de la Politique de la Ville, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire, de la jeunesse ainsi que les Maires des communes associées, les présidents de conseil de quartier a été mis en place.</p> <p>La Mission Locale de Lille participe à cette instance qui a pour objectif de conduire le dispositif et veille à l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs.</p> <p>Un Comité Technique (réunissant dans un premier temps la Direction de la Politique de la Ville, la Direction de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire et les services de la Maison</p>

SPECIFICITES 2013 DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA MISSION LOCALE DE LILLE

		<p>de l'Emploi – Mission Locale) se tient mensuellement pour suivre les demandes formulées par les associations notamment et établir un reporting régulier des demandes associatives, de même que des jeunes retenus sur les postes en Emplois d'Avenir dans le secteur marchand et non marchand (en fonction de leur âge, niveau de qualification et de diplôme / quartier de résidence).</p> <p>Ce Comité Technique veille aussi à ce que les emplois soient créés dans des secteurs d'avenir et prioritaires au regard des thématiques et des secteurs ciblés.</p>
--	--	---

COMPTE DE RESULTAT 2012

REUSSIR LA MISSION LOCALE DE LILLE

Libellé	Montant € au 31.12.2012	Montant € au 31.12.2011	Variation 2012/2011	
			montant	%
Chiffre d'Affaires	24 000,00	23 814,00	186,00	0,78%
Subventions d'exploitations	4 914 394,75	4 976 571,08	-62 176,33	-1,25%
Autres produits et transfert de charges	240 965,63	213 834,38	27 131,25	12,69%
Reprises sur provisions et fonds dédiés	58 035,00	19 299,74	38 735,26	200,70%
1 - TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 237 395,38	5 233 519,20	3 876,18	0,07%
Achats matières et marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières et fournitures non stockées	146 100,47	150 596,42	-4 495,95	-2,99%
Services extérieurs	525 591,55	491 910,90	33 680,65	6,85%
Autres services extérieurs	428 359,72	433 250,67	-4 890,95	-1,13%
Impôts et taxes	290 776,29	302 162,96	-11 386,67	-3,77%
Salaires et appointements	2 591 986,58	2 540 937,57	51 049,01	2,01%
Charges sociales	1 229 611,77	1 252 073,49	-22 461,72	-1,79%
Autres charges de gestion courante	1 966,58	18 727,74	-16 761,16	-89,50%
Perte sur créances irrécouvrables sur exercices antérieurs	21,00		21,00	
Dotations aux amortissements	20 594,68	35 287,82	-14 693,14	-41,64%
Dotations aux provisions pour dépréciation actif circulant	11 438,93		11 438,93	
Dotations aux provisions pour risque et charge	45 935,20	55 853,00	-9 917,80	-17,76%
Dotation aux provisions pour prime exceptionnelle				
2 - TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 292 382,77	5 280 800,57	11 582,20	0,22%
3 - RESULTAT D'EXPLOITATION	-54 987,39	-47 281,37	-7 706,02	-16,30%
Intérêts et produits assimilés	5 605,63	4 467,32	1 138,31	25,48%
Autres produits				
4 - TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	5 605,63	4 467,32	1 138,31	25,48%
Intérêts et charges assimilées				
Autres charges				
5 - TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	
6 - RESULTAT FINANCIER	5 605,63	4 467,32	1 138,31	25,48%
7 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-49 381,76	-42 814,05	-6 567,71	-15,34%
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	72 730,57		72 730,57	
Autres produits exceptionnels	6 538,19	12 880,83	-6 342,64	-49,24%
8 - TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	79 268,76	12 880,83	66 387,93	515,40%
Charges exceptionnelles sur opération de gestion				
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	3 528,15		3 528,15	
VNC corporelles		27,47	-27,47	-100,00%
Dotations exceptionnelles				
9 - TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 528,15	27,47	3 500,68	12743,65%
10 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	75 740,61	12 853,36	62 887,25	489,27%
11 - Report des ressources non utilisées				
12 - Engagement à réaliser sur ressources affectées	10 500,00		10 500,00	
13- RESULTAT DE L'EXERCICE	45 858,85	-29 960,69	45 819,54	-152,93%

Budget prévisionnel 2013 de l'association MISSION LOCALE DE LILLE

Exercice 2013 ou date de début : **1er janvier** date de fin : **31 décembre**

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats	156 239	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	22 608
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	74 239	74- Subventions d'exploitation¹	4 927 554
Autres fournitures	82 000	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	1 449 096
61 - Services extérieurs	482 688	- DIRECCTE	1 357 696
Sous-traitance	112 600	- CUCS	73 400
Locations	218 714	- DRDJS	18 000
Entretien et réparation	124 384	Région(s) :	420 864
Assurance	24 924	-	
Documentation	2 066	Département(s) :	238 911
62 - Autres services extérieurs	394 962	-	
Personnel extérieur	63 853		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	15 980	Intercommunalité(s) : EPCI ²	
Publicité, publication	12 136	- LMCU	55 870
Déplacements, missions	24 087	Commune(s) :	
Frais postaux, télécommunications	145 880	- Ville de Lille	1 468 751
Services bancaires, autres	133 026	- Ville de Lomme	89 022
63 - Impôts et taxes	320 508	-autres	9 000
Impôts et taxes sur rémunération,	319 007	MDE LLH	300 523
Autres impôts et taxes	1 501	Fonds européens	134 777
64 - Charges de personnel	3 700 361	PLIE	478 609
Rémunération des personnels	2 537 828	ASP (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales	1 106 705	Autres établissements publics	195 960
Autres charges de personnel	55 828	Aides privées	86 171
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	40 000
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements	42 000	78 – Reprises sur amortissements et provisions	
		FONDS PROPRES	
Charges fixes de fonctionnement		Fonds propres	106 596
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	5 096 758	TOTAL DES PRODUITS	5 096 758
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES³			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	93 138	87 - Contributions volontaires en nature	93 138
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	93 138	Prestations en nature	93 138
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	5 189 896	TOTAL	5 189 896

Annexe 6

Contributions non financières apportées par la Ville de Lille, Lomme, Hellemmes

Mise à disposition de locaux	Surface
Antenne de Moulins	163 m ²
Antenne des Bois Blancs	100 m ²
Antenne de Vauban	60 m ²
Antenne d'Hellemmes	50 m ²
Antenne de Siant-Maurice	25 m ²
Antenne du Centre Ville	40 m ²
Antenne du Vieux Lille	60 m ²
MIE de Lille Sud	407 m ²
Antenne de Wazemmes	80 m ²
Antenne de Lomme	281 m ²

DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 21/06/2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 juin 2013

En l'absence de Madame AUBRY, Maire
sous la Présidence de Monsieur de SAINTIGNON, Premier Adjoint au Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Madame Véronique BACLE, Madame Isabelle BAERT, Monsieur Marc BODIOT, Madame Marie-Pierre BRESSON, Madame Catherine BULKE, Monsieur Alain CACHEUX, Monsieur Bernard CHARLES, Madame Catherine CULLEN, Madame Lise DALEUX, Monsieur Pierre de SAINTIGNON, Monsieur Stanislas DENDIEVEL, Madame Dalila DENDOUGA, Madame Vinciane FABER, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Jean-Louis FREMAUX, Monsieur Gérard GAMBET, Mme Liliane GOVART, Monsieur Walid HANNA, Monsieur Franck HANOI, Madame Magalie HERLEM, Monsieur Michel IFRI, Madame Latifa KECHEMIR, Monsieur Pascal LABBEE, Madame Jaëlle LANOY, Madame Sylvie LEBLANC, Madame Evelyne LEDEZ, Madame Dominique LEMAHIEU, Madame Audrey LINKENHELD, Madame Isabelle MAHIEU, Monsieur Jacques MUTEZ, Monsieur Akim OURAL, Monsieur Gilles PARGNEAUX, Monsieur Thierry PAUCHET, Monsieur Dominique PLANCKE, Monsieur Cyrille PRADAL, Monsieur Eric QUIQUET, Madame Marielle RENGOT, Monsieur Jacques RICHIR, Madame Françoise ROUGERIE, Monsieur Marc SANTRÉ, Madame Virginie TCHOFFO, Monsieur Henri THIOT, Monsieur Maurice THORÉ, Monsieur Philippe TOSTAIN, Monsieur Hugo VANDAMME, Monsieur Roger VICOT.

Etaient excusés : Madame Danielle CATTELIN, Madame Michelle DEMESSINE, Madame Siham DJEDOU, Monsieur Yves DURAND, Monsieur Patrick KANNER, Monsieur Roger MALY, Monsieur Frédéric MARCHAND, Madame Brigitte MAUROY, Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.

Pouvoirs : Madame Christiane BOUCHART a donné pouvoir à Madame Lise DALEUX, Monsieur Christian DECOCQ a donné pouvoir à Monsieur Thierry PAUCHET, Madame Sylviane DELACROIX a donné pouvoir à Monsieur Hugo VANDAMME, Monsieur Alexis MASSART a donné pouvoir à Madame Isabelle MAHIEU, Madame Tokia SAIFI a donné pouvoir à Monsieur Pascal LABBEE.

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/401**

OBJET

**Approbation du Compte Administratif -
Villes de Lille, Hellemmes, Lomme –
Exercice 2012.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le compte administratif est un document budgétaire qui donne une image fidèle de l'exécution réelle du budget pour l'année 2012. Il présente les résultats de l'exécution comptable et constate les restes à réaliser. Il compare, à cette fin, les prévisions ou autorisations de crédits aux réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats pour chaque article budgétaire.

Il fait apparaître un résultat qui fera l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, après le vote du Compte Administratif, et sera repris en Budget supplémentaire, avec les restes à réaliser de l'exercice précédent. La qualité du résultat détermine la conduite de notre politique en matière d'emprunts et de nos équilibres à long terme. A cet égard, l'exercice 2012 permet, une fois encore, de constater que nos efforts de gestion, constants depuis 12 ans, et le désendettement réalisé lors du mandat précédent ont ouvert des marges de manœuvre pour la Ville qui peut, sans se mettre en danger, poursuivre son développement.

Chaque jour les Lillois sont témoins de la métamorphose de la Ville. La Ville va bien, les dépenses sont contenues, les recettes sont dynamiques, à l'exception de celles venant de l'Etat. La poursuite d'un niveau élevé d'investissement (91,6M€), qui a permis cette métamorphose urbaine, est financée :

- par un recours à la dette, qui fait suite à un désendettement de la Ville lors du précédent mandat, strictement maîtrisée : la dette de Lille est « moins chère, plus courte et plus sûre que dans les autres grandes villes ». La prospective de la dette à 5 ans se situe dans une épure rassurante, qui devrait permettre une nouvelle phase de désendettement de la Ville.
- par une progression continue de l'épargne brute dans ce mandat, qui se poursuit en 2012.

LE BUDGET PRINCIPAL**I. PRESENTATION GENERALE ET RESULTAT 2012**

L'exécution du budget 2012 se traduit par une réalisation, y compris les mouvements d'ordre (opérations qui ne donnent pas lieu à un mouvement de trésorerie), d'un montant de dépenses de 488 304 898,42 €, dont 322 459 088,46 € en fonctionnement et 165 845 809,96€ en investissement.

Le montant des recettes de l'année 2012 s'établit à 513 945 534,23€ dont 344 457 022,65€ en fonctionnement et 169 488 511,58€ en investissement.

Le résultat définitif de l'exécution 2012 s'élève à 25,6M€, composé d'une part par un excédent de fonctionnement de 22M€ d'autre part par un excédent d'investissement de 3,6M€.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes.....	344 457 022,65	169 488 511,58	513 945 534,23
Dépenses.....	322 459 088,46	165 845 809,96	488 304 898,42
RESULTAT	21 997 934,19	3 642 701,62	25 640 635,81

Après l'intégration des restes à réaliser, la clôture de l'exercice 2012 se traduit par un excédent de fonctionnement de 29 422 525,53 € et un déficit normal de l'investissement de 21 786 428,28 €. La section d'investissement est généralement déficitaire car les emprunts prévus ne sont pas toujours mobilisés entièrement.

Le compte administratif fait apparaître un résultat s'élevant à plus de 7,6 millions d'euros, déterminé comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisations.....	322 459 088,46	344 457 022,65	165 845 809,96	169 488 511,58
Résultat antérieur.....		7 424 591,34	37 429 129,90	
Total.....	322 459 088,46	351 881 613,99	203 274 939,86	169 488 511,58
Restes à réaliser.....				12 000 000,00
Résultat de clôture...		29 422 525,53	21 786 428,28	
RESULTAT.....		7 636 097,25		

Le résultat 2012 est en augmentation de 2,8% par rapport à celui de 2011 grâce à nos efforts de gestion.

II. LES GRANDS EQUILIBRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (Mouvements réels uniquement)

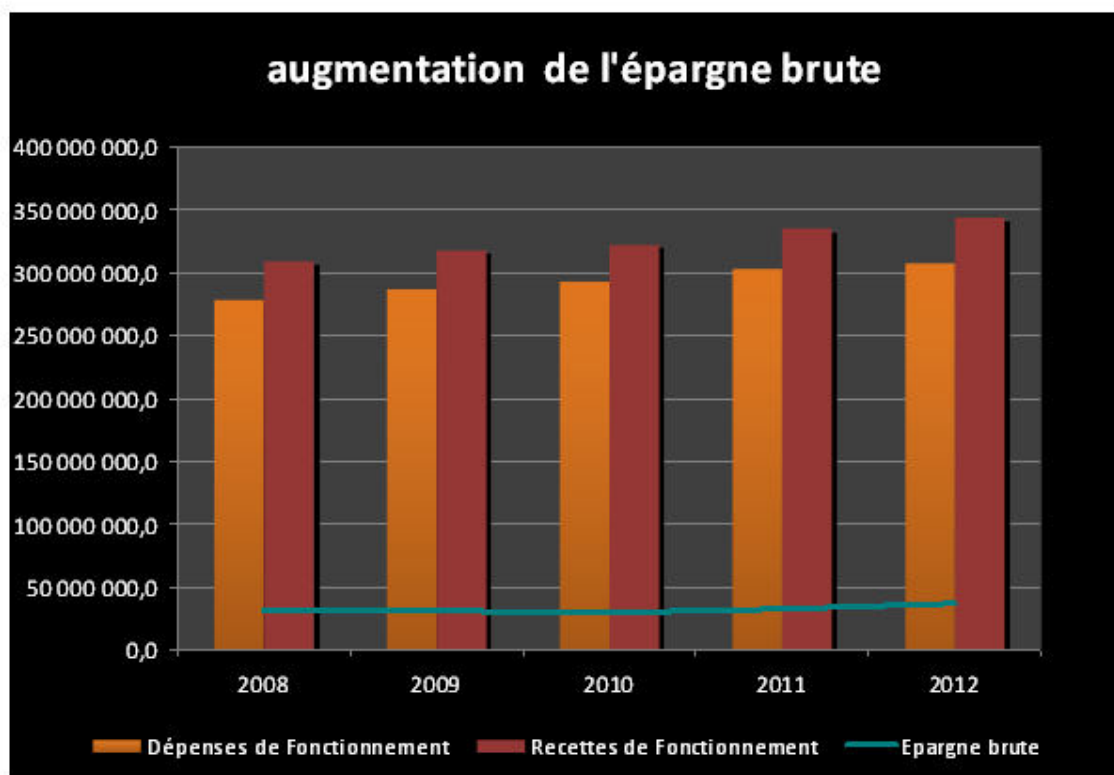
	2011	2012	% 12/11
Recettes réelles de Fonctionnement (1)	335 130 601,84	344 296 062,78	+2,7%
Dépenses réelles de Fonctionnement (2)	303 164 913,13	307 041 983,21	+1,28%
Epargne de gestion = (1-2+3)	41 085 033,67	48 026 682,61	+16,90%
Intérêts de la dette (3)	9 119 344,96	10 772 603,04	+18,1%
Epargne brute = (1-2)	31 965 688,71	37 254 079,57	+16,54%
remboursement capital de la dette (4)	27 261 728,32	27 682 686,47	+1,54%
Epargne nette = (1-2-4)	4 703 960,39*	9 571 393,10	+103,48%
Dépenses réelles d'investissement hors opérations financières(5)	90 983 398,20	91 745 574,68	+ 0,84%
Recettes réelles d'investissement (6)	21 269 626,78	24 847 275,78	+ 16,82%
Besoin de financement = (5- 6)- (1-2-4)	58 752 811,42	57 326 905,80	- 2,43%

* Hors écriture obligatoire de revolving (les emprunts revolving sont des crédits de trésorerie qui servent à gérer au quotidien nos besoins en trésorerie) qui s'élève à 6,3M€ en 2011 l'épargne nette atteint 10 960 960 €.

En 2012, l'évolution des recettes de fonctionnement, plus dynamique (+ 2,7%) que celle des dépenses de fonctionnement (+1,3%), a permis à la Ville de Lille d'améliorer sensiblement son niveau d'épargne. Cela se traduit par une augmentation significative de l'épargne de gestion (excédent des recettes de fonctionnement avant frais financiers sur les dépenses réelles de fonctionnement) qui enregistre une hausse de 17%. Le besoin de financement recule de ce fait de plus de 2,43 %.

Au total, l'épargne brute (épargne de gestion moins les frais financiers), qui est l'indicateur d'épargne le plus pertinent, poursuit sa progression depuis le début du mandat, comme nous nous y étions engagés : + 3,87 % en moyenne/an entre 2007 et 2012.

Cette progression s'accélère même en 2012 pour atteindre +16,5%, représentant plus de 37 millions d'euros, contre 32 M€ en 2011, malgré une conjoncture économique défavorable. L'objectif d'une épargne autour de 30M€ est largement dépassé en 2012 et permettra de financer notre programme d'investissement ambitieux.



L'épargne nette (épargne brute moins remboursement en capital de la dette), indicateur moins pertinent car soumis aux aléas du remboursement en capital de la dette, progresse même de plus de 100%. Toutefois, si l'on tient compte des écritures comptables obligatoires liées aux emprunts revolving, l'épargne nette reste stable par rapport en 2011, proche de notre objectif fixé entre 9 et 10 M€.

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 307 041 983,21 €, soit + 3,9M€ par rapport à 2011, traduisant un taux d'exécution de 98 %. Leur évolution globale est maîtrisée et n'augmente que de + 1,3% par rapport à 2011, traduisant les efforts de gestion accomplis en 2012.

.La répartition est la suivante :

	2011	2012	Δ 2012/2011
Charges de personnel	174 234 620,55	178 830 339,88	+2,64 %
Charges à caractère général (achats...)	59 153 427,85	59 003 948,26	- 0,3 %
Charges financières (essentiellement intérêts des emprunts)	9 119 344,96	10 772 603,04	+18,1%
Dotations aux communes associées	12 238 359,73	12 286 894,75	+0,40%
Subventions aux associations	30 185 703,57	30 146 761,14	- 0,1 %
Autres charges de gestion courante	18 233 456,47	16 001 436,14	-12,2 %
TOTAL	303 164 913,13	307 041 983,21	+ 1,28%

2012 témoigne de la poursuite d'importants efforts de gestion en matière de dépenses de fonctionnement. Cet effort porte particulièrement sur les postes suivants :

- Une masse salariale maîtrisée

En 2012, l'évolution des dépenses de personnel est de + 2,64%, soit + 4,6M€. Elle intègre les composantes suivantes :

- le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), avancement d'échelon et de grades représentant 0,95%
- l'impact de l'évolution de la réglementation et de faits externes tels que l'organisation des élections : nouvelles dispositions légales de restructuration des carrières de certains grades de la catégorie B, attribution de points d'indice aux bas salaires et organisation des élections représentant 1,64%.

L'évolution est donc marquée pour l'essentiel par des faits externes. Ceci témoigne du sérieux de la gestion dans l'objectif de maîtrise des dépenses de personnel depuis le début du mandat.

L'évolution des dépenses de personnel en 2012 confirme également la volonté de la Ville d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble du personnel municipal, notamment l'accélération de la progression professionnelle et la montée en charge des mesures du nouveau protocole d'accord.

- Charges à caractère général

Les dépenses à caractère général (achats courants) sont en baisse de 150k€. Cela résulte essentiellement de la mise en place de notre politique achats qui a d'ores et déjà permis d'atteindre et dépasser notre plan d'économies de 15M€ au total sur le mandat. Ces économies ont notamment porté sur les produits d'entretien, les frais de maintenance, les contrats de prestations de services. Ce plan doit permettre de réaliser des économies en améliorant la qualité du service rendu : il a permis de générer en 2012 1,3M€ d'économies en fonctionnement (prestations d'entretien des espaces verts, aménagement des aires de jeux, consommables informatiques, nettoyage du Palais des Beaux arts, fournitures générales et registres...) et d'ici fin 2013, plus de 16,55M€ d'économies auront été réalisées dans ce mandat.

Cette baisse est notamment exemplaire dans un contexte d'ouverture de nouveaux équipements (cuisine centrale provisoire, la maison du projet à Lille Sud, le club des personnes âgées Robert Wagner, la location de nouvelles surfaces aux arcades de l'hôtel de ville...) et de l'évolution à la hausse du prix des fluides de +2%

- Maintien de l'accompagnement de l'action des associations en période de crise

La Ville a maintenu en 2012 son niveau d'engagement envers les associations, qui représente plus de 30 M€ par an, malgré un contexte financier défavorable. Elle a notamment confirmé son attachement aux actions portées par les adultes relais (+ 33 k€) ou l'augmentation de la subvention à l'Office de Tourisme (+ 30k€), et réajusté la subvention à l'UDOGEC (+ 122k€).

- Poursuite de la gestion active et sécurisée de la dette

Pour accompagner sa politique d'investissement qui s'est élevée à près de 92 M€ en 2012, la Ville de Lille a procédé à un nouvel emprunt de 63,78 M€, en augmentant dans son encours existant la part de dette à taux fixe de 2,7% (passage de 54% à 56,7%). Les frais financiers augmentent de 1,6 M€ entre 2011 et 2012 pour s'établir à 10,8 M€.

Il est à noter qu'au cours des cinq dernières années (de 2007 à 2012), l'encours de la dette s'est accru en moyenne de 21% alors que les frais financiers ont seulement augmenté de 7%.

L'augmentation des frais financiers a donc été contenue et s'est faite à des conditions financières particulièrement attractives. En effet, le coût moyen de la dette en 2012 atteint un niveau plus que satisfaisant de 3,01 %, tandis que pour les collectivités de plus de 100 000 habitants il s'élève à 3,04%.

B. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 344 296 062,78 €, soit un taux d'exécution particulièrement satisfaisant de 102,5 %. Dans un contexte de désengagement de l'Etat et de baisse des droits de mutation, la Ville a su impulser une politique de dynamisation de ses recettes qui connaissent une forte progression de + 2,7%, soit +9,2 M€ par rapport à 2011.

	2011	2012	Δ 2012/2011
Impôts et taxes dont :	211 736 059,83	214 515 184,42	+1,31%
<i>Fiscalité directe</i>	125 842 916,00	129 678 909,00	+3,05 %
<i>Attribution de compensation communautaire</i>	52 190 320,00	52 190 320,00	+0%
<i>Dotations de solidarité communautaire</i>	5 054 315,00	5 094 750,00	+0,8%
<i>Taxe additionnelle aux droits de mutation et taxe de publicité foncière</i>	12 060 283,05	10 025 938,62	- 16,9%
<i>Droits de stationnement</i>	5 491 559,90	5 400 131,73	- 1,7%
<i>Taxe sur l'électricité</i>	4 322 234,74	4 381 920,55	+1,4 %
Dotations et subventions :	92 499 979,77	93 636 406,79	+ 1,23%
<i>Dotation forfaitaire (DGF)</i>	50 340 940,00	50 145 270,00	-0,39%
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	13 252 349,00	13 477 639,00	+1,7%
<i>Dotations de compensation fiscale</i>	7 511 260,49	7 134 807,07	-5,0%
<i>Dotation Générale de Décentralisation</i>	1 371 870,00	1 374 781,00	+0,21%
Produits des services et du domaine (dont recettes tarifaires)	15 785 471,08	17 673 376,73	+11,96%
Autres produits de gestion courante (loyers, redevances...)	7 837 169,17	8 290 312,13	+5,78%
Produits exceptionnels (contentieux...)	4 108 137,55	6 961 637,03	+69,46%
<i>Recette Casino</i>	9 318 836,54	10 078 552,51	+8,15%
Autres recettes (remb charges pers., reprise prov)	3 163 784,44	3 219 145,68	+1,75%
TOTAL	335 130 601,84	344 296 062,78	+2,73%

- Impact du gel des concours de l'Etat:

Les concours de l'Etat (DGF, DSU, DCTP, FNP, DGD, compensations fiscales ...) baissent en 2012 de 330 k€, soit -0,45%, et sont donc loin d'évoluer au niveau de l'inflation (1,8%)

	2011	2012	2012-2011
Dotation Forfaitaire (DGF)	50 340 940,00	50 145 270,00	-195 670,00
Dotation Solidarité Urbaine	13 252 349,00	13 477 639,00	225 290,00
Dotation nationale de péréquation	2 959 292,00	2 981 573,00	22 281,00
Dotation instituteur	42 120,00	33 696,00	-8 424,00
Dotation générale de décentralisation	1 371 870,00	1 374 781,00	2 911,00
Dotation de compensation fiscale	7 511 260,49	7 134 807,07	-376 453,42
	75 477 831,49	75 147 766,07	-330 065,42

Etant donné que nos dépenses augmentent de +1,3%, on peut considérer que cette évolution équivaut à une perte du pouvoir d'achat important. Hors DSU, les concours directs de l'Etat baissent de 555 k€, soit moins 0,89%, ce qui marque d'autant plus la traduction financière de son désengagement. Si on totalise l'ensemble des concours de l'Etat, la perte des recettes de l'Etat s'élève à 3M€ en 2012.

	2011	2012	2012-2011
Dotation Forfaitaire (DGF)	50 340 940,00	50 145 270,00	-195 670,00
Dotation nationale de péréquation	2 959 292,00	2 981 573,00	22 281,00
Dotation instituteur	42 120,00	33 696,00	-8 424,00
Dotation générale de décentralisation	1 371 870,00	1 374 781,00	2 911,00
Dotation de compensation fiscale	7 511 260,49	7 134 807,07	-376 453,42
	62 225 482,49	61 670 127,07	-555 355,42

La Dotation forfaitaire, d'un montant de 50 145 270 €, part principale de la Dotation Globale de Fonctionnement, baisse globalement de -0,4 % par rapport à 2011, alors qu'entre 2006 et 2010, cette dernière avait évolué en moyenne de + 1,01 %. Cette baisse résulte principalement de la décision de l'Etat d'appliquer une évolution négative de 1,91% de la composante complément de garantie (cf tableau ci-dessus).

	Montant 2011 (en €)	Montant 2012 (en €)	Evolution 2012/2011
Dotation de base	30 076 461	30 244 064	0,56%
Dotation superficière	11 226	11 226	0,00%
Dotation compensation	1 247 333	1 247 333	0,00%
Complément de garantie	19 005 920	18 642 647	-1,91%
Total de la dotation forfaitaire	50 340 940	50 145 270	-0,39%

La Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle (DCTP) diminue de 365 k€ soit – 16,4%. En 2011 la baisse était de 178 k€ (soit. - 7,4 % par rapport à 2010). Cette dotation est habituellement une des variables d’ajustement dans le calcul de l’évolution globale des concours financiers de l’Etat vers les collectivités.

- Les dotations communautaires

La dotation de solidarité communautaire constitue un versement des communautés urbaines sous le régime de taxe professionnelle unique vers leurs communes-membres. En 2012, elle évolue de 0,8% et ne représente que + 40 k€. L’attribution de compensation a pour fonction de neutraliser financièrement les transferts d’impôts (« impôts ménages » et taxe professionnelle) ainsi que les transferts de charges entre la Ville et la communauté urbaine. Son montant ne peut varier que par la prise en compte de nouveaux transferts de charges ou de rôles d’imposition supplémentaires. Au total, les dotations communautaires restent stables en 2012 (+0,7%).

Pour la première fois en 2012, la commune a perçu de la part de Lille Métropole le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 354.000 €.

Lille Métropole est la collectivité la plus fortement bénéficiaire de ce nouveau fonds : la communauté urbaine et les 85 communes ont reçu 5,7 M€ en 2012, dont 3,5M€ pour la métropole.

Ce fonds national (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Mis en en place en 2012, il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s’appuie sur la notion d’ensemble intercommunal, composée d’un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 prévoit une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016 : 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d’1 M€ à répartir.

- Les recettes fiscales

La fiscalité directe progresse en 2012 de 3%. La Ville ayant décidé de geler les taux d’imposition depuis 2001, cette progression résulte uniquement de l’évolution des bases fiscales.

La croissance du produit fiscal entre 2011 et 2012 s’élève à + 3%, dont 1,8% sont issus de l’actualisation des bases fiscales dans le cadre de la loi de Finances 2012, et 1,2% proviennent de l’évolution physique des bases.

En 2012, la Ville s’est lancée dans une opération de revalorisation de ses bases en partenariat avec les services de la DGFIP. Entre 15 et 20 000 locaux d’habitation sont mal évalués (éléments de confort et catégories obsolètes vue les aménagements apportés depuis les 30 dernières années à l’habitat lillois). Les quartiers du Vieux Lille, de Wazemmes et de St Maurice Pellevoisin ont été concernés. Cette opération d’optimisation des bases fiscales, permet d’enregistrer une augmentation de nos recettes de plus de 300 k€ par rapport à 2011, pour atteindre au total 1,58M€ de bases fiscales supplémentaires depuis le début de l’opération, tout en assurant une meilleure équité fiscale.

Malgré le contexte financier délicat, la Ville de Lille n’a pas relevé ses taux d’imposition. Conformément aux engagements politiques de la municipalité, les différents taux de la fiscalité directe sont inchangés depuis 2001 (33,55% pour la Taxe d’habitation, 26,56% pour la Taxe

foncière bâtie, 16,65% pour la Taxe foncière non bâtie). Cela se traduit par la faiblesse des cotisations moyennes payées par les Lillois, d'autant plus qu'elle a été la seule ville de plus de 150 000 habitants à ne pas avoir augmenté les impôts depuis deux mandats, c'est-à-dire depuis 12 ans.

En témoigne la récente étude conduite par le cabinet SFL forum : en 2012 Lille se situe à l'avant dernière position nationale en terme de cotisation de taxe foncière payée avec 324€/hab et dans la moyenne basse du classement en matière de cotisation de Taxe d'habitation avec 707€/hab.

- Produits des services et du domaine (dont recettes tarifaires)

Ils augmentent de 12% par rapport à 2011 soit plus 1,9 M€. Cette augmentation s'explique notamment par une recette exceptionnelle de 200 k€ concernant un impayé de loyer sur 5 ans d'un terrain nu « esplanade de Lille », par les redevances à caractère culturel qui augmentent de 656 k€ (notamment par l'exposition « Paysages Flamands » au Musée des Beaux Arts et Lille 3000), par les redevances à caractère social (+200 k€), ainsi que par le péri scolaire (+630 k€) avec la mise en place effective du « pass enfant ».

- Autres recettes

Les autres recettes connaissent des évolutions disparates et fluctuantes : on constate une légère augmentation des recettes casino (+680 k€), mais un effondrement des droits de mutation (moins 2 M€).

La recette procurée par l'exploitation du casino est de 10 M€ soit + 8 % par rapport à 2011. Elle représente 2,9 % des recettes réelles de fonctionnement et est composée d'un prélèvement sur les produits des jeux, d'une redevance pour l'occupation du domaine public ainsi que d'une contribution pour le développement culturel.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) constituent la taxe perçue par la Ville pour les opérations immobilières dans l'ancien conclues sur son territoire. Dans le régime général, ils s'élèvent à 1,2% du montant total de la transaction. Toutefois, certains régimes particuliers donnent lieu à des exonérations partielles ou totales. Il s'agit, de fait, d'une ressource directement liée au dynamisme du marché immobilier. Après une chute drastique intervenue en 2009 suite à la crise du secteur immobilier (passage de 9,55 M€ à 7,20 M€), un redressement s'est effectué en 2010 de +32% pour atteindre le même niveau que 2008, à savoir 9,5 M€. L'année 2011 s'est également montrée particulièrement dynamique avec des droits de mutation qui ont connu pour cet exercice une forte progression de +27,2%, permettant d'atteindre un niveau historique de plus de 12 M€. Par contre, nous enregistrons pour l'année 2012 une baisse de 17% par rapport à 2011, soit une perte de 2 M€ de recettes.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses totales (y compris la dette) s'élèvent à 157 044 180,44 € et sont en hausse par rapport à 2011 (+ 28,53%). Les dépenses d'équipement hors dette augmentent de 1,1% pour atteindre 91,65 M€ (394 €/habitant pour Lille contre 304€/habitant pour la moyenne des grandes villes *source prévisions Bercy colloc*).

L'ensemble des dépenses d'équipement s'établit à 91,65 M€ en 2012 et correspond à un montant deux fois plus important que celui de 45 M€ qui a caractérisé la mandature précédente (2001-2008). Nous poursuivons ainsi notre engagement d'investir pour les Lillois et de rénover la ville et ses quartiers : ce mandat aura permis la métamorphose de nos quartiers populaires.

Les opérations financières quant à elles sont en augmentation de 109,9 %. Cette hausse résulte d'une écriture comptable obligatoire sur les emprunts revolving (37,6M€), inscrite l'année dernière en opération d'ordre. Hors opération revolving, les dépenses financières augmentent de +1,54%.

	2011	2012	# 2012/2011
Dépenses réelles d'équipement	90 651 502,89	91 658 270,93	+1,1%
<i>Dont travaux</i>	<i>58 482 763,95</i>	<i>62 547 878,78</i>	<i>+6,95%</i>
<i>Dont études</i>	<i>3 002 809,36</i>	<i>1 756 128,44</i>	<i>- 41,5%</i>
<i>Dont acquisitions</i>	<i>22 194 873,53</i>	<i>16 069 054,76</i>	<i>- 27,6%</i>
<i>Dont subventions d'équipement</i>	<i>6 971 056,05</i>	<i>11 285 208,95</i>	<i>+61,89%</i>
Opérations financières	31 200 430,80	65 298 605,76*	+ 109,29%
Total dépenses réelles d'investissement	122 183 829,00	157 044 180,44	+ 28,53%

* dont 37,6M€ écriture revolving

1-Les dépenses directes d'équipement par grandes missions politiques

La généralisation des AP/CP a permis d'améliorer de manière significative le taux de réalisation en investissement qui s'établit à 83,3% pour 2012.

Dans un contexte national de crise, les 2 plus fortes progressions confirment que la solidarité demeure plus que jamais une de nos priorités et nous agissons pour accompagner les Lillois en difficulté.

- 1) Economie emploi : +64,1 % (17 M€)
- 2) Logement Habitat Cadre de Vie urbanisme : + 9,3 % (112,4 M€)

L'évolution des différentes politiques publiques traduit l'avancement physique des opérations et n'est pas linéaire d'une année sur l'autre. Pour 2012, les principales évolutions concernent les domaines :

- Cadre de vie urbanisme : 45,7M€ : 9,3M€ pour les travaux de préservation du patrimoine, 8 M€ pour le groupe scolaire Briand Buisson, 4,1M€ pour la salle des fêtes de Lille sud, 3 M€ pour la ZAC Arras Europe 1,9M€ pour le groupe scolaire Malot Painlevé, 650k€ pour la Porte de Valenciennes, 642k€ pour le centre social Lazare Garreau

- Economie emploi : 10,9 M€ : 8,5 M€ pour la construction de la Bourse du Travail, 2M€ pour la Maison de l'emploi.
- Ressources et moyens : 9,7M€ : 6,7M€ pour le patrimoine dont 5,1M€ de travaux du Centre Technique Municipal et 2,9M€ pour l'informatisation et l'équipement des services.
- Culture : 8,2 M€ dont 1,4 M€ pour l'église Notre Dame de Fives, 1M€ pour la Médiathèque Saint Maurice, 381k€ pour la citadelle seconde enceinte, 403k€ pour le théâtre Sébastopol et 720k€ pour l'Hospice Comtesse.
- Habitat : 6,6M€ dont 5,4M€ pour le plan action habitat
- Education / jeunesse : 5,6M€ dont 1,3M€ pour la crèche de Fives et 1,2M€ pour la mise aux normes des offices de restauration.

L'investissement de la Ville a également porté sur :

- Solidarités : la relocalisation de l'ESAT (400k€), la réhabilitation de la résidence locative des Dintellières (200k€) ;
- Sport : fin des travaux de la construction du jardin des sports
- Citoyenneté proximité : travaux dans les quartiers

2-Les opérations financières

Les dépenses financières s'élèvent à 65 298 605,76 €, comprenant le remboursement de la dette pour 27,7M€ et l'écriture obligatoire de revolving à hauteur de 37,6M€, compensée par une recette de 32,4M€.

B. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sur l'exercice 2012 s'élèvent à 24 847 275,78 € hors emprunts, soit une hausse de 16.82 % par rapport à 2011, résultant essentiellement d'un travail de lobbying et de recherche de subventions reçues.

Elles se répartissent comme suit :

- les emprunts :	100 154 331,00 €
- les subventions d'investissement:	12 752 983,10 €
- le FCTVA :	11 556 727,34 €
- les diverses autres recettes :	421 568,07 €

La Ville de Lille, dans le cadre de la réalisation de ses nouveaux emprunts en 2012, a privilégié trois types de financement à des conditions plus que correctes qui représentent un montant global de 63,7 M€ :

- l'enveloppe exceptionnelle accordée par les Pouvoirs Publics à partir de la collecte réalisée sur le LEP (Livret d'Epargne Populaire) : 18 M€ sur 15 ans au taux du LEP + 1,35% de marge, soit actuellement 4,10% et 30 M€ également sur 15 ans au taux fixe de 3,95% ; ces crédits étant distribués par la CDC,
- la participation à l'emprunt obligataire groupé (44 collectivités ont participé à l'émission) : 7,9 M€ sur 10 ans in fine au taux de 4,30%,
- le prêt éligible à des opérations d'investissement situées dans des zones prioritaires autres que l'ANRU : 7,8 M€ de PPU (Prêt Projet Urbain) auprès de la CDC sur 15 ans au taux du livret A + 1%, soit actuellement 3,25%.

La recette du FCTVA augmente de 354k€ par rapport à 2011, en lien avec les investissements réalisés en 2011.

Les subventions d'équipement progressent de 46 % par rapport à 2011. Il s'agit notamment de recettes perçues en provenance de :

- l'Etat (5,4M€), pour les travaux Cannes Arbrisseau et le centre social, le groupe scolaire Briand Buisson, la construction de la salle des fêtes de Lille Sud, le Jardin des sports, la rénovation du musée de l'Hospice Comtesse,
- la Région (2,68 M€) a financé à hauteur de 492 k€ le groupe scolaire Briand Buisson, le programme ANRU, la nouvelle Bourse du travail, des terrains synthétiques, le terrain de sports Vieux Lille, le complexe sportif Driss Berkani et le Centre eurorégional des cultures urbaines;
- Le département (2,67 M€) a financé à hauteur de 1 M€ le Jardin des sports, la salle des fêtes de Lille Sud, le programme ANRU, les travaux à la citadelle « contregarde du roy », le Centre eurorégional des cultures urbaines, la rénovation du stade Léo Lagrange, le centre social Arbrisseau;
- Lille Métropole Communauté Urbaine a financé à hauteur de 465 k€ (premier acompte) les travaux de l'auberge de jeunesse Porte de Valenciennes;
- Dans le cadre du FEDER, nous avons perçu 800 k€ de subventions, dont le solde ARECA phase 1, la construction de la Maison de l'habitat durable, la toiture du Centre technique municipal.
- La CAF a financé à hauteur de 1 M€ principalement les CPE Lazare Garreau et Magenta Fombelle, la crèche d'Hellemmes, la maison de la petite enfance de Lomme et le centre social Arbrisseau;

IV. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser en investissement correspondent, en dépenses, aux crédits engagés non mandatés au 31 décembre 2012 et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Il n'y a pas de dépenses reportées à la clôture puisque nous utilisons la technique des AP/CP, les dépenses non réalisées sont réinscrites en cours d'année.

Les recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice s'élèvent à 12 000 000 €. Elles sont principalement constituées d'emprunts qu'il n'a pas été nécessaire de mobiliser en 2012 compte tenu du décalage de réalisation de certains travaux.

V. L'ENCOURS DE LA DETTE

Au 31 décembre 2012, l'encours de la dette s'élève à 324,1M € hors revolving, contre 273,71 M€ au 31 décembre 2011, en hausse de 18,4%. Avec revolving, il s'élève à 358,2 M€. Cette progression s'explique par l'accompagnement de notre politique dynamique d'investissement.

La capacité de désendettement, ratio qui permet de mesurer le nombre d'années d'épargne nécessaires au remboursement de la dette, est quant à elle stabilisée et atteint 8,7 années en 2012 contre 8,6 en 2011 ; soit bien en dessous du seuil d'alerte fixé à 15 ans.

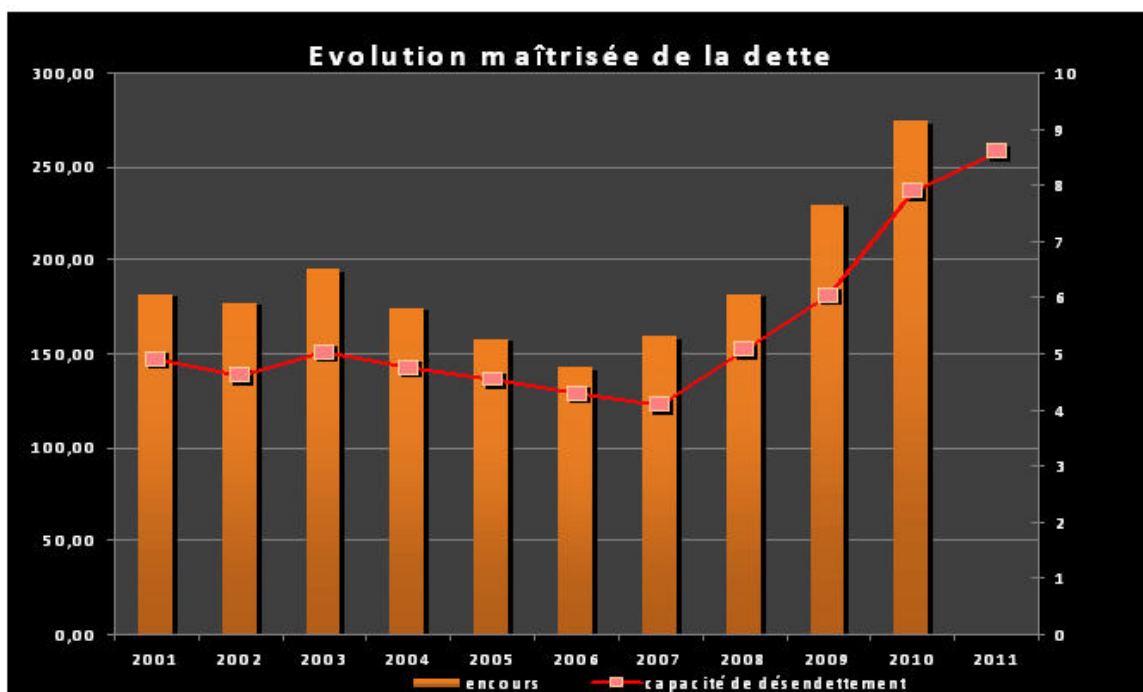
L'audit de la dette 2012 fait par un cabinet indépendant, Finance Active, souligne la qualité de la gestion de notre dette, qu'il qualifie de « prudente et opportune, en menant ces dernières années une gestion active de la dette et en profitant des opportunités de marché pour l'optimiser tout en la sécurisant ».

Une dette moins chère : en effet, le coût moyen atteint un niveau plus que satisfaisant de 3,01 %, à comparer au stock de la dette des collectivités en France qui coûte 3,04%, soit 0,03% de plus que celui de la Ville de Lille.

Une dette plus courte : la durée de vie moyenne des emprunts de la Ville de Lille est plus courte, elle est égale à 7 ans et 4 mois tandis que celle de la strate des collectivités des plus de 100 000 habitants est de 8,2 ans.

Une dette plus sûre : à noter, la part de dette structurée non toxique ne représente plus que 1,4% de l'encours total début 2013, alors que celle des communes de notre strate se situe à 13%. La part de dette à taux fixe n'a cessé d'augmenter pour représenter plus de la moitié (56,7%) de l'encours à fin 2012.

Enfin, quelle que soit la méthode d'analyse de risque appréhendée, l'encours de la dette de la Ville de Lille est évalué à un niveau de risque très faible. D'une part, l'approche de Finance Active fait ressortir un positionnement de 1,01 (début 2013) à l'intérieur d'une échelle comprise entre 1 et 5 ; d'autre part, la Charte de Bonne Conduite (CBC), appelée également Charte Gissler, classe 97,6% (début 2013) de la dette lilloise sur le risque 1A considéré comme le plus faible (intervalle compris entre 1A et 6F).



¶

VI. LES DEPENSES GLOBALES PAR POLITIQUES PUBLIQUES

Afin d'avoir une vision consolidée des dépenses réalisées par grandes politiques publiques (intégrant les Ressources Humaines et hors gestion de la dette), la Ville présente ses comptes par mission :

MISSION	2012	% EVOL
CADRE DE VIE URBANISME LOGEMENT HABITAT	112 431 898,08	29,0%
CITOYENNETE ET PROXIMITE	27 411 074,31	7,1%
CULTURE ET MANIFESTATIONS	55 723 310,98	14,4%
ECONOMIE ET EMPLOI	16 985 961,43	4,4%
EDUCATION JEUNESSE	73 262 674,55	18,9%
RESSOURCES ET MOYENS	65 725 642,56	16,9%
SOLIDARITES	16 338 135,06	4,2%
SPORT	20 075 190,11	5,2%
	387 953 887,08	100,0%

Les principales dépenses en 2012 :



Cadre de vie et urbanisme logement habitat: 29,9M€ de charges de personnel; 24M€ pour les travaux dans le cadre du GPRU dont 8 M€ pour le groupe scolaire Briand Buisson ; 4,1M€ pour la salle des fêtes de Lille sud, 3M€ au titre de la ZAC Arras Europe ; 2,6M€ pour les travaux de Cannes Arbrisseau ; 1,9M€ pour le groupe scolaire Malot Painlevé ; 650k€ pour la Porte de Valenciennes ; 642k€ pour le centre social Lazare Garreau. Pour le programme patrimoine : 19,9M€ dont 10,5M€ au titre des fluides; Propreté : 10,1M€; 6M€ pour le plan action habitat et 717k€ pour la Maison de l'habitat durable ; 5,1M€ d'acquisition foncière et immobilière ; 4,7M€ pour le programme parcs et jardins; 5,2M€ pour l'éclairage public; 1,2M€ pour les espaces publics.

112 431 898€

Education Jeunesse: 47M€ de charges de personnel; 6,1M€ pour la restauration scolaire dont 3M€ pour l'alimentation ; 561 k€ pour la cuisine centrale provisoire ; 5,4M€ pour la petite enfance dont 3,4M€ pour le contrat enfance et 1, 3M€ pour la crèche de Fives ; 5,1M€ pour la vie scolaire dont 2,4M€ pour les écoles privées ; 2,7M€ pour l'enfance ; et 1,3M€ pour financer les centres sociaux ; 781k€ pour la jeunesse ; 451k€ pour le zoo et la ferme.

73 262 674€

Culture et manifestations festives : 28,8M€ de charges de personnel ; 10,2M€ pour les spectacles vivants dont 3,9M€ pour l'opéra ; 551k€ pour les travaux du théâtre du Nord et 735k€ pour l'ONL ; 3,7M€ pour le rayonnement culturel dont 1,9M€ pour Lille 3000 et 1,7M€ pour les travaux du site Saint Sauveur ; 3,5M€ pour les arts visuels dont 866k€ pour l'exposition paysages flamands et 197k€ pour l'exposition Boilly; 3,5M€ pour le patrimoine culturel dont 1,4M€ pour l'église notre dame de Fives ; 720k€ pour l'Hospice Comtesse ; 1,8M€ pour la littérature et la lecture publique dont 1M€ pour la bibliothèque Saint Maurice.

55 723 311€

Mission citoyenneté proximité : 22,7M€ de charges de personnel ; 3M€ au titre des crédits quartiers ; 1,1M€ pour le programme sécurité, prévention, médiation et 214 k€ pour le programme services au public (travaux allées des cimetières).

27 411 074€

Sport : 13,9M€ de charges de personnel ; 2,7M€ pour le programme gestion des équipements sportifs dont 1,6M€ pour le Jardin des sports ; 2,1M€ pour le soutien au développement du sport.

20 075 190€

Solidarités : 5,4M€ pour les CCAS de Lille Lomme Hellemmes ; 5,1M€ de charges de personnel ; 2,2M€ au titre de la politique de la ville ; 971k€ pour les personnes âgées et handicapées ; 716k€ au titre du programme Lille Ville de la Solidarité.

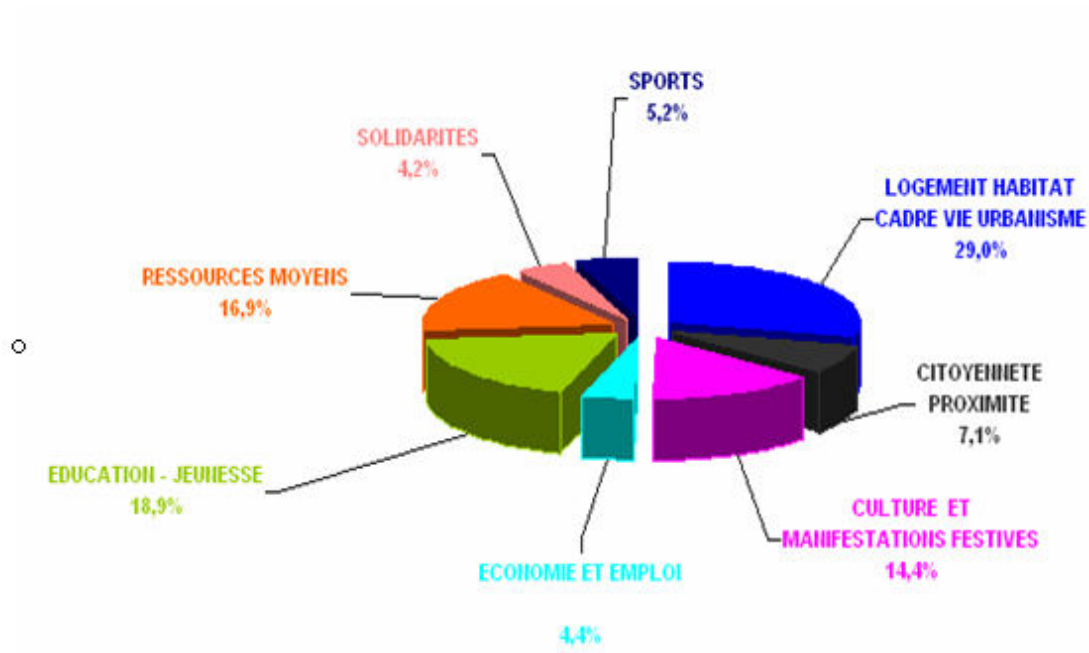
16 338 135€

Economie et emploi : 514k€ charges de personnel ; soutien insertion dans l'emploi : 13,5M€ dont 8,8M€ pour la nouvelle Bourse du travail ; 1,4M€ pour la Mission locale et 992k€ pour la Maison de l'emploi ; Promotion tourisme : 1,9M€, dont 1,7M€ pour l'office du tourisme ; développement économique et du commerce : 720 k€ .

16 985 961€

Ressources et moyens : 33,2M€ de charges de personnel ; 10,7M€ de moyens généraux dont 2M€ d'informatisation des services ; 8M€ au titre du patrimoine ; 2,9M€ au titre de la politique ressources humaines ; 3,5M€ au titre des dépenses liées au conseil municipal et instances dont 1,8M€ au titre des contentieux.

65 725 642€



LES RESULTATS DES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES SECTION LILLE

Les résultats du service extérieur des pompes funèbres sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	51 618,04	56 278,51
Résultat 2012	4 660,47	
Résultat antérieur		44 802,17
Résultat 2012 de clôture		49 462,64

Aucune réalisation n'a été enregistrée en section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement 2012 du budget du service extérieur des Pompes funèbres de Lille s'élève à 49 462,64 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

LE BUDGET DU RESTAURANT MUNICIPAL

Les résultats du Budget du restaurant municipal sont les suivants :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	18 764 ,18	29 683,93
Restes à réaliser		
Résultat antérieur		41 861,95
Sous-totaux		
Résultat 2012		52 781,70

Le résultat d'investissement 2012 est excédentaire de 52 781,70 €.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	1 437 841,21	1 408 157,28
Résultat antérieur		
TOTAL	29 683,93	

Le résultat de fonctionnement 2012 est déficitaire de 29 683,93 €.

COMMUNE ASSOCIEE HELLEMMES BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
TOTAL DES CHARGES	4 229 159,69	4 091 747,45
EXCEDENT 2012 A REVERSER		137 412,24

**BUDGET DU SERVICE EXTERIEUR DES
POMPES FUNEBRES SECTION HELLEMMES**

Les résultats du service extérieur des pompes funèbres d'Hellemmes sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	6 914,53	7 663,52
Résultat 2012		748,99
Résultat antérieur		4 174,47
Résultat 2012 de clôture		4 923,46

Aucune réalisation n'a été enregistrée en section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement 2012 du Budget du service extérieur des Pompes funèbres d'Hellemmes affiche un excédent de 4 923,46 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

COMMUNE ASSOCIEE LOMME BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
TOTAL DES CHARGES	8 471 752,02	8 195 147,30
EXCEDENT 2012 A REVERSER		276 577,72

**BUDGET DU SERVICE EXTERIEUR DES
POMPES FUNEBRES SECTION LOMME**

Les résultats du service extérieur des pompes funèbres de Lomme sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	4 105,35	4 105,35
Résultat 2012 de clôture	0	0

Aucune réalisation n'a été enregistrée en section d'investissement

BUDGET DU LYCEE HOTELIER

Le résultat en fonctionnement du lycée hôtelier est le suivant :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	117 631,30	117 631,30
Résultat 2012 de clôture		0

Le résultat de fonctionnement 2012 est nul.

Le résultat en investissement du lycée hôtelier est le suivant :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	2 412 114,27	2 412 114,27
Résultat antérieur		
Résultat 2012		0

Le résultat d'investissement 2012 est nul.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le compte administratif 2012 et les résultats définitifs des différents budgets présentés ci-dessus.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le **12 JUIL. 2013**

Adoptée à la majorité

Par délégation du Maire,

le Premier Adjoint délégué aux Finances et Moyens

Pierre de SAINTIGNON



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2013

N° 13/402

OBJET

Programmes d'équipement de la section d'investissement - Clôture des autorisations de programme et crédits de paiement - Compte Administratif 2012.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport a pour objet de clôturer au Compte Administratif 2012 les autorisations de programmes dont les opérations ont été soldées, en dépenses et en recettes d'investissement.

Cette clôture interdit tout nouveau mouvement budgétaire et comptable sur l'autorisation de programme.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **ADOPTER** ces dispositions.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le 12 JUIL. 2013

Adoptée à la majorité

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué aux Finances et Moyens

Pierre de SAINTIGNON



IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		B2.1

B2.1 SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - DEPENSES - AP CLOTUREES AU CA 2012

Millésime AP	N° AP	Libellé AP	MONTANT DES AP		MONTANT DES CP					AP clôturées CA 2012
			Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1.1.1.N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Crédits de paiement année N	Reste à financer (exercices au delà de N+1)			
2009	AAMNEQUIP	AMENAGEMENT EQUIPEMENTS ENFANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	X
2009	CSITESALUVE	SITE SAINT SAUVEUR	3 805 589,22	3 805 589,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	X
2009	HOMBROWSK	HELLEMMES - STRUCTURE DOMBROWSKI	348 226,61	348 226,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	X
2009	HPABOCQUET	HELLEMMES - PARC BOCQUET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	X
2009	HPISCINE	HELLEMMES - PISCINE	49 594,68	49 594,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	X
2009	HSQUANTER	HELLEMMES - SQUARE DE L'INTERNATIONALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	X
2009	NPGPARCJAR	LOMME - PARCS ET JARDINS PROGRAMME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	X
2009	NPJARCOM	LOMME - JARDIN COMMUNAUTAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	X
2009	NPJMUSCU	LOMME - SALLE DE MUSCULATION	722 238,83	722 238,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	X
2009	QJARDPLAPG	JARDIN DES PLANTES	91 721,60	91 721,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	X
2009	QPATARCHEP	PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE	45 040,72	45 040,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	X
2009	VEATOCIMPT	ETAT CIVIL CIMETIERES	1 324 208,16	1 324 208,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	X
2009	VSPSMAURPT	SALLE POLYVALENTE SAINT MAURICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	X
2010	NPJUEPICERI	LOMME - CREATION D'UNE EPICERIE SOLIDAIRE INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	X
2011	NPGENFOURE	LOMME - ENFOUISSEMENT PARTIELS RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	X
2011	VSPHORODAT	HORODATEURS MODERNISATION ACHATS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	X
	Somme :		6 386 619,82	6 386 619,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/403**

OBJET

**Approbation des comptes de gestion
du Trésorier Principal – Exercice 2012 –
Ville de Lille – Hellemmes - Lomme.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le comptable de la Commune est chargé, seul et sous sa responsabilité, d'exécuter les recettes et les dépenses, de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dues ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le Maire, à concurrence des crédits régulièrement ouverts.

Le comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, un document comptable de synthèse appelé «compte de gestion» qui rassemble tous les comptes effectués au cours de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Maire pour l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Délibère :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire, arrête comme suit les résultats du Budget Principal et des budgets annexes,

Résultats à la clôture de l'exercice

LILLE

Budget principal

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE	
	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT	37 429 129,90				3 642 701,62	33 786 428,28	
FONCTIONNEMENT		27 853 721,24	20 429 129,90		21 997 934,19		29 422 525,53
TOTAUX	37 429 129,90	27 853 721,24	20 429 129,90		25 640 635,81	33 786 428,28	29 422 525,53

Service extérieur des Pompes Funèbres

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE	
	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT							
FONCTIONNEMENT		44 802,17			4 660,47		49 462,64
TOTAUX		44 802,17			4 660,47		49 462,64

Restaurant municipal

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE	
	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT		41 861,95			10 919,75		52 781,70
FONCTIONNEMENT				29 683,93		29 683,93	
TOTAUX	0	41 861,95		29 683,93	10 919,75	29 683,93	52 781,70

Lycée Hôtelier

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE	
	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT							
FONCTIONNEMENT							
TOTAUX		0			0		0

2) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

- Total des opérations constatées au cours de la gestion : 4.491.585,25 €
- Soldes à la clôture de la gestion : 5.772.857,61 €

Commune associée d'Hellemmes

Budget principal

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE	
	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT							
FONCTIONNEMENT		0			0		0
TOTAUX		0			0		0

Service extérieur des Pompes Funèbres

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE	
	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT							
FONCTIONNEMENT		4 174,47			748,99		4 923,46
TOTAUX		4 174,47			748,99		4 923,46

Commune associée de Lomme

Budget principal

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE	
	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT							
FONCTIONNEMENT		0			0		0
TOTAUX		0			0		0

Service extérieur des Pompes Funèbres

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE	
	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT							
FONCTIONNEMENT		0			0		0
TOTAUX		0			0		0

3) déclare que les comptes de gestion dressés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, par Monsieur le Trésorier Principal, n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** les comptes de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2012.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le **12 JUL. 2013**

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué aux Finances et Moyens

Pierre de SAINTIGNON



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/404**

OBJET

Ville de Lille - Lomme - Hellemmes –
Exercice 2012 – Affectation des résultats.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 13/401, le Conseil Municipal a ratifié le Compte Administratif de l'exercice 2012.

Budget Principal - Lille

Les résultats hors reports de chaque section sont les suivants :

- en fonctionnement : un excédent de 29 422 525,53 €
- en investissement : un déficit de 33 786 428,28 €

En investissement, les recettes reportées s'élèvent à 12.000.000,00 €.

Le déficit d'investissement de 33.786.428,28 € sera repris au budget supplémentaire au chapitre 001.

Le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, reports compris, s'élève à 21.786.428,28 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement à la couverture du déficit de la section d'investissement et au financement des dépenses nouvelles de fonctionnement soit :

- Chapitre 001 : Déficit d'investissement reporté : 33.786.428,28 €
- Chapitre 10 - article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 21.786.428,28 €
- Chapitre 002 : Part du résultat de fonctionnement non affecté en Investissement : 7.636.097,25 €

Les écritures comptables correspondantes sont reprises au budget supplémentaire.

Service Extérieur des Pompes Funèbres - Section Lille

Aucun mouvement n'a été enregistré en Investissement. Il n'y a pas de report. Le résultat est le suivant : un excédent de 49.462,64 € en section de fonctionnement inscrit en recettes au chapitre 002 : part du résultat de fonctionnement non affecté en Investissement : 49.462,64 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat à de nouvelles dépenses de fonctionnement.

Les écritures comptables sont reprises au budget supplémentaire.

Restaurant Municipal

Les résultats hors reports de chaque section sont les suivants :

- En fonctionnement :	- 29.683,93 €
- En investissement	+ 52.781,70 €

Le résultat excédentaire en investissement sera inscrit en recettes au chapitre 001 : excédent d'investissement reporté pour 52.781,70 €. Le résultat déficitaire en fonctionnement sera inscrit au chapitre 002 : déficit de fonctionnement reporté : 29.683,93 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat à de nouvelles dépenses d'investissement.

Les écritures comptables correspondantes sont reprises au budget supplémentaire.

Lycée hôtelier

Les résultats de chaque section sont les suivants :

- En fonctionnement :	0 €
- En investissement	0 €

Il n'y a pas de report. Les sections de fonctionnement et d'investissement ne dégagent pas d'excédent ni de déficit.

Service Extérieur des Pompes Funèbres - Section Lomme

Aucun mouvement n'a été enregistré en Investissement. Il n'y a pas de report. La section de fonctionnement ne dégage pas d'excédent ni de déficit.

Service Extérieur des Pompes Funèbres - Section Hellemmes

Aucun mouvement n'a été enregistré en Investissement. Il n'y a pas de report. Le résultat est le suivant : un excédent de 4.923,46 € en section de fonctionnement inscrit en recette au chapitre 002 : part du résultat de fonctionnement non affecté en Investissement : 4.923.46 €.

Les écritures comptables sont reprises au budget supplémentaire.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le document présenté.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le **12 JUL. 2013**

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué aux Finances et Moyens

Pierre de SAINTIGNON



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/405**

OBJET

**Ville de Lille - Dotations complémentaires
et nouvelles – Virements de crédits –
Autorisations de programme et crédits
de paiement – Ajustements – Budget
Supplémentaire 2013.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le budget supplémentaire 2013 qui est soumis à votre examen reprend les reports de crédits décidés dans le cadre du Compte Administratif 2012, l'affectation des résultats 2012 et propose des inscriptions nouvelles.

I - Budget Principal

Le budget supplémentaire se monte à 52,1 millions d'euros en dépenses et en recettes et tient compte des écritures obligatoires d'affectation de résultat. Il se décompose comme suit :

Investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles		-2 007 356,81
Opérations réelles équilibrées		
Total opérations réelles	0	-2 007 356,81
Restes à réaliser 2012		12 000 000,00
Excédent de fonctionnement 2011 capitalisé		21 786 428,28
Résultat d'investissement 2012	33 786 428,28	
Opérations d'ordre nouvelles	8 000 000,00	10 007 356,81
Total opérations d'ordre	41 786 428,28	43 793 785,09
Total général investissement	41 786 428,28	41 786 428,28

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	7 503 698,80	1 874 958,36
Opérations réelles équilibrées	824 742,00	824 742,00
Total opérations réelles	8 328 440,80	2 699 700,36
Excédent de fonctionnement 2012 non capitalisé		7 636 097,25
Opérations d'ordre nouvelles	2 007 356,81	
Total opérations d'ordre	2 007 356,81	7 636 097,25
Total général fonctionnement	10 335 797.61	10 335 797.61

A) Section d'investissement

Les nouvelles inscriptions budgétaires en mouvements réels proposées en investissement traduisent l'ajustement des crédits de paiement en fonction de l'état d'avancement des opérations tant en dépenses qu'en recettes. Le détail des opérations est précisé dans le tableau annexé à la présente.

Pour les opérations d'ordre, il s'agit des écritures liées à l'affectation des résultats de l'année 2012, 41.786.428,28 € en dépenses et 43.793.785,09 € en recettes.

B) Section de Fonctionnement

Les nouvelles inscriptions budgétaires en mouvements réels proposées en dépenses de fonctionnement représentent un montant total de 8.328.440,80 €, dont notamment 824.742,00 € d'opérations équilibrées.

Il s'agit essentiellement de :

- De la restitution, conformément à la réglementation, de l'excédent de la commune associée de Lomme pour 2012	276 577,72 €
- De la restitution, conformément à la réglementation, de l'excédent de la commune associée d'Hellemmes pour 2012	137 412,24 €
- De l'affectation d'une partie des recettes de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme conformément à la réglementation	523 529,41 €
- De la répartition d'un complément au titre du PEG 2	250 000,00 €
- De la subvention à la Caisse des Ecoles pour le dispositif de réussite éducative	230 000,00 €
- De l'ajustement des titres annulés sur exercices antérieurs	200 000,00 €
- Du reversement obligatoire du produit des concessions des cimetières au CAS	180 534,00 €
- D'une opération comptable de régularisation pour le Fonds Social Européen	835 365,37 €
- De la constitution d'une provision pour risque pour un Contentieux avec la Sté Nicollin	257 000,00 €
- De crédits supplémentaires pour les charges de personnel (Lille, Lomme, Hellemmes) :	1 419 000,00 €

Cette majoration de crédits est liée aux mesures prises en faveur de la déprécarisation, notamment en majorant les crédits dédiés aux jobs d'été et en application de la loi du 12 mars 2012 applicable à la fonction publique territoriale.

S'y ajoutent la nomination, grâce à une formation interne efficace et suite à la réussite aux concours, de nombreux non-titulaires, la reprise en régie de la Halle de Glisse et l'ouverture de nouveaux équipements.

- De l'ouverture de crédits équilibrés pour les contrats d'avenir (Lille, Lomme, Hellemmes) 500 000,00 €
- De crédits supplémentaires pour les fluides (Eau, gaz, électricité, chauffage) 2 750 000,00 €

Cette augmentation de crédits est liée à la rigueur hivernale, à l'actualisation des prix, à l'augmentation du patrimoine municipal (jardin des sports, centre social Arbrisseau, Bourse du Travail notamment...)

- De crédits supplémentaires pour le carburant liés à l'augmentation du parc de véhicules lourds 200 000,00 €
- De crédits supplémentaires pour l'éclairage public dont 200 000 € sont équilibrés en recettes de ETDE 340 000,00 €
- de crédits supplémentaires pour la Commune associée de Lomme (pour l'augmentation des dépenses de chauffage urbain et la maintenance) 250 000,00 €

Les nouvelles inscriptions budgétaires réelles proposées en recettes de fonctionnement représentent un montant total de 10.335.797,61 €, dont 824.742,00 € d'opérations équilibrées et 7.636.097,25 € d'opérations réglementaires. Il s'agit essentiellement de :

- De l'affectation du résultat de l'année 2012 7 636 097,25 €
- D'un ajustement à la baisse des recettes inscrites des droits de mutation au vue de la conjoncture économique 500 000,00 €
- D'un réajustement à la hausse des recettes de la restauration scolaire 170 503,00 €
- De la reprise d'une provision pour contentieux de 1997 pour Lomme qui est à ce jour sans objet 564 061.36 €

Les recettes liées aux notifications des dotations et des allocations de compensation de l'Etat font l'objet d'un ajustement à la hausse par rapport à la prévision budgétaire de 2.020.160 €

Les différents ajustements prévus dans ce budget supplémentaire permettent de constater une hausse de l'autofinancement de 2 millions d'euros, ce qui porte l'autofinancement prévisionnel 2013 à 37 millions traduisant le respect de nos engagements.

La totalité des opérations qui constituent le budget supplémentaire, hors restes à réaliser, sont reprises dans les tableaux ci-annexés.

II. La commune associée d'Hellemmes

Le crédit supplémentaire d'Hellemmes, constitué par la restitution de l'excédent hellemmois 2012 s'élève à 137.412,24 €.

III. La commune associée de Lomme

Le crédit supplémentaire de Lomme, constitué par la restitution de l'excédent lommois 2012 s'élève à 276.577,72 €.

IV - Restaurant Municipal

Le Budget Supplémentaire du Restaurant Municipal est composé des opérations suivantes :

Section d'Investissement

Imputation	Libellés	Dépenses	Recettes
Chap. 001	Excédent d'investissement reporté		52 781,70
Chap. 21- Article 2135	Installation et agencements	32 781,70	
Chap. 21- Article 2188	Autres (matériels)	20 000,00	
	Totaux	52 781,70	52 781,70

Section de fonctionnement

Imputation	Libellés	Dépenses	Recettes
Chap002	Résultat de fonctionnement reporté		29 683,93
Chap. 74-	Subventions communes	29 683,93	
	Totaux	29 683,93	29 683,93

V - Service Extérieur des Pompes Funèbres Lille

Le Budget Supplémentaire du service extérieur des Pompes Funèbres est composé des opérations suivantes :

Section de Fonctionnement

Imputation	Libellés	Dépenses	Recettes
Chap. 002	Résultat de fonctionnement		49 462,64
Chap. 011-Art. 6063	Fournitures de petit équipement	3 000,00	
Chap. 011-Art. 618	Autre personnel extérieur	46 462,64	
	Totaux	49 462,64	49 462,64

VI - Service Extérieur des Pompes Funèbres Hellemmes

Le Budget Supplémentaire du service extérieur des Pompes Funèbres d' Hellemmes est composé des opérations suivantes :

Section de Fonctionnement

Imputation	Libellés	Dépenses	Recettes
Chap. 002	Résultat de fonctionnement		4 923.46
Chap. 012-Art. 6218	Autre personnel extérieur	4 923.46	
	Totaux	4 923.46	4 923.46

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le Budget Supplémentaire 2013 ;
- ◆ **AUTORISER** le versement de la subvention à la Caisse des Ecoles pour le dispositif des ERE ;
- ◆ **AUTORISER** la constitution de la provision pour contentieux.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le 12 JUL. 2013

Adoptée à la majorité

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué aux Finances et Moyens

Pierre de SAINTIGNON



BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

RECAPITULATIF		RECETTES
DEPENSES	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
	<i>Opérations réelles</i>	<i>Opérations réelles</i>
001	33 786 428,28	001
13		024
16		10
20		13
204	80 000,00	16
21		20
23	-80 000,00	23
26		21
45411		26
45		45421
Sous-total	33 786 428,28	Sous-total
		19 779 071,47
		<i>Opérations d'ordre</i>
19		021
041	8 000 000,00	16
040		040
481		041
		28
Sous-total	8 000 000,00	Sous-total
		10 007 356,81
Total	41 786 428,28	Total
		29 786 428,28
	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT
	<i>Opérations réelles</i>	<i>Opérations réelles</i>
011	3 126 274,27	002
012	1 919 000,00	70
014	663 989,96	73
65	1 232 763,41	74
66		75
67	1 129 413,16	76
68	257 000,00	77
		78
Sous-total	8 328 440,80	Sous-total
		10 335 797,61
		<i>Opérations d'ordre</i>
023		042
042	2 007 356,81	
Sous-total	2 007 356,81	Sous-total
		0,00
Total	10 335 797,61	Total
		10 335 797,61
TOTAL GENERAL	52 122 225,89	TOTAL GENERAL
Reports		40 122 225,89
TOTAL REPORTS COMPRIS	52 122 225,89	12 000 000,00
		52 122 225,89

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

INVESTISSEMENT

DEPENSES EN AP

N° AP	OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	AP	C.P.
HMEDIA THE	1535	23	2313	321	HELLEMMES MEDIATHEQUE		-80 000,00
TOTAL						0,00	-80 000,00

DEPENSES

OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Montant
2108	204	20422	824	LILLE SUD INSERTION. SUBVENTION POUR TRAVAUX	80 000,00
1596	001	001	01	RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2012 - OPERATIONS COMPTABLES	33 786 428,28
TOTAL					33 866 428,28

POUR INFORMATION

REPORT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT -					0,00
--	--	--	--	--	------

INVESTISSEMENT

RECETTES Hors AP

OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Montant
1596	10	1068	01	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE. OPERATIONS COMPTABLES	21 786 428,28
407	16	1641	01	DETTES	-2 007 356,81
				TOTAL	19 779 071,47

RECETTES EN A.P.

N° AP	OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	AP	C.P.
						0,00	0,00
					TOTAL	0,00	0,00

POUR INFORMATION REPORT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT - 12 000 000,00

INVESTISSEMENT

OPERATIONS EQUILIBREES

N° AP	OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	AP	CP Dépenses	CP Recettes
						0,00	0,00	0,00
					TOTAUX	0,00	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

OPERATIONS D'ORDRE

OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Dépenses	Recettes
401	021	021	01	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 007 356,81
401	041	2138	01	OPERATIONS PATRIMONIALES. AUTRES CONSTRUCTIONS	8 000 000,00	
401	041	2033	01	OPERATIONS PATRIMONIALES. FRAIS D'INSERTION		8 000 000,00
				TOTAL	8 000 000,00	10 007 356,81

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		CHAP	ART	FONCT	Libellés	Dépenses
OPERATION						
198	011	60612	814		ECLAIRAGE PUBLIC	140 000,00
257	011	611	33		MAISON FOLIE WAZEMMES REGULARISATION	10 550,00
1690	011	60612	020		FLUIDES	1 000 000,00
1690	011	611	020		FLUIDES	1 750 000,00
1736	011	61523	95		RECETTES AFFECTEES TAXES DE SEJOUR. REEMPLOI	13 000,00
1736	011	6282	95		RECETTES AFFECTEES TAXES DE SEJOUR. REEMPLOI	8 000,00
1736	011	6288	95		RECETTES AFFECTEES TAXES DE SEJOUR. REEMPLOI	30 382,27
2082	011	6288	422		PEG2 ENVELOPPE DE PROXIMITE	-250 000,00
1933	011	6288	422		PEG2 DIVERS	95 000,00
2106	011	6184	020		CONTRAT AVENIR FORMATION	9 600,00
34	011	6288	020		OPERATIONS FINANCIERES. REGULARISATION	45 000,00
1933	012	64131	422		PEG2 CHARGES DE PERSONNEL	85 000,00
698	012	64111	020		L'OMME. CHARGES DE PERSONNEL	200 000,00
DIVERS	012	DIVERS	DIVERS		LILLE. CHARGES DE PERSONNEL (voir détail tableau Annexe)	1 134 000,00
47	014	748729	01		COMMUNE ASSOCIEE DE L'OMME. EXCEDENT 2012	276 577,72
47	014	748729	01		COMMUNE ASSOCIEE DE L'OMME.	250 000,00
1562	014	748729	01		COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES. EXCEDENT 2012	137 412,24
1933	65	6574	422		PEG2 SUBVENTIONS	55 000,00
34	65	6574	020		OPERATIONS FINANCIERES. REGULARISATION	45 000,00
30	65	6541	01		ADMISSION EN NON VALEUR	35 000,00
440	65	657362	520		REVERSEMENT DU PRODUIT DES CONCESSIONS DES CIMETIERES	180 534,00
495	65	6554	023		RESEAU CABLE. CONTRIBUTIONS	1 700,00
675	65	6574	94		PLA COMMERCIE	15 000,00
688	65	6574	90		WORLD FORUM	27 000,00
1736	65	6574	95		RECETTES AFFECTEES TAXES DE SEJOUR. REEMPLOI	120 000,00
1740	65	6574	95		RECETTES AFFECTEES TAXES DE SEJOUR. SUBVENTION OFFICE DU TOURISME	523 529,41
1806	65	657363	213		SUBVENTION CAISSE DES ECOLES CONVENTION EQUIPE DE REUSSITE EDUCATIVE	180 000,00
1933	67	6745	422		PEG2 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	15 000,00
34	67	6745	020		OPERATIONS FINANCIERES. REGULARISATION	45 000,00
30	67	6718	020		ANNULLATION DE RATTACHEMENT FSE	835 365,37
30	67	673	01		TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	200 000,00
721	67	67441	020		RESTAURANT MUNICIPAL SUBVENTION D'EQUILIBRE	29 700,00
2082	67	6745	020		REMBOURSEMENT DE TROP PERCU SUR DOTATION GLOBALE	4 347,79
18	68	6815	020		PROVISION POUR RISQUE CONTENTIEUX NICOLLIN	257 000,00
					TOTAL	7 503 698,80

FONCTIONNEMENT

RECETTES

OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Montant
1597	002	002	01	RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT. OPERATIONS COMPTABLES	7 636 097,25
1805	70	7067	20	RESTAURATION SCOLAIRE	170 503,00
36	73	7325	01	FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES	495 146,00
57	73	7322	01	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE.	95 776,00
36	74	74833	01	ALLOCATION COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE	43 199,00
36	74	74834	01	ALLOCATION COMPENSATION TAXE FONCIERES	146 798,00
36	74	74835	01	ALLOCATION COMPENSATION TAXE HABITATION	-39 127,00
57	74	7411	01	DOTATION FORFAITAIRE DGF	662 113,00
57	74	74127	01	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	14 587,00
57	74	74123	01	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	1 216 708,00
57	74	748372	01	DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN	-1 000 000,00
58	73	7381	01	DROITS DE MUTATION	-500 000,00
34	78	7815	01	REPRISE PROVISION	564 061,36
597	74	7418	041	MOYENS GENERAUX - COOPERATION INTERNATIONALE	1 583,00
602	74	7477	041	MOYENS GENERAUX - RELATIONS INTERNATIONALES	3 611,00
				TOTAL	9 511 055,61

FONCTIONNEMENT

OPERATIONS EQUILIBREES

OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Dépenses	Recettes
232	011	6236	324	VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	1 600,00	
232	011	611	324	VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	13 400,00	
232	74	74718	324	VILLE D'ART ET D'HISTOIRE		15 000,00
2106	012	64168	020	CHARGES DE PERSONNEL CONTRAT D Avenir	500 000,00	
2106	74	74712	020	SUBVENTION ETAT CONTRAT D Avenir		375 000,00
2106	74	7472	020	SUBVENTION REGION CONTRAT D Avenir		125 000,00
1806	65	657363	213	CAISSE DES ECOLES CONVENTION EQUIPE DE REUSSITE EDUCATIVE VALORISATION DE PERSONNE	50 000,00	
1806	70	70841	213	SUBVENTION CAISSE DES ECOLES EQUIPE DE REUSSITE EDUCATIVE		50 000,00
623	011	6226	048	RAYONNEMENT ET RELATIONS INTERNATIONALES	10 000,00	
602	011	6251	048	MOYENS GENERAUX - RELATIONS INTERNATIONALES	10 000,00	
597	011	6256	048	MOYENS GENERAUX - COOPERATION INTERNATIONALE	10 000,00	
597	74	7418	041	MOYENS GENERAUX - COOPERATION INTERNATIONALE		30 000,00
198	011	60612	020	ECLAIRAGE PUBLIC	200 000,00	
198	77	7718	020	ECLAIRAGE PUBLIC		200 000,00
49	011	6068	024	PROTCOLE	24 742,00	
49	77	7718	024	PROTCOLE VERSEMENT VŒUX DU MAIRE LMCU		24 742,00
972	011	611	323	ARCHIVES NUMERISATION	5 000,00	
972	74	74718	323	ARCHIVES NUMERISATION		5 000,00
				TOTAL	824 742,00	824 742,00

FONCTIONNEMENT

OPERATIONS D'ORDRE

OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Dépenses	Recettes
7	023	023	01	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 007 356,81	
				TOTAL	2 007 356,81	0,00

ANNEXE REPARTITION DES 1 219 000 EUROS DE CHARGES DE PERSONNEL

OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Dépenses
363	012	64111	112	CHARGES DE PERSONNEL	120 869,00
365	012	64111	255	CHARGES DE PERSONNEL	157 351,00
366	012	64111	312	CHARGES DE PERSONNEL	144 520,00
368	012	64111	414	CHARGES DE PERSONNEL	92 148,00
369	012	64111	61	CHARGES DE PERSONNEL	32 948,00
370	012	64111	020	CHARGES DE PERSONNEL	193 545,00
372	012	64111	72	CHARGES DE PERSONNEL	17 483,00
373	012	64111	823	CHARGES DE PERSONNEL	186 246,00
374	012	64111	90	CHARGES DE PERSONNEL	3 808,00
472	012	64111	64	CHARGES DE PERSONNEL	68 926,00
473	012	64111	213	CHARGES DE PERSONNEL	42 705,00
477	012	64111	313	CHARGES DE PERSONNEL	53 071,00
498	012	64111	33	CHARGES DE PERSONNEL	3 303,00
499	012	64111	314	CHARGES DE PERSONNEL	5 065,00
717	012	64168	96	CHARGES DE PERSONNEL	11 490,00
877	012	64111	323	CHARGES DE PERSONNEL	522,00
TOTAL					1 134 000,00

ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS

VILLE DE LILLE

ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

BS - 2013- CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2013

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011	47 607,88	
014	-94 251,32	
65	24 877,00	
656	-104,96	
67	21 871,40	
Somme :	0,00	

SECTION : INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
20	22 500,00	
204	30 000,00	
21	-134 122,80	
23	81 622,80	
Somme :	0,00	

ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS

VILLE DE LILLE

DEPENSES

BS 2013

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
011	020	60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	68 840,00
011	020	60622	CARBURANTS	40 000,00
011	020	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	104,96
011	020	6288	AUTRES	-150 050,00
011	024	6232	FETES ET CEREMONIES	0,00
011	251	60623	ALIMENTATION	3 690,45
011	322	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	-25,50
011	33	60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	-68 840,00
011	412	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-5 499,90
011	64	6288	AUTRES	2 500,00
011	70	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	-16 296,00
011	814	60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	140 560,87
011	814	61523	ENTRETIEN ET REPARATIONS VOIES ET RESEAUX	60 000,00
011	823	6288	AUTRES	-2 377,00
011	824	6288	AUTRES	-25 000,00
014	01	748729	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	-94 251,32
65	025	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	0,00
65	64	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	-2 500,00
65	824	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	25 000,00
65	90	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	2 377,00
656	01	6562	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS. MATERIEL, EQUIPE	-104,96

67	020	6713	CHARGES EXCEPTIONNELLES SECOURS ET DOTS	50,00
67	322	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	25,50
67	411	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	5 499,90
67	824	6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	16 296,00
			Somme :	-0,00

SECTION : INVESTISSEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
20	020	2031	FRAIS D'ETUDES	30 000,00
20	321	2031	FRAIS D'ETUDES	-7 500,00
204	70	204172	Aut. Etab Pub Loc : Bâtiments et installations	20 000,00
204	70	20422	Pers droit privé : Bâtiments et installations	10 000,00
21	020	21311	CONSTRUCTIONS BATIMENTS PUBLICS HOTEL DE VILLE	-210 000,00
21	020	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	6 377,20
21	020	2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	42 000,00
21	12	21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	0,00
21	251	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00
21	321	2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INF	7 500,00
23	020	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	136 840,84
23	020	238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS C	-5 218,04
23	213	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-406 906,14
23	251	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-170 000,00
23	33	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	1 975 314,26
23	411	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-200 000,00
23	413	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-1 100 000,00
23	64	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	72 292,55
23	820	2312	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS	-94 700,67
23	820	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-356 000,00
23	823	2312	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS	-70 000,00
23	90	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	300 000,00
			Somme :	0,00

ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS

COMMUNE ASSOCIEE LOMME

ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

BS - 2013- CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2013

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011	505 469,22	
65	81 108,50	
74		586 577,72
Somme :	586 577,72	586 577,72

**ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS
COMMUNE ASSOCIEE LOMME
DEPENSES**

BS 2013

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
011	020	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMEN	0,00
011	020	60613	CHAUFFAGE URBAIN	270 000,00
011	020	60622	CARBURANTS	-40 000,00
011	020	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	6 600,00
011	020	60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	59 977,72
011	020	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	0,00
011	020	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	20 000,00
011	20	6247	TRANSPORT COLLECTIF	0,00
011	411	61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	-6 312,50
011	422	6228	DIVERS	17 000,00
011	510	6228	DIVERS	-1 796,00
011	814	6156	MAINTENANCE	180 000,00
65	20	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	90 000,00
65	33	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	6 312,50
65	422	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	-17 000,00
65	510	657362	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX CCAS	1 796,00
			Somme :	586 577,72

**ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS
COMMUNE ASSOCIEE LOMME
RECETTES**

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
74	01	748721	DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	586 577,72
			Somme :	586 577,72

ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS
COMMUNE ASSOCIEE HELLEMMES
ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

BS - 2013- CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2013

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011	-62 839,08	
65	46 000,00	
74		-16 839,08
Somme :	-16 839,08	-16 839,08

**ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS
COMMUNE ASSOCIEE HELLEMME
DEPENSES**

BS 2013

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
011	020	60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	91 412,24
011	020	6232	FETES ET CEREMONIES	-401,88
011	020	6288	AUTRES	50 000,00
011	64	60623	ALIMENTATION	-3 288,57
011	822	60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	-60 000,00
011	822	61523	ENTRETIEN ET REPARATIONS VOIES ET RESEAUX	-100 000,00
011	823	61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	-40 560,87
65	025	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS & AUTRES ORGA	46 000,00
			Somme :	-16 839,08

**ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS
COMMUNE ASSOCIEE HELLEMMES
RECETTES**

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
74	01	748721	DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	-16 839,08
			Somme :	-16 839,08

ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS
POMPES FUNEBRES D'HELLEMMES
ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

BS - 2013 - CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2013

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
002		4 923,46
012	4 923,46	
Somme :	4 923,46	4 923,46

**ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS
POMPES FUNEBRES D'HELLEMMES
DEPENSES**

BS 2013

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
012		6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	4 923,46
			Somme :	4 923,46

**ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS
POMPES FUNEBRES D'HELLEMMES
RECETTES**

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
002		002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	4 923,46
			Somme :	4 923,46

ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS

POMPES FUNEBRES DE LILLE

ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

BS - 2013- CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2013

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
002		49 462,64
011	49 462,64	
Somme :	49 462,64	49 462,64

**ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS
POMPES FUNEBRES DE LILLE
DEPENSES**

BS 2013

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
011		6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	3 000,00
011		618	DIVERS	46 462,64
			Somme :	49 462,64

**ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS
POMPES FUNEBRES DE LILLE
RECETTES**

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
002		002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	49 462,64
			Somme :	49 462,64

MODIFICATION DU BUDGET

RESTAURANT MUNICIPAL

ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

BS - 2013- CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2013

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
002	29 683,93	
74		29 683,93
Somme :	29 683,93	29 683,93

SECTION : INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
001		52 781,70
21	52 781,70	
Somme :	52 781,70	52 781,70

**MODIFICATION DU BUDGET
RESTAURANT MUNICIPAL
DEPENSES**

BS 2013

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
002		002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	29 683,93
			Somme :	29 683,93

SECTION : INVESTISSEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
21		2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST	32 781,70
21		2188	AUTRES	20 000,00
			Somme :	52 781,70

**MODIFICATION DU BUDGET
RESTAURANT MUNICIPAL
RECETTES**

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
74		7474	COMMUNES	29 683,93
			Somme :	29 683,93

SECTION : INVESTISSEMENT

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
001		001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	52 781,70
			Somme :	52 781,70

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2013

N° 13/406

OBJET

**Exercice 2013 - Programmes d'équipement
de la section d'investissement - Autorisations
de programme et crédits de paiement -
Budget supplémentaire.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes d'investissement.

Ces opérations concernent les projets à caractère pluriannuel et complètent donc le Budget supplémentaire qui présente les évolutions de crédits de paiement.

Conformément au règlement financier, les opérations n'ayant pas fait l'objet d'un engagement dans un délai de trois exercices suivant son vote sont caduques et les crédits phasés sont annulés ; ces opérations sont reprises dans le tableau joint.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **ADOPTER** ces dispositions.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le 12 JUIL. 2013

Adoptée à la majorité

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué aux Finances et Moyens

Pierre de SAINTIGNON

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT											IV
DEPENSES											B2-1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT											
N° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP					MONTANT DES CP					N+2
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délimitations y compris pour N)	2009	2010	2011	2012	2013	N+1	N+2	
AAMENOFFRE AMENAGEMENT OFFICES DE RESTAURATION	12 129 407,97		12 129 407,97	1 424 505,24	2 732 053,58	570 936,85	373 500,45	420 000,00	1 008 224,44	5 580 187,41	
ACONSUCISE CONSTRUCTION CUISINE CENTRALE	19 487 324,04	0,00	19 487 324,04	1 181 716,27	1 458 816,10	76 528,28	56 200,04	1 150 000,00	1 493 799,96	15 383 263,41	
AENSUPAMEN ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1 058 482,62		1 058 482,62	980 396,98	323 063,64	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	
AENTAMEN CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER	11 760 528,45		11 760 528,45	2 939 362,25	323 363,90	30 555,94	0,00	109 306,14	130 093,86	8 167 246,36	
AEPAGENTAM EQUIPEMENTS PERSONNES AGEES	2 906 690,85		2 906 690,85	0,00	379 483,40	591 444,95	200 768,60	440 000,00	516,60	894 477,30	
APCLUBUTIL ACCUEIL CLUB UTILISATEURS	1 000 000,00		1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	
APEQUIPENF EQUIPEMENTS PETITE ENFANCE	14 100 142,71	-33 287,84	14 066 854,87	2 003 022,96	534 230,50	1 232 039,16	1 574 343,18	1 032 022,22	2 881 729,10	4 809 467,75	
APEQUIPSOR EQUIPEMENTS SPORTIFS PROGRAMME	71 571 218,62		71 571 218,62	2 189 856,20	2 240 121,53	1 650 627,92	62 952,93	1 266 239,04	8 098 696,95	56 062 724,05	
APROJEGOSPE EQUIPEMENTS SPORTIFS PROJET	58 353 603,06	-200 000,00	58 153 603,06	314 618,96	5 030 934,01	6 989 552,34	1 590 970,43	479 458,76	1 054 571,60	42 693 496,96	
AVIESCOLAP VIE SCOLAIRE - TRAVAUX REHABILITATION DES ECOL	953 761,71	-16 791,90	936 969,81	929 010,72	7 959,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
AVSOLIDARI VILLE DE LA SOLIDARITE - EVENEMENTIEL	368 749,00		368 749,00	20 459,16	0,00	26 656,56	38 316,14	60 000,00	107 172,44	116 144,70	
AZOOFERMP PARC ZOOLOGIQUE ET FERME PEDAGOGIQUE - PROG	1 575 000,00		1 575 000,00	996,22	35 863,77	0,00	0,00	150 000,00	413 140,01	975 000,00	
AZOOFERMP PARC ZOOLOGIQUE ET FERME PEDAGOGIQUE - PROJ	10 000 000,00		10 000 000,00	6 867,91	15 372,00	346 362,54	131 410,50	17 929,23	0,00	9 482 057,82	
CARTOSUP ARTS VISUELS MUSEES EXPOSITIONS INVESTISSEMEN	19 915 232,28		19 915 232,28	367 664,44	382 731,68	816 494,97	863 246,03	575 896,67	2 731 939,58	14 177 258,90	
CCOMMTEL COMTESSE LIEU DE STOCKAGE	10 000 000,00	-10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CFORMARTIP FORMATIONS ARTISTIQUES ET ACTIONS	4 864 225,70		4 864 225,70	259 424,34	267 172,08	138 757,17	123 801,24	150 024,78	211 723,38	3 713 522,71	
CLITLLECTU LITTERATURE ET LECTURE PUBLIQUE	6 826 556,88		6 826 556,88	385 998,32	62 769,28	680,53	1 035 079,20	1 241 750,00	801 840,80	3 298 458,75	
CPATARCHE PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE	85 894 916,77		85 894 916,77	2 070 201,92	1 832 431,67	4 882 531,84	3 035 731,67	3 138 007,94	4 080 895,73	66 965 116,00	
CSPECVIVAP SPECTACLE VIVANT ET MUSIQUE	29 463 149,51	-19 311,91	29 443 837,60	1 839 066,42	1 576 406,63	988 357,71	1 733 802,36	8 290 100,80	2 711 427,87	12 307 675,81	
FINFORJURY INFORMATIQUE PROJETS TRANSVERSES	17 940,00		17 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 940,00	
FINFORMAPG INFORMATISATION	8 718 577,45		8 718 577,45	617 161,37	1 465 726,40	1 899 421,22	1 485 933,25	1 792 020,25	1 758 314,96	0,00	
FLIVELYCIT LIVELY CITIES "LICI"	94 608,00		94 608,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 609,00	41 799,00	0,00	
FPLACOMMER PLAN LOCAL D ACTION COMMERCE	389 631,30		389 631,30	3 910,30	3 828,00	0,00	7 137,71	30 000,00	344 755,29	0,00	
FPROJETIB PROJETS IBRES INFORMATIQUE	1 330 000,00		1 330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	800 000,00	500 000,00	
FSUBIEP IEP SUBVENTION D'EQUIPEMENT	215 970,00		215 970,00	0,00	172 776,00	0,00	0,00	0,00	43 194,00	0,00	
HARTSRUE HELLEMMES - ARTS DE LA RUE	2 100 000,00		2 100 000,00	0,00	17 361,98	42 440,08	38 468,24	0,00	29 531,76	1 972 197,98	
HCRECHE HELLEMMES CRECHE - INVESTISSEMENT	7 474 464,71		7 474 464,71	4 040 232,06	1 794 000,00	1 614 234,03	0,00	0,00	25 998,62	0,00	
HFNONCDPU HELLEMMES - POLITIQUE FONCIERE	3 267 392,14		3 267 392,14	431 212,25	985 724,51	110 242,26	97 467,17	0,00	1 642 745,95	0,00	
HGRESCEPIN HELLEMMES - GROUPE SCOLAIRE EPINE	5 000 000,00		5 000 000,00	0,00	17 940,00	51 657,51	0,00	0,00	0,00	4 930 402,49	
HMEDDIATHE HELLEMMES - MEDIATHEQUE	13 454 920,92		13 454 920,92	19 626,15	19 898,62	215 940,75	55 449,67	3 605 447,00	6 169 779,37	3 368 779,36	
HNGAMIANTE LOMME - TRAVAUX DESAMIANTAGE	546 421,33		546 421,33	0,00	244 269,85	152 367,48	148 703,10	0,00	1 080,90	0,00	
HNGCONQUAI LOMME - CONVENTION QUALITE SERVICE	89 394,00		89 394,00	14 893,98	14 893,88	14 894,00	14 894,00	14 900,00	14 918,24	0,00	
HNGECLAIRP LOMME - ECLAIRAGE PUBLIC	3 624 279,70		3 624 279,70	654 865,98	652 251,77	594 386,70	690 448,56	200 000,00	432 326,69	400 000,00	
HNGETANG LOMME ET ANG	1 350 000,00		1 350 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	850 000,00	0,00	
HNGJARMORT LOMME - JARDIN MONUMENT AUX MORTS	300 000,00		300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	
HNGMARCHA LOMME - MARCHÉ DE CHAUFFAGE	1 127 933,61		1 127 933,61	194 605,83	199 112,38	104 215,40	143 617,94	160 000,00	188 382,06	160 000,00	
HNGMOYME LOMME - MOYENS MEDIA THEQUE OUVRAGES	415 172,52		415 172,52	55 945,45	59 593,89	59 227,07	34 993,67	60 000,00	85 472,44	60 000,00	
HNGMOYENP LOMME - MOYENS GENERAUX PETITE ENFANCE	30 988,03		30 988,03	14 622,74	13 071,08	0,00	0,00	0,00	3 304,21	0,00	
HNGNORMAT LOMME - NORMALISATION MATERIEL SPORTIF	312 261,80		312 261,80	49 542,38	16 433,22	46 286,20	33 424,77	50 000,00	66 575,23	50 000,00	
HNGPARCROSL LOMME - PARC ROSSIGNOL	487 000,00		487 000,00	0,00	0,00	0,00	8 447,59	390 000,00	71 552,41	17 000,00	
HNGPARCURE LOMME - PARC URBAIN	230 002,00		230 002,00	25 725,96	0,00	18 047,64	14 926,08	0,00	171 302,32	0,00	
HNGPARTRIE LOMME - PARTICIPATION RIVE HAUTE DEULE ACCOMPL	2 106 450,30		2 106 450,30	0,00	82 000,00	0,00	1 489 450,30	555 000,00	0,00	0,00	
HNGPOLFONC LOMME - POLITIQUE FONCIERE	1 250 896,70		1 250 896,70	212 046,70	0,00	138 000,00	42 898,74	226 000,00	546 260,26	86 000,00	
HNGRAVAFAC LOMME - SUBVENTIONS RAVALEMENT DE FACADES	43 861,69		43 861,69	11 131,77	8 021,15	12 708,77	535,57	0,00	11 464,43	0,00	
HNGSERRES LOMME - RELOCALISATION DES SERRES	1 000 000,00		1 000 000,00	0,00	4 767,26	13 177,21	0,00	0,00	0,00	982 055,53	
HNGTRVSOP LOMME - TRAVAUX LOURDS EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 423 914,22		1 423 914,22	0,00	263 914,22	1 943,50	310 000,00	0,00	528 056,50	320 000,00	
HNGTXECOLE LOMME - TRAVAUX ECOLES	2 280 000,00		2 280 000,00	0,00	512 565,16	570 000,00	13 574,60	0,00	627 434,84	570 000,00	
HNGTXFERME LOMME - TRAVAUX FERME EDUCATIVE	447 999,94		447 999,94	8 116,06	369 845,13	19 966,48	13 574,60	13 556,32	22 941,95	0,00	
HNGTXPMR LOMME - TRAVAUX ACCESSIBILITE PERSONNE A MOBI	2 800 000,00		2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	97 126,61	0,00	32 526,98	2 670 346,40	

NPJVIDE	L'OMME - VIDEO PROJECTION	105 000,00	105 000,00	534 054,71	812 886,66	341 686,69	16 708,44	20 000,00	30 000,00	40 000,00	35 000,00
NPJAMEN	L'OMME - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	2 989 293,06	2 989 293,06	3 061 803,58	469 168,76	24 540,73	11 543,00	50 000,00	50 000,00	50 184,14	307 000,00
NPJBAULIEU	L'OMME - MAISON FOLIE BEAULIEU	3 667 240,21	3 667 240,21	1 297,04	756 188,42	446 658,63	259 921,29	38 987,20	30 996,38	42 993,60	0,00
NPJHOTELV	L'OMME - MENUISERIE HOTEL DE VILLE	756 188,42	756 188,42	0,00	0,00	229 419,62	20 301,67	20 000,00	9 278,71	0,00	0,00
NPJMATABEAU	L'OMME - MOYENS MAISON FOLIE BEAULIEU	446 658,63	446 658,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NPJMATIMPE	L'OMME - MOYENS GENERAUX MAISON PETITE ENFANCE	279 000,00	279 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NPJMUMDE	L'OMME - HALL ET SALLE MAISON DES ENFANTS	3 500 000,00	3 500 000,00	15 091,13	364 548,03	102 228,10	238,91	0,00	0,00	50 000,00	3 450 000,00
NPJMITTERI	L'OMME - MITTERIE B - SALLE DE SPORTS	482 871,61	482 871,61	125 758,78	2 036 462,70	1 395 961,79	237 907,51	0,00	0,00	27 092,49	0,00
NPJUMPE	L'OMME - MAISON DE LA PETITE ENFANCE	3 823 183,27	3 823 183,27	21 528,00	24 522,78	209 552,34	1 239 923,00	2 900 000,00	3 060 077,00	4 844 396,88	0,00
NPJAFREST	L'OMME - OFFICE DE RESTAURATION SCOLAIRE	12 300 000,00	12 300 000,00	6 476,70	30 820,58	65 650,06	0,00	7 000,00	0,00	161 381,30	0,00
NPJAPYBEAU	L'OMME - REQUALIFICATION PAYSAGER PLACE BEAULIEU	271 328,64	271 328,64	4 026,18	495,14	7 654,40	25 999,02	0,00	0,00	13 864,98	11 481,60
NPJUSCINE	L'OMME - PISCINE DE L'OMME	63 521,32	63 521,32	0,00	0,00	0,00	0,00	80 068,38	419 931,64	0,00	0,00
NPJUTOIP	L'OMME - TELEPHONE SUR IP	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NPJULVIA	L'OMME - WILVIA - MAISON DES CULTURES DU MONDE	115 000,00	115 000,00	632 657,17	931 462,94	287 806,10	784 859,91	1 807 866,63	3 774 788,85	285 786,01	0,00
GACCESRIPG	ACCESSIBILITE - TRAVAUX	8 905 227,61	8 905 227,61	9 609 096,58	18 684 040,95	2 566 137,86	2 798 863,78	1 601 861,27	1 454 664,00	3 791 431,32	0,00
GACOCFONC	ACQUISITIONS FONCIERES	40 507 095,76	40 507 095,76	10 638 913,00	866 639,00	1 552 883,66	1 519 207,71	1 268 475,00	1 712 311,11	2 428 811,00	0,00
GANRUHABIT	ANRU HABITAT	157 939 659,78	157 939 659,78	3 843 327,61	18 325 679,96	20 325 746,91	24 207 075,08	22 217 942,68	32 015 264,06	36 864 623,48	0,00
GANRUPG	ANRU	20 172 031,79	20 172 031,79	2 108 532,79	2 565 619,11	2 289 295,34	2 047 479,37	3 022 600,00	971 716,63	7 166 788,48	0,00
GECLAIRAPG	ECLAIRAGE PUBLIC	54 292 393,74	54 292 393,74	1 329 399,93	2 141 747,88	4 874 690,38	11 489 063,23	5 018 243,85	3 610 111,23	26 192 941,61	0,00
GETUDESLGP	ETUDES TRAVAUX LGP	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
GEURATEC	EURATEC EUROPEAN ESPACES VERTS TRAVAUX	3 850 000,00	3 850 000,00	1 559 128,00	371 956,00	807 621,00	0,00	640 614,67	320 000,00	150 680,38	0,00
GGARAGEMP	GARAGE MUNICIPAL	3 175 000,93	3 175 000,93	830 903,82	495 117,65	610 010,53	364 741,68	332 000,00	359 165,12	183 062,19	0,00
GGESTPATG	GESTION DU PATRIMOINE	45 338 096,20	45 338 096,20	3 610 297,17	4 772 271,89	4 789 290,24	3 555 549,75	2 588 957,53	4 311 613,36	21 710 116,26	0,00
GHABITDUPG	HABITAT DURABLE	4 379 502,48	4 379 502,48	86 475,10	104 466,11	501 304,63	706 699,12	2 500 000,00	480 537,52	0,00	0,00
GINSALUPG	TRAVAUX CONTRE L'INSALUBRITE	1 957 460,99	1 957 460,99	242 869,03	65 168,92	226 422,44	153 645,34	150 000,00	219 354,66	900 000,00	0,00
GJVEEHOETE	BUDGET VILLE CONSTRUCTION LYCEE HOTELIER	14 672 590,00	14 672 590,00	532 084,93	5 178,66	282 038,75	6 218 782,57	7 634 525,07	4 335 353,68	105 000,00	0,00
GJMSNORMIT	MISE AUX NORMES	11 070 175,49	11 070 175,49	2 365 571,93	3 251 776,64	1 042 208,45	261 119,69	1 609 145,09	2 435 353,68	105 000,00	0,00
GJMSR	MAISON REGIONALE ENVIRONNEMENT SOLIDARITE	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
GPARCJARD	PARC ET JARDINS	32 477 783,08	32 477 783,08	1 000 886,24	1 125 595,22	915 879,55	1 191 369,21	1 869 994,36	2 353 648,72	24 020 389,78	0,00
GPATHIV	BATIMENTS A ADMINISTRATIFS	56 634 420,00	56 634 420,00	133 461,67	1 155 467,80	3 633 972,87	5 848 880,88	1 080 000,00	2 574 497,19	42 208 149,59	0,00
GPATHRIMP	PATRIMOINE	2 971 501,76	2 971 501,76	349 571,61	484 548,21	356 038,09	116 454,32	275 210,69	232 603,94	1 021 000,00	0,00
GPDUPG	PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	900 000,00	900 000,00	70 403,02	84 873,55	120 173,35	99 310,45	195 126,33	191 689,55	138 423,75	0,00
GPLAINACT	PLAINE DES SPORTS ET DE LOISIRS CITADELLE	3 850 000,00	3 850 000,00	0,00	0,00	84 900,44	188 512,51	340 500,00	1 648 446,08	1 587 840,97	0,00
GPLANBLEU	VALORISATION DE L'EAU	18 992 718,46	18 992 718,46	4 245 477,22	5 963 839,10	2 192 666,78	4 250 659,50	4 970 220,00	6 410 106,32	17 454 358,08	0,00
GPOLRMEPR	POLICE REGLEMENTATION MEDIATION	815 000,00	815 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
GPROPRET	PROPRETE	3 186 256,80	3 186 256,80	138 664,30	639 065,14	287 347,50	766 421,99	875 000,00	479 757,87	0,00	0,00
GSANITAIRE	SANITAIRES PUBLICS	95 000,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
GSECUNANP	SECURITE SANITAIRE ET URBAINE	1 290 418,00	1 290 418,00	59 530,16	131 731,02	223 090,71	73 370,41	279 616,00	388 079,68	125 000,00	0,00
GSERRESPT	SERRES	23 408 278,40	23 408 278,40	41 282,81	22 724,00	108 094,12	28 225,60	0,00	100 000,00	23 107 951,87	0,00
GTOITCTMPG	TOITURE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	3 245 680,11	3 245 680,11	410 441,92	2 309 927,47	311 238,19	180 514,35	0,00	0,00	33 558,18	0,00
GTYXENRJP	TRAVAUX ECO ENERGIE	24 910 501,92	24 910 501,92	561 700,97	959 238,20	639 170,60	3 186 319,86	904 061,54	3 828 399,85	14 831 611,00	0,00
GTYXMECP	TRAVAUX MARCHÉ DE CHAUFFAGE	6 331 310,45	6 331 310,45	914 810,18	1 283 660,80	1 333 839,47	1 119 909,82	1 122 000,00	557 090,18	0,00	0,00
GURBAETUD	URBANISME ETUDES	13 254 031,50	13 254 031,50	21 411,50	220 013,00	496 612,03	502 566,86	1 009 300,80	1 093 591,96	9 910 533,35	0,00
GZAC	ZAC	38 513 303,00	38 513 303,00	51 308,40	56 092,40	0,00	0,00	200 000,00	1 700 000,00	36 505 902,20	0,00
VETATCIMPG	ETAT CIVIL CIMETIERE	1 900 219,66	1 900 219,66	361 690,31	308 591,07	228 701,96	64 877,28	30 000,00	106 359,04	400 000,00	0,00
VHORODATE	HORODATEURS	5 019 792,44	5 019 792,44	0,00	0,00	4 292,44	70 342,56	129 657,44	2 049 000,00	2 766 500,00	0,00
VMMNARCHP	RESTRUCTURATION HALLE WAZEMMES	90 973,71	90 973,71	36 961,03	6 557,51	4 012,68	7 790,64	0,00	0,00	35 651,85	0,00
VPMOLRMEPR	POLICE REGLEMENTATION MEDIATION	850 000,00	850 000,00	24 748,94	16 797,82	760 016,32	43 837,97	0,00	0,00	0,00	0,00
VPMOQRTEP	REAMENAGEMENT DES MARIES DE QUARTIER	13 200 000,00	13 200 000,00	2 012,08	20 912,21	167 788,79	12 050,99	22 155,09	131 123,52	12 843 957,40	0,00
		1 135 932 029,69	1 135 932 029,69	-20 468 558,17	1 115 463 471,52	63 370 366,93	94 304 724,35	87 825 368,87	83 283 947,48	1 270 074 006,09	582 153 490,04

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT											IV
RECETTES											B2-1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT											
MONTANT DES AP											
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	2009	2010	2011	2012	2013	N+1	N+2	
MONTANT DES CP											
AENSUPAMEN	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		2 839 658,98	1 515 376,06	1 168 000,00	0,00	156 282,92	0,00		0,00	
AENTAMENMQ	CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER		32 350,00		32 350,00					0,00	
APEQUIPENF	EQUIPEMENTS PETITE ENFANCE		1 995 398,82	402 060,00	278 051,00	23 241,48	81 500,00	132 746,34	404 400,00	673 400,00	
APEQUISPOR	EQUIPEMENTS SPORTIFS PROGRAMME		4 025 914,80	137 661,00	625 473,49	616 780,31	82 000,00	2 114 000,00	2 114 000,00	450 000,00	
APROJESPO	EQUIPEMENTS SPORTIFS PROJET		3 600 733,42	231 607,26	0,00	261 326,16	1 974 600,24	229 500,00	235 699,76	668 000,00	
AVIESCOLAP	VIE SCOLAIRE - TRAVAUX REHABILITATION DES ECOL		162 013,40	162 013,40						0,00	
CARTSIVISUP	ARTS VISUELS MUSEES EXPOSITIONS INVESTISSEMENT		2 148 020,00	0,00	210 034,00	69 986,00	275 230,90	225 000,00	287 769,10	1 080 000,00	
CLITLECTU	LITTERATURE ET LECTURE PUBLIQUE		1 317 217,30	151 949,30	1 317 217,30	0,00	258 500,00	507 700,00	282 268,00	1 116 800,00	
CPATARCHEP	PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE		2 479 293,36	134 529,00	464 465,93	907 801,21	532 977,22	139 836,00	299 684,00	0,00	
CSPECVIVAP	SPECTACLE VIVANT ET MUSIQUE		5 933 890,00		29 820,00	650 000,00	258 886,28	3 646 070,00	1 349 113,72	0,00	
FINFORMAPG	INFORMATION		981 870,93	136 667,39	251 229,65	0,00	252 742,49	120 000,00	145 231,40	76 000,00	
FLIVELYCIT	LIVELY CITIES "LICI"		65 900,00		65 900,00		0,00	24 200,00	41 700,00	0,00	
FPLACOMMER	PLAN LOCAL D'ACTION COMMERCE		279 495,15	0,00	3 271,38	0,00	0,00	21 753,00	254 470,77	0,00	
HCRECHE	HELLEMMES CRECHE - INVESTISSEMENT		612 263,68	0,00	3 251,00	502 045,20	78 050,80	0,00	28 916,68	0,00	
NPGETANG	L'OMME ETANG		565 000,00					165 000,00	400 000,00	0,00	
NPGMOPYENF	LOMME - MOYENS GENERAUX PETITE ENFANCE		7 180,00	0,00	922,32		0,00	0,00	6 257,68	0,00	
NPGRPARCURB	LOMME - PARC URBAIN		121 000,00		0,00	0,00	29 280,00	0,00	91 720,00	0,00	
NPGRPOLFONC	LOMME - POLITIQUE FONCIERE		16 860,97	3 911,94	4 107,54	4 312,92	4 528,57	0,00	0,00	0,00	
NPGRXTFERME	LOMME - TRAVAUX FERME EDUCATIVE		149 724,42		0,00	149 724,42	0,00	0,00	0,00	0,00	
NPJBEAULIE	LOMME - MAISON FOLIE BEAULIEU		813 111,00	565 214,40	227 376,06	0,00	20 520,54			0,00	
NPJUMPE	LOMME - MAISON DE LA PETITE ENFANCE		785 665,00	0,00	84 493,00	438 084,87	0,00	254 640,13	92 940,00	0,00	
QACCESSIPG	ACCESSIBILITE - TRAVAUX		132 006,00		25 842,00			0,00	21 671,00	0,00	
QACQFONCIE	ACQUISITIONS FONCIERES		3 198,52		0,00	1 453,52	0,00	0,00	1 745,00	0,00	
QANRUHABPG	ANRU HABITAT		1 246 928,27	0,00	34 774,00	11 250,00	693 380,00	117 000,00	380 034,67	10 489,60	
QANRUPG	ANRU		29 056 526,21	813 581,40	2 943 626,71	3 671 828,45	6 090 561,25	5 929 491,03	7 986 032,97	1 613 922,72	
QECLAIRAPG	ECLAIRAGE PUBLIC		60 000,00				0,00			60 000,00	
QESPACEPG	ESPACES PUBLICS		2 899 448,94		63 745,49	1 028 276,29	836 712,16	970 715,00	0,00	0,00	
QGARAGEMPG	GARAGE MUNICIPAL		150 000,00		0,00	0,00	0,00	45 000,00	105 000,00	0,00	
QHABITDUPG	HABITAT DURABLE		2 259 800,05	9 800,05	0,00	0,00	322 377,06	1 080 000,00	847 622,94	0,00	
QINSALLUPG	TRAVAUX CONTRE L'INSALUBRITE		810 842,83	190 843,10	48 154,49	176 485,80	82 731,01	110 000,00	202 628,43	0,00	
QPANCJARPG	PARCS ET JARDINS		429 357,85	78 194,72	18 133,87	134 593,98	45 992,28	139 609,66		12 827,34	
QPLAINECIT	PLAINE DES SPORTS ET DE LOISIRS CITADELLE		32 640,00					26 031,98		6 608,02	
QPLANACTPG	PLAN ACTION HABITAT		6 036 932,09	0,00	57 225,96	0,00	248 219,13	2 908 987,00	2 825 000,00	0,00	
QPLANBLEU	VALORISATION DE L'EAU		146 352,00		3 780,00	25 859,37	0,00	75 325,00	41 387,63	0,00	
QPROPREITPG	PROPRETE		30 000,00				0,00	30 000,00		0,00	
QSEGUANUPG	SECURITE SANITAIRE ET URBAINE		62 219,00			0,00	31 109,50	0,00	31 109,50	0,00	
QTOICTMPG	TOITURE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		105 236,21			0,00	95 323,01	0,00	9 913,20	0,00	
QTVXENRJPG	TRAVAUX ECO ENERGIE		60 739,99				32 629,99	28 110,00		0,00	
VMINMARCHPG	RESTRUCTURATION HALLE WAZEMMES		5 016,00	0,00	5 016,00		0,00			0,00	
	Somme :		72 458 805,19	4 395 748,02	6 069 489,40	8 707 591,16	13 018 915,66	17 008 715,14	18 486 316,45	4 768 047,68	

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2013

N° 13/407

OBJET

**Exercice 2013 - Section de fonctionnement -
Autorisations d'engagement et crédits de
paiement – Budget supplémentaire.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations d'engagement et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Ces opérations concernent les projets à caractère pluriannuel et complètent donc le budget supplémentaire qui présente les évolutions de crédits de paiement.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **ADOPTER** ces dispositions.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le 12 JUL. 2013

Adoptée à la majorité

Par délégation du Maire,

le Premier Adjoint délégué aux Finances et Moyens

Pierre de SAINTIGNON



AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT		IV
DEPENSES		B2-2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP				MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	2010	2011	2012	2013	2014
QFFLUIDES FLUIDES	50 214 931,07	2 818 840,00	53 033 771,07	9 551 832,72	10 148 977,32	10 550 687,53	13 205 174,89	9 577 098,61
QFHABANAN HABITAT ANCIEN ANRU	608 702,71		608 702,71	93 371,88	195 239,75	69 854,91	65 000,00	185 236,17
QFMAISHADU MAISON DE L'HABITAT DURABLE	467 376,73		467 376,73	64 731,14	23 545,61	10 541,96	79 331,12	289 226,90
QFPLACHABI PLAN ACTION HABITAT	599 831,28		599 831,28	82 350,88	80 032,54	101 302,70	125 800,00	210 345,16
QFPROPRETE PROPRETE	46 378 168,07		46 378 168,07	7 736 535,00	7 395 309,37	9 098 316,21	10 451 092,00	11 696 915,49
QFREDNUIISA REDUCTION DES NUISANCES	901 015,66		901 015,66	10 154,92	58 800,38	281 260,32	246 800,00	304 000,04
	99 170 025,52	2 818 840,00	101 988 865,52	17 538 976,54	17 901 904,97	20 111 963,63	24 173 198,01	22 262 822,37

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT		IV
RECETTES		B2-2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP					MONTANT DES CP				
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N et nouvelles AP	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	2010	2011	2012	2013	2014		
QFFLUIDES FLUIDES	1 376 097,19		1 376 097,19	93 149,93	341 172,53	257 084,41	610 834,89	73 855,43		
QFHABANANF HABITAT ANCIEN ANRU	184 890,56		184 890,56	0,00	184 890,56	0,00	0,00	0,00		
QFMAISHADJ MAISON DE L'HABITAT DURABLE	540 500,00		540 500,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	455 500,00		
QFPROPRETE PROPRETE	5 671 588,00		5 671 588,00		26 620,00	1 454 734,48	2 010 468,00	2 179 765,52		
Somme :	7 773 075,75		7 773 075,75	93 149,93	552 683,09	1 711 818,89	2 706 302,89	2 709 120,95		

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2013

N° 13/408

OBJET

Finances - Projet "Titres payables sur Internet" (TIPI) - Convention entre la Ville et l'Etat.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La DGFIP, Direction Générale des Finances Publiques, dont fait partie la Trésorerie Générale de Lille, a généralisé depuis 2010 le projet TIPI « titres payables sur Internet ». Le projet TIPI permet l'automatisation et la sécurisation de l'ensemble de la procédure depuis l'émission du titre jusqu'à son paiement par les particuliers.

L'utilisateur bénéficie d'un service moderne, accessible à tout moment sans avoir à se déplacer, sécurisé, simple d'utilisation et très rapide : l'opération s'effectue en quelques clics et l'internaute reçoit immédiatement après, sur son adresse de messagerie électronique, un ticket confirmant son paiement.

Pour la collectivité, le paiement en ligne est l'occasion de rationaliser la chaîne de recettes, l'adhésion au service permettant notamment de renforcer la qualité des titres émis : les paramètres nationaux du dispositif TIPI impliquent en effet une normalisation des références des dettes ainsi qu'une nécessaire rigueur quant à la précision de l'imputation comptable. De plus, l'automatisation des procédures contribue à sécuriser le recouvrement et, in fine, à améliorer la trésorerie.

la Ville envisage de mettre en place cette solution à compter du mois de septembre 2013. Pour cela une convention entre l'Etat et la Ville doit être établie.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué à signer la convention ci-annexée.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le 12 JUL. 2013

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué aux Finances et Moyens



Pierre de SAINTIGNON

CONVENTION D'ADHESION

**AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES
PUBLIQUES LOCALES**

TIPI TITRE

entre

*La collectivité de
La Ville de Lille et ses communes associées
Hellemmes et Lomme*

et la

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

et le

COMPTABLE PUBLIC



SOMMAIRE

<i>I. PRESENTATION DE L'OFFRE TIPI</i>	4
<i>II. OBJET DE LA CONVENTION</i>	4
<i>III. ROLES DES PARTIES</i>	4
<i>IV. COUTS DE MISE EN OEUVRE ET DE FONCTIONNEMENT</i>	5
Pour la Direction Générale des Finances Publiques	5
Pour la collectivité adhérente.....	5
<i>V. DUREE, REVISION ET RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION</i>	6

ANNEXE

ANNEXE 1 : liste des interlocuteurs

La présente convention régit les relations entre

- La Ville de Lille et ses communes associées Hellemmes et Lomme
- représentée par Pierre de Saintignon, premier adjoint,
- créancier émetteur des titres, ci-dessous désignée par « **la collectivité adhérente** »

et

- la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) chargée de la gestion de l'application d'encaissement des titres payables par Internet dénommée TIPI ,
- représentée par Charline Descryve , Inspectrice correspondante monétique,
- ci-dessous désignée par « **la DGFIP** »

et

- le comptable public,
- représenté par Benoît Manessier, Trésorier Principal,
- ci-dessous désigné par « **le comptable public** »,

dans le cadre de la mise en œuvre du service de paiement par CB sur Internet des titres exécutoires émis par la collectivité adhérente dont le recouvrement est assuré par le comptable public assignataire.

En préalable à la définition des obligations des signataires de la présente convention, il est rappelé que la mise en place du paiement par carte bancaire sur Internet fait également intervenir les acteurs suivants :

- le **comptable public** de la collectivité ;
- le **gestionnaire de télépaiement**, prestataire de la DGFIP ;
- les **usagers**, débiteurs de la collectivité ou de l'Etablissement Public Local.

I. PRESENTATION DE L'OFFRE TIPI

Les comptables de la DGFIP sont seuls habilités à manier les fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux (Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique). Dans ce cadre, l'ordonnateur émet des titres de recettes exécutoires en regard de prestations de services rendues aux usagers (cantine, crèche, fourniture d'eau...). Après contrôle de leur régularité, le comptable public prend en charge ces titres de recettes avant d'en assurer le recouvrement.

Le service de paiement en ligne de la DGFIP dénommé TIPI permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer par l'intermédiaire du gestionnaire de télépaiement de la DGFIP les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public.

Dans ce cadre, la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les titres mis en ligne et payés par Carte Bancaire sur Internet soient reconnus par les systèmes d'information de la collectivité locale et de la DGFIP, puis émargés automatiquement, après paiement effectif, dans l'application Hélios.

Les collectivités qui choisissent d'utiliser leur propre site (compte-usager ou formulaire de saisie), doivent s'interfacer avec le dispositif TIPI.

Les collectivités qui choisissent d'utiliser la page de paiement de la DGFIP <http://www.tipi.budget.gouv.fr> n'ont pas de développements à réaliser, mais doivent faire apparaître sur leurs titres de recettes ou factures de rôles, des mentions obligatoires qui permettront aux usagers d'effectuer leurs paiements.

II. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer :

- le rôle de chacune des parties ;
- les modalités d'échanges de l'information entre les parties .

Les modalités techniques et pratiques de mise en œuvre de la solution de paiement sont fournies dans un cahier des charges, remis par le correspondant monétique.

III. ROLES DES PARTIES

La collectivité adhérente :

- Administre un portail Internet ;
- Réalise sur ce portail les adaptations nécessaires pour assurer l'interface avec TIPI ;
- Transmet à l'application TIPI les éléments nécessaires à l'identification de la dette à payer, conformément au cahier des charges remis avec la présente convention ;

- Indique de façon remarquable sur les avis de sommes à payer adressés aux usagers, la possibilité qu'ils ont de payer en ligne la dette par carte bancaire sur Internet (indication de l'adresse du portail). Elle s'engage également à communiquer auprès d'eux pour promouvoir ce mode de paiement ;
- S'engage à respecter les paramétrages indiqués par la collectivité dans le contrat d'adhésion à TIPI (imputations, codes recettes) ;
- S'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment à informer l'utilisateur sur son portail des droits d'accès et de rectification qui lui sont reconnus par ladite loi.

La DGFIP :

- Administre le service de paiement des titres par carte bancaire sur Internet ;
- Délivre à la collectivité un cahier des charges technique pour la mise en œuvre du service ;
- Accompagne la collectivité pour la mise en œuvre du service ;
- S'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés", le service de paiement a fait l'objet des formalités déclaratives prévues par ladite loi (demande d'avis n°1386147, arrêté du 22 décembre 2009 JORF n°0009 du 12/01/2010 page 602 texte N°18) ;
- S'engage à respecter les paramétrages indiqués par la collectivité dans le contrat d'adhésion à TIPI ;

IV. COUTS DE MISE EN OEUVRE ET DE FONCTIONNEMENT

Pour la Direction Générale des Finances Publiques

La DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement liés au gestionnaire de paiement.

Pour la collectivité adhérente

La collectivité adhérente aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ou d'adaptation des titres ou factures de rôles, ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local.¹

¹ Soit à la date de la signature : 0,25 % du montant + 0,10 € par opération.

V. DUREE, REVISION ET RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

L'exécution de la présente convention peut être interrompue ou empêchée en cas de force majeure.

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut-être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties sans préavis.

A , le

POUR LA COLLECTIVITE ADHERENTE

PIERRE DE SAINTIGNON

A , le

**POUR LA DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

A , le

POUR LE COMPTABLE PUBLIC

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/409**

OBJET

Utilisation du reliquat de la surtaxe locale temporaire dans le cadre des travaux de la gare Lille Flandres.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La rénovation du bâtiment voyageurs et l'amélioration des installations à usage des voyageurs en gare de Lille ont fait l'objet, le 15 octobre 1980, d'une convention établie entre la SNCF et la Ville de Lille pour régler la participation financière de cette dernière au moyen d'emprunts gagés par le produit de surtaxes locales temporaires.

La SNCF avait été autorisée, par arrêté préfectoral du 26 janvier 1981, à percevoir ces surtaxes au profit de la Ville de Lille.

L'excédent dégagé sur le produit des surtaxes instituées s'est révélé nettement supérieur aux prévisions.

A l'expiration du délai de perception, fixé le 31 octobre 1995, les fonds encore disponibles doivent être affectés par décision du Préfet, sur proposition de la Commune et avec l'accord de la SNCF, à des travaux à usage des voyageurs de la gare Lille Flandres.

Depuis 2001, la situation du compte spécial des surtaxes locales temporaires créé au nom de la Ville de Lille s'élève à 115.551,82 €.

Des travaux sont actuellement entrepris par la SNCF dans la gare Lille Flandres dont une modernisation du hall d'accueil.

Il est proposé, en conséquence, que le solde du compte spécial soit utilisé pour financer une partie de ces travaux.

Les dispositions de l'avenant à la convention d'origine ci-joint seront portées à la connaissance de Monsieur le Préfet du Département du Nord, par la SNCF, qui s'engagera à lui soumettre un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 26 janvier 1981 en vigueur.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **PROPOSER** à la SNCF d'utiliser le reliquat de l'excédent dégagé sur le produit des surtaxes locales temporaires, au financement d'une partie des travaux de rénovation et de modernisation de la gare Lille Flandres entrepris en 2013 ;

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué à signer l'avenant à la convention du 15 octobre 1980, ci-annexé.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le **12 JUIL. 2013**

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué aux Finances et Moyens



Pierre de SAINTIGNON

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU 15 OCTOBRE 1980

ENTRE

La Ville de Lille, représentée par M. Pierre de SAINTIGNON, Premier Adjoint au Maire, délégué aux Finances, habilité par délibération n° 13/ du Conseil Municipal en date du 28 juin 2013,

d'une part,

ET

La Société Nationale des Chemins de Fer Français, Etablissement public local à caractère industriel et commercial immatriculé au Registre du Commerce de Paris sous le numéro B 552.049.447, dont le siège social est à Paris (14^{ème}), 34 rue du Commandant René Mouchot, représentée par la Directrice Régionale de Lille, agissant au nom et pour le compte de ladite Société,

d'autre part,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

La rénovation du bâtiment voyageurs et l'amélioration des installations à usage des voyageurs en gare de Lille ont fait l'objet, le 15 octobre 1980, d'une convention établie entre la SNCF et la Ville de Lille pour régler la participation financière de cette dernière au moyen d'emprunts gagés par le produit de surtaxes locales temporaires.

La SNCF avait été autorisée, par arrêté préfectoral du 26 janvier 1981, à percevoir ces surtaxes au profit de la Ville de Lille.

L'excédent dégagé sur le produit des surtaxes instituées s'est révélé nettement supérieur aux prévisions.

A l'expiration du délai de perception fixé le 31 octobre 1995, les fonds encore disponibles doivent être affectés par décision du Préfet, sur proposition de la Commune et avec l'accord de la SNCF, à des travaux à usage des voyageurs de la gare Lille Flandres.

Depuis 2001, la situation du compte spécial des surtaxes locales temporaires créé au nom de la Ville de Lille s'élève à 115 551,82 euros.

Des travaux sont actuellement entrepris par la SNCF dans la gare Lille Flandres dont une modernisation du hall d'accueil.

Nous proposons, en conséquence, que le solde du compte spécial soit utilisé pour financer une partie de ces travaux.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} – Objet de l’avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention du 15 octobre 1980 passée entre la SNCF et la Ville de Lille en proposant l’utilisation du reliquat du produit excédentaire des surtaxes locales temporaires instituées par l’Arrêté Préfectoral du 26 janvier 1981 de M. le Préfet du Département du Nord.

Le solde du compte spécial créé au profit de la Ville de Lille s’élève à 115 551,82 euros.

Article 2 – Consistance des travaux

Cet excédent doit être utilisé pour financer une partie des travaux de rénovation et de modernisation de la gare Lille Flandres entrepris en 2013.

Article 3 – Arrêté institutif

Les dispositions du présent avenant devront être portées à la connaissance de M. le Préfet du Département du Nord, par la SNCF qui s’engage à lui soumettre un projet d’arrêté institutif modifiant l’arrêté du 26 janvier 1981 en vigueur.

Le présent Avenant est établi en deux exemplaires originaux.

LILLE, le

Pour la SNCF,
La Directrice de la
Région de Lille,

LILLE, le

Pour la Ville de Lille,
Le Premier Adjoint au Maire,
délégué aux Finances,

Pierre de SAINTIGNON

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/410**

OBJET

Actualisation des tarifs des services municipaux en 2013.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2006, un travail d'encadrement de la politique tarifaire a été entamé.

Dans un souci constant d'offrir aux Lillois la meilleure qualité de service aux coûts les plus justes, une étude approfondie a été menée en 2008 sur ce thème au sein des structures municipales.

Le résultat de cette étude a permis d'actualiser certains tarifs de services municipaux eu égard à leur coût réel.

Il a également été décidé d'appliquer chaque année un coefficient minimum de revalorisation correspondant à l'inflation prévisionnelle (3 % en 2009, 2 % en 2010, 1,5 % en 2011, 1,7 % en 2012).

Pour 2013, le coefficient de revalorisation retenu est 1,8 %.

Un grand nombre de tarifs municipaux a fait l'objet d'une actualisation au 1^{er} janvier 2013 dans le cadre du Conseil Municipal de décembre 2012 ; pour autant, certains d'entre-eux sont concernés par une application au 1^{er} septembre 2013.

Il convient d'appliquer cette même actualisation de 1,8 % aux derniers services municipaux concernés par une application au 1^{er} juillet 2013 ou au 1^{er} septembre 2013.

Cependant, certaines prestations ont fait l'objet d'études supplémentaires afin de répondre à une tarification spécifique dans le cadre d'un rattrapage ou de création de tarifs.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **VALIDER** les tarifs des services municipaux ci-annexés, à compter des dates mentionnées, qui constituent les limites et seront fixés par décision municipale en application de la délibération portant délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le **12 JUIL. 2013**

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué aux Finances et Moyens

Pierre de SAINTIGNON



► **Halles et marchés – Droits de place du marché couvert de Wazemmes et de la Vieille Bourse**

Par délibération n° 12/414 du 25 juin 2012, les tarifs des droits de place du Marché couvert de Wazemmes et de la Vieille Bourse ont été revalorisés de 1,7 % au 1^{er} juillet 2012.

A. MARCHE COUVERT DE WAZEMMES

Le marché couvert de Wazemmes fait l'objet d'une tarification spécifique. Après avis des organisations professionnelles, une actualisation de 1,8 % de la redevance mensuelle portera le prix au m² de 12,22 € à 12,44 € au **1^{er} juillet 2013**.

B. VIEILLE BOURSE

Le marché aux livres installé dans la Vieille Bourse fait l'objet d'une tarification spécifique. Après consultation des organisations professionnelles, une actualisation de 1,7 % des droits de place applicable aux bouquinistes de la Vieille Bourse portera les droits mensuels pour un stand à 165,78 € (au lieu de 162,85 €) au **1^{er} juillet 2013**.

➤ **Services scolaires, péri et extra-scolaires de la Ville de Lille et de la Commune associée d'Hellemmes**

1) Centre d'Accueil de la Petite Enfance (CAPE) et Espaces Educatifs (EE)

La Caisse d'Allocations Familiales met en place un nouveau dispositif (LEA : Loisirs Equitables et Accessibles) pour aider financièrement les gestionnaires d'activités péri et extrascolaires sous réserve qu'ils respectent une tarification modérée pour les familles à faibles revenus.

La Ville de Lille adhère à ce dispositif et réajuste sa grille tarifaire en conséquence pour une application à compter du 1^{er} juillet 2013.

Catégorie	Quotient Familial	Ancien tarif matin et soir	Nouveau tarif matin et soir	ancien tarif matin	Nouveau tarif matin	Ancien tarif soir	Nouveau tarif soir
1	000-404	1,70 €	0,87 €	1,06 €	0,37 €	1,41 €	0,50 €
2	405-444	1,84 €	1,11 €	1,15 €	0,48 €	1,53 €	0,63 €
3	445-484	2,08 €	1,34 €	1,30 €	0,58 €	1,73 €	0,76 €
4	485-524	2,36 €	1,57 €	1,48 €	0,67 €	1,97 €	0,90 €
5	525-569	2,72 €	1,84 €	1,70 €	0,79 €	2,27 €	1,05 €
6	570-629	3,12 €	2,10 €	1,95 €	0,90 €	2,60 €	1,20 €
7	630-709	3,52 €	2,59 €	2,20 €	1,62 €	2,93 €	2,16 €
8	710-809	3,91 €	3,38 €	2,45 €	2,11 €	3,26 €	2,82 €
9	810-929	4,46 €	4,46 €	2,79 €	2,79 €	3,72 €	3,72 €
10	930-1249	5,17 €	5,17 €	3,23 €	3,23 €	4,31 €	4,31 €
11	1250-1499	5,35 €	5,43 €	3,35 €	3,40 €	4,46 €	4,53 €
12	1500-1999	5,53 €	5,63 €	3,46 €	3,52 €	4,61 €	4,69 €
13	2000-2499	5,71 €	5,81 €	3,57 €	3,63 €	4,76 €	4,85 €
14	2500-2999	6,07 €	6,18 €	3,80 €	3,87 €	5,06 €	5,15 €
15	3000 et +	6,43 €	6,55 €	4,02 €	4,09 €	5,36 €	5,46 €
16	Extra murs	7,72 €	7,86 €	4,82 €	4,91 €	6,43 €	6,55 €

2) Restauration scolaire

La forte augmentation du prix des denrées ainsi que l'évolution de la réglementation imposant de nouvelles normes pour améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis obligent la Ville à adapter et à réactualiser ses tarifs de restauration scolaire.

Il est ainsi proposé :

- le maintien des tarifs des 3 premières tranches (dont les tarifs n'ont pas évolué depuis 2008)
- pour les tranches intermédiaires (de 4 à 15) un réajustement progressif de 13 à 19 centimes d'euros

Tarifs appliqués aux enfants

Catégorie	Quotient Familial	Ancien tarif	Nouveau tarif
1	000-404	0,50 €	0,50 €
2	405-444	0,58 €	0,58 €
3	445-484	0,69 €	0,69 €
4	485-524	0,84 €	0,97 €
5	525-569	1,02 €	1,15 €
6	570-629	1,22 €	1,37 €
7	630-709	1,42 €	1,57 €
8	710-809	1,63 €	1,78 €
9	810-929	1,91 €	2,10 €
10	930-1249	2,26 €	2,45 €
11	1250-1499	2,51 €	2,70 €
12	1500-1999	2,76 €	2,95 €
13	2000-2499	3,26 €	3,45 €
14	2500-2999	3,76 €	3,95 €
15	3000 et +	4,26 €	4,45 €
16	Extra murs	5,11 €	5,34 €

Ces tarifs s'appliquent également à l'école de la Forêt de Phalempin

Tarifs appliqués aux enseignants

Sur ce tarif, une augmentation de 1,8 %, correspondant à l'inflation, est appliquée

Catégorie	Quotient Familial	Ancien tarif	Nouveau tarif	Tarif fréquentation exceptionnelle
17	> 465	6,15 €	6,26 €	9,39 €
18	< 465	5,12 €	5,21 €	7,82 €

Ces tarifs s'appliquent également à l'école de la Forêt de Phalempin

Tarifs appliqués aux personnels et organismes extérieurs

Sur ce tarif, une augmentation de 1,8 %, correspondant à l'inflation, est appliquée

Type	Ancien tarif	Nouveau tarif
Animateurs	1,59 €	1,62 €
Personnel en fonction dans les écoles	2,08 €	2,12 €
Association lilloise ou hellemmoise par convention	3,84 €	3,91 €
Organisme à prix de journée par convention	6,15 €	6,26 €

A titre exceptionnel et sous réserve de l'accord des services municipaux, les personnes ou organismes extérieurs souhaitant bénéficier des prestations de la restauration scolaire, dans le cadre d'une activité connexe aux écoles ou à un site municipal, se verront appliquer le tarif maximum lillois.

Tarifs « fréquentation exceptionnelle »

Les différents tarifs ci-dessus s'appliquent aux repas préalablement réservés. En 2010, avec la mise en place de Pass Enfant, un tarif « fréquentation exceptionnelle » a été créé. Ce dernier s'applique aux repas consommés mais non réservés, à compter du 3^{ème} repas non réservé (la réservation est possible jusque 5 jours ouvrés précédant la prestation).

Cette majoration s'appliquera également pour les repas pris en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (mercredi ou vacances scolaires, mercredis sportifs, ALSH thématiques...), et ce, dès la première prestation non réservée.

Catégorie	Quotient Familial	Tarif
1	000-404	0,75 €
2	405-444	0,87 €
3	445-484	1,04 €
4	485-524	1,46 €
5	525-569	1,73 €
6	570-629	2,06 €
7	630-709	2,36 €
8	710-809	2,67 €
9	810-929	3,15 €
10	930-1249	3,68 €
11	1250-1499	4,05 €
12	1500-1999	4,43 €
13	2000-2499	5,18 €
14	2500-2999	5,93 €
15	3000 et +	6,68 €
16	Extra muros	8,01 €

3) Les études surveillées

Sur ce tarif, une augmentation de 1,8 %, correspondant à l'inflation, est appliquée

Catégorie	Quotient Familial	Ancien tarif	Nouveau tarif
1	000-404	0,53 €	0,54 €
2	405-444	0,60 €	0,61 €
3	445-484	0,71 €	0,72 €
4	485-524	0,85 €	0,87 €
5	525-569	1,04 €	1,06 €
6	570-629	1,24 €	1,26 €
7	630-709	1,43 €	1,46 €
8	710-809	1,63 €	1,66 €
9	810-929	1,91 €	1,94 €
10	930-1249	2,26 €	2,30 €
11	1250-1499	2,31 €	2,35 €
12	1500-1999	2,36 €	2,40 €
13	2000-2499	2,41 €	2,45 €
14	2500-2999	2,46 €	2,50 €
15	3000 et +	2,51 €	2,56 €
16	Extra muros	3,01 €	3,06 €

4) Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Les tarifs actualisés sont les suivants :

Catégorie	Quotient Familial	Ancien tarif 1/2 journée sans repas	Nouveau tarif 1/2 journée sans repas	Ancien tarif 1/2 journée avec repas	Nouveau tarif 1/2 journée avec repas	Ancien tarif 1/2 journée avec repas en fréquentation exceptionnelle	Nouveau tarif 1/2 journée avec repas en fréquentation exceptionnelle	Ancien tarif jour sans repas	Nouveau tarif jour sans repas	Ancien tarif jour avec repas	Nouveau tarif jour avec repas	ancien tarif jour avec repas fréquentation exceptionnelle	Nouveau tarif jour avec repas fréquentation exceptionnelle
1	000-404	0,68 €	0,69 €	1,19 €	1,19 €	1,44 €	1,44 €	1,36 €	1,38 €	1,87 €	1,88 €	2,12 €	2,13 €
2	405-444	0,74 €	0,75 €	1,32 €	1,33 €	1,61 €	1,62 €	1,48 €	1,51 €	2,06 €	2,09 €	2,35 €	2,38 €
3	445-484	0,82 €	0,83 €	1,52 €	1,52 €	1,87 €	1,87 €	1,65 €	1,68 €	2,34 €	2,37 €	2,69 €	2,71 €
4	485-524	0,95 €	0,97 €	1,79 €	1,94 €	2,21 €	2,42 €	1,89 €	1,92 €	2,74 €	2,89 €	3,16 €	3,38 €
5	525-569	1,09 €	1,11 €	2,11 €	2,26 €	2,62 €	2,83 €	2,18 €	2,22 €	3,19 €	3,37 €	3,70 €	3,94 €
6	570-629	1,24 €	1,26 €	2,46 €	2,63 €	3,07 €	3,32 €	2,48 €	2,52 €	3,70 €	3,89 €	4,31 €	4,58 €
7	630-709	1,39 €	1,42 €	2,82 €	2,99 €	3,53 €	3,77 €	2,79 €	2,84 €	4,21 €	4,41 €	4,92 €	5,20 €
8	710-809	1,55 €	1,58 €	3,17 €	3,36 €	3,99 €	4,25 €	3,09 €	3,15 €	4,72 €	4,93 €	5,54 €	5,82 €
9	810-929	1,77 €	1,80 €	3,68 €	3,90 €	4,64 €	4,95 €	3,54 €	3,60 €	5,45 €	5,70 €	6,41 €	6,75 €
10	930-1249	2,04 €	2,08 €	4,30 €	4,53 €	5,43 €	5,75 €	4,09 €	4,16 €	6,35 €	6,61 €	7,48 €	7,84 €
11	1250-1499	2,27 €	2,31 €	4,78 €	5,01 €	6,04 €	6,36 €	4,54 €	4,62 €	7,05 €	7,32 €	8,31 €	8,67 €
12	1500-1999	2,50 €	2,55 €	5,25 €	5,50 €	6,63 €	6,97 €	4,99 €	5,08 €	7,75 €	8,03 €	9,13 €	9,50 €
13	2000-2499	2,95 €	3,00 €	6,21 €	6,45 €	7,84 €	8,18 €	5,90 €	6,01 €	9,16 €	9,46 €	10,79 €	11,18 €
14	2500-2999	3,40 €	3,46 €	7,16 €	7,41 €	9,04 €	9,39 €	6,80 €	6,92 €	10,56 €	10,87 €	12,44 €	12,85 €
15	3000 et + Extra muros	3,85 €	3,92 €	8,11 €	8,37 €	10,24 €	10,59 €	7,71 €	7,85 €	11,97 €	12,30 €	14,10 €	14,52 €
16		4,63 €	4,71 €	9,74 €	10,05 €	12,30 €	12,72 €	9,25 €	9,42 €	14,36 €	14,76 €	16,92 €	17,43 €

5) Classes de découverte

Les tarifs actualisés sont les suivants :

Catégorie	Quotient Familial	Ancien tarif	Nouveau tarif
1	000-404	2,38 €	2,42 €
2	405-444	2,64 €	2,69 €
3	445-484	3,04 €	3,09 €
4	485-524	3,59 €	3,65 €
5	525-569	4,23 €	4,31 €
6	570-629	4,95 €	5,04 €
7	630-709	5,67 €	5,77 €
8	710-809	6,40 €	6,52 €
9	810-929	7,40 €	7,53 €
10	930-1249	8,68 €	8,84 €
11	1250-1499	9,64 €	9,81 €
12	1500-1999	10,60 €	10,79 €
13	2000-2499	12,52 €	12,75 €
14	2500-2999	14,44 €	14,70 €
15	3000 et +	16,36 €	16,65 €
16	Extra muros	22,69 €	23,10 €

6) Remplacement de la carte Pass Enfant

Le Conseil Municipal du 25 juin 2012 a voté la gratuité du remplacement de la carte Pass Enfant, ce qui doit permettre à chaque enfant d'avoir, tous les jours, sa carte.

7) Dérogations

La gratuité du service de restauration scolaire, des activités péri et extra-scolaires, peut être accordé, à titre exceptionnel, aux bénéficiaires dont la situation sociale est jugée digne d'intérêt. Le Conseil Municipal considère comme telle situation celle des parents se trouvant dans la nécessité absolue de scolariser leur enfant à Lille, dont le niveau de revenu relève de la catégorie 1 et dont la situation sociale fait l'objet d'un suivi par les services sociaux.

A titre exceptionnel, le bénéfice du tarif lillois de la restauration et des activités périscolaires et extrascolaires peut être accordé aux personnes n'habitant pas Lille à condition qu'ils se trouvent dans une situation sociale jugée digne d'intérêt (en l'espèce, nécessité absolue de scolariser son enfant à Lille et niveau de quotient familial inférieur à 709).

Le tarif lillois de restauration peut également être accordé aux familles dont le quotient familial est inférieur à 709 et dont les enfants fréquentent le Centre Social « La maison du Chemin rouge » en raison du caractère intercommunal de ce dernier.

Le tarif lillois est appliqué aux habitants des rues limitrophes sous réserve d'un accord de réciprocité avec la commune concernée.

Dans le cadre des Projets d'Accueils Individualisés (PAI : accueil en restauration scolaire d'enfants souffrant d'allergies ou intolérances alimentaires), en cas de nécessité de fourniture de panier-repas par les parents, la diminution des tarifs correspond à la non consommation du repas collectif. Le prix de l'encadrement est cependant facturé.

Sur ce tarif, une augmentation de 1,8 %, correspondant à l'inflation, est appliquée.

Catégorie	Quotient Familial	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif fréquentation exceptionnelle	Nouveau tarif fréquentation exceptionnelle
1	000-404	0,50 €	0,51 €	0,75 €	0,76 €
2	405-444	0,50 €	0,51 €	0,75 €	0,76 €
3	445-484	0,51 €	0,52 €	0,76 €	0,77 €
4	485-524	0,51 €	0,52 €	0,76 €	0,77 €
5	525-569	0,51 €	0,52 €	0,76 €	0,77 €
6	570-629	0,69 €	0,70 €	1,04 €	1,06 €
7	630-709	0,84 €	0,86 €	1,27 €	1,29 €
8	710-809	1,02 €	1,04 €	1,53 €	1,56 €
9	810-929	1,22 €	1,24 €	1,83 €	1,86 €
10	930-1249	1,63 €	1,66 €	2,44 €	2,48 €
11	1250-1499	2,03 €	2,07 €	3,05 €	3,10 €
12	1500-1999	2,43 €	2,47 €	3,65 €	3,72 €
13	2000-2499	2,83 €	2,88 €	4,25 €	4,33 €
14	2500-2999	3,50 €	3,56 €	5,25 €	5,34 €
15	3000 et +	4,00 €	4,07 €	6,00 €	6,11 €
16	Extra muros	4,80 €	4,89 €	7,20 €	7,33 €

Selon les dispositions de la délibération du 14 décembre 2001, les assistantes familiales (sur présentation de justificatifs validés par le Département du Nord) peuvent obtenir une dérogation tarifaire.

Ces tarifs seront applicables à compter du 3 septembre 2013.

► **Tarifification des services culturels**

Dans un souci constant d'offrir aux Lillois la meilleure qualité de service aux coûts les plus justes, une étude approfondie a été menée en début de mandat sur ce thème au sein des structures municipales.

Le résultat de cette étude a permis d'actualiser certains tarifs de services municipaux eu égard à leur coût réel.

Il a également été décidé d'appliquer chaque année un coefficient minimum de revalorisation correspondant à l'inflation prévisionnelle (1,7% en 2012), ainsi pour 2013, le coefficient de revalorisation retenu est de 1,8%,.

Un grand nombre de tarifs des services culturels a fait l'objet d'une actualisation au 1^{er} janvier 2013 lors du Conseil municipal de décembre 2012 ; pour autant certains d'entre eux sont concernés par une application au 1^{er} septembre 2013.

Il convient d'appliquer cette même actualisation de 1,8% aux derniers services culturels concernés par une application au 1^{er} juillet ou 1^{er} septembre 2013.

Cependant, certaines prestations ont fait l'objet d'études supplémentaires afin de répondre à une tarification spécifique dans le cadre d'un rattrapage ou de création de tarifs.

Gare Saint Sauveur

Avec un bar-restaurant, des animations à caractère familial, des expositions, des week-ends thématiques, des concerts, du cinéma, des conférences, des salons, la Gare Saint-Sauveur cultive la polyvalence et l'accessibilité.

En parallèle à son activité culturelle et de loisirs, la Ville met à disposition des espaces pour l'organisation d'événements culturels, associatifs et des soirées privées d'entreprises ou événements à caractères commerciaux.

Les travaux de déconstruction de la Halle C de la Gare Saint Sauveur se sont achevés en octobre 2012, laissant place à un terrain clôturé de 13 000m² éclairé avec une entrée privative. Ce nouvel espace a été ouvert pendant Fantastic et programmé par le Prato avec le Cirque Ici.

Ce terrain destiné prioritairement à accueillir des chapiteaux offre aussi d'autres possibilités d'exploitations et représente pour la Ville une source de recettes potentielle. En effet, cet espace pourrait accueillir tout type d'événement des retransmissions de matchs, des projections de cinéma de plein air l'été et également de parking pour le stationnement de véhicules lors de soirées privées dans d'autres espaces de la Gare Saint Sauveur.

La date souhaitée de l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs est le 1^{er} juillet 2013.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de créer une grille tarifaire pour cet espace :

Type d'occupation	Halle C – Tarif par jour **
Chapiteau de cirque porté par une association lilloise	0€+
Chapiteau de cirque porté par une association non lilloise	200€
Chapiteau pour spectacle porté par une entreprise ou un promoteur du spectacle jusqu'à 200 places	250€
Chapiteau pour spectacle porté par une entreprise ou un promoteur de spectacle de 201 à 499 places	600 €
Chapiteau pour spectacle porté par une entreprise ou un promoteur de spectacle à partir de 500 places	1300 €
Parking de véhicule lors de soirée d'entreprise ou événements privés	1300€
Parking de véhicule lors d'événements portés par des associations lilloises	300€
Parking de véhicule lors d'événements portés par des associations non lilloises	600€
Accueil d'événements associatifs lillois- Hors Chapiteaux	0€
Accueil d'événements associatifs non lillois- Hors Chapiteaux	600€
Accueil d'événements d'entreprise ou commerciaux- Hors Chapiteaux	1300€

**

Le tarif de location est journalier

Le coût de la location ne comprend pas les fluides ni le gardiennage.

Un forfait de 100€ de frais de dossier est appliqué systématiquement ;il correspond aux frais administratifs d'instruction des demandes.

Centre d'Arts Plastiques et Visuels

La revalorisation des tarifs du Centre d'Arts Plastiques et Visuels tient compte de deux paramètres :

- . l'évolution du coût de la vie d'une part
- . les moyens pédagogiques (notamment équipements et matériels) déployés pour les ateliers et stages d'autres part

De nouveaux tarifs ont été créés dans la catégorie cours et ateliers adultes.

Ces tarifs seront valables pour l'année scolaire 2013-2014.

1– Ateliers enfants et adolescents

La tarification vise à inciter les familles aux ressources modestes à inscrire leurs enfants dans les ateliers de pratique artistique à l'année aux coûts les plus justes. Les tarifs prennent en compte les ressources et le nombre d'enfants à charge.

Il convient aujourd'hui :

- d'actualiser le montant du droit d'inscription forfaitaire et de le fixer pour un ou plusieurs cours et / ou ateliers à 17,50 €
- de décider que chaque élève devra s'acquitter de ce droit d'inscription, quelles que soient les ressources de la famille ;
- de calculer le montant de la participation annuelle aux frais à partir du quotient familial CAF, selon la grille ci-dessous comportant 15 catégories :

Catégories	QUOTIENT FAMILIAL	Anciens tarifs		Nouveaux tarifs	
		Communes de Lille, Hellemmes, Lomme	Hors communes de Lille, Hellemmes, Lomme	Communes de Lille, Hellemmes, Lomme	Hors communes de Lille, Hellemmes, Lomme
1	0 à 404	0 €	200 €	0 €	203€
2	405 à 444	15 €		16 €	
3	445 à 484	20 €		21 €	
4	485 à 524	25 €		26 €	
5	525 à 569	30 €		31 €	
6	570 à 629	35 €		36 €	
7	630 à 709	40 €		41 €	
8	710 à 809	55 €		51 €	
9	810 à 929	65 €		66 €	
10	930 à 1249	85 €		86 €	
11	1250 à 1499	105 €		106 €	
12	1500 à 1999	125 €		126 €	
13	2000 à 2499	140 €		146 €	
14	2500 à 2999	160 €		166 €	
15	3000 et plus	180 €		186 €	

Une inscription peut être prise en demie année à partir du 1^{er} février.
La participation annuelle aux frais est dans ce cas divisée par deux.

2- Stages enfants et adolescents

En ce qui concerne les stages de courte durée organisés pendant les périodes de congés scolaires, il convient de fixer une tarification différenciée afin de garantir un coût inférieur pour un stage de 15 heures par rapport à un atelier à l'année.

Il convient donc aujourd'hui :

- d'actualiser le montant du droit d'inscription forfaitaire et de le fixer à 17,50 € ;
- de décider que chaque élève devra s'acquitter de ce droit d'inscription, quelles que soient les ressources de la famille ;

- de calculer le montant de la participation annuelle aux frais à partir du quotient familial CAF, selon la grille ci-dessous comportant 15 catégories :

Catégories	QUOTIENT FAMILIAL	Anciens tarifs		Nouveaux tarifs	
		Communes de Lille, Hellemmes, Lomme	Hors communes de Lille, Hellemmes, Lomme	Communes de Lille, Hellemmes, Lomme	Hors communes de Lille, Hellemmes, Lomme
1	0 à 404	0 €	125 €	0€	127€
2	405 à 444	12 €		13€	
3	445 à 484	14 €		15€	
4	485 à 524	16 €		17€	
5	525 à 569	20 €		21€	
6	570 à 629	24 €		25€	
7	630 à 709	30 €		31€	
8	710 à 809	35 €		36€	
9	810 à 929	40 €		41€	
10	930 à 1249	50 €		51€	
11	1250 à 1499	60 €		61€	
12	1500 à 1999	70 €		71€	
13	2000 à 2499	80 €		81€	
14	2500 à 2999	95 €		96€	
15	3000 et plus	110 €		112€	

3 – Cours et ateliers adultes

Les tarifs pour les cours et ateliers adultes du centre d'arts plastiques et visuels se décomposent en un droit d'inscription et en une participation annuelle aux frais. La participation recouvre les frais de matériel pour les ateliers et comprend également, pour les adultes majeurs, l'usage du centre de documentation. Un seul droit d'inscription suffit pour un ou plusieurs cours ou ateliers.

Il convient donc aujourd'hui :

- d'actualiser le montant du droit d'inscription forfaitaire et de le fixer pour un ou plusieurs cours et / ou ateliers à 17,50 € ;
- de décider que chaque élève devra s'acquitter de ce droit d'inscription, quelle que soit sa situation ;
- d'actualiser le montant de la participation annuelle aux frais par atelier et/ou cours :

- Participation aux frais :

	<u>à l'année</u>		<u>1/2 année*</u>	
	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Adultes – culture visuelle, histoire de la photographie	60 €	61 €	35 €	35 €
Adultes - arts plastiques initiation	80 €	81 €	45 €	45 €
Adultes - arts plastiques initiation + culture visuelle	120 €	122 €	65 €	65 €
Adultes - arts plastiques perfectionnement	110 €	125 €	65 €	70 €

	<u>à l'année</u>		<u>1/2 année*</u>	
	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Adultes - arts plastiques perfection.+ nouvelles technologies	130 €	140€	75 €	80€
Adultes - arts plastiques perfection.+ techniques de la gravure		200€		110€
Adultes – arts plastiques perfectionnement + suivi projet personnel		240€		130€
Adultes - photographie cycle court	120 €	122 €	65 €	66 €
Adultes - photographie cycle long (1ère année)	155 €	160€	80 €	83€
Adultes – photographie cycle long (2ème, 3ème et 4ème années)	170 €	180€	90 €	95 €
Adultes - images numériques et infographie	155 €	157 €	80 €	81€
Adultes - vidéo	170 €	175€	90 €	92€

(*à partir du 1^{er} février, dans la limite des places disponibles)

Pour les habitants hors Lille, Lomme et Hellemmes, la participation annuelle aux frais est multipliée par deux. Exceptés pour les ateliers adultes « Arts Plastiques perfectionnement + techniques de la gravure » et « Arts Plastiques perfectionnement + suivi projet personnel », où la participation à l'année et à la demi année est majorée de la manière suivante:

Adultes – arts plastiques perfectionnement + suivi projet personnel	420,00 €	220,00 €
Adultes - arts plastiques perfectionnement + techniques de la gravure	367,50 €	190,00 €

Pour les chômeurs et bénéficiaires du RSA, réduction de 50% sur ces tarifs en inscription individuelle.

4 – Stages adultes

Afin de répondre aux nombreuses demandes, le centre d'arts plastiques et visuels organise des stages de courte durée pour le public lillois et non lillois.

Il convient aujourd'hui d'actualiser le montant du droit d'inscription et frais de participation et de le fixer par stage.

Droits d'inscription et participation aux frais :

	Lille, Hellemmes et Lomme		Autres communes	
	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Adultes - arts plastiques	110 €	115€	150 €	155€
Adultes - arts plastiques + nouvelles technologies	120 €	130€	160 €	175€
Adultes – multimédia	120 €	125€	170 €	175€
Adultes - photographie	140 €	145€	200 €	205€
Adultes – numériques, infographies	150 €	155€	220 €	225€
Adultes –vidéo	170 €	175€	250 €	255€

Chômeurs ou bénéficiaires du RSA : réduction de 50% sur ces tarifs en inscription individuelle.

L'inscription seule au centre de documentation (une année de date à date) est gratuite.

Les droits d'inscription et frais de participation ne sont pas remboursés en cas de désistement sauf pour les cas exceptionnels suivants : pour les cours et ateliers : les frais de participation sont remboursés en cas de déménagement hors région, d'accident ou maladie (sur production d'un justificatif). Ce remboursement ne peut plus être accordé après deux mois de suivi de cours ou d'atelier. Les droits d'inscription restent non remboursables. Pour les stages, le montant des frais n'est pas remboursé en cas de désistement. Le Centre d'Arts plastiques et visuels se réserve la possibilité d'annuler un stage quel qu'en soit le motif, au minimum 7 jours avant la date du stage. Les remboursements se font par mandat administratif émis par la Trésorerie Municipale.

Palais des Beaux Arts

Le Palais des Beaux-Arts procède chaque année à un travail d'analyse des coûts, ainsi qu'à une analyse des tarifs pratiqués par des établissements analogues. Deux types de tarifs évoluent:

- les tarifs d'accès aux ateliers ;
- les tarifs de location d'espaces du musée et de visites privées.

TARIFS COLLECTIONS PERMANENTES			
		Anciens tarifs	Nouveaux tarifs au 01/07/2013
INDIVIDUELS			
Droit d'entrée: PLEIN TARIF - visioguide inclus		6,50€	6,50€
Droit d'entrée : TARIF REDUIT - visioguide inclus	12-25 ans	4,00 €	4,00 €
	Titulaires d'une carte de réduction pour famille nombreuse	4,00 €	4,00 €
	Adhérents des Sociétés Amis des Musées autres que Lille	4,00 €	4,00 €
	Pass sénior Ville de Lille	4,00 €	4,00 €
	Professionnels du Tourisme et Comités d'Entreprises sur réservation	4,00 €	4,00 €
	Titulaires d'un billet Office de tourisme de Lille prestation de la brochure « laissez vous conter Lille »	tarif réduit individuel sur les collections permanentes et expositions temporaires	tarif réduit individuel sur les collections permanentes et expositions temporaires
Pass Lille Map sur les expositions temporaires	tarif réduit individuel de l'exposition	tarif réduit individuel de l'exposition	

Droit d'entrée : GRATUIT	moins de 12 ans	0,00 €	0,00 €
	Amis des Musées de Lille , " Titulaire du Pass Musée "	0,00 €	0,00 €
	demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA	0,00 €	0,00 €
	bénéficiaires du dispositif Crédits Loisirs	0,00 €	0,00 €
	Titulaires d'une carte d'invalidité et leurs accompagnateurs ayant droit, accompagnateurs de déficients visuels, Mutilés de guerre	0.00€	0.00€
	Presse	0.00 €	0.00 €
	Enseignants et étudiants en histoire de l'art, arts plastiques et architecture Contremarque remise aux élèves issus de groupes scolaires.	0.00 €	0.00 €
	Adhérents du centre d'arts plastiques de la Ville de Lille (Wazemmes) – Titulaires d'une carte « Ateliers PBA »	0.00 €	0.00 €
	Pass senior Ville de Lille non imposables	0.00 €	0.00 €
	ICOM, Conservateurs, Membres certifiés appartenant au Ministère de la culture, à la DRAC .	0.00 €	0.00 €
	Carte de conférencier national, des villes et pays d'art et d'histoire. Carte de guide-interprète national, régional,	0.00 €	0.00 €
	1er dimanche de chaque mois , Journées du patrimoine, Nuit des musées, Pour les femmes dans le cadre de la Journée de la Femme, "Printemps des Musées Télérama" pour les collections permanentes et les expositions temporaires, 1 nocturne par mois pour les expositions temporaires	0.00 €	0.00 €
	Opération "Une entrée achetée - une entrée offerte" valable sur les droits d'entrée plein tarif "collections permanentes" + "exposition temporaire" + "billet couplé collections permanentes - exposition temporaire" (sous couvert de conventions de partenariat ultérieures)	0.00 €	0.00 €
"Pass Musée"	Pass musée "Palais des Beaux-Arts" (valable un an à compter de la date d'achat) : accès gratuit aux collections permanentes et mise à disposition gratuite du visioguide, tarif réduit sur les expositions et les ateliers du musée, tarif réduit sur la programmation culturelle du musée (concerts, spectacles hors "musée amusant", conférences...)	15,00 €	15,00 €
Guide des collections du PBA	Prix public de vente Prix négocié au titulaire de la convention d'occupation de la librairie-boutique du Palais des Beaux-Arts	3,50 € 2 €	3,50 € 2 €
Visioguide	Location d'un visioguide pour les bénéficiaires de la gratuité	1.00 €	1.00 €

PROGRAMMATION CULTURELLE		Anciens tarif	Nouveaux tarifs au 01/07/2013
Visites guidées publiques	Plein tarif durée : 1 heure	4,00 € + droit d'entrée	4,00 € + droit d'entrée
	Tarif réduit pour bénéficiaires dispositif Crédits Loisirs durée : 1 heure	1,50 € + entrée gratuite	1,50 € + entrée gratuite
	Tarif réduit pour les visites organisées à destination des publics sourds et malentendants, non et mal voyants durée : 1 heure	4,00 € + entrée gratuite	4,00 € + entrée gratuite
	Tarif réduit pour les visites publiques suivies par de petits groupes 8 à 12 personnes maxi , sur réservation exclusivement. durée : 1 heure	4,00 € + entrées au tarif groupe adulte	4,00 € + entrées au tarif groupe adulte
	Visite du dimanche sur les collections permanentes uniquement durée : 30 minutes	1.00 €+ droit d'entrée	1.00 €+ droit d'entrée
	Gratuits dans le cadre du programme culturel : - visites destinées aux 6-12 ans les mercredis - visites destinées aux 13-25 ans les mercredis - pour les - de 18 ans participant aux visites du dimanches sur les collections permanentes	visite et entrée gratuites	visite et entrée gratuites
Conférences (droit pouvant autoriser l'accès libre aux collections permanentes ou à l'exposition temporaire concernée)	Plein tarif	5,00 €	5,00 €
	Tarif réduit Bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi Moins de 26 ans Groupes à partir de 10 personnes Amis des Musées de Lille - "Titulaire du Pass Musée "	3,00 €	3,00 €
	Tarif réduit Etudiants en histoire de l'art	1,00 €	1,00 €
Musée Amusant	Tarif unique	6,50 €	6,50 €
	Tarif groupe Groupes d'enfants (Centre de Loisirs etc..) sur réservation "Titulaire du Pass Musée "	3,00 €	3,00 €
	Tarif réduit bénéficiaires du dispositif Crédits Loisirs	3,00 €	3,00 €
Nocturne	Plein tarif	12,00 €	12,00 €

18h00 à 22h00 manifestations culturelles incluses	Tarif réduit		
	Bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi Moins de 26 ans Groupes à partir de 10 personnes Amis des Musées de Lille - "Titulaire du Pass Musée "	7,00 €	7,00 €
	Tarif réduit bénéficiaires CL	7,00 €	7,00 €
	Nocturne étudiants	0,00 €	0,00 €
Déjeuner d'art	Visite guidée + déjeuner au musée	25,00 €	25,00 €
Midi Musique	Entrée au musée + concert plein tarif	7,00 €	7,00 €
	Entrée au musée + concert tarif réduit Bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi Groupes à partir de 10 personnes Amis des Musées de Lille - "Titulaire du Pass Musée " les - de 26 ans	5,00 €	5,00 €
Midi Poésie	Accès sur présentation du droit d'entrée en vigueur		
ATELIERS PEDAGOGIQUES INDIVIDUELS / ENFANTS ADOLESCENTS ET ADULTES		Ancien tarif	Nouveau tarif au 01/09/2013
Tous ateliers	Tarif famille à partir du 3ème enfant de la même fratrie (sur présentation d'un justificatif)	Tarif réduit	Tarif réduit
Ateliers vacances	Plein tarif	24,00 €	26,00 €
ATELIERS PEDAGOGIQUES INDIVIDUELS / ENFANTS ADOLESCENTS ET ADULTES		Anciens tarifs	Nouveaux tarifs au 01/07/2013
Tous ateliers arts plastiques cycle de 3 séances de 2 heures	Tarif famille à partir du 3ème enfant de la même fratrie (sur présentation d'un justificatif)	Tarif réduit	Tarif réduit
	Tarif réduit Résidents Lille Lomme Hellemmes Amis des Musées de Lille - "Titulaire du Pass Musée "	21,00 €	23,00 €
	Tarif réduit bénéficiaires du dispositif Crédits Loisirs	10,00 €	10,00 €
Tous ateliers	la séance	9,00 €	10,00 €
Ateliers à l'année - niveau 1 : ni matériaux ni équipements spécifiques (par exemple découverte des techniques enfants, adolescents et adultes, couleur ..)	Plein tarif à l'année	195,00 €	210,00 €
	Tarif réduit à l'année Résidents Lille Lomme Hellemmes Amis des Musées de Lille - "Titulaire du Pass Musée "	150,00 €	165,00 €
	le trimestre plein tarif	65,00 €	70,00 €
	le trimestre tarif réduit	50,00 €	55,00 €
Ateliers à l'année -niveau 2 matériaux et équipements spécifiques (par exemple : gravure,	Plein tarif à l'année	390,00 €	420,00 €
	Tarif réduit à l'année Résidents Lille Lomme Hellemmes Amis des Musées de Lille - "Titulaire du Pass Musée "	270,00 €	300,00 €

techniques du dessin , sculpture et modelage ...)	le trimestre plein tarif	130,00 €	140,00 €
	le trimestre tarif réduit	90,00 €	100,00 €
Ateliers Histoire de l'art	Plein tarif	270,00 €	300,00 €
	Tarif réduit Moins de 25 ans Etudiants Amis des Musées de Lille - "Titulaire du Pass Musée "	180,00 €	210,00 €
	le trimestre plein tarif	90,00 €	100,00 €
	le trimestre tarif réduit	60,00 €	70,00 €

GROUPES : 25 personnes maximum pour les visites guidées et libres, 15 personnes maximum pour les ateliers		Anciens tarifs	Nouveaux tarifs au 01/07/2013
Groupes adultes sur réservation	Droit d'entrée par personne à partir de 10 personnes	4,00 €	4,00 €
	Droit d'entrée par personne (CE et professionnels du tourisme)	3,50 €	3,50 €
	Droit d'entrée par personne pour les visites organisées par le Service Ville d'Art et d'Histoire de Lille incluant un passage au Palais des Beaux-Arts	3,00 €	3,00 €
	Droit d'entrée pour les chauffeurs et accompagnateurs de groupes touristiques	0,00 €	0,00 €
	Visite libre - frais de réservation	0,00 €	0,00 €
	Visite libre avec guide externe possible aux horaires suivants : 11h à 13h du mercredi au dimanche , et 16h à 17h45 du lundi au dimanche, fermé le mardi .		
	Visite guidée 1 heure	90,00 €	90,00 €
	Visite guidée 1 heure 30	120,00 €	120,00 €
	Visite guidée 2 heures	145,00 €	145,00 €
	Atelier 2h incluant une visite des collections permanentes	95,00 €	95,00 €

Groupes Scolaires, étudiants et assimilés (CLSH...) sur réservation	Droit d'entrée par élève jusqu'en terminale	1,50 € non lillois/0.00 € lillois	1,50 € non lillois/0.00€ lillois
	Droit d'entrée par élève pour les établissements d'enseignement supérieur	1,50 € non lillois/0.00 € lillois	1,50 € non lillois/0.00€ lillois
	1 accompagnateur scolaire pour 5 élèves	0,00 €	0,00 €
	Visite libre - frais de réservation	0,00 €	0,00 €
	Visite guidée 1 heure	56,00 €	56,00 €
	Visite guidée 1 heure 30	84,00 €	84,00 €
	Visite guidée 2 heures	100,00 €	100,00 €
	Atelier 2h incluant une visite des collections permanentes	66,00 €	66,00 €
	Atelier 3h incluant une visite des collections permanentes	82,00 €	82,00 €
Groupes issus de structures sociales et associations lilloises et non lilloises s'adressant à un public non imposable sur le revenu	Droit d'entrée et frais de réservation	0,00 €	0,00 €
	Visite guidée 1h	35,00 €	35,00 €
	Visite guidée 1h bénéficiaires Crédits Loisirs	33,00 €	33,00 €
	atelier plastique 2h (incluant une visite guidée)	40,00 €	40,00 €
	atelier plastique 2h (incluant une visite guidée) bénéficiaires des Crédits Loisirs	38,00 €	38,00 €
Visites du service pédagogique	entrées et visites guidées pour les enseignants dans le cadre de rendez vous pédagogiques ou de formations sur les collections permanentes et les expositions temporaires	0,00 €	0,00 €

Ateliers hors les murs <u>tous types de groupes</u> (scolaires et périscolaires, adultes)	Atelier hors les murs niveau 1 matériel plastique non fourni		
	Ateliers d'arts plastiques durée 2h30 assurés par les animateurs plasticiens du PBA)		
	Sur territoire LMCU	155,00 €	155,00 €
	Hors territoire LMCU	185,00 €	185,00 €
	atelier hors les murs niveau 2- matériel plastique standard		
	Ateliers d'arts plastiques durée 2h30 assurés par les animateurs plasticiens du PBA)		
Sur territoire LMCU	200,00 €	200,00 €	
Hors territoire LMCU	230,00 €	230,00 €	
atelier hors les murs niveau 3- matériel plastique spécifique			
Ateliers d'arts plastiques durée 2h30 assurés par les animateurs plasticiens du PBA)			
Sur territoire LMCU	250,00 €	250,00 €	
Hors territoire LMCU	280,00 €	280,00 €	
Prestations hors les murs	Conférences / Diaporama (assurés par les guides conférencières du PBA)		
	Sur territoire LMCU	130,00 €	130,00 €
	Hors territoire LMCU	160,00 €	160,00 €

	VISITES PRIVEES	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs au 01/07/2013
Visites privées	Comprenant l'accès aux salles en nocturne et la prestation des guides		
	Moins de 50 invités	875,00 €	1 000,00 €
	De 50 à 100 invités	1 750,00 €	1 850,00 €
	De 100 à 150 invités	2 625,00 €	2 750,00 €
	de 150 à 200 invités	3 250,00 €	3 500,00 €
	De 200 à 250 invités	3 800,00 €	4 000,00 €
	De 250 à 300 invités	4 800,00 €	4 800,00 €
	De 300 à 350 invités	5 200,00 €	5 200,00 €
	De 350 à 400 invités	5 500,00 €	5 500,00 €
	De 400 à 500 invités	6 500,00 €	6 500,00 €
	Tarifs de mise à disposition du musée au delà de 500 invités	13 500,00 €	15 000,00 €
LOCATIONS D'ESPACES Salles non équipées à l'exception de l'Auditorium où l'application de la TVA est de rigueur . Ces tarifs comprennent la mise à disposition du matériel et la présence d'un technicien.			
Locations d'espaces Ces tarifs permettent à l'entreprise d'occuper les espaces de 8h à 23h, pendant 5 heures. Au delà, un forfait horaire sera demandé.	Galerie d'entrée	4 000,00 €	4 500,00 €
	Atrium	7 500,00 €	8 000,00 €
	Galerie jardin	3 000,00 €	3 250,00 €
	Rotonde "Frémiet" ou "Napoléon"	2 500,00 €	3 000,00 €
	Salle d'exposition temporaire	5 200,00 €	5 200,00 €
	Mise à disposition du musée (comprenant des visites guidées)	13 500,00 €	15 000,00 €

Location d'espace	Salle – rez-de-chaussée bâtiment lame		
	Utilisation principale :		
	Matinée (de 7 à 12h)	1 750 €	1 750 €
	Journée (de 7 à 23h)	2 500 €	2 500 €
	Utilisation en complément de la location de l'auditorium		
	Matinée (de 7 à 12h)	500 €	500 €
	Journée (de 7 à 23h)	800 €	800 €

	Par heure de présence supplémentaire dans le Musée après 8h et avant 18h	160,00 €	160,00 €
	Par heure de présence supplémentaire dans le Musée avant 8h et après 23h	320,00 €	320,00 €
Auditorium	1/2 journée (8h à 12h ou 14h à 18h)	1 750,00 €	1 750,00 €
	1 journée (8h à 18h avec une pause de 2h)	2 500,00 €	2 500,00 €
	Installation la veille	550,00 €	550,00 €
	Par heure de présence supplémentaire dans l'auditorium de 6 à 8h et de 18h à 22h	160,00	160,00
	Il sera appliqué à ce tarif de présence supplément. un coefficient de 1,5 pour les dimanches, jours fériés et au delà de 22h		

Frais de mise à disposition de	Forfait 1/2 journée (8h à 12h ou 14h à 18h) 1 technicien	50,00 €	50,00 €
--------------------------------	---	---------	---------

l'auditorium pour les associations de la métropole à vocation scientifique, culturelle et d'enseignement		2 techniciens	100,00 €	100,00 €	
		Agent d'accueil	15€/h	15€/h	
	Forfait journée (8h -18h avec une pause de 2h)	1 technicien	100,00 €	100,00 €	
		2 techniciens	150,00 €	150,00 €	
		Agent d'accueil	15€/h	15€/h	
	Forfait soirée 17h - 22h	1 technicien	150,00 €	150,00 €	
		2 techniciens	200,00 €	200,00 €	
		Agent d'accueil	15€/h	15€/h	
	<u>Tarifs par heure supplémentaire de mise à disposition</u>				
	de 18 h à 22h	1 technicien	50,00 €	50,00 €	
2 techniciens		75,00 €	75,00 €		
Agent d'accueil		15€/h	15€/h		
Il sera appliqué à ces tarifs un coefficient de 1,5 pour les dimanches, jours fériés et au delà de 22h					

Tarifs relations publiques de la Ville	Visites privées 150 personnes maximum	800,00 €	800,00 €
	Frais techniques	800,00 €	800,00 €
	Location d'espaces	1 500,00 €	1 500,00 €

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/425**

OBJET

**Taxe sur la consommation finale
d'électricité - Fixation du coefficient
multiplicateur pour l'année 2014.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOMÉ), un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité a été institué, créant notamment, à compter du 1^{er} janvier 2011, une taxe locale sur la consommation finale d'électricité, qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité.

L'assiette de cette nouvelle taxe repose uniquement sur les quantités d'électricité consommées par les usagers, avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€/MWh).

Le nouveau tarif de référence est fixé par la loi à :

- 0,75 € par mégawattheure, pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA,
- 0,25 € par mégawattheure, pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA.

Un coefficient multiplicateur est appliqué à ces tarifs de référence. L'article L.2333-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 46 de la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011, définit les modalités de fixation de ce coefficient. Pour la Commune de Lille, il était de 8,28 pour l'année 2013. Ce coefficient peut être réactualisé chaque année, selon l'inflation.

Pour l'année 2014, le Conseil Municipal peut se prononcer, avant le 1^{er} octobre 2013, pour modifier le coefficient multiplicateur. Il est proposé d'actualiser le taux 2014 en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'année 2012 par rapport au même indice établi pour l'année 2009. Soit :

$$\text{Coeff 2011 (8)} \times \frac{\text{indice des prix 2012 (124,50)}}{\text{Indice des prix 2009 (118,04)}} = 8,44$$

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** de fixer à **8,44** le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, coefficient appliqué à compter du 1^{er} janvier 2014.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Adoptée à la majorité

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué aux Finances et Moyens

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

059-215903501-20130628-44414-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Accusé de réception en Préfecture le : 02/07/13

Pierre de SAINTIGNON



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/411**

OBJET

Quartier des Bois-Blancs - Aménagement de la place Saint-Charles - Ajustement du coût d'opération - Autorisation de signature des marchés de travaux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 10/536 du 22 juin 2010, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la consultation en groupement de commande avec Lille Métropole Communauté Urbaine pour la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre en charge des études et du suivi des travaux pour le réaménagement des espaces publics de la place Saint-Charles.

Au cœur d'un secteur en pleine mutation, les aménagements de la place Saint-Charles n'exploitent pas aujourd'hui les potentiels du site. Pourtant ce lieu pourrait constituer une ponctuation de qualité au cœur du « vieux Bois-Blancs ».

La requalification de cette place passe donc par la réaffirmation de son impact et de ses usages dans le paysage urbain, en renforçant son rôle de centralité.

L'atelier JOURS, paysagiste mandataire, a été désigné comme concepteur unique afin de mener les études d'aménagement des espaces publics sur les compétences respectives de la Ville de Lille et de Lille Métropole Communauté Urbaine.

Le projet repose sur la création d'une place totalement piétonne pouvant accueillir des plantations, du mobilier de confort et ludique, des terrasses commerciales et occasionnellement un marché de plein air. L'église Saint-Charles disposera d'un parvis et la rue des Bois-Blancs sera pacifiée. Une mise en lumière simple et sobre soulignera l'identité singulière du cœur du Vieux Bois-Blancs.

A l'occasion des études de conception, l'opportunité de réaménager la totalité de la rue Surcouf est apparue. En effet, le tronçon compris entre la rue des Bois-Blancs et la rue de Tourville est inclus dans le périmètre initial du marché de maîtrise d'œuvre. Aujourd'hui, il est proposé d'intégrer le tronçon entre la rue de Tourville et la rue du Général Anne de la Bourdonnaye.

Il est également proposé d'aménager ce tronçon dans la continuité des propositions validées pour la place Saint-Charles, donc de développer les mêmes matériaux de sol, plantations, éclairages publics.

Cette extension de périmètre occasionne une augmentation du coût d'opération porté à 250.000 € Toutes Dépenses Confondues.

Les travaux sont répartis en 2 lots :

- Lot 1 : mobilier, serrurerie, plantations
- Lot 2 : éclairage et réseaux

L'estimation des travaux pour la part Ville s'élève à 225.000 € TTC.

La durée des travaux est prévue sur une période de 5 mois.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public	14/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AJUSTER** le coût d'opération à hauteur de 250.000 € Toutes Dépenses Confondues ;
- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation de travaux pour les lots relevant de la compétence de la Ville ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué à signer les marchés à intervenir, après avis de la Commission d' Appel d' Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2312, fonction 820 - Opération n° 1759 « Place Eglise Saint Charles » - AP : QESPACEPG.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
059-215903501-20130628-44598-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Accusé de réception en Préfecture le : 02/07/13

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l' Aménagement des places
publiques

E. Quiquet

Eric QUIQUET



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/412**

OBJET

**Quartier de Moulins - Aménagement
de la place Fernig et de l'avenue
Louise Michel - Ajustement du coût
d'opération - Autorisation de signature
des marchés de travaux.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 10/536 du 22 juin 2010, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la consultation en groupement de commande avec Lille Métropole Communauté Urbaine pour la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre en charge des études et du suivi des travaux pour le réaménagement des espaces publics de la place Fernig.

Aujourd'hui, cette place cernée d'espaces publics nouvellement requalifiés (rue de Douai, rue de Saint Quentin) propose un usage de parking, affectation anachronique au regard des pratiques actuelles, potentiels du lieu et politiques développées en matière de déplacements à une échelle métropolitaine. De plus, son aspect très fortement dégradé encourage à amorcer le réaménagement de ce lieu.

L'atelier ALTERN, paysagiste mandataire, a été désigné comme concepteur unique afin de mener les études d'aménagement des espaces publics sur les compétences respectives de la Ville de Lille et de Lille Métropole Communauté Urbaine.

Le projet repose sur la création d'une place totalement piétonne pouvant accueillir des plantations, du mobilier de confort, des terrasses commerciales. Ce nouvel aménagement concilie les fonctionnalités d'un pôle d'échanges lié à la présence de la station de métro et de la gare de bus, et les attributs d'une place de quartier en lien avec les équipements, les commerces et le tissu résidentiel.

Par ailleurs, un lien symbolique avec le Jardin des Plantes, situé au sud de la voie rapide, est créé à l'aide d'une palette végétale très identitaire rappelant des collections botaniques. L'accès au jardin est également signifié et favorisé par le réaménagement des espaces de l'avenue Louise Michel.

La réalisation de ces objectifs occasionne un ajustement du coût d'opération à hauteur de 495.000 € Toutes Dépenses Confondues (300 000.00 € TDC pour la réalisation des travaux de la Place Fernig et 195 000.00 € TDC pour la réalisation des travaux de l'Avenue Louise Michel).

Les travaux d'aménagement pour la Ville de Lille seront organisés en une tranche ferme pour les travaux de la place Fernig et une tranche conditionnelle pour les travaux de l'avenue Louise Michel.

La durée des travaux est prévue pour une période d'un an.

Afin de permettre d'adapter les quantités aux travaux réalisés sur les deux tranches, il est proposé de lancer une consultation selon la procédure adaptée sous forme de marchés à bons de commande.

L'organisation du marché sera la suivante :

Tranche ferme : Travaux de la place Fernig :

Lot	Désignation	Montant minimum	Montant maximum
01	Plantations	30.000 € HT	60.000 € HT
02	Mobiliers urbains	30.000 € HT	90.000 € HT
03	Eclairage public	40.000 € HT	80.000 € HT

Tranche conditionnelle : Travaux de l'avenue Louise Michel :

Lot	Désignation	Montant minimum	Montant maximum
01	Plantations	30.000 € HT	60.000 € HT
02	Mobiliers urbains	50.000 € HT	150.000 € HT

L'estimation totale des travaux lancés par la Ville de Lille portant sur ces deux tranches s'élève à 432.000 € TTC.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public	14/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AJUSTER** le coût d'opération à hauteur de 495.000 € Toutes Dépenses Confondues ;
- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation des travaux relevant de la compétence de la Ville ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué à signer les marchés à intervenir après avis de la Commission d' Appel d' Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2312, fonction 820 - Opération n° 1829 « Place Fernig » - AP : QESPACEPG.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Adoptée à la majorité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Aménagement des places
publiques

E. Quiquet

Eric QUIQUET

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

059-215903501-20130628-44587-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Accusé de réception en Préfecture le : 02/07/13



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/413**

OBJET

Parc de la Citadelle - Aménagement de l'Esplanade du Champ de Mars - Autorisation de signature de la demande de permis d'aménager.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 13/130 du 18 mars 2013, le Conseil Municipal a déclaré le projet « Aménagement de l'Esplanade du Champ de Mars de la Citadelle de Lille » d'intérêt général conformément à l'article L 126-1 du Code de l'Environnement, décidé la mise en oeuvre du projet et autorisé la poursuite des procédures de réalisation.

Par délibération n° 13/256 du 27 mai 2013, le Conseil Municipal a validé le principe de groupement de commandes avec Lille Métropole pour la réalisation des travaux et le lancement de l'appel d'offres ouvert européen.

Préalablement au lancement de la consultation de travaux, il est nécessaire de déposer un permis d'aménager sur l'ensemble de l'Esplanade du Champ de Mars.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable	18/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la demande de permis d'aménager et tous documents y afférant.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le - **5 JUIL. 2013**

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts

E. Quiquet

Eric QUITQUET



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/414**

OBJET

**Balades de l'été – Modalités
d'organisation et de tarification
pour 2013.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Balades de l'été consistent à organiser 40 sorties (4 par quartier) pour un public familial. Elles se déroulent pendant les mois de juillet et août pour des destinations diverses en Nord/Pas-de-Calais.

En 2012, 2 228 Lilloises et Lillois ont bénéficié des ces journées de détente et de découverte.

Une participation des usagers aux frais d'organisation est prévue et sera acquittée auprès des régies de recettes des Mairies de quartier. Un arrêté sera pris ultérieurement pour déterminer, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, les tarifs des sorties.

La Direction des Quartiers et les Mairies de quartier sont chargées de l'organisation de cette opération, dont le coût global est de 26.054,90 € en 2013. Ce coût concerne les dépenses de transport (aller/retour en bus).

Les dépenses afférentes aux petits déjeuners offerts aux participants seront imputées comme suit :

QUARTIER	IMPUTATION
Bois-Blancs	Chapitre 011, article 6068, fonction 422, Opération n° 60
Centre	Chapitre 011, article 6288, fonction 90, Opération n° 84
Faubourg de Béthune	Chapitre 011, article 6232, fonction 024, Opération n° 95
Fives	Chapitre 011, article 60623, fonction 422, Opération n° 77
Lille-Sud	Chapitre 011, article 60623, fonction 020, Opération n° 94
Moulins	Chapitre 011, article 60623, fonction 024, Opération n° 92
Saint-Maurice Pellevoisin	Chapitre 011, article 60623, fonction 024, Opération n° 89
Vauban-Esquermes	Chapitre 011, article 6232, fonction 024, Opération n° 62
Vieux-Lille	Chapitre 011, article 60623, fonction 024, Opération n° 72
Wazemmes	Chapitre 011, article 60623, fonction 024, Opération n° 61

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative	19/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ARRETER** le programme des Balades de l'été 2013 repris en annexe ;
- ◆ **AUTORISER** la perception des contributions afférentes à chaque sortie « Balades de l'été », soit 2 € par personne (gratuité pour les enfants âgés de moins de 2 ans). Le Maire fixera par arrêté les tarifs de cette participation, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, conformément à la délibération n° 11/468 du 27 juin 2011 ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les lignes budgétaires reprises dans le tableau ci-dessus.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le - 8 JUL. 2013

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Coordination des Quartiers



Walid HANNA

JUILLET 2013

DATES	MAIRIE DE QUARTIER	DESTINATION
lundi 8 juillet 2013	FAUBOURG DE BETHUNE	CALAIS
	LILLE SUD	CALAIS
mardi 9 juillet 2013	SAINT MAURICE-PELLEVOISIN	CALAIS
	FIVES	CALAIS
mercredi 10 juillet 2013	VAUBAN-ESQUERMES	CALAIS
	BOIS BLANCS	CALAIS
jeudi 11 juillet 2013	WAZEMMES	CALAIS
	MOULINS	CALAIS
vendredi 12 juillet 2013	CENTRE	CALAIS
	VIEUX LILLE	CALAIS
lundi 15 juillet 2013	VAUBAN-ESQUERMES	BRAY DUNES
	BOIS BLANCS	BRAY DUNES
mardi 16 juillet 2013	WAZEMMES	BRAY DUNES
	MOULINS	BRAY DUNES
mercredi 17 juillet 2013	SAINT MAURICE-PELLEVOISIN	BRAY DUNES
	FIVES	BRAY DUNES
jeudi 18 juillet 2013	CENTRE	BRAY DUNES
	VIEUX LILLE	BRAY DUNES
vendredi 19 juillet 2013	FAUBOURG DE BETHUNE	BRAY DUNES
	LILLE SUD	BRAY DUNES

AOUT 2013

DATES	MAIRIE DE QUARTIER	DESTINATION
lundi 5 août 2013	FAUBOURG DE BETHUNE	MALO
	LILLE SUD	MALO
mardi 6 août 2013	SAINT MAURICE-PELLEVOISIN	MALO
	FIVES	MALO
mercredi 7 août 2013	VAUBAN-ESQUERMES	MALO
	BOIS BLANCS	MALO
jeudi 8 août 2013	WAZEMMES	MALO
	MOULINS	MALO
vendredi 9 août 2013	CENTRE	MALO
	VIEUX LILLE	MALO
lundi 12 août 2013	VAUBAN-ESQUERMES	BOULOGNE
	BOIS BLANCS	BOULOGNE
mardi 13 août 2013	WAZEMMES	BOULOGNE
	MOULINS	BOULOGNE
mercredi 14 août 2013	SAINT MAURICE-PELLEVOISIN	BOULOGNE
	CENTRE	BOULOGNE
vendredi 16 août 2013	FIVES	BOULOGNE
	FAUBOURG DE BETHUNE	BOULOGNE
	VIEUX LILLE	BOULOGNE
	LILLE SUD	BOULOGNE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2013

N° 13/415

OBJET

Crédits décentralisés – Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Conseils de quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la vie associative de leur quartier.

Les Conseils de quartier des Bois-Blancs, du Centre, de Fives, de Lille-Sud et de Moulins se sont réunis récemment aux fins d'attribuer des subventions aux associations. L'ensemble des actions présentées, dans le récapitulatif ci-joint, a fait l'objet de débats en Conseils de quartier qui ont donné un avis favorable au versement de ces subventions.

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, une convention régit les relations entre la Ville et les organismes dont le montant total des subventions versées par la Ville, pour l'exercice 2013, dépassent 23.000 €.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative	19/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions telles que proposées par les Conseils de quartier, reprises dans le tableau ci-annexé ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes, pour un montant total de 14.415 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 de nos documents budgétaires.

Adoptée à l'unanimité

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le - 8 JUIL. 2013

Par délégation du Maire,

l'Adjoint délégué à la Coordination des Quartiers



Walid HANNA

Conseil Municipal du 28 juin 2013 CREDITS DECENTRALISES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Quartier	Organisme bénéficiaire N° SIRET	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Coût total du projet	Autres financements sollicités	Date de l'avis du CQ	Montant sollicité	Montant proposé par le Conseil de quartier	Imputation
BOIS BLANCS	ASSOCIATION DU CHALET DES BOIS BLANCS 493 049 704 000 15	LE CHALET DEFIE LA VOGALONGA	Organisation d'un défi sportif de 32 km en canoë à Venise du 16 au 20 mai 2013 à destination de 6 Jeunes âgés de 18 à 21 ans qui rencontrent des problématiques de santé.	2 540,00	. Autofinancement : 200 . Participation aux frais : 180 . Autres recettes : 1 160	11/04/2013	1 000,00	1 000,00	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 60
BOIS BLANCS	AUTOUR D'EAUX 504 994 153 000 14	PETITE FETE DE L'EAU	Organisation d'une animation sur l'eau avec les embarcations de l'association Autour d'Eaux et celles de l'association la Deûle le 8 mai 2013 de 10h à 17h dans le cadre de la Braderie du Quartier. Balades gratuites sur la Haute Deûle ouvertes à tous les habitants.	2 600,00	. Autofinancement : 350 . FPH : 750	11/04/2013	1 500,00	1 000,00	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 60
BOIS BLANCS	BOXING CLUB LILLE BOIS BLANCS 520 181 066 000 17	TOURNOI ADIDAS PARIS	Participation de 3 filles adhérentes du Club à un tournoi international de boxe dans la région parisienne en décembre 2013 afin d'acquérir une expérience supplémentaire.	1 309,80	. Autofinancement : 309,80	11/04/2013	1 000,00	500,00	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 60
BOIS BLANCS	ENTRELIANES 489 469 965 000 37	PORTRAIT NATURE INSTANTANE	Organisation de trois circuits d'observation collective afin d'établir un portrait nature instantané des espaces de nature autour du Jardin à Papillons dans le quartier des Bois Blancs. 60 personnes peuvent être concernées de mai à août 2013.	4 180,00	. Conseil Régional : 2 180	11/04/2013	2 000,00	1 000,00	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 60
CENTRE	ASSOCIATION FARIGOLE 482 620 440 000 24	LES DIX EMBRIGADES	Pour ses dix ans la fanfare brigade des tubes, portée par l'association Farigole, organise une rencontre de fanfares, locales et nationales du 9 au 12 mai. Le 10 mai l'action, autour de 8 fanfares, sera menée autour de l'Opéra République puis Saint Sauveur.	32 451,00	. Autofinancement : 12 689 . Vente : 5 000 . FPH : 762 . Autres collectifs : 7 000 . Lille 3000 : 5 000 . Autre : 1 500	16/04/2013	500,00	500,00	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 84

Conseil Municipal du 28 juin 2013 CREDITS DECENTRALISES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Quartier	Organisme bénéficiaire N° SIRET	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Coût total du projet	Autres financements sollicités	Date de l'avis du CQ	Montant sollicité	Montant proposé par le Conseil de quartier	Imputation
CENTRE	LILLE CENTRE ANIMATIONS 422 912 642 000 10	FETE DE NACISSE	L'association soutient un projet autour de la fête de Narcisse, qui fête ses 160 ans cette année, en organisant un spectacle autour du réveil de Narcisse, mélangeant conte et spectacle, avec la participation des enfants du quartier.	6 760,00	. FPH : 760 . Autres collectivités : 2 000 . Mairie de Quartier : 1 000	16/04/2013	3 000,00	3 000,00	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 84
CENTRE	LILLE CENTRE ANIMATIONS 422 912 642 000 10	REPAS SOLIDAIRE	L'association souhaite s'investir dans un projet initié depuis quelques années par la Mairie de Quartier en réalisant une grande fête réunissant les publics en grande difficulté, autour d'un repas, avec d'autres associations : ABEJ, Restos du Coeur, OZANAM, Itinéaires, les Petits Frères des Pauvres.	1 400,00	Mairie de Quartier : 500	16/04/2013	900,00	900,00	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 84
FIVES	ASSOCIATION SPORTIVE DU PETIT TERRAIN 452 987 209 000 15	CHAMPIONNAT DE FUTSAL	Saison 2013/2014, cette action est destinée aux adolescents et jeunes adultes fivois. Au travers du Futsal, ils pourront comprendre l'importance de la citoyenneté, de l'autonomie, du respect des uns et des autres sur un projet collectif.	10 350,00	. OMS : 3 000 . Politique de la Ville : 3 000 . Cotisations licenciés : 1 000 . Tombola : 500 . Cotisations dirigeants/Responsables : 1 400 . FPH : 700	11/04/2013	750,00	750,00	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 025 Opération 77
LILLE SUD	ASSOCIATION INTERCULTURELLE D'ENTRAIDE 449 319 425 000 12	FETE DE ST NICOLAS POUR LES ECOLEES 2013	En présence de St Nicolas, les élèves de plusieurs écoles maternelles et primaires écouteront les histoires d'une conteuse. Des friandises leur seront également offertes.	200,00	Autofinancement : 50	16/04/2013	150,00	150,00	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 94
LILLE SUD	ASSOCIATION INTERCULTURELLE D'ENTRAIDE 449 319 425 000 12	FETE DE ST NICOLAS POUR LES HABITANTS 2013	A l'occasion de la St Nicolas, le samedi 7 décembre 2013, une soirée musicale, avec repas et boissons est proposée aux habitants de Lille Sud. Les enfants présents recevront également des cadeaux et friandises.	510,00	. Autofinancement : 50 . FPH : 250 . Participants : 60	16/04/2013	150,00	150,00	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 94

Conseil Municipal du 28 juin 2013 CREDITS CENTRALISES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Quartier	Organisme bénéficiaire N° SIRET	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Coût total du projet	Autres financements sollicités	Date de l'avis du CQ	Montant sollicité	Montant proposé par le Conseil de quartier	Imputation
LILLE SUD	ECOLE ET FAMILLE DON BOSCO 311 932 990 000 14	CLASSE NATURE 2013 SCARPE ESCAUT	Séjour de découverte dans le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut sur le thème de l'eau, la biodiversité et la préservation du milieu naturel. Classes de CP et CP-CE1 concernés.	8 630,00	. Autofinancement : 150 . Participation des familles : 4 500 . Chèque immersion nature : 3 000 . APEL : 280	07/02/2013	700,00	700,00	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 94
LILLE SUD	ENTRELIANES 489 469 965 000 37	PORTRAIT NATURE LILLE SUD 2013	Portrait nature instantané des espaces de nature au sud de Lille Sud jusqu'au bois d'Emmerin et réalisation de la 2ème édition de la lettre des oiseaux de Lille Sud.	5 050,00	. Parcs et Jardins Ville de Lille : 1 000 . Conseil Régional : 2 550	19/04/2013	1 500,00	1 500,00	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 94
LILLE SUD	LES BOUTIQUES DU FAUBOURG 420 534 877 000 14	BRADERIE DU 1ER MAI 2013	Braderie de quartier du 1er mai, animation sur la partie la plus fréquentée de la rue du Faubourg des Postes. Pour tout public.	2 500,00	. Produits de la vente : 1 000	16/04/2013	1 500,00	1 500,00	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 94
MOULINS	COMME UNE AUT'TERRE 791 802 986 000 12	MDQ MLS - REPAS D'AUTOMNE	Organisation d'un repas d'automne "la soupe de plein air" préparée avec les légumes produits sur le jardin, avec des ateliers de jardinage le 12/10/13 de 12h à 17h. Le but de cette animation est de faire connaître la dynamique installée sur ce lieu de nature en ville.	845,00	. Autofinancement : 40 . Bénévolet : 540	12/04/2013	265,00	265,00	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 92
MOULINS	LES AMIS DE LA COUREE CACAN 503 782 658 000 10	MDQ MLS - 9eme EDITION DE LA FETE DE LA COUREE CACAN	Proposer pour la 9ème année consécutive aux habitants du quartier de Moulins une journée culturelle, artistique et festive le 4 mai 2013. Seront proposées de multiples activités gratuites: concerts, expositions, jeux traditionnels et déambulation au sein du quartier. 400 personnes attendues.	1 870,00	. Fonds de Participation Habitants : 770 . Produits de la vente : 600	12/04/2013	500,00	500,00	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 92
MOULINS	UNION SPORT LILLE MOULINS CARREL 410 392 146 000 16	MDQ MLS - TOURNOI 2013 US CARREL	Le club organise 2 tournois de football le 1er et 8 mai 2013 et accueillera 10 équipes de jeunes de différents club du Nord.	2 130,00	. Autofinancement : 800 . Recette buvette : 330	12/04/2013	1 000,00	1 000,00	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 415 Opération 92

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/416**

OBJET

Politique de la Ville - Coordination
Emploi Adultes Relais et Emploi d'Avenir.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin de soutenir le lancement du dispositif des Emplois d'Avenir destinés aux jeunes demandeurs d'emploi peu ou pas diplômés et résidant notamment dans les quartiers prioritaires, la Ville de Lille propose de soutenir l'action suivante.

Action de préparation aux emplois d'avenir des publics jeunes éloignés de l'emploi

En 2013, l'association F.C.I., en lien avec plusieurs structures adhérentes, propose la mise en place d'une action de préparation à l'accès aux emplois d'avenir, pendant laquelle 17 jeunes prioritairement issus des quartiers de la Politique de la Ville de niveau bac, intégreront un CAE-CUI d'une durée de 6 mois. Pendant cette première phase, ils bénéficieront d'une mise en situation professionnelle leur permettant de découvrir les métiers de la médiation sociale et culturelle, de l'aide à la personne, et de la filière verte, ainsi que des formations complémentaires axées sur les savoir-être en entreprise.

A l'issue de cette phase, si elle est concluante, ils pourront accéder à un emploi d'avenir dans les structures de la F.C.I. sur un métier lié à la médiation sociale, culturelle, et à l'environnement et au cadre de vie.

Pour ce faire, la F.C.I. assurera la coordination de l'ensemble de l'action, c'est pourquoi une subvention est sollicitée auprès de la délégation Politique de la Ville dans le cadre de l'accompagnement au développement des emplois d'avenir.

Le budget de l'action, repris ci-dessous, s'élève à 186.420 € et la Politique de la Ville propose de verser une subvention de 24.540 €.

ACTION FCI

DEPENSES		RECETTES	
Salaires CA	110 880,00 €	ASP	110 880,00 €
Différentiel contrats aidés	12 540,00 €	OPCA:	51 000,00 €
Coordination pédagogique	10 000,00 €	UNIFORMATION	
Formation complémentaire CAE	51 000,00 €	Ville de Lille	24 540,00 €
Frais généraux	2 000,00 €		
TOTAL DES CHARGES	186 420,00 €	TOTAL DES PRODUITS	186 420,00 €

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, une convention régit les relations entre la Ville et les organismes dont le montant total des subventions versées par la Ville, pour l'exercice 2013, dépasse 23.000 €.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative	19/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 24.540 € à l'association Fédération des Centres d'Insertion ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant, ci-annexé ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 - Opération DPCUC n° 215 - Code PBA, programme Politique de la Ville, action développement social des territoires.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le - **8 JUIL. 2013**

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique de la Ville



Walid HANNA

**Avenant n°1 à la Convention d'objectifs et de partenariat adoptée par le Conseil
Municipal par délibération n°13/18 du 1^{er} février 2013**

Entre

L'Association Fédération des Centres d'Insertion, 201 rue Colbert, à Lille, représentée par
M. Daniel ROUGERIE, Président, d'une part,

Et

La Ville de Lille représentée par M. Walid HANNA, Adjoint au Maire, délégué à la Politique de
la Ville de Lille, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

En 2013, l'association F.C.I., en lien avec plusieurs structures adhérentes, propose la mise en place d'une action de préparation à l'accès aux emplois d'avenir, pendant laquelle 17 jeunes prioritairement issus des quartiers de la Politique de la Ville de niveau bac, intégreront un CAE-CUI d'une durée de 6 mois. Pendant cette première phase, ils bénéficieront d'une mise en situation professionnelle leur permettant de découvrir les métiers de la médiation sociale et culturelle, de l'aide à la personne, et de la filière verte, ainsi que des formations complémentaires axées sur les savoir-être en entreprise. A l'issue de cette phase, si elle est concluante, ils pourront accéder à un emploi d'avenir dans les structures de la F.C.I. sur un métier lié à la médiation sociale, culturelle, et à l'environnement et au cadre de vie. Pour ce faire, la F.C.I. assurera la coordination de l'ensemble de l'action, c'est pourquoi une subvention est sollicitée auprès de la délégation Politique de la Ville dans le cadre de l'accompagnement au développement des emplois d'avenir.

Fait à Lille, le
en cinq exemplaires originaux

**Pour l'Association
Le Président,
Daniel ROUGERIE**

**Pour la Ville de Lille
Walid HANNA
Adjoint au Maire
Délégué à la Politique de la Ville**

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/417**

OBJET

**Politique de la Ville - Subventions
aux associations.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Politique de la Ville met en oeuvre des dynamiques permettant le développement des six quartiers prioritaires que sont les Bois-Blancs, le Faubourg de Béthune, Fives, Lille-Sud, Moulins et Wazemmes ainsi que des quatre quartiers hors Politique de la Ville que sont Saint-Maurice Pellevoisin, Vieux-Lille, Vauban Esquermes et Lille Centre.

Pour poursuivre cet effort, la Politique de la Ville propose d'adopter un programme d'actions complémentaires, dont le contenu est détaillé ci-après dans le tableau, pour un montant de 55.750 €.

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, une convention régit les relations entre la Ville et les organismes dont le montant total des subventions versées par la Ville, pour l'exercice 2013, dépasse 23.000 €.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative	19/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions aux associations, telles que reprises dans le tableau ci-annexé ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions ci-jointes ;
- ◆ **IMPUTER** la subvention pour la maison de quartier Vauban, d'un montant total de 18.000 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 - Opération n° 2100 PVCS – Code service PBA, Programme Politique de la Ville, action développement social des territoires ;

- ◆ **IMPUTER** les autres subventions, d'un montant total de 37.750 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 - Opération n° 215 DPCUC – Code service PBA, Programme Politique de la Ville, action développement social des territoires.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le **8 JUIL. 2013**

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique de la Ville



Walid HANNA

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Coût de l'opération	Proposition Ville de Lille délégation politique de la Ville
LA VIE DE CHANTIER N°SIRET 791179096 - 00015	Animation sur le nouveau square des Margueritois	<p>L'association « La vie de Chantier » a pour objectif principal de favoriser la mise en œuvre de démarches de communication et de concertation avec les habitants pendant les chantiers. Dans le cadre du projet d'aménagement du site des Margueritois à Lille-Sud (Grand Projet Urbain), de nombreux chantiers de logements sont en cours (Vilogia, Projectim...) et le nouveau square public sera prochainement livré.</p> <p>L'association la Vie de chantier souhaite organiser un moment convivial sur le nouveau square des Margueritois dans le cadre de la livraison des premiers chantiers. Seront conviés les nouveaux et/ou futurs habitants du site des Margueritois et les riverains des rues alentours. Lors de cet événement, une ou plusieurs animations seront proposées aux habitants ainsi qu'un « pot de l'amitié ». Des documents d'informations sur les chantiers en cours et sur le projet des Margueritois seront mis à disposition des habitants. Les objectifs sont de faciliter l'appropriation par les habitants des transformations urbaines, créer du lien entre nouveaux habitants et les anciens habitants du secteur, et valoriser les chantiers en cours et à venir.</p>	<p align="center">2 000</p>	<p align="center">1 600</p>
FC LILLE SUD N° SIRET 783708084 - 00026 <small>51</small>	Participation aux rencontres sportives	<p>Dans le cadre de ses différents championnats, le FC Lille Sud est amené à assurer de fréquents déplacements pour participer aux rencontres organisées à l'extérieur. De réelles difficultés se posent pour assurer convenablement ces déplacements. Compte tenu de l'intérêt pour le public important fréquentant ce club (à ce jour 310 adhérents), ce financement leur permettra, en complément des aides du Conseil Régional et de la Fédération Française de Football, de financer l'achat d'un véhicule.</p>	<p align="center">16 000</p>	<p align="center">6 000</p>
LILLE SUD BASKET BALL SPORTING CLUB N°SIRET 752534958 - 00018	Développement du basket à Lille Sud	<p>L'objectif est de soutenir ce nouveau club de basket sur le quartier de Lille Sud, créé à l'initiative de jeunes du quartier, qui permet de développer l'offre sportive. Il s'agit en outre d'offrir la possibilité de pratiquer le basket dans une salle qui a été mise aux normes pour les entraînements mais également les matchs de compétition, et pouvoir être un tremplin vers le Lille Métropole Basket Club. Ce financement permettra également au club d'engager une équipe féminine.</p>	<p align="center">2 500</p>	<p align="center">1 500</p>
AU FIL DE L'EAU N°SIRET 512637117 - 00015	Sorties familiales	<p>L'objectif de l'action est de pouvoir organiser en juillet et en août, deux sorties familiales à destination des familles du secteur des 400 maisons, à Lille Sud, qui ne peuvent partir en vacances et ainsi renforcer le lien social sur ce secteur.</p>	<p align="center">2 000</p>	<p align="center">2 000</p>
OLYMPIQUE LILLE SUD N°SIRET 411438419 - 00011	Autour du sport	<p>L'action se décline en 2 volets : l'un portant sur un axe sport et santé via le passage d'un diagnostic pour 150 enfants âgés de 10 à 12 ans permettant de faire des préconisations, ceci afin d'améliorer les comportements liés à l'hygiène alimentaire et corporelle. L'autre volet porte sur le lien entre sport et insertion professionnelle via la préparation de jeunes peu ou pas qualifiés à des formations qualifiantes type BNSSA, BSB, PSC1, PSE1.</p>	<p align="center">15 000</p>	<p align="center">6 000</p>
DES JARDINS ET DES HOMMES - N°SIRET 512881541 - 00019	Fête des voisins	<p>L'association Des jardins et des hommes, dont les objectifs concilient des actions citoyennes et la préservation de la nature par l'installation en ville d'espaces de jardins, propose des animations sur les squares publics. Une après-midi pédagogique et festive est prévue sur le square Carré Orchestra, permettant de réunir les anciens habitants des "400 maisons" et les nouveaux venus. Elle conjuguera une approche de la faune et de la flore.</p>	<p align="center">800</p>	<p align="center">650</p>

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Coût de l'opération	Proposition Ville de Lille délégation politique de la Ville
LE PLANNING FAMILIAL N°SIRET 410163844 - 00013	Soutien au développement des actions en faveur des adolescents	<p>Le planning familial propose d'intensifier et développer ses actions en lien avec les collèges lillois autour de deux axes : la prévention des violences sexistes, l'amélioration des relations filles/garçons, et l'élargissement des choix professionnels des jeunes filles, souvent axées vers les secteurs très féminisés et peu valorisants, par des actions d'information sur l'ensemble des secteurs professionnels. Pour ce faire, elle augmentera ses temps d'intervention au sein des collèges et construire des supports de restitution afin de capitaliser les contributions des classes dans lesquelles l'association interviendra.</p> <p>Le projet développé sera orienté prioritairement vers une cinquantaine de jeunes de 16 à 25 ans autour de quatre axes de travail:</p> <ul style="list-style-type: none"> - appropriation de l'espace public par les jeunes au travers de la construction de temps et d'événements sur les différents espaces publics du quartier de Vauban, - autonomie et mobilité au travers de l'engagement de chantiers internationaux, de rencontres avec d'autres jeunes des villes jumelées, de visites culturelles, - rapport filles/garçons pour sensibiliser les jeunes à la question du genre et aux représentations respectives au travers d'activités sportives et culturelles, - la participation et la citoyenneté en travaillant sur leur intégration dans les instances de concertation locales, en favorisant les temps d'échange. 	<p>38 000</p>	<p>20 000</p>
MAISON DE QUARTIER VAUBAN N°SIRET 437708738 - 00012	Action jeunesse	<p>Le projet développé sera orienté prioritairement vers une cinquantaine de jeunes de 16 à 25 ans autour de quatre axes de travail:</p> <ul style="list-style-type: none"> - appropriation de l'espace public par les jeunes au travers de la construction de temps et d'événements sur les différents espaces publics du quartier de Vauban, - autonomie et mobilité au travers de l'engagement de chantiers internationaux, de rencontres avec d'autres jeunes des villes jumelées, de visites culturelles, - rapport filles/garçons pour sensibiliser les jeunes à la question du genre et aux représentations respectives au travers d'activités sportives et culturelles, - la participation et la citoyenneté en travaillant sur leur intégration dans les instances de concertation locales, en favorisant les temps d'échange. 	<p>20 000</p>	<p>18 000</p>
TOTAL			<p>76 300</p>	<p>55 750</p>

CONVENTION relative aux délibérations du Conseil Municipal du 27 juin 2013

Entre la Ville de Lille, représentée par Monsieur Walid HANNA, Adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville,
désignée ci-après **la Ville de Lille,**

Et

L'Association ID FORMATION, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 113 rue de Lannoy à Lille (59000), représentée par son Président, Monsieur Eric FAIDHERBE,
Désignée ci-après **l'association,**

Article 1 : Objet de la convention

La convention a pour but de définir les engagements réciproques de l'Association et de la Ville concernant le démarrage et le développement de l'action que l'association met en œuvre telles qu'elle est définie en préambule.

Article 2 : Engagements de l'Association

L'association s'engage à réaliser les actions définies en préambule :

- « Accompagnement vers l'emploi de jeunes primo arrivants»
- « Action de formation linguistique»

Pour ce faire, elle mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Article 3 : Engagements de la Ville de Lille

Sous réserve des obligations propres à l'association dans le cadre de la mise en œuvre des actions suivantes, la Ville, au titre de la délégation à la Politique de la Ville, s'engage à octroyer à l'association les soutiens financiers respectifs suivants :

- 15.000 € pour « Accompagnement vers l'emploi de jeunes primo arrivants»
- 20.000 € pour « Action de formation linguistique».

Article 4 : Modalités financières

Les subventions précisées à l'article 3 de la présente convention seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Les subventions seront imputées sur les crédits inscrits au programme Politique de la Ville, opération DPCUC n° 215, chapitre 65, fonction 824, article 6574, code service PBA.

Article 5 : Obligations comptables

L'association s'engage :

- à fournir le compte rendu financier propre à l'objectif mené, signé par le Président ou toute autre personne habilitée, dans les six mois suivant sa réalisation ou avant le 1^{er} juillet au plus tard de l'année suivant celle de l'exécution de la présente convention,
- à fournir à la Ville de Lille le bilan certifié conforme de son dernier exercice connu,
- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Article 6 : Autres engagements

L'association communiquera sans délai à la Ville de Lille copie des déclarations mentionnées à l'article 3 du décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Ces déclarations mentionnent :

- les changements de personnes chargées de l'administration ou de la direction,
 - les nouveaux établissements fondés,
 - le changement d'adresse du siège social,
 - les acquisitions ou aliénations d'un local ou d'immeubles : un état descriptif, en cas d'acquisition ; l'indication des prix d'acquisition ou d'aliénation doivent être joints à la déclaration.
- En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, l'association en informera également la Ville de Lille.

Article 7 : Sanctions

En cas de non exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Ville de Lille des conditions d'exécution de la convention par l'association, et, sans préjudice des dispositions prévues à l'article 10, la Ville de Lille peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 8 : Contrôle de l'administration

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de Lille de la réalisation de l'objectif, notamment quant à l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, l'association remet, dans un délai de six mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention, indépendamment des obligations comptables décrites à l'article 5.

Un contrôle, éventuellement sur place, est réalisé par la Ville de Lille en vue d'en vérifier l'exactitude.

Article 9 : Evaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Ville de Lille a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Ville de Lille et l'association.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

Article 10 : Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle prévu à l'article 8 et au dépôt des conclusions éventuellement provisoires de cette évaluation prévu à l'article 9.

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 12 : Avenant

Toute autre subvention octroyée par la Ville à l'association pour ledit exercice 2013 sera arrêtée par délibération du Conseil Municipal conformément au vote du Budget Primitif 2013 et conformément à la présente convention.

Article 13 : Résiliation de la convention

En cas de non respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Lille, en 3 exemplaires, le :

Pour la Ville de Lille,

Monsieur Walid HANNA

Adjoint au Maire chargé de
La Politique de la Ville

Pour l'Association,

Monsieur Eric FAIDHERBE

Le Président

CONVENTION relative aux délibérations du Conseil Municipal du 27 juin 2013

Entre la Ville de Lille, représentée par Monsieur Walid HANNA, Adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville,
désignée ci-après **la Ville de Lille**,

Et

L'Association Paroles d'habitants, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 13 rue de la Garonne à Lille (59000), représentée par sa présidente, madame Thérèse FACOMPRESZ,
Désignée ci-après **l'association**,

Article 1 : Objet de la convention

La convention a pour but de définir les engagements réciproques de l'Association et de la Ville concernant le démarrage et le développement de l'action que l'association met en œuvre telles qu'elle est définie en préambule.

Article 2 : Engagements de l'Association

L'association s'engage à réaliser les actions définies en préambule :

- « Paroles d'habitants cucs»,
- « Ateliers éducatifs et récréatifs autour du livre et sensibilisation aux nouvelles technologies – 4 quartiers»,
- « Balades urbaines »,
- « Paroles d'habitants - 4 quartiers »
- « Fête des voisins ».

Pour ce faire, elle mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Article 3 : Engagements de la Ville de Lille

Sous réserve des obligations propres à l'association dans le cadre de la mise en œuvre des actions suivantes, la Ville, au titre de la délégation à la Politique de la Ville, s'engage à octroyer à l'association les soutiens financiers respectifs suivants :

- 6.000 € pour l'action « Paroles d'habitants - cucs»,
- 2.000 € pour l'action « Ateliers éducatifs et récréatifs autour du livre et sensibilisation aux nouvelles technologies – 4 quartiers»,
- 6.000 € pour l'action « Balades urbaines »,
- 3.500 € pour l'action « Paroles d'habitants - 4 quartiers »
- 500 € pour l'action « Fête des voisins ».

Article 4 : Modalités financières

Les subventions précisées à l'article 3 de la présente convention seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

Les subventions « Ateliers éducatifs et récréatifs autour du livre et sensibilisation aux nouvelles technologies – 4 quartiers », et « Paroles d'habitants - 4 quartiers » seront imputées sur les crédits inscrits au programme Politique de la Ville, opération DPHPV n° 743, chapitre 65, fonction 824, article 6574, code service PBA.

Les autres subventions seront imputées sur les crédits inscrits au programme Politique de la Ville, opération DPCUC n° 215, chapitre 65, fonction 824, article 6574, code service PBA.

Article 5 : Obligations comptables

L'association s'engage :

- à fournir le compte rendu financier propre à l'objectif mené, signé par le Président ou toute autre personne habilitée, dans les six mois suivant sa réalisation ou avant le 1^{er} juillet au plus tard de l'année suivant celle de l'exécution de la présente convention,
- à fournir à la Ville de Lille le bilan certifié conforme de son dernier exercice connu,
- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Article 6 : Autres engagements

L'association communiquera sans délai à la Ville de Lille copie des déclarations mentionnées à l'article 3 du décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Ces déclarations mentionnent :

- les changements de personnes chargées de l'administration ou de la direction,
 - les nouveaux établissements fondés,
 - le changement d'adresse du siège social,
 - les acquisitions ou aliénations d'un local ou d'immeubles : un état descriptif, en cas d'acquisition ; l'indication des prix d'acquisition ou d'aliénation doivent être joints à la déclaration.
- En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, l'association en informera également la Ville de Lille.

Article 7 : Sanctions

En cas de non exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Ville de Lille des conditions d'exécution de la convention par l'association, et, sans préjudice des dispositions prévues à l'article 10, la Ville de Lille peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 8 : Contrôle de l'administration

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de Lille de la réalisation de l'objectif, notamment quant à l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, l'association remet, dans un délai de six mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention, indépendamment des obligations comptables décrites à l'article 5.

Un contrôle, éventuellement sur place, est réalisé par la Ville de Lille en vue d'en vérifier l'exactitude.

Article 9 : Evaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Ville de Lille a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Ville de Lille et l'association.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

Article 10 : Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle prévu à l'article 8 et au dépôt des conclusions éventuellement provisoires de cette évaluation prévu à l'article 9.

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 12 : Avenant

Toute autre subvention octroyée par la Ville à l'association pour ledit exercice 2013 sera arrêtée par délibération du Conseil Municipal conformément au vote du Budget Primitif 2013 et conformément à la présente convention.

Article 13 : Résiliation de la convention

En cas de non respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Lille, en 3 exemplaires, le :

Pour la Ville de Lille,

Monsieur Walid HANNA

Adjoint au Maire chargé de
La Politique de la Ville

Pour l'Association,

Madame Thérèse FACOMPRESZ

La présidente

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/418**

OBJET

**Politique de la Ville - Subvention
à l'association Itinéraires dans
le cadre du soutien aux adultes
relais médiateurs école.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2000, la Ville de Lille accompagne des associations qui emploient des adultes relais afin de favoriser la médiation sociale entre les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et les institutions et d'améliorer le lien social par l'information de proximité.

Le dispositif créé par l'Etat permet aux associations employeuses de bénéficier d'une aide financière partielle pour la durée de la convention signée avec l'Etat pour une durée de 3 ans reconductible deux fois. La Ville propose d'apporter une subvention permettant de compenser l'écart entre la participation de l'Etat et le coût réel des postes.

La Politique de la Ville a choisi de poursuivre et renforcer son soutien au du Club de Prévention Itinéraires dans les quartiers de Lille-Sud, Moulins, Faubourg de Béthune, Fives et Wazemmes.

Ainsi, il est proposé de soutenir les actions suivantes :

Sur le quartier de Lille-Sud - Par le soutien à la création de deux postes d'adultes relais médiateurs école/familles pour améliorer le travail avec les familles scolarisant leurs enfants au sein de deux groupes scolaires : le premier regroupant les écoles Aristide Briand (élémentaire), Ferdinand Buisson (primaire) et Gustave Nadaud (maternelle), et le second regroupant les écoles Malot Painlevé (élémentaire) et La Bruyère (maternelle), ainsi que La Briqueterie (maternelle), soit 660 élèves.

De plus, au vu des besoins repérés et des résultats obtenus, il est nécessaire de poursuivre le travail mené, en renouvelant la convention adultes relais du médiateur écoles familles dans le groupe scolaire Wagner.

Sur le quartier de Moulins - Par le soutien à la création d'un poste d'adulte relais médiateur école/familles pour améliorer le travail avec les familles scolarisant leurs enfants au sein du groupe scolaire Madame de Ségur (maternelle)/ Saint-Exupéry (élémentaire), soit 189 élèves.

De plus, au vu des besoins repérés et des résultats obtenus, il est nécessaire de poursuivre le travail mené, en renouvelant la convention adulte relais des médiateurs écoles familles dans le groupe scolaire Arago/Victor Hugo.

Sur le quartier du Faubourg de Béthune - Au vu des besoins repérés et des résultats obtenus, il est nécessaire de poursuivre le travail mené, en renouvelant la convention adulte relais du médiateur écoles familles dans le groupe scolaire Béranger/Hachette.

Sur le quartier de Fives - Au vu des besoins repérés et des résultats obtenus, il est nécessaire de poursuivre le travail mené, en renouvelant la convention adulte relais du médiateur écoles familles dans le groupe scolaire Lakanal.

Sur le quartier de Wazemmes - Au vu des besoins repérés et des résultats obtenus, il est nécessaire de poursuivre le travail mené, en renouvelant la convention adulte relais du médiateur écoles familles dans le groupe scolaire André Ampère.

Ce soutien s'effectuera par le biais d'une subvention annuelle reconduite selon la durée de la convention signée avec l'Etat. Cette subvention correspond à la part à charge restant à l'association après versement de l'aide de l'Etat à la participation aux frais induits par les missions et la formation de chaque adulte relais. Elle sera versée par semestre. Le premier versement interviendra après réception d'une copie de la convention stipulant l'accord de l'Etat et le contrat de travail de la personne embauchée et les suivants après réception des six derniers bulletins de salaire.

Les subventions se répartissent comme suit :

Sur le quartier de Lille-Sud

- Groupe scolaire Aristide Briand (élémentaire), Ferdinand Buisson (primaire) et Gustave Nadaud (maternelle) et groupe scolaire Malot Painlevé, La Bruyère, La Briqueterie.

Création de deux postes d'adulte relais pour 3 ans

Coût total annuel : 56.384 €

Apport de l'Etat/an : 43.846 €

Subvention annuelle Ville de Lille : 12.538 €

	Année 1	Année 2	Année 3
Semestre 1	6.269 €	6.269 €	6.269 €
Semestre 2	6.269 €	6.269 €	6.269 €

- Groupe scolaire Wagner

Reconduction d'un poste d'adulte relais pour 3 ans

Coût total annuel : 28.192 €

Apport de l'Etat/an : 17.538 €

Subvention annuelle Ville de Lille : 10.654 €

	Année 1	Année 2	Année 3
Semestre 1	5.327 €	5.327 €	5.327 €
Semestre 2	5.327 €	5.327 €	5.327 €

Sur le quartier de Moulins

- Groupe scolaire Madame de Ségur (maternelle)/ Saint-Exupéry (élémentaire)

Création d'un poste d'adulte relais pour 3 ans

Coût total annuel : 28.192 €

Apport de l'Etat/an : 21.923 €

Subvention annuelle Ville de Lille : 6.269 €

	Année 1	Année 2	Année 3
Semestre 1	3.134,50 €	3.134,50 €	3.134,50 €
Semestre 2	3.134,50 €	3.134,50 €	3.134,50 €

- Groupe scolaire Arago Victor Hugo

Reconduction d'un poste d'adulte relais pour 3 ans

Coût total annuel : 28.192 €

Apport de l'Etat/an : 17.538 €

Subvention annuelle Ville de Lille : 10.654 €

	Année 1	Année 2	Année 3
Semestre 1	5.327 €	5.327 €	5.327 €
Semestre 2	5.327 €	5.327 €	5.327 €

Sur le quartier du Faubourg de Béthune

- Groupe scolaire Béranger/Hachette

Reconduction d'un poste d'adulte relais pour 3 ans

Coût total annuel : 28.192 €

Apport de l'Etat/an : 17.538 €

Subvention annuelle Ville de Lille : 10.654 €

	Année 1	Année 2	Année 3
Semestre 1	5.327 €	5.327 €	5.327 €
Semestre 2	5.327 €	5.327 €	5.327 €

Sur le quartier de Fives

- Groupe scolaire Lakanal

Reconduction d'un poste d'adulte relais pour 3 ans

Coût total annuel : 28.192 €

Apport de l'Etat/an : 17.538 €

Subvention annuelle Ville de Lille : 10.654 €

	Année 1	Année 2	Année 3
Semestre 1	5.327 €	5.327 €	5.327 €
Semestre 2	5.327 €	5.327 €	5.327 €

Sur le quartier de Wazemmes

- Groupe scolaire André Ampère

Reconduction d'un poste d'adulte relais pour 3 ans

Coût total annuel : 28.192 €

Apport de l'Etat/an : 17.538 €

Subvention annuelle Ville de Lille : 10.654 €

	Année 1	Année 2	Année 3
Semestre 1	5.327 €	5.327 €	5.327 €
Semestre 2	5.327 €	5.327 €	5.327 €

Conformément à la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000, une convention régit les relations entre la Ville et les organismes dont le montant total des subventions versées par la Ville, pour l'exercice 2013, dépasse 23.000 €.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 13/137 du 18 mars 2013.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative	19/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions à l'association Itinéraires pour un montant total de 50.769 € en 2013, 72.077 €.en 2014, 72.077 €.en 2015 et 21.308 € en 2016 sous réserve du vote du budget primitif ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions, ci-annexées ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 -Opération n° 210 DPADR - Code service PBA, programme Politique de la Ville, action développement social des territoires.

Adoptée à l'unanimité

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le - 8 JUL. 2013

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique de la Ville



Programme « Adultes - Relais »
Convention d'Objectifs et de Partenariat
relative à la délibération 13/ du Conseil Municipal du 28/06/2013

Entre

L'association « Itinéraires » (n° siret 382 721 124 000 24), représenté par Mr Christian VAN AGT, Président, d'une part,

Et

La Ville de Lille représentée par M. Walid HANNA, Adjoint au Maire, délégué à la Politique de la Ville de Lille, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dès 1995, la Ville de Lille s'est engagée à travers le programme « Emplois de Services pour la qualité de la ville et de la vie à Lille » dans le développement d'activités visant à favoriser le lien social par des actions de médiation ou d'intégration sociale, et ce particulièrement sur les quartiers de la politique de la ville, aux côtés des équipements de proximité, des travailleurs sociaux et des associations.

Le 10 juillet 2000 le Conseil Municipal de Lille a décidé de soutenir les associations initiant des médiations dans le cadre du dispositif « adultes-relais » afin de leur permettre de confier ce type de mission à des personnes dont l'expérience et la maturité sont reconnues et qui ont besoin d'être soutenues face au chômage.

Ce dispositif « adultes-relais » est précisé par le décret n°2000-540 du 16 juin 2000 relatif à la gestion des conventions conclues dans le cadre des « adultes-relais » et la circulaire n°2002-283 du 3 mai 2002 relative à la mise en œuvre du programme « adultes-relais ».

Le 20 décembre 2000, la Ville de Lille a signé une convention avec Itinéraires qui a fait l'objet de plusieurs renouvellements.

Au vu des besoins repérés et des résultats obtenus, il est nécessaire de poursuivre le travail mené au sein du groupe scolaire Arago/Victor Hugo sur le quartier de Moulins, au sein des groupes scolaires Lakanal à Fives, André Ampère à Wazemmes et Wagner à Lille Sud.

Il s'agit pour le Médiateur Ecole/Familles d'être une personne ressource pour les parents d'élèves, pour les professionnels des écoles, en complémentarité des partenaires oeuvrant sur le quartier à la réussite scolaire des enfants.

L'adulte relais médiateur école/familles aura pour missions principales de :

- être un relais entre l'école et les parents, et l'école et le quartier, dans un quartier qui nécessite une approche multiculturelle et une connaissance de la vie associative,
- participer à la mobilisation des parents dans la scolarité de leurs enfants,
- prévenir le décrochage scolaire.

Article 1 : Objet de la convention

La convention a pour but de définir les engagements réciproques de l'association « Itinéraires » et de la Ville de Lille concernant le démarrage et le développement de ce service.

Article 2 : Engagements de l'Association

① Recrutement des Adultes Relais

L'association « Itinéraires », recrute quatre adulte relais avec l'accord préalable de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et en accord avec la Ville de Lille (Direction de la Politique de la Ville).

② Encadrement Tutorat

Itinéraires déterminera avec la Ville de Lille les moyens nécessaires à l'encadrement et à la qualification de l'Adulte Relais.

Article 3 : Engagements de la Ville de Lille

① Aide en ingénierie

La Ville de Lille apporte à l'association « Itinéraires », une aide en ingénierie, par l'intermédiaire de la Direction de la Politique de la Ville.

Cette aide porte sur la formalisation du projet avec l'association afin d'aboutir à la mise en œuvre du service. Elle porte également sur le recrutement du salarié, sa qualification et éventuellement sur la professionnalisation de l'activité en vue de son développement.

② Mission de l'Association

L'association « Itinéraires », assure les conditions favorables à l'exercice des missions de l'adulte relais conformément aux objectifs rappelés dans le préambule .

L'association s'assure également du bon déroulement du parcours de formation engagé par l'adulte relais.

⑤ Aide au poste

Dès la création du service, la Ville de Lille apporte à l'association « Itinéraires » une aide par poste d'un montant annuel de 10.654 €, sous réserve de vote du budget.

Article 4 : Modalités financières

Tout versement est conditionné par la réception au préalable de la copie de la convention Adultes Relais liant l'association « Itinéraires », et l'Etat, la signature de la présente convention et la copie du contrat de travail de la personne embauchée.

① La mission menée et cofinancée ainsi que le parcours de formation proposé à l'adulte relais feront l'objet d'un rapport et d'une rencontre annuels entre l'adulte relais et son référent représentant l'association Itinéraires d'une part et la Ville de Lille représentée par la Direction de la Politique de la Ville d'autre part.

② L'aide au poste est versée par semestre d'avance selon l'annexe financière jointe.

- Les versements s'effectuent sur présentation des fiches de paie relatives au semestre précédent.

Il est rappelé :

- que toute subvention obtenue de la Ville de Lille doit être affectée au paiement des dépenses pour lesquelles elle a été versée. La comptabilité de l'organisme bénéficiaire doit faire apparaître clairement cette utilisation.
- qu'aux termes de l'article L 1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout organisme ayant reçu une subvention peut être soumis au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention.
- que, toujours selon cet article, tout organisme qui a reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions, est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du (date de signature de la convention de l'association « Itinéraires », avec l'Etat).

Article 6 : Communication

Toute communication sur l'activité visée par la présente convention fera mention de la contribution financière et technique de la Ville de Lille.

Fait à Lille, le
en huit exemplaires originaux

**Pour l'Association
Mr Christian VAN AGT
Président**

**Pour la Ville de Lille
Walid HANNA
Adjoint au Maire
Délégué à la
Politique de la Ville**

**Programme « Adultes - Relais »
Convention d'Objectifs et de Partenariat
relative à la délibération 13/ du Conseil Municipal du 28/06/2013**

Entre

L'association « Itinéraires » (n° siret 382 721 124 000 24), représenté par Mr Christian VAN AGT, Président, d'une part,

Et

La Ville de Lille représentée par M. Walid HANNA, Adjoint au Maire, délégué à la Politique de la Ville de Lille, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dès 1995, la Ville de Lille s'est engagée à travers le programme « Emplois de Services pour la qualité de la ville et de la vie à Lille » dans le développement d'activités visant à favoriser le lien social par des actions de médiation ou d'intégration sociale, et ce particulièrement sur les quartiers de la politique de la ville, aux côtés des équipements de proximité, des travailleurs sociaux et des associations.

Le 10 juillet 2000 le Conseil Municipal de Lille a décidé de soutenir les associations initiant des médiations dans le cadre du dispositif « adultes-relais » afin de leur permettre de confier ce type de mission à des personnes dont l'expérience et la maturité sont reconnues et qui ont besoin d'être soutenues face au chômage.

Ce dispositif « adultes-relais » est précisé par le décret n°2000-540 du 16 juin 2000 relatif à la gestion des conventions conclues dans le cadre des « adultes-relais » et la circulaire n°2002-283 du 3 mai 2002 relative à la mise en œuvre du programme « adultes-relais ».

Le groupe scolaire Béranger/Hachette (maternelle)/ Chénier/Séverine (élémentaire) est situé sur le secteur Concorde du quartier Faubourg de Béthune et s'inscrit dans le dispositif ECLAIR de l'Education Nationale.

Les écoles accueillent à elles deux près de 390 élèves, soit 210 élèves en maternelle et 180 élèves en primaire. Les enfants accueillis sont souvent issus de familles en difficulté sociales et financières, avec une part non négligeable de ménages issus de l'immigration. Beaucoup de parents restent peu investis dans la scolarité de leur(s) enfant(s) et dans la vie des écoles.

La création du poste de Médiateur Ecole/Familles dans le club de prévention Itinéraires en 2010 s'est inscrite dans une démarche globale, construite en partenariat avec la Politique de la Ville, pour compléter le poste de Médiateur Ecole/Quartier créé en 2009, dont le rôle consiste à apaiser les tensions récurrentes entre le quartier et les écoles,

en rassurant les parents par une présence au quotidien et en créant du lien avec les adolescents et les jeunes qui errent aux abords de ces écoles.

Il s'agit pour le Médiateur Ecole/Familles d'être une personne ressource pour les parents d'élèves, pour les professionnels des écoles, en complémentarité des partenaires oeuvrant sur le quartier à la réussite scolaire des enfants.

L'adulte relais médiateur école/familles aura pour missions principales de :

- participer au développement et à la consolidation des liens entre les écoles, les familles et le quartier,
- être un relais entre l'école et les parents, et l'école et le quartier, dans un quartier qui nécessite une approche multiculturelle et une connaissance de la vie associative,
- participer à la mobilisation des parents dans la scolarité de leurs enfants,
- prévenir le décrochage scolaire.

Article 1 : Objet de la convention

La convention a pour but de définir les engagements réciproques de l'association « Itinéraires » et de la Ville de Lille concernant le démarrage et le développement de ce service.

Article 2 : Engagements de l'Association

① Recrutement des Adultes Relais

L'association « Itinéraires », recrute un adulte relais avec l'accord préalable de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et en accord avec la Ville de Lille (Direction de la Politique de la Ville).

② Encadrement Tutorat

Itinéraires déterminera avec la Ville de Lille les moyens nécessaires à l'encadrement et à la qualification de l'Adulte Relais.

Article 3 : Engagements de la Ville de Lille

① Aide en ingénierie

La Ville de Lille apporte à l'association « Itinéraires », une aide en ingénierie, par l'intermédiaire de la Direction de la Politique de la Ville.

Cette aide porte sur la formalisation du projet avec l'association afin d'aboutir à la mise en œuvre du service. Elle porte également sur le recrutement du salarié, sa qualification et éventuellement sur la professionnalisation de l'activité en vue de son développement.

② *Mission de l'Association*

L'association « Itinéraires », assure les conditions favorables à l'exercice des missions de l'adulte relais conformément aux objectifs rappelés dans le préambule .

L'association s'assure également du bon déroulement du parcours de formation engagé par l'adulte relais.

③ *Aide au poste*

Dès la création du service, la Ville de Lille apporte à l'association « Itinéraires» une aide par poste d'un montant annuel de 10.654 €, sous réserve de vote du budget.

Article 4 : Modalités financières

Tout versement est conditionné par la réception au préalable de la copie de la convention Adultes Relais liant l'association « Itinéraires », et l'Etat, la signature de la présente convention et la copie du contrat de travail de la personne embauchée.

① La mission menée et cofinancée ainsi que le parcours de formation proposé à l'adulte relais feront l'objet d'un rapport et d'une rencontre annuels entre l'adulte relais et son référent représentant l'association « Itinéraires » d'une part et la Ville de Lille représentée par la Direction de la Politique de la Ville d'autre part.

② *L'aide au poste est versée par semestre d'avance selon l'annexe financière jointe.*

- Les versements s'effectuent sur présentation des fiches de paie relatives au semestre précédent.

Il est rappelé :

- que toute subvention obtenue de la Ville de Lille doit être affectée au paiement des dépenses pour lesquelles elle a été versée. La comptabilité de l'organisme bénéficiaire doit faire apparaître clairement cette utilisation.
- qu'aux termes de l'article L 1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout organisme ayant reçu une subvention peut être soumis au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention.
- que, toujours selon cet article, tout organisme qui a reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions, est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du (date de signature de la convention de l'association « Itinéraires », avec l'Etat).

Article 6 : Communication

Toute communication sur l'activité visée par la présente convention fera mention de la contribution financière et technique de la Ville de Lille.

Fait à Lille, le
en huit exemplaires originaux

Pour l'Association
Mr Christian VAN AGT
Président

Pour la Ville de Lille
Walid HANNA
Adjoint au Maire
Délégué à la
Politique de la Ville

**Programme « Adultes - Relais »
Convention d'Objectifs et de Partenariat
relative à la délibération 13/ du Conseil Municipal du 28/06/2013**

Entre

L'association « Itinéraires » (n° siret 382 721 124 000 24), représenté par Mr Christian VAN AGT, Président, d'une part,

Et

La Ville de Lille représentée par M. Walid HANNA, Adjoint au Maire, délégué à la Politique de la Ville de Lille, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dès 1995, la Ville de Lille s'est engagée à travers le programme « Emplois de Services pour la qualité de la ville et de la vie à Lille » dans le développement d'activités visant à favoriser le lien social par des actions de médiation ou d'intégration sociale, et ce particulièrement sur les quartiers de la politique de la ville, aux côtés des équipements de proximité, des travailleurs sociaux et des associations.

Le 10 juillet 2000 le Conseil Municipal de Lille a décidé de soutenir les associations initiant des médiations dans le cadre du dispositif « adultes-relais » afin de leur permettre de confier ce type de mission à des personnes dont l'expérience et la maturité sont reconnues et qui ont besoin d'être soutenues face au chômage.

Ce dispositif « adultes-relais » est précisé par le décret n°2000-540 du 16 juin 2000 relatif à la gestion des conventions conclues dans le cadre des « adultes-relais » et la circulaire n°2002-283 du 3 mai 2002 relative à la mise en œuvre du programme « adultes-relais ».

Quartier de Lille Sud

Le quartier de Lille Sud connaît un programme de rénovation urbaine important depuis quelques années. Deux groupes scolaires implantés au cœur des zones de rénovation ont fait état de situation d'enfants en difficultés dans leur scolarité sont souvent issus de familles en difficultés sociales et financières, avec une part non négligeable de ménages issus de l'immigration. Par ailleurs, beaucoup de parents restent peu investis dans la scolarité de leur(s) enfant(s) et dans la vie des écoles.

Un diagnostic partagé avec les élus et services de la Ville et l'Education Nationale, met en évidence la nécessité de soutenir la scolarité des enfants de ce secteur.

Les deux groupes scolaires interviennent au sein d'un quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville et sont situés en Zone de Sécurité Prioritaire. Ils s'inscrivent dans le dispositif ECLAIR de l'Education Nationale.

Le groupe scolaire, situé au sud du quartier, regroupant les écoles Aristide Briand (élémentaire), Ferdinand Buisson (primaire) et Gustave Nadaud (maternelle) accueille 378 élèves .

L'autre groupe scolaire, situé à l'opposé du quartier, scolarise 282 élèves :

Ecole élémentaire Malot Painlevé = 143

Ecole maternelle La Bruyère = 75

Ecole maternelle La Briqueterie = 64.

Quartier de Moulins

Le groupe scolaire Mme de Ségur (maternelle)/ Saint-Exupéry (élémentaire) est situé sur le quartier de Moulins et s'inscrit dans le dispositif ECLAIR de l'Education Nationale. Il est situé sur le Boulevard de Strasbourg au pied de la barre Marcel Bertrand, secteur qui a connu des difficultés importantes évoquées en cellule de veille.

Forts de nos expériences en matière de médiation en milieu scolaire, démarrées à titre expérimental en 2001 et développées depuis 2010 sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, un diagnostic partagé avec les élus et services de la Ville et l'Education Nationale met en évidence la nécessité de soutenir la scolarité des enfants de ce secteur.

Les écoles accueillent à elles deux 189 élèves, soit 89 élèves en maternelle et 100 élèves en primaire. 93% des enfants habitent le quartier de Moulins, et 5% sont issus du quartier de Wazemmes. Les enfants qui habitent la barre Marcel Bertrand sont scolarisés dans ce groupe scolaire. Les enfants accueillis sont souvent issus de familles en difficulté sociales et financières, avec une part non négligeable de ménages issus de l'immigration. Beaucoup de parents restent peu investis dans la scolarité de leur(s) enfant(s) et dans la vie des écoles.

Forts de l'expérience en matière de médiation en milieu scolaire, démarrées à titre expérimental en 2001 et développées depuis 2010 sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, il est proposé un Médiateur Ecole/Familles sur chaque groupe scolaire.

Il s'agit pour le Médiateur Ecole/Familles d'être une personne ressource pour les parents d'élèves, pour les professionnels des écoles, en complémentarité des partenaires oeuvrant sur le quartier à la réussite scolaire des enfants.

L'adulte relais médiateur école/familles aura pour missions principales de :

- participer au développement et à la consolidation des liens entre les écoles, les familles et le quartier,
- être un relais entre l'école et les parents, et l'école et le quartier, dans un quartier qui nécessite une approche multiculturelle et une connaissance de la vie associative,
- participer à la mobilisation des parents dans la scolarité de leurs enfants,
- prévenir le décrochage scolaire.

Article 1 : Objet de la convention

La convention a pour but de définir les engagements réciproques de l'association « Itinéraires » et de la Ville de Lille concernant le démarrage et le développement de ce service.

Article 2 : Engagements de l'Association

① Recrutement des Adultes Relais

L'association « Itinéraires », recrute trois adultes relais avec l'accord préalable de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et en accord avec la Ville de Lille (Direction de la Politique de la Ville).

② Encadrement Tutorat

Itinéraires déterminera avec la Ville de Lille les moyens nécessaires à l'encadrement et à la qualification des Adultes Relais.

Article 3 : Engagements de la Ville de Lille

① Aide en ingénierie

La Ville de Lille apporte à l'association « Itinéraires », une aide en ingénierie, par l'intermédiaire de la Direction de la Politique de la Ville.

Cette aide porte sur la formalisation du projet avec l'association afin d'aboutir à la mise en œuvre du service. Elle porte également sur le recrutement des salariés, leur qualification et éventuellement sur la professionnalisation de l'activité en vue de leur développement.

② Mission de l'Association

L'association « Itinéraires », assure les conditions favorables à l'exercice des missions des adultes relais conformément aux objectifs rappelés dans le préambule .

L'association s'assure également du bon déroulement du parcours de formation engagé par les adultes relais.

③ Aide au poste

Dès la création du service, la Ville de Lille apporte à l'association « Itinéraires » une aide par poste d'un montant annuel de 6.269 €, sous réserve de vote du budget primitif.

Article 4 : Modalités financières

Tout versement est conditionné par la réception au préalable de la copie de la convention Adultes Relais liant l'association « Itinéraires », et l'Etat, la signature de la présente convention et la copie du contrat de travail de la personne embauchée.

① La mission menée et cofinancée ainsi que le parcours de formation proposé à l'adulte relais feront l'objet d'un rapport et d'une rencontre annuels entre l'adulte relais et son référent représentant l'association « Itinéraires » d'une part et la Ville de Lille représentée par la Direction de la Politique de la Ville d'autre part.

② L'aide au poste est versée par semestre d'avance selon l'annexe financière jointe.

- Les versements s'effectuent sur présentation des fiches de paie relatives au semestre précédent.

Il est rappelé :

- que toute subvention obtenue de la Ville de Lille doit être affectée au paiement des dépenses pour lesquelles elle a été versée. La comptabilité de l'organisme bénéficiaire doit faire apparaître clairement cette utilisation.
- qu'aux termes de l'article L 1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout organisme ayant reçu une subvention peut être soumis au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention.
- que, toujours selon cet article, tout organisme qui a reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions, est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du (date de signature de la convention de l'association « Itinéraires », avec l'Etat).

Article 6 : Communication

Toute communication sur l'activité visée par la présente convention fera mention de la contribution financière et technique de la Ville de Lille.

Fait à Lille, le
en huit exemplaires originaux

Pour l'Association
Mr Christian VAN AGT
Président

Pour la Ville de Lille
Walid HANNA
Adjoint au Maire
Délégué à la
Politique de la Ville

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/419**

OBJET

**Attribution de subventions
d'organisation et exceptionnelles
aux associations sportives lilloises.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La délégation Sport développe, depuis de nombreuses années, une politique volontariste de soutien aux associations qui véhiculent une image dynamique et positive de la ville de Lille à travers l'organisation ou la participation à des manifestations locales, nationales voire internationales.

Dans le tableau ci-joint figure la liste des associations sportives qui ont sollicité une aide financière. Pour chacune d'entre elles, l'action à soutenir y est détaillée.

Eu égard au potentiel de rayonnement et d'animation pour la Ville de Lille, la délégation Sport propose d'apporter son concours à ces projets associatifs par l'octroi de subventions selon le détail repris en annexe.

Ces aides seront réglées de la façon suivante :

- un acompte de 70 % sera versé à l'issue du Conseil Municipal,
- le solde sera mandaté dans un délai de 6 mois maximum postérieurs à la date de la manifestation après réception et évaluation des rapports d'activités et des pièces justifiant des dépenses réellement engagées.

Il convient de noter que la nature des aides accordées aux associations Spartak Kremlin, Académie d'Escrime de Vauban et les Doggies-Ambassadeurs du Fair Play ne justifie pas un mandatement en plusieurs acomptes. C'est pourquoi, celles-ci seront versées aux clubs en une seule fois.

Par ailleurs, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, une convention régit les relations entre la Ville et les organismes dont le montant total des subventions versées par la Ville, pour l'exercice 2013, dépasse 23.000 €.

Ainsi, le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 13/139 du 18 mars 2013, la signature d'une convention avec l'Association Jeunesse Sportive Lille Wazemmes.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement de subventions exceptionnelles et d'organisation selon le tableau ci-annexé, pour un montant total de 14.500 € ;

◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits :

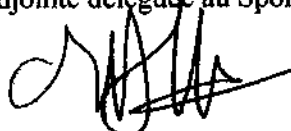
- au chapitre 65, article 6574, fonction 415 – Opération n° 337 « Soutien aux clubs Aides à l'organisation de manifestations » pour la Ligue Nord Pas de Calais d'Athlétisme,
- au chapitre 67, article 6745, fonction 415 – Opération n° 336 « Soutien aux clubs Aides exceptionnelles des clubs » pour l'association Jeunesse Sportive Lille Wazemmes et l'association Spartak Kremlin,
- au chapitre 65, article 6574, fonction 415 – Opération n° 335 « Soutien aux clubs Aides au Fonctionnement des clubs » pour l'Académie d'escrime Vauban et les Doggies – Ambassadeurs du Fair Play.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le 11 JUIL. 2013

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport



Michelle DEMESSINE



SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ET D'ORGANISATION - DELEGATION AU SPORT - VILLE DE LILLE
CONSEIL MUNICIPAL du 28 juin 2013

Nom et Adresse de l'Association	Objet de l'association	Actions à financer	Budget Total de l'action	Demande 2012	Subvention 2012	Demande 2013	% demande/budget de l'action	Subvention proposée en 2013	Subvention proposée/Budget de l'action	Autres Financeurs publics sollicités
Association Jeunesse Sportive Lille Wazemmes 62, rue d'Iéna 59 000 LILLE N° SIRET : 420445736 - 000036	pratique et développement du football	La "Coupe du soir" se déroulera du 17 au 30 juin 2013 au complexe Jacqueline Auriol dans le quartier de Wazemmes. Cette manifestation sportive "ludique" inter-quartiers est destinée aux jeunes de 18 à 30 ans	17 500,0 €	0	0 €	3 500 €	100,0%	3 000 €	17,1%	
Spartak Kremlin 51, rue Jean-Jacques Rousseau 59 800 LILLE N° SIRET : 793 175 555 00010	pratique et développement du football	<u>Subvention exceptionnelle</u> Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à ce club de football qui s'entraîne sur le stade Saint Hélène afin qu'il puisse se doter du matériel de pratique adéquat.	2 500,0 €	0	0 €	500 €	20,0%	500 €	20,0%	
Ligue Nord Pas de Calais d'Athlétisme 19 rue du 19 mars 1962 BP 50163 OIGNIES N° SIRET : 383451481 - 00022	Organisation de la pratique de l'athlétisme sur le territoire de la Région Nord Pas-de-Calais	<u>"Route du Louvre"</u> 8e édition qui s'est déroulée le 12 mai 2013 au départ de Lille pour traverser durant 42 Km une vingtaine de Ville de la région vers Loos en Goelle. Cette édition a réuni plus de 8 000 marcheurs à travers plus de 10 randonnées et 4 600 co	647 500,0 €	7500	5 000 €	7 500 €	1,2%	3 000 €	0,5%	CR: 250 000 € LMCU: 50 000 € CG 59: 30 000 €
Académie Escrime de Vauban Place de la Nouvelle Aventure N° SIRET : 4022268734 - 00017	La pratique de l'escrime sous toutes ses formes (handicap moteur, physique et visuel)	<u>Subvention exceptionnelle</u> Ce club du quartier de Wazemmes connaît depuis la saison dernière une forte augmentation de son activité sportive, tant en terme de nombre de licenciés que de jeunes inscrits en école de sport. Considérant leur forte implication au sein de la vie sportive de la Ville et leur volonté de développer cette activité, il est proposé d'attribuer à ce club un complément de subvention de fonctionnement pour l'année 2013 afin qu'il puisse continuer à proposer aux lillois une pratique de qualité.	77 905 €	Néant	Néant	5 150 €	6,6%	3 000 €	3,9%	Néant
LES DOGGIES - AMBASSADEURS DU FAIR-PLAY 50, route de Béthune 59 230 HAUBOURDIN N° SIRET : 488 772 369 - 00010	préparer les enfants de 9 à 18 ans à devenir des supporters adultes et responsables, lors de rencontres de football, ceci dans le respect de l'adversaire	<u>Subvention de fonctionnement pour l'année 2013</u> L'objectif principal de cette association est de permettre aux jeunes d'assouvir leur passion en assistant à l'ensemble des rencontres du LOSC tout en apprenant la citoyenneté, la tolérance envers l'autre, le respect de l'autre. Chaque nouvel adhérent se voit remettre un règlement intérieur que lui et ses parents s'engagent à respecter en apposant leurs signatures. En cas de non-respect de ce règlement, le jeune peut être sanctionné par une suspension ou une exclusion. Le club compte parmi ses membres un tiers de jeunes issus des clubs de la Ville. Les membres de l'association ont assisté à l'ensemble des matchs du L.O.S.C., tant à domicile qu'à l'extérieur.	Néant	7 600 €	5 000 €	7 600 €	Néant	5 000 €	Néant	

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/420**

OBJET

**Clubs sportifs de haut niveau -
Attribution de subventions -
Année 2013 - Solde.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Lille souhaite soutenir la pratique sportive de haut niveau.

Ainsi, parmi les nombreuses associations sportives que compte la ville de Lille, il en est quatre qui participent activement à son dynamisme et à son rayonnement.

Tant au niveau national qu'international, ces clubs brillent chaque saison sportive par leurs résultats : titres de Champions de France, participation à des compétitions européennes et mondiales...

Pour ces raisons, la délégation Sport a la volonté d'apporter une aide spécifique aux associations suivantes :

- Lille Métropole Hockey Club,
- A.S.P.T.T Lille Métropole,
- Tennis Club Lillois Lille Métropole,
- Lille Université Club.

Par délibération n° 13/141, le Conseil Municipal a autorisé le versement du premier acompte pour un montant total de 112.500 €.

Considérant la fin de la saison sportive et de la tenue des phases finales des différents championnats auxquels participent ces quatre associations, il convient de procéder à l'attribution du solde de cette subvention pour un total de 115.300 €.

Il convient de préciser que, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, une convention régit les relations entre la Ville et les associations sportives reprises ci-dessus dont le montant total des subventions accordées, pour l'exercice 2013, dépasse 23.000 €.

Ainsi, le Conseil Municipal a autorisé la signature des conventions entre la Ville et ces associations par délibération :

- n° 12/860 du 17 décembre 2012 pour le Lille Métropole Hockey Club, l'A.S.P.T.T Lille métropole et le Lille Université Club,
- n° 13/20 du 1^{er} février 2013 pour le Tennis Club Lillois Lille Métropole.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

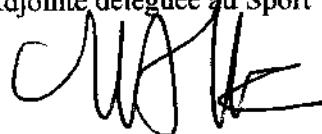
- ◆ **AUTORISER** au titre de l'année 2013, le versement du solde de la subvention de haut niveau aux clubs suivants :
 - Lille Métropole Hockey Club : 30.413 € (N° SIRET : 78366185300011)
 - A.S.P.T.T Lille Métropole : 26.749 € (N° SIRET : 78370809200029)
 - Tennis Club Lillois Lille Métropole : 30.413 € (N° SIRET : 78372977500040)
 - Lille Université Club : 27.725 € (N° SIRET : 7756243720022)
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes, pour un montant total de 115.300 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 415 – Opération n° 355 « Sport Haut Niveau - Clubs de Haut Niveau ».

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le 11 JUIL 2013

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport



Michelle DEMESSINE



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/421**

OBJET

Halle de Glisse de Lille Sud -
Approbation des rapports
annuels d'activité de l'Union
des Centres de Plein Air -
Exercices 2011 et 2012.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/30 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a confié à l'U.C.P.A., pour une durée de 4 ans, la gestion et l'exploitation de la Halle de Glisse dans le quartier de Lille-Sud dans le cadre d'une délégation de service public.

Le contrat a été prolongé par voie d'avenants jusqu'au 31 mars 2013 par délibérations n° 12/37 du 6 février 2012, n° 12/426 du 25 juin 2012 et n° 12/580 du 1^{er} octobre 2012.

En vertu de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année à la Ville un bilan d'activités et un compte rendu financier de l'exercice écoulé. Les exercices 2010/2011 et 2011/2012 constituent les deux dernières années pleines d'exploitation de la Halle de Glisse par l'UCPA avant la reprise en régie de l'équipement au 1^{er} avril 2013, décidée par délibération n° 13/143 du 18 mars 2013.

Il est à noter que la période d'exploitation du 1^{er} novembre 2012 au 31 mars 2013 par l'UCPA fera l'objet d'un compte rendu d'activités spécifique ultérieur intégrant les éléments relatifs à la clôture de la délégation de service public.

Principaux éléments des comptes rendus 2010/2011 et 2011/2012 :

1. Analyse financière

L'exercice comptable de l'UCPA commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre.

Les chiffres d'affaires 2011 et 2012 s'élèvent respectivement à 130.726 € et 107.239 € (diminution de 18 %), auxquels s'ajoutent 249.000 € d'indemnité versée par la Ville chaque année en compensation des obligations de service public imposées au délégataire (accueil de scolaires lillois et de clubs sportifs lillois, réduction tarifaire pour le public lillois, etc.), conformément à la convention d'affermage.

Les charges d'exploitation ont, quant à elles, été réduites de 9 % entre 2011 (441.425 €) et 2012 (401.021 €). Ces charges sont constituées de :

	2011	2012	Ecart
Achats, services extérieurs	147.104,37 €	169.567,42 €	15 %
Masse salariale	274.148,38 €	238.443,05 €	- 13 %
Autres charges	20.171,91 €	- 6.989,84 €	- 135 %

Les résultats nets des exercices concernés sont respectivement de 1.407 € et – 8.506 €.

2. Activité

La fréquentation estimée du Parc des Nouveaux Sports (skateparks indoor et outdoor) 2012 s'élève à 45 778 contre 47 344 en 2011, soit une diminution de 3,31 %.

La fréquentation de la Halle de Glisse est de 37 778 en 2012 contre 38 844 en 2011, soit une baisse de – 2.74 %.

Elle se décompose de la façon suivante :

- 8 082 entrées publiques (+ 12.65 % par rapport à 2011) correspondant aux entrées unitaires et aux entrées des abonnés
- 13 342 pratiquants encadrés par l'U.C.P.A. – individuels, A.L.S.H., scolaires (+ 3,06 % par rapport à 2011)
- 3 726 visiteurs sur les événements (- 36.75 % par rapport à 2011).

Concernant les entrées réalisées sur les créneaux d'ouverture au grand public, les Lillois, Lommois et Hellemmois représentent 49 % de la fréquentation, soit une baisse de 4 points par rapport à l'année 2011. Sur toute la période de la délégation de service public, le nombre de pratiquants résidents n'avait jamais été inférieur à 50 %.

Il convient de noter que la Halle a accueilli 400 jeunes non résidents de plus qu'en 2011.

Depuis 2009, la part des pratiquants adultes ne cesse de diminuer, passant de 40 % en 2009 à 29 % en 2011. Pour enrayer cette perte chronique de pratiquants majeurs, l'U.C.P.A. a mis en place des créneaux dédiés à ces utilisateurs spécifiques, notamment le vendredi soir. Cette initiative a permis d'augmenter le nombre d'adultes venant pratiquer à la Halle de Glisse, soit + 3 % par rapport à 2011.

Malgré cette action, les jeunes sont les plus présents sur le site et ce depuis maintenant 3 années consécutives. En effet, depuis 2010, ils représentent près de 70 % des entrées publiques enregistrées.

L'U.C.P.A. a également développé en 2012 l'accueil des groupes constitués (+ 3,06 % en 2012) grâce aux contrats d'Accompagnement Educatif en lien avec l'Education Nationale mais aussi à l'organisation de stage de découverte ou de perfectionnement pendant les vacances scolaires.

En accord avec la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 4 juin 2013,

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** les comptes rendus financiers et d'activité 2011 et 2012 transmis par le délégataire dont il est fait état ci-dessus.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport



Michelle DEMESSINE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
059-215903501-20130628-45519-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Accusé de réception en Préfecture le : 02/07/13



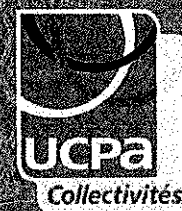
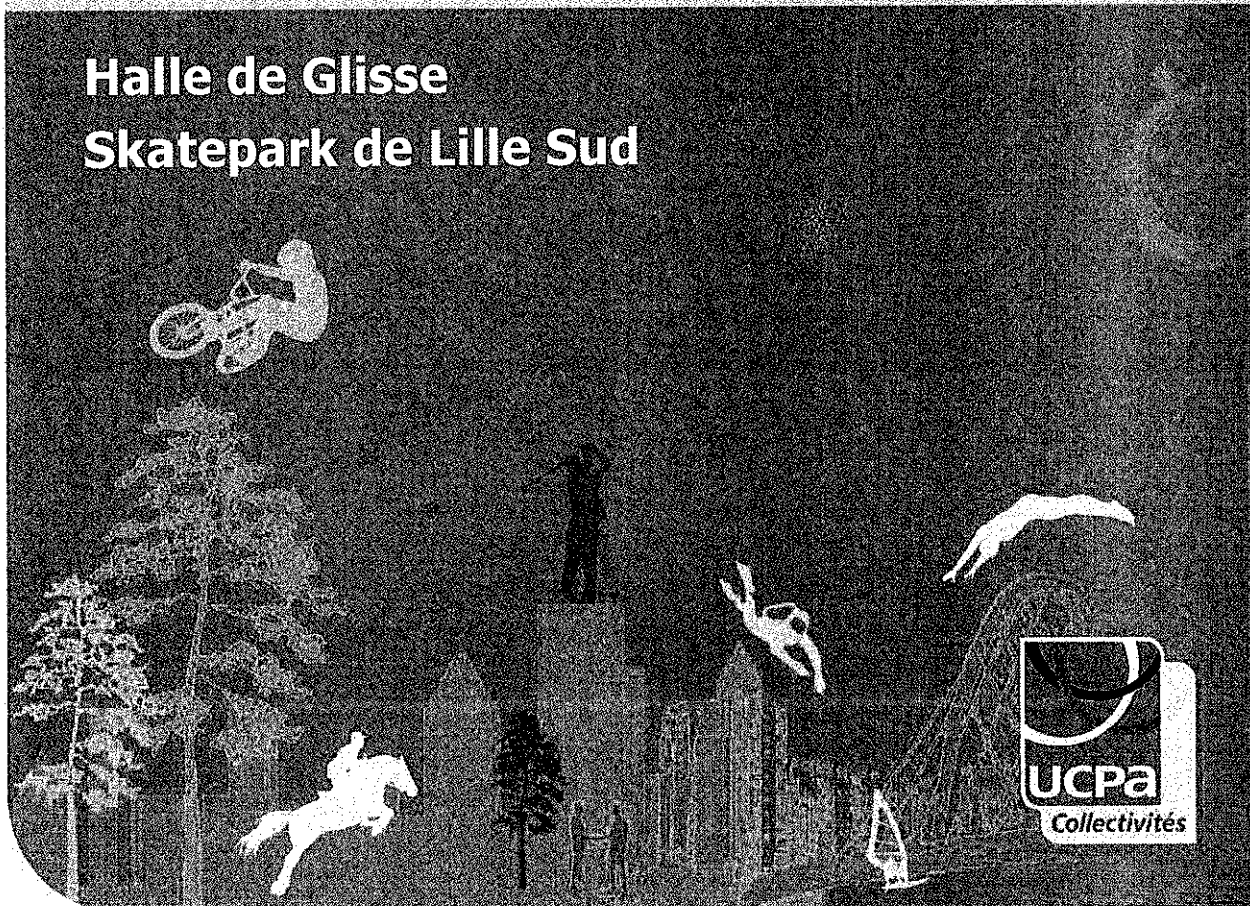
Ville de Lille 

HALLE
DE GLISSE
LILLE

Le 15 Juin 2012

BILAN ANNUEL 2011

Halle de Glisse
Skatepark de Lille Sud



SOMMAIRE

Introduction	4
I. L'année 2011 en bref.....	5
II. Le projet de service public.....	6
1. Présentation du service délégué.....	6
2. Publics ciblés et services proposés	6
3. Objectifs de l'année.....	6
III. La fréquentation du site	8
1. Détails des fréquentations	8
2. L'accueil du public.....	8
3. L'accueil des groupes et individuels encadrés.....	10
4. L'accueil des clubs et des associations	10
IV. Les événements marquants de 2011	11
1. Les animations particulières, événements, concours	11
2. Les actions d'ancrage local et de solidarité sociale.....	12
3. Tempête et aléas météo	14
V. Qualité de service	15
1. Résultat qualité et enquête qualité	15
2. Certifications et labels obtenus.....	16
3. Réclamations et contentieux enregistrés	16
4. Sécurité, hygiène et accidents.....	16
VI. Moyens mis en œuvre.....	17
1. Tarifs annuels	17
2. Horaires de fonctionnement et d'ouverture	18
3. Les activités proposées.....	18
4. Actions de commercialisation et de communication	18
5. Ressources humaines.....	19

VII. Gestion du patrimoine	21
1. La gestion des énergies	21
2. Patrimoine immobilier.....	21
3. Sous-traitants sollicités	22
 VIII. Résultats financiers	 23
 IX. Orientations et perspectives pour l'avenir.....	 24
1. Les propositions d'évolution des produits, services :	24
2. Commercialisation	24
3. Équipements.....	24
 Annexes.....	 25
I. Documents supports de communication et de distribution.....	25
II. Articles de presse.....	25
III. Liens Internet	27

INTRODUCTION

L'équipe de la Halle de Glisse a continué à développer tout au long de l'année 2011 la notoriété du site, tant sur le quartier que sur l'ensemble de la métropole ; en effet, l'UCPA a continué à s'impliquer dans la vie du quartier et le tissu associatif local, en participant aux animations sportives et culturelles de Lille Sud et de Lille en général, en établissant des partenariats, en continuant à accueillir un Centre Municipal d'Initiation Sportif (CMIS) Hip Hop, etc...

L'UCPA s'est tenue comme objectif de faire du skatepark de Lille pas seulement un lieu de glisses urbaines, mais un endroit qui rassemble différentes activités sportives et culturelles.

La Halle de Glisse reste toujours un lieu d'accueil pour de nombreuses associations sportives, de glisse urbaine et de danses contemporaines (hip hop, danse africaine etc...).

C'est également un lieu de rencontre pour les structures sociales du quartier dans le cadre de leurs événements, ainsi que pour les habitants sur des temps organisés pour les familles.

L'UCPA reste engagée plus que jamais dans le projet de la ville, qui fait de cet équipement un lieu d'accessibilité et de mixité sociale, géographique et culturelle.

I. L'année 2011 en bref

38844 Personnes accueillies à l'intérieur de la Halle de Glisse

↘ - 4,38% de diminution

202 Personnes en ouverture publique bénéficiant de Tarifs Privilégiés

↘ -16,87% de diminution

442 831,17€ de CA

↘ -0,8% de diminution

1800 amis facebook*

↗ +30% de progression

1294 fans facebook*

*Voir explications ChapVI-4



II. Le projet de service public

1. Présentation du service délégué

L'UCPA a pour missions, dans le cadre de la Délégation de service public, de développer la pratique des sports de glisse dans les meilleures conditions de confort et de sécurité auprès du plus grand nombre, de favoriser l'accueil et l'organisation d'animations en direction des jeunes des quartiers lillois, avec le souci constant de favoriser l'insertion et la mixité sociale ; elle a également pour mission de travailler avec les acteurs locaux pour la mise en place d'animations et de compétitions diverses, d'accueillir les animations proposées par la ville de Lille.

D'autre part, le centre de la Halle de Glisse est une structure d'expression culturelle et sportive, en accueillant et en proposant de l'activité de danse urbaine.

2. Publics ciblés et services proposés

La Halle de glisse accueille au sein de sa structure, et pour les différentes activités développées :

Des publics individuels, résidents et non résidents.

Des structures organisées avec un encadrement de moniteurs UCPA.

Ecole primaires

CLSH

Lycée

Collèges

Centres Sociaux

Ecole Professionnelle (E.P.I.L.)

Des groupes autonomes (CAS LMCU, IMÉ de Seclin, EREA – Lys Les Lannoy -, structure St Jacques – Fournes en Weppes-, Clubs sportifs comme le Hockey Club de Lambersart etc.).

Le centre Municipal d'Initiation Sportive – CMIS Hip Hop-

Le centre Municipal d'Initiation Sportive – CMIS Roller - encadré par les animateurs sportifs de la mairie.

Des associations sportives sur des créneaux Mairie (LMR, NSM, Acroslidiers, ROL, RILM).

Des écoles primaires, encadrées par les animateurs de la mairie de Lille.

Des CLSH, encadrés par les animateurs de la mairie de Lille.

3. Objectifs de l'année

Les objectifs que s'est fixée l'UCPA ont été en partie atteints :

- **Augmentation de la notoriété auprès des publics nationaux et internationaux** : la Halle de Glisse a été citée dans de nombreux magazines au niveau national, et est très présente sur la toile internet ;
- **Intervention de la Halle de Glisse auprès d'un public collégien et lycéen de plus en plus important**
- **Intervention extérieure à la demande des collectivités régionales, sur l'activité glisse, contribuant à la notoriété du site et de la ville de Lille**: encadrement de la pratique, présentation de la Halle de Glisse et démonstrations des jeunes du

quartier, sur les portes du Hainaut, La ville de Béthunes, de Noeux Les Mines, de Villeneuve d'Ascq, de Grande synthe , de Maubeuge et de Valenciennes.

- **Elargissement des activités vers les cultures urbaines** : la danse connaît un grand succès : la salle de danse est utilisée 7 jours sur 7 par des structures de Lille Sud, avec lesquelles nous sommes en partenariat annuel. Le tarif de 5€ht de l'heure permet à ces associations de proposer des activités sur le quartier de Lille Sud, en cohérence avec le projet de la ville et de l'UCPA.

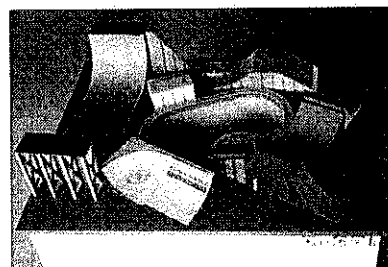
3 associations accueillent leurs adhérents sur le studio de danse, à savoir :

- o - l'association Resurrection Crew : cette association basée à Lille Sud, propose des cours auprès du public du quartier. Cette association a également un créneau pour l'entraînement de son Team.
- o - l'association Alipha, avec un public de femmes et de jeunes filles, sur de la danse africaine et avec des hommes sur du Sabar djembé
- o - l'association N'Didance, dont le lancement a été soutenu par la ville et l'UCPA, a sa résidence sur la Halle. De notoriété régionale, cette association dont le siège est à Lille Centre, aide à la mixité géographique, en accueillant des danseurs et danseuses extérieures à Lille. Cette association bénéficie de créneaux gratuits pour leur développement, afin de soutenir leur team et de les aider à préparer leurs spectacles.

- **Salle de réunion ouverte au niveau du quartier** : la salle de réunion continue à être très sollicitée par la mairie de quartier, et des structures y ont également tenu des séances.

- **Développement de l'animation au club house, afin de fidéliser la clientèle** :

- o L'arrivée d'un MiniSkatepark conçu par notre partenaire Teck Deck permet de proposer une petite animation quotidienne sur le club house
- o Des Rendez-vous sur des thématiques variées ont été proposés.



- **Le Développement d'une nouvelle activité à la rentrée 2011 était un objectif que nous n'avons pas réussi à concrétiser.** L'association de LACROSSE continue à évoluer sur la patinoire et le Green du Parc des Nouveaux Sports. Les contacts sont maintenus pour proposer cette nouvelle activité.

III. La fréquentation du site

1. Détails des fréquentations

47 344 en fréquentation estimée du Parc des Nouveaux Sports

49 808 en 2010, soit -4,95%

Dont

38 844 en fréquentation estimée de la Halle de Glisse

40 624 en 2010, soit -4,38%

Dont

7 174 entrées Publiques

9 069 entrées en 2010, soit -20,90%

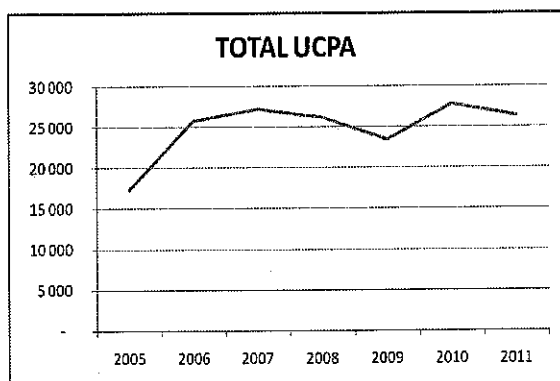
12 946 pratiquants encadrés – individuels, centres, scolaires UCPA

13054 en 2010, soit -0,83%

5 891 visiteurs sur les évènements

5599 en 2010, soit +5,22%

2. L'accueil du public

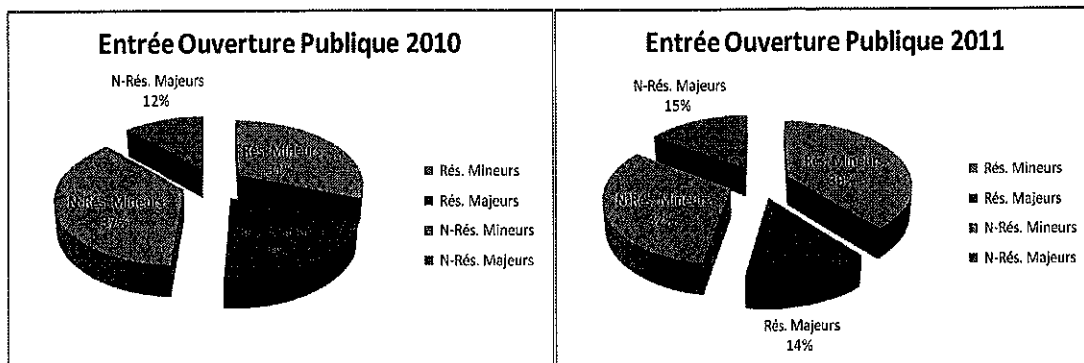


Le tableau reprend la fréquentation totale du site indoor, hors accueil sur les créneaux de la ville. Si 2010 a rompu avec la tendance générale, on enregistre une baisse générale de la fréquentation du site.

La plus forte baisse se retrouve sur les périodes d'ouverture au public.

Des mesures ont été prises en septembre 2011, afin d'enrayer cette baisse (sessions particulières etc...).

Nous en verrons les effets sur 2012.



La part des résidents est plus importante en 2011, avec une augmentation très significative de la part des résidents mineurs. En valeur, on ne peut que constater une baisse des fréquentations des Non résidents Mineurs (-1053 jeunes) et presque tout autant des résidents Majeurs (-817 personnes).

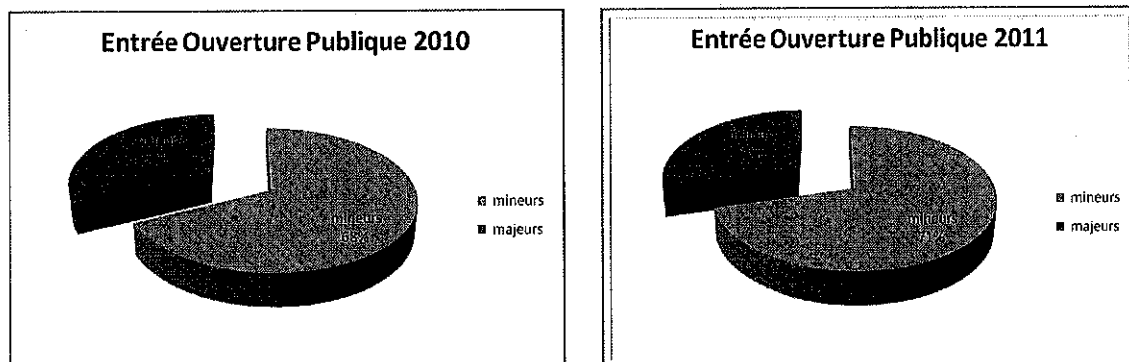
Les résidents mineurs sont stables, s'expliquant par la proximité du site à pied ; les Non-résidents majeurs sont composés d'habitues, et notamment d'une population de BMX qui sont satisfait des créneaux spécifiques qui leurs sont accordés.

La difficulté d'accessibilité pour ceux habitant plus loin pénalise les mineurs hors ville à venir.

Concernant les résidents majeurs, une piste est avancée : l'arrivée en masse des trotinettes par les plus jeunes peuvent faire fuir ce public.

En 2012, nous réfléchissons à des créneaux spécifiques, afin de satisfaire les pratiquants de toute activité.

D'autre part, ces jeunes s'intègrent dans les clubs ayant des créneaux gratuits sur le site, et privilégient donc ces périodes pour venir pratiquer.



Depuis 2007, où la population majeure et mineure était répartie de manière égale, la part des majeurs diminue (sauf en 2008, où la part des majeurs avait été exceptionnellement importante).

De 50% en 2007, elle passe à 40% en 2009, 32% en 2010 pour arriver à 29% en 2011.

Le skatepark se rajeunit.

La Halle de glisse renouvelle sa population en continue. Les mineurs que nous accueillons en 2007 ne sont pas tous arrivés sur la partie majeure. Par lassitude de l'activité ou de la structure, ils ne viennent plus.

Par contre, le renouvellement est toujours effectué, grâce aux actions de la ville par l'accueil des scolaires et de l'UCPA par l'accueil des cours encadrés et des stages.

Depuis la rentrée 2009, nous avons mis en place un créneau spécial adulte « Barbue jam », afin que les mineurs de la première heure reviennent fréquenter la structure.



3. L'accueil des groupes et individuels encadrés

Les scolaires sont accueillis :

- Par la ville dans le cadre des créneaux ville 6206 +0%/2010 (donnée estimée)
- Par l'UCPA 12946 -0,83%/2010

L'UCPA a maintenu son niveau d'accueil, en maintenant le contrat d'accompagnement éducatif (sur 18 contrats), et en développant les stages.

4. L'accueil des clubs et des associations

Les clubs et les associations de roue sont reçus dans le cadre des 3000 heures prévues au contrat. La collaboration avec ces clubs permet l'organisation de certaines manifestations. Cependant, certaines remarques ont été remontées à la ville, pour des faits de dégradations de certaines associations, et de comportement nuisible au fonctionnement.

D'autres associations sont accueillies dans la salle de danse, sur un tarif très préférentiel de 5€/h, tarif qui n'a pas bougé depuis l'arrivée de l'association n'Didance en 2006.

IV. Les événements marquants de 2011

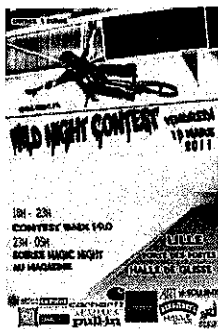
1. Les animations particulières, événements, concours

L'année 2011 a été de nouveau marquée par des événements sportifs Roller, Skateboard, BMX de qualité et pour la première fois par des événements Trottrinettes. La programmation est composée de manifestations portées directement par l'équipe de la Halle de Glisse et de coproductions avec différentes associations. Vous trouvez dans la suite du dossier un rapide récapitulatif des événements marquants 2011.

A. LES EVENEMENTS SPORTIFS

CHAMPIONNAT REGIONAL ROLLER ACROBATIQUE – les 12 et 13 mars

L'association RILM a proposé une nouvelle édition du ch'ti roller à la Halle de Glisse, de nouveau avec un championnat fédéral de roller acrobatique. Plus de 50 compétiteurs sont venus profiter de la nouvelle configuration de la Halle de Glisse



WILD NIGHT CONTEST - le vendredi 18 mars – Contest européen de BMX

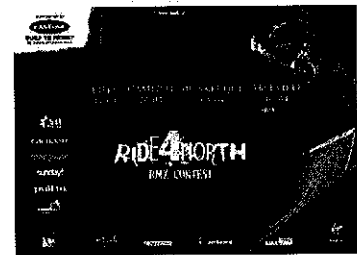
L'équipe UCPA et l'association étudiante EC/DC ont organisé le premier contest européen de BMX à Lille. Sous forme d'une soirée étudiante et festive, 12 professionnels de la discipline ont proposé différents passages sous forme de battle ; jamais le spectacle fut aussi impressionnant, permettant aux 1000 personnes présentes de voir le potentiel incroyable de la Halle de Glisse en vélo acrobatique.

La vidéo : http://www.dailymotion.com/video/xpbdfi_wild-night-contest-in-lille-bmx-videos-ecdc-2011_sport

BMX

Suite à la grosse soirée du vendredi, les amateurs ont pu leur tour se mesurer lors de la seconde édition du Ride 4 North. Cette tournée « Nord de France » a été montée de concert avec les skateparks de Dunkerque, Cambrai et Abbeville et a rassemblé plus d'une centaine de pratiquants.

La vidéo : <http://vimeo.com/21496792>



RIDE 4 NORTH - le samedi 19 mars – Contest euro-régional de



SKATEBOARD MASTERS - les 26 et 27 mars – Championnat de France de Skateboard

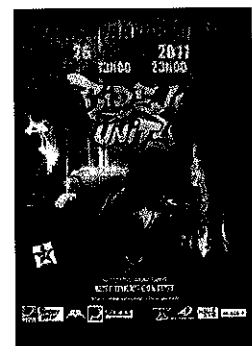
Pour la sixième année consécutive, la Halle de Glisse a organisé une étape du championnat de France, qui n'en reste pas moins un contest de skateboard à part entière. Deux chiffres évocateurs : plus de 82 compétiteurs et 1500 visiteurs sur le week-end. Cette manifestation a aussi été l'occasion de rassembler la scène skateboard régional et les meilleurs compétiteurs français.

Les vidéos : <http://www.youtube.com/watch?v=69dK2jg1xJQ> et

<http://vimeo.com/23968016>

RIDE 4 UNITY – le samedi 26 novembre – Contest de roller acrobatique

La Halle de Glisse est depuis son ouverture dans la programmation du festival HIP HOP DAYZ organisée par l'association Call911. Le RIDE 4 UNITY s'est déroulé en amont du BATTLE INTERNATIONAL DE GRAFFITI et a rassemblé plus de cent adeptes du roller acrobatique. Sous forme de sessions libres entrecoupées de concours de la meilleure figure (Best Tricks), le contest fut l'occasion d'exploiter les nouveaux modules du skatepark.



BLUNT SCOOTERS TOUR – le dimanche 30 octobre - Démonstrations et journée spéciale trottrinettes

En vogue actuellement dans la plupart des skateparks européens, la Halle de Glisse a accueilli les meilleurs pratiquants de la discipline et organisé une journée découverte. Plus de 150 jeunes ont fait le déplacement !

BOXMANIA – les 12 et 13 novembre – tournoi international de Lacrosse

Le Lacrosse est arrivé à Lille il y a quelques années grâce à quelques passionnés qui ont développés la discipline dans la métropole et la région. Ayant intégré le club de roller LMR, la section Lacrosse a organisé son second tournoi à la Halle de Glisse. Des équipes allemandes, belges, françaises et anglaises ont fait le déplacement.

GAME OF SKATE – le dimanche 4 décembre – contest de skateboard

Les skateboardeurs sont amateurs de concours en tout genre et le « Game of SKATE » est un de leur préféré. Il s'agit de duels entre deux skateurs qui doivent réaliser chacun leur tour la figure imposée par l'adversaire. Plus de 50 skateurs ont participé donnant un tournoi digne de Rolland Garros... et permettant de rassembler avec un format très convivial les skateurs de la région.

La vidéo : <http://vimeo.com/36234621>

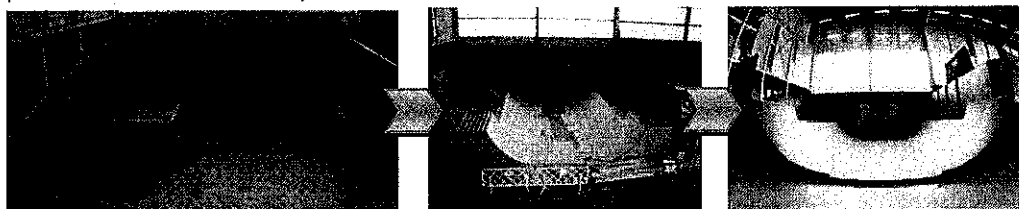


B. LES AUTRES EVENEMENTS MARQUANTS

Travaux de modifications de la Halle de Glisse

Suite à la dynamique lancée avec la ville pour les travaux de modifications de la Halle de Glisse, deux tranches ont été réalisées en 2010 et 2011. A la rentrée de septembre 2011, la mini rampe a été élargie dotant le skatepark d'une des plus belles courbes de la région.

Avec plus de 9 mètres de large et une extension, la mini rampe offre aux débutants et confirmés de toutes les disciplines la possibilité de découvrir et de se perfectionner en toute sécurité.



Mission internationale à OUJDA - Maroc

La ville de Lille a sollicité l'UCPA via la Halle de Glisse afin de répondre à une demande de la ville d'Oujda concernant la mise en place d'un skatepark dans le parc Lalla Aïcha, en lien avec les services espaces verts des villes d'Oujda et de Lille.

Ludovic Marchant, responsable des activités de la Halle de Glisse, s'est rendu sur place du dimanche 11 décembre 2011 au mercredi 14 décembre 2011 afin d'apporter son expertise sur le projet.

La venue de la délégation lilloise a permis la rencontre de l'association locale Ambitions et des responsables locaux des sports (ministère et communauté urbaine). Le projet initial du skatepark au sein du parc Lalla Aïcha est apparu trop lointain et flou pour la réalisation de plans précis. Une aide à la constitution d'un dossier plus général a été privilégiée. De plus, avec la découverte de la construction d'un skatepark pour mi 2012 dans l'ouest de la ville, une rencontre avec les pratiquants a permis de produire une base de travail à l'association pour la réalisation de plans pour

cet espace. Malgré le peu de temps sur place, les rencontres et les échanges ont été très riches et le partage d'expériences réel et constructif.

La Halle de Glisse est encore aujourd'hui en contact avec le service international de la ville de Lille.

2. Les actions d'ancrage local et de solidarité sociale

A. Action Family'Halle

Reconduite en 2011, cette action est soutenue par la politique de la ville et l'état ; elle présente 4 Dimanches sportifs, éducatifs et culturels, en partenariat avec les acteurs sociaux du quartier et les habitants. Les familles se retrouvent au cœur du parc des nouveaux sports, autour de spectacles éducatifs, d'ateliers de prévention organisés par les personnes de la santé, et d'initiation aux sports de pleine nature.

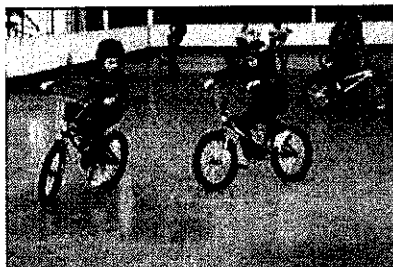
Dimanche 22 mai / lieu : esplanade de la Halle de glisse rue du Fg des postes LILLE. Animation de 14h à 18h
Parcours sulkies+ 2 rosallies ; minigolf ; parcours maxi espace aventure/trampolines géants/

Samedi 28 mai/ lieu : « PLAINE SYLVERE VERHUSLT » (rue des Catiches) à Lille sud. Animation de 14h à 17h
Minigolf/

Dimanche 5 juin/ lieu green du parc des nouveaux sports/UCPA halle de glisse/LILLE. Animation de 15h à 20h
Minigolf ; 2 rosalias ; parcours ouistiti simple/PONEY/atelier créatif par le collectif de la girafe/gigaball et chassobull

Dimanche 19 juin / lieu : esplanade de la Halle de glisse rue du Fg des postes LILLE. Animation de 14h à 18h
Minigolf, rocher escalade, parcours maxi espace aventure, parcours sulkies/

B. Le dispositif d'accompagnement éducatif



L'accompagnement éducatif, c'est accueillir les élèves volontaires, après les cours, pour leur proposer une aide aux devoirs et aux leçons, un renforcement de la pratique des langues vivantes, des activités culturelles, artistiques ou une pratique sportive. Grace au soutien du centre national pour le développement du sport, ce sont 23 groupes d'enfants des écoles primaires, ainsi que des collèves du quartier et d'un I.M.E, qui ont été accueillis ; Après le temps scolaire, ces enfants ont pu bénéficier chacun, d'un apprentissage approfondi de la pratique du skate du roller ou du BMX, sur 18 séances.

Nombre de bénéficiaires en 2010: **276 jeunes sur 18 séances.**

C. Les jeunes de Lille-sud en résidence de création sur le studio de danse



Toute l'année

Association Résurrection Crew. Après l'association N'didance qui est autonome désormais mais que nous soutenons toujours d'un point de vue logistique et de résidence des jeunes, notre projet s'est porté sur un groupe de jeunes du quartier de Lille sud. 3^{ème} année que la Halle permet à des jeunes de Lille sud de pouvoir venir créer, en mettant à disposition le studio de danse. Les accompagner dans leurs projets, ainsi que dans la création de leur association sur le quartier.

Nombre de bénéficiaires en 2011: **22 jeunes** pour le team résurrection, 1 jeune fille qui était partie en formation professionnelle à l'encadrement et qui est la présidente désormais, ainsi que l'association « résurrection crew » qui a été créé et les cours le dimanche lancés en septembre 2010

D. Développement de l'accessibilité à la pratique sportive

L'IME de Seclin a des créneaux horaires roller toute l'année depuis 2005, encadrés par leur propre éducateur. Un premier accompagnement par l'UCPA a été réalisé de février à Juin, par nos moniteurs diplômés d'état. Les retours ayant été très satisfaisants, les encadrants et responsables de la structure ont décidé de signer plusieurs conventions d'accompagnement éducatif pour l'année 2011-2012.

E. Partenariats avec la Maison départementale des adolescents de LILLE

En 2011, l'UCPA a noué un partenariat avec la Maison départementale des adolescents de Lille, un lieu d'accueil spécialisé dans la prise en charge des adolescents et de leurs parents. D'ores et déjà, un relais d'information a pu être assuré auprès des jeunes qui fréquentent la Halle de Glisse.



Progressivement, l'intervention des professionnels de la maison devrait s'étendre aux événements organisés avec les équipes soignantes et les éducateurs sont prévus pour expliquer les missions de la Maison aux Adolescents et répondre au mieux aux sujets qu'ils aimeraient voir abordés sur les stands de prévention mis en place à l'occasion des événements.

F. Partenariats avec les Acteurs Locaux

La Halle de glisse pérennise et renforce les actions de solidarité au sein du site, en partenariat avec les acteurs sociaux lillois, mais aussi sur le quartier de Lille sud, notamment avec les centres sociaux de l'Arbrisseau et de Lazare Garreau.

PARTENAIRE & ACTEUR

- *du festival TOUS AU SUD (aéronef)
- *des actions nos quartiers d'été « jeunesse en scène » (Les Francas , CS Lazare Garreau)
- *du « village petite enfance » (CS l'arbrisseau)
- *de la fête du jeu à lille sud (Les Francas)
- *des Hip-Hop Dayz et du Battle international de graff (CALL911)
- *du BATTLE OF THE YEAR (Up Rock)



G. Plaquette Solidarité

En 2011, la Halle de Glisse a élaboré une plaquette solidarité, reprenant toutes les actions de l'UCPA sur ses actions solidarités. Active sur le nord sur le champ de l'accompagnement des jeunes vers les activités sportives et culturels, cette plaquette est une synthèse, sur le modèle de la plaquette Solidarité UCPA nationale, éditée annuellement, reprenant toutes les actions de l'UCPA sur le territoire national.



3. Tempête et aléas météo

Comme chaque année, le club house enregistre des températures avoisinant le 0°C, ne permettant pas aux équipes de travailler dans des conditions normales, et restant un frein au développement d'un espace convivial notamment l'hiver.

V. Qualité de service

1. Résultat qualité et enquête qualité

Une enquête a été réalisée en 2011.

Baromètre Satisfaction		LOISIRS	
Site : MULTIPLES AQUATIQUES & SPORTIFS UCFA Halle de Glisse LILLE		Vague 2011	
Indice qualité synthétique calculé (pondération des modalités de -5 à 20)	LILLE Glisse		Rep Global
	Moyenne	ECART	
3. D'un tel lieu général, comment jugez-vous le complexe sportif que vous fréquentez ?	54	13,81	13,89
3_L'ACCUEIL en général	47	15,84	14,18
4_La facilité d'accès au site	57	8,99	14,09
5_La qualité de l'accueil téléphonique	46	13,50	11,57
6_La qualité de l'accueil à votre arrivée	55	18,09	14,14
7_La facilité d'inscription aux activités et à la fréquentation des espaces	50	13,80	11,24
8_La clarté des informations reçues (sur les produits, services, et tarifs)	50	12,79	13,78
9_La diversité des formules proposées (séances, cartes de séances, abonnements...)	49	13,25	13,73
10_Les tarifs (le prix)	53	8,49	11,09
11_Les horaires d'ouverture	50	11,94	13,17
12_La disponibilité de l'équipe du site	49	13,14	13,26
13_La propreté du site	50	13,33	10,81
14_L'ESPACE GLISSE en général	29	14,69	14,15
15_L'espace de glisse (structure, agencement des modules, table...)	50	14,80	15,19
16_La qualité des surfaces de glisse disponibles	50	13,59	13,79
17_La propreté des espaces	51	11,47	14,23
18_L'ambiance sonore	52	9,99	10,97
19_La qualité du matériel sportif (prêt/loué)	46	13,26	13,16
20_La distribution du matériel (prêt/loué)	46	11,82	14,51
21_La disponibilité de l'équipe sur place	46	13,17	14,87
22_L'ENSEIGNEMENT en général (si vous avez suivi une activité encadrée par un moniteur)	33	15,81	14,17
23_Les conseils du / des moniteurs	40	15,78	13,68
24_La disponibilité du moniteur pendant la séance	39	15,79	13,15
25_La déroulement des séances	39	14,74	13,83
26_Le matériel fourni par le site (le cas échéant)	38	13,89	13,29
27_L'ESPACE VESTIAIRES et SANITAIRES en général	25	11,80	10,33
28_L'espace Vestiaires	46	8,13	10,71
29_La propreté des vestiaires	44	3,16	8,32
30_La protection de vos biens personnels (casiers disponibles)	39	8,74	13,53
31_L'espace Bien-être disponible (sauna, hammam...), le cas échéant	33	11,52	10,49
32_L'ESPACE DETENTE / "CLUB HOUSE" DISPONIBLES en général	37	11,85	11,54
33_Le cadre (confort, propreté, ambiance...)	28	12,90	11,65
34_Les services proposés (boissons, restauration le cas échéant)	40	13,13	10,29

Mode de calcul de l'Indice Synthétique : sur chaque questionnaire, affectation d'une note en fonction des réponses sur l'échelle de satisfaction ; notes affectées à chaque question : Très satisfait = 20 points ; Plus satisfait = 10 points ; Plus insatisfait = 0 point ; Très insatisfait = -10 points

Exemple : 1000 questionnaires ; sur 1 critère, 700 TS à 20 pts + 300 PS à 10 pts + 50 IS à 0 pt + 5 TI à -10 pts = indice de 25725 sur moyenne de 16,73 (note 20/25, / 1000) pour ce critère.

D'une manière générale :

- Enseignement UCPA : noté à 15,65 / 20, la qualité des cours de l'UCPA est reconnu par les pratiquants
- L'Accueil en général, mais avec une faiblesse sur l'accessibilité au site
- La propreté du site est souvent remise en question : la Halle de Glisse a choisi de soustraire la partie ménage à l'association Lille Sud Insertion ;,

2. Certifications et labels obtenus

Les centres Loisirs de l'UCPA prennent le chemin d'une labellisation fde chaque centre. Ce chantier s'est ouvert vers un certain de structures UCPA.



ZOOM

La création d'un référentiel unique de certification de services dans les équipements de sports et de loisirs (RE/UCP/01)

Dans le cadre de la démarche qualité déployée sur les équipements de loisirs sportifs qu'elle anime et gère pour le compte de collectivités territoriales, l'UCPA a créé le premier référentiel de certification de services dans le domaine des loisirs sportifs.

Ce référentiel a été validé en décembre 2009 par l'organisme certificateur SGS-ICS, leader en matière de contrôle qualité dans le monde (commission composée de professionnels du domaine d'activité du référentiel, d'associations de consommateurs et de la DGCCRF).



Il définit les 15 engagements en matière de qualité de services à respecter dans le cadre de la gestion d'un équipement sportif délégué, pour répondre aux attentes des usagers, et comprend différentes rubriques telles l'accès, l'accueil, l'information, l'activité de loisirs sportifs, les espaces intérieurs et extérieurs, l'environnement, et l'écoute des usagers.

A ce référentiel sont associées des méthodologies permettant d'évaluer de façon précise le respect de ces engagements au quotidien (grilles d'évaluation, check-list d'autocontrôle, audit interne...).

L'enjeu pour l'UCPA est de fidéliser les usagers des équipements sportifs qu'elle anime et gère, par la confiance et la satisfaction, mais aussi d'augmenter sa valeur ajoutée auprès des collectivités délégantes, en gagnant en efficacité.

3. Réclamations et contentieux enregistrés

Aucune réclamation n'a été enregistrée sur l'année 2011.

4. Sécurité, hygiène et accidents

Accidentologie : Aucun accident grave n'a été à déplorer pendant l'année 2011.

Hygiène et sécurité : Suite aux réunions avec les services techniques de la ville de Lille et le service des sports, la première date de 2008 et la dernière datant de septembre 2011 a acté pour la mise en place d'un faux plafond sur la partie dite du club house, ainsi que dans les bureaux. Ces travaux sont nécessaires pour assurer une température permettant aux équipes de travailler dans des conditions normales.

Les travaux de faux plafond dans les bureaux administratifs ont débuté en janvier 2011 ; au 31 décembre 2011, les travaux n'étaient pas terminés et rien n'a été entrepris sur le club house.

Une étude thermique a été pris en charge par le délégant fin 2011, afin de régler les problèmes de condition de travail et d'accueil. l'écriture de ce rapport, aucun retour n'est connu.

VI. Moyens mis en œuvre

1. Tarifs annuels

Les tarifs en 2011 n'ont pas été modifiés.

MENUS	ARTICLES	TARIF 2010	TARIF 2011	Variation 2010/2011
-------	----------	---------------	---------------	------------------------

RESIDENT

MINEUR

TICKET

ENTREE SIMPLE	3,70 €	3,70 €	0,00%
-6 ANS	0,00 €	0,00 €	0,00%
QF1	1,50 €	1,50 €	0,00%
QF2	2,00 €	2,00 €	0,00%
CARTE	2,70 €	2,70 €	0,00%

PASS

GROUPE	2,70 €	2,70 €	0,00%
MENSUEL	30,00 €	30,00 €	0,00%
ANNUEL	275,00 €	275,00 €	0,00%

MAJEUR

TICKET

ENTREE SIMPLE	3,70 €	3,70 €	0,00%
QF1	2,00 €	2,00 €	0,00%
QF2	2,50 €	2,50 €	0,00%
CARTE	2,70 €	2,70 €	0,00%

PASS

GROUPE	2,70 €	2,70 €	0,00%
MENSUEL	30,00 €	30,00 €	0,00%
ANNUEL	275,00 €	275,00 €	0,00%

NRESIDENT

MINEUR

TICKET

ENTREE SIMPLE	7,40 €	7,40 €	0,00%
-6 ANS	0,00 €	0,00 €	0,00%
CARTE	4,30 €	4,30 €	0,00%

PASS

GROUPE	4,30 €	4,30 €	0,00%
MENSUEL	34,00 €	34,00 €	0,00%
ANNUEL	330,00 €	330,00 €	0,00%

MAJEUR

TICKET

ENTREE SIMPLE	7,40 €	7,40 €	0,00%
CARTE	4,30 €	4,30 €	0,00%

PASS

GROUPE	4,30 €	4,30 €	0,00%
MENSUEL	34,00 €	34,00 €	0,00%
ANNUEL	330,00 €	330,00 €	0,00%

2. Horaires de fonctionnement et d'ouverture

Jour	Période de Vacances		Période Scolaire	
	début	fin	début	fin
LUNDI	FERME	FERME	FERME	FERME
MARDI	14h00	19h00	FERME	FERME
MERCREDI	14h00	20h00	14h00	20h00
JEUDI	14h00	22h00	16h30	22h00
VENDREDI	14h00	22h00	16h30	22h00
SAMEDI	14h00	20h00	14h00	20h00
DIMANCHE	14h00	18h00	14h00	18h00

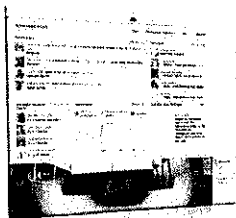
3. Les activités proposées

La Halle de Glisse a développé les activités de BMX, à travers notamment les contrats d'accompagnement éducatif. L'UCPA embauche un moniteur indépendant afin d'assurer ces cours, ainsi que la maintenance des BMX dont la Halle de Glisse a fait l'acquisition.

D'autre part, les BMX sont accueillis désormais sur les créneaux du Jeudi, en même temps que les skates et roller. Le vendredi reste une journée dédiée aux BMX.

4. Actions de commercialisation et de communication

• Internet et Réseaux Sociaux



En 2010 nous avons un profil avec 1382 « amis ».

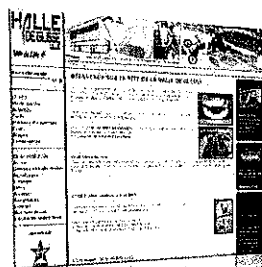
Nous sommes passés ensuite à une fanpage (avec tous les avantages associés) et donc nous sommes repartis à 0.

Tous les amis ne sont pas encore devenus « fan »...

Pour fin 2011, nous avons environ 1800 amis et 1294 fans (pas tous identiques). Le profil unique n'est plus utilisé depuis plusieurs mois car un profil doit être uniquement pour une personne physique.

Origine des consultations du site Internet

Pays/Territoire	Visites	% Visites
1. France	35 797	93,34%
2. Belgium	1 515	3,95%
3. United Kingdom	162	0,42%
4. Netherlands	98	0,26%
5. Germany	92	0,24%
6. Spain	78	0,20%
7. United States	71	0,19%
8. (not set)	70	0,18%
9. Switzerland	61	0,16%
10. Morocco	59	0,15%



Le site internet de la Halle de glisse a été créé en 2005.

Le moteur de recherche *google* annonce pour le groupe de mot « halle de glisse » 2870 réponses.

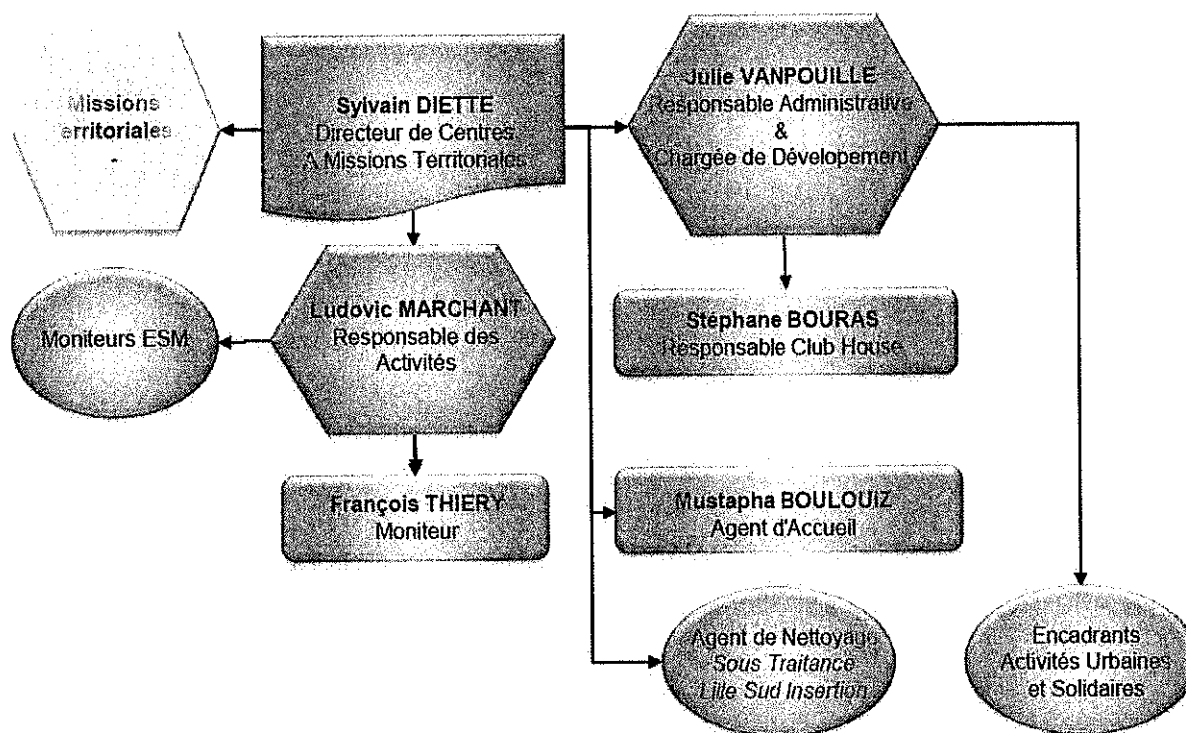
Sur la période du 1/01/2011 au 31/12/2011, on enregistre:

- 38 353 visites
- 135 586 pages vues

• Communications

Méthode	Activité	Détail action
Marketing direct	Emailing	Newsletter d'information
Marketing direct	Emailing	Newsletter institutionnelle
Marketing direct	Mailing	Envoi d'informations (mailing et/ou plaquette) pour promouvoir les actions du centre
Marketing direct	Publicité sur lieu de vente	Promouvoir les stages vacances
Marketing direct	Street marketing	Dépôts d'affiche, de flyers, de plaquettes dans le territoire
Presse	Référencement	Référencer le centre dans les guides papiers sport/loisirs
Relations publiques	Partenariat	Partenariat avec les associations locales
Relations publiques	Partenariat	Partenariat avec les medias locaux
Relations publiques	Partenariat	Partenariat transports en commun
Relations publiques	Participation aux événements locaux	Fête du sport juin ou septembre
Relations publiques	Participation aux événements locaux	Fête des associations de septembre
Affichage	Affichage et publicité sur emplacements spéciaux	Communiquer sur un support original pour toucher une cible précise

5. Ressources humaines



			ETP	ORIGINE	LIEU DE RESIDENCE au 31/12/10
SYLVAIN DIETTE	Directeur de Centres à Missions territoriales	CDI	0,66	LILLE	LILLE
JULIE VANPOUILLE	Assistante en charge du Développement	CDI	1	LILLE	LILLE
LUDOVIC MARCHANT	Responsable des Activités	CDI	1	MAUBEUGE	LILLE
FRANCOIS THIERY	Moniteur	CDI	1	VALENCIENNES	LILLE
STEPHANE BOURAS	Responsable du Club house	CDI	1	LILLE SUD	FLEURBAIX
MUSTAPHA BOULOUIZ	Agent d'Accueil	CDI	1	LILLE SUD	LILLE

La Halle de Glisse, c'est :

- 5 CDI à temps plein
- 1 CDI à temps partagé avec des missions de développements territoriales
- 83% habitent sur LILLE
- 100% des effectifs habitent sur la Communauté Urbaine de Lille

L'entretien de la structure est confié à l'association de Lille Sud LILLE SUD INSERTION, avec des personnes à 24h hebdomadaire.

VII. Gestion du patrimoine

1. La gestion des énergies

		2008	2009	2010	2011
606130	ELECTRI ABONN CONSOMMATION TAX	18 913,41 €	21 175,13 €	24 549,80 €	21 64,83 €
606120	EAU ABONN CONSOMMATION ET TAXE	1 581,94 €	944,53 €	1 452,16 €	1 524,98 €
		20 495,35 €	22 119,66 €	26 001,96 €	23 169,81 €

Un effort a été effectué sur la partie électricité, notamment en période de froid.

D'autre part, il a été nécessaire de couper un certains nombre de radiateurs, dans les vestiaires, car soit ils étaient détériorés (et donc supprimés), soit mis Hors Service, du fait de les trouver régulièrement au thermostat maximum le matin.

Concernant la consommation de l'eau, cette consommation est due quasi exclusivement par les associations de roller (et l'association de Roller Hockey).

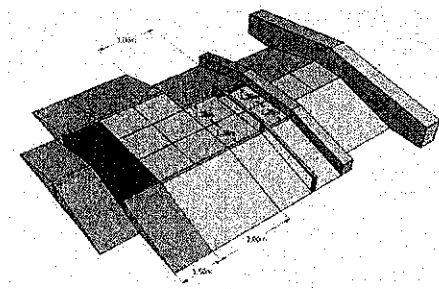
2. Patrimoine immobilier

Le niveau de maintenance correspondent aux niveaux de maintenance de 1 à 3 définis par les normes 13306 et Afnor X 60-000 de Mai 2002.

La maintenance globale du bâtiment a été assuré e tout au long de l'année, essentiellement en petites réparations dont les dégâts oint été causés par de la négligence de la part des associations ou par des dégradations de la part du public.

D'autre part, certains radiateurs ont été supprimés, le système d'accrochage (vis sans chevilles dans du plâtre) n'étant pas adapté, et les radiateurs étant souvent à terre, créant un risque d'accident auprès des usagers.

L'UCPA se charge également de veiller au développement des modules. En 2011, la ville a participé aux modifications des modules. L'UCPA y a également participé, en modifiant régulièrement quelques éléments.



Chaque semestre, un état des lieux est envoyé au service des sports.

Ci-dessous un exemple du dernier état des lieux.

VIII. Résultats financiers

VOIR DOSSIER FINANCIER 2012

IX. Orientations et perspectives pour l'avenir

1. Les propositions d'évolution des produits, services :

Rappel sur les objectifs :

Mixité sociale: intégrer la structure dans le quartier de Lille Sud d'une part, et permettre aux résidents des autres quartiers et des villes limitrophes de venir dans le quartier

Développement des activités Roller et Skate: développement des cours, des CMIS, des relations avec les associations, des évènements locaux

Accessibilité: rendre accessible la Halle de Glisse au plus grand nombre, sur des tarifs privilégiés et sur une qualité d'accueil

Travail avec les associations et les centres sociaux: proposer des animations spécifiques aux centres sociaux, créer des partenariats avec les associations locales

Évènements locaux et nationaux: proposer des manifestations pour et avec les structures locales, et développer la notoriété du skatepark à travers des évènements nationaux

La Halle de glisse va continuer ses actions toujours dans le sens des objectifs fixés.

2011 a continué son développement sur les réalisations suivantes :

- SPORTIVES : Développement de l'Offre BMX
- D'ACCESSIBILITE : Développement de l'Accompagnement Educatif
- CULTUREL : accueil du Festival des Observatoires des Cultures Urbaines et Sportives (FOCUS)
- DE PROMOTION DE LA STRUCUTURE : opération Urban Car

Sur 2012, la fin de la délégation de service public est fixé au 31 Mars 2012.

L'UCPA restera motivé pour continuer à accompagner la collectivité dans son projet, au service d'une accessibilité pour tous, pour pérenniser les projets sociaux et sportifs.

2. Commercialisation

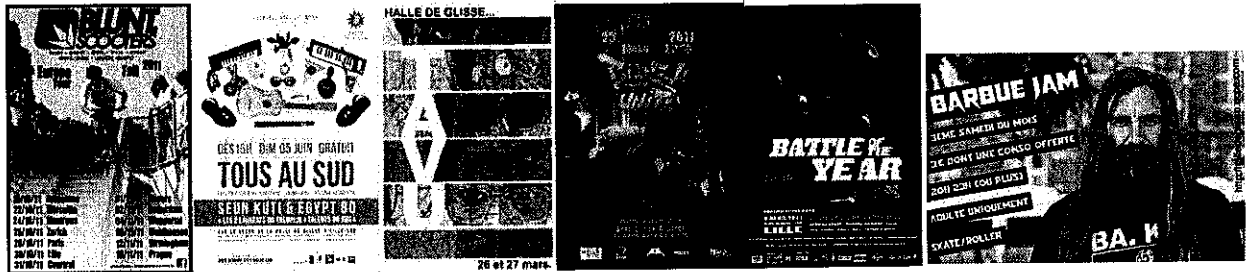
Une nouvelle tarification sera proposée dans la nouvelle offre de l'UCPA. D'autre part, une refonte du site internet permettra de développer les contacts auprès des usagers.

3. Équipements

L'UCPA souhaite pouvoir mettre l'UCPA sur une dynamique numérique : en 2012 devrait intervenir, en fonction du renouvellement, un accès Wifi pour les personnes fréquentant le site.

ANNEXES

I. Documents supports de communication et de distribution



II. Articles de presse



Le skateboard : star du week-end

Publié le lundi 28 mars 2011 à 06h00



Le public était nombreux à la Halle de glisse ce dimanche, pour encourager les jeunes candidats au titre de champion de France de skateboard.

Les adeptes du skateboard se sont retrouvés à la Halle de glisse ce week-end, pour une étape du championnat de France. Un rendez-vous inmanquable pour les amateurs de sensations fortes, public comme compétiteurs. Ambiance.

MAUD DE CARPENTIER > mille@nordclair.fr

Le DJ alterne les tubes de hip-hop et les morceaux un peu moins connus. Mais le son est toujours monté au volume maximum. Devant un parterre de spectateurs attentionnés et enthousiastes, les jeunes skateurs font le show. Dans la Halle de glisse de Lille, pour le deuxième jour de l'étape du championnat de France de skateboard, il y a de l'ambiance. « Cette année nous avons eu 84 inscrits », explique Ludovic Marchant, organisateur et responsable des activités. « On est très contents cette année parce que le public est toujours là ». L'an dernier, ils étaient plus de 1500 visiteurs à s'être déplacés pour l'événement.

« C'est la première fois que je viens, et je suis très impressionné par le niveau, surtout parmi les jeunes », avoue Iban, 32 ans, venu soutenir son neveu de 13 ans. Alexis Decroch lui, vient depuis 3 ans, et il a tenté sa chance. « J'ai été éliminé dès le premier tour », explique-t-il, déçu. Derrière, on entend le commentateur qui égrène les dernières secondes de l'épreuve, et la foule qui pousse des grands « Oh ! » d'admiration devant les prouesses de certains. La compétition est rude, et le niveau très élevé cette année.

Pour le plaisir des yeux !

Publié le dimanche 27 mars 2011 à 06h00



Les meilleurs skateurs sont à Lille depuis hier pour le championnat de France. L'occasion d'en prendre plein la vue/Photo N.E.

Depuis hier, les meilleurs skateurs français sont à Lille pour la seconde étape du championnat national. Frissons et sensations fortes garantis...

FRANCK SEGUIN > franck.seguin@nordeclair.fr

Du hip-hop à tout va. Jeans, baskets, protections utiles mais cachées, casque bien vissé sur la tête, sans oublier cette

si précieuse planche à roulettes : ça se passe à la Halle de Glisse à Lille. Au menu tout au long du week-end : un style skateur, une orgie de « runs » et de figures acrobatiques. La grande messe du skateboard français a lieu ce week-end à l'occasion de la seconde étape du championnat de France. Frissons garantis. « On accueille les meilleurs de la discipline, explique Ludovic Marchand, membre de l'UCPA Halle de Glisse. En tout, une centaine de concurrents participent à ce championnat. En tout, il y a cinq étapes, et nous organisons la seconde. Cette compétition est très importante pour nous. Mais elle sert surtout de prétexte... ». Car le skateboard n'est pas uniquement un sport de rue. « C'est sûr, cela peut s'apprendre dans la rue, mais beaucoup de gens ignorent aujourd'hui que certaines structures offrent un apprentissage différent du skateboard ». C'est important, notamment pour laisser de côté les préjugés liés parfois aux risques de la discipline. « En France, il y a une vingtaine de clubs, en plus des nombreuses associations. À l'image de l'UCPA Halle de Glisse, il y a des éducateurs diplômés pour accueillir les jeunes dès l'âge de 6 ans. Le skate a cette particularité : il peut à la fois s'apprendre dans la rue et dans des structures spécialisées ». Telles que les « skateparks » où chaque skateur peut laisser libre cours à son imagination pour atteindre son nirvana avec la meilleure figure possible. Le tout, dans une ambiance « zen » et festive à la fois. « où tout le monde s'encourage, se conseille, s'entraide. C'est ça notre esprit », ajoute Ludovic Marchand. Pour convaincre les novices, uniquement habitués à voir les meilleurs skateurs lors des X-Games, la Halle de Glisse propose ce matin une initiation. Les aficionados pourront notamment voir à l'œuvre le Français Bastien Salabazie, quatrième au premier championnat du monde de skate. « Notre discipline vient d'avoir son premier championnat du monde à Boston. C'est une grande avancée dans notre sport qui, finalement, n'est pas assez connu. Maintenant, on espère organiser une grande compétition européenne en France très bientôt ». En attendant 2016 et les JO de Rio où le skateboard rêve d'être en démonstration...w Entrée gratuite, dès ce matin 10 h Renseignements sur halledeglisse.ucpa.com

III. Liens Internet

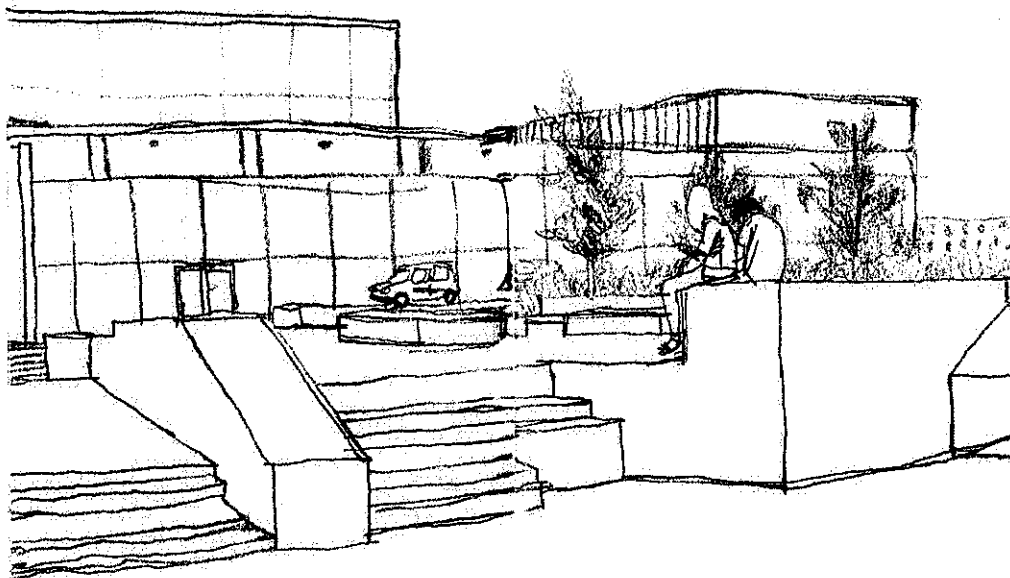
Les premiers liens trouvés quand on inscrit le moteur de recherche « Halle de glisse Lille » :

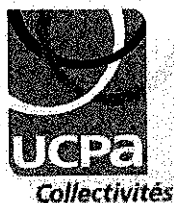
<http://halledeglisse.ucpa.com>
lille.aujourd'hui.fr/etudiant/lieu/parc-de-la-halle-de-glisse.html
www.concertandco.com/.../halle-glisse-lille-lille/salle-concert-15630.htm
www.mairie-lille.fr/fr/Culture/cultures-urbaines/halle-glisse - En cache
www.mairie-lille.fr/fr/Sports_et_loisirs/.../La_halle_de_glisse
www.qype.fr/place/401322-Halle-de-Glisse-Lille
spectacles.carrefour.fr/salles/lille/halle-de-glisse
fr.wikipedia.org/wiki/Halle_de_glisse
www.1001loisirs.com/halle-de-glisse-lille
www.cityvox.fr/evts-sportifs_lille/halle-de-glisse_99526/Profil-Lieu
www.ndidance.fr/
derbyfrance.wordpress.com/lille-59-halle-de-glisse

www.digitick.com/halle-de-glisse-lille-css4-digitick-pg5-si3225.html
www.dailymotion.com/.../xdx4o9_rockin-squat-halle-de-glisse-lille_music
www.youtube.com/watch?v=W9WVAbngOjY
www.concertandco.com/.../halle-glisselille-lille/billet-concert-15630.htm
fr.federal-hotel.com/evenement-lille-422566.htm
www.grainedecurieux.fr/.../infos-pratiques-fiche-halle-de-glisse.aspx
www.lillelanuit.com/fiche_salle/Halle_de_la_Glisse__La-342.html
www.lagenda.com/roller-a-la-halle-de-glisse-lille-loisirs-e-422566
www.familiscope.fr/fiche-halle-de-glisse.htm
origine-solidaire.com/.../la-creation-en-ebullition-21-22-avril-halle-de-glisse-a-lille
www.lillemetropoleroller.net/hockey/plan-d-acces
www.yelp.fr/biz/halle-de-glisse-lille
www.wat.tv/video/skate-rookie-cup-halle-glisse-4yrit_3l6ux_.html
www.francebillet.com/.../LILLE-HALLE-DE-GLISSE-LIHGL.htm
www.hotelkanai.com/...lille/loisirs-lille-metropole-halle-de-glisse-descripfo199.htm
www.hockey-ice-roll.com/
Etc.....

Dessin du streetpark de la Halle de Glisse récupéré sur le net (*paperblog*) et publié le 4 juillet 2009 par Grisfx

- il a quel âge ton petit frère ?
- 5 ans.
- eh bin, on dirait qu'il a 9 ans !





CONTACTS

Diette Sylvain
Directeur de Centres
Missions Territoriales
Région Nord Pas de Calais


343 rue Marquillies – 59000 LILLE
Tél. 03 20 87 05 60
Port. 06 32 63 11 89
Mail. sdiette@ucpa.asso.fr

Frantz Emmanuel
Directeur de Pôle
I-de-France – Nord – Normandie – Est

17 rue Dumoncel – 75014 PARIS
Mail. efrantz@ucpa.asso.fr

www.ucpa-collectivites.com



UCPA Collectivités, une entité de 

**HALLE
DE GLISSE
LILLE**

Ville de Lille 

COMPTE - RENDU FINANCIER
Exercice du
01/11/10 au 31/10/11



Table des matières

1	INTRODUCTION - METHODE.....	3
2	COMPTE DE GESTION.....	4
2.1	STRUCTURE DES PRODUITS	5
2.2	ACTIVITE COURS ENSEIGNES ET FORMATION : 65 194 EUROS.....	5
2.3	ACTIVITE ENTREES : 27 100 EUROS.....	5
2.4	ACTIVITES ABONNEMENTS : 11 605 EUROS	5
2.5	AUTRES PRODUITS : 26 826 EUROS	6
2.6	FINANCEMENT DE LA VILLE : 258 000 EUROS	6
2.7	SUBVENTION « EMPLOIS AIDES » : 7 104 EUROS.....	6
2.8	SUBVENTION D'EXPLOITATION : 45 000 EUROS.....	6
3	CHARGES.....	7
3.1	ACHATS : 53 070 EUROS.....	9
3.2	SERVICES EXTERIEURS A : 78 566 EUROS.....	9
3.3	SERVICES EXTERIEURS B : 15 469 EUROS.....	9
3.4	IMPOTS ET TAXES : -1 811 EUROS	9
3.5	MASSE SALARIALE : 274 148 EUROS.....	9
3.6	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 0 EUROS.....	9
3.7	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS : 6 207 EUROS	10
3.8	RESULTAT EXCEPTIONNEL : - 3 118 EUROS	10
4	INVENTAIRE IMMOBILIER - AMORTISSEMENTS.....	10

1 INTRODUCTION - METHODE

Ce rapport économique a pour objectif de présenter les comptes de la Halle de glisse de Lille pour l'exercice 2010 conformément aux articles L1411-3 et R1411-7 du C.G.C.T.

Le résultat 2011 est établi selon l'exercice comptable UCPA qui débute le 01/11/2010 et se termine le 31/10/2011.

Le total des prestations de services centraux est de 22 K€ en 2010, soit 5% du chiffre d'affaires.

Il convient de rajouter les 4% du chiffre d'affaires pour la rémunération du délégué soit 18 K€.

L'UCPA a provisionné dans les comptes 2010 pour 11 K€ de travaux qui seront réalisés en 2012.

2 COMPTE DE GESTION

Le compte de résultat présente un résultat de +12,6K€ sur l'année 2010. Ce résultat est en baisse de -3K€ par rapport à 2009. Au global, les produits sont en hausse de 25K€ soit +5,9% par rapport à 2009 et les charges sont en hausse de 28K€ soit +6,8%.

COMPTE DE RESULTAT HALLE DE GLISSE DE LILLE 2011

	REEL	REEL	ECART	
	2010 12 mois	2011 12 mois	Réalisé 11 / Réalisé 10 en euros	Réalisé 11 / Réalisé 10 en %
706 Cours enseignés	34 583	65 194	30 611	89%
708 Entrées	21 294	27 101	5 807	27%
708 Abonnements	11 225	11 605	380	3%
708 Groupes	0	0	0	ns
708 Prestations annexes	27 637	26 826	-810	-3%
74 Subvention Conseil Général du Nord et Etat	87 162	45 000	-42 162	-48%
74 Accueil du grand public : financement Ville Lille	254 000	258 000	4 000	2%
70 Chiffres d'affaires	435 901	433 726	-2 175	0%
722 Production immobilisée				
Production de l'exercice	435 901	433 726	-2 175	0%
60 Achats	76 457	53 070	-23 387	-31%
61 Services Extérieurs A	139 861	78 566	-61 295	-44%
<i>dont Prestations Scos centraux UCPA</i>	22 331	22 142	-189	-1%
<i>dont Rémunération UCPA</i>	17 865	17 713	-151	-1%
<i>dont redevance variable à la Ville de Lille</i>				
62 Services extérieurs B	22 177	15 469	-6 708	-30%
Consommations de l'exercice	238 495	147 104	-91 390	-38%
Valeur ajoutée	197 406	286 621	89 216	45%
74 Subventions d'exploitation pour emplois aidés	7 333	7 104	-229	-3%
63 Impôt et Taxes	13 851	-1 811	-15 662	-113%
640 Salaires	210 806	256 833	46 027	22%
647 Autres charges	1 207	17 316	16 109	1335%
65 Autres charges de gestion courante	-37 027	10 657	47 684	-129%
Excédent brut d'exploitation	15 903	10 731	-5 172	-33%
75 Autres produits				
68 Dotations aux amortissements	6 105	6 207	102	2%
68 Dotations aux provisions				
Résultat d'exploitation	9 798	4 524	-5 274	-54%
76 Produits financiers				
66 Charges financières				
Résultat courant avant impôt	9 798	4 524	-5 274	-54%
77 Produits exceptionnels	3 381	2 002	-1 379	-41%
67 Charges exceptionnelles	517	5 119	4 602	889%
Résultat net comptable	12 661	1 407	-11 255	-89%

En 2010, une provision de 30K€ avait été constatée et donc reprise en 2011 sur les comptes 61. Des travaux d'entretien du site et d'amélioration de l'espace sportif ont été réalisés, conformément à la convention pour un montant de 24K€.

L'ensemble des projets 2011 pour l'entretien et le renouvellement n'ont pas été complètement finalisés. En 2012, l'UCPA prévoit de réaliser la finalisation des projets pour un montant de 11K€ (provision sur le compte 65 entretien).

2.1 Structure des produits

Le tableau ci-dessous correspond à la balance des produits de la Halle de Gliss de Lille sur les comptes 2011 :

	REEL 2010 12 MOIS	REEL 2011 12 MOIS	Ecart Réalisé 11 / Réalisé 10	
NC_7 TOTAL PRODUITS	446 614,56	442 831,17	-3 783,39	-0,8%
NC_70	94 738,58	130 725,66	35 987,08	38,0%
NC_706320 CA COURS	34 583,41	65 194,13	30 610,72	88,5%
NC_706322 CA EXTERNAT ANIMATION			0,00	NS
NC_708137 FORMATION			0,00	NS
NC_708221 BARS	11 299,62	14 403,14	3 103,52	27,5%
NC_708222 BOUTIQUE TAXABLE 19.6%	1 376,82	2 250,69	873,87	63,5%
NC_708224 DISTRIBUTEUR DE BOISSONS	2 939,44	2 117,67	-821,77	-28,0%
NC_708280 LOCATION DE MATERIEL SPORTIF	2 772,66	4 039,26	1 266,60	45,7%
NC_708298 ELVIA Assurance annulation Indiv A	456,00	550,00	94,00	20,6%
NC_708312 LOCATION DE ZONE	8 244,34	936,20	-7 308,14	-88,6%
NC_708319 ENTREES	21 293,70	27 100,63	5 806,93	27,3%
NC_708320 SPONSORING	547,66	2 529,11	1 981,45	361,8%
NC_708324 ABONNEMENTS	11 224,93	11 604,83	379,90	3,4%
NC_74	348 495,00	310 104,00	-38 391,00	-11,0%
NC_741000 SUBVENTIONS ETAT	51 000,00	18 000,00	-33 000,00	-64,7%
NC_742000 SUBVENTIONS REGIONS	24 900,00	3 000,00	-21 900,00	-88,0%
NC_743000 SUBVENTIONS DEPARTEMENTS		24 000,00	24 000,00	NS
NC_744000 SUBVENTIONS COMMUNES	254 000,00	258 000,00	4 000,00	1,6%
NC_745000 SUBVENTIONS ORGANISMES SOCI	7 333,00	7 104,00	-229,00	-3,1%
NC_748000 SUBVENTIONS AUTRES	11 262,00		-11 262,00	-100,0%
NC_77	3 380,98	2 001,51	-1 379,47	-40,8%
NC_771800 PRODUITS EXCEP OPERAT DE GES	3 380,98	245,96	-3 135,02	-92,7%
NC_772400 PRODUITS EXCEP /EXERC ANTERIEUR		1 755,55	1 755,55	NS
NC_79	0,00	0,00	0,00	NS
NC_795100 REMBOURSEMENT ASSURANCE			0,00	NS

L'activité a permis de dégager sur 2011 131K€ de CA, hors financement de la Ville de Lille, du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, et des emplois aidés.

2.2 Activité Cours enseignés et formation : 65 194 euros

Le CA atteint 65 K€ en 2011, en hausse de 31K€ par rapport à 2010, essentiellement sur les groupes et liée également aux travaux de renouvellement sur skate park.

2.3 Activité Entrées : 27 100 euros

Le CA est en hausse de +6K€ lié à la au renouvellement du skate park.

2.4 Activités Abonnements : 11 605 euros

Le CA est stable par rapport à n-1.

2.5 Autres produits : 26 826 euros

Les autres produits sont en stable par rapport à 2010 :

- la location des installations et du matériel : 4 975 euros, en baisse par rapport à 2010 de -6K€.
- Autres produits : CA comportant la part « boutique », correspondant à la vente des Badges, à la mise en place de ventes de cadenas pour les vestiaires mis à disposition du public et la part distributeurs de boissons : 19K€ en hausse de +3K€ / 2010.
- le CA des sponsors : en hausse de +2K€.

2.6 Financement de la Ville : 258 000 euros

2.7 Subvention « emplois aidés » : 7 104 euros

L'UCPA bénéficie des subventions au titre des emplois aidés :

- Fonjep : S.Diette

2.8 Subvention d'exploitation : 45 000 euros

L'UCPA a bénéficié des subventions suivantes au titre de l'année 2011, soit -42K€ par rapport à 2010 :

- Familly Halle : 18K€.
- CNDS : 24K€.
- Skate Board Master : 3K€.

3 CHARGES

Le tableau ci-dessous correspond à la balance des charges de la Halle de Gliss de Lille sur les comptes 2011 :

	REEL 2010 12 MOIS	REEL 2011 12 MOIS	Ecart Réalisé 11 / Réalisé 10	
NC_6 TOTAL CHARGES	433 953,16	441 424,66	7 471,49	1,7%
NC_60 ACHATS	76 456,67	53 069,55	-23 387,12	-30,6%
NC 602120 PROPANE			0,00	NS
NC 602360 ACHATS DE VIVRES	3 397,59	3 313,92	-83,67	-2,5%
NC 602370 BAR	18 295,46	11 632,35	-6 663,11	-36,4%
NC 602371 BOUTIQUE	323,65		-323,65	-100,0%
NC 602372 CAFETERIA			0,00	NS
NC 602374 ACHATS DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE	-1 019,75	673,27	1 693,02	-166,0%
NC 603260 VARIATION STOCK	2 813,80	756,02	-2 057,78	-73,1%
NC 604870 ACTIVITES DE LOISIRS			0,00	NS
NC 606120 EAU ABONN CONSUMMATION ET TAXES	1 452,16	1 524,98	72,82	5,0%
NC 606130 ELECTRI ABONN CONSUMMATION TAXE	24 549,80	21 644,83	-2 904,97	-11,8%
NC 606160 CARBURANTS	588,61	1 089,68	501,07	85,1%
NC 606520 PETITES FOURNITURES REPA LOCAUX	2 532,92	3 987,37	1 454,45	57,4%
NC 606530 FOURNITURES ENTRETIEN COURANT			0,00	NS
NC 606540 ENTRETIEN ESPACES VERTS			0,00	NS
NC 606580 FOURNITURES REPROGRAPHIE PAPIER		1 556,20	1 556,20	NS
NC 606590 FOURNITURES DE BUREAUX	469,88	1 366,48	896,60	190,8%
NC 606595 IMPRIMES ADMINISTRATIF PROMOTION	265,51		-265,51	-100,0%
NC 606710 PETITS MATERIELS HOTELLERIE			0,00	NS
NC 606716 HABILLEMENT PERSONNEL LOCAUX			0,00	NS
NC 606718 HABILLEMENT PERSONNEL SPORTIFS	1 044,34	380,00	-664,34	-63,6%
NC 606821 PETITS MATERIELS SPORTIFS	17 554,01	4 763,89	-12 790,12	-72,9%
NC 606830 PHARMACIE	74,85	50,79	-24,06	-32,1%
NC 606840 LICENCES LIVRETS FEDERAUX	180,00		-180,00	-100,0%
NC 606870 FOURNITURES CULTURELLES	3 933,84	329,77	-3 604,07	-91,6%
NC 609370 RRR/bar			0,00	NS
NC_61 SERVICES EXTERIEURS A	139 861,26	78 565,87	-61 295,40	-43,8%
NC 611800 PRESTATIONS SCES CENTRAUX	22 330,73	22 141,56	-189,17	-0,8%
NC 611801 SOUS TRAITANCE GENERALE	32 633,16	29 373,62	-3 259,54	-10,0%
NC 611802 REMUNERATION UCPA	17 864,58	17 713,25	-151,34	-0,8%
NC 691111 Cessions inter centres	-2 007,18	-4 656,86	-2 649,68	132,0%
NC 692222 Cessions Centres/AG			0,00	NS
NC 611809 S/TRAITANCE RH (ESF-HONORAIRES)			0,00	NS
NC 611810 SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE			0,00	NS
NC 613210 LOYERS			0,00	NS
NC 613230 LOCATIONS LOGEMENTS STAGIAIRES			0,00	NS
NC 613510 LOCATION DE VEHICULES	5 738,98	6 005,55	266,57	4,6%
NC 613520 LOCATION MAT NECESS A L'ACTIVITE	8 934,94	6 641,81	-2 293,13	-25,7%
NC 613530 LOCATION MATERIEL DE BUREAU	2 073,62	2 718,58	644,96	31,1%
NC 613540 LOCATION MATERIEL INFORMATIQUE			0,00	NS
NC 615210 ENTRETIEN REPARATION LOCAUX	14 231,22	20 740,19	6 508,97	45,7%
NC 615520 ENTRET REPARATION MAT HEBERGEMENT			0,00	NS
NC 615525 ENTRET REP MAT HEB LAVAGE-NETTOY			0,00	NS
NC 615530 ENTRET REPARATION MAT RESTAUR		150,00	150,00	NS
NC 615540 ENTRET REPARATION MAT DE BUREAU	129,32	94,48	-34,84	-26,9%
NC 615570 ENTRET REPARATION MAT INFORMATIQUE			0,00	NS
NC 615590 ENTRET REPARATION MATER SPORTIF	30 809,57	-30 000,00	-60 809,57	-197,4%
NC 615610 CONTRAT ENTRETIEN DES LOCAUX			0,00	NS
NC 615657 CONTRAT MAINT MAT INFORMATIQUE		22,33	22,33	NS
NC 616610 DOMMAGES AUX BIENS	3 519,65	3 558,14	38,49	1,1%
NC 616630 RESPONSABILITE CIVILE - RC AERIEN	1 879,52	1 897,65	18,13	1,0%
NC 616710 CONTRATS AUTOMOBILES	1 348,15	1 677,77	329,62	24,4%
NC 617130 ETUDE ENQUETE RECHERCHE CONTRACT			0,00	NS
NC 618200 DOCUMENTATION GENERALE			0,00	NS
NC 618500 FRAIS COLLOQUE SEMINAIRES	375,00	487,80	112,80	30,1%

	REEL 2010 12 MOIS	REEL 2011 12 MOIS	Ecart Réalisé 11 / Réalisé 10	
NC 62 SERVICES EXTERIEURS B	22 176,91	15 468,95	-6 707,96	-30,2%
NC 622800 DIVERS	1 617,03	601,96	-1 015,07	-62,8%
NC 623100 ANNONCES ET INSERTIONS			0,00	NS
NC 623102 ACHAT PRESSE			0,00	NS
NC 623104 AFFICHAGE		447,69	447,69	NS
NC 623105 ACHAT AUTRE PUBLICITE			0,00	NS
NC 623200 LOTS CONCOURS	2 800,00	4 173,50	1 373,50	49,1%
NC 623400 OBJETS PUBLICITAIRES	1 440,25		-1 440,25	-100,0%
NC 623500 DROITS DE REPRODUCTION DIFFUSION			0,00	NS
NC 623620 AFFICHES			0,00	NS
NC 623720 PRODUCTION DE PHOTOS			0,00	NS
NC 623730 FRAIS DE DIFFUSION			0,00	NS
NC 623740 FRAIS DE PRESSE			0,00	NS
NC 623750 MANIFESTATIONS	460,00		-460,00	-100,0%
NC 623770 PARRAINAGE SPONSORING	80,00		-80,00	-100,0%
NC 624100 FRETS / ACHAT TRANSFT MAT CENTRE			0,00	NS
NC 624720 MISE EN PLACE DU PERSONNEL			0,00	NS
NC 624850 FRAIS DE TRANSPORT SUR ACTIVITE			0,00	NS
NC 625600 MISSIONS CENTRES	13 748,73	8 653,97	-5 094,76	-37,1%
NC 626100 LIAISONS INFORMATIQUES	889,81	889,82	0,01	0,0%
NC 626300 AFFRANCHISSEMENTS ADMINISTRATIFS	604,80	498,83	-105,97	-17,5%
NC 626500 TELEPHONE	512,59		-512,59	-100,0%
NC 627820 AUTRES COMMISSIONS	14,80	73,18	58,38	394,5%
NC 627840 FRAIS BANCAIRES ET POSTAUX	8,90		-8,90	-100,0%
NC 628100 COTISATIONS		130,00	130,00	NS
NC 63 IMPOTS ET TAXES	13 850,79	-1 811,08	-15 661,87	-113,1%
NC 631100 TAXES SUR SALAIRE	8 884,88	-1 908,00	-10 792,88	-121,5%
NC 635110 TAXE PROFESSIONNELLE	1 177,00	1 309,00	132,00	11,2%
NC 631300 TPARTICIP FORMAT PROF	2 841,93	920,92	-1 921,01	-67,6%
NC 633400 EFFORT CONSTRUCTION	738,85		-738,85	-100,0%
NC 633300 FORMATION ORGANISME EXTERIEUR			0,00	NS
NC 633300 FORMATION ORGANISME EXTERIEUR			0,00	NS
NC 635200 TVANRECUPERABLE			0,00	NS
NC 635300 TVA RECUPERABLE	-1 813,48	-2 133,00	-319,52	17,6%
NC 635400 DROIT MUT ENREG TIMB	1 929,50		-1 929,50	-100,0%
NC 637500 SACEM ET ASSIMILES	92,11		-92,11	-100,0%
NC 64 MASSE SALARIALE	212 012,32	274 148,38	62 136,06	29,3%
NC 641100 APPOINTEMENTS	161 565,39	185 894,19	24 328,80	15,1%
NC 641140 Salaire M Sur M+1			0,00	NS
NC 641999 Provision Masse salariale			0,00	NS
NC 641ZZZ REGUL MS INTER SIEGE CENTRE	-21 375,30	-29 786,85	-8 411,55	39,4%
NC 643212 PROVISION CONGES PAYES	-2 442,92	-1 611,88	831,04	-34,0%
NC 645000 CHARGES PATRONALES	69 098,58	98 338,60	29 240,02	42,3%
NC 647500 MEDECINE DU TRAVAIL	1 206,62	823,01	-383,61	-31,8%
NC 647700 CHEQUES RESTAURANT		16 492,81	16 492,81	NS
NC 690000 CHARGES SEMI DIRECTES	3 959,95	3 998,50	38,55	1,0%
NC 65 AUTRES CHARGES	-37 027,40	10 656,68	47 684,08	-128,8%
NC 651000 DROITS D'AUTEURS	17,70		-17,70	-100,0%
NC 657100 COMPTE DE RESERVE	-37 045,10	10 656,68	47 701,78	-128,8%
NC 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	517,43	5 119,08	4 601,65	889,3%
NC 671800 CHARGES EXCEPTIONNELLES/OPE GEST	11,00	3 160,20	3 149,20	28629,1%
NC 672400 CREANCES IRRECOUVRABLES			0,00	NS
NC 672800 CHRGES EXECPT SUR EXER ANTE	506,43	1 958,88	1 452,45	286,8%
NC 675200 VCEA CEDES IMMO CORPORELLES			0,00	NS
NC 68 DOTATIONS AUX AMORT & PROVISIONS	6 105,18	6 207,23	102,05	1,7%
NC 681120 DOT AMORT IMMO CORPORELLES	6 105,18	6 207,23	102,05	1,7%
NC 681740 DOTAT AUX PROVIS DEPRECIAT CLIEN			0,00	NS

3.1 Achats : 53 070 euros

Les charges sont en diminution de -23K€ par rapport à 2010. Les achats du petit matériels sportifs est en baisse de -13K€, les achats bars de -6,6K€ et les fournitures culturelles de - 3,6K€.

La consommation des fluides est en hausse de 4K€.

3.2 Services extérieurs A : 78 566 euros

La baisse par rapport à 2010 est de -61K€. La provision pour la continuité des travaux sur 2011 présente un impact de -60K€, 30K€ de provision contre-passée.

Les travaux 2011 représente sur ce poste +6,5K€ par rapport à 2010.

3.3 Services extérieurs B : 15 469 euros

La diminution de -6,7K€ sur ce poste entre 2011 et 2010, est essentiellement portée par les baisses des frais de missions -5K€.

3.4 Impôts et taxes : -1 811 euros

Sur 2010, l'UCPA a changé son système d'information financière. Ce qui a conduit à des changements de traitement comptable, notamment sur l'imputation de la masse salariale.

Par rapport à 2010, des taxes liées aux traitements des salaires sont comptabilisées en 64 contre en 63 en 2010, amenant ainsi la baisse du poste 64 et une diminution des comptes 63 de -13K€.

3.5 Masse salariale : 274 148 euros

La masse salariale (retraité des comptes 63) est en légère augmentation par rapport à 2010 de +12%. Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la masse salariale :

RESSOURCES HUMAINES - MASSE SALARIALE EXERCICE 2011					
Postes	Statut	Masse salariale			
		Réel 2010	Réel 2011	Ecart R11 / R10 en euros	en %
Administration		52 477	50 311	-2 165	-4%
Directeur	CDI	52 477	50 311	-2 165	-4%
Accueil		84 842	101 409	16 567	20%
Secrétaire Hôtesse d'accueil	CDI	28 169	30 549	2 380	8%
Secrétaire Hôtesse d'accueil	CDD	28 105	28 354	249	1%
Secrétaire Hôtesse d'accueil	CDI	22 140	30 655	8 515	38%
Secrétaire Hôtesse d'accueil	CDD	6 428	11 851	5 424	84%
Activités		90 849	104 807	13 958	15%
Responsable technique	CDI	34 768	24 970	-9 798	-28%
Moniteur Roller	CDD	31 480	30 566	-915	-3%
Moniteur Roller BESAAPT (vacataires)	CDD	18 466	29 658	11 192	61%
Régisseur / Animateur / Entretien	CDD	6 135	19 614	13 479	220%
Totaux		228 168	256 527	28 360	12%

L'augmentation provient de l'embauche de personnel entretien pour la réalisation de travaux du skate park et de la hausse du personnel d'accueil lié à la fréquentation du site.

3.6 Autres charges de gestion courante : 0 euros

La reprise de provision 2010 a été effectuée en compte 61, +37K€.

3.7 Dotation aux amortissements : 6 207 euros

3.8 Résultat exceptionnel : - 3 118 euros

Les charges exceptionnelles 2011 sont composées essentiellement des factures 2010 non comptabilisées.

4 INVENTAIRE IMMOBILIER - AMORTISSEMENTS

Immo	Date	Description de l'immobilisation	GAP début ex.	GAP fin ex.	Amort. début ex.	Amort. exercice	Amort. cumulé	Val. compt. début ex.	Val. compt. fin ex.
113005	01/11/1995	ACCESSOIRE HOCKEY	9,93	9,93	-9,93	0,00	-9,93	0,00	0,00
113006	01/11/1995	ACCESSOIRE HOCKEY	70,60	70,60	-70,60	0,00	-70,60	0,00	0,00
113007	01/11/1995	ACCESSOIRE HOCKEY	33,09	33,09	-33,09	0,00	-33,09	0,00	0,00
113008	01/11/1995	ACCESSOIRE HOCKEY	19,85	19,85	-19,85	0,00	-19,85	0,00	0,00
113009	01/11/1995	ACCESSOIRE HOCKEY	4,95	4,95	-4,95	0,00	-4,95	0,00	0,00
113010	09/04/2001	ROLLER COYOTTE BLEU PATINS EN LIGNE	1 097,32	1 097,32	-1 097,32	0,00	-1 097,32	0,00	0,00
113011	30/03/2003	CHAUSSURES FILA LADY T40	80,73	80,73	-80,73	0,00	-80,73	0,00	0,00
113012	16/04/2004	ROLLERBLADE AERO 7	915,65	915,65	-915,65	0,00	-915,65	0,00	0,00
113013	28/01/2005	VELO AVEC ACCESSOIRES VASQUES COUDIERE	1 686,29	1 686,29	-1 686,29	0,00	-1 686,29	0,00	0,00
118680	29/01/2005	REFRIGERATEUR 2 PORTES SILTAL	239,00	239,00	-239,00	0,00	-239,00	0,00	0,00
101030	11/02/2005	KIT TELEMAINTENANCE	657,80	657,80	-657,80	0,00	-657,80	0,00	0,00
101031	11/02/2005	LICENCE TURBO-CASH	1 411,28	1 411,28	-1 411,28	0,00	-1 411,28	0,00	0,00
101032	11/02/2005	LICENCE MODULE	813,29	813,29	-813,29	0,00	-813,29	0,00	0,00
101033	11/02/2005	KIT SAUVEGARDE	484,38	484,38	-484,38	0,00	-484,38	0,00	0,00
101034	11/02/2005	VEISEUR CLIENT PETIT FORMAT	743,90	743,90	-743,90	0,00	-743,90	0,00	0,00
119851	11/02/2005	PC IBM A SERIE P4	2 480,50	2 480,50	-2 480,50	0,00	-2 480,50	0,00	0,00
119852	11/02/2005	ECRAN NUMERIQUE LCD	1 130,22	1 130,22	-1 130,22	0,00	-1 130,22	0,00	0,00
119853	11/02/2005	ONDULEUR 500VA	318,14	318,14	-318,14	0,00	-318,14	0,00	0,00
119854	11/02/2005	TIROIR CAISSE	240,40	240,40	-240,40	0,00	-240,40	0,00	0,00
119855	11/02/2005	IMPRIMANTE TICKET NUMERIQUE	681,72	681,72	-681,72	0,00	-681,72	0,00	0,00
119856	11/02/2005	KIT ACQUISITION PHOTOS	143,52	143,52	-143,52	0,00	-143,52	0,00	0,00
119857	11/02/2005	SUITE MULTIPASS	2 870,40	2 870,40	-2 870,40	0,00	-2 870,40	0,00	0,00
113014	14/02/2005	SKATES GRYCON	822,00	822,00	-822,00	0,00	-822,00	0,00	0,00
113015	14/02/2005	SKATES THRONE	137,00	137,00	-137,00	0,00	-137,00	0,00	0,00
113016	14/02/2005	SKATES KIDS	379,20	379,20	-379,20	0,00	-379,20	0,00	0,00
105069	28/02/2005	FAX COPIEUR AFICIO	399,99	399,99	-399,99	0,00	-399,99	0,00	0,00
113017	04/03/2005	MATELAS BLEU CASEL	232,85	232,85	-232,85	0,00	-232,85	0,00	0,00
119858	14/03/2005	IMPRIMANTE DE PERSONNALISATION	3 099,08	3 099,08	-3 099,08	0,00	-3 099,08	0,00	0,00
113018	12/04/2005	ROLLER ROLLS 36 A 40	657,80	657,80	-657,80	0,00	-657,80	0,00	0,00
113019	12/04/2005	POWER SL	126,30	126,30	-126,30	0,00	-126,30	0,00	0,00
113020	12/04/2005	POWER LINE	75,59	75,59	-75,59	0,00	-75,59	0,00	0,00
113021	12/04/2005	ROLLER PF1	113,38	113,38	-113,38	0,00	-113,38	0,00	0,00
113022	12/04/2005	ROLLS ORLENDO 25 A 29	167,20	167,20	-167,20	0,00	-167,20	0,00	0,00
105070	26/04/2005	MOBILE \$ TABL 5 DOC	149,36	149,36	-149,36	0,00	-149,36	0,00	0,00
102458	02/05/2005	POSE MIROIRS SUR RAIL	1 007,44	1 007,44	-1 007,44	0,00	-1 007,44	0,00	0,00
102459	27/05/2005	GRILLAGE PANTANET	159,00	159,00	-159,00	0,00	-159,00	0,00	0,00
102460	20/06/2005	PANNEAUX SIGNALISATION	2 314,26	2 314,26	-2 314,26	0,00	-2 314,26	0,00	0,00
113023	30/06/2005	X ONE PLUS-T2 1ERE INVESTISSEMENT	236,21	236,21	-236,21	0,00	-236,21	0,00	0,00
113024	30/06/2005	SKATE PROMO MINI LOGO 1ERE INVESTISSEMENT	296,01	296,01	-296,01	0,00	-296,01	0,00	0,00
113025	01/07/2005	SPEED BALL CLUB	90,25	90,25	-90,25	0,00	-90,25	0,00	0,00
119859	07/07/2005	BORNE MULTIFONCT* OR250HL/F MIXTE OPTIQE	7 655,47	7 655,47	-7 655,47	0,00	-7 655,47	0,00	0,00
119860	07/07/2005	LECTEUR CARTE BLEU AUTONOME AVEC CABLE	1 481,85	1 481,85	-1 481,85	0,00	-1 481,85	0,00	0,00
119861	07/07/2005	LECTEUR DE PROXIMITE ENCODEUR PR100-PC	466,44	466,44	-466,44	0,00	-466,44	0,00	0,00
106205	08/07/2005	CAMESCOPE CANON MV 850I PACK PLUS	552,19	552,19	-552,19	0,00	-552,19	0,00	0,00
113026	08/07/2005	BATTERIE CHARGEUR	210,01	210,01	-210,01	0,00	-210,01	0,00	0,00
113027	02/08/2005	NIGHTHAWK LADY-T 37	238,02	238,02	-238,02	0,00	-238,02	0,00	0,00
113028	02/08/2005	NIGHTHAWK LADY-T 38	238,00	238,00	-238,00	0,00	-238,00	0,00	0,00
113029	02/08/2005	NIGHTHAWK LADY-T 39	238,00	238,00	-238,00	0,00	-238,00	0,00	0,00
113030	02/08/2005	NIGHTHAWK LADY-T 340	238,00	238,00	-238,00	0,00	-238,00	0,00	0,00
113031	02/08/2005	NIGHTHAWK LADY-T 42	238,00	238,00	-238,00	0,00	-238,00	0,00	0,00
106206	09/09/2005	CASQUE K240 STUDIO AKG	142,30	142,30	-142,30	0,00	-142,30	0,00	0,00
106207	09/09/2005	TABLE SMAC PRO 40 ECLER	525,05	525,05	-525,05	0,00	-525,05	0,00	0,00
106208	09/09/2005	FLY POUR SMAC	106,45	106,45	-106,45	0,00	-106,45	0,00	0,00
106209	09/09/2005	PLATINE CDJ200	1 105,11	1 105,11	-1 105,11	0,00	-1 105,11	0,00	0,00
106210	09/09/2005	FLY POUR CDJ	212,89	212,89	-212,89	0,00	-212,89	0,00	0,00
113032	12/09/2005	SKATE USD GRYCON GR44	72,84	72,84	-72,84	0,00	-72,84	0,00	0,00
113033	12/09/2005	SKATE USD GRYCON GR45	72,83	72,83	-72,83	0,00	-72,83	0,00	0,00
113034	12/09/2005	SKATE USD GRYCON GR46	72,83	72,83	-72,83	0,00	-72,83	0,00	0,00
113035	15/09/2005	IL JR REG FAIRY AVEC SET 3P 33/36 T 2	119,60	119,60	-119,60	0,00	-119,60	0,00	0,00
113036	15/09/2005	CASQUE SR AGRESSIF NOIR T S	44,85	44,85	-44,85	0,00	-44,85	0,00	0,00
113037	15/09/2005	COUDIERE SR ERGO COOL T L	17,94	17,94	-17,94	0,00	-17,94	0,00	0,00
113038	15/09/2005	COUDIERE SR ERGO COOL T M	17,94	17,94	-17,94	0,00	-17,94	0,00	0,00
113039	15/09/2005	COUDIERE SR ERGO COOL T S	17,94	17,94	-17,94	0,00	-17,94	0,00	0,00

Immobilis	Date d'acq	Description de l'immobilisation	CAP débu	CAP actuel	Amor débu	Amor exercice	Amor. cumulé	Val. compt. débu	Val. compt. act.
113040	15/09/2005	GENOUILLERE SR ERGO COOL T S	43,06	43,06	-43,06	0,00	-43,06	0,00	0,00
113041	15/09/2005	GENOUILLERE SR ERGO COOL T M	19,38	19,38	-19,38	0,00	-19,38	0,00	0,00
113042	15/09/2005	GENOUILLERE SR ERGO COOL T L	19,38	19,38	-19,38	0,00	-19,38	0,00	0,00
113043	15/09/2005	P POIGNET SR ERGO COOL T S	19,38	19,38	-19,38	0,00	-19,38	0,00	0,00
113044	15/09/2005	P POIGNET SR ERGO COOL T M	39,47	39,47	-39,47	0,00	-39,47	0,00	0,00
113045	15/09/2005	P POIGNET SR ERGO COOL T L	39,47	39,47	-39,47	0,00	-39,47	0,00	0,00
113046	15/09/2005	XT 80 MEGALITE LADY T 37	115,41	115,41	-115,41	0,00	-115,41	0,00	0,00
113047	15/09/2005	XT 80 MEGALITE LADY T 38	115,41	115,41	-115,41	0,00	-115,41	0,00	0,00
113048	15/09/2005	XT 80 MEGALITE LADY T 39	115,41	115,41	-115,41	0,00	-115,41	0,00	0,00
113049	15/09/2005	XT 80 MEGALITE LADY T 40	230,83	230,83	-230,83	0,00	-230,83	0,00	0,00
113050	15/09/2005	XT 80 MEGALITE MAN T 45	115,41	115,41	-115,41	0,00	-115,41	0,00	0,00
113051	15/09/2005	XT 80 MEGALITE MAN T 46	115,41	115,41	-115,41	0,00	-115,41	0,00	0,00
113052	15/09/2005	IL JR REG FAIRY AVEC SET 3P 29/32 T1	47,84	47,84	-47,84	0,00	-47,84	0,00	0,00
113053	15/09/2005	R-X MONTAIN BOARD	163,85	163,85	-163,85	0,00	-163,85	0,00	0,00
106211	30/09/2005	ENCEINTES DAS DS15A	2 143,24	2 143,24	-2 143,24	0,00	-2 143,24	0,00	0,00
113054	14/10/2005	STEP 500	350,00	350,00	-350,00	0,00	-350,00	0,00	0,00
104037	18/04/2006	TENTE RECEPTION + RIDEAUX	382,72	382,72	-347,47	-35,25	-382,72	35,25	0,00
106212	21/07/2006	VIDEO-PROJECTEUR TOSHIBA	600,00	600,00	-600,00	0,00	-600,00	0,00	0,00
104038	31/07/2006	BROSSE PERLON 1000	168,05	168,05	-143,00	-25,05	-168,05	25,05	0,00
113055	01/09/2006	SKATES SK8	800,00	800,00	-800,00	0,00	-800,00	0,00	0,00
118661	01/11/2006	PERCOLATEUR 5L INOX LUXE	203,32	203,32	-203,32	0,00	-203,32	0,00	0,00
118662	01/11/2006	REFRIGERATEUR FRIGISTAR T TOP	119,60	119,60	-119,60	0,00	-119,60	0,00	0,00
118663	01/11/2006	MICRO ONDES LG	203,32	203,32	-203,32	0,00	-203,32	0,00	0,00
118664	17/11/2006	LAVE VERRES AVEC ADOUCISSEUR	1 327,57	1 327,57	-1 327,57	0,00	-1 327,57	0,00	0,00
118665	17/11/2006	MACHINE A GLACONS CREUX	1 049,49	1 049,49	-1 049,49	0,00	-1 049,49	0,00	0,00
118666	17/11/2006	PRESSE AGRUMES CLASSIC	263,12	263,12	-263,12	0,00	-263,12	0,00	0,00
118667	17/11/2006	VITRINE MURALE SLIM 90L+RIDEAU	2 688,45	2 688,45	-2 688,45	0,00	-2 688,45	0,00	0,00
118668	17/11/2006	ARMOIRE FROIDE POSITIVE 380L	825,24	825,24	-825,24	0,00	-825,24	0,00	0,00
118669	17/11/2006	TOASTER 2 ETAGES B LINE	320,53	320,53	-320,53	0,00	-320,53	0,00	0,00
118690	17/11/2006	CHAUFFE SAUCISSE 3 PLOTS BEST	352,82	352,82	-352,82	0,00	-352,82	0,00	0,00
118691	17/11/2006	GRILL PANINI B LINE	494,10	494,10	-494,10	0,00	-494,10	0,00	0,00
106213	26/01/2007	KARTING GE11	738,00	738,00	-738,00	0,00	-738,00	0,00	0,00
104039	09/03/2007	TRANSPALETTE 2.5 TONNES	215,28	215,28	-157,14	-43,08	-200,20	58,14	15,08
106214	12/03/2007	GPS 420 GLOBE THOMS	359,00	359,00	-359,00	0,00	-359,00	0,00	0,00
106215	19/06/2007	LOT 6 POTEAUX PVC 0.90 M BLANC SUR SOCLE	275,08	275,08	-275,08	0,00	-275,08	0,00	0,00
106216	27/07/2007	BLOC SONO KOOL SOUND	650,00	650,00	-650,00	0,00	-650,00	0,00	0,00
122102	12/12/2007	MEUBLE DE RANGEMENT ROLLER EN PIN	1 500,00	1 500,00	-866,39	-300,00	-1 166,39	633,61	333,61
104040	30/01/2008	PERCEUSE SANS FIL PSR 12V	110,20	110,20	-60,70	-22,04	-82,74	49,50	27,46
106217	14/02/2008	CAMESCOPE SAMSUNG VP-D371	188,10	188,10	-170,11	-17,99	-188,10	17,99	0,00
104041	10/09/2008	AUTO-LAVEUSE DELUX 43E	2 627,61	2 627,61	-1 123,70	-525,52	-1 651,22	1 901,91	976,39
105071	20/10/2008	TELEPHONE ALCATEL POSTE EASY 4010	117,21	117,21	-47,65	-23,44	-71,09	69,56	46,12
118662	10/11/2008	DISQUE DUR EXTERNE WESTGIGIT	109,80	109,80	-72,30	-36,60	-108,90	37,50	0,90
113056	15/12/2008	CULT 8	1 712,69	1 712,69	-1 072,98	-570,90	-1 643,88	639,71	68,81
113057	14/01/2009	ROLLER RAZORS GENESYS 8	220,95	220,95	-132,37	-73,65	-206,02	86,58	14,93
104042	13/03/2009	PERCEUSE AUTOSELECT	129,80	129,80	-42,53	-25,68	-68,49	87,27	61,31
118692	21/04/2009	REFRIGERATEUR CONGELATEUR T.TOP ME132NIX	233,25	233,25	-71,44	-46,65	-118,09	161,81	115,16
104043	24/06/2009	BOITIER DE DISTRIBUTION 250 A TETRA 7900	7 130,99	7 130,99	-1 934,16	-1 426,20	-3 380,38	5 196,83	3 770,63
106218	16/07/2009	KODAK EASYSHARE M 340	141,45	141,45	-60,84	-47,15	-107,99	80,61	33,46
122882	24/07/2009	TENTE SALON ET EVT 3M²	962,78	962,78	-408,86	-320,93	-729,79	553,92	232,99
113058	18/08/2009	VELO MARSHALL 2009 BLANC	1 163,11	1 163,11	-467,37	-387,70	-855,07	695,74	308,04
113059	18/08/2009	VELO MARSHALL 2009 NOIR	2 326,22	2 326,22	-934,74	-775,41	-1 710,15	1 391,48	616,07
113060	30/09/2009	MAGICWHEEL	299,80	299,80	-106,69	-99,93	-205,62	181,11	91,18
124499	07/11/2009	TV WALTHAM WTHD3209B HDTV	724,60	724,60	-237,58	-241,53	-479,09	487,04	245,51
130447	25/02/2010	SUPER JENNY GRIS CLAIR	0,00	1 387,38	0,00	-174,85	-174,85	0,00	1 212,51
130448	25/02/2010	TABLES F 7045 EP 261 70*70 SOLO ANTHRACITE	0,00	747,50	0,00	-94,21	-94,21	0,00	653,29
130449	25/02/2010	TABOURETS DIVA 65 ANTHRACITE	0,00	1 119,46	0,00	-141,09	-141,09	0,00	978,37
130450	25/02/2010	MD F 7546 EP 261 HT 95CM KROMY ROUGE DIAM 7	0,00	484,38	0,00	-61,05	-61,05	0,00	423,33
124392	07/05/2010	ASP 100 ROUGE/BLANC	117,21	117,21	-19,05	-39,07	-58,12	98,16	59,09
126877	06/08/2010	TROTINETTE MICRO MX PARK	592,02	592,02	-47,04	-197,34	-244,38	544,98	347,64
126203	13/08/2010	REPLACEMENT VITRAGE TYPE STADIP CHASSIS	1 884,73	1 884,73	-41,31	-188,47	-229,78	1 843,42	1 654,95
129755	20/09/2010	BMX WETHEPEOPLE ENVY NOIR 20.75 OU 21.25	0,00	749,00	0,00	-125,86	-125,86	0,00	623,14
127622	03/12/2010	MAGIMIX EXPRESSO	0,00	299,50	0,00	-65,32	-65,32	0,00	231,18
127937	24/03/2011	CREPIER CONFORTELEC CERIA4	0,00	592,02	0,00	-72,01	-72,01	0,00	520,01
TOTAL			76 699,60	81 070,82	-4 210,43	-5 207,23	-10 417,66	11 489,07	10 681,66



BILAN ANNUEL 2012

Halle de Glisse
Skatepark de Lille Sud

**HALLE
DE GLISSE
LILLE**



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I. L'année 2012 en bref	4
Le projet de service public	5
1. Présentation du service délégué.....	5
2. Publics ciblés et services proposés	5
3. Objectifs de l'année.....	5
II. La fréquentation du site	7
1. Détails des fréquentations	7
2. L'accueil du public.....	7
3. L'accueil des groupes et individuels encadrés.....	8
4. L'accueil des clubs et des associations	8
III. Les événements marquants de 2012	9
1. Les animations particulières, événements, concours	9
2. Actions de Communication.....	12
3. Tempête et aléas météo	12
IV. Moyens mis en œuvre.....	13
1. Tarifs annuels	13
2. Horaires de fonctionnement et d'ouverture	14
3. Les activités proposées.....	14
4. Aménagements.....	14
5. Actions de commercialisation et de communication	14
6. Ressources humaines	16
V. Gestion du patrimoine	17
1. La gestion des énergies.....	17
2. Patrimoine immobilier.....	17
3. Sous-traitants sollicités	18
VI. Résultats financiers	18
VII. Orientations et perspectives pour l'avenir.....	18

PREAMBULE

Association à but non lucratif, professionnelle, historique dans le secteur de l'animation éducative, sportive et événementielle, actrice incontournable des séjours sportifs de plein air depuis plus de 45 ans, l'UCPA a su s'adapter et évoluer pour répondre aux attentes des collectivités.

Bases de loisirs, bases nautiques, golfs, salles d'escalade, centres équestres, centres aquatiques, fosses de plongée, patinoires, stade d'eaux vives, skate parks et multiplexes...l'UCPA et ses filiales totalisent aujourd'hui plus de 50 équipements. Différents types de montages juridiques sont utilisés par les Collectivités : marchés publics, Délégations de Service Public, Contrats de Partenariat, Autorisations d'Occupation Temporaire, ...

l'UCPA a développé un réel savoir-faire d'entreprise sociale performante dans la gestion économique et patrimoniale...au service des acteurs publics et naturellement au service des usagers du service public. Ce métier fait appel à des compétences variées et très spécifiques : expertise en marchés publics, compétences techniques, juridiques, financières et commerciales en vue de garantir la bonne gestion, l'exploitation mais aussi le maintien en parfait état du patrimoine qui est confié. L'UCPA s'attache également, à garantir dans le temps la mise en œuvre de son projet éducatif et sportif qui fait sa spécificité.

Les enjeux majeurs : à l'égard des collectivités, il s'agit de garantir dans le temps la qualité des missions de service public au service de l'intérêt général. A l'égard, du mouvement sportif et des pouvoirs publics, il s'agit d'accompagner les différents acteurs à renouveler, moderniser et développer le parc des équipements sportifs dans une logique globale et durable. Enfin, pour l'UCPA, il s'agit de développer son projet d'accessibilité du sport à tous tout en étant à l'écoute des collectivités et des jeunes, et en continuant à s'adapter au contexte socio-économique et à l'évolution des pratiques et des besoins.

I. L'année 2012 en bref

37778 Personnes accueillies à l'intérieur de la Halle de Glisse

↘ 2,74% de diminution par rapport à 2011

8082 Personnes entrées Libre

↗ 12,65% d'augmentation par rapport à 2011

13342 Personnes ayant profité des cours UCPA

↗ 3,06% d'augmentation par rapport à 2011

392 514,33€ de CA

↘ -11,4% de diminution

5483 amis facebook*

↗ +265% de progression



Le projet de service public

1. Présentation du service délégué

L'UCPA a pour missions, dans le cadre de la Délégation de service public, de développer la pratique des sports de glisse dans les meilleures conditions de confort et de sécurité auprès du plus grand nombre, de favoriser l'accueil et l'organisation d'animations en direction des jeunes des quartiers lillois, avec le souci constant de favoriser l'insertion et la mixité sociale ; elle a également pour mission de travailler avec les acteurs locaux pour la mise en place d'animations et de compétitions diverses, d'accueillir les animations proposées par la ville de Lille.

D'autre part, le centre de la Halle de Glisse est une structure d'expression culturelle et sportive, en accueillant et en proposant de l'activité de danse urbaine.

2. Publics ciblés et services proposés

La Halle de glisse accueille au sein de sa structure, et pour les différentes activités développées :

Des publics individuels, résidents et non résidents.

Des structures organisées avec un encadrement de moniteurs UCPA.

Ecole primaires

CLSH

Lycée

Collèges

Centres Sociaux

Ecole Professionnelle (E.P.I.L.)

Des groupes autonomes (CAS LMCU, IME de Seclin, EREA – Lys Les Lannoy -, structure St Jacques – Fournes en Weppes-, Clubs sportifs comme le Hockey Club de Lambersart etc.).

Le centre Municipal d'Initiation Sportive – CMIS Hip Hop-

Le centre Municipal d'Initiation Sportive – CMIS Roller - encadré par les animateurs sportifs de la mairie.

Des associations sportives sur des créneaux Mairie (LMR, NSM, Acrosliders, ROL, RILM).

Des écoles primaires, encadrées par les animateurs de la mairie de Lille.

Des CLSH, encadrés par les animateurs de la mairie de Lille.

3. Objectifs de l'année

Les objectifs que s'est fixée l'UCPA ont été en partie atteints :

- **Augmentation de la notoriété auprès des publics nationaux et internationaux** : la Halle de Glisse a été citée dans de nombreux magazines au niveau national, et est très présente sur la toile internet ;
- **Intervention de la Halle de Glisse auprès d'un public collégien et lycéen de plus en plus important**
- **Intervention extérieure à la demande des collectivités régionales, sur l'activité glisse, contribuant à la notoriété du site et de la ville de Lille**: encadrement de la pratique, présentation de la Halle de Glisse et démonstrations des jeunes du quartier, sur les portes du Hainaut, La ville de Béthunes, de Noeux Les Mines, de Villeneuve d'Ascq, de Grande Synthe , de Maubeuge et de Valenciennes.
- **Elargissement des activités vers les cultures urbaines** : la danse connaît un grand succès : la salle de danse est utilisée 7 jours sur 7 par des structures de Lille Sud, avec lesquelles nous sommes en partenariat annuel. Le tarif de 5€ht de l'heure permet à ces associations de proposer des activités sur le quartier de Lille Sud, en cohérence avec le projet de la ville et de l'UCPA.

3 associations accueillent leurs adhérents sur le studio de danse, à savoir :

- - l'association Résurrection Crew : cette association basée à Lille Sud, propose des cours auprès du public du quartier. Cette association a également un créneau pour l'entraînement de son Team.
- - l'association Archipel, avec un public de personnes handicapées ;
- - l'association N'Didance, dont le lancement a été soutenu par la ville et l'UCPA, a sa résidence sur la Halle. De notoriété régionale, cette association dont le siège est à Lille Centre, aide à la mixité géographique, en accueillant des danseurs et danseuses extérieures à Lille. Cette association bénéficie de créneaux gratuits pour leur développement, afin de soutenir leur team et de les aider à préparer leurs spectacles.

- **Salle de réunion ouverte au niveau du quartier** : la salle de réunion continue à être très sollicitée par la mairie de quartier, et des structures y ont également tenu des séances.

- **Développement de l'animation au club house, afin de fidéliser la clientèle** :



II. La fréquentation du site

1. Détails des fréquentations

45 778 en fréquentation estimée du Parc des Nouveaux Sports

47 334 en 2011, soit -3,31%

Dont

37 7878 en fréquentation estimée de la Halle de Glisse

38 844 en 2011, soit -2,74%

Dont

8 082 entrées Publiques

7 174 entrées en 2011, soit +12,65%

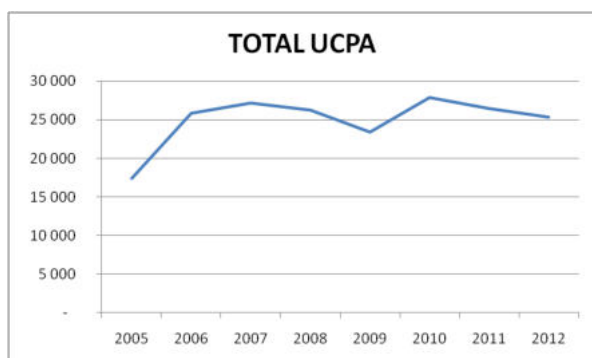
13 342 pratiquants encadrés – individuels, centres, scolaires UCPA

12 946 en 2010, soit +3,06%

3 726 visiteurs sur les évènements

5 891 en 2010, soit -36,75%

2. L'accueil du public

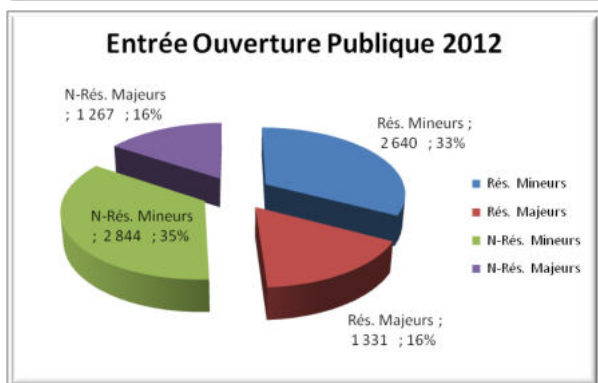


. Le tableau reprend la fréquentation totale du site indoor, hors accueil sur les créneaux de la ville. Si 2010 a rompu avec la tendance générale, on enregistre une baisse générale de la fréquentation du site.

La plus forte baisse se retrouve sur les périodes d'ouverture au public.

Des mesures ont été prises en septembre 2011, afin d'enrayer cette baisse (sessions particulières etc...).

Mais la diminution de la fréquentation n'a pu être enrayerée.

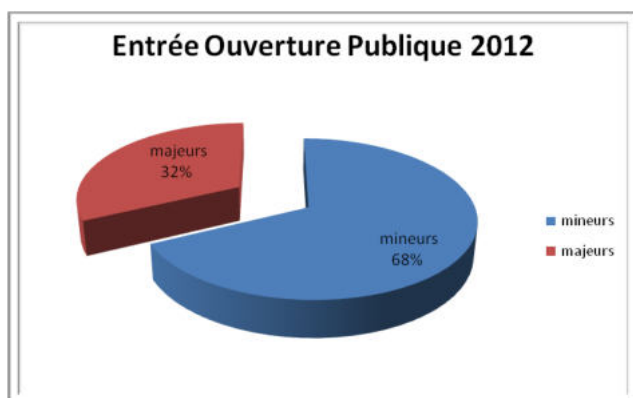


La part des résidents est moins importante qu'en 2011, et passe d'ailleurs en dessous de barre des 50%.

En valeur, la seule baisse enregistrée est celle des Résidents Mineurs, qui confirme la tendance depuis 2010.

Par contre, ce sont 400 mineurs Non-Résidents de plus qui ont fréquentés la Halle.

La perte des résidents Majeurs enregistrée en 2011 a été bloquée par la mise en place de créneaux spécifiques pour eux. Ainsi, ce nombre augmente de 14,5% (soit +334 personnes).



Concernant la part Mineurs / Majeurs, elle ne change pas par rapport aux années précédentes : le ratio de 2012 correspond d'ailleurs à celui de 2010.

On peut d'ailleurs s'étonner un peu de ces chiffres, car en 2012 nous avons eu beaucoup de trottinettes, et donc de mineurs.

Il faut en conclure que les trottinettes ont bel et bien fait fuir les skateurs et roller mineurs, mais que nos actions envers les adultes ont eu leur effet.

3. L'accueil des groupes et individuels encadrés

Les scolaires sont accueillis :

- Par la ville dans le cadre des créneaux ville **6206** +0%/2011 (*donnée estimée, n'ayant pas d'informations chiffrées*)
- Par l'UCPA **13942** -+3,06%/2011

L'UCPA a maintenu son niveau d'accueil, en maintenant le contrat d'accompagnement éducatif (sur 18 contrats), et en développant les stages.

4. L'accueil des clubs et des associations

Les clubs et les associations de roue sont reçus dans le cadre des 3000 heures prévues au contrat. La collaboration avec ces clubs permettent l'organisation de certaines manifestations. Cependant, certaines remarques ont été remontées à la ville, pour des faits de dégradations de certaines associations, et de comportement nuisible au fonctionnement.

D'autres associations sont accueillies dans la salle de danse, sur un tarif très préférentiel de 5€/h, tarif qui n'a pas bougé depuis l'arrivée de l'association n'Didance en 2006.



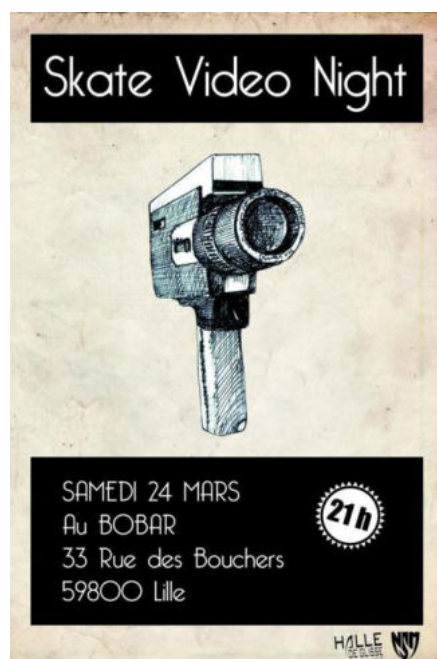
Les événements marquants de 2012

1. Les animations particulières, événements, concours

L'année 2012 a été de nouveau marquée par des événements sportifs Roller, Skateboard, BMX de qualité et par des événements Trotinette. La programmation est composée de manifestations portées directement par l'équipe de la Halle de Glisse et de coproductions avec différentes associations. Vous trouvez dans la suite du dossier un rapide récapitulatif des événements marquants 2012.



ANIMATION AVEC L'ASSOCIATION NSM



PROJECTION DE VIDEOS DE SKATES PRISES A LA HALLE DE GLISSE ET SUR LE STREET PARK (AVEC L'ASSOCIATION NSM)



CONTEST DE BMX -1000 PERSONNES-

COMPETITION EUROPEENNE DE SKATEBOARD

La communication s'est faite en pochoir sur les modules :



CONTINUITE DE L'ACTION D'ACCUEIL POUR LES PUBLICS ADULTES DU SAMEDI SOIR

BATTLE OF THE YEAR





RENCONTRE DE ROLLER DERBY -1000 PERSONNES-

LA HALLE DE GLISSE ACCUEILLE DES EVENEMENTS PARTICULIERS, COMME L'EXPO VENTE AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION



FETE DE LA JEUNESSE ET INAUGURATION DU SKATEPARK

ACTIONS SOLIDARITE : EN LIEN AVEC LE CENTRE SOCIAL L'ARBRISSEAU, AVEC LE SOUTIEN DU CENTRE UCPA LES ARCS, 52 PERSONNES HABITANT LE QUARTIER DE LILLE ONT PU PROFITER DES JOIES DE LA NEIGES ;



2. Actions de Communication

Mise en place d'une carte format Carte de Crédit, en recto Verso



3. Tempête et aléas météo

Comme chaque année, le club house enregistre des températures avoisinant le 0°C, ne permettant pas aux équipes de travailler dans des conditions normales, et restant un frein au développement d'un espace convivial notamment l'hiver.

IV. Moyens mis en œuvre

1. Tarifs annuels

PRODUITS EXISTANT						
MENUS	SOUS MENUS		ARTICLES	TARIF 2011	TARIF 2012	Variation 2011/2012
RESIDENT						
MINEUR						
TICKET			ENTREE SIMPLE	3,70 €	3,70 €	0,00%
			-8 ANS	0,00 €	0,00 €	0,00%
PASS			QF1	1,50 €	1,50 €	0,00%
			QF2	2,00 €	2,00 €	0,00%
			CARTE	2,70 €	2,70 €	0,00%
			GRUPE	2,70 €	2,70 €	0,00%
			MENSUEL	30,00 €	30,00 €	0,00%
			ANNUEL	275,00 €	275,00 €	0,00%
MAJEUR						
TICKET			ENTREE SIMPLE	3,70 €	3,70 €	0,00%
			QF1	2,00 €	2,00 €	0,00%
PASS			QF2	2,50 €	2,50 €	0,00%
			CARTE	2,70 €	2,70 €	0,00%
			GRUPE	2,70 €	2,70 €	0,00%
			MENSUEL	30,00 €	30,00 €	0,00%
			ANNUEL	275,00 €	275,00 €	0,00%
LOCATION SKATEPARK						
			Z1 ZONE MOUSTIK	44,50 €	44,50 €	0,00%
			Z2 ZONE ACCRO	44,50 €	44,50 €	0,00%
			Z3 ZONE PATINOIRE	44,50 €	44,50 €	0,00%
REUNION						
			1HEURE	23,40 €	23,40 €	0,00%
			H8SUPPLEMENTAIRE	10,50 €	10,50 €	0,00%
			JOURNEE	118,00 €	118,00 €	0,00%
DANSE						
			1HEURE	31,50 €	31,50 €	0,00%
			H8SUPPLEMENTAIRE	19,00 €	19,00 €	0,00%
			JOURNEE	154,00 €	154,00 €	0,00%
			LILLE SUD / H	6,20 €	6,20 €	0,00%
GRUPE RESIDENT						
			KIT	3,20 €	3,20 €	0,00%
NRESIDENT						
MINEUR						
TICKET			ENTREE SIMPLE	7,40 €	7,40 €	0,00%
			-8 ANS	0,00 €	0,00 €	0,00%
PASS			CARTE	4,30 €	4,30 €	0,00%
			GRUPE	4,30 €	4,30 €	0,00%
			MENSUEL	34,00 €	34,00 €	0,00%
			ANNUEL	330,00 €	330,00 €	0,00%
MAJEUR						
TICKET			ENTREE SIMPLE	7,40 €	7,40 €	0,00%
			CARTE	4,30 €	4,30 €	0,00%
PASS			GRUPE	4,30 €	4,30 €	0,00%
			MENSUEL	34,00 €	34,00 €	0,00%
			ANNUEL	330,00 €	330,00 €	0,00%
LOCATION SKATEPARK						
			Z1: ZONE MOUSTIK	63,00 €	63,00 €	0,00%

Aucune modification des tarifs n'a été demandée.

2. Horaires de fonctionnement et d'ouverture

Jour	Période de Vacances		Période Scolaire	
	début	fin	début	fin
LUNDI	FERME	FERME	FERME	FERME
MARDI	14h00	19h00	FERME	FERME
MERCREDI	14h00	20h00	14h00	20h00
JEUDI	14h00	22h00	16h30	22h00
VENDREDI	14h00	22h00	16h30	22h00
SAMEDI	14h00	20h00	14h00	20h00
DIMANCHE	14h00	18h00	14h00	18h00

Pas de modifications dans les périodes d'ouverture

3. Les activités proposées

La Halle de Glisse a développé les activités de BMX, à travers notamment les contrats d'accompagnement éducatif. L'UCPA embauche un moniteur indépendant afin d'assurer ces cours, ainsi que la maintenance des BMX dont la Halle de Glisse a fait l'acquisition.

D'autre part, les BMX sont accueillis désormais sur les créneaux du Jeudi, en même temps que les skates et roller. Le vendredi reste une journée dédiée aux BMX.

4. Aménagements

A partir d'octobre 2012, au vue de la montée en puissance de l'activité trottinette, des aménagements ont été effectués le dimanche, en dédiant ces journées exclusivement à une activité (Roller, Skate, Bmx ou trottinette).

5. Actions de commercialisation et de communication

• Internet et Réseaux Sociaux



En 2010 nous avons un profil avec 1382 « amis ».

Nous sommes passés ensuite à une fanpage (avec tous les avantages associés) et donc nous sommes repartis à 0.

Tous les amis ne sont pas encore devenus « fan »...

Pour fin 2011, nous avons environ 1800 amis et 1294 fans (pas tous identiques). Le profil unique n'est plus utilisé depuis plusieurs mois car un profil doit être uniquement pour une personne physique.



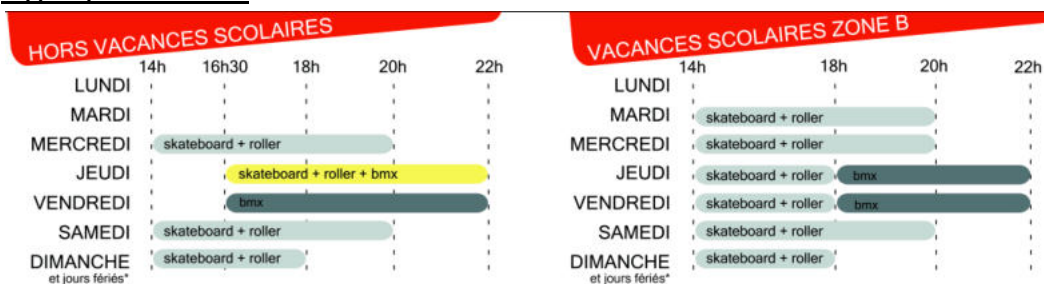
Le site internet de la Halle de glisse a été créé en 2005.

Le moteur de recherche *google* annonce pour le groupe de mot « halle de glisse » 276000 résultats (2870 réponses en 2011) !!

La Halle de Glisse est également apparu sur WIKIPEDIA

- Communications

Support pour les clients :



*Sauf si le jour férié est un lundi (= skatepark fermé) et sauf 25 décembre, 1er janvier et le 1er Mai // Les trottinettes sont autorisées lors des créneaux skateboard et roller

Communication auprès des CE et des Collectivités



GROUPES ET COLLECTIVITES

.Prestations de glisses urbaines: Initiations et démonstrations

.Séances de roller , skateboard et BMX encadrées par des professionnels à la Halle de Glisse (de 4 à 50 personnes) ou directement chez vous. Devis sur demande.



Contact:
0320870560
skatepark.lille@ucpa.asso.fr
http://halledeglisse.ucpa.com

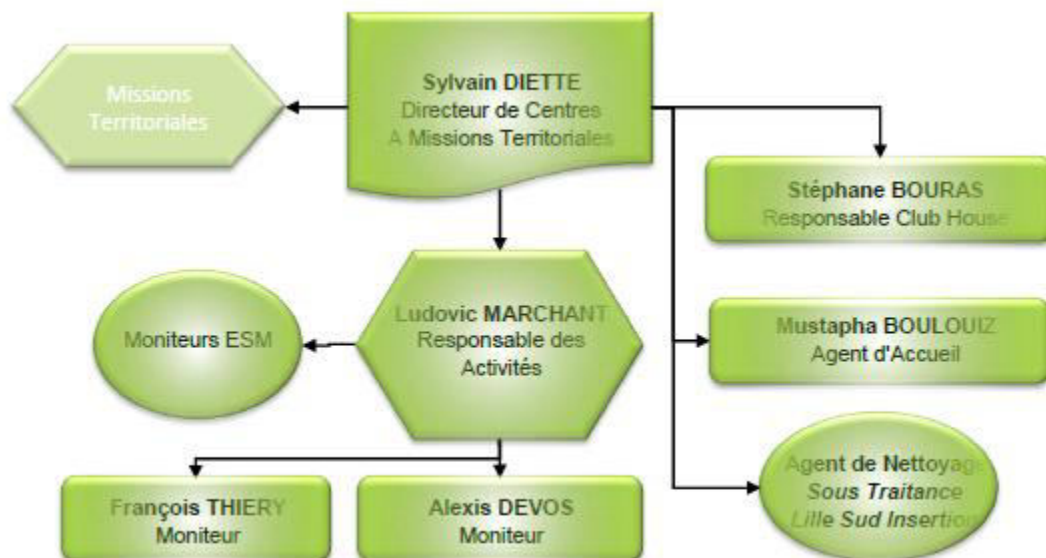
UCPA - Union Nationale des Centres sportifs de Plein Air - Association loi 1901 à but non lucratif et à gestion désintéressée, agréée et cogérée par les ministères en charge, de la jeunesse, du sport, de la vie associative, du tourisme - crédit photo: Halle de Glisse, Marta K, PP



Support	Action	Détail action
Marketing direct	Emailing	Newsletter d'information
Marketing direct	Emailing	Newsletter institutionnelle
Marketing direct	Mailing	Envoi d'informations (mailing et/ou plaquette) pour promouvoir les actions du centre
Marketing direct	Publicité sur lieu de vente	Promouvoir les stages vacances
Marketing direct	Street marketing	Dépôts d'affiche, de flyers, de plaquettes dans le territoire
Presse	Référencement	Référencer le centre dans les guides papiers sport/loisirs
Relations publiques	Partenariat	Partenariat avec les associations locales
Relations publiques	Partenariat	Partenariat avec les medias locaux
Relations publiques	Partenariat	Partenariat transports en commun
Relations publiques	Participation aux événements locaux	Fête du sport juin ou septembre
Relations publiques	Participation aux événements locaux	Fête des associations de septembre
Affichage	Affichage et publicité sur emplacements spéciaux	Communiquer sur un support original pour toucher une cible précise

6. Ressources humaines

L'organigramme est celui à partir de Mai 2012 ; en effet, la chargée de développement des actions solidarité a été amenée à d'autres fonctions au sein de l'UCPA



			ETP	ORIGINE	LIEU DE RESIDENCE au 31/12/10
SYLVAIN DIETTE	Directeur de Centres à Missions territoriales	CDI	0,66	LILLE	LILLE
LUDOVIC MARCHANT	Responsable des Activités	CDI	1	MAUBEUGE	LILLE
ALEXIS DEVOS	Moniteur	CDD	1	VALENCIENNES	LILLE
FRANCOIS THIERY	Moniteur	CDI	1	VALENCIENNES	LILLE
STEPHANE BOURAS	Responsable du Club house	CDI	1	LILLE SUD	FLEURBAIX
MUSTAPHA BOULOUIZ	Agent d'Accueil	CDI	1	LILLE SUD	LILLE

V. Gestion du patrimoine

1. La gestion des énergies

COUTS DES FLUIDES DE LA HALLE DE GLISSE

données du 01/11/N au 31/10/N+1

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ELECTRICITE	17 530,04 €	18 913,00 €	21 175,00 €	24 549,80 €	21 644,83 €	24 007,00 €
EAU	1 511,20 €	1 582,00 €	945,00 €	1 452,16 €	1 524,98 €	1 405,00 €

2. Patrimoine immobilier

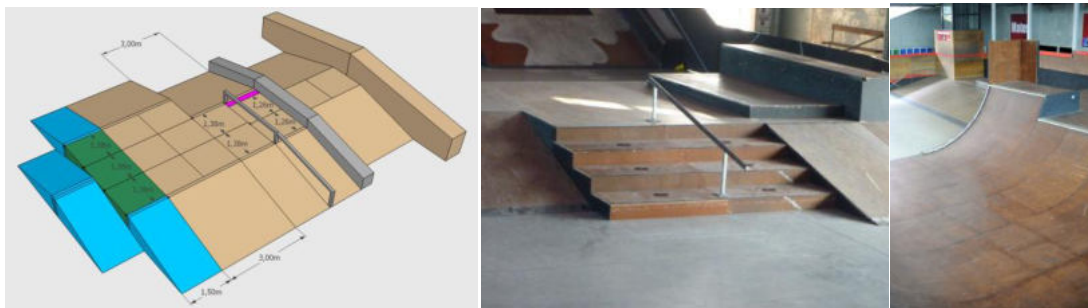
Le niveau de maintenance correspondent aux niveaux de maintenance de 1 à 3 définis par les normes 13306 et Afnor X 60-000 de Mai 2002.

La maintenance globale du bâtiment a été assurée tout au long de l'année, essentiellement en petites réparations dont les dégâts ont été causés par de la négligence de la part des associations ou par des dégradations de la part du public.

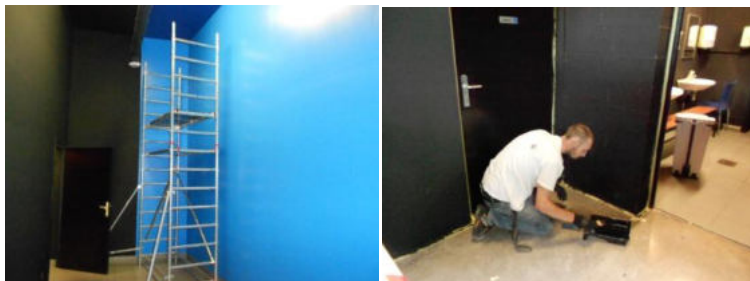
D'autre part, certains radiateurs ont été supprimés, le système d'accrochage (vis sans chevilles dans du plâtre) n'étant pas adapté, et les radiateurs étant souvent à terre, créant un risque d'accident auprès des usagers.

Sur l'année 2012, l'UCPA a fait remettre le mobilier qui avait été enlevé pour des raisons de sécurité ; cette remise en place correspond au contrat de délégation de service public, afin de rendre le bâtiment dans le même état qu'en 2004.

L'UCPA se charge également de veiller au développement des modules. En 2011, la ville a participé aux modifications des modules. L'UCPA a également participé, en modifiant régulièrement quelques éléments sur la période 2012.



Tout au long de l'année 2012, l'UCPA a investi dans différentes modifications du skatepark, et a également refait l'ensemble des peintures des bureaux et des vestiaires.



Chaque semestre, un état des lieux est envoyé au service des sports.

3. Sous-traitants sollicités

Le nettoyage de la structure a été confiée pour la 7ème année consécutive à l'association LILLE SUD INSERTION, situé rue Marquillies à Lille Sud.

VI. Résultats financiers

VOIR DOCUMENTS ANNEXE

VII. Orientations et perspectives pour l'avenir

Le contrat de fin de délégation était prévue le 31 Mars 2012.

De nombreux avenants ont été rédigés par la ville, pour reporter de mois en mois la fin du contrat. L'équipe en place a eu du mal à se projeter.

Des actions ont été menées tout au long de l'année 2012, afin de continuer à assurer le Service Public, en accueillant des jeunes, en organisant des évènements, des compétitions, et en continuant à travailler en lien étroit avec les associations locales et la direction des sports.



CONTACTS

Diette Sylvain
Directeur de Centres
Missions Territoriales
Région Nord Pas de Calais

108 rue de la Rianderie – 59700 Marcq en Baoreul
Port. 06 32 63 11 89
Mail. sdiette@ucpa.asso.fr

Frantz Emmanuel
Directeur de Pôle
Ile-de-France – Nord – Normandie - Est

17 rue Dumoncel – 75014 PARIS
Mail. efrantz@ucpa.asso.fr

www.ucpa-collectivites.com



UCPA Collectivités, une entité de 



COMPTE - RENDU FINANCIER
Exercice du
01/11/11 au 31/10/12



Table des matières

1	INTRODUCTION - METHODE	3
2	COMPTE DE GESTION	4
2.1	STRUCTURE DES PRODUITS	5
2.2	ACTIVITE COURS ENSEIGNES ET FORMATION : 40 578 EUROS	5
2.3	ACTIVITE ENTREES : 21 498,9 EUROS.....	5
2.4	ACTIVITES ABONNEMENTS : 12 212 EUROS	5
2.5	AUTRES PRODUITS : 32 950 EUROS	6
2.6	FINANCEMENT DE LA VILLE : 250 000 EUROS.....	6
2.7	SUBVENTION « EMPLOIS AIDES » : 6 481 EUROS	6
2.8	SUBVENTION D'EXPLOITATION : 27 650 EUROS	6
2.9	CHARGES.....	7
2.10	MASSE SALARIALE : 238 443 EUROS	8
3	INVENTAIRE IMMOBILIER - AMORTISSEMENTS	9

1 INTRODUCTION - METHODE

Ce rapport économique a pour objectif de présenter les comptes de la Halle de glisse de Lille pour l'exercice 2012 conformément aux articles L1411-3 et R1411-7 du C.G.C.T.

Le résultat 2012 est établi selon l'exercice comptable UCPA qui débute le 01/11/2011 et se termine le 31/10/2012.

Le total des prestations de services centraux est de 19 K€ en 2012, soit 5% du chiffre d'affaires.

Il convient de rajouter les 4% du chiffre d'affaires pour la rémunération du délégué soit 16 K€.

2 COMPTE DE GESTION

Le compte de résultat présente un déficit de -8,5K€ sur l'année 2012. Ce résultat est en baisse de -10K€ par rapport à 2011. Au global, les produits sont en baisse de -50K€ soit +11,4% par rapport à 2011 et les charges sont en baisse de -40K€ soit -9,1%.

COMPTE DE RESULTAT HALLE DE GLISSE DE LILLE 2012

	REEL	REEL	ECART	
	2011 12 mois	2012 12 mois	Réalisé 12 / Réalisé 11 en euros	en %
706 Cours enseignés	65 194	40 578	-24 616	-38%
708 Entrées	27 101	21 499	-5 602	-21%
708 Abonnements	11 605	12 212	607	5%
708 Groupes	0	0	0	#DIV/0!
708 Prestations annexes	26 826	32 950	6 124	23%
74 Subvention Conseil Général du Nord et Etat	45 000	27 650	-17 350	-39%
74 Accueil du grand public : financement Ville Lille	258 000	250 000	-8 000	-3%
70 Chiffres d'affaires	433 726	384 890	-48 836	-11%
722 Production immobilisée				
Production de l'exercice	433 726	384 890	-48 836	-11%
60 Achats	53 070	53 673	604	1%
61 Services Extérieurs A	78 566	103 813	25 247	32%
<i>dont Prestations Sces centraux UCPA</i>	22 142	19 626	-2 516	-11%
<i>dont Rémunération UCPA</i>	17 713	15 701	-2 013	-11%
<i>dont redevance variable à la Ville de Lille</i>				
62 Services extérieurs B	15 469	12 081	-3 388	-22%
Consommations de l'exercice	147 104	169 567	22 463	15%
Valeur ajoutée	286 621	215 322	-71 299	-25%
74 Subventions d'exploitation pour emplois aidés	7 104	6 482	-623	-9%
63 Impôt et Taxes	-1 811	-4 417	-2 606	144%
640 Salaires	256 833	231 515	-25 317	-10%
647 Autres charges	17 316	6 928	-10 388	-60%
65 Autres charges de gestion courante	10 657	-10 586	-21 243	-199%
Excédent brut d'exploitation	10 731	-1 637	-12 368	-115%
75 Autres produits				
68 Dotations aux amortissements	6 207	6 883	676	11%
68 Dotations aux provisions				
Résultat d'exploitation	4 524	-8 520	-13 044	-288%
76 Produits financiers				
66 Charges financières				
Résultat courant avant impôt	4 524	-8 520	-13 044	-288%
77 Produits exceptionnels	2 002	1 143	-858	-43%
67 Charges exceptionnelles	5 119	1 130	-3 989	-78%
Résultat net comptable	1 407	-8 506	-9 913	-705%

En 2010, une provision de 30K€ avait été constatée et donc reprise en 2011 sur les comptes 61. Des travaux d'entretien du site et d'amélioration de l'espace sportif ont été réalisés. La variation en 2012 est donc de +25K€ sur les comptes 61.

L'ensemble des projets 2011 pour l'entretien et le renouvellement n'ont pas été complètement finalisés. En 2011, l'UCPA avait prévu de réaliser la finalisation des projets pour un montant de 11K€ (provision sur le compte 65 entretien). En 2012, cette provision a été reprise sur le compte 65.

2.1 Structure des produits

Le tableau ci-dessous correspond à la balance des produits de la Halle de Gliss de Lille sur les comptes 2012 :

BALANCE HALLE DE GLISSE DE LILLE				
	REEL 2011 12 MOIS	REEL 2012 12 MOIS	Ecart Réalisé 12 / Réalisé 11	
NC_7 TOTAL PRODUITS	442 831,17	392 514,33	-50 316,84	-11,4%
NC_70	130 725,66	107 239,61	-23 486,05	-18,0%
NC_706320_CA COURS	65 194,13	40 578,46	-24 615,67	-37,8%
NC_706322_CA EXTERNAT ANIMATION			0,00	NS
NC_708137_FORMATION			0,00	NS
NC_708221_BARS	14 403,14	14 658,56	255,42	1,8%
NC_708222_BOUTIQUE TAXABLE 19.6%	2 250,69	2 327,62	76,93	3,4%
NC_708224_DISTRIBUTEUR DE BOISSONS	2 117,67	1 916,48	-201,19	-9,5%
NC_708280_LOCATION DE MATERIEL SPORTIF	4 039,26	3 429,15	-610,11	-15,1%
NC_708298_EL VIA Assurance annulation Indiv Abonnés	550,00	401,00	-149,00	-27,1%
NC_708312_LOCATION DE ZONE	936,20	7 717,99	6 781,79	724,4%
NC_708319_ENTREES	27 100,63	21 498,90	-5 601,73	-20,7%
NC_708320_SPONSORING	2 529,11	2 499,58	-29,53	-1,2%
NC_708324_ABONNEMENTS	11 604,83	12 211,87	607,04	5,2%
NC_74	310 104,00	284 131,50	-25 972,50	-8,4%
NC_741000_SUBVENTIONS ETAT	18 000,00	4 050,00	-13 950,00	-77,5%
NC_742000_SUBVENTIONS REGIONS	3 000,00	2 500,00	-500,00	-16,7%
NC_743000_SUBVENTIONS DEPARTEMENTS	24 000,00	21 100,00	-2 900,00	-12,1%
NC_744000_SUBVENTIONS COMMUNES	258 000,00	250 000,00	-8 000,00	-3,1%
NC_745000_SUBVENTIONS ORGANISMES SOCIAUX	7 104,00	6 481,50	-622,50	-8,8%
NC_748000_SUBVENTIONS AUTRES			0,00	NS
NC_77	2 001,51	1 143,22	-858,29	-42,9%
NC_771800_PRODUIITS EXCEP OPERAT DE GESTION	245,96	1 143,22	897,26	364,8%
NC_772400_PRODUIITS EXCEP /EXERC ANTERIEUR	1 755,55		-1 755,55	-100,0%
NC_79	0,00	0,00	0,00	NS
NC_795100_REMBOURSEMENT ASSURANCE			0,00	NS

L'activité a permis de dégager sur 2012 107K€ de CA, hors financement de la Ville de Lille, du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, et des emplois aidés.

2.2 Activité Cours enseignés et formation : 40 578 euros

Le CA atteint 41 K€ en 2012, en baisse de -25K€ par rapport à 2011.

2.3 Activité Entrées : 21 498,9 euros

Le CA est en baisse de -5,6K€.

2.4 Activités Abonnements : 12 212 euros

Le CA est stable par rapport à n-1.

2.5 Autres produits : 32 950 euros

Les autres produits sont en hausse par rapport à 2011, essentiellement sur les locations de zone.

2.6 Financement: 250 000 euros

Dont 2490000€ de la Ville de Lille

Dont 1000€ de la Lille Métropole

2.7 Subvention « emplois aidés » : 6 481 euros

L'UCPA bénéficie des subventions au titre des emplois aidés :

- Fonjep : S.Diette

2.8 Subvention d'exploitation : 27 650 euros

L'UCPA a bénéficié de subventions au titre de l'année 2012, en baisse de -17K€.

2.9 CHARGES

Le tableau ci-dessous correspond à la balance des charges de la Halle de Glisse de Lille sur les comptes 2012 :

	REEL 2011 12 MOIS	REEL 2012 12 MOIS	Ecart Réalisé 12 / Réalisé 11	
NC 6 TOTAL CHARGES	441 424,66	401 020,63	-40 404,03	-9,2%
NC_60 ACHATS	53 069,55	53 673,27	603,72	1,1%
NC_602120_PROPANE			0,00	NS
NC_602360_ACHATS DE VIVRES	3 313,92	1 743,03	-1 570,89	-47,4%
NC_602370_BAR	11 632,35	11 476,11	-156,24	-1,3%
NC_602371_BOUTIQUE		128,00	128,00	NS
NC_602372_CAFETARIA			0,00	NS
NC_602374_ACHATS DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE	673,27	975,51	302,24	44,9%
NC_603260_VARIATION STOCK	756,02	54,73	-701,29	-92,8%
NC_604870_ACTIVITES DE LOISIRS		80,00	80,00	NS
NC_606120_EAU ABONN CONSUMMATION ET TAXES	1 524,98	1 405,37	-119,61	-7,8%
NC_606130_ELECTRI ABONN CONSUMMATION TAXE	21 644,83	24 007,10	2 362,27	10,9%
NC_606160_CARBURANTS	1 089,68	449,30	-640,38	-58,8%
NC_606520_PETITES FOURNITURES REPA LOCAUX	3 987,37	4 398,87	411,50	10,3%
NC_606530_FOURNITURES ENTRETIEN COURANT			0,00	NS
NC_606540_ENTRETIEN ESPACES VERTS			0,00	NS
NC_606580_FOURNITURES REPROGRAPHIE PAPIER	1 556,20	1 698,25	142,05	9,1%
NC_606590_FOURNITURES DE BUREAUX	1 366,48	1 543,63	177,15	13,0%
NC_606595_IMPRIMES ADMINISTRATIF PROMOTION		732,55	732,55	NS
NC_606710_PETITS MATERIELS HOTELLERIE			0,00	NS
NC_606716_HABILLEMENT PERSONNEL LOCAUX			0,00	NS
NC_606718_HABILLEMENT PERSONNEL SPORTIFS	380,00	703,40	323,40	85,1%
NC_606821_PETITS MATERIELS SPORTIFS	4 763,89	4 118,98	-644,91	-13,5%
NC_606830_PHARMACIE	50,79	25,23	-25,56	-50,3%
NC_606840_LICENCES LIVRETS FEDERAUX			0,00	NS
NC_606870_FOURNITURES CULTURELLES	329,77	133,21	-196,56	-59,6%
NC_609370_RRR/bar			0,00	NS
NC_61 SERVICES EXTERIEURS A	78 565,87	103 813,10	25 247,23	32,1%
NC_611800_PRESTATIONS SCES CENTRAUX	22 141,56	19 625,72	-2 515,84	-11,4%
NC_611801_SOUS TRAITANCE GENERALE	29 373,62	30 198,42	824,80	2,8%
NC_611802_REMUNERATION UCPA	17 713,25	15 700,57	-2 012,67	-11,4%
NC_691111_Cessions inter centres	-4 656,86	470,00	5 126,86	-110,1%
NC_613510_LOCATION DE VEHICULES	6 005,55	2 718,64	-3 286,91	-54,7%
NC_613520_LOCATION MAT NECESS A L'ACTIVITE	6 641,81	6 485,91	-155,90	-2,3%
NC_613530_LOCATION MATERIEL DE BUREAU	2 718,58	2 100,00	-618,58	-22,8%
NC_615210_ENTRETIEN REPARATION LOCAUX	20 740,19	19 179,81	-1 560,38	-7,5%
NC_615530_ENTRET REPARATION MAT RESTAUR	150,00	-30,40	-180,40	-120,3%
NC_615540_ENTRET REPARATION MAT DE BUREAU	94,48		-94,48	-100,0%
NC_615590_ENTRET REPARATION MATER SPORTIF	-30 000,00	53,84	30 053,84	-100,2%
NC_615610_CONTRAT ENTRETIEN DES LOCAUX		1 095,55	1 095,55	NS
NC_615657_CONTRAT MAINT MAT INFORMATIQUE	22,33		-22,33	-100,0%
NC_616610_DOMMAGES AUX BIENS	3 558,14	2 978,40	-579,74	-16,3%
NC_616630_RESPONSABILITE CIVILE - RC AERIEN	1 897,65	1 435,00	-462,65	-24,4%
NC_616710_CONTRATS AUTOMOBILES	1 677,77	1 634,20	-43,57	-2,6%
NC_617130_ETUDE ENQUETE RECHERCHE CONTRACT		167,44	167,44	NS
NC_618200_DOCUMENTATION GENERALE			0,00	NS
NC_618500_FRAIS COLLOQUE SEMINAIRES	487,80		-487,80	-100,0%
NC_62 SERVICES EXTERIEURS B	15 468,95	12 081,05	-3 387,90	-21,9%
NC_622800_DIVERS	601,96	243,98	-357,98	-59,5%
NC_623104_AFFICHAGE	447,69	200,00	-247,69	-55,3%
NC_623105_ACAHT AUTRE PUBLICITE			0,00	NS
NC_623200_LOTS CONCOURS	4 173,50	1 400,00	-2 773,50	-66,5%
NC_623750_MANIFESTATIONS		1 402,40	1 402,40	NS
NC_625600_MISSIONS CENTRES	8 653,97	6 544,24	-2 109,73	-24,4%
NC_626100_LIAISONS INFORMATIQUES	889,82	889,80	-0,02	0,0%
NC_626300_AFFRANCHISSEMENTS ADMINISTRATIFS	498,83	627,28	128,45	25,8%
NC_626500_TELEPHONE		632,97	632,97	NS
NC_627820_AUTRES COMMISSIONS	73,18	92,83	19,65	26,9%
NC_627840_FRAIS BANCAIRES ET POSTAUX		17,55	17,55	NS
NC_628100_COTISATIONS	130,00	30,00	-100,00	-76,9%

	REEL 2011 12 MOIS	REEL 2012 12 MOIS	Ecart Réalisé 12 / Réalisé 11	
NC_63 IMPOTS ET TAXES	-1 811,08	-4 416,93	-2 605,85	143,9%
NC_631100 TAXES SUR SALAIRE	-1 908,00	-2 533,00	-625,00	32,8%
NC_635110 TAXE PROFESSIONNELLE	1 309,00	1 122,00	-187,00	-14,3%
NC_631300 TPARTICIP FORMAT PROF	920,92	151,07	-769,85	-83,6%
NC_635300 TVA RECUPERABLE	-2 133,00	-3 157,00	-1 024,00	48,0%
NC_64 MASSE SALARIALE	274 148,38	238 443,05	-35 705,33	-13,0%
NC_641100 APPOINTEMENTS	185 894,19	168 328,25	-17 565,94	-9,4%
NC_641ZZZ REGUL MS INTER SIEGE CENTRE	-29 786,85	-29 149,02	637,83	-2,1%
NC_643212 PROVISION CONGES PAYES	-1 611,88		1 611,88	-100,0%
NC_645000 CHARGES PATRONALES	98 338,60	88 930,74	-9 407,86	-9,6%
NC_647500 MEDECINE DU TRAVAIL	823,01	779,30	-43,71	-5,3%
NC_647700 CHARGES RESTAURANT	16 492,81	6 148,40	-10 344,41	-62,7%
NC_690000 CHARGES SEMI DIRECTES	3 998,50	3 405,38	-593,12	-14,8%
NC_65 AUTRES CHARGES	10 656,68	-10 585,88	-21 242,56	-199,3%
NC_651000 DROITS D'AUTEURS		70,80	70,80	NS
NC_657100 COMPTE DE RESERVE	10 656,68	-10 656,68	-21 313,36	-200,0%
NC_67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 119,08	1 130,00	-3 989,08	-77,9%
NC_671800 CHARGES EXCEPTIONNELLES/OPE GEST	3 160,20	851,24	-2 308,96	-73,1%
NC_672400 CREANCES IRRECOURVABLES		278,76	278,76	NS
NC_672800 CHRGES EXECPT SUR EXER ANTE	1 958,88		-1 958,88	-100,0%
NC_675200 VCEA CEDES IMMO CORPORELLES			0,00	NS
NC_68 DOTATIONS AUX AMORT & PROVISIONS	6 207,23	6 882,97	675,74	10,9%
NC_681120 DOT AMORT IMMO CORPORELLES	6 207,23	6 882,97	675,74	10,9%

2.10 Masse salariale : 238 443 euros

La masse salariale (retraité des comptes 63) est en diminution par rapport à 2011 de -13%. Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la masse salariale :

RESSOURCES HUMAINES - MASSE SALARIALE EXERCICE 2012

Postes	Masse salariale			
	Réel 2011	Réel 2012	Ecart R12 / R11 en euros en %	
Administration	50 311	51 696	1 384	3%
Directeur	50 311	51 696	1 384	3%
Accueil	101 409	99 087	-2 322	-2%
Secrétaire Hôtesse d'accueil	30 549	31 017	468	2%
Secrétaire Hôtesse d'accueil	28 354	37 893	9 539	34%
Secrétaire Hôtesse d'accueil	30 655	27 582	-3 073	-10%
Secrétaire Hôtesse d'accueil	11 851	2 595	-9 256	-78%
Activités	104 807	71 801	-33 006	-31%
Responsable technique	24 970	18 049	-6 920	-28%
Moniteur Roller	30 566	32 879	2 314	8%
Moniteur Roller BESAAPT (vacataires)	29 658	20 873	-8 785	-30%
Régisseur / Animateur / Entretien	19 614		-19 614	-100%
Totaux	256 527	222 584	-33 944	-13%

3 INVENTAIRE IMMOBILIER - AMORTISSEMENTS

Immobilisation	Date mise en service	Désignation de l'immobilisation	CAP actuels	Amort.exercice	Amort. cumulé	Val.compt.act.
101030	11/02/2005	KIT TELEMAINTENANCE	657,80	0,00	-657,80	0,00
101031	11/02/2005	LICENCE TURBO-CASH	1 411,28	0,00	-1 411,28	0,00
101032	11/02/2005	LICENCE MODULE	813,29	0,00	-813,29	0,00
101033	11/02/2005	KIT SAUVEGARDE	484,38	0,00	-484,38	0,00
101034	11/02/2005	VERSEUR CLIENT PETIT FORMAT	743,90	0,00	-743,90	0,00
102458	02/05/2005	POSE MIROIRS SUR RAIL	1 007,44	0,00	-1 007,44	0,00
102459	27/05/2005	GRILLAGE PANTANET	159,00	0,00	-159,00	0,00
102460	20/06/2005	PANNEAUX SIGNALISATION	2 314,26	0,00	-2 314,26	0,00
104037	18/04/2006	TENTE RECEPTION + RIDEAUX	382,72	0,00	-382,72	0,00
104038	31/07/2006	BROSSE PERLON 1000	168,05	0,00	-168,05	0,00
104039	09/03/2007	TRANSPALETTE 2.5 TONNES	215,28	-15,08	-215,28	0,00
104040	30/01/2008	PERCEUSE SANS FIL PSR 12V	110,20	-22,04	-104,78	5,42
104041	10/09/2008	AUTOLAVEUSE DELUX 43E	2 627,61	-525,52	-2 176,74	450,87
104042	13/03/2009	PERCEUSE AUTOSELECT	129,80	-25,96	-94,45	35,35
104043	24/06/2009	BOITIER DE DISTRIBUTION 250 A TETRA 7900	7 130,99	-1 426,20	-4 786,56	2 344,43
105069	28/02/2005	FAX COPIEUR AFICIO	399,99	0,00	-399,99	0,00
105070	26/04/2005	MOBILE 5 TABL.5 DOC	149,36	0,00	-149,36	0,00
105071	20/10/2008	TELEPHONE ALCATEL POSTE EASY 4010	117,21	-23,44	-94,53	22,68
106205	08/07/2005	CAMESCOPE CANON MV 8501 PACK PLUS	552,19	0,00	-552,19	0,00
106206	09/09/2005	CASQUE K240 STUDIO AKG	142,30	0,00	-142,30	0,00
106207	09/09/2005	TABLE SMAC PRO 40 ECLER	525,05	0,00	-525,05	0,00
106208	09/09/2005	FLY POUR SMAC	106,45	0,00	-106,45	0,00
106209	09/09/2005	PLATINE CDJ200	1 105,11	0,00	-1 105,11	0,00
106210	09/09/2005	FLY POUR CDJ	212,89	0,00	-212,89	0,00
106211	30/09/2005	ENCEINTES DAS DS15A	2 143,24	0,00	-2 143,24	0,00
106212	21/07/2006	VIDEO-PROJECTEUR TOSHIBA	600,00	0,00	-600,00	0,00
106213	26/01/2007	KARTING GE11	738,00	0,00	-738,00	0,00
106214	12/03/2007	GPS 420 GLOBA THOMS	359,00	0,00	-359,00	0,00
106215	19/06/2007	LOT 6 POTEAUX PVC 0.90 M BLANC SUR SOCLE	275,08	0,00	-275,08	0,00
106216	27/07/2007	BLOC SONO KOOL SOUND	650,00	0,00	-650,00	0,00
106217	14/02/2008	CAMESCOPE SAMSUNG VP-D371	188,10	0,00	-188,10	0,00
106218	18/07/2009	KODAK EASYSHARE M 340	141,45	-33,46	-141,45	0,00
113005	01/11/1995	ACCESSOIRE HOCKEY	9,93	0,00	-9,93	0,00
113006	01/11/1995	ACCESSOIRE HOCKEY	70,60	0,00	-70,60	0,00
113007	01/11/1995	ACCESSOIRE HOCKEY	33,09	0,00	-33,09	0,00
113008	01/11/1995	ACCESSOIRE HOCKEY	19,85	0,00	-19,85	0,00
113009	01/11/1995	ACCESSOIRE HOCKEY	4,96	0,00	-4,96	0,00
113010	09/04/2001	ROLLER COYOTTE BLEU PATINS EN LIGNE	1 097,32	0,00	-1 097,32	0,00
113011	30/03/2003	CHAUSSURES FILA LADY T40	80,73	0,00	-80,73	0,00
113012	16/04/2004	ROLLERBLADE AERO 7	915,65	0,00	-915,65	0,00
113013	26/01/2005	VELO AVEC ACCESSOIRES VASQUES COUDIERE	1 686,29	0,00	-1 686,29	0,00
113014	14/02/2005	SKATES GRYCON	822,00	0,00	-822,00	0,00
113015	14/02/2005	SKATES THRONE	137,00	0,00	-137,00	0,00
113016	14/02/2005	SKATES KIDS	379,20	0,00	-379,20	0,00
113017	04/03/2005	MATELAS BLEU CASEL	232,85	0,00	-232,85	0,00
113018	12/04/2005	ROLLER ROLLS 36 A 40	657,80	0,00	-657,80	0,00
113019	12/04/2005	POWER SL	126,30	0,00	-126,30	0,00
113020	12/04/2005	POWER LINE	75,59	0,00	-75,59	0,00
113021	12/04/2005	ROLLER PF1	113,38	0,00	-113,38	0,00
113022	12/04/2005	ROLLS ORLENDO 25 A 29	167,20	0,00	-167,20	0,00
113023	30/06/2005	X ONE PLUS-T2 1ERE INVESTISSEMENT	236,21	0,00	-236,21	0,00
113024	30/06/2005	SKATE PROMO MINI LOGO 1ERE INVESTISSEMEN	296,01	0,00	-296,01	0,00
113025	01/07/2005	SPEED BALL CLUB	90,25	0,00	-90,25	0,00
113026	08/07/2005	BATTERIE CHARGEUR	210,01	0,00	-210,01	0,00
113027	02/08/2005	NIGHTHAWK LADY-T 37	238,02	0,00	-238,02	0,00
113028	02/08/2005	NIGHTHAWK LADY-T 38	238,00	0,00	-238,00	0,00
113029	02/08/2005	NIGHTHAWK LADY-T 39	238,00	0,00	-238,00	0,00
113030	02/08/2005	NIGHTHAWK LADY-T 340	238,00	0,00	-238,00	0,00
113031	02/08/2005	NIGHTHAWK LADY-T 42	238,00	0,00	-238,00	0,00
113032	12/09/2005	SKATE USD GRYCON GR44	72,84	0,00	-72,84	0,00
113033	12/09/2005	SKATE USD GRYCON GR45	72,83	0,00	-72,83	0,00
113034	12/09/2005	SKATE USD GRYCON GR46	72,83	0,00	-72,83	0,00
113035	15/09/2005	IL JR REG FAIRY AVEC SET 3P 33/36 T 2	119,60	0,00	-119,60	0,00
113036	15/09/2005	CASQUE SR AGRESSIF NOIR T S	44,85	0,00	-44,85	0,00
113037	15/09/2005	COUDIERE SR ERGO COOL T L	17,94	0,00	-17,94	0,00
113038	15/09/2005	COUDIERE SR ERGO COOL T M	17,94	0,00	-17,94	0,00
113039	15/09/2005	COUDIERE SR ERGO COOL T S	17,94	0,00	-17,94	0,00
113040	15/09/2005	GENOUILLERE SR ERGO COOL T S	43,06	0,00	-43,06	0,00
113041	15/09/2005	GENOUILLERE SR ERGO COOL T M	19,38	0,00	-19,38	0,00
113042	15/09/2005	GENOUILLERE SR ERGO COOL T L	19,38	0,00	-19,38	0,00
113043	15/09/2005	P POIGNET SR ERGO COOL T S	19,38	0,00	-19,38	0,00
113044	15/09/2005	P POIGNET SR ERGO COOL T M	39,47	0,00	-39,47	0,00

Immobilisation	Date mise en service	Désignation de l'immobilisation	CAP actuels	Amort.exercice	Amort. cumulé	Val.compt.act.
113045	15/09/2005	P POIGNET SR ERGO COOL T L	39,47	0,00	-39,47	0,00
113046	15/09/2005	XT 80 MEGALITE LADY T 37	115,41	0,00	-115,41	0,00
113047	15/09/2005	XT 80 MEGALITE LADY T 38	115,41	0,00	-115,41	0,00
113048	15/09/2005	XT 80 MEGALITE LADY T 39	115,41	0,00	-115,41	0,00
113049	15/09/2005	XT 80 MEGALITE LADY T 40	230,83	0,00	-230,83	0,00
113050	15/09/2005	XT 80 MEGALITE MAN T 45	115,41	0,00	-115,41	0,00
113051	15/09/2005	XT 80 MEGALITE MAN T 46	115,41	0,00	-115,41	0,00
113052	15/09/2005	IL JR REG FAIRY AVEC SET 3P 29/32 T1	47,84	0,00	-47,84	0,00
113053	19/09/2005	R-X MONTAIN BOARD	163,85	0,00	-163,85	0,00
113054	14/10/2005	STEP 500	350,00	0,00	-350,00	0,00
113055	01/09/2006	SKATES SK8	800,00	0,00	-800,00	0,00
113056	15/12/2008	CULT 8	1 712,69	-68,81	-1 712,69	0,00
113057	14/01/2009	ROLLER RAZORS GENESYS 8	220,95	-14,93	-220,95	0,00
113058	18/08/2009	VELO MARSHALL 2009 BLANC	1 163,11	-308,04	-1 163,11	0,00
113059	18/08/2009	VELO MARSHALL 2009 NOIR	2 326,22	-616,07	-2 326,22	0,00
113060	30/09/2009	MAGICWHEEL	299,80	-91,18	-299,80	0,00
118680	29/01/2005	REFRIGERATEUR 2 PORTES SILTAL	239,00	0,00	-239,00	0,00
118681	01/11/2006	PERCOLATEUR 5L INOX LUXE	203,32	0,00	-203,32	0,00
118682	01/11/2006	REFRIGERATEUR FRIGISTAR T TOP	119,60	0,00	-119,60	0,00
118683	01/11/2006	MICRO ONDES LG	203,32	0,00	-203,32	0,00
118684	17/11/2006	LAVE VERRES AVEC ADOUCISSEUR	1 327,57	0,00	-1 327,57	0,00
118685	17/11/2006	MACHINE A GLACONS CREUX	1 049,49	0,00	-1 049,49	0,00
118686	17/11/2006	PRESSE AGRUMES CLASSIC	263,12	0,00	-263,12	0,00
118687	17/11/2006	VITRINE MURALE SLIM 90L+RIDEAU	2 686,45	0,00	-2 686,45	0,00
118688	17/11/2006	ARMOIRE FROIDE POSITIVE 380L	825,24	0,00	-825,24	0,00
118689	17/11/2006	TOASTER 2 ETAGES B LINE	320,53	0,00	-320,53	0,00
118690	17/11/2006	CHAUFFE SAUCISSE 3 PLOTS BEST	352,82	0,00	-352,82	0,00
118691	17/11/2006	GRILL PANINI B LINE	494,10	0,00	-494,10	0,00
118692	21/04/2009	REFRIGERATEUR CONGELATEUR T.TOP ME132NIX	233,25	-46,65	-164,74	68,51
119851	11/02/2005	PC IBM A SERIE P4	2 480,50	0,00	-2 480,50	0,00
119852	11/02/2005	ECRAN NUMERIQUE LCD	1 130,22	0,00	-1 130,22	0,00
119853	11/02/2005	ONDULEUR 500VA	318,14	0,00	-318,14	0,00
119854	11/02/2005	TIROIR CAISSE	240,40	0,00	-240,40	0,00
119855	11/02/2005	IMPRIMANTE TICKET NUMERIQUE	681,72	0,00	-681,72	0,00
119856	11/02/2005	KIT ACQUISITION PHOTOS	143,52	0,00	-143,52	0,00
119857	11/02/2005	SUITE MULTIPASS	2 870,40	0,00	-2 870,40	0,00
119858	14/03/2005	IMPRIMANTE DE PERSONNALISATION	3 099,08	0,00	-3 099,08	0,00
119859	07/07/2005	BORNE MULTIFONCT° OR250HL/F MIXTE OPTIQE	7 655,47	0,00	-7 655,47	0,00
119860	07/07/2005	LECTEUR CARTE BLEU AUTONOME AVEC CABLE	1 481,85	0,00	-1 481,85	0,00
119861	07/07/2005	LECTEUR DE PROXIMITE ENCODEUR PR100-PC	466,44	0,00	-466,44	0,00
119862	10/11/2008	DISQUE DUR EXTERNE WESTDIGIT	109,80	-0,90	-109,80	0,00
122102	12/12/2007	MEUBLE DE RANGEMENT ROLLER EN PIN	1 500,00	-300,00	-1 466,39	33,61
122882	24/07/2009	TENTE SALON ET EVT 3M²	962,78	-232,99	-962,78	0,00
124392	07/05/2010	ASP100 ROUGE/BLANC	117,21	-39,07	-97,19	20,02
124499	07/11/2009	TV WALTHAM WTHD3209B HDTV	724,60	-241,53	-720,62	3,98
125203	13/08/2010	REMPLACEMENT VITRAGE TYPE STADIP CHASSIS A	1 884,73	-188,47	-418,25	1 466,48
125877	06/08/2010	TROTINETTE MICRO MX PARK	592,02	-197,34	-441,72	150,30
127622	03/12/2010	MAGIMIX EXPRESSO	299,50	-74,88	-143,20	156,30
127937	24/03/2011	CREPIER.CONFORTELEC CERIA4	592,02	-118,40	-190,41	401,61
129755	20/09/2010	BMX WETHEPEOPLE ENVY NOIR 20.75 OU 21.25	749,00	-249,67	-375,53	373,47
130447	25/02/2010	SUPER JENNY GRIS CLAIR	1 387,36	-346,84	-521,69	865,67
130448	25/02/2010	TABLES F 7045 EP 261 70*70 SOLO ANTHRACITE	747,50	-186,88	-281,09	466,41
130449	25/02/2010	TABOURETS DIVA 65 ANTHRACITE	1 119,46	-279,87	-420,96	698,50
130450	25/02/2010	MD F 7546 EP 261 HT 95CM KROMY ROUGE DIAM 70	484,38	-121,10	-182,15	302,23
130807	17/11/2011	ROLL FOREVER 7.5	504,00	-160,66	-160,66	343,34
130808	17/11/2011	ROLL FOREVER 7.75	504,00	-160,66	-160,66	343,34
130809	17/11/2011	SKYTOP III BLACK S	100,80	-32,13	-32,13	68,67
130810	18/11/2011	ARBRE 170CM 800 LED BLC EXT	370,76	-117,85	-117,85	252,91
130811	18/11/2011	PERCEUSE S/FIL MAKITA 8391 DWAE 18V 2 B 2A	300,80	-57,37	-57,37	243,43
130988	21/11/2011	CULT STREET RED 2011 39/6	125,16	-39,44	-39,44	85,72
130989	21/11/2011	CULT STREET RED 2011 40/7	125,16	-39,44	-39,44	85,72
130990	21/11/2011	CULT STREET RED 2011 41/8	125,16	-39,44	-39,44	85,72
130991	21/11/2011	CULT STREET RED 2011 44/10	250,32	-78,88	-78,88	171,44
130992	21/11/2011	CULT STREET RED 2011 45/11	375,49	-118,32	-118,32	257,17
131518	17/02/2012	ROLLER FOREVER 7.5	90,00	-21,15	-21,15	68,85
131519	17/02/2012	ROLLER FOREVER 7.75	360,00	-84,59	-84,59	275,41
131520	17/02/2012	GEOPOD 7.75	360,00	-84,59	-84,59	275,41
131521	17/02/2012	STARBURST 7.75	90,00	-21,15	-21,15	68,85
133843	21/07/2012	ROUTEUR IKD	227,24	-21,32	-21,32	205,92
134162	23/08/2012	TS/LS1951/19"W LED 1440x900 16:10 TCO05	143,52	-9,15	-9,15	134,37
134503	31/10/2012	SWITCH HALLE DE LA GLISSE	1 085,97	-0,99	-0,99	1 084,98
134521	31/10/2012	CABLAGE ORANGE HALLE DE LA GLISSE	1 715,64	-0,52	-0,52	1 715,12
TOTAL			90 932,84	-6 882,97	-77 300,63	13 632,21

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/422**

OBJET

Grand Projet Urbain - Construction de la piscine de Lille-Sud - Autorisation de signature des lots 1 et 3 - Exonération des droits de voirie pour les entreprises en charge des travaux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/118 du 20 mars 2006, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de rénovation et de réhabilitation de la piscine de Lille-Sud.

Par délibération n° 10/379 du 10 mai 2010, le Conseil Municipal a attribué et a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe dont le cabinet BEAL & BLANCKAERT est l'architecte mandataire.

Par délibération n° 12/178 du 2 avril 2012, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la consultation de travaux et a autorisé Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les marchés à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Le marché a été organisé de la façon suivante :

- Lot 01 : Clos/Couvert et lots architecturaux,
- Lot 02 : Equipements et installations techniques,
- Lot 03 : Traitements des sols et murs,
- Lot 04 : Bassins inox.

Le montant des travaux a été estimé à 9.276.000 € HT (valeur juin 2009), soit 9.990.000 € HT (valeur janvier 2013). La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 février 2013, a attribué le lot 02 : Equipements et installations techniques à l'entreprise SANTERNE et le lot 04 : Bassins Inox à l'entreprise ZELLER. Les lots 01 : « Clos/Couvert et lots architecturaux » et 03 : « Traitements des sols et murs » ont été déclarés infructueux. Il convient de les relancer selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

La durée des travaux est fixée à 22 mois y compris 2 mois de préparation, en raison d'une surface parcellaire contrainte ne permettant pas l'exploitation simultanée de 2 grues. De ce fait, la durée du chantier est prolongée de 2 mois.

Il convient d'observer que les entreprises réalisant des travaux pour le compte de la Ville sont amenées à installer des clôtures, des baraques de chantier, des échafaudages et à faire intervenir des camions pour les dépôts de matériaux ou à poser des bennes pour le retrait des déchets de chantier. Pour ce faire, elles doivent solliciter les services compétents pour obtenir les autorisations d'occupation du domaine public et versent à la Ville des droits de voirie.

Or, ces frais pour droits de voirie sont inclus dans les prix remis par les entreprises et sont majorés de leurs frais de gestion. Ces frais impactent donc significativement les coûts d'opérations.

Pour le présent projet de construction d'une nouvelle piscine dans le quartier de Lille-Sud, il est proposé d'exonérer les entreprises de ces coûts additionnels et en particulier des frais liés à l'installation :

- de baraques de chantier
- de camion nacelle ou de camion benne
- de bennes amovibles
- d'échafaudages de toutes natures
- de plate forme élévatrice
- de groupe électrogène ou de compresseur
- de monte matériaux
- de grue
- de toupie à béton
- de clôture de chantier
- de la base vie

Cependant, les entreprises devront continuer à solliciter l'autorisation d'occuper le domaine public auprès du service compétent. Elles veilleront à optimiser au mieux ces installations et à minimiser les nuisances vis-à-vis de l'espace public conformément à la charte chantier qualité de la collectivité.

Afin de ne pas gêner la circulation et le stationnement en zone urbaine, les entreprises devront continuer à ne pas déposer de matériaux ou de déchets sur la voie publique et à payer les droits de stationnement pour les véhicules en dehors de l'enceinte du chantier.

Ces dispositions ne modifient pas le coût d'opération.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales	20/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les marchés à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **ACCEPTER** l'exonération des droits de voirie aux entreprises désignées pour la réalisation des travaux de construction de la piscine dans le quartier de Lille-Sud ;

- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, fonction 413 – Opération n° 1317 « Piscine Nadaud – Lille Sud » - AP : QANRUPG.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Sport

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
059-215903501-20130628-45140-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Accusé de réception en Préfecture le : 02/07/13



Michelle DEMESSINE



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/423**

OBJET

Incorporation dans le patrimoine communal d'un bien présumé sans maître - Terrain sis au 39 rue de Bailleul.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de réalisation d'un square sur l'îlot Bailleul-Van Dyck à Wazemmes, la Ville de Lille et Lille Métropole Communauté Urbaine disposent aujourd'hui de la quasi totalité de la maîtrise foncière de l'îlot.

Parmi les deux parcelles n'étant pas encore propriété publique, il est un terrain situé au 39 rue de Bailleul, représenté au cadastre sous la section PT n° 459 et d'une contenance de 31 m².

Après plusieurs recherches, il s'est avéré qu'il s'agissait d'un bien présumé sans maître.

En vertu de l'article L.1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les biens présumés sans maître sont « les immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers ».

En l'espèce, l'un des propriétaires, Monsieur PELLECHIA Joseph est décédé et sans héritiers. Le second propriétaire, Mademoiselle LECAS Augustine, est introuvable.

En outre, les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans.

Par conséquent la Ville de Lille a mis en œuvre la procédure juridique permettant l'incorporation d'un bien présumé sans maître à son patrimoine conformément à l'article L.1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le 20 avril 2012, la Commission Communale des Impôts Directs a rendu un avis favorable à la mise en œuvre de cette procédure.

Par arrêté municipal en date du 13 juillet 2012, la vacance du terrain a été constatée. L'arrêté a été affiché en mairie durant une période de six mois suivant l'article L.1123-3. L'arrêté a également été publié au recueil des actes administratifs en août 2012.

Le délai de six mois, durant lequel le propriétaire du bien s'il existe doit se faire connaître, s'est achevé le 1^{er} février 2013.

Aucun propriétaire ne s'étant fait connaître, la parcelle est présumée sans maître au sens de l'article 713 du Code Civil.

A compter du 1^{er} février 2013, la Ville de Lille dispose d'un délai de six mois pour incorporer ce bien dans son patrimoine privé.

Le Conseil de quartier de Wazemmes a rendu un avis favorable à ce projet le 24 juin 2013.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public	14/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :


- ◆ **DECIDER** l'incorporation du terrain sis au 39 rue de Bailleul, cadastré section PT n° 459 pour une contenance de 31 m², dans son patrimoine privé ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à prendre l'arrêté constatant l'incorporation de ce bien dans le patrimoine privé de la Ville de Lille ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondant aux frais de publication de l'arrêté, estimée approximativement à 400 €, sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6231, fonction 020 – Opération n° 628 « Gestion foncière et immobilière ».

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le **11 JUIL. 2013**

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l' Action foncière


Alain CACHEUX



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/424**

OBJET

Grand Projet Urbain - Vente par la Ville au profit de Bouygues Immobilier d'un terrain sis à Lille rues Jules Breton et de Cannes.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le projet « Cannes-Postes », situé à Lille-Sud, s'inscrit dans le cadre du Grand Projet Urbain qui prévoit un programme de rénovation urbaine sur le secteur du Faubourg des Postes et de la rue de Cannes.

A cet effet, la Ville de Lille s'est rendue propriétaire d'une emprise de terrain sise à Lille, à l'angle des rues du Faubourg des Postes et de Cannes d'une surface de 6 247 m², qui devait être revendue en totalité à Kieken Immobilier Construction. Cependant, seule une partie de ce terrain, pour 3 318 m², environ lui sera cédée en vue, notamment, de la réalisation d'un hôtel d'entreprises et de l'implantation d'une Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale.

Afin de ne pas laisser une partie du parcellaire non traitée, la Ville a souhaité consulter des promoteurs afin qu'une opération de logements puisse être réalisée dans la continuité du projet Cannes-Postes.

La société Bouygues Immobilier a fait connaître à la Ville son intérêt à acquérir cette emprise résiduelle, pour une surface d'environ 2 929 m² (à confirmer par géomètre), en vue de la réalisation d'un programme comprenant la construction de 36 logements répartis en deux immeubles (16 logements en accession maîtrisée et 20 logements en accession libre).

Il convient donc de décider la vente au profit de la société Bouygues Immobilier, ou toute personne morale s'y substituant, des parcelles sises à Lille rues Jules Breton et de Cannes, cadastrées DN n° 259 (444 m²), 261 (258 m²), 263 partie (1 833 m² environ) et 264 (394 m²) pour une surface totale d'environ 2 929 m².

Ce parcellaire présente des contraintes fortes liées à la forme du terrain qui comprend en outre un délaissé peu qualitatif situé à l'arrière de la résidence Jules Breton et à la présence d'une servitude accordée par LMH à l'entreprise Olivier sur la rue Louis Aragon (livraison par camion sur cette zone de bombes gaz...). Aussi, cette cession se ferait-elle au prix de 72 €/m², TVA en sus, accepté par les parties et conforme à l'estimation des services fiscaux en date du 16 mai 2013.

Le Conseil de quartier de Lille-Sud, réuni le 25 juin 2013, a émis un avis favorable à ce projet.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public	14/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la vente au profit de Bouygues Immobilier, ou toute personne morale s'y substituant, d'une emprise de terrain sise à Lille rues Jules Breton et de Cannes, cadastrée section DN n° 259, 261, 263 partie et 264 pour une surface approximative de 2 929 m² (à confirmer par géomètre) au prix de 72 €/m², TVA en sus ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte à intervenir ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes le montant de la vente au chapitre 77, article 775, fonction 01 - Opération n° 628.

Affiché en Mairie le 01/07/13

Adoptée à l'unanimité


Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l' Action foncière

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

059-215903501-20130628-44699-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Accusé de réception en Préfecture le : 02/07/13



Alain CACHÉUX



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2013**N° **13/426**

OBJET

**Subventions destinées aux associations
en matière de lutte contre les exclusions.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville souhaite, comme chaque année, apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent des solutions aux Lillois les plus fragiles pour s'abriter, se nourrir, se soigner, être écouté et accéder à ses droits.

Parallèlement, la Ville accompagne les Lillois les plus fragiles dans leurs démarches d'insertion sociale et a besoin, à ce titre, de partenaires pour faire en sorte que chacun trouve une réponse adaptée auprès d'un réseau efficace et coordonné.

C'est pourquoi, l'aide financière de la Ville a été sollicitée, au titre de l'année 2013, sous forme de subvention par des associations dont les montants proposés et les actions mises en place sont repris dans les tableaux ci-joints.

Il s'agit de la deuxième programmation pour l'année 2013.

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, les subventions octroyées aux organismes dont le montant total des subventions versées par la Ville, pour l'exercice 2013, dépasse 23.000 €, sont reprises dans une convention signée par la Ville et lesdits organismes.

En accord avec la:

Commission(s)	Réunie(s) le
Commission de la Solidarité et du Projet Educatif	19/06/13

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions, pour un montant total de 52.000 €, aux organismes selon la répartition présentée dans les tableaux ci-annexés ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les conventions avec les associations ABEJ et Secours Populaire, ci-annexées ;

- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524 - Code service ABB :
 - Code ADAAC – Opération n° 965 « soutien association autres actions »
 - Code ALECS – Opération n° 2098 « financement associatif centres sociaux ».

Affiché en Mairie le 01/07/13

Réception en Préfecture le - 8 JUIL. 2013

Adoptée à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Lutte contre les exclusions -
RSA



Marie-Christine STANIEC-WAVRANT



INSERTION SOCIALE

Lutte contre les exclusions 2013

Norm et Adresse de l'Association	quartier	Objet, activité de l'association	Actions à financer	Budget total de l'action en 2013	demande 2012	subvention 2012	demande 2013	% demande/ budget de l'action	Subvention proposée en 2013	Montant proposé lors du CM	Sub totale proposée/budget total de l'action	autres financeurs Ville
La Sauvegarde du Nord - Pôle Inclusion Sociale - dispositif AREAS 199/201 Rue Colbert - Immeuble Lille 59000 Lille N° SIREN : 77562467900558	Lille	Reconnaissance de la population tsigane dans une démarche de respect des droits et devoirs; accueil de la personne dans son histoire et sa culture, émergence de la prise de parole des personnes, prise en charge des nouvelles problématiques et des publics en provenance des pays de l'Est.	Action d'insertion, accompagnement des publics : Donner la possibilité aux Gens du voyage et Roms migrants d'être reçus dans de bonnes conditions : favorisant l'accueil, l'écoute et l'orientation. Cette action peut concerner 600 familles gens du voyage et 450 familles roms migrantes présentes sur le territoire de la métropole lilloise.	10 330,00 €	10 800 €	5 000 €	10 330 €	100,0%	5 000 €	5 000 €	48,4%	
ASTREE 3 rue DuChetdelaville 75 013 Paris N° SIRET : 34449268100194	Lille	Accompagnement de personnes en situation de fragilité sociale ou personnelle (rupture professionnelle ou familiale, maladie, deuil, isolement...) par des bénévoles formés à l'écoute, à l'accompagnement et supervisés par un professionnel de l'association. Restaurer le lien social et lutter contre l'isolement.	"Attention à la souffrance" : Accompagnement dans la durée visant le retour à l'autonomie de personnes en fragilité sociale ou professionnelle par des bénévoles formés à l'écoute et à la relation d'aide. Accompagnement indirect par la sensibilisation du grand public à la souffrance et aux actions de soutiens relationnels de proximité. Accompagnement direct de 50 personnes dont 30 Lillois. Accompagnement indirect : 100 personnes	25 500 €	5 000 €	3 000 €	5 000 €	19,6%	3 000 €	3 000 €	11,8%	
Centre Social et culturel Lazare Garreau 45 rue Lazare Garreau 59 000 Lille N° SIREN : 43987515400015	Lille sud	Gestion du projet centre social qui permet de développer un programme d'activités d'animation globale prenant en compte tous les membres de la famille.	Les ateliers participatifs citoyens: Afin de mieux interagir avec son environnement social et de regagner une estime de soi, il s'agit pour le centre social de permettre d'élaborer pour ces usagers (allocataires RSA, habitants aux revenus modestes ou minima sociaux) un projet d'insertion sociale et/ou professionnel et d'accompagnement. 4 axes : - permanence du lundi après midi : écoute, orientation, aide administrative... - Accès aux loisirs et vacances : les sorties, les séjours autonomes, les vacances familiales - Amélioration de l'estime de soi : ateliers socio-esthétiques - maîtrise de la langue : des groupes de paroles, des ateliers de pratiques théâtrales, Class'prepa (passage du Diplôme Initial de la Langue Française) et ateliers FLI Cette action concerne une centaine de personnes	74 320 €	6 960 €	4 500 €	15 000 €	20,2%	4 500 €	4 500 €	6,1%	
SAFFIA 11 rue de Châteaudun 59800 Lille N° SIREN : 39899092900026	Lille	Faciliter l'insertion sociale de personnes d'origines différentes.	Accueil et accompagnement social, éducatif, juridique et professionnel : l'action s'articule autour de missions d'accueil, d'orientation, d'information, de médiation, de soutien, d'accompagnement, d'appui technique mais a également pour but de favoriser l'intégration de personnes de cultures différentes. Cette action concernait 4 200 personnes dont 3 000 lillois.	260 216 €	5 500 €	4 000 €	5 000 €	1,9%	5 000 €	5 000 €	1,9%	Politique de la Ville : 40 000 €

INSERTION SOCIALE Lutte contre les exclusions 2013

Nom et Adresse de l'Association	quartier	Objet, activité de l'association	Actions à financer	Budget total de l'action en 2013	demande 2012	subvention 2012	demande 2013	% demande/ budget de l'action	Subvention proposée en 2013	Montant proposé lors du CM	Sub totale proposée/budget total de l'action	autres financeurs Ville
Secours Populaire 18-20 rue Cabanis BP 17 59 007 Lille cedex N° SIRET : 78371310000049	Lille	Soutenir dans l'esprit de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la faim, du sous développement, des conflits armés.	L'action "insertion sociale, insertion culturelle et multi service": Lutter contre l'isolement des personnes en difficulté, développer les moments et lieux de rencontres au-delà de l'aide d'urgence, faciliter l'accès à la culture sous toutes ses formes, à ceux et celles qui en sont les plus éloignés, renforcer les activités d'insertion professionnelle... Cette action concerne 3500 familles soit plus de 10 000 personnes dont 80% Lillois.	764 839,00 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	3,3%	25 000 €	25 000 €	3,3%	
Secours Populaire 18-20 rue Cabanis BP 17 59 007 Lille cedex N° SIRET : 78371310000049	Lille	Soutenir dans l'esprit de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la faim, du sous développement, des conflits armés.	Equipe Mobile: Aller à pied au devant des personnes sans domicile fixe errant dans les rues de Lille, marauder dans la ville avec le Solidaribus afin de venir en aide aux personnes en difficulté, apporter l'aide humanitaire d'urgence aux familles sans abri, établir le contact et tenter d'instaurer une relation de confiance. Cette action concerne 450 Lillois.	67 985 €	10 000 €	6 000 €	10 000 €	14,7%	6 000 €	6 000 €	8,8%	
Secours Populaire 18-20 rue Cabanis BP 17 59 007 Lille cedex N° SIRET : 78371310000049	Lille	Soutenir dans l'esprit de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la faim, du sous développement, des conflits armés.	Accès aux vacances: Accompagner les familles pour un projet vacances tout au long de l'année. Les familles peuvent bénéficier d'un séjour pendant et hors vacances scolaires, ce qui permet à un large public de partir en vacances. Cette action concerne 250 lillois.	51 633 €	10 000 €	3 500 €	10 000 €	19,4%	3 500 €	3 500 €	6,8%	

CONVENTION

Entre la Ville de Lille, représentée par Madame Martine AUBRY, Maire de Lille et Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Adjointe au maire, déléguée à la Lutte contre les Exclusions, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° 13/ du 28 juin 2013.
désignée ci-après Ville de Lille,

et

L'association dénommée **ABEJ**, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 9 avenue Denis cordonnier 59 000 LILLE, représentée par son Président Hugues DELEPLANQUE.
désignée ci-après l'association.

Préambule

L'association ABEJ propose un accueil et un hébergement d'urgence ainsi qu'un accompagnement pour le relogement de personnes sans domicile. Pour ce faire, l'ABEJ a mis en place un accueil de jour, un dispositif d'hébergement d'urgence et propose régulièrement à ses usagers des outils diversifiés pour promouvoir l'accès aux droits fondamentaux intégrant également la culture et les loisirs.

La nature de ses activités entrant dans le champ de compétence de la délégation de la lutte contre les exclusions de la Ville de Lille, cette dernière a décidé d'apporter son soutien à l'association par le biais du versement d'une subvention destinée à financer les activités entrant dans l'objet de l'association dès lors que ces activités participent à la politique sociale à laquelle la ville concourt en vertu de l'article L1111-2 du code général des collectivités territoriales.

La présente convention est établie pour l'année 2013 compte tenu du montant de la subvention que la Ville propose d'accorder à l'association et détaillée à l'article 4, et ce conformément à la législation en vigueur.

Article 1

objet de la convention

- Par la présente convention, l'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en oeuvre en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, et selon des modalités d'exécution choisies par l'association elle-même, à mener les actions « **Accueil et accompagnement des personnes sans domicile** » et « **Médiation Culturelle, Tourisme et loisirs** ».

Pour sa part, la Ville de Lille s'engage :

- à soutenir financièrement la réalisation de cet objectif dans les limites prévues par la présente convention.

Article 2

durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2013.

Article 3
modalités d'exécution de la convention

Le montant des subventions de la délégation lutte contre les exclusions s'élève à 20 000 € pour l'exercice 2013, toute autre subvention octroyée par la Ville à l'association pour ledit exercice 2013 sera arrêtée par délibération du conseil municipal conformément au vote du budget primitif 2013 et conformément à la présente convention.

Des annexes précisent également, le cas échéant :
- les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1^{er}.

Article 4
montant de la subvention et conditions de paiement

La subvention au titre de la délégation Lutte contre les Exclusions est imputée sur les crédits

**Programme : action sociale et insertion , Action : lutte contre les exclusions, chapitre 65 ,
fonction : 524, article : 6574, code ADAJO 963 soutien association accueil de jour: 15 000 €
(pour l'action « accueil et Accompagnement des personnes sans domicile »)**

**Programme : action sociale et insertion , Action : lutte contre les exclusions, chapitre 65 ,
fonction : 524, article : 6574, code ADAAC 965 soutien associations autres actions: 5 000 € (pour
l'action « médiation culturelle, tourisme et loisirs »)**

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

Les versements seront effectués au compte (*Joindre RIB*), sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 5.

Article 5
obligations comptables

L'association s'engage à fournir le compte rendu financier propre à l'objectif mené, signé par le Président ou toute autre personne habilitée, dans les six mois suivant sa réalisation ou avant le 1^{er} juillet au plus tard de l'année suivante.

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir à la Ville de Lille lesdits comptes annuels ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

En cas de soumission à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un (ou plusieurs) commissaire(s) aux comptes ou en cas d'appel volontaire à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, l'association s'engage à transmettre à la Ville de Lille tout rapport produit par celui-ci ou ceux-ci dans les six mois suivants la clôture de l'exercice.

Article 6 autres engagements

L'association communiquera sans délai à la Ville de Lille copie des déclarations mentionnées à l'article 3 du décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Ces déclarations mentionnent

- les changements de personnes chargées de l'administration ou de la direction
- les nouveaux établissements fondés
- le changement d'adresse du siège social
- les acquisitions ou aliénations d'un local ou d'immeubles : un état descriptif, en cas d'acquisition, et l'indication des prix d'acquisition ou d'aliénation doivent être joints à la déclaration

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, l'association en informe également la Ville de Lille.

Article 7 Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Ville de Lille des conditions d'exécution de la convention par l'association, et, sans préjudice des dispositions prévues à l'article 10, la Ville de Lille peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 8 contrôle de l'administration

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de Lille de la réalisation de l'objectif, notamment quant à l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document qui serait jugé utile.

Au terme de la convention, l'association remet, dans un délai de six mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention, indépendamment des obligations comptables décrites à l'article 5.

Un contrôle, éventuellement sur place, est réalisé par la Ville de Lille en vue d'en vérifier l'exactitude.

La subvention accordée à titre de contribution financière par la Ville ne doit pas excéder le coût du service rendu à l'occasion de la mise en œuvre de l'opération citée en objet. A défaut, la Ville peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de sa contribution financière afin d'empêcher toute surcompensation.

Article 9
évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Ville de Lille a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions qui seront définies d'un commun accord entre la Ville de Lille et l'association, et précisées par avenant à la présente convention. Des indicateurs d'évaluation seront définis et serviront de paramètres objectifs et transparents permettant d'évaluer la compensation accordée par la ville à l'association pour sa contribution à la mission d'intérêt général énoncée en préambule

Article 10
conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle prévu à l'article 8 et au dépôt des conclusions éventuellement provisoires de cette évaluation prévu à l'article 9.

Article 11
résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas d'annulation pour cas de force majeure, toute somme versée à la date de résiliation restera acquise au contractant, étant précisé que la Ville de Lille sera dispensée du versement du solde non payé.

En tout état de cause, chacune des parties ne peut être obligée de verser une indemnité à l'autre pour inexécution de ses obligations découlant des présentes, que cette inexécution résulte de la survenance d'un cas de force majeure ou de quelque autre raison qu'il soit.

Pour la Ville de Lille,
L'adjointe au maire déléguée à la Lutte contre les
Exclusions,

Pour l'association,
Le Président

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

Hugues DELEPLANQUE.

CONVENTION

Entre la Ville de Lille, représentée par Madame Martine AUBRY, Maire de Lille et Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Adjointe au maire, déléguée à la Lutte contre les Exclusions, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° 13/ du 28 juin 2013 désignée ci-après Ville de Lille,

et

L'association dénommée **Secours Populaire Français**, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 18-20 rue de Cabanis BP 17 59007 Lille, représentée par son Secrétaire Général Monsieur Jean-Louis CALLENS, désignée ci-après l'association.

Préambule

L'association Secours Populaire Français se propose dans l'esprit de la déclaration universelle des droits de l'homme de soutenir les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés. Elle réalise l'accueil, l'écoute, l'orientation, l'aide alimentaire et financière de toute personne lilloise en grande précarité.

La nature de ses activités entrant dans le champ de compétence de la délégation de la lutte contre les exclusions de la Ville de Lille, cette dernière a décidé d'apporter son soutien à l'association par le biais du versement d'une subvention destinée à financer les activités entrant dans l'objet de l'association dès lors que ces activités participent à la politique sociale à laquelle la ville concourt en vertu de l'article L1111-2 du code général des collectivités territoriales.

La présente convention est établie pour l'année 2013 compte tenu du montant de la subvention que la Ville propose d'accorder à l'association et détaillée à l'article 4, et ce conformément à la législation en vigueur.

Article 1

objet de la convention

Par la présente convention, l'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en oeuvre en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, et selon des modalités d'exécution choisies par l'association elle-même, à mener les actions « **Insertion Sociale, insertion culturelle et multi service**», « **Equipe mobile** » et « **accès aux vacances** ».

Pour sa part, la Ville de Lille s'engage :

- à soutenir financièrement la réalisation de cet objectif dans les limites prévues par la présente convention.

Article 2

durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2013.

Article 3

modalités d'exécution de la convention

Le montant des subventions de la direction des solidarités et de la santé s'élève à **34 500 €** pour l'exercice 2013, toute autre subvention octroyée par la Ville à l'association pour ledit exercice 2013 sera arrêtée par délibération du conseil municipal conformément au vote du budget primitif 2013 et conformément à la présente convention.

Des annexes précisent également, le cas échéant :

- les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1^{er}.

Article 4

montant de la subvention et conditions de paiement

La subvention au titre de la délégation Lutte contre les Exclusions est imputée sur les crédits **de la délégation Lutte contre les Exclusions** ,

Programme : action sociale et insertion , chapitre 65 , fonction : 524, article : 6574, code 965 ADAAC soutien associations autres actions: 25 000 € pour l'action « Insertion sociale , insertion culturelle et multi service»

Programme : action sociale et insertion , chapitre 65 , fonction : 524, article : 6574, code 965 ADAAC soutien association autres actions: 6 000 € pour l'action « Antenne d'urgence ».

Programme : action sociale et insertion, chapitre 65 , fonction : 524, article : 6574, code 965 ADAAC soutien association autres actions: 3 500 € pour l'action « accès aux vacances ».

Ces subventions seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

Les versements seront effectués au compte (*joindre RIB*), sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 5.

Article 5

obligations comptables

L'association s'engage à fournir le compte rendu financier propre à l'objectif mené, signé par le Président ou toute autre personne habilitée, dans les six mois suivant sa réalisation ou avant le 1^{er} juillet au plus tard de l'année suivante.

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir à la Ville de Lille lesdits comptes annuels ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

En cas de soumission à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un (ou plusieurs) commissaire(s) aux comptes ou en cas d'appel volontaire à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, l'association s'engage à transmettre à la Ville de Lille tout rapport produit par celui-ci ou ceux-ci dans les six mois suivants la clôture de l'exercice.

Article 6

autres engagements

L'association communiquera sans délai à la Ville de Lille copie des déclarations mentionnées à l'article 3 du décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Ces déclarations mentionnent

- les changements de personnes chargées de l'administration ou de la direction
- les nouveaux établissements fondés
- le changement d'adresse du siège social
- les acquisitions ou aliénations d'un local ou d'immeubles : un état descriptif, en cas d'acquisition, et l'indication des prix d'acquisition ou d'aliénation doivent être joints à la déclaration

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, l'association en informe également la Ville de Lille.

Article 7

Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Ville de Lille des conditions d'exécution de la convention par l'association, et, sans préjudice des dispositions prévues à l'article 10, la Ville de Lille peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 8

contrôle de l'administration

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de Lille de la réalisation de l'objectif, notamment quant à l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document qui serait jugé utile.

Au terme de la convention, l'association remet, dans un délai de six mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention, indépendamment des obligations comptables décrites à l'article 5.

Un contrôle, éventuellement sur place, est réalisé par la Ville de Lille en vue d'en vérifier l'exactitude.

La subvention accordée à titre de contribution financière par la Ville ne doit pas excéder le coût du service rendu à l'occasion de la mise en œuvre de l'opération citée en objet. A défaut, la Ville peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de sa contribution financière afin d'empêcher toute surcompensation.

Article 9

évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Ville de Lille a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions qui seront définies d'un commun accord entre la Ville de Lille et l'association, et précisées par avenant à la présente convention. Des indicateurs d'évaluation seront définis et serviront de paramètres objectifs et transparents permettant d'évaluer la compensation accordée par la ville à l'association pour sa contribution à la mission d'intérêt général énoncée en préambule

Article 10

conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle prévu à l'article 8 et au dépôt des conclusions éventuellement provisoires de cette évaluation prévu à l'article 9.

Article 11

résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas d'annulation pour cas de force majeure, toute somme versée à la date de résiliation restera acquise au contractant, étant précisé que la Ville de Lille sera dispensée du versement du solde non payé.

En tout état de cause, chacune des parties ne peut être obligée de verser une indemnité à l'autre pour inexécution de ses obligations découlant des présentes, que cette inexécution résulte de la survenance d'un cas de force majeure ou de quelque autre raison qu'il soit.

Pour la Ville de Lille,
L'Adjointe au maire déléguée à la Lutte contre les
Exclusions,

Pour l'association,
Le Secrétaire Général

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

Jean-Louis CALLENS

Impression : juillet 2013
Service Reprographie - Ville de Lille
Place Roger Salengro – CS 30667 - 59033 Lille Cedex
Dépôt légal : 2013
N° ISSN : 1241-6274